Histoire de FRAIZE

et de la Haute-Vallée de la Meurthe

Victor LALEVÉE

Mon ambition serait parfaite si, connaissant mieux le passé de leur petite patrie, les Fraxiniens l'en aimaient davantage.

Victor Lalevée

HISTOIRE DE FRAIZE

et de la Haute-Vallée de la Meurthe

par Victor LALEVÉE

AVANT-PROPOS

D'autres avant moi se sont penchés sur l'histoire de la petite patrie.

En 1885, un menuisier érudit, Joseph Haxaire, publiait dans le bulletin de la Société Philomatique Vosgienne, des pages du plus grand intérêt sur l'invasion suédoise au ban de Fraize. Nous lui devons aussi, en collaboration avec Gaston Save, une excellente étude sur l'église de Fraize (1887).

Quelques années plus tard, l'abbé Georges Flayeux condensait dans son importante « Etude historique sur l'ancien ban de Fraize » le fruit de patientes recherches d'archives [1].

Nous devons au chanoine Paradis, ancien curé de Fraize, une intéressante notice historique publiée dans le bulletin paroissial de novembre 1907 à juillet 1914. Ce travail de haute conscience est resté malheureusement inachevé, le manuscrit de l'auteur ayant été détruit en 1914 dans l'incendie par bombardement du presbytère de Fraize.

Enfant de Fraize, j'ai voulu, moi aussi, apporter ma contribution à l'histoire du pays natal.

Aidé des travaux de mes devanciers, j'ai, à mon tour, interrogé les archives, fait appel à mes souvenirs, recueilli les témoignages susceptibles d'éclairer le sujet.

J'ai essayé de présenter le fruit de mes recherches sous forme d'un exposé clair, concis et ordonné, dénué de toute prétention littéraire.

L'ordre chronologique — on le verra — n'a pas toujours été strictement observé. Certaines parties du sujet — telles l'église et l'Hôtel-de-Ville qui tiennent une si grande place dans la vie de la cité — ont leur unité propre. Les présenter au cours des ans, c'est-à-dire mêlées à d'autres événements, c'eût été en affaiblir l'intérêt. C'est pourquoi il m'a paru bon de leur consacrer une

[1] Bulletins de la Société Philomatique Vosgienne - Années 1899-1900, 1901-1902, 1902-1903.

monographie distincte. En se reportant à l'abrégé chronologique qui figure en tête de l'ouvrage, le lecteur pourra facilement les situer dans l'histoire de Fraize.

La période contemporaine (XIX^{e} et XX^{e} siècles) qui marque une profonde transformation de la vie du pays a particulièrement retenu mon attention.

Une relation des trois dernières guerres met le point final à cette étude qui sera suivie d'un mémorial des enfants de Fraize tombés pour la Patrie depuis les guerres de la Révolution jusqu'à nos jours.

On trouvera en appendice la toponymie des lieux dits du pays.

Mon ambition serait satisfaite si, connaissant mieux le passé de leur petite patrie, les Fraxiniens l'en aimaient davantage.

Victor Lalevée

CROQUIS HISTORIQUE

C'est au tournant du Fer à Cheval, sur la route du Bonhomme, qu'il faut monter pour jouir d'une vue magnifique de la petite cité.

Paisiblement couchée à vos pieds dans le creux du vallon parmi les prés verts, elle s'encadre entre deux rangs de collines boisées à gauche jusqu'au pied de la montagne de la Roche, découvertes sur leur flanc droit largement étendu, qui lui font une riante parure.

Plus bas dans la vallée où des bouquets d'arbres dessinent les méandres de la Meurthe, l'arête toute droite qui ferme l'horizon.

Qu'elle nous paraît jeune et avenante, la petite ville, avec les fumées légères montant des toits rouges éclaboussés de soleil, avec les taches blanches des façades ! Elle a cependant douze siècles d'existence. Son histoire, inscrite sur son visage, nous pouvons la lire d'ici.

Les constructions de Fraize s'alignent sur deux axes principaux, légèrement incurvés et presque parallèles disposés de chaque côté de la rivière. Celui de droite, le plus considérable, forme une rue quasi ininterrompue des Aulnes aux Adelins.

À gauche, les maisons plus clairsemées s'essaiment de Clairegoutte à la gare, le long de la route nationale et de la voie ferrée et poussent leur prolongement jusqu'à Plainfaing.

Perpendiculairement aux deux axes un groupement plus compact marque le centre de l'agglomération dominée par la masse géométrique et le donjon carré de la filature. Tout auprès, on devine, plus qu'on ne l'aperçoit, le clocheton qui coiffe l'hôtel-de-ville.

Tout le passé de Fraize revit dans la carte vivante qui se déploie sous vos yeux.

Tournons nos regards vers l'église au clocher bulbeux. Il y a plus de douze cents ans de cela, un moine, disciple de Saint-Dié, bâtissait là son ermitage. Les premiers colons venant l'y rejoindre fixaient leur résidence à la Costelle, berceau du village.

Plus tard d'autres hameaux : le Belrepaire, les Aulnes, Scarupt se bâtiront sur le tracé du grand chemin d'Alsace qui passe par la Costelle pour gagner le col du

Bonhomme par le « chemin de la Poste ». Jusqu'en 1755, cette voie sera l'artère vitale de Fraize.

Au XVIII^{e} siècle l'ouverture d'une nouvelle route sur la rive gauche de la Meurthe permettra la liaison Saint-Dié – Fraize – Plainfaing par Clairegoutte et Demenemeix où quelques maisons seulement s'élèvent de l'autre côté de la rivière.

Cent ans plus tard (1876), l'établissement d'une gare de chemin de fer à Fraize fera sortir de terre de nouvelles maisons bâties le long de la route et le XX^{e} siècle verra l'extension de la cité vers Plainfaing aujourd'hui presque relié à Fraize.

Ainsi s'expliquent pour l'observateur les deux axes de peuplement contemporains du développement de la ville à travers les âges.

Si nous y ajoutons l'essor industriel de notre époque dont les hautes cheminées, les vastes bâtiments des usines, les quartiers entiers de cités-ouvrières, soulignent l'importance, nous aurons en raccourci une synthèse de l'histoire de la petite cité qui sommeille à nos pieds.

ABREGE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRAIZE

Fin du VII^e siècle —	Construction par un disciple de Saint-Dié d'une cellule à l'emplacement de l'église actuelle.
VIII^e-IX^e siècle —	Etablissement des premières populations rurales à la Costelle.
Fin du X^e siècle —	Introduction de la culture de la vigne sur les pentes exposées au midi.
XI^e siècle —	Partage des terres du monastère de Saint-Dié entre le duc de Lorraine et le Chapitre : Ban-le-Duc et Ban-Saint-Dié.
1070 —	Famine et épidémies (mal des ardents).
1196 —	Passage de l'empereur d'Allemagne Henri VI se rendant à Saint-Dié.
XIII^e siècle —	Construction présumée de la première église de Fraize.
1221 —	Donation par le duc de Lorraine Mathieu Il de la seigneurie du ban de Fraize à Anselme de Ribeaupierre et Simon de Parroye.
1342 —	Henri de Ribeaupierre donne au duc Raoul ce qu'il possède au ban de Fraize.
Fin du XIV^e siècle —	Les seigneuries de Fraize et Taintrux passent par mariage à la famille Bayer de Boppart.
XV^e siècle —	Les Ribeaupierre redeviennent co-seigneurs du ban de Fraize.
1473-77 —	Invasion des Bourguignons.
1500 —	Peste et mortalité excessive.
1520 —	Exploitation des mines de Scarupt (cuivre et fer). Travail du fer à la fonderie du Pont de la Forge.
1525 —	Retour par le col du Bonhomme de l'armée du duc Antoine après sa victoire sur les Rustauds.
1571 —	Jean Prévost, curé de Fraize, prend courageusement la défense d'une sorcière.

1580 —	Déclaration des limites du ban de Fraize.
1589 —	Six jeunes femmes brûlées à Fraize pour sorcellerie.
XVI[e] siècle —	Début de l'exploitation forestière et du commerce du bois. Flottage sur la Meurthe.
1631-32 —	Epidémie de peste suivie de famine.
1632-39 —	Invasion des Suédois (« Houèbes » dans le langage populaire).
1635 — (juin)	Passage à Fraize du chef des partisans, Jean de Werth qui reprend Saint-Dié aux Français.
1636 — (24 janv.)	Un détachement de l'armée de Turenne venant du camp d'Epinal franchit les Vosges au col du Bonhomme. Clefcy incendié. Fraize livré au pillage.
1636 —	Grande famine au ban de Fraize.
1638 —	Le duc Charles IV repasse les Vosges et fortifie le col du Bonhomme.
1640 —	Ravages de la peste. Population décimée.
1654 —	Claude Vanon est « mestre d'eschole » à la Costelle.
1665 —	Date présumée de l'introduction de la culture de la pomme de terre.
1667 —	Erection de la paroisse de Mandray détachée de Fraize.
1672 —	Pierre de Cogney achète aux comtes de Créhange, héritiers des Bayer de Boppart, leur part de la seigneurie de Fraize.
1680 —	Restauration de l'église.
1689 —	Erection de la paroisse du Valtin.
1693 —	Pierre de Cogney devient seul seigneur du ban de Fraize par achat des droits des comtes de Ribeaupierre.
1717 —	Sentence de la Cour spirituelle de la Grande Prévôté de Saint-Dié contre 8 habitants de Fraize.
1755 —	Construction sous le règne de Stanislas Leczinski de la route de Saint-Dié à Colmar sur la rive gauche de la Meurthe remplaçant l'ancienne route du col par Scarupt et le Chemin de la Poste.
1772 —	Création de la première école de filles par la Sœur Marie-Anne Michel (maison Jacques, coiffeur, rue de l'église).

1778 —	Pluies diluviennes. Inondations et gros dégâts.
1782 — (6 fév.)	Incendie de l'église.
1782 —	Erection de la cure de Plainfaing qui se sépare de Fraize pour former une communauté distincte.
1783 —	Reconstruction de l'église.
1788 —	Cruel hiver. Pommes de terre gelées dans les caves.
1788 —	Jacques Cuny, régent d'école à la Costelle (maison Pierron).
1790 — (30 janv.)	Election de la municipalité. Jean-Baptiste Flayeux, commerçant à Pierosel, premier maire de Fraize.
1790 — (8 sept.)	Bénédiction des drapeaux de la garde nationale.
1790 —	Fraize, chef-lieu d'un canton comprenant Fraize, Plainfaing, Le Valtin, Clefcy, Ban-sur-Meurthe.
1790 — (31 oct.)	Election du premier juge de paix : Jean Georges Toussaint, notaire à Plainfaing.
1791 — 13 fév.)	Le curé Nicolas Vichard prête le serment constitutionnel.
1792 — (2 août)	Départ pour l'armée du Rhin de 33 gardes nationaux, premiers volontaires.
1793-1813 —	Jean-Baptiste Flayeux, juge de paix, tient ses audiences aux Aulnes.
1801 —	Suppression du canton de Saint-Léonard, Anould, Saint-Léonard, Mandray, Entre-deux-Eaux, La Croix-aux- Mines passent au canton de Fraize.
1802 —	François Pierrot, premier curé concordataire.
1805-1806 —	Rachat par la commune du presbytère et du « Vicariat » vendus comme biens nationaux.
1809 —	Arrêt de la Cour d'appel de Nancy mettant fin au procès entre la commune et les héritiers de Clinchamp, dernier seigneur du ban de Fraize. Cantonnement de la forêt communale qui s'agrandit du canton de Vieille-Charrière.
1812 —	Confection du plan cadastral de la commune.
1814 — (janv.-avril)	Passage et cantonnement des troupes alliées.
1816-18 —	« La Chère année » misère et famine.
1818 —	Création d'un relais de poste pour la diligence de Colmar.

1828	—	(12 sept.)	Passage du roi Charles X.
1833	—		Construction du pont en pierre sur la Meurthe.
1848	—	(8 mars)	Bénédiction par le curé Miche de l'arbre de la liberté.
1848	—	(11 nov.)	Promulgation de la Constitution. Te Deum à l'église devant la Garde nationale en armes.
1851	—	(11 mai)	Chute de la foudre sur l'église. 2 tués.
1858	—		Construction de l'Hôtel de Ville.
1859	—		Construction de la filature de Fraize.
1860	—		Nouvelle route du Bonhomme par le Fer à Cheval.
1868	—		Fondation de l'hôpital par Joseph Deloisy.
1876	—		Le chemin de fer à Fraize.
1881	—		Construction de la filature des Faulx.
1887	—		Construction du tissage des Aulnes.
1891	—		Construction de la filature des Aulnes.
1894	—		Restauration de l'église.
1899	—		Incendie de la filature de Fraize.
1901	—		Reconstruction de la filature.
1912	—		Construction des casernes de la Costelle.
1914	—	(26 août-6 sept.)	Bataille autour de Fraize. Bombardements de la ville.
1940	—	(20 juin)	Invasion allemande. Occupation.
1944	—	(24 nov.)	Libération par les Américains.

LES COMMENCEMENTS

Aux temps préhistoriques

À quelle époque reculée, des hommes ont-ils fixé leur séjour dans nos hautes vallées vosgiennes ? Il serait bien aventureux d'avancer une date quelconque.

Faute de documents écrits, les archéologues qui se sont adonnés à l'étude de la période, dite préhistorique — s'étendant sur des dizaines, peut-être des centaines de millénaires — se sont mis d'accord pour accepter comme caractéristiques les produits de l'industrie des hommes primitifs dont on a retrouvé les vestiges : armes, outils, bijoux, sépultures, etc...

C'est ainsi qu'on a séparé l'âge de la pierre, le premier en date, de l'âge du bronze devenu possible à la suite de la découverte du feu et de la fusion des métaux, puis de l'âge du fer qui se continue de nos jours.

La découverte de nombreux objets en pierre éclatée ou polie en Alsace et dans le centre et l'ouest du département des Vosges : marteaux et haches emmanchés, flèches en silex délicatement travaillées, grattoirs, etc..., montre que ces régions ont été habitées avant l'âge des métaux.

Peut-on en dire autant de la montagne vosgienne au sol infertile, au climat inhospitalier, couverte de forêts quasi-impénétrables ? Les vestiges préhistoriques mis à jour s'y réduisent en effet à peu de choses : c'est, à Granges-sur-Vologne, un *tumulus* (tombeau) où huit haches en pierre polie formaient auréole autour d'un squelette [1]. Des haches en pierre polie ont été trouvées aussi au Kertoff (Gérardmer) [2]. Enfin, au col du Bonhomme, on a déterré un lot de quatre haches de bronze, à bords droits, à tranchant demi-circulaire [3]. J'ai eu en mains, pour ma part, un grattoir de quartz servant à la préparation des peaux, trouvé aux Sèches-Tournées (Fraize) où se voient nettement les facettes obtenues par la taille de la pierre.

---

[1] Dr LIÉTARD, Population des Vosges, Période préhistorique. Supplément au Tome IV du département des Vosges (Léon Louis) p. 17.

[2] « « « « p. 25.

[3] « « « « p. 30.

Que conclure de ces découvertes ? Celle du col du Bonhomme, lieu de passage entre les Vosges et l'Alsace, aussi bien que celles de Granges, du Kertoff, des Sèches-Tournées, démontrent, sans doute, que le pied de l'homme a foulé nos montagnes aux temps préhistoriques, mais elles ne font pas la preuve qu'il s'y est établi. Il est infiniment plus probable que les vestiges recueillis ont été laissés là par des populations nomades ou plus simplement par des chasseurs parcourant le pays en quête d'un gibier particulièrement abondant dans les Hautes-Vosges.

Période celtique

Une peuplade gauloise, les *Leuques* ou *Leuci*, dont Toul était la capitale, occupait le pays lorrain au moment de la conquête de la Gaule par Jules César (58 à 50 avant J.C.). S'adonnant à la culture, les Leuques s'étaient surtout fixés dans les plaines fertiles de l'ouest du département (région de Mirecourt, Neufchâteau) où leur civilisation déjà avancée s'est révélée par de nombreux tumulus, des monnaies, des poteries, des objets métalliques : ustensiles, bijoux, etc.

Si ces populations ne fondèrent pas la moindre agglomération dans la région montagneuse, elles ont cependant laissé chez nous des traces de leur séjour. À côté des menhirs (pierres levées) dispersés un peu partout, on a trouvé des monnaies gauloises à Robache (Saint-Dié) et certains archéologues ont cru voir dans le Chazeté (Taintrux), les Jumeaux (Etival), le Poigeat (Wisembach) des sommets consacrés autrefois au culte druidique.

Les Celtes aimaient les hauteurs où ils étaient moins exposés aux attaques de leurs voisins. Il est fort possible qu'à cette époque des pasteurs venus d'Outre-Vosges soient montés avec leurs troupeaux sur les Hautes-Chaumes. On a cru retrouver, en effet, la trace des migrations de tribus germaniques chassées de leur pays par d'autres peuplades, dans les noms de certaines localités et lieux dits de l'arrondissement de Saint-Dié comme Wisembach (ruisseau blanc), Gemaingoutte, Robache, Hurbache, Spitzemberg, Kamberg, etc...

Sous les Gallo-Romains

La domination romaine ouvrit la Gaule à la civilisation latine. Cinq siècles durant, les conquérants ont marqué le pays de leur influence bienfaisante. Ils ont introduit chez nous leur religion, leur manière de vivre, leur langue, un latin populaire — celui des soldats et des marchands — qui, ne conservant que quelques mots celtiques, a donné naissance à notre vieux patois. Leur propre sang s'est mêlé à celui des vaincus pour former ce croisement gallo-romain dont nous sommes les héritiers.

Les légions romaines ont asséché les marécages, défriché les forêts, tracé les routes. Des villes opulentes se sont créées, centre commerciaux, culturels et artistiques : Soulosse *(Solimariaca)*, Grand *(Andesina)*, Neufchâteau *(Noviomagus)*. Ce qui reste du théâtre de Grand, à la remarquable mosaïque, du bain romain de Plombières, du temple de Soulosse, des bas-reliefs et statues du Donon, nous permet d'apprécier, aujourd'hui encore, l'art délicat de ces temps reculés. Le mobilier, les ustensiles, les bijoux, qui nous sont parvenus, ajoutent encore à notre admiration.

C'est dans la partie occidentale des Vosges, que les vestiges de l'occupation romaine sont les plus nombreux. Il en existe quelques-uns à l'est du département : *montagne de Repy*, près d'Etival, où se voit l'enceinte d'un camp romain, *Carrière des Fossâtes*, à la Salle, où on a découvert des meules à bras, *puits salants de Moyenmoutier*, *forum* ou marché public qui occupait l'emplacement du faubourg Saint-Martin, à Saint-Dié où l'on a mis à jour de nombreuses monnaies.

La zone montagneuse, certainement habitée à l'époque gallo-romaine, devait être peu peuplée, à cause de l'aridité du sol que couvraient d'immenses forêts. Ainsi, dans la région, on retrouve peu, dans les noms de lieux, la terminaison *ville* (du latin *villa*) qui désignait une ferme ou maison des champs.

Quant à la terminaison *court* (latin populaire *curtis*) s'appliquant à un domaine rural plus considérable, on ne le trouve guère que dans les arrondissements d'Epinal et de Neufchâteau où elle est très répandue. Par contre *menil* (du latin *manere*, rester), signifiant habitation avec petit lopin de terre, existe dans la région Saint-Dié - Remiremont. On le retrouve chez nous sous les formes *meix* et *maze* (Mazeville).

Les voies romaines qui reliaient le pays des Leuques et l'Alsace à travers le massif vosgien laissaient de côté les vallées pour cheminer en pleine forêt le long des contreforts de la chaîne, ce qui est la preuve d'une population clairsemée.

L'une d'elles, dont on retrouve des tronçons, allait de Langres à Strasbourg par le col du Donon, coupant en diagonale le département de Lamarche à Raon-l'Etape, « *Cette voie avait, un peu au-delà de Rambervillers, un embranchement qui se dirigeait sur la montagne du Bonhomme. On en suit la trace à partir du village de La Salle sur les flancs des Jumeaux où il se confond avec la route moderne jusqu'au hameau des Tiges et traverse la ville de Saint-Dié. La voie romaine reparaît au village de Sainte-Marguerite, monte à Remémont, Fouchifol et aux Journaux, longe la croupe méridionale de Scarupt, et, au bas de la ferme de la Capitainerie* (la Capitaine) *décrit une courbe pour gagner le revers d'une seconde montagne, puis, tournant sur elle-même, reprend une direction parallèle à celle qu'elle suivait d'abord et qu'elle conserve jusqu'au pied du Bonhomme. Elle descend ensuite vers le versant de cette montagne et entre dans le Haut Rhin pour gagner probablement Colmar* [1]. »

Le *forum* de Saint-Dié était, sur ce versant des Vosges, le dernier point important touché par cette route créée pour les besoins des légions romaines. Ainsi qu'on l'a vu, elle négligeait notre vallée et gagnait la crête par les hauteurs de Scarupt.

Point de villages, quelques défrichements éloignés les uns des autres, non loin de la voie romaine sillonnant les profondeurs de l'immense forêt, tel devait se présenter le pays de la Haute-Meurthe.

Les moines civilisateurs

Au V^e^ siècle, les peuples barbares venus de Germanie ont forcé le passage du Rhin et se sont rués sur l'empire romain en chassant devant eux les paisibles colons d'Alsace et des Vosges. Le pays est ravagé, la population décimée, les villes détruites, la civilisation gallo-romaine anéantie.

La faible population rurale qui résidait dans nos vallées disparut presque complètement ; il n'en resta, ça et là, que de rares groupements. Les sapins ne tardèrent pas à envahir les terrains qui avaient été livrés à la culture ; leurs semences portées au loin par le vent eurent tôt fait de couvrir de résineux les espaces défrichés.

---

[1] LEPAGE et CHARTON. Le département des Vosges. Statistique historique et administrative. 1845. Tome 2, p. 13.

D'après Gravier [1], les forêts de nos montagnes retournées à l'état sauvage auraient été, à cette époque, le refuge d'émigrés ayant fui devant les barbares et, plus tard, devant les Huns d'Attila. Peu nombreux, ils vivaient surtout de la chasse et de la pêche.

Seuls des îlots de population subsistaient alors dans la montagne.

Sous les Mérovingiens, le fisc royal s'empara de toutes les terres incultes, de toutes les forêts sans maître. Lorsque les premiers solitaires viendront, au VII[e] siècle, évangéliser nos contrées, la plupart s'établiront sur ces domaines que leur abandonnent volontiers les rois mérovingiens car ils n'en tirent aucun revenu.

C'est vers l'an 660 que le moine (ou l'évêque) Déodat que nous appelons Saint-Dié, traversa les Vosges venant d'Alsace. La tradition veut qu'il se soit arrêté au Bonhomme et qu'il y ait fondé le village dont le nom rappellerait le souvenir de ses bienfaits. Suivit-il la voie romaine dont nous avons parlé et qui devait exister encore ? C'est presque certain puisqu'il n'existait pas d'autre chemin et qu'elle le conduisit tout droit au pied de la côte Saint-Martin et de la montagne d'Ormont, à l'endroit où se trouvait, deux siècles auparavant, l'antique forum romain.

Ne passons pas sous silence, puisque nous parlons de Saint-Dié, la délicieuse légende contée par Joseph Haxaire qui se rapporte au passage du saint ermite au sommet du Rossberg. Egaré au milieu d'une brume épaisse, brisé de fatigue et torturé par la soif, il planta son bâton en terre, et, s'agenouillant, invoqua le secours de Dieu. De l'ouverture faite dans le sol par la pointe du bâton, une source jaillit incontinent, fraîche et pure. En même temps que le brouillard se dissipait, l'horizon se dévoilait aux yeux du saint. Et, s'étant désaltéré, il put reprendre sa route.

La *fontaine de Saint-Dié* n'a cessé depuis lors de couler sur le plateau du Rossberg où les bonnes gens de l'alentour assurent que le brouillard ne séjourne jamais plus de vingt-quatre heures par faveur spéciale du bon saint Déodat.

*
* *

Sur la foi de Ruyr [2] et des auteurs anciens, on a cru longtemps qu'à l'époque mérovingienne — au moment où Déodat fonda le monastère qui devait être le

[1] GRAVIER. Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié. Chapitre 1er.

[2] Jean RUYR : Recherches des Sainctes Antiquitez de la Vosge. 1633.

berceau de la ville de Saint-Dié — les Vosges n'étaient qu'une contrée déserte peuplée seulement de sapins et de bêtes fauves. Ainsi dom Calmet, qui vivait au XVIII[e] siècle a pu écrire de bonne foi ces lignes qui résument l'opinion des historiens de son temps :

« La Vosge n'était encore au septième siècle qu'un désert affreux, inhabité, inaccessible, plus propre à nourrir des bêtes sauvages que les hommes, tout couvert de bois et de forêts immenses, hérissé de rochers, inondé d'eaux croupissantes qui en rendaient l'accès et l'habitation presque impraticable, rempli d'ours, de bœufs sauvages, de cerfs et de toutes sortes d'animaux et de reptiles. » [1]

Cette assertion a été démentie depuis par la découverte de textes du moyen-âge et certaines trouvailles archéologiques. On admet aujourd'hui que le pays, dépeuplé au moment de l'invasion barbare, dont il avait subi le premier choc, conservait cependant, au VII[e] siècle, des habitants dispersés sur de vastes étendues de forêts et qu'il n'était pas, dans toutes ses parties, entièrement inculte.

Que seraient venus faire dans nos montagnes les messagers de la parole de Dieu, s'ils n'y avaient rencontré personne à évangéliser ?... Et comment auraient-ils vécu eux-mêmes au sein de cette nature hostile sans le secours d'autres hommes ?...

Au pied de la montagne d'Ormont, terme de ses pérégrinations, dans le spacieux vallon où s'assied aujourd'hui la ville de Saint-Dié, l'évêque Déodat bâtit deux églises et un monastère. Il attire dans la cité naissante les populations du voisinage. N'est-ce pas la meilleure preuve que cette région était habitée avant son arrivée ?

Comme les moines colonisateurs de son temps, il se propose d'ouvrir à la civilisation un pays à demi-sauvage et d'y prêcher la foi chrétienne. Dans ce but, il obtient du roi d'Austrasie, Childéric II, la donation, en toute souveraineté, du Val de Meurthe comprenant les vallées de la Haute-Meurthe, de la Morte, de la Fave et de leurs affluents, à partir de leur source sur la crête des monts vosgiens de Montabey au col de Saales.

Sous le froc monacal, les disciples, qu'il dépêche partout dans ce vaste territoire, partagent leur temps entre la prière et les travaux agricoles. Ils enseignent aux habitants à « essarter les bois, défricher et labourer la terre la plus voisine de leurs cellules » [2]. Et l'on voit les colons se fixer autour des ermitages,

[1] Dom CALMET : Notice de la Lorraine, tome II, col. 913.

[2] RUYR. Ouv. cité.

joindre leurs efforts à ceux des moines, cultiver la glèbe, se construire des habitations pour eux et leur bétail. Le temps venant, ces petits groupements ruraux prendront forme de villages.

Les moines colonisateurs sont à l'origine du peuplement et de la prospérité de la région montagneuse vosgienne. Ils ont défriché et assaini les vallées, attiré autour des monastères une population agricole et industrieuse qui venait chercher dans les solitudes de la montagne une sécurité qu'elle ne trouvait pas dans la plaine. C'est par les moines que furent fondés les villes de Saint-Dié, Luxeuil, Remiremont, les bourgs de Senones, Etival, Moyenmoutier... et combien d'autres villages !...

« Cette prospérité fut l'œuvre de longs et infatigables efforts. Il fallut plusieurs siècles pour que les Vosges devinssent une contrée peuplée et productive, pour que l'agriculture s'y développât, pour que les sapins fissent place aux moissons et aux pâturages. Au commencement du neuvième siècle, plus de deux cents ans après l'arrivée des premiers solitaires, les princes Carolingiens se rendaient encore dans les Vosges pour chasser les loups, les cerfs, les ours et les aurochs, au milieu des forêts profondes qui couvraient encore la contrée » [1]

La Costelle, berceau de Fraize

N'y avait-il, à Fraize, aucun habitant quand, à la fin du VII[e] siècle, ou au début du VIII[e], un disciple de Déodat vint s'y bâtir une cellule « sous le filtre de Saint-Blaise et de Nostre-Dame en un ample vallon, sur une rivière découlante de l'une des sources de la rivière de Murthe ? »[2].

La situation de la vallée facile d'accès, riche en herbages, bien exposée au soleil sur son flanc méridional, y avait, sans doute, attiré longtemps auparavant, quelques familles de pasteurs. Elles s'étaient fixées au pied de la petite côte ensoleillée qui s'appelait — et qui s'appelle encore — *la Costelle*. Ce sera le noyau de la future agglomération. C'est un peu en aval, sur un dos de terrain proche de la rivière que l'ermite avait bâti son prieuré, là où se trouve maintenant l'église, à laquelle nous consacrons plus loin une étude spéciale.

---

[1] A. DIGOT, cité par A. GUINOT : Les Saints du Val de Galilée. 1852, p. 404.

[2] RUYR. Ouv. cité.

Nous ne pouvons nous faire une idée du labeur des lointaines générations qui ont transformé notre sol et amélioré les conditions de l'existence, sans nous représenter l'état de la vallée à l'arrivée des premiers habitants. Partout régnait la forêt, une forêt si épaisse, si enchevêtrée que les traits du soleil ne pouvaient percer ses profondeurs. Il avait fallu d'abord abattre les arbres, couper les broussailles, défricher le creux de la vallée, aplanir le terrain, assécher les prés en traçant un lit à la Meurthe dont les eaux vagabondes se traînaient parmi les obstacles en formant sur son parcours de nombreuses mares ou mortes qui ont probablement donné son nom à la rivière [1]. Plus tard, tout en débarrassant le pays des fauves qui l'infestaient, on songea à bâtir des maisons de pierre pour remplacer les cabanes de troncs d'arbres... à aménager les prés et à régler l'irrigation... à soutenir par des talus les champs en pente., œuvre immense accomplie sous la direction des moines par la main des pionniers de la Costelle !

Par la suite, les colons s'essaiment aux alentours, donnant naissance à d'autres hameaux : Scarupt, les Aulnes, le Mazeville, le Belrepaire, Clairegoutte.

Un jour viendra où le groupement primitif, grossi d'éléments étrangers, étant devenu plus dense, les terres du val ne suffiront plus à assurer sa subsistance. On verra alors une partie de la population remonter la vallée jusqu'au Valtin, défricher les forêts dans les replis les plus reculés de la montagne et créer, autour des granges éparses servant à loger le bétail, de nouveaux lieux habités (Le Valtin, Plainfaing et ses hameaux).

Telle est, en bref, l'histoire du peuplement de la haute vallée de la Meurthe, dont la Costelle a été le point de départ.

Le nom de Fraize

Dans la montagne, la presque totalité des noms de lieux proviennent d'influences naturelles locales : les eaux, la configuration du sol, sa nature, sa végétation. En un pays comme le nôtre, où, dans les temps anciens, régnait partout la forêt, la végétation ligneuse a fourni le nom de maintes localités.[2]

[1] Variations du nom Meurthe : Murtha fluvius oriens in Vosago (667) ; fluvius Murthœ (671) ; Murth (880) ; fluvius Mort (912) ; fluvius qui dicetur Morrus (923) ; fluvius Mortuns (935) ; Aqua nomine Murth (1703) ; Murtis (1156) ; Morta fluvius (XII^{e} siècle) ; la rivière de Muerth (1289) ; Murth (1318) ; Mur (1325) ; Meurt (1420) ; Mœurth (1576) ; Murthe (1591) ; Meurth (1600) *(d'après Alban Fournier).*

[2] Anould, vient de l'aulne (lat. alnus) — Chéniménil, du chêne (en latin, robur) qui a formé aussi Rouvres, Roville. Pays, Fouchécourt, du hêtre (lat. fagus, fagetum, lieu où il y a des hêtres) ; Charmes, du charme ; Beulay, du bouleau ; Saulcy, le Saulcy, Saulxures, du saule (latin salix) ; Sapois, le Ban de Sapt, du sapin ; ...17

Ce nom, souvent déformé dans les textes sous la plume des copistes, a subi plus d'une altération avant de se présenter sous sa forme actuelle. C'est dans le vieux langage, le patois surtout, qu'il convient de rechercher son appellation première. Il est enfin indispensable d'associer à cette recherche l'état des lieux au moment de leur découverte.

Pour la plupart de nos concitoyens, Fraize tire son nom du fruit du fraisier. Etymologie simpliste qui ne résiste pas à l'examen.

Contrairement à l'opinion courante, Fraize tient son appellation du frêne (en latin *fraxinus*) dont le nom patois « *frâne* » rappelle indiscutablement l'étymologie latine.

Au moment où les premiers colons s'établissaient à la Costelle, les arbres feuillus couvraient le fond et les pentes de la vallée. Le frêne, qui avait trouvé là un habitat favorable, y dominait. N'est-il pas très vraisemblable qu'un clerc du monastère de Saint-Dié, souverain temporel du lieu, ait eu l'idée de désigner la contrée du nom latin de l'arbre ? Il l'appela *fraximatum*, lieu planté de frênes, d'où plus tard on fit *Fraxia*. À travers les siècles, ce nom s'est modifié en *Frace* (charte de 1221), *Fraxe*, *Frasce* (titre de 1302), *Fraze* (bulle du pape Innocent X, 1646), *Fraîsse* (ordonnance de François de Riguet, Grand Prévôt de St-Dié 1689), *Fraise* (ordonnance du duc Léopold, 1726). À partir de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, la lettre z se substitue de plus en plus à l's. Nous avons trouvé pour la dernière fois l'orthographe *Fraise* dans une pièce officielle en 1807 ; c'est une carte civique délivrée par le sous-préfet de Saint-Dié.

C'est donc à tort qu'avec une excessive facilité, on a cru voir dans la fraise des bois l'origine du nom de notre localité, comme en témoignent les armoiries fantaisistes dont elle fut fâcheusement dotée au début du siècle. La vraie, la seule étymologie de Fraize, le latin *fraxinus*, n'a jamais été contestée par les érudits [1]. Elle indique, nous l'avons dit, l'état du lieu au moment de la venue des premiers habitants. Il s'ensuit que les habitants de Fraize sont des *Fraxiniens* et non des *Fraiziliens*, comme on les appelle parfois au mépris de l'étymologie et de l'histoire.

...16 le Thillot, du tilleul ; Housseras, du houx ; Colroy, du coudrier (lat. corylus) ; Châtenois, du châtaignier (lat. castinetum).

[1] Même étymologie dans Frenelle, Frenois, Fresse-sur-Moselle (Vosges), Fraisne-en-Xaintois (Meurthe-et-Moselle), Presse (Haute-Saône), Frasne (Doubs), Fresne-en-Voëvre (Meuse), etc...

Grande misère des temps féodaux

Groupés autour des abbayes, les paysans des vallées vosgiennes avaient, sous la main ferme de Charlemagne (768-814), connu une période de paix et de tranquillité.

Les chroniqueurs du temps nous ont appris que le puissant empereur d'Europe occidentale venait, entre deux expéditions guerrières, chasser les grands fauves dans la *silva Vosagus*, la forêt de Vôge. Il y avait des résidences à Champ-le-Duc et au voisinage de Remiremont. Il fit reconstruire la Petite église de Saint-Dié (Notre-Dame) et réparer le monastère. C'est, dit-on, en mémoire de l'accident qui avait failli lui coûter la vie au passage de la Meurthe grossie par les eaux, qu'il ordonna la construction d'une église à Sainte-Marguerite. Nombreux sont dans nos montagnes les souvenirs plus ou moins légendaires de Charlemagne. Qui ne connaît la Pierre Charlemagne à Gérardmer, marquée encore de l'empreinte du pied de son cheval ?...

Le fait certain c'est que Charlemagne, dont la capitale était Aix-la-Chapelle, est venu plus d'une fois dans les Vosges qui formaient le trait d'union entre ses états possessions des deux versants et où il était attiré par le plaisir de la chasse. Notre vallée a-t-elle, comme celles de la Vologne et de la Moselle, reçu sa visite ? On peut bien l'admettre si l'on songe qu'à l'époque, le col du Bonhomme était le seul passage praticable au milieu de la chaîne des Vosges.

Les successeurs immédiats de Charlemagne sont impuissants à maintenir l'ordre qu'il avait établi. En 843, ses petits-fils se partagent l'empire au traité de Verdun. L'un d'eux, Lothaire, reçoit, entre la France et la Germanie, la part de territoire qui portera son nom et s'appellera plus tard Lorraine.

L'histoire de cette époque est confuse ; partout le désordre et l'insécurité. Théâtre de luttes continuelles entre les rois de France et les empereurs d'Allemagne, le pays connaît toutes les horreurs de la guerre. Il est ravagé par les Normands qui pénètrent jusqu'au cœur de la Lorraine : « Il ne restait, dit un auteur contemporain [1] pas une ville, pas un village ou un hameau qui n'eût éprouvé leur effroyable barbarie. » Les paysans, abandonnant leurs récoltes, fuyaient au hasard et cherchaient un asile, soit dans les forêts, soit derrière les murs des châteaux fortifiés dont beaucoup durent leur origine aux malheurs de cette époque.

[1] Moine de Saint-Gall.

Après les Normands, d'autres envahisseurs, les Hongrois, dévastent le pays au commencement du X^e^ siècle. Le 20 août 917, par une nuit noire, — ce fut « la nuit piteuse ! » — ils prennent Remiremont et sèment la ruine dans la contrée. Le souvenir des Hongrois, des *Hongres*, comme on les appelait, est resté très vivace en Lorraine. Longtemps on a menacé les enfants méchants de l'ogre, mangeur de chair humaine.

La croyance absurde s'était répandue, dans toute la chrétienté, que la dernière année du dixième siècle serait aussi la dernière du monde qui devait finir mille ans après Jésus-Christ. Les esprits éclairés ne purent détromper le peuple et l'on attendit avec épouvante le terme fatal. Dans la certitude d'une mort prochaine, les habitants des campagnes négligèrent d'ensemencer les champs pour une moisson que personne ne devait recueillir. Le dernier jour de l'an mille trouva les populations transies d'effroi prosternées dans les églises, au pied des autels. Mais ce dernier jour se passa, ainsi que les suivants, sans amener la catastrophe attendue, et l'on se remit à espérer.

Malheureusement, la terre laissée inculte ne porta pas de récoltes l'année suivante. Ce fut la famine, une famine terrible dans un temps où le paysan devait nécessairement trouver sur place toute sa subsistance. Les intempéries des années suivantes aggravèrent encore la disette. On dut, pour vivre, recourir aux plus tristes expédients : on mangea l'herbe des prés, l'écorce des arbres, et, l'excès du mal ébranlant la moralité, on en vint parfois à se nourrir de chair humaine.

Une comète apparue en 1066 renouvelle les terreurs de l'an mille. Dans le même temps, le *feu sacré* ou *mal des ardents* exerce ses ravages dans doute la Lorraine (1070). Cette maladie, sans doute épidémique, s'attaquait aux extrémités, bras et jambes ; ceux qui échappaient à la mort en restaient estropiés. Les malheureuses victimes de la contagion étaient appelées les *ardents* parce qu'elles étaient comme brûlées par cette cruelle maladie. On l'a attribuée, peut-être à tort, à l'effet du seigle ergoté, alors qu'elle était sûrement due à la mauvaise alimentation. Le froid devient excessif ; les loups dévorent les cadavres laissés sans sépulture, et mêmes les habitants surpris dans leurs maisons. Puis viennent les guerres féodales : on pille, on brûle, on tue. Seules les razzias africaines peuvent nous donner l'idée d'une telle sauvagerie. Les bandes de Hugues d'Alsace envahissent et saccagent la montagne vosgienne ; Etival est entièrement détruit ; Saint-Dié à demi ruiné ; Senones n'est plus qu'un morceau de cendres. Adalbert de Habsbourg fait périr dans les flammes trente Vosgiens qui ne pouvaient se racheter.

Des seigneurs brigands dont les châteaux commandent le passage des routes, comme celui de Bilsistein (près du Bonhomme) et de Belruart (près de Raon-l'Etape) détroussent voyageurs et marchands, après leur avoir fait payer une sauvegarde. Tels des rapaces, ils s'abattent périodiquement sur les villages de l'alentour détruisant par le feu ce qu'ils ne peuvent emporter. Temps d'épouvanté et de désolation dont on s'étonne qu'il soit resté des survivants !

LA SEIGNEURIE DU BAN DE FRAIZE

Le Chapitre de Saint-Dié

Il y a, entre la colonisation de notre sol par les moines et la Révolution de 1789, mille ans de régime féodal : longue étape dont il est difficile, à la lumière de trop rares documents, de saisir la complexité, de retracer en détail les multiples péripéties.

Rappelons pour commencer que le monastère de Saint-Dié jouissait primitivement de droits souverains sur toute l'étendue du territoire que son fondateur avait reçu du roi Childéric Il, territoire auquel il avait donné le nom de Val de Galilée.

Après avoir appartenu aux abbés de Saint-Denis, ensuite aux évêques de Toul, l'abbaye de religieux de Saint-Dié fait place, en 960, à un Chapitre de chanoines gouverné par un Grand-Prévôt qui veillera sur ses destinées jusqu'à la Révolution.

Le Chapitre avait, au haut moyen-âge, les mêmes prérogatives que les seigneurs laïcs : il battait monnaie à Saint-Dié, rendait la justice, commandait en maître à ses sujets. Ceux-ci étaient serfs, c'est-à-dire, suivant le droit féodal de l'époque, attachés au sol qu'ils ne pouvaient quitter pour habiter ailleurs, et soumis à des obligations rigoureuses.

Les possessions du Chapitre au Val de Galilée formaient un de ces fiefs ecclésiastiques, comme il en existait plusieurs dans la région : les abbayes de Senones, Etival, Moyenmoutier, le Chapitre de dames nobles de Remiremont et, plus importantes, les fameuses principautés épiscopales de Metz, Toul et Verdun.

À cette époque troublée où le faible subissait la loi du fort, les gens d'église, incapables de défendre leurs biens contre les convoitises de voisins turbulents et batailleurs, furent contraints de se placer sous la sauvegarde des seigneurs laïcs et de leurs hommes d'armes. Ces protecteurs s'appelaient *avoués* ou *voués*. Comme prix de leurs services, les abbayes leur abandonnaient une partie des revenus des biens dont ils avaient la garde.

En 1055, le premier duc héréditaire de Lorraine, Gérard d'Alsace, affranchit l'abbaye de Saint-Dié de la tutelle des évêques de Toul, et se proclame *voué* de cette abbaye. Mais les voués faisaient payer cher leur protection. Après s'être contentés au début de quelques redevances, ils exigèrent davantage. Comment de paisibles religieux auraient-ils pu leur résister ? N'étaient-ils pas les plus forts ?... De temporaire qu'elle était à l'origine, leur charge devint bientôt héréditaire. Ils en vinrent à se servir eux-mêmes dépouillant, morceau par morceau, ceux qu'ils avaient mission de défendre et qu'ils finirent par supplanter.

Petit à petit, le Chapitre perdit presque tous ses droits de souveraineté pour ne conserver qu'une autorité purement nominale et spirituelle.

C'est vraisemblablement au XIII^{e} siècle que les biens du Chapitre dans les vallées de la Meurthe et de la Petite Meurthe tombent presque entièrement dans le domaine ducal. Dans le val de Meurthe, comprenant les communes actuelles de Fraize, Plainfaing, Le Valtin, le Chapitre ne conserve, à Plainfaing, qu'une petite enclave sur la rive droite de la Meurthe : elle lui doit le nom de *Ban Saint-Dié* qu'elle porte encore. Tout le reste forme le *Ban de Fraize*, avec la Costelle comme chef-lieu.

Dans l'autre vallée, le *Ban de Cleuveci* sur la rive droite de la Petite Meurthe reste aux chanoines, mais la rive gauche de la rivière du Grand Valtin, jusqu'à son confluent à Sondreville, est dévolue au duc et prend le nom de *Ban-le-Duc*.

Nous verrons le Ban de Fraize passer à divers féodaux sous la suzeraineté des ducs de Lorraine, mais le Ban-le-Duc restera fief ducal jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France en 1766 pour appartenir ensuite au domaine royal jusqu'à la Révolution qui changea son nom en celui de Ban-sur-Meurthe.

Le ban de Fraize

Une déclaration établie en 1580 pour mettre fin aux contestations qui surgissaient à tout moment entre le Chapitre et les seigneurs du ban de Fraize précise ainsi les limites du dit ban :

> « La montagne de Mandramont selon le dégost des eaux pour
> « le côté du ban de Fraisse joindant au ban de Saulcy, et de Mandray,
> « et de Laveline, continuant la dite montagne jusqu'à la montagne du
> « Rospert (Rosberg) joindant au ban du dit Laveline et finissant au

« ban du Bonhomme selon le dégost des eaux qui se porte du côté du « dit ban.

« Et depuis la montagne du dit Rospert, le dit ban de Fraisse « continue au long du dit ban du Bonhomme, tirant par dessus la « montagne appelée la Marjé (la Maze) jusqu'au grand bois appelé « Luxpach (Louchpach), qui prend derrière le Valtin ; et dez l'entrée « du dit Luxpach, tirant sur les chaumes et voisin des montagnes du « Ruispert (Reichberg) appartenant aux seigneurs du ban de Fraisse.

« Laquelle montagne de chaume joint à la basse du grand Pré et « se continue selon le ban d'Orbey et du Moustiers (Munster) tirant « au haut de la montagne de la Noire-Mer (lac Noir) et à la montagne « de Montembœuf (Montabey), dans lequel circuit sont les chaumes « et la Petite-Pasture ; savoir : le Voison dit Reispec, le voison du Fain, « le Voison du Greistelin, Astembach (Tanet), et le dit Montembœuf.

« Et dez la dite montagne de Montembœuf, frontant au dit ban « de Moustiers (Munster), en bas, en montant par le haut de la « montagne du Colley, dit Vicheparts (?) et descendant à la sommité « de la combe du Valtin, et montant à la montagne du voison de « Belleferges (Balveurche), et descendant le ruisseau du Rey-de-Bash « (Rambach), continuant ez amont jusqu'à la sommité de montagne, « et chaumes de Hérichamp (Sérichamp) aboutissant à la chaume de « Ban-le-Duc et Cleuvecy.

« Et de la montagne de Hérichamp, descendant au long d'un lieu « dit Beny-Preys (Bernimpré), selon le dégost des eaux par le haut de « Strazy et montant en haut des Hormes, autrement dit des Brebis, « en revenant et côtoyant par au-dessus de la montagne, entre le dit « Strazy, ban de Fraisse et Fetigigoute (Steingigoutte), ban de Cleuvecy, « toujours tirant selon le dégost des eaux ; au sommet de la montagne, « jusqu'au dessus de la montagne du Rouémont (Rovémont) et de la « roche dessus Clairgoutte, aboutissant par le dessus du ban de « Cleuvecy, au lieu dit Haut-du-Houssaye, traversant la rivière en « retirant en haut du Chenay (Chêneau) dessous le Belrepaire, et « faisant fin à la montagne du dit Mandramont où la déclaration est « commencée. »

Cette déclaration qui avait été précédée d'un procès-verbal d'abornement « *entre le Chapitre d'une part, et Georges Bayer, seigneur de Château-Brehain, et le comte de*

Ribeaupierre, d'autre part. » est un document extrêmement curieux. Elle nous fait connaître, non seulement les limites, mais encore les hameaux, les rivières, les scieries, les moulins, les granges, les huttes du ban de Fraize et nous renseigne par là sur l'état de l'industrie et de l'agriculture dont nous aurons l'occasion de reparler. Nous y trouvons cette énumération des hameaux du ban de Fraize :

> *« Dans le circuit de ces limites sont compris treize villages, tant petits « que grands, scavoir : La Costelle, Belrepaire, Le Mazeville, Les Aulnes, « Scarux, Ban Saint-Diey, [1] Plainfaing, Noirgoutte, Clairgoutte, Habaruz, « Le Valtin, Strazy, Demenemeix.* [2] »

Les seigneurs de Fraize

En récompense des services rendus à la guerre, les ducs de Lorraine abandonnaient, suivant la coutume féodale, certaines parties de leurs domaines, à des seigneurs vassaux.

Une charte de 1221 relate la donation par laquelle le duc Mathieu Il cède à un seigneur alsacien, Anselme de Ribeaupierre et à Simon de Parroye, la seigneurie du ban de Fraize, à titre d'hommage au duché. Ils s'entendirent pour prendre en commun les redevances qu'ils versaient au duc. Pour la clarté de l'exposé, nous reparlerons plus loin de ces deux familles féodales.

Dès cette époque lointaine, le ban de Fraize appartient conjointement à deux maîtres. Il en sera ainsi jusqu'à la fin du XVII^{e} siècle (1693).

Une telle indivision n'était pas rare aux temps féodaux : tel seigneur qui possédait, autour de son château, un ou plusieurs villages, avait, ici et là, des possessions écartées, encloses dans d'autres seigneuries : tantôt un village entier, tantôt une fraction de village, parfois quelques maisons seulement. Bizarre enchevêtrement de seigneuries grandes et petites, quelquefois communes à plusieurs féodaux. On ne peut mieux comparer cette situation qu'à celle du propriétaire terrien qui possède, en dehors de son exploitation principale, des parcelles de terrain éparses enclavées dans d'autres exploitations.

Les descendants des sires de Ribeaupierre et de Parroye ont été, par moitié, seigneur du ban de Fraize pendant près de cinq siècles.

---

[1] L'enclave du Ban-Saint-Dié était, nous l'avons dit, propriété seigneuriale du Chapitre.

[2] Arch. Vosges, série 6, N° 549. Cité par Georges Flayeux : Le Ban de Fraize, p. 17,19,50.

Au XVI^e^ siècle, la part de souveraineté revenant aux comtes de Parroye passe par le mariage de Marie de Parroye à la famille Bayer de Boppart, plus connue dans le pays sous le nom de Château-Brehain, village du canton de Delme (Moselle) où elle avait sa résidence habituelle.

Vers la fin du XVI^e^ siècle, Antoinette Bayer de Boppart épouse le comte de Créhange qui devient copropriétaire du ban de Fraize.

Les droits féodaux se vendaient autrefois comme on vend de nos jours les fonds de commerce. En 1693, Pierre de Cogney, qui s'était rendu acquéreur de la part de seigneurie des comtes de Créhange, achète aussi celle des Ribeaupierre. Il devient ainsi l'unique possesseur de la seigneurie du ban de Fraize.

Au moment de la Révolution, messire de Clinchamp d'Aubigny époux d'Elisabeth Thérèse de Cogney était seigneur des bans de Fraize et Taintrux.

La Maison de Ribeaupierre

Les sires de Ribeaupierre (en allemand Rappolstein) comptent parmi les plus anciennes et les plus puissantes dynasties féodales de l'Alsace.

Seigneur du val d'Orbey et de vastes domaines Outre-Vosges, ils avaient fait de Ribeauvillé, centre de leurs possessions, une sorte de petite capitale.

Les ruines imposantes de leurs trois châteaux de St-Ulrich, du Girsberg, du Haut-Rappolstein dominent la petite ville riche de souvenirs pittoresques et moyenâgeux. Le château ruiné du Hohnach, dans le massif des Trois-Epis, leur appartenait également, ce pourquoi les gens de Fraize les avaient surnommés *seigneurs du Hohenné*. Sur la colonnette dorique qui surmonte la fontaine publique de Ribeauvillé se voient leurs armoiries : *d'argent à trois écussons de gueules, deux et un*. Elles figuraient — nous le disons plus loin — à la clef de voûte des nervures du chœur de l'église de Fraize où elles se voyaient toujours avant la restauration de 1894. On les trouve encore à Fraize sur le manteau de la cheminée de l'ancienne maison Deloisy (actuellement syndicat agricole).

Recevant l'investiture des empereurs d'Allemagne pour leurs possessions alsaciennes, mais devant l'hommage au duc de Lorraine pour la seigneurie du ban de Fraize, les Ribeaupierre faisaient figure de petits souverains : ils battaient monnaie, levaient des troupes dans leurs états et participaient aux grandes expéditions féodales.

Les poètes allemands du moyen-âge ont célébré les fastes héroïques des Ribeaupierre : L'un d'eux prend part avec Godefroi de Bouillon à la première Croisade ; il est tué au siège de Nicée. Conrad de Ribeaupierre qui combat, lui aussi, en Terre-Sainte, défie, devant Damas, un géant musulman et le tue en combat singulier.

Comme les rudes guerriers de leur temps, les Ribeaupierre n'étaient pas toujours de petits saints. Il en fut ainsi de Jean de Ribeaupierre. À la tête d'une troupe de soudards, il ravagea le Val de Galilée, mit au pillage l'abbaye de Moyenmoutier, emmena en captivité l'abbé chargé de chaînes qui en mourut de misère. Le duc Raoul, irrité, ordonna de lui amener le coupable mort ou vif. Ayant demandé sa grâce, celui-ci fut condamné à réparer ses torts envers l'abbaye, à faire amende honorable à genoux, un cierge à la main et à se rendre en pèlerinage à Cantorbery (Angleterre).

Henri de Ribeaupierre, qui avait négligé ses devoirs de vassal en laissant une bande de brigands saccager les bans de Fraize et Clefcy, encourt, lui aussi, la colère ducale. Il ne doit son pardon qu'à la prière de son père. En reconnaissance de sa générosité, il laisse au duc à son décès (1346) tout ce qu'il possédait au ban de Fraize.

Cette cession ne fut, semble-t-il, que momentanée, puisque nous retrouvons, au XV^{e} siècle, les Ribeaupierre en possession du ban de Fraize. Ils possèdent également celui de Saulcy.

La famille des Ribeaupierre est, en ce moment, une des plus illustres du duché. En 1364, le duc Jean 1er a donné en mariage sa sœur Marguerite à Ulrich de Ribeaupierre. À sa mort, celle-ci fait à l'abbaye de Pairis (Orbey) un legs princier de 500 florins d'or.

Mêlé aux grands événements historiques du temps, le nom de Ribeaupierre est célèbre par toute l'Europe.

Brunon de Ribeaupierre bataille aux côtés du roi de France pendant la Guerre de Cent Ans.

L'un de ses trois fils, Guillaume, occupe des charges importantes à la cour de l'empereur d'Allemagne.

Le second, Maximim, chambellan du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, fait avec ce dernier la conquête de la Lorraine qui devait se terminer par la défaite et le trépas du Téméraire devant Nancy (1477).

Par contre, Ulrich de Ribeaupierre, resté fidèle aux Lorrains amène des troupes au duc René d'Anjou qu'il soutient dans sa lutte contre Antoine de Vaudémont. Il trouve la mort à la bataille de Bulgnéville qui vit la défaite de René. Au XVI[e] siècle, grâce à l'amitié et aux faveurs des empereurs d'Allemagne, à ses alliances princières, à l'étendue de ses domaines, la dynastie des Ribeaupierre est à l'apogée de sa puissance et de sa prospérité. Maîtres d'une grande partie de l'Alsace, ces seigneurs vivent dans leurs châteaux de Ribeauvillé au milieu d'une splendeur et d'une richesse presque royales. Une relation des fêtes du mariage de Georges de Ribeaupierre, célébré en 1543, donne l'idée de l'éclat de leur faste. L'un d'eux, Guillaume, reçoit de l'empereur l'ordre souverain de la Toison d'Or.

Mais un moment vient où l'étoile de cette noble maison commence à pâlir. Eberhardt de Ribeaupierre, chargé de plusieurs ambassades par les empereurs d'Allemagne, est, à la fin du XVI[e] siècle, le dernier qui ait exercé quelque influence. On lui doit l'institution de la fête populaire du *Pfeifertag* qui, chaque année encore, rassemble à Ribeauvillé tous les ménétriers d'Alsace. Les fameux vases historiés dont il fit don à la ville sont conservés précieusement.

Ce pauvre Eberhardt ne nageait plus cependant dans l'opulence comme en témoigne la lettre du 31 août 1598, par laquelle il sollicite humblement un prêt de deux cents écus de « ses bons bourgeois de Fraize et de Saulcy. »

« Messieurs mes bourgeois, à l'improviste j'ay affaire de deux
« cens escus et comme je me confie en vous qui pour sy peu de chose
« ne voudriez me délaisser je vous an ay faict ce mot pour vous prier
« de mes les prester et vous me ferez ung grand plaisir, je ne fauldray
« vous les faire rendre par mon recepveur Grégoire Thiéry auquel
« j'ay commandé de parler à vous et que ce soit en dedant Nouel ou
« la saint-Gehan, en me les apportant je vous feray une assurance,
« mais je vous prie que ce soit dedans sept ou huit jours. Ce faisant
« vous m'obligerez vous continuer en vos bons et anciens droictz et
« là vous m'emploirez prest à vous faire plaisir masseurant derechef
« que pour si peu de chose ne me refuserez à mon besoing. Je me
« recommande à vous tous et prie Dieu vous avoir en sa garde
« d'aussy bonne volonté que je suis

Votre bien bon seigneur,
Eberhardt de Ribeaupierre.
Ribeauvillé, ce dernier d'aoust 1598.

« Je vous prie ne faillir me rendre responce au plus tôt. » [1]

Est-ce bien là le langage d'un noble gentilhomme aux « manants » qu'il traite par flatterie de bourgeois ?…

Grandeur et décadence !...

La dynastie des Ribeaupierre devait tomber en quenouille à la mort de Georges-Frédéric, fils d'Eberhard, qui ne laissa que des filles. L'une d'elles épousa Christian, prince palatin de Birkenfeld qui devint seigneur du comté de Ribeauvillé.

La seigneurie passa plus tard par mariage dans la maison de Deux-Ponts dont sont issus les rois de Bavière. Ceux-ci étaient donc les descendants des anciens seigneurs du Ban de Fraize.

Ruinée par la Guerre de Trente Ans, la seigneurie du Ban de Fraize avait, au XVII[e] siècle, perdu beaucoup de ses revenus. Les comtes de Créhange en avaient vendu leur part, en 1684, à Pierre de Cogney. Ce fut peut-être cette circonstance qui décida le prince de Birkenfeld à se défaire à son tour de la sienne en 1693 au profit du même acquéreur pour le prix de 24.000 livres tournois.

Ni les Ribeaupierre et leurs co-seigneurs du Ban de Taintrux, ni les sires de Cogney qui leur ont succédé dans la seigneurie du Ban de Fraize, n'ont jamais habité le pays où ils ne venaient que rarement.

Ils y avaient un intendant chargé de l'administration de leurs biens et de la recette des revenus. L'intendant du seigneur, connu aussi sous le nom de *châtelain* résidait au *château de Pierosel*, entre Demenemeix et Plainfaing dans une maison d'assez piètre aspect, désignée de nos jours sous le nom de *Château Sauvage* [2] qui n'a de château que le nom. Rien n'y rappelle son antique destination.

Une autre maison seigneuriale aujourd'hui disparue aurait-elle, comme le croit l'abbé Flayeux [3], existé à Demenemeix sur le chemin appelé *La Voie des Dames*, à l'emplacement actuel du restaurant Zimmermann ? C'est fort possible.

La maison Deloisy (act. Syndicat agricole, au carrefour des rues de l'Eglise, du Maréchal de Lattre et de la Costelle), qui rappelle par sa haute toiture d'ardoises les manoirs féodaux, a appartenu aussi aux Ribeaupierre. Elle servait, croyons-nous, de résidence à un de leurs officiers. Sans doute a-t-elle reçu plus

[1] Curiosités d'Alsace. 1861, p. 422.

[2] Probablement parce que les princes palatins de Birkenfeld portaient le titre de Comtes sauvages du Rhin.

[3] G. FLAYEUX. Le Ban de Fraize, p. 45.

d'une fois leur visite. Peut-être y ont-ils séjourné au moment des chasses qui les ramenaient chaque année de notre côté des Vosges.

On y remarque dans une pièce du rez-de-chaussée, en bordure du chemin du Gerva, un précieux souvenir des anciens seigneurs de Fraize : une large et grande cheminée de grès rouge, de beau style gothique s'appuyant sur deux niches ogivales qui lui servent de montants. On admire sur le manteau les armoiries bien conservées des Ribeaupierre dont le blason s'orne de trois petits écus. Aucun millésime. Mais nous pouvons, avec certitude, faire remonter l'œuvre à une date antérieure à 1693, époque où la seigneurie cessa d'appartenir aux Ribeaupierre. La cheminée paraît dater du milieu du XVII^{e} siècle (après la guerre de Trente Ans).

Vendu à un particulier au moment de la cession de la seigneurie, l'ancien manoir des Ribeaupierre appartenait en 1791 à Dominique Deloisy [1]. Restée durant plus d'un siècle propriété de sa famille, cette demeure historique fut léguée à la commune de Fraize, voici quelque trente ans.

Il est infiniment regrettable qu'elle n'ait pas conservé cette « page d'histoire » qui fait, si l'on peut dire, partie du patrimoine des Fraxiniens.

Quel beau cadre pour un musée historique local — dans le genre de ceux de Kaysersberg, de Saint-Amarin, d'Obernai... — que cette vaste pièce à la cheminée monumentale, avec son plafond à caissons, l'éclairage parcimonieux que lui dispense son unique fenêtre ! Tout y respire le passé...

Hélas ! ce qui fut jadis la salle d'honneur du logis est maintenant un magasin de denrées agricoles et les sacs de grains s'accotent à l'antique cheminée des Ribeaupierre.

Est-il permis d'espérer que cette « relique » sera pieusement conservée là où elle se trouve, dans des conditions telles que nos visiteurs puissent la contempler, ou bien que, déplacée, elle trouvera ailleurs une place d'honneur ?...

Il semble que les Ribeaupierre aient laissé de bons souvenirs au Ban de Fraize par une administration assez douce pour le temps.

Ces seigneurs avaient pour le petit village du Valtin, le plus voisin de leurs possessions du val d'Orbey, une particulière prédilection. Ils aimaient venir chasser dans les giboyeuses forêts des Hautes-Chaumes qui entourent le pays ;

[1] Déclarations foncières de 1791.

les documents anciens de la communauté du Valtin font en effet mention d'un *gardien des chasses du seigneur* [2].

Dès le XV[e] siècle, ils avaient fait édifier, dans cette contrée reculée, une chapelle où un prêtre venait dire la messe le dimanche. Nous les voyons plus tard contribuer largement à la construction de l'église (1689).

Nous savons aussi qu'ils avaient fait remise aux Valtinois des droits de banalité, qu'ils les autorisaient à pêcher dans la rivière, à *vain pâturer* dans la forêt, à y prendre tout le bois dont ils avaient besoin pour le chauffage et les constructions et qu'ils accordaient volontiers aux *marcaires* des *ascensements*, c'est-à-dire des concessions de terre à titre perpétuel, moyennant une faible redevance annuelle. Cette mesure libérale favorisa le défrichement et la mise en culture des terres improductives dans les hautes vallées et aida puissamment les habitants à tirer du sol une alimentation qu'ils ne pouvaient faire venir du dehors.

S'il faut en croire une vieille légende, l'un des Ribeaupierre serait venu, à la suite d'un drame douloureux, s'établir au Rudlin pour y faire pénitence dans un ermitage bâti de ses mains. En ce lieu qui s'appela — et s'appelle encore — *l'Hermitage*, s'élevait jadis une chapelle dédiée à Saint Jean-Baptiste. Cette chapelle a été, par la suite, déplacée et reconstruite sur l'autre rive de la Meurthe, en bordure de la route du Valtin. De l'ancien ermitage, elle garde deux écus accolés encastrés dans la façade, au-dessus du portail. Les armoiries de l'un paraissent être celles des Ribeaupierre ; l'autre n'a pu être identifié.

Ecoutons l'émouvante légende de l'ermite du Rudlin :

En ce temps-là « les seigneurs de Ribeaupierre venaient souvent chasser le gibier dans leurs domaines. Un jour, une chicane éclata entre deux frères, Jean et Max de Ribeaupierre, à propos d'un ours qu'ils avaient tué, s'attribuant tous deux la gloire d'avoir abattu la bête. Jean frappa même son frère au visage oubliant son amitié fraternelle, en présence d'une suite de grands seigneurs, de nobles dames et de leur valetaille. Max, dans sa colère, allait venger l'affront, mais soudain il comprit que la vengeance serait plus odieuse encore que l'offense et il pardonna généreusement à son frère qui était tombé repentant à ses pieds. Max émit cependant l'idée que la justice divine ne laisserait pas cette faute impunie.

Jean se repentait toujours d'avoir frappé son frère. Il vint lui demander de nouveau pardon dans son château. Or Max s'exerçait à tirer à l'arc. Il n'aperçut pas son frère qui venait à lui et une flèche atteignit le malheureux qui expira

[2] V. LALEVÉE. Au pays des Marcaires, p. 72.

presque aussitôt. À son tour, Max demanda pardon au mourant et fut bourrelé de remords pour avoir appelé la justice divine contre son frère.

Pour racheter sa faute, il prit l'habit de bure, vécut en solitaire au milieu des forêts où il vint se construire un modeste ermitage. » [1]

Les co-seigneurs des Ribeaupierre

Trois familles féodales : les Parroye, les Bayer de Boppart ou Château-Brehain, les Créhange se sont succédées dans la possession de la part de seigneurie du Ban de Fraize indivise avec les Ribeaupierre. Comme ces derniers, toutes trois tenaient leurs titres de noblesse des empereurs d'Allemagne.

Le village de Parroye, près de Lunéville, garde le nom du château des sires de Parroye. Ce château a été rasé par ordre de Louis XIII pendant la Guerre de Trente ans.

Les armoiries de la famille étaient « *de gueules à trois lions d'or.* » Son origine est fort ancienne : Simon de Parroye partant pour la deuxième Croisade fait un don important au Chapitre de Saint-Dié en 1147 ; les titres de l'église de Saint-Dié mentionnent aussi, au Moyen-Age, plusieurs dignitaires du Chapitre du nom de Parroye.

En 1315, le duc Ferry IV lègue à Aubert de Parroye, son écuyer, la seigneurie de Taintrux. Le ban de Fraize est dès lors rattaché à celui de Taintrux, siège de l'administration et de la justice.

L'ancien château de Taintrux, construit au XII^{e} siècle a été décrit par M. de Golbeny : [2]

> « Quatre tours énormes flanquaient les angles de la forteresse,
> « dont l'entrée était en outre protégée par une cinquième tour carrée,
> « renfermant le colombier, et sous laquelle un vaste passage, à voûte
> « ogivale, donnait accès dans l'intérieur du château. Deux fossés,
> « séparés par un rempart, en défendaient les abords. Cet ensemble,
> « joint à la bonne conservation des constructions, à la qualité et à la
> « dimension des matériaux, lui donnait un aspect à la fois imposant
> « et pittoresque, dont on jouit rarement sur le versant occidental des
> « Vosges presque entièrement dépourvu de vestiges de la féodalité. »

[1] J. CORDIER. Fraize et ses environs, p. 57-58.

[2] Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne, 1885.

Le même auteur rapporte d'après la tradition le récit de la prise du château au moment de l'invasion suédoise :

« Le château avait été pris et occupé par une centaine de Suédois. « Une mendiante vosgienne leur servait d'espion. Gagnée par les « offres des habitants et honteuse elle-même du rôle qu'elle jouait, « elle consentit à trahir et promit aux paysans de les délivrer. « Revenant d'une de ses tournées, elle accourt au château criant aux « hommes d'armes : voici l'ennemi ; il vient par Fraize ; il vient par « Saint-Dié ; il vient de tous côtés ; hâtez-vous de fuir ou vous êtes « perdus. Les Suédois se croient surpris, ils abandonnent Taintrux. « Eux partis, on occupe le château, on lève les pont-levis. À peine « arrivés au col de Noirmont, les fuyards, remis de leur panique et « ne se voyant pas poursuivis reviennent sur leurs pas. Mais on « faisait bonne garde ; ils ne purent rentrer au château.

« On ne devait pas se débarrasser toujours aussi facilement de « ces hôtes incommodes. Taintrux fut de nouveau occupé. Ne « sachant comment mettre un terme aux vexations dont ils étaient « victimes, les habitants firent savoir à leur seigneur, le comte de « Créhange, que son château était aux mains de l'ennemi, et lui « demandèrent à quel moyen ils pouvaient avoir recours pour s'en « délivrer, il leur fut répondu d'y mettre le feu. Une nuit sombre fut « choisie pour l'exécution de cet ordre héroïque. Eblouis par les « flammes, étouffés par la fumée, les soudards n'attendent pas que « tout brûle et cherchent le salut dans une fuite précipitée. Les « habitants profitent de cette débandade pour éteindre le feu et « sauver le château. Mais les Suédois, furieux de se voir ainsi joués, « reviennent et rallument l'incendie qui, cette fois, consuma tout. »

Les vestiges du château ruiné subsistèrent longtemps. En les montrant aux visiteurs, les bonnes gens de Taintrux ne manquaient pas de conter une légende que j'ai recueillie dans mon enfance de la bouche d'un ancien du lieu : si la construction avait résisté pendant des siècles aux injures du temps, c'est que le mortier qui liait les murailles avait été brassé avec du lait de vache dont les manants étaient tenus d'apporter une traite sur deux au seigneur. Histoire invraisemblable qui s'inspire de la condition misérable des paysans aux temps féodaux !

Du château, on voyait encore, en 1831, « quatre grosses tours rondes. Une cinquième tour carrée marquait la place du pont-levis. Toutes ces tours ont été

démolies et le manoir féodal transformé en maison de ferme. On en a toutefois conservé la chambre de justice dans laquelle, tous les lundis, le châtelain ou ses officiers tenaient leurs audiences. À quelques pas était hissé le poteau du carcan et, plus loin, sur un mamelon, le fatal gibet. » [1]

Le seigneur ayant droit de haute justice, les causes criminelles se jugeaient en effet à Taintrux, au Tribunal du Buffet de la Châtellenie. En 1570, une certaine Marguerite Mangenat, de Plainfaing, convaincue d'infanticide, en 1580, Nicolas Humbert Jean Vinel, de Scarupt, ont été exécutés au signe patibulaire de Taintrux.

Pas plus que leurs successeurs, les comtes de Parroye n'habitaient le château de Taintrux. C'était simplement pour eux un pied-à-terre au milieu de leurs possessions vosgiennes. En temps ordinaire, le château était la demeure d'un intendant administrateur des biens du seigneur et rendant la justice en son nom.

Les *Bayer de Boppart* remplacent les comtes de Parroye à la fin du XIV[e] siècle. Ils portaient *d'argent à un lion de sable, armé, lampassé et couronné*.

Cette famille a joué un grand rôle dans les événements qui se sont déroulés à l'époque en Lorraine. Un de ses membres, Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, mérite une mention particulière. Singulier prélat, botté et casqué qu'on voyait chevaucher, l'épée au poing à la tête de ses troupes. Fatigués de ses exactions, les habitants d'Epinal, ses sujets [2], s'étaient révoltés contre lui en 1420. Il vint en personne mettre le siège devant la ville. Mais les bourgeois faisaient bonne garde sur les remparts. Devant leur attitude résolue, l'évêque fut obligé de se retirer, la rage au cœur. Il se vengea en incendiant les villages voisins. C'est à la suite de ces événements que la ville d'Epinal se donna librement au roi de France, Charles VII en se plaçant sous sa protection. Louis XI la céda plus tard au duc de Lorraine.

Nous retrouvons le belliqueux évêque à la bataille de Bulgnéville (1431) où fut vaincu le duc René d'Anjou. Il y est fait prisonnier avec son frère et le duc lui-même.

Conrad Bayer de Boppart qui possédait aussi Baccarat avait établi dans cette ville un couvent de religieux carmes, ce qui expliquerait — pense l'abbé Flayeux — le droit de quête que ces religieux avaient, jusqu'à la Révolution, conservé au Ban de Fraize. Il est de fait qu'on rencontre souvent leurs noms, comme

[1] Ch. Charton : Les Vosges pittoresques et historiques, 1884, p. 205.

[2] Les évêques de Metz, souverains temporels, possédaient dans les Vosges les villes d'Epinal et de Rambervillers.

remplaçants des desservants empêchés, dans les anciens registres d'état-civil. Au Valtin, par exemple, l'administrateur de la chapelle est, presque toujours, un carme de Baccarat.

Il existe, à Clairegoutte, une vieille maison connue sous le nom de *La Cour* (propriété Didier), portant, au-dessus de la porte d'entrée du pignon est, le millésime de 1576, le plus ancien qu'on trouve à Fraize. Entourée d'un mur de clôture avec porte cochère donnant accès sur une cour assez spacieuse, elle diffère des constructions voisines par de larges baies de style antique où le meneau a disparu. Elle a dû être restaurée au XVIII[e] siècle, car les vestiges décoratifs de certaines pièces sont de l'époque Louis XV. Ce logis semble avoir été une propriété des seigneurs de Taintrux. Un lieu dit voisin ne conserve-t-il pas le nom suggestif de « *La Châtelaine* » [1] Il est possible, comme le suggère le chanoine Paradis, que la vaste cour de la maison ait été utilisée pour la tenue des *plaids-annaux*.

C'est dans les dernières années du XVI[e] siècle qu'une demoiselle Bayer de Boppart, ayant épousé Christophe de Créhange, lui apporta en dot les seigneuries des bans de Fraize et de Taintrux.

La *maison de Créhange*, alliée aux plus hautes familles lorraines et allemandes avait, un peu partout, d'immenses et nombreuses propriétés. En 1617, les seigneurs de Créhange furent mis au nombre des comtes d'empire. C'est en Allemagne que se situent dès lors leurs destinées.

Les comtes de Créhange, très peu connus à Fraize — où, peut-être n'ont-ils jamais mis les pieds — n'y ont laissé aucun souvenir durable. Leur nom même est aujourd'hui oublié.

On peut croire que cette seigneurie de Fraize et Taintrux, qu'ils tenaient de leurs aïeux, n'était pour eux d'aucun attachement sentimental car, en 1672, ils la mirent en vente « à la criée », c'est-à-dire aux enchères. Un « nouveau riche » de ce temps-là, Pierre de Cogney, conseiller au Parlement de Metz, en fit l'acquisition. Comme nous l'avons vu, il acheta, quelques années plus tard, l'autre moitié du ban de Fraize.

[1] Bulletin Paroissial, Août 1910.

Derniers seigneurs de Fraize

La famille des de Cogney, les derniers maîtres du ban de Fraize, est originaire de Châtel-sur-Moselle. Elle avait été anoblie par le duc Charles III, en 1575.

François Ernest, qui hérite de son père, Pierre de Cogney, les seigneuries de Fraize et Taintrux, était gentilhomme ordinaire du duc de Lorraine, Léopold, capitaine de cuirassiers, au service de l'empereur d'Allemagne.

Ce seigneur faisait de fréquents séjours à Fraize, au « Château Sauvage ». Très populaire dans le ban, il était lié d'affection avec ses sujets. Son nom figure plus d'une fois sur les anciens registres paroissiaux d'état-civil, comme parrain des nouveaux-nés ou témoin dans les actes. C'est en cette qualité qu'il assiste, le 14 janvier 1723, au mariage de Claude Batremeix et d'Agathe Vincent, fille du tabellion du ban.

M. de Cogney portait un vif intérêt à la prospérité du pays. Dans ses voyages à travers l'Europe, il avait acquis une certaine connaissance des études géologiques, ce qui lui donna l'idée de faire refleurir dans notre vallée l'industrie minière. Il songea même à y rechercher de l'or. Mais le succès ne répondit pas à ses efforts. Nous aurons à y revenir.

À ces déboires s'ajouta, en 1725, un procès avec la communauté de Fraize, au sujet des limites des forêts seigneuriale et communale et des droits de parcours en forêt. L'affaire se termina par un abornement donnant satisfaction aux deux parties.

François Ernest de Cogney mourut au château de Pierosel le 2 février 1729 ; il fut inhumé à Taintrux, dans le chœur de l'église. Sa femme, croit-on, était décédée avant lui à Fraize. Les comptes de la communauté, au commencement du XVIII[e] siècle, mentionnent en effet une dépense de « 41 livres tournois pour frais occasionnés par la mort de Madame de Cogney » [1].

M. de Cogney ne laissait pas d'enfant. Sa sœur hérita de ses biens ; Jacques Régnier, son époux, devint seigneur de Taintrux et de Fraize, en ajoutant à son nom celui de Cogney.

Elisabeth Thérèse, sa fille, reçut en partage les seigneuries de Taintrux et de Fraize qu'elle apporta à son mari, messire Jean-Baptiste de Clinchamp d'Aubigny. Les lettres par lesquelles celui-ci rendit « foy et hommage au Roy » pour ces

[1] Arch. Vosges. E. parag. 21. Cité par G. Flayeux, p. 71.

terres nous apprennent qu'il était « écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, concierge du château royal des Tuileries, capitaine de dragons au service du Roy ».

M. de Clinchamp est le dernier seigneur de Fraize. Résidant ordinairement à Paris où le retenaient ses hautes charges à la Cour, on ne le voyait au pays qu'assez rarement, à l'époque des grandes chasses. Il mourut sans postérité dans les années qui précédèrent la Révolution.

À la mort de sa veuve, en 1799, ses biens, d'abord indivis entre ses quatre nièces, reviennent finalement à l'une d'elles, Charlotte Régnier de Chonville, mariée à Louis Joseph de Bazelaire de Lesseux. Ainsi s'explique l'origine des vastes forêts que possède la famille de Lesseux dans les communes du Valtin et de Plainfaing. Ce sont d'anciennes forêts seigneuriales que la Révolution n'a pas enlevées à leurs possesseurs comme biens nationaux.

LA PATRIE LORRAINE

Guerres de l'Indépendance

Gérard d'Alsace

La *Lotharingie* ou royaume de Lothaire, appelée d'abord *Loherrègne*, puis Lorraine, se divisa en deux régions : celle du nord ou Basse-Lorraine, celle du sud ou Haute-Lorraine. Cette dernière comprenant le plateau adossé aux Vosges, garda seule son nom dans l'histoire.

En l'an 1048, un seigneur alsacien, Gérard d'Alsace, dont la tradition a fait le fondateur de Gérardmer auquel il a donné son nom, devient duc héréditaire de Haute-Lorraine ou Mosellane. Ses 27 successeurs, tous de la même dynastie, vont gouverner le pays durant sept siècles. *Jusqu'en 1766, la Lorraine, état indépendant et souverain, ayant Nancy pour capitale, a été la patrie de nos aïeux*. Ce temps n'est pas tellement loin de nous : mon trisaïeul était né en 1764 (à Laveline) sujet lorrain. Et cependant, combien de Lorrains du temps présent se souviennent de l'ancienne patrie ? Combien pourraient dire comment elle est entrée, il n'y a pas deux siècles, dans le giron de la patrie française ?...

Ce qui s'était passé en France où Hugues Capet avait dû, les armes à la main, faire prévaloir son autorité sur les grands féodaux, se répéta en Lorraine où Gérard d'Alsace usa sa vie à combattre ses vassaux. Il mourut en 1070 à Remiremont, empoisonné, croit-on, par ses ennemis.

Nos premiers ducs ont fort à faire : il leur faut batailler sans cesse avec des seigneurs turbulents et pillards, avec les évêques de Metz et de Toul, dans des luttes où ils n'ont pas toujours le dessus, maintenir leur indépendance menacée par les empereurs d'Allemagne et les rois de France. Et toujours, dans ces guerres féodales, les pauvres vilains des campagnes voient leurs récoltes saccagées, leur bétail enlevé, leurs chaumières incendiées. Heureux sont-ils quand on leur laisse la vie !

Bataille de Bulgnéville

En 1431, à l'heure où Jeanne d'Arc, la sainte de la Patrie, exhale sa grande âme sur le bûcher de Rouen, une guerre civile ensanglante la Lorraine. Le duc René 1er d'Anjou se voit disputer la couronne par Antoine de Vaudémont, cousin de sa femme, fort de l'appui du duc de Bourgogne.

Beau-frère du roi de France, Charles VII, René avait épousé sa cause et mené avec lui la guerre contre les Anglais et les Bourguignons leurs alliés. Aussi Charles VII ne manque-t-il pas de le soutenir dans la lutte en lui dépêchant un de ses meilleurs capitaines, Arnault de Barbazan, à la tête de 200 lances et d'une troupe d'archers. Les seigneurs lorrains : les comtes de Blâmont et de Salm, l'évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppart, le comte de Ribeaupierre, son vassal pour le ban de Fraize, lui envoient aussi des renforts.

Une rencontre sanglante eut lieu près de Bulgnéville. L'indiscipline de la chevalerie lorraine fut cause d'une défaite qui dégénéra en carnage : le brave Barbazan [1] et un grand nombre de gentilshommes périrent. René fut fait prisonnier.

Parmi les morts était Ulric de Ribeaupierre. Il avait amené au duc de Lorraine 64 cavaliers équipés et armés. Nous avons la lettre par laquelle Jaicot (Jacquot) de Jussey, compagnon d'arme d'Ulric de Ribeaupierre, annonce sa mort à son frère Max [2]. La voici, traduite en français moderne :

> « À mon cher damoiseau, mon damoiseau, seigneur de « Rybaville (Ribeauvillé). »
>
> « Cher damoiseau, je me recommande à vous aussi amicalement « que je puis. Qu'il vous plaise savoir que mon damoiseau Holry « (Ulric), votre frère, est mort à la bataille avec monseigneur de Bar « et de Lorraine. Monseigneur Jehan de Vergier [3] était avec le « Bourguignon (le maréchal de Bourgogne), quand il a reconnu votre « frère, il l'a fait transporter à l'église de Bulgnéville et a fait chanter « messe et service. Je ne puis vous en dire davantage pour le moment.

[1] Charles VII fit inhumer son corps à Saint-Denis. Son nom a été donné au quartier d'artillerie de Bruyères.

[2] Archives du Haut-Rhin (fonds du comté de Ribeauvillé), dans Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges, Tome III, p. 176.

[3] Jehan de Vergy, seigneur de Darney, au service du comte de Vaudémont, était dans le camp des vainqueurs.

« Si quelque chose en mon pouvoir peut vous être agréable,
« mandez-le moi, je le ferai de bon cœur. »

« Ecrit le jeudi après la Saint Pierre et Saint Paul, l'an 1431. »
« Votre serviteur Jacques de Jussey. » [1]

Co-seigneurs du Ban de Fraize, dont ils partageaient la souveraineté avec les Bayer de Boppart, châtelains de Taintrux, les comtes de Ribeaupierre étaient — nous l'avons dit — vassaux du duc de Lorraine pour leurs possessions de ce côté des Vosges. Le contingent qu'Ulric de Ribeaupierre avait amené à René d'Anjou était donc vraisemblablement composé d'hommes d'armes levés dans les terres du Ban de Fraize. Il est probable aussi que les comtes Bayer de Boppart avaient, de leur côté, envoyé à René des soldats provenant des bans de Taintrux et de Fraize.

Pauvres hères faméliques qu'alléchait la perspective de « manger leur content »... de vivre du pillage inséparable de la guerre... de palper quelques écus de solde à la fin de la campagne !...

Etaient-ils du Valtin, de Fraize ou de Plainfaing ?... de Saulcy ou de Taintrux ?... Marcaires des Chaumes ?... Boquillons ou charbonniers de la forêt ?... Laboureurs des vallées ?... Vignerons d'Alsace, peut-être ?...

Si nous manquons de précisions à ce sujet, il est néanmoins permis de croire que les montagnards des Hautes-Vosges ont combattu à Bulgnéville aux côtés d'Ulric de Ribeaupierre et succombé avec lui pour la cause du duc René d'Anjou.

Il y a de cela cinq cents ans révolus ! Cinq cents ans que ceux de chez nous, combattant sous la bannière des Ribeaupierre, ont laissé leurs os aux champs de Bulgnéville !...

Invasion des Bourguignons

Avec René Il, (1473-1508) la Lorraine, qui s'est débattue jusqu'alors dans le chaos féodal, va prendre conscience de sa nationalité dans le grand péril qui la menace.

L'ambitieux duc de Bourgogne, Charles, dit le Téméraire, mortel adversaire de Louis XI, rêve de relier ses terres de Bourgogne à ses domaines des Pays-Bas. La Lorraine lui barre le chemin. Il en entreprend la conquête et veut faire de Nancy la capitale de ses états. Mal secouru par Louis XI, René ne peut arrêter

[1] Publié dans la « Revue d'Alsace », année 1860, p. 413.

son redoutable ennemi : Mirecourt, Châtel, Epinal, Remiremont lui ouvrent leurs portes ; Saint-Dié se rachète du pillage en payant rançon ; Charmes, Bruyères, Raon l'Etape, qui résistent ont leurs garnisons massacrées et sont mis au pillage. Le 25 novembre 1475, le Téméraire fait son entrée triomphale à Nancy. Ecrasé sous le nombre, René Il a pris le chemin de l'exil et s'est réfugié à Strasbourg.

Enorgueilli par ses victoires, Charles s'attaque ensuite à la Suisse dont les montagnards défendent le sol farouchement. Il éprouve deux sanglantes défaites à Granson et à Morat (1476).

Alors, les Lorrains reprennent courage. Un laboureur de Bruyères, Varin Doron, court à Strasbourg, assure René Il qu'on peut chasser l'ennemi de sa ville. Il revient de nuit à Bruyères avec une compagnie de mercenaires commandée par le capitaine Harxenaire. Il les cache dans sa grange. Le lendemain — le jour de Pâques 1476 — pendant que les Bourguignons assistaient à la messe dans l'église voisine, Harxenaire les fait prisonniers ainsi que toute la garnison du château.

Les villageois de Laveline étaient venus en aide aux habitants de Bruyères. René Il leur accorda à tous le titre et la qualité de gentilshommes, avec le privilège pour les filles d'anoblir leurs maris. Doron ne voulut d'autre récompense que la place de sergent des prévôtés d'Arches et de Bruyères qu'il a transmise à ses descendants.

Bruyères est libéré. À ce signal, les populations se soulèvent. Arches, Mirecourt, Epinal, chassent les Bourguignons. Haxenaire reprend Saint-Dié et tout le val de la Meurthe. Nancy, à son tour, est délivré.

Le Téméraire, furieux, vient de nouveau assiéger la ville. Mais, cette fois, René Il n'est plus seul : les Suisses qui se souviennent lui envoient des troupes ; il en a aussi recruté en Alsace.

C'est par le col du Bonhomme que son armée passa les Vosges. Il fut accueilli avec enthousiasme par les montagnards du ban de Fraize. De village en village, les volontaires venaient grossir les rangs de l'armée ducale. L'histoire a conservé le nom d'un certain Collinet qui commandait la petite troupe des mineurs de la Croix. « Les premières ovations qui saluèrent le retour du duc de Lorraine venaient du cœur et de la bouche de nos pères heureux de manifester leur fidélité et leur dévouement. » [1]

[1] G. FLAYEUX. Le Ban de Fraize, p. 34.

On sait le reste : Nancy affamé résistant héroïquement jusqu'à l'arrivée de l'armée lorraine, les assiégeants pris entre deux feux, la glorieuse bataille qui vit la défaite complète et la mort du Téméraire (5 janvier 1477). La Lorraine était sauvée.

S'ils n'obtinrent pas de quartiers de noblesse comme ceux de Laveline, les paysans du ban de Fraize et de l'alentour avaient servi de leur mieux pendant la guerre en fournissant des hommes, des vivres, et le plomb des mines de la Croix pour en faire des munitions.

De même que la Guerre de Cent Ans avait fait naître en France le patriotisme populaire et cimenté l'unité nationale, la lutte contre le Téméraire exalta le patriotisme lorrain et fortifia l'attachement à la famille ducale.

Les Rustauds (1525)

Cinquante années de paix et de tranquillité avaient permis au pays vosgien de se refaire, quand un nouveau danger sema l'alarme dans nos montagnes : les « Rustauds » arrivaient.

Les « Rustauds » (du latin *rusticus*), paysans protestants d'Allemagne, opprimés par les abus de la féodalité, avaient levé l'étendard de la révolte. Ils brûlaient les châteaux, les églises, les monastères, massacraient les défenseurs d'un régime exécré.

Mais les princes allemands avaient étouffé dans le sang cette nouvelle « Jacquerie » qui n'était en somme qu'une guerre sociale provoquée par la misère. Des bandes de paysans traqués se portèrent alors sur le Rhin, franchirent le fleuve et se répandirent en Alsace. De Bâle à Wissembourg, les paysans alsaciens, gagnés par leurs doctrines, se joignirent à eux. En peu de temps, trente mille hommes se trouvèrent réunis au pied du mont Sainte-Odile. Ils avaient pour chef Erasme Gerbert, de Molsheim, qui ne savait ni lire, ni écrire. Les Rustauds ravageaient le pays sur leur passage, égorgeaient les prêtres, les moines, les nobles, les bourgeois, et tous ceux qui refusaient de suivre l'insurrection.

L'Alsace mise à feu et à sang, ils se préparaient à envahir la Lorraine. Le péril était grand.

Déjà l'invasion s'avançait et s'étendait quand le duc Antoine (1508-1544) convoqua la noblesse et les milices paysannes pour repousser les envahisseurs. Tout le monde s'arma. Les monastères, les communautés répondirent à l'appel

de leur souverain en envoyant de l'argent et des vivres. Il était temps : les insurgés, venus par le col du Donon, descendaient la vallée de Celles (fin avril 1525).

Une de leurs bandes tenta contre la ville de Saint-Dié un coup de main qui faillit réussir. À la faveur de la nuit, ses hommes déguisés s'introduisent dans la ville qu'ils commençaient à piller quand les chanoines font sonner le tocsin appelant aux armes les bourgeois. En un instant, toute la population est sur pied. Le prévôt du duc a pris le commandement des défenseurs qui tombent sur les Rustauds, en tuent un bon nombre et mettent les autres en fuite.

Dans le même temps, la riche abbaye de Pairis, près d'Orbey, est pillée par les bandits. Les pâtres du Valtin, de Fraize, de Plainfaing, descendent précipitamment des Hautes-Chaumes, chassant devant eux leurs troupeaux pour les soustraire aux rapines des maraudeurs. On apprend qu'à Mandray, les habitants retranchés dans la tour de leur église ont tenu en échec les brigands qui rançonnent le village.

À Fraize, consternation générale. Faut-il fuir ?... Pour aller où ?...

Conscient du danger, le duc a pressé ses préparatifs. Il envoie de la cavalerie à Saint-Dié. Il fait fortifier les cols vosgiens pour en interdire le passage : une redoute, entourée d'un fossé large et profond est élevée au sommet de la côte du Bonhomme [1]

Bientôt l'armée lorraine, s'avançant en force, refoule les Rustauds vers l'Alsace. Après une première défaite à Lupstein, près de Dieuze, ils sont massacrés sans merci à Saverne (17 mai 1525). Ainsi finit cette nouvelle invasion des Barbares.

Au retour de l'expédition, le duc Antoine entra en triomphateur à Saint-Dié, après avoir traversé les Vosges au col du Bonhomme (22 mai) avec une partie de son armée [2]. Ses troupes, composées surtout de mercenaires, commettaient de grands excès sur leur passage. Aussi se hâta-t-il de les licencier. Et, sans doute, les gens de Fraize les virent-ils s'éloigner avec soulagement.

---

[1] GRAVIER. Ouvrage cité, p. 212.

[2] L'autre partie avait passé par le col de Sainte-Marie.

LE VAL DE FRAIZE AU XVI^{e} SIÈCLE

Aspects du pays

Nous arrivons au XVI^{e} siècle. Le temps est venu de jeter un coup d'œil sur l'aspect, le développement, la manière de vivre du pays dont nous avons esquissé les commencements. La déclaration déjà citée des limites du ban de Fraize en 1580 nous donne à cet égard d'utiles précisions :

Treize hameaux, plus ou moins importants, que le document qualifie de villages, sont, rappelons-le, compris dans le circuit de ces limites, à savoir : la Costelle, le Belrepaire, le Mazeville, les Aulnes, « Scarux », Ban Saint-Dié, Plainfaing, Noirgoutte, Clairegoutte, « Habaruz », le Valtin, Strazy, Demenemeix.

Au débouché des montagnes, dans le vaste cirque creusé par le confluent des ruisseaux de Barançon et de Scarupt, des hameaux jumelés : le Ban Saint-Dié et Plainfaing, la Costelle et Demennemeix, marquent l'emplacement de deux futures cités.

Entre ces petits groupements, constitués par la nécessité de se prêter assistance en cas de besoin, pas d'habitations isolées : jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, on ne verra que des champs entre Fraize et Plainfaing... des champs entre l'église et les Aulnes, entre les Aulnes et le Belrepaire, entre Fraize et Clairegoutte.

Tous les lieux habités, à la seule exception de Strazy, sont situés au creux de la vallée. Ceci nous indique qu'à l'époque le pays n'avait été défriché que dans ses parties les plus fertiles, au voisinage des cours d'eau où les prairies d'alluvion, dont l'irrigation a pu être citée en exemple, fournissaient au bétail un fourrage abondant. Quelques champs à bonne exposition s'étageaient sur les premières pentes. Au-dessus, jusqu'aux crêtes, régnait la forêt semée, ça et là, de clairières herbeuses.

À Fraize, par exemple, où la déclaration mentionne « la montagne de Mandramont » et « le haut du Chesnaye » (Chêneau), pourquoi ne trouve-t-on pas les noms de la Beurée, des Sèches-Tournées, de la Folie ?... C'est que ces hameaux n'existaient pas encore. Sans doute le bas des côtés du Mazeville, de la

Costelle reçoit-il déjà des cultures (l'Eurimont de Fraize, l'Eurimont du Mazeville). Les parties les mieux exposées du versant étalent au soleil de petits lopins de champ, de petits carrés de vigne. Ailleurs, ce sont des bosquets, des buissons, des touffes de genêt ou de bruyère. On n'y rencontre pas d'habitation. Le nom de « Pré du Bois » que porte une ferme isolée est un témoignage de la physionomie ancienne des lieux . Toute la partie supérieure de la côte est un « parcours » (pâturage) appartenant à la communauté. On y mène paître les chèvres et surtout les moutons, nombreux autrefois, qu'il était défendu de conduire dans la forêt seigneuriale à cause des dégâts que les unes et les autres causaient aux jeunes pousses. Le nom de Beurée viendrait, croit-on, du latin *beura* (bélier).

Ce n'est qu'au XVIII^{e}, et surtout au XIX^{e} siècle, que ces hauteurs seront progressivement défrichées et qu'on y verra de méchantes « baraques » construites de leurs mains par les sans-logis de ce temps-là. Les plus industrieux en feront plus tard de petites fermes et se rendront acquéreurs du sol. Il reste encore, sur ces coteaux, des maisonnettes bâties sur terrain communal qui acquittent chaque année une redevance à la caisse municipale.

Les chemins

Le grand chemin d'Alsace relie les hameaux du ban de Fraize. Il vient de Saint-Dié par la rive droite de la Meurthe qu'il franchit à Sainte-Marguerite, passe à Saulcy, Contramoulin, le Vagodel, le Souche, dont il escalade la colline pour déboucher au Belrepaire. De là, par le tracé actuel, il gagne en droite ligne les Aulnes, la Costelle, chef-lieu du ban, Scarupt, puis se dirige vers le col du Bonhomme par un mauvais chemin forestier, montant, rocailleux, difficile, bien connu des voituriers de *tronces*, qui a conservé le nom de *Chemin de la Poste*.

Ce fut vraisemblablement l'itinéraire suivi, le 17 septembre 1722, par deux religieux carmes se rendant à pied de Douai à Rome, dont le carnet de route a été conservé. Ils parlent de Fraize en ces termes :

> « Nous arrivâmes vers les onze heures au village de Fraize qui « est le dernier de Lorraine. Nous allâmes dîner chez M. le Curé qui « était absent. Les servantes nous reçurent fort charitablement. Nous « nous y reposâmes jusqu'à deux heures pour laisser passer la « grande chaleur du soleil.

« Ce pays est très agréable, il y a de fort beaux paysages, « plusieurs belles prairies arrosées de beaux ruisseaux où des « paysans faisaient faner l'herbe. Le beurre y est très bon.

« Les montagnes sont remplies de sapins. Allons ! grimpons ! « nous avons une montage d'une heure et trois (?) jusqu'au « Bonhomme. Le chemin était fort difficile, rempli de pierres, sans « rencontrer aucune maison où nous eussions pu boire un coup. « Etant au sommet, nous dûmes descendre trois bons quarts d'heure « bien fatigués, nous ne buvions que l'eau des fontaines qui coulaient « des montagnes. Nous arrivâmes enfin au Bonhomme, premier « village de l'Alsace. » [1]

Seule route d'Alsace à l'époque, le « Chemin de la Poste » a vu passer maints personnages célèbres. C'est, en juin 1196, l'empereur d'Allemagne Henri VI (fils de Frédéric Barberousse) venant d'Obernai et se rendant à Saint-Dié et à Bruyères [2] ; en 1476, nous l'avons dit, c'est le duc René II accourant au secours de Nancy assiégé ; en 1525, le duc Antoine, vainqueur des Rustauds.

Plus tard, Charles IV refoulé d'Alsace repassera par là. Il avait pris la précaution d'élever, au col du Bonhomme, une redoute destinée à défendre le pays contre les Suédois, redoute dont les vestiges se voyaient encore en 1914. [3]

Revenons à Fraize où, pour aller d'une rive à l'autre de la Meurthe, de la Costelle à Demenemeix, des Aulnes à Clairegoutte, il faut traverser la rivière sur une passerelle. Les attelages la franchissent à gué.

Au-dessus de la Costelle, un embranchement du chemin bifurque vers le Ban Saint-Dié et remonte la vallée de la Meurthe par Plainfaing, Noirgoutte, Habaurupt, le Valtin. Il grimpe ensuite à la Chaume du Tanet pour redescendre dans la vallée de Munster.

Tracées sans souci de la pente, ne recevant qu'un minimum d'entretien, ces voies sont plutôt des pistes, des *passées*, que de véritables chemins. Les transports par chars ne s'y font qu'à grand renfort de bêtes... et de jurons. C'est à dos d'hommes que se transportent sur la hotte les marchandises de village à village. Il faut dire aussi qu'on ne se déplace qu'à pied. Seules voyagent à cheval les personnes de qualité.

---

[1] Ed. des Robert. Voyage de Deux Carmes à travers la Lorraine en 1722. PaysLorrain, 15e année, p. 337 et suivantes.

[2] A. BENOÎT : Henri VI dans les Vosges. Bull. Philom. TXI, p. 121.

[3] J. CORDIER : Un coin des Vosges. Fraize et ses environs, p. 37.

Population

Quelle pouvait être, au XVI[e] siècle, la population du ban de Fraize ? Il est difficile de l'évaluer. « Sept à huit vingts feux » dit une déclaration de 1565 [1]. Une indication précieuse nous est aussi fournie par la déclaration de 1580 qui mentionne deux moulins au Valtin, deux à Habaurupt, trois à Noirgoutte, trois à Plainfaing, trois à la Costelle, deux aux Aulnes, deux au Belrepaire. Dix-sept moulins pour la vallée, cela suppose une certaine population. Mais n'oublions pas qu'il s'agissait de petits moulins saisonniers, d'un agencement rudimentaire, ne fonctionnant qu'un mois ou deux dans l'année et, par suite, de très faible rendement. Tout ceci nous amène à penser que la population du ban pouvait être comprise entre 800 et 1.000 habitants, ce qui représenterait à peu près 500 âmes pour l'actuelle commune de Fraize.

Comment, nous demandons-nous, un pays aussi pauvre, ne recevant rien de l'extérieur, pouvait-il nourrir ses habitants ? Ils n'y parvenaient assurément qu'à force de travail et de privations.

La population, exclusivement agricole, comme elle le restera jusqu'au XIX[e] siècle, demande aux produits du bétail le principal de sa subsistance. Les prés de la vallée ont été soigneusement aménagés, on a desséché et assaini les terrains marécageux situés derrière l'église, ce qui leur a valu le nom de *Sèches Prayes*. Un fourrage abondant suffit à nourrir les bêtes pendant l'hiver. À la belle-saison, on les mène pâturer en forêt.

Les pâturages

Les gens de Fraize et de Plainfaing jouissent du droit de *vaine pâture* sur les forêts du ban de Fraize dites « Hautes Limites » et même sur celles du val d'Orbey appartenant au sire de Ribeaupierre, leur seigneur. Pareillement, les habitants du val d'Orbey disposent du même droit sur les forêts du ban de Fraize. Une seule clause restrictive à cette faculté : c'est que les troupeaux devaient rentrer chaque soir à leur étable. Les *Orbelets* [2], nés malins, avaient tourné la difficulté en construisant sur les Hautes Chaumes, louées exclusivement à leurs compatriotes, des huttes où ils abritaient leurs bêtes

[1] Ad. Presse. Bull, de la Sté Philom. 1934, p. 120.

[2] Habitants d'Orbey.

pendant la nuit. De la sorte, elles étaient dès la première heure au pâturage, alors que les troupeaux venus de Fraize, Plainfaing, le Valtin, n'y arrivant que tardivement, trouvaient la place prise... et le gazon tondu, ce dont ils se plaignaient amèrement. On le voit, Lorrains et Alsaciens étaient loin d'être d'accord : des discussions, des rixes parfois sanglantes, les opposaient fréquemment. On se battait à coups de pierres, à coups de bâton. En 1610, au Rosberg, un nommé Martin Marbach, du val de Munster, va plus loin encore et tire un coup d'arquebuse sur Henri Finance, de Mandray [1].

L'intervention de Thierry Alix, conseiller du duc de Lorraine, Charles III, fit heureusement cesser ces difficultés. À la fin du XVI[e] siècle, les *Hautes-Chaumes* (Reichberg, Voison de Faing, Voison Martin, Tanet, Montabey) sont exclusivement *amodiées* (louées) aux marcaires lorrains, de même que les deux chaumes de Sérichamp appartenant, l'une au duc, l'autre aux chanoines du Chapitre de Saint-Dié.

Les pâturages des hautes vallées ou *Basses-Gistes* leur furent également loués à perpétuité par les seigneurs du ban, moyennant rente annuelle, sous forme *d'ascensements*. On y éleva des *huttes* ou *grainges*, bâties grossièrement de troncs d'arbres équarris, pour servir de gîte aux pâtres et au bétail. La déclaration de 1580 en cite quelques-unes : deux granges à la Combe, une au-dessous du Valtin, une « en un lieu appelé les Riettes (?) », deux granges au Rudlin, deux à Xéfosse, une « au Bamonez » (Plainfaing), une à « l'Auvaige Blaise » (Plainfaing).

À la fin du XVI[e] siècle, au début du XVII[e], l'industrie pastorale est la principale ressource des gens de la vallée. La forêt retentit toute la journée des sonnailles de leurs troupeaux qu'ils mènent jusque sur les sommets. Tel particulier aisé de la Costelle ou du Belrepaire passera l'été dans la montagne à la tête d'une vingtaine de *bêtes rouges* [2] et le fermier du Chapitre à Sérichamp, entretiendra là-haut cent vaches et vingt chevaux [3].

On fait peu de beurre, sinon pour la consommation familiale, mais on fabrique surtout du fromage plus propre à la conservation. Une faible partie est consommée sur place, le surplus vendu aux vignerons alsaciens ou aux marchands de Saint-Dié. Le bétail de boucherie prend le même chemin. On consomme peu de viande. Hors la chair du porc, on ne se nourrit que de celle des bêtes à cornes accidentées.

---

[1] Arch. de M.-et-M. B. 8704. Cité par P. Boyé : Htes Chaumes des Vosges p. 366.

[2] Nom sous lequel on désignait indistinctement toutes les vaches.

[3] P. BOYÉ. Ouv. cité, p. 201.

Les cultures

La population vit exclusivement de ses cultures. Ainsi que nous l'avions dit, on ne comptait pas moins de dix-sept moulins du Valtin au Belrepaire. Le seigle était alors la seule céréale cultivée. On semait aussi en montagne un peu d'orge, plus rustique, dont le nom est resté à un finage aujourd'hui boisé : le *Faing de l'Orge*.

Dans les mauvaises années, la récolte, déjà insuffisante, ne pouvait nourrir le pays. C'était la famine avec ses terribles conséquences ! La fève des marais ou « grosse fève » empêchait le paysan de mourir de faim à une époque où la pomme de terre était encore inconnue. On en cultivait des champs entiers. Les cosses étaient battues au fléau sur l'aire de la grange. Portés au moulin, les grains donnaient une farine panifiable qu'on mélangeait à celle du seigle.

Le lin et le chanvre, qui pourvoyaient au vêtement, occupaient, à proximité de chaque habitation, une surface d'un ou deux ares. De la récolte des fibres textiles au blanchiment de la toile sur le pré, du travail de la broie (*braque*) et du rouet (*toura*), au métier à tisser, l'industrie familiale se chargeait de toutes les transformations.

La vigne fut aussi autrefois cultivée dans la contrée. La dénomination de certains lieux-dits nous en apporte la preuve. N'avons-nous pas eu à Fraize, un finage, au-dessus de la Costelle, qui s'appelait anciennement *Au Meix de la Vigne*, un autre *À la Vigne* ? [1] Il y a, à Saint-Dié *la Vigne Henry* et *la Behouille* [2] qui tire son nom de la hotte ou tendelin servant à transporter le raisin.

D'autres témoignages de l'ancienneté de cette culture nous viennent des titres tirés des archives. Ainsi les habitants du ban de Fraize étaient soumis à une redevance annuelle d'une charrée de vin envers les sires de Ribeaupierre. Ce droit, vendu par la suite à Aubert de Palroye, existait encore en 1324 [3].

À Clefcy, les habitants de plusieurs héritages devaient annuellement au domaine « *chacun quatre seilles de vin faisant 12 barals (?) et contenant chacune 12 quartes mesure de Nancy.* » [4]

---

[1] Arch. communales. Déclarât, foncières de 1791. Section A du levant.

[2] Ce nom de Behouille, donné à l'origine aux cantons plantés de vigne, ordinairement en pente rapide, s'est, par extension, appliqué plus tard à d'autres terrains impropres à cette culture, mais où se trouvait la même configuration du sol. Ex. : Behouille de Mandray.

[3] Léon Louis. Le département des Vosges. T. VI, p. 296.

[4] Lepage et Charton. Statistiques des Vosges, p. 150.

D'après GRAVIER [1] un titre de la fin du X^e siècle des Archives de St-Dié intitulé « *Littera rectutidinum* » (Livre des droitures et redevances) faisait mention des vins que le Chapitre tirait de Mandray, Robache, Taintrux, la Fosse, Vercoste (ou Via Costé), près de la Fontenelle-Ban-de-Sapt, la Behouille [2].

La vigne a été cultivée à Fraize sur les coteaux ensoleillés du Chêneau, de la Beurée, des Sèches-Tournées, de la Costelle — qui lui convenaient à merveille comme sol et comme exposition — à Mandray et à Clefcy. À cause de l'altitude et de la rigueur de la température, cette culture — sans doute de médiocre importance — resta, dans nos pays de polyculture, limitée aux emplacements les plus favorables.

Au dire de GRAVIER, « elle avait été introduite sur les pentes méridionales des Vosges, au X^e siècle, environ trois cents ans après l'établissement des monastères, et lorsque le défrichement du pied des montagnes et le dessèchement des marais eurent tempéré l'âpreté du climat ». Dans les années pluvieuses, le raisin mûrissait mal et donnait une piètre récolte. « Il fallait alors suppléer à ce défaut de maturité par une mixtion de poix de sapin pour arrêter les progrès acéteux du vin. »

Deux causes firent abandonner la culture de la vigne dans la montagne vosgienne : l'abus des défrichements qui priva les coteaux de leurs grands abris, rendit les hivers plus rigoureux, les variations de l'atmosphère plus fréquentes et plus sensibles, et l'invasion suédoise au XVII^e siècle, à la suite de laquelle le pays ruiné, décimé par la peste et la famine, fut presque entièrement dépeuplé. Faute de soins les quelques vignes, qui subsistaient encore, retournèrent à l'état sauvage. C'est de cette époque que date leur disparition. On les remplaça, dans le val de Saint-Dié, par la pomme de terre importée d'Allemagne qui devait, dans l'alimentation du paysan vosgien, tenir le rôle bienfaisant que l'on sait.

L'ancien cep du pays à petit raisin noir sucré, à grain serré, était assez hâtif. Il mûrissait vers la mi-septembre.

Selon la tradition, la vigne qui tapissait, avant sa démolition, la façade de l'ancienne école de filles — qui avait été autrefois le Vicariat — provenait directement du cépage primitif. Il en subsiste des descendants un peu partout dans la vallée. Bien adapté au climat, il a le gros défaut d'être très sensible aux maladies cryptogamiques.

---

[1] GRAVIER. Histoire de la ville épiscopale et de l'arrond. de St-Dié, p. 66,67.

[2] Au début du XVII^e siècle, les vignerons de St-Dié rachetèrent par une redevance annuelle en argent la dime des vins qu'ils acquittaient au Chapitre.

Le plant américain plus rustique, plus résistant que le nôtre, d'une acclimatation facile et qui n'exige qu'un minimum de soins, paraît mieux convenir à notre région. Grâce à lui, la culture de la vigne, abandonnée depuis un demi-siècle, a été remise en honneur dans la plaine du département (région de Mirecourt-Neufchâteau). Les essais de culture en plein champ tentés sur une petite échelle à Fraize et aux environs (Anould, Clefcy) ont donné d'encourageants résultats.

Qui possédait alors la terre ? À l'origine, et pendant de longs siècles, le seigneur en avait été seul propriétaire. Le nom de *Demenemeix* venant du latin *domini* et du mot *meix* — que porte toujours une place de Fraize — ne signifie-t-il pas meix (ou jardin) du seigneur ?

Au XVI[e] siècle, les seigneurs du ban de Fraize avaient, depuis longtemps, aliéné une partie de leurs domaines au profit de particuliers auxquels ils accordaient des *ascensements* ou *arrentements*, c'est-à-dire, nous l'avons vu, des concessions de terre à perpétuité grevées d'une redevance annuelle. Ceux-ci se comportaient dès lors en véritables propriétaires de biens qu'ils considéraient comme légitimement et définitivement acquis.

On trouve aux archives des actes de vente donnant les noms de propriétaires de l'époque : En voici des exemples : 1472, « *vente par Hannus Etienne de Kaysessberg à Jean Voinquel, son beau-frère, de tous les héritages que Collette, femme du dit Hannus, peut ou pourra posséder au ban de Fraisse, moyennant 11 florins du Rhin et 1/2 florin pour vin.* »

1474, « *acquit par Colin, fils Mengin de Saint-Dié, d'une pièce de terre contenant environ deux journaux, sise à Fraisse, moyennant 90 francs de Lorraine de principal et 1/2 florin pour vin.* »

1475, « *vente par Mathias d'Anould à Colin, fils Voinquel, de Plainfaing, moyennant la somme de 12 francs de principal et 6 gros pour vin, de tout ce que la femme du dit Mathias peut posséder au ban et finage de Fraisse.* » [1].

Il ne faudrait pas en conclure que tous les exploitants de ce temps-là cultivaient sur leurs terres. Un plus grand nombre de cultivateurs étaient des fermiers, soit du seigneur, soit de propriétaires étrangers. Beaucoup d'autres, qui ne travaillent pas la glèbe pour leur compte, vivaient dans une condition

[1] Inventaire des Archives des Vosges. Cité par G. FLAYEUX, p. 35.

inférieure et misérable. C'étaient les manœuvres et « gens de journée » qui prêtaient leurs bras pour une maigre pitance et quelques liards de salaire.

Et il y avait des femmes, des enfants, des vieillards, des infirmes, qui ne vivaient que de mendicité et d'aumônes !...

Industrie minière

En outre des travaux agricoles, d'autres activités : le travail des mines et l'exploitation des forêts occupaient, en ce temps-là, un certain nombre d'habitants de notre vallée.

De l'autre côté de la montagne, à quelques kilomètres de Fraize, les fameuses mines d'argent, de plomb et de cuivre de La Croix étaient alors en pleine prospérité.

Exploitées, dès le X^e^ siècle, par le monastère de Saint-Dié, elles avaient été, petit à petit, soustraites aux moines par les ducs de Lorraine qui les convoitaient et avaient fini par s'en rendre seuls maîtres à la fin du XIII^e^ siècle. Ils en tiraient le métal précieux qui leur faisait défaut pour la frappe des monnaies, du cuivre et du plomb pour les besoins de l'industrie et des arsenaux.

Pour en augmenter le rendement par une meilleure exploitation, ils avaient fait appel au concours d'ouvriers spécialistes étrangers : Allemands, Suisses, Tyroliens surtout. Des franchises particulières et certains privilèges furent accordés à ces techniciens pour les retenir au pays.

Au XVI^e^ siècle, tout un peuple d'ouvriers : mineurs, fondeurs, charbonniers, *boquillons* (bûcherons), *chartons* (charretiers) est occupé aux travaux sous la direction des officiers des mines et du *gruyer* qui régente l'exploitation forestière. Les archives de Nancy font mention, à La Croix et au Chipal, de plus de vingt *porches* (entrées de mines), chacun placé sous l'invocation d'un saint dont il porte le nom.

Le minerai arraché à la montagne était concassé sur place, criblé, lavé. Il était ensuite transporté à dos de mulet à la fonderie, parfois à une assez longue distance, souvent en pleine forêt, car on trouvait plus expédient de travailler le minerai là où se fabriquait le charbon nécessaire à l'opération.

Les principales fonderies étaient celles des *Schlaques* (scories), qui a laissé son nom à un canton de la forêt de la Croix, Wisembach, Lubine, Lauterupt (Ban-de-

Laveline). Dans notre vallée, le minerai de la Croix a été aussi fondu à Barançon. Nous en avons la preuve dans un compte de 1592 où il est dit que, le bois leur manquant à la Croix et à Lubine, « *les sieurs parsonniers des Rouges ouvrages de la Croix fondent présentement leur mine (*minerai*) au ban de Fraisse, à la hutte de Borensson, sise au-dessus de Plainfaing.* » [1]

Officiers et mineurs de la Croix ont acquis une telle réputation d'habileté qu'on les envoie par toute la montagne rechercher de nouveaux gisements. On a retrouvé, un peu partout dans la région, les vestiges d'anciennes fouilles minières et certains lieux dits en perpétuent le souvenir. Nous avons par exemple à Plainfaing *les Minés*, anciennement *Ez Minés*, ce qui signifie *aux Minières* (petites mines).

Il y eut aussi au ban de Fraize, vers 1560, une mine à Noirgoutte, le *porche saint Nicolas*, et deux exploitations au moins à Scarupt : *porche sainte Anne* et *porche saint Blaise* dont on retrouve les noms dans le registre des comptes de Lorraine. Ces mines produisaient-elles, comme celles de la Croix, du plomb argentifère ? Il semble plutôt qu'on en extrayait un peu de cuivre [2] et surtout du fer, et qu'elles étaient de mince importance.

Une chose est certaine : le minerai de fer a été travaillé à Fraize dans une forge, ou fonderie, située sur la rive gauche et non loin de la rivière, en aval de la filature. Le nom en a été conservé dans les appellations *Près de la Forge*, *Plaine de la Forge* qui désignent, au plan cadastral, les finages voisins. La passerelle qui enjambait la Meurthe s'appelait *Pont de la Forge*. Elle a fait place à un solide pont de pierre. La rue partant de l'église pour rejoindre la route nationale lui doit son nom de *Rue du Pont de la Forge*.

S'il n'est pas possible de situer exactement l'ancienne forge, nous avons la preuve irréfutable de son existence, dans les scories qu'on a trouvées un peu partout sous le gazon de la prairie. Nous savons aussi que cette forge appartenait pour un tiers au duc de Lorraine et, pour les deux autres, aux comtes de Créhange, co-seigneurs du ban de Fraize. Elle était « amodiée » (louée) en 1607 à un certain Grégoire Thierry. Tirant prétexte des gros frais de l'exploitation et de son peu de rendement, il adresse au duc de Lorraine une demande en réduction de prix. [3]

---

[1] Arch. Vosges. Cité par Georges Flayeux, p. 55.

[2] L'historien DIGOT parle d'une mine de cuivre à proximité de Fraize. Histoire de Lorraine. T. IV, p. 117.

[3] Arch. de M.-et-M. Cité par G. Flayeux, p. 59.

Selon la version romantique d'Eugène Mathis, [1] c'est de la forge de Fraize qu'est parti le mouvement de résistance des Fraxiniens contre les Suédois qui rançonnaient le pays pendant la Guerre de Trente Ans. Nuit et jour, on y aiguisait les faux, on y forgeait les piques destinées à arrêter l'envahisseur.

Revenons à Scarupt. Quel était dans ce hameau l'emplacement exact des « porches » de mines ? On ne sait... À quelle époque leur exploitation a-t-elle cessé ? Vraisemblablement au début du XVII[e] siècle, c'est-à-dire avant la Guerre de Trente Ans.

Le souvenir n'en est pas perdu pour autant. Quelques vestiges du travail des mines subsistaient encore, en effet, au début du siècle dernier. Un ancien du pays, M. Blaise Jean, se rappelle avoir vu, dans son enfance, l'entrée de fouilles entreprises pour rechercher le minerai : « Quand j'étais gamin — m'a-t-il conté — nous allions y jouer le jeudi. On n'avançait qu'en rampant dans la galerie éboulée, car on ne pouvait s'y tenir debout. Munis d'une bougie allumée, nous y avons parcouru, un jour, une cinquantaine de mètres. L'eau, qui ruisselait de partout, nous a obligés à rebrousser chemin.

Je me souviens aussi du jour où ma mère faisait labourer le champ voisin de notre maison, à la Malfille, écart de Scarupt. Sans que rien auparavant ait pu le faire soupçonner, le sol s'est affaissé subitement sous les pieds des bœufs, mettant à jour l'entrée d'une ancienne galerie qui se dirigeait vers l'est en suivant la pente du terrain. Les gens du pays et le maire de l'époque, M. Victor Houël, qui habitait Scarupt, sont venus la visiter et ont pu y pénétrer sur une certaine longueur. On disait que le souterrain allait rejoindre les mines de la Croix. Pour éviter les accidents, ma mère fit combler l'excavation marquée, encore aujourd'hui, par une faible dépression du terrain. »

Cette idée d'une communication entre les « porches » de Scarupt et les mines de la Croix a été reprise par Eugène Mathis dans son roman historique *Les Héros, Gens de Fraize*. Traqué par les Suédois, après avoir bravement défendu son village contre les envahisseurs, Colon — le héros du livre — resté le dernier, réussit à leur échapper en se réfugiant dans une *stolle* (entrée de galerie) dissimulée sous les buissons. Cheminant à grand'peine dans le souterrain, il retrouve la lumière du jour au Noir Bois, en amont du Chipal, de l'autre côté de la montagne. [2]

Tout ceci n'est que charmeuse fiction. Les récentes recherches de M. René Bordier, ingénieur-directeur des mines de la Croix, ont en effet

[1] Eug. MATHIS. Les Héros, Gens de Fraize, p. 37.

[2] Eug. MATHIS Ouv. cité, p. 177.

démontré que le réseau minier de la Croix ne s'étendait pas vers l'est au delà du Chipal et qu'aucune communication n'a jamais existé entre ces mines et les anciens travaux de Scarupt. [1]

Sait-on que des mines d'or ont été recherchées autrefois à Fraize ? Un compte de 1516 mentionne un payement de « *2 florins 6 gros à l'hoste* [2] *de Fraisse pour despens fay par les officiers des mynes de la Croix qui étaient allés à Fraisse pour le faict de la myne d'or.* » [3]

Ces recherches d'un filon aurifère demeurèrent sans doute infructueuses, car il n'en est plus question par la suite. Elles devaient cependant être reprises, deux siècles plus tard, en 1718, par François Ernest de Cogney, seigneur de Fraize et de Taintrux. Celui-ci obtint, du duc Léopold, l'autorisation de recherches des mines d'or et d'argent dans les bans de Fraize et Taintrux :

> « Le sieur de Cogney — dit l'ordonnance ducale — nous ayant « fait remontrer que, par les différents voyages qu'il a faits dans les « pays étrangers, il se seroit acquis une connaissance parfaite sur le « fait des mines d'or et d'argent, desquelles il désiroit de faire « recherche dans les dits lieux de Taintrux et Fraize et faire travailler « icelles sy nous voulions lui en accorder nos lettres de permission...
>
> « Par ces présentes permettons et accordons de faire rechercher « toutes les mines qui se trouveront dans les bans et finages de « Taintrux et Fraize, pour en jouir par luy, ses hoirs successeurs... à « charge et condition néantmoins que le onzième d'or et d'argent fin « et raffiné qui se tirera des dites mines, nous appartiendra par droit « de seigneurie, et qu'il sera par luy délivré à ses frais et despens le « dit onzième et les dix autres portions à l'hôtel de notre monnaye à « Nancy... » ces dernières devant être payées suivant le cours des espèces. Défense est faite au concessionnaire, sous peine de confiscation et de déchéance de son privilège, de faire passer à l'étranger la moindre parcelle des métaux précieux.

Las ! les prospections de M. de Cogney ne devaient aboutir à aucun résultat. De nouvelles investigations (sondages, analyses) ont été tentées sans plus de succès à la fin du XIX[e] siècle. S'il se trouve de l'or dans nos roches ou dans les

---

[1] René BORDIER. Les mines de la Croix en Lorraine.

[2] Sans doute un tavernier qui n'est pas autrement désigné.

[3] Archives de M.-et-M. Cité par G. FLAYEUX, p. 57.

sables de la rivière — comme le pensent les géologues — le secret de son gîte a été jusqu'ici jalousement gardé.

Les forêts

La forêt a été longtemps à tout le monde : on s'y pourvoyait sans contrainte pour bâtir sa maison, réparer son toit, canaliser sa fontaine, enclore son *meix* (jardin), alimenter son foyer de combustible. L'habitant des hauteurs voulait-il étendre le domaine qui lui avait été *ascensé* par le seigneur ? Il faisait périr par *surcenage*, c'est-à-dire en leur enlevant une couronne d'écorce à la base, les arbres de la lisière. Chaque année se répétait l'opération.

De leur côté, les *chaumistes* qui jouissaient du droit de *vaine pâture*, agissaient en maîtres sur les crêtes en coupant inconsidérément les plus beaux sapins pour agrandir les *répandises* (clairières forestières). La dent des bestiaux se chargeait des jeunes pousses.

Les abus du déboisement avaient-ils — comme l'a prétendu GRAVIER [1] — influé sur le climat qu'ils auraient rendu plus froid et plus variable, dégradé les montagnes ravinées par les torrents ? C'est parfaitement vraisemblable.

Une ordonnance du duc Antoine (1508-1544) vint à propos mettre un terme à ces abus en réglementant l'exploitation des forêts et l'abatage des bois.

Les seigneurs, propriétaires du sol, s'avisèrent enfin que nos forêts, jusque là improductives, pourraient être pour eux une source d'importants revenus. Ils les firent aborner pour en fixer les limites, comme nous l'avons vu par la déclaration de 1580. Des agents supérieurs nommés *gruyers* étaient chargés de la surveillance et de l'exploitation. Ils avaient sous leurs ordres des gardes ou *forêtiers*. À Fraize, ces gardes se sont longtemps appelés *frottés* [2], corruption du mot latin *forestæ*. Ils dépendaient directement des officiers des Mines de la Croix.

C'est par la base de la montagne, en commençant par les cantons les plus accessibles, qu'on commencera l'exploitation pour alimenter les scieries qui s'installent un peu partout au fond des vallées.

---

[1] Gravier. Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié.

[2] Ce nom leur est resté jusqu'au milieu du XIX[e] siècle. Les « frottés » dispensateurs de procès, étaient assez mal vus des montagnards. Ils avaient — peut-être à tort — la réputation de boire sec, ce qui faisait dire à nos ancêtres : « Il n'est pas besoin de leur donner le doigt ! » (ainsi qu'aux jeunes veaux qu'on habitue à boire).

Là où les arbres, ne pouvant être exploités, à cause des difficultés du terrain, périssent sur pied « de leur belle mort », comme à la Capitaine, au Rain des Genêts, à Balveurche, à Sérichamp, sur les hauteurs du Valtin, on fera du charbon, plus facilement transportable, dont l'industrie minière fait une grosse consommation, sans compter les maréchaux et taillandiers du pays. Un peu partout dans nos forêts, on retrouve des places à charbon (emplacements de meules) au Lange, au Bouxerand, au revers de Scarupt, à Xéfosse, etc... Le nom de Charbonichamp, dans la forêt de Clefcy, évoque l'industrie des charbonniers.

Les premières scieries hydrauliques sommairement agencées sont dites « à bloc ». Entre le temps où les dents du *haut fer* ont mordu le tronc d'arbre et celui où la scie remonte pour retomber lourdement, il s'écoule plusieurs secondes. Aussi le travail est-il très lent. Une scierie, à cette époque, ne débite guère que de quatre-vingts à cent sapins par an, soit quelques milliers de planches. Que nous sommes loin de ces scieries modernes à lames multiples mues par la vapeur ou l'électricité qui accomplissent en deux ou trois jours tout le travail d'une année !

La déclaration des limites du ban de Fraize en 1580 fait mention d'une *scie* (scierie) *au Valtin, tenue par Demangeon Bessart ; une scie dite au Chautray* (lire Chaud Rain, au Rudlin) *tenue par les hoirs Laurent Didier et Demenge Andreu, une autre scie plus bas tenue par les hoirs Vaultrin et aultres... sur la rivière du lieu dit Chaume, descendant par la hutte de Borensson et de Plainfaing, il y a deux scies.*

À Habaurupt, Noirgoutte, Plainfaing, la Costelle, le Belrepaire, on trouve des moulins, mais pas de scieries.

Vu leur faible débit, les cinq scieries seigneuriales du ban de Fraize suffisaient à peine aux besoins locaux et ne pouvaient alors exporter.

Au XVIII^{e} siècle de nouvelles scieries s'érigeront dans notre vallée. Le flottage, dont nous parlerons, permettra d'acheminer au loin leurs produits.

Ainsi a pris naissance dans le pays le commerce du bois. Longtemps paralysé par l'éloignement, l'absence de chemins, les difficultés du transport, le manque de débouchés, il deviendra plus tard une des principales richesses de la région de Fraize.

En vertu d'usages immémoriaux, les habitants des communautés rurales jouissaient, outre le droit de vaine pâture, d'importants avantages en forêt. Dans la commune voisine du Ban-le-Duc (domaine ducal) « *les officiers de la gruerie de Saint-Dié marquent chacun an de dix à douze cordes de bois pour le chauffage de chaque habitant* (chef de famille), ce qui fait de 40 à 80 stères de bois par ménage. Ce n'est pas mal comme combustible ! De plus, les habitants peuvent se faire

délivrer les bois d'œuvre dont ils ont besoin pour la construction et la réparation des maisons, les clôtures, cors de fontaine, et pour certaines menues industries : charrons, sabotiers, cuveliers. Il ne leur en coûte qu'une faible redevance et la journée du forestier chargé de la marque. [1]

À Fraize, on délivre de même des *bois de devis*. Le registre de martelage des bois de la seigneurie du ban de Fraize de 1667 à 1772 nous a été conservé. On y lit, entre autres mentions, que *60 petits sapins ont été délivrés à François Houssemand, du Belrepaire, pour construire une fontaine ; 40 sapins à Marie Janel, veuve Brabon, pour reconstruire sa maison ; 24 sapins à Claude Noël, de la Costelle, pour bâtir la maison du Vicariat à Fraize* [2].

Le bois délivré était ordinairement le moins dommageable à la forêt : arbres mal venus, morts sur pied ou dépérissants, c'était ce qu'on appelait le *mort bois* (qu'il ne faut pas confondre avec le bois mort).

À peu près partout le *droit d'usage en forêt* a survécu à la Révolution. Au XIX[e] siècle, il a été transformé en *cantonnement* et les communes se sont vu attribuer en échange une partie de la forêt dont elles sont devenues propriétaires. Les produits de la forêt communale sont annuellement répartis entre les habitants sous forme d'*affouages* en nature, quelquefois en argent. Dans certaines communes de faible population, qui sont riches en forêts, la valeur de l'affouage est considérable.

En raison de l'accroissement de la population au début du siècle et des charges communales sans cesse croissantes, la distribution de l'affouage — qui ne représentait plus qu'une somme insignifiante — a été supprimée à Fraize. Le produit de la vente des coupes de bois est versé aux recettes du budget communal.

C'est grâce à la vente des coupes forestières que les communes de la montagne sont arrivées — et arrivent encore — à équilibrer leur budget dans la difficile période qui a suivi la dernière guerre.

Magnifique patrimoine légué par les aïeux, la forêt communale de Fraize était jadis, avec ses 620 hectares [3], une des plus riches de la région.

---

[1] V. LALEVÉE. Au Pays des Marcaires, p. 100,101.

[2] Arch. Vosges. Cité par Georges FLAYEUX, p. 44.

[3] S'étageant entre 600 et 1.120 m d'altitude, la forêt communale est située, partie sur le territoire de Fraize (414 ha), partie sur celui de Plainfaing (206 ha.). Elle s'étend sur le flanc méridional de la montagne de Mandray (forêt des Langes), sur les deux versants de la vallée de Scarupt, la ligne des crêtes au voisinage du col du Bonhomme (forêt du Rain des Genêts et de Vieille Charrière) et à la Roche, entre Fraize et Clefcy. Le sapin noir occupe 70 % de la surface boisée ; l'épicéa, 28 % ; le pin, 1 % ; le hêtre, 1%. La possibilité

Gravement endommagée, en 1914, par les combats du col des Journaux et de la montagne de Mandray, elle était en voie de rénovation quand survint la dernière guerre. Le bombardement des crêtes, en 1944, y a causé d'irréparables dégâts. De belles futaies, criblées d'obus, ont dû être vendues comme bois de chauffage.

Plusieurs générations se succéderont avant que la forêt ait retrouvé sa vitalité d'autrefois et, pendant des décades encore, la hache du bûcheron et le fer de la scierie s'ébrécheront sur les éclats de l'acier sournoisement incrusté dans le bois.

...57 d'exploitation annuelle est de 3.340 mètres cubes. (D'après les documents forestiers déposés en mairie.)

TEMPS DOULOUREUX

La sorcellerie

La sorcellerie, terrible superstition du passé, qui fit, en Lorraine, des victimes par milliers !... Ceux qu'on disait sorciers, hommes ou femmes, étaient impitoyablement livrés au bûcher. Il y a de cela trois siècles, trois siècles seulement !... Veut-on se faire une idée juste du mal qui déchaînait une aussi atroce répression. Il n'est que de se représenter le « climat » du temps.

Le moyen-âge avait matérialisé le démon qui inspirait une terreur universelle. On le voit représenté, sous les formes les plus effrayantes, sur les vitraux et dans les sculptures des cathédrales.

Pour l'homme du XVI^{e} siècle, c'était l'ennemi N° 1. On le rendait responsable de tous les maux dont souffre la pauvre humanité : accidents, maladies des gens et des bêtes, grêle, gelées, orages, insectes malfaisants..., calamités de toute espèce. Tout ce qui était néfaste — ou simplement inexpliqué — était d'essence diabolique.

Sectateurs de Satan, ceux qui lui avaient vendu leur âme en échange de quelque faveur insigne : fortune, honneurs, succès en amour... en recevaient le pouvoir d'opérer certains prodiges, d'atteindre leurs ennemis dans leur personne et dans leurs biens. C'étaient les sorciers, auxiliaires de l'enfer.

Les sorciers, croyait-on, avaient leurs assemblées, présidées par Satan en personne, auxquelles ils devaient assister régulièrement. C'était « *le sabbat* » tenu ordinairement en un lieu élevé et solitaire. Le plateau de la Planchette (Entre-deux-Eaux), le sommet du Bressoir (le Bonhomme), la chaume de Balveurche (Le Valtin), la montagne de Mougifontaine (Plainfaing) passaient, dans notre région, pour lieux d'élection des assises sataniques.

Aviateurs avant la lettre, les sorciers se rendaient au sabbat par la voie des airs qui, à cheval sur un manche à balai, qui, chevauchant sur les nuées. Ils adoraient le diable qui se montrait à eux sous la forme d'un bouc ou d'un chat noir, se livraient à des festins, danses et divertissements ridicules ; puis, en moins

de temps qu'il n'en faut à l'écrire, rentraient chez eux par le même chemin, porteurs de philtres enchanteurs et de poudres maléfiques.

Personne qui ne doutât de la malfaisance des sorciers !... Ceci explique — sans les excuser — les odieuses persécutions exercées contre ceux dont l'opinion publique du temps réclamait à cor et à cri le châtiment. Ne voyait-on pas les foules en délire danser joyeusement autour des bûchers ?...

Qu'étaient au juste les sorciers ?...

De pauvres diables sous-alimentés, affaiblis par les privations, la guerre, la famine, les maladies... abêtis par la peur... que leur déficience mentale conduit à toutes sortes d'excentricités, des gens dont la place serait aujourd'hui à Ravenel. Imbus des idées extravagantes du temps, ils se suggestionnent eux-mêmes, et, finissant par se croire les délégués du prince des ténèbres, se livrent à toutes sortes de divagations. Exemple contagieux que suivent d'autres hallucinés de leur espèce !... Il n'est pas niable qu'à la faveur d'une atmosphère de crédulité et d'affolement, la sorcellerie prit, dans certaines localités, le caractère d'une véritable épidémie.

Il y avait aussi, à côté de ces débiles mentaux, les gens sains de corps et d'esprit qui se voyaient, le plus souvent par vengeance, quelquefois par intérêt ou par jalousie, accuser de pactiser avec le démon. Il n'était moyen plus sûr et plus expéditif de se débarrasser d'un gêneur, d'un rival ou d'un ennemi [1] : le débiteur accusait de sortilège son créancier, le mari jaloux accusait sa femme, le valet son maître...

Peut-être y avait-il aussi quelques sorciers amateurs, ne poursuivant d'autre but que de mystifier leurs contemporains ou de leur soutirer de l'argent. Ceux-là, comme les autres, jouaient leur vie.

Aux approches de l'âge critique, Jacquette, femme de Mangeât le Roy, cabaretier à la Costelle, donne des signes de dérangement cérébral. Bavardant à tort et à travers, elle a tenu certains propos dans lesquels « elle n'aurait pas désapprouvé les doctrines de la Réforme ».

Ses voisines — avec qui elle n'est pas toujours d'accord — ont prononcé le mot de sorcière...

Que ne lui reprochent-elles pas ? Elle a renié Dieu et pris le diable pour maître... causé la maladie et la mort de plusieurs personnes... fait tarir le lait d'une

[1] Les Anglais, qui voulaient la mort de Jeanne d'Arc, n'ont pas manqué de l'accuser de sortilège.

nourrice... avorter les vaches... Il n'en faut pas tant pour que la justice du Chapitre la fasse emprisonner à Saint-Dié.

Mise en présence de ses accusateurs, Jacquette nie, avec la dernière énergie, les noirs forfaits qu'on lui impute : elle est bonne chrétienne et n'a jamais fait de mal à quiconque.

Mais la justice du temps dispose de terribles moyens de forcer les aveux des innocents.

Tirée de son cachot, conduite dans la chambre de torture, dépouillée de ses vêtements, la pauvre femme, couchée sur une table, est d'abord rasée par tout le corps, sous l'imbécile prétexte de ne laisser aucun refuge à « l'esprit malin ».

L'exécuteur des hautes œuvres saura bien la faire parler maintenant : il va la torturer pour lui arracher des aveux. Cela s'appelait, dans le langage judiciaire de l'époque, *donner la question*. Les instruments de torture sont là tout prêts :

Voici les *grésillons*, lames de fer se rapprochant à l'aide d'une vis entre lesquelles le bourreau serrera, jusqu'à l'écrasement, les doigts et les orteils de la patiente.

Si cela ne suffit pas, il la couchera toute nue sur *l'échelle horizontale* où son corps, attaché par les mains et les pieds sera, à l'aide d'un treuil, tendu jusqu'à la désarticulation des membres, sans préjudice de la bûche de bois aux arêtes vives qui, insérée entre le corps tendu et l'échelle, va lui scier douloureusement les chairs.

Il complétera cette gamme de supplices savamment gradués par l'application des *tortillons*, cordelettes enroulées plusieurs fois autour des bras et des cuisses, dans lesquelles il passera un bâton faisant office de tourniquet qui meurtrira les membres à chaque impulsion.

Soumise à la première épreuve, la malheureuse résiste stoïquement. Un redoublement de souffrance lui arrache des plaintes déchirantes... Parlera-t-elle maintenant ? Vaincue par la souffrance elle demande grâce... Ses aveux enregistrés, on la délie.

Convaincue de sortilège, elle est, le lendemain, condamnée à être brûlée vive. La terrible sentence, confirmée par le tribunal des échevins de Nancy, va être exécutée.

À ce moment, un homme de cœur, le curé Jean Prévost, se dresse contre ce jugement inique. Fort de l'appui de ses paroissiens, ce prêtre au noble caractère n'hésite pas à braver les foudres du Chapitre, son supérieur spirituel pourtant. Il

fait le voyage à Nancy pour en appeler directement à la justice du duc de Lorraine. Celui-ci ordonne de surseoir à l'exécution.

Hélas ! Quelques jours après, l'infortunée Jacquette, déchirée par les tortures, était trouvée morte dans son cachot (1571).

Il fallut, reconnaissons-le, un beau courage au curé Prévost. À prendre la défense d'une sorcière, ne risquait-il pas de partager son sort, ainsi qu'il advint à son malheureux confrère, Dominique Cordet, brûlé vif à Saint-Dié pour avoir essayé de soustraire des sorciers au bûcher ?... (1632).

D'après des documents authentiques, on évalue à 600, pour le seul arrondissement de Saint-Dié, le nombre des personnes suppliciées pour sorcellerie dans la seconde moitié du XVI^{e} siècle et au début du XVII^{e}. Sur ce nombre, 72 étaient au ban de Fraize et de la haute vallée de la Meurthe. Les victimes sont en majorité des femmes.

Un haut magistrat, le procureur général Nicolas Remy, mène contre les sorciers une campagne féroce. Dans un livre tristement célèbre, il s'est vanté d'en avoir envoyé 800 au bûcher.

À la tête d'une sorte de tribunal ambulant, il parcourt la Lorraine traquant les malheureux qu'il fait exécuter sur place. C'est une famille entière : homme, femme, enfants qu'il fait jeter au feu à Marzelay (Saint-Dié). Le monstre est à Fraize, le 6 septembre 1589. Sur le bûcher allumé par ses ordres, six jeunes femmes : Marie Albert, Catherine Prévôt, Catherine Vincent, Odile Kelver, Yzards (?) Anguel, Apollonie, périssent le même jour.

Veut-on d'autres noms de gens de chez nous brûlés comme sorciers à Saint-Dié par la justice du Chapitre ? Voici, en 1600, Mangeatte, femme Babel, de Scarupt ; en 1611, Catherine et Michel Batremey, du Ban Saint-Dié, Claudatte du Joué, de Habaurupt, Agathe Urbain, de Sachemont, Bastien Jean Viney, du Ban Saint-Dié. Ce dernier était riche. Ses biens furent confisqués au profit du Chapitre qui se saisit même de ceux appartenant en propre à la veuve et aux deux fils majeurs. Menacé d'un procès, il ne les rend aux héritiers naturels que contre « *une somme de trois cens francs monnaye de Lorraine payée es mains du sieur Sonner, trésorier du Chapitre.* ».

Anould, Saint-Léonard, Mandray... pas une commune du canton, Le Valtin excepté, qui ne s'inscrive au sinistre martyrologe !

En 1672, une ordonnance de Louis XIV dont les armées occupaient la Lorraine mettaient fin à l'odieuse persécution en défendant aux tribunaux de

poursuivre les prétendus sorciers.

Longtemps encore, il resta, dans la croyance populaire de profondes survivances d'une époque où la peur, l'ignorance et la superstition engendraient la plus affreuse barbarie.

Lépreux & pestiférés

La guerre, la peste, la famine s'inscrivent, dès les temps les plus anciens, comme les plus terribles fléaux qui désolèrent l'humanité. Il faut y ajouter la lèpre qui sévissait autrefois à l'état latent.

La lèpre ! Horrible maladie rapportée d'Asie, dit-on, par les Croisades. Le malheureux qui en était atteint voyait son corps se couvrir progressivement de plaies et de croûtes..., se ronger... tomber en lambeaux. Le visage criblé de pustules, méconnaissable, n'avait plus d'humain que les yeux... Aucun espoir de guérison. Devenu pour les autres et lui-même un objet de dégoût et de répulsion, le lépreux ne pouvait attendre de délivrance que de la mort.

La lèpre était contagieuse. Il n'était d'autre moyen de l'éviter que de fuir les lépreux mis au ban de l'humanité, abandonnés de leurs plus proches parents, condamnés, en vertu des mœurs du temps, à une sorte de relégation perpétuelle.

Pour éviter la propagation de l'épidémie, ils devaient, aussitôt signalés, être enfermés dans des maisons construites à l'écart des agglomérations, dites léproseries ou « *malaidries* ». Ce n'étaient pas — comme on pourrait le supposer — des hospices consacrés au traitement de la maladie, mais de véritables tombeaux où la victime descendait vivante après les cérémonies religieuses et les chants funèbres qui accompagnent les inhumations. À l'église, le lépreux revêtu d'une robe de couleur tannée, portant des gants de même étoffe, assistait à son propre enterrement ; il baisait les pieds du prêtre et recevait une pelletée de terre sur la tête. On lui remettait la cliquette ou « *térette* » destinée à signaler sa présence, puis, les cloches sonnant le glas, il était conduit jusqu'au seuil de la léproserie, où le prêtre lui adressait une exhortation qu'on retrouve dans les rituels du temps :

> *« Or, ça, mon ami, dorénavant demeurez ici en servant Dieu « dévotement et ne vous déconfortez point pour quelque pauvreté que vous « ayez, car, vous aurez toujours part à toutes les proières, saincts sacrifices « et suffraiges qui se feront en l'église ; proiez Dieu aussi dévotement qu'ils*

« vous doient graice de tant souffrir et porter patiemment et si faites, vous « accomplirez vostre purgatoire en ce monde au parlement duquel vous irez « en paradis sans passer par aultre purgatoire » [1].

À partir de ce moment, le lépreux retranché de la société, n'existait même plus, même pour les siens. Défense lui était faite, sous peine de mort, de dépasser un certain rayon et d'adresser la parole à quiconque. Ce n'est qu'à l'aide de la cliquette que les moins malades, autorisés à sortir pour ravitailler les autres, pouvaient faire connaître leurs besoins. En 1321, à Saint-Dié, deux femmes qui s'étaient évadées de la léproserie de la Chenal, furent brûlées vives [2].

Le ban de Fraize a eu sa malaidrie. Elle se situait sur le penchant d'une colline, à droite de la route de Fraize à Plainfaing. Son nom, à peine altéré, lui a été conservé ; c'est aujourd'hui la ferme de *la Malaide*.

Plus redoutable que la lèpre, car celle-ci ne se transmettait que par le contact, la peste exerça jadis d'effroyables ravages.

À diverses reprises, la maladie avait fait son apparition en Lorraine. Ses progrès avaient été arrêtés par les obstacles que lui opposaient les édits ducaux d'une extrême rigueur. C'est ainsi qu'il était défendu, sous peine de la vie, de se rendre dans les lieux où sévissait le fléau. Les gouverneurs des villes avaient ordre de faire pendre sur l'heure les voyageurs venant de localités infestées.

Les mouvements de troupes qui eurent lieu en Allemagne au début de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) firent reparaître le mal. La contagion débuta en Alsace où elle exerça d'horribles ravages. On peut voir, à l'ossuaire de Kaysersberg, les ossements, soigneusement rangés, de milliers de pestiférés.

C'est en vain que, pour préserver le pays, le prévôt d'Arches avait fait barrer le col de Bussang ; en vain qu'il était interdit, de la manière la plus formelle, de recevoir des mendiants, de loger des inconnus, de nourrir des porcs dans les villes, de laisser des cadavres d'animaux et des immondices séjourner dans les rues et sur les chemins... Une alimentation insuffisante causée par plusieurs années de mauvaises récoltes et la cherté des vivres avait préparé à l'épidémie un terrain favorable.

En 1614, 1629, 1630, la peste avait décimé la population de Bruyères. « En 1632, c'est dans diverses localités de la recette de Raon que le mal se propage et, quelques mois plus tard, dans le val de Liepvre où sa virulence est

[1] Ancien rituel de Toul.

[2] GRAVIER. Ouvrage cité, p. 164-65.

particulièrement meurtrière. Resserrant son cercle fatal, la contagion atteint Clefcy ; elle ne tardera pas à se répandre dans tout le ban de Fraize » [1]

Soignait-on les pestiférés ?... Comme les lépreux, on se contentait de les isoler. Au centre des « prés Fouyeux » entre Clefcy et Anould, un râtelier de champs se nomme « *a Malaidrie* ». Si l'on en croit la tradition, on improvisa, dans ce lieu écarté un hospice pour séparer les pestiférés du reste des habitants. [2].

Au Valtin, pour éviter la propagation de l'épidémie, les morts étaient inhumés dans un enclos particulier, en dehors du village. Ce cimetière de pestiférés, dont le souvenir a été conservé, s'appelle aujourd'hui *le Meix de la Croix*.

Le fléau ne prit fin qu'en 1645. Ses ravages, conjugués avec ceux de la guerre et de la famine, avaient — nous le verrons — presque complètement dépeuplé le pays.

Un curieux usage, observé autrefois à Plainfaing, date peut-être de cette époque : lorsque quelqu'un venait à mourir, une personne de la maison allait brûler à un croisement de chemins la paille de son lit et restait à genoux jusqu'à ce qu'elle soit consumée. De plus, toute l'eau qui se trouvait dans les vases était jetée, de peur, croyait-on, que l'âme du défunt vienne à s'y noyer. [3] Ne faut-il voir dans ces pratiques anciennes — qu'on a retrouvées ailleurs — autre chose qu'un rite symbolique ? On incline à penser qu'elles furent jadis des mesures de salubrité dictées par le souci de luttes contre la propagation des maladies épidémiques.

Grandes guerres du XVII[e] siècle

Longtemps les populations pastorales des Hautes-Vosges avaient, moins que celles des vallées, souffert des invasions, grâce à leur isolement dans les replis de la montagne. Ni les Bourguignons du XV[e] siècle, ni les Rustauds au XVI[e], n'avaient pénétré au cœur du massif.

La Guerre de Trente Ans, qui désola et ruina notre région, va les atteindre durement.

---

[1] Pierre BOYÉ. Les Hautes-Chaumes des Vosges, p. 487.

[2] LEPAGE et CHARTON. Le département des Vosges, p. 129.

[3] Charton. Vosges pittoresques et historiques, p. 192.

Rappellerons-nous la délicate situation de la Lorraine dangereusement placée entre deux puissants adversaires, la France et l'Empire germanique, les visées du cardinal de Richelieu sur notre province qui lui ouvrait le chemin de l'Alsace ?

Dans cette conjoncture difficile, le duc Charles IV ne sut — ou ne put — garder la neutralité, il commit la faute de s'allier à l'empereur d'Allemagne. Brave général, mais médiocre politique, il précipita son pays, qu'il était incapable de défendre efficacement, dans les pires catastrophes.

La Lorraine se vit envahie de deux côtés à la fois : à l'ouest, par les Français du maréchal de la Force ; à l'est, par les Suédois, leurs sauvages alliés, venus d'Alsace après avoir traversé l'Allemagne. Les uns et les autres livrent le pays au pillage et à la dévastation.

C'est en 1632 que les Suédois avaient passé le Rhin. Pendant deux ans, ils avaient ravagé la riche plaine d'Alsace où d'opulentes cités comme Sélestat et Munster avaient été ruinées. En 1634, ils forcent les barricades que le duc avait fait élever aux cols du Bonhomme et de Sainte-Marie-aux-Mines et se répandent sur le versant vosgien.

Cette année-là, au mois de mai, Didier de La Levée, de Hervafaing, fermier de la chaume ducale de Sérichamp, venait de monter à la chaume avec son bétail. À peine installé, il apprend qu'un parti de *Houèbes* — ainsi désignait-on les Suédois — se dirige vers la ferme. Désireux de soustraire son bétail aux pillards, il s'enfonce dans la forêt avec ses vaches. Hélas ! dans la gorge sauvage de Straiture où il s'était réfugié, Didier de La Levée eut la malchance de rencontrer les « Houèbes ». Ils lui enlevèrent ses bêtes, le dépouillèrent de ses vêtements, le lardèrent de coups de lance. Laissé pour mort, le malheureux réussit, la nuit venue, à se traîner jusqu'à la ferme où il devait succomber peu après. [1].

L'année la plus terrible fut celle de 1635. Après trois siècles, le souvenir des crimes perpétrés par les Suédois : assassinats, viols, incendies, est resté très vivace. « C'était du temps des Suédois ! » dit-on à la veillée quand on évoque cette époque maudite. À Vagney, il y eut, du 1er janvier au 6 octobre, 270 victimes. À partir de cette date, le cahier mortuaire reste en blanc. On ne songera à y inscrire de nouvelles mentions que six ans plus tard. Les registres paroissiaux de Gérardmer sont également interrompus de 1635 à 1637. Ceux de La Bresse attestent qu'au mois d'août 1635, ce village fut quasi totalement réduit en cendres. Le 8 septembre 1638, neuf paysans de la Bresse sont encore massacrés

[1] V. Lalevée. Au Pays des Marcaires, p. 41,42 et Archives de M.-et-M. B. 885.

par les Suédois. Les registres de Gérardmer mentionnent cinq assassinats analogues en 1637. [1].

Clefcy, rapporte une tradition locale, aurait été aussi brûlé et ses habitants auraient fui au fond des forêts pour échapper aux fureurs de la soldatesque. Le souvenir est resté, dans la vallée, des monstres qui transperçaient de leur lance les enfants au berceau.

À Fraize, où les registres paroissiaux [2] sont muets du 31 octobre 1628 au 29 octobre 1645 — ce qui laisse supposer le pire — le village, comme on l'a dit, fut-il également incendié ? On ne saurait l'affirmer. Nous pouvons cependant observer que trois maisons seulement portent des millésimes antérieurs à la Guerre de trente Ans : La Cour (maison Didier) à Clairegoutte (1576), la maison Ruyer au Belrepaire (1608), la maison Trarbach aux Aulnes (1628).

Nous savons aussi qu'un lieutenant de Turenne, La Valette, venant du camp d'Epinal, avait franchi les Vosges au col du Bonhomme, le 24 janvier 1636, pour débloquer Kaysersberg assiégé par les Impériaux. [3]. Les soldats de Turenne auraient-ils, comme le veut la tradition, brûlé Clefcy... et peut-être Fraize ?... Nous n'en avons pas la preuve, mais on peut tenir pour certain que le pays fut, pour le moins, livré au pillage.

Dans notre vallée, les envahisseurs étrangers étaient désignés sous le nom de *Huèbes* ou *Houèbes*. Ce nom viendrait-il de Suède ? Ou bien, comme le pensent certains auteurs, serait-il une corruption de Souabes, mot qui désigne les Allemands du sud-ouest ? Il est, en effet, prouvé que l'armée suédoise ne se composait pas seulement de soldats Scandinaves, mais qu'elle comprenait aussi des reîtres allemands, des Croates, toute une lie de mercenaires et de maraudeurs qui commirent toutes sortes de forfaits et de brigandages. Nous ne saurions mieux faire que de citer à ce sujet la relation de notre compatriote, Joseph Haxaire, qui a narré leurs tristes exploits.

> « Les Houèbes, dit la tradition, arrivaient à l'improviste, par bandes et à cheval ; ces bandes étaient, sans aucun doute, assez fortes pour en imposer aux populations en les tenant sous le coup de la terreur. Les pillards se rendaient chez les autorités, curé, maire, échevin et adjoints ainsi que chez les principaux notables, les attachaient à la queue de leurs chevaux et ne les rendaient que contre une rançon importante. C'était un impôt levé sur le

[1] Cf. Pierre BOYÉ, p. 288-89.

[2] Actuellement déposés aux Archives départementales.

[3] C.L. BERNARDIN. Turenne dans les Vosges. Bulletin de la Société lorraine des études locales, Janvier 1913, p. 15.

pays, et chacun devait y contribuer en proportion de ses moyens ; il fallait bien s'exécuter, et comme cette spéculation plaisait fort à ces bandits, ils en usaient, de sorte que les bourses des pauvres habitants du ban de Fraize furent bientôt à sec. Ne pas contenter ces forcenés, c'était s'exposer à de cruelles tortures ; l'abus de la chose créa le remède : on tint conseil et les plus courageux, les plus décidés, émirent l'avis qu'il fallait opposer la force à la force et essayer de la défense. Il fut donc résolu que tout homme valide paierait de sa personne et de son courage, puis, comme il s'agissait d'opérer par surprise, des éclaireurs furent désignés pour donner l'alerte le cas échéant. Le terrain d'alors se prêtait admirablement à ce genre de guerre de partisans. De Demenemeix à Plainfaing, il existait, non pas la route actuelle, mais un chemin de communication parfaitement praticable.

En ce temps, la droite du chemin était déserte et inculte ; il n'y avait d'autre végétation que des épines et des fourrés épais qui se prêtaient très bien à une embuscade. On connaissait ces lieux sous le nom de « *li Spingues de Djéka-Djeké* » ou, en français, les épines de Jacques Jacques. Ce lieu propice fut donc choisi pour s'y cacher et y attendre les Houèbes ; chacun s'y rendit avec l'arme qu'il avait pu se procurer : qui une hache, qui une faux, qui une fourche. La tradition omet les fusils, il faut bien admettre cependant qu'il devait s'en trouver quelques-uns. Les détails de la lutte n'ont pas été conservés, la tradition ne parle que du massacre et de la destruction complète des Suédois qui furent tous enterrés à la place même du champ de bataille, lieu dit aujourd'hui « à la Poutraut ». La tradition ne dit pas non plus combien de braves défenseurs du foyer domestique succombèrent dans le combat ; évidemment il y eut des victimes, mais celles-ci, du moins, furent recueillies par des mains amies pour être ensuite déposées pieusement en terre sainte.

Plus tard, quand le duc Stanislas fit ouvrir la route de Saint-Dié au col du Bonhomme, les terrassiers furent grandement surpris de mettre au jour une quantité considérable d'ossements humains. Sur une pareille trouvaille les conjectures allaient bon train, car le souvenir de cette lutte désespérée était perdu par une distance de 120 à 125 ans. Cependant, une toute vieille femme de Plainfaing, qui avait conservé une mémoire heureuse, raconte ce qu'elle avait ouï dire à ses parents, et alors la lumière fut faite sur cette singulière découverte.

> Il y a 40 ou 50 ans [1], les restes des Houèbes n'étaient pas encore tous passés à l'état de poussière, et il n'était pas rare, lorsque la charrue mordait plus profondément que d'habitude, de rencontrer quelques débris d'ossements, preuve certaine qu'il y avait eu là un grand enfouissement.
>
> La tradition nous a aussi conservé le souvenir de la grande peste qui désola le ban de Fraize après l'invasion des Suédois. Par suite de la culture négligée, le pain devint d'une extrême rareté ; son prix hors de bornes ne permettait pas à la classe populaire d'en acheter. La pomme de terre n'était pas encore connue, de sorte que le peuple des campagnes fut réduit à se nourrir des herbes des champs. Cette alimentation contre nature eut des effets désastreux : les corps des plus malheureux devinrent noirs et l'affection dégénéra en une peste tellement intense qu'elle moissonna la plus grande partie de la population ; le petit village des Aulnes, dit la tradition, fut plus affligé que les autres, trois vieilles filles seulement survécurent [2]. Le pays fut longtemps pour se remettre de tant et de si grands malheurs. Les villages du val étaient à moitié déserts, et beaucoup de maisons servaient de tombeaux à leurs anciens propriétaires ; elles devinrent le patrimoine des premiers qui osèrent pénétrer dans ces asiles de la mort. » [3]

Eugène Mathis a, de son côté, donné des faits une version romancée où il présente le combat de la Poutraut — qui ne fut probablement qu'une simple escarmouche de partisans — comme une véritable bataille. Nous lui empruntons cet épisode :

> «... Les partisans, trop peu nombreux, avaient abandonné les premiers retranchements pour se réfugier derrière la principale ligne de défense. Les assaillants déchargeaient leurs mousquets, puis chacun s'élançait, la longue épée à la main, et grimpait aux troncs d'arbres entassés. Mais, lorsque l'ennemi passait vis-à-vis un interstice, une faux sournoise passait rapide, et l'homme tombait et roulait dans le sang jusqu'au pied de l'entassement. Ceux qui parvenaient au faîte étaient happés par des crocs qui leur faisaient des blessures horribles, ou assommés à coups de fléau. Les « haches de pré » aiguisées fendaient les crânes comme des mottes. C'était une boucherie effroyable. Ces guerriers d'occasion travaillaient comme des maîtres.

---

[1] En 1885.

[2] Pourquoi trois vieilles filles ?... Auraient-elles été spécialement immunisées ?...

[3] J. HAXAIRE. Les Suédois dans le ban de Fraize d'après la tradition populaire. Bull. de la Sté Philometique vosgienne, 1885, p. 77-81.

Mais cela n'allait pas sans danger pour eux. Plusieurs blessés par les balles ou touchés de coups de pointe, avaient dû abandonner la lutte et gagner l'arrière. Quant aux morts, une demi-douzaine déjà, on n'avait pas le temps de les emporter et ils gisaient, piétines et sanglants, au milieu de leurs camarades...

... Les Huèbes étaient si sûrs de vaincre que leurs voitures de bagages les avaient suivis et attendaient là pour passer la fin du combat.

Mais l'obstacle d'abord était de taille : sur un espace de plus de cent mètres, les hêtres énormes bordant le chemin avaient été abattus. En arrière, un entassement prodigieux de troncs, de terre remuée, de ronces et d'épines. Derrière ce rempart se tenaient les partisans.

Ainsi arrêtés, les cavaliers qui conduisaient les fourgons avaient mis pied à terre et combattaient avec les fantassins...

Au moment même où les partisans commençaient à plier, les convoyeurs virent tout à coup quinze gaillards décidés, armés de faux, descendre des flancs de la Roche et se jeter sur eux.

Les ennemis réfugiés derrière les voitures les reçurent à coups de feu. Trois partisans grièvement atteints tombèrent. Mais une voix cria : « Pointez les chevaux ! » Alors, à tour de bras, dans le tas, les paysans pointèrent. Les animaux piqués et blessés à coups de faux se cabrèrent, bondirent les uns par dessus les autres, écrasant tout, tuant leurs conducteurs ou les traînant à travers champs dans un galop désordonné...

Les soldats roulés, écrasés, impuissants, s'enfuient... C'est la débandade, la ruée vers Plainfaing des Huèbes vaincus... La forêt retentit de cris de victoire... » [1]

Victoire sans lendemain puisque, ayant tourné la position, les Suédois revenaient bientôt assiéger en force le Château Sauvage où s'étaient retranchés les défenseurs de Fraize. Sur le point de succomber, ceux-ci firent sauter la forteresse.

Quittons le domaine des traditions. Un combat entre gens de Fraize et Suédois a-t-il réellement eu lieu à la Poutraut ?... Il se pourrait fort bien, disons-le, que ce combat ait été livré par les troupes ducales pour arrêter l'avance de bandes ennemies qui avaient traversé le col du Bonhomme et que les paysans de Fraize, fidèles à leur prince, lui aient prêté main-forte. S'agirait-il d'un coup de

[1] Eugène MATHIS. Les Héros, Gens de Fraize, p. 85-89.

main du fameux chef de partisans lorrains, Jean de Werth, dont le passage à Fraize est signalé en juin 1635 ?... C'est encore possible.

À défaut de témoignages écrits, nous avons la preuve matérielle des faits :

Il y a moins d'un siècle, m'a conté un vieux laboureur de mon village, la charrue mettait encore à jour des ossements dans les champs de la Poutraut, ce qui confirme l'affirmation de Joseph Haxaire.

À une date plus récente, on a trouvé des boulets de fer en creusant les fondations de la maison Barthélémy, voisine du Château Sauvage dont Eugène Mathis a fait le centre de résistance des défenseurs de la vallée dans son roman historique.

Ne convient-il pas de rapprocher ces découvertes de celle que fit, voici quelques années, le fossoyeur dans la partie ancienne du cimetière de Fraize ? Profondément enfouis dans une fosse commune, gisaient là plusieurs lits superposés d'ossements. [1]

Sont-ce les restes de Fraxiniens tombés en défendant leurs foyers ?... de victimes de la peste ?...

De toute façon, le pays fut épouvantablement dévasté par les hordes suédoises, les troupes françaises et — faut-il le dire ? — les partisans lorrains. Chassés de leurs foyers par les gens de guerre, exaspérés par la faim, on vit même des misérables parcourir en bandes le pays pour se faire voleurs de grands chemins. On les appelait *loups des bois* ou *chenapans* [2].

Un contemporain nous a laissé de ces temps douloureux une peinture horrifiante :

> « Les paysans furent réduits à une si déplorable misère que personne n'osant plus cultiver pour n'y trouver aucun profit, toutes les terres restèrent en friche. La désolation vint à un tel point que le menu peuple ne trouva plus à se nourrir qu'au moyen de glands et de racines. Ce désordre causa tant de maladie et de pauvreté qu'en peu de temps les trois quarts du peuple des campagnes périrent ou désertèrent le pays. On a même vu plusieurs femmes, réduites à la dure nécessité de manger leurs propres enfants, s'entre-disant : « Aujourd'hui, je mangerai la part du tien, et demain, tu auras aussi la part du mien... » [3]

[1] Victor LALEVÉE. Au Pays des Marcaires, p. 43.

[2] De Schnappanen, en dialecte alsacien.

[3] Mémoires du marquis de Beauvau.

Des villages entiers disparaissent pour ne plus jamais se relever. On cite dans notre région Vézeval, près de Raon l'Etape, Hellieule, proche Saint-Dié, Norbépaire à Wisembach. Des communautés rurales autrefois prospères sont réduites à quelques feux (familles).

Epouvantable misère ! À Clefcy, un pré de 12 fauchées (240 ares) aurait été donné pour une miche de pain ; il s'appelle encore *Pré de l'Aumône*. Un fermier de ce village, possesseur de la seule bête de trait qui restât au pays, se voyait obligé, pour labourer ses terres, de recourir à l'aide d'un cultivateur d'Anould qui lui prêtait un bœuf pour l'accoupler au sien. En mémoire de quoi, dit-on, sa ferme porte le nom de *Braconseil*. [1]

Pour se faire une idée de l'effroyable dépopulation causée par les fléaux qui désolèrent notre vallée, il faut savoir que le nombre des conduits [2] du ban de Fraize (Fraize, Plainfaing, le Valtin), de 150 qu'il était avant l'invasion suédoise, était tombé à 13 1/2 [3] en 1644. [4]

Pays désert — il fallait, assure une tradition, gravir le sommet d'une montagne pour apercevoir un être humain ! — maisons en ruines... champs livrés aux ronces et aux épines... pâturages envahis par la forêt : labeur immense pour les survivants de la tourmente ! Il leur fallut relever les maisons, débroussailler les terres, remettre les champs en culture, mener une chasse impitoyable contre les sangliers et les ours qui infestaient le pays et venaient chercher leur proie jusque dans les villages.

Le traité de Westphalie (1648) avait mis fin à la lutte entre la France et l'Allemagne, mais l'occupation française en Lorraine devait se prolonger jusqu'en 1697 (traité de Ryswick).

Le calme et la confiance renaissant à mesure que la guerre s'éloignait de nos contrées, les familles qui avaient fui devant les *soudaires*, reviennent peu à peu au pays. L'agriculture refleurit.

En 1646, les registres d'état-civil enregistrent 49 naissances pour la paroisse qui comprenait alors Plainfaing, le Valtin et Mandray : 18 pour Fraize, 15 pour Plainfaing, 7 pour le Valtin, 9 pour Mandray, c'est-à-dire un peu plus de moitié des chiffres antérieurs à la Guerre de Trente ans (82 naissances en 1625). Voici

---

[1] En patois "Brès cassé" (bras cassé). Appellation significative qui indique la pénurie des moyens de l'exploitant. Braconseil est une déformation de "Brès cassé".

[2] Contribuables payant la taxe d'exemption du droit de main-morte.

[3] Les veuves et les vieillards ne payaient qu'un demi-conduit.

[4] P. BOYÉ. Ouvrage cité, p. 245.

les noms des chefs de famille de Fraize ayant eu, cette année-là, des enfants. Peut-être certains de nos concitoyens y retrouveront-ils le nom de lointains aïeux :

Jacquot Saint-Dizier
Florent Jean Florent, du Belrepaire
Jean Péroté, de la Costelle, greffier du Ban de Fraize
Jean Gérard, des Aulnes
Jean Didier Anthoine, de la Costelle
Démange Perrin, de la Costelle
Nicolas-Claude Michel, de la Costelle
Nicolas George, de Scarupt
Nicolas Larousse, de Scarupt
Mengeon Moginet, de Scarupt
Mengeon Démange Didier-Claude, de Scarupt
Blaise Péroté, de la Costelle
Idoult Perrin, de la Costelle
Nicolas Grandclaude, de Scarupt
Nicolas Saint-Dizier, du Mazeville
Claude Louis, de la Costelle
Démange Ferry, de la Costelle
Jean Combeau. [1]

Tous ces noms, sauf deux, Larousse et Moginet, existent encore au pays.

Ainsi qu'on a pu en juger par les noms cités, le bourg de la Costelle, qui comprenait, à partir de l'église, toutes les maisons sur le chemin d'Alsace, par Scarupt, était alors la plus importante agglomération du ban. Venaient ensuite le Ban Saint-Dié, Noirgoutte et Scarupt.

En 1647, le nombre des naissances s'élève à 59. La progression ne fera que s'accentuer les années suivantes.

Après de cruelles épreuves, le pays revit, le haut des vallées se repeuple et l'on remet en culture les friches immenses qui couvraient le flanc des montagnes. On déboise la haute vallée de Scarupt où la ferme des *Caluches* doit son nom aux souches des arbres dont on débarrasse le sol ; *le Bouxerand*, aux buissons qui couvraient ce lieu ; *l'Espouxe*, à un bois épais (en patois *spa*). [2]

[1] Chanoine PARADIS. Bulletin paroissial de Fraize. Octobre 1910.

[2] Chanoine PARADIS Bulletin paroissial, décembre 1910.

Le labeur et la ténacité toute vosgienne des paysans de chez nous ont triomphé de l'adversité.

Renaissance

Il existe aux archives une pièce de première importance qui témoigne du relèvement rapide de notre vallée après les grandes guerres du XVII[e] siècle. C'est un rôle des habitants du ban de Fraize pour la répartition de *l'Aide Saint-Remy*, en 1665. « L'aide Saint-Remy » ou « taille Saint-Remy », impôt perçu par le duc de Lorraine, était ainsi nommée parce que payable chaque année, le 1[er] octobre, fête de Saint Remy. L'étude de ce document [1] appelle les plus intéressantes observations.

Le préambule nous apprend que la répartition de l'imposition de 517 francs exigée des contribuables du ban de Fraize a été faite par « *Fleurent Caquel, de Clergoutte ; Blaise Perrotéi le Vieil de la Costelle ; Blaise Barthélémy, de Plainfaing et Gérard Gérard, de Noirgoutte, eulz quatre esleuz (élus) et tireyrs du dict ban de Fraisse, qui ont prêté serment en tel cas requis entre les mains d'honneste Dieudonné Biétrix, doyen du dict ban et Barthélémy Saint-Dizier, eschevin...* »

Nous lisons ensuite les noms de cinq habitants dispensés de l'impôt, à savoir :

« Dieudonné Biétrix, doyen (maire) franc à cause de son office. Barthélémy Saint-Dizier, eschevin (adjoint) franc à cause de son office. Maistre Anthoine Tacquenaire, tabellion (notaire) franc à cause de son office et à cause de pauvreté.

Sébastien Larminach, régent d'escolle, franc à cause de son office

Maistre Michel, chirurgien et aussy maistre d'escolle. »

Faut-il nous étonner de l'indigence du tabellion exonéré « *à cause de pauvreté* » et de la double fonction de « *Maistre Michel, chirurgien et aussy maistre d'escolle*. »? [2]

Alors qu'ils n'étaient plus — nous l'avons vu — que 13 1/2 en 1644, les redevables de l'impôt sont maintenant au nombre de 124. Ce chiffre souligne bien la renaissance du pays, quelque vingt ans après la tourmente.

Les cotes les plus élevées sont acquittées par

---

[1] Arch. de M.-et-M. Publié in-extenso par G. FLAYEUX. Ouv. cité p. 85-88.

[2] Il est presumable que celui-ci était une sorte de sous-maître exerçant, peut-être, à Plainfaing.

« Mansuy Saint-Dizier, le père 13 francs, 3 gros »

« Jacquot Saint-Dizier, thavernier et fermier des imposts du ban de Fraisse 10 francs, 1 gros »

« Nicolas Caquel, chasseur et plusieurs autres paient l'imposition la plus faible 1 franc, 10 gros.»

Le document nous apprend qu'« *il ne se trouve dedans le dict ban de Fraisse seigneurs, gentilzhommes ny nobles y résidans* » et que « *Nosseigneurs les comtes de Créhange et de Ribeaupierre* (co-propriétaires de la seigneurie) *ont deux moulins bannaulx au dit ban* » dont les « *muniers sont francs dans les dicts moulins*. »

Les signataires sont au nombre de sept. Seul le doyen, Dieudonné Biétrix, qui ne sait écrire, a signé d'une croix. La pièce se termine par l'affirmation du curé J. Cordonnier que « *les rooles contiennent vérité* ».

La profession des contribuables nous fournit d'utiles précisions sur l'activité du pays alors exclusivement agricole. On compte parmi eux :

23 laboureurs, c'est-à-dire cultivateurs aisés, possesseurs d'une charrue ; dix-neuf fermiers ; sept moutriers [1], sorte de métayers, partageant par moitié la récolte avec leur propriétaire ; dix *barlés* (ou *carlés*), mot mal défini qui doit signifier exploitant pour le compte d'autrui ; cinq *botteliers*, hommes de journée pour le battage des céréales ; un boulanger (un seul, car tout le monde ou presque faisait son pain) ; vingt-et-un artisans dont la profession particulière n'est pas indiquée ; trois maçons, trois charpentiers, un couvreur de toits, *un faiseur de gy* (gypse) [2], un serrurier, un mercier, deux cordonniers, un tailleur d'habits, un maréchal, un tisserand, deux *gruyers* (gardes forestiers), trois chasseurs, deux *sagaires* (sagards), un pâtre de chèvres et, ne l'oublions pas, un *thavernier* (aubergiste) personnage de marque, puisqu'il est en même temps *fermier des imposts*.

Comme on le voit par cette énumération, le pays se suffit à peu près à lui-même.

Beaucoup de terres du ban de Fraize, nous fait connaître la pièce, appartiennent à des propriétaires étrangers : un avocat au parlement de Metz, des particuliers de Morhange, Lunéville, Mirecourt. Nous relevons parmi eux le nom de « *Nicolas de la Maize, de Clennecy* » (Clefcy) dont la pierre tombale se voit encore à l'entrée du cimetière de cette localité.

[1] Le mot avec une acception un peu différente a été conservé dans notre patois où le fermier s'appelle encore « moûtré ».

[2] Il s'agit certainement d'un chaufournier utilisant la pierre à chaux de Mandray.

Cent ans avant Parmentier

Il a fallu l'occupation et les premières années qui ont suivi pour mettre en lumière le rôle providentiel de la pomme de terre dans les temps difficiles.

Que serions-nous devenus pendant sept années de dures restrictions si, pour suppléer au manque de pain, de sucre, de corps gras, nous n'avions eu la pomme de terre salvatrice ?... C'étaient, à coup sûr, la disette, les maladies, une mortalité accrue, de terribles conséquences pour l'avenir de la race.

Remontons aux époques de misère où les famines causées tantôt par la guerre, tantôt par les intempéries, ou par les deux à la fois, amenaient avec elles la lèpre et la peste, entraînant une mortalité excessive qui décimait les populations. Le pain d'orge, d'avoine ou de fève des marais, remplaçant celui de seigle ou de blé, la carotte, le navet, la betterave, parfois les racines sauvages, voire les herbes des prés, pourvoyaient alors de la subsistance de nos aïeux. Alimentation insuffisante et malsaine !

Originaire des Andes du Chili, où il croît spontanément le précieux tubercule fut importé en Espagne au début du XVI^e^ siècle ; de là, il se répandit en Europe. Sa culture, accueillie avec défiance, y fit d'abord peu de progrès, sinon dans les contrées au sol pauvre, telles l'Irlande, l'Allemagne du nord (Brandebourg, Hanovre) où la pomme de terre s'acclimate dès la seconde moitié du XVI^e^ siècle. On la considère à l'époque comme un aliment grossier, propre seulement à la nourriture du bétail. Ses détracteurs l'accusent de donner la lèpre. Ceci explique les préjugés tenaces auxquels se heurta le pharmacien philanthrope Parmentier quand il entreprit, à la veille de la Révolution (1787), de propager sa culture et de vulgariser son usage dans la région parisienne.

Combien de Français savent-ils que la pomme de terre était cultivée en Lorraine plus d'un siècle avant les essais culturaux de Parmentier ?...

D'après CHARTON elle fut introduite dans nos montagnes à la fin du XVI^e^ siècle par des luthériens allemands réfugiés dans la haute vallée de Plaine (comté de Salm).

Instruits aux dures leçons de l'adversité, nos ancêtres firent l'essai de cette plante rustique qui convenait admirablement à nos sols granitiques ou gréseux. Si la majorité d'entre eux la considérait au début comme indigeste et malsaine, ils revinrent bien vite, nécessité aidant, de cette injuste prévention.

À la suite du rigoureux hiver de 1709 et de la famine qui s'ensuivit, la nouvelle culture, limitée d'abord aux cantons les plus arides de la montagne s'étendit progressivement à la Vôge, puis à la Plaine, et le légume tant décrié prit dès lors une place considérable dans l'alimentation du paysan vosgien.

Les contestations auxquelles donna lieu le payement de la dîme des pommes de terre sont à l'origine de maints procès qui opposèrent le Chapitre de Saint-Dié et les communautés de notre région.

Pendant de longues années, la nouvelle culture avait échappé au payement de la dîme. Son extension ne manque pas d'attirer l'attention des autorités ecclésiastiques qui revendiquèrent leur droit à un impôt qui n'avait été ni prévu, ni perçu jusqu'alors.

Louis Piat, curé de la Broque (ancienne principauté de Salm), l'exigea le premier de ses paroissiens en 1693 [1]. Les curés du val d'Orbey la perçoivent dès les premières années du XVIII[e] siècle. Bientôt après, le Chapitre de Saint-Dié s'avise d'agir de même. Il se heurte à une opposition très vive des ruraux : à Fraize, Anould, Saint-Léonard... les habitants refusent de nommer un *paulier* (collecteur) pour la levée de la dîme des pommes de terre. On ne peut qu'admirer l'esprit de solidarité des aïeux qui n'hésitèrent pas, pour soutenir une cause commune, à engager des procès onéreux devant la justice ducale.

Un laboureur de Saint-Dié, Jacques Finance, se refuse, en 1714, à acquitter la dîme nouvelle. Le Chapitre lui intente un procès. Il est condamné, en premier ressort, par la Grande Prévôté. Fort de l'intervention des « *Maires, habitants et Communautez du Val de Saint-Diey* » qui ont pris solidairement fait et cause pour lui, il porte l'affaire devant la cour souveraine de Lorraine, à Nancy. Là encore, il perd son procès.

Après de longs débats, la cour rend, le 18 juin 1715, un arrêt aux termes duquel les habitants du val de Saint-Dié sont astreints à la dîme des pommes de terre lorsqu'elles sont plantées dans des terres sujettes à la dîme, qu'elles soient « *en versaine* » [2] ou « *en saison* ».

Les curieux considérants de ce jugement [3] fixent un point d'histoire en ce qu'ils nous renseignent sur les opinions controversées qu'on se faisait à l'époque de la pomme de terre, l'ancienneté de ce produit, les procédés de culture employés. Nous citons :

---

[1] CHARTON. Ouvrage cité, p. 237.

[2] C'est-à-dire en jachère verte.

[3] Recueil des Edits. Traitez, Ordonnances de Léopold 1er. Tome 2, p. 55-68.

« Quoique cette contestation ne soit née qu'au sujet de la dixme d'un fruit vil et grossier qui semble plutôt destiné à la nourriture des animaux qu'à celle des hommes ; cependant cette cause ne laisse pas d'être de quelque importance, parce que ce fruit étant devenu fort commun dans toute la Vosge, surtout dans le temps malheureux qu'on vient d'essuyer [1], elle intéresse d'un côté grand nombre de communautez, et de l'autre, beaucoup de décimateurs.

D'ailleurs, s'il est vrai qu'il a été apporté, comme on l'a dit, du fond des Indes ; s'il a mérité dans la plaidoirie une description pompeuse et d'être comparé au fruit le plus rare, le plus précieux du paradis terrestre, sans doute qu'il n'est pas si misérable que l'on croit...

Il est vrai que ce fruit est connu dans la Vosge depuis environ cinquante ans se plante ou se sème vers le mois de mars ou d'avril, tantôt dans les potagers ou vergers, tantôt dans les chènevières, quelquefois dans les terres arables au lieu de grains... mais bien plus ordinairement dans les terres en repos ou qui font versaine selon le terme du pays.

... Ce fruit a cela de singulier que, quoique la plupart des autres plantes ne se reproduisent que par semence, le topinambour [2] se produit par lui-même, car on le coupe par plusieurs petits morceaux que le laboureur répand dans la raye qu'il a tracée avec sa charrue.

Cette pomme se nourrit et se forme dans la terre pendant tout l'été et se recueille au mois de septembre ou d'octobre qu'elle fait place aux grains que l'on sème dans cette saison.

Il s'agit donc de savoir si le Chapitre de Saint-Diey est fondé à prétendre la dixme des pommes de terre qui se recueillent dans toutes les terres décimables du Val de Saint-Diey dont ce Chapitre est décimateur, quoique les habitants de ce Val posent en fait d'en avoir planté partout indifféremment depuis plus de quarante ans sans en avoir payé la dixme... »

Nouvelles contestations, nouveaux procès, les années suivantes. En 1716, c'est « Nicolas Renard, habitant de Fraize » qui fait appel devant la Cour souveraine d'une sentence de la Grande Prévôté. Comme Jacques Finance, il a derrière lui tous « les habitans et communautez du Val de Saint-Diey ». Il n'en est pas moins condamné. [3]

---

[1] Allusion à l'hiver de 1709.

[2] On disait alors indifféremment pomme de terre ou topinambour. Il s'agit bien de la pomme de terre comme le prouve une planche peinte d'un ouvrage botanique de 1715 conservé à la bibliothèque de Nancy.

[3] Recueil des Edits. Ouv. cité. Tome 2, p. 91-93.

Pour mettre fin à cette procédure, la dîme des pommes de terre est réglementée, le 6 mars 1719, par une déclaration du duc Léopold [4] stipulant qu'elle est exigible « à l'onzième sur les seuls héritages soumis d'ancienneté à la dixme » sans que les décimateurs ou fermiers puissent la réclamer sur les tubercules que les intéressés « auront pris sans fraude pour le défruit journalier de leurs familles avant la récolte générale », ceux qu'ils auront planté dans des terres non sujettes auparavant à la dîme en étant exemptés.

Cette dernière et très heureuse disposition stimula le zèle des montagnards et fut féconde en résultats : on défricha, on conquit sur la ronce et la roche, on mit en culture des terres jusque là stériles ; la plantation devint d'année en année plus considérable.

La prévoyance de nos ancêtres qui, dans les années d'abondance, séchaient au four les tubercules pour en assurer la conservation, leur épargna dès lors les terribles famines des siècles précédents.

Venu l'hiver très dur de 1730-31 où, à la suite des grandes neiges, les grains furent entièrement perdus, les Vosgiens, qui faisaient alors de la pomme de terre un usage général, purent ainsi suppléer à la pénurie presque complète de céréales.

[4] « « « « « « « 246.

L'EGLISE DE FRAIZE

A l'origine annexe de Mandray

Nous avons vu l'évêque Déodat [1] se fixer dans la vallée de la Meurthe et y jeter les fondements de la ville de Saint-Dié en bâtissant un monastère en un lieu qu'il appela « les Jointures » parce que la Meurthe et le ruisseau de Robache mêlent leurs eaux dans le voisinage.

Bientôt trop petit pour loger tous les disciples qu'y attirait le renom de sainteté de l'évêque, le monastère des Jointures les envoyait aux alentours.

Ecoutons à ce sujet le bon chroniqueur RUYR :

> « Le monastère des Joinctures n'étant plus capable de contenir si grand nombre de religieux qui se retrouvaient en son estendue, ja du temps de S. Diedonné, et ne voulant iceluy fruster la dévotion de ceux qui, avec tant d'ardeur, s'adonnaient à la discipline monastique, il advisa de singulière & vrayement pieuse prudence, d'ériger quelques cellules en plusieurs endroits de son Val de Galilée : Et de fait, il y establit certain nombre de religieux qui commencèrent à essarter les bois, deffricher & labourer la terre la plus voisine de leurs cellules, Car, paravant, en tout ledit Val, il n'y avoit eu autre face que d'un spacieux désert, non jamais habité de personnes. Ce commencement s'accreut dès là, peu à peu, à mesure que les séculiers s'approchans des Religieux pour entendre au labourage de leurs territoires, se construisirent des habitations pour y loger eulx et leur bestail ; Si qu'ils en feirent des hameaux qui, depuis, ont pris forme de villages. Au moyen de quoy, il a convenu de convertir les dites cellules en des Parochiales. » [2]

---

[1] Pour ses anciens biographes, Déodat ou Saint-Dié avait été évêque de Nevers. À l'époque contemporaine, d'autres en ont fait un moine irlandais, disciple de Saint Colomban.

[2] Ces cellules étaient, dans l'ordre donné par RUYR : Bertrimoutier, dédiée à Saint Jacques et Sainte Barbe ; Provenchères : Sainte Catherine ; Colroy-la-Grande : Saint Jean-Baptiste ; Lusse : Saint Jean ; Wisembach : Saint Barthélémy ; Laveline : l'Assomption de Notre Dame ; La Croix-aux-Mines : Saint Nicolas ; Mandray : Saint Jacques et Saint Martin ; Fraize : Saint Blaise et Notre Dame ; Clefcy : Sainte Agathe ; Anould : Saint Antoine ; Saulcy : Saint Jean Baptiste ; Saint-Léonard : Saint Pierre et Saint Léonard ; Entre-deux-Eaux : Saint Vincent ; Taintrux : Saint Georges ; Sainte-Marguerite : Sainte Marguerite ; Saint-Dié : deux églises, déjà bâties du vivant de Déodat, dédiées, l'une à Saint Martin, l'autre, dite la Grande église, à Notre Dame.

C'est ainsi que furent fondés, au nombre de 18, des cellules et prieuré dépendant du monastère qui devinrent par la suite des églises. [1]

La cellule de Fraize qui nous occupe se situait sur un tertre peu éloigné de la rivière. Elle a fait place, le temps venant, à une chapelle datant, croit-on du XI[e] siècle, plus tard à une église bâtie sur le même emplacement. [2]

Après avoir parlé de la paroisse de Mandray, RUYR ajoute :

> « Elle a pour annexe une autre Cellule, laquelle depuis s'est fort amplifiée sous le filtre de Sainct Blaise et de Nostre-Dame, située en un ample vallon, dit le Ban de Fraisse, sur une rivière découlante de l'une des sources de la rivière de Murthe. Et les villages y respondans aujourd'hui sont le Veltin — où est une Chappelle pour la commodité des habitans eslongnés d'une grande lieue de la Parochiale, la fondation d'icelle est attribuée aux illustres seigneurs de Ribaupierre y ayans obtenu de signalées indulgences — Habaruz, Noiregoutte, Plainfain, Ban St-Diey, Scauruz, Mazeville, les Aulnes, Clèregoutte, Belrepaire, la Costelle et autres. »

Si l'on en croit RUYR, l'église de Fraize n'aurait été d'abord qu'une annexe de celle plus ancienne de Mandray.

Nous trouvons confirmation de ce témoignage dans une enquête faite en 1565 par le Grand Prévôt, Nicolas de Reynette, sur les biens et revenus des cures du Val de Saint-Diey, où vient déposer « *discrète personne, messire Hugo Perrin, prêtre et chapelain à la cure de Mandray, mère église de l'annexe de Fraize.* »

À l'origine, la chapelle de Fraize fut donc une annexe de l'église de Mandray, la première en date.

Le fait s'explique facilement : Mandray n'était-il pas plus proche du monastère de Saint-Dié ? Il est vraisemblable aussi que ce vallon bien abrité des vents, riche en pâturages — dont le nom, suivant RUYR, est tiré d'un mot grec signifiant retraite du bétail — avait, de bonne heure, reçu de nombreux colons. De là, serait venue la primauté paroissiale.

Par la suite, les choses changèrent. Ruyr nous apprend que la cellule de Fraize « *située en un ample vallon s'est depuis fort amplifiée* ». Sa population a dépassé

---

[1] Jean RUYR. Recherche des Sainctes Antiquitez de la Vosge, 1633. 3e Partie, Livre 1, p. 208 et suivantes.

[2] La position dominante de l'église, étayée par un haut mur de soutènement du côté sud, apparaît beaucoup moins depuis l'exhaussement du chemin entre la maison Claudel et le Café de l'église et le comblement — voici une trentaine d'années — de la fosse qui se trouvait en bordure de la rue du Pont de la Forge (act. place des bains-douches).

celle de Mandray. À ce moment, les rôles sont inversés : *l'église « matrice » de Mandray devient à son tour annexe de celle de Fraize.*

Il est probable que la première église élevée à Fraize datait du XIII^e^ siècle et remplaça la chapelle qui suffisait au culte tant que cette localité ne fut qu'une annexe de Mandray. De même que l'oratoire primitif, elle était dédiée à Saint Blaise et Notre Dame.

Ce sont les destinées de cette église que nous allons suivre à travers les siècles. Pour la clarté de l'exposé, nous étudierons plus loin ce qui concerne le clergé et les institutions paroissiales.

Restauration de 1680

À l'époque où nous nous plaçons, les moines, successeurs de Déodat, s'étaient constitués en Chapitre de chanoines sous l'autorité d'un Grand-Prévôt choisi à l'élection.

Le Chapitre, qui se disait de « *de nul diocèse* », relevait directement du Saint-Siège. Portant la crosse et la mitre, les grands-prévôts avaient a peu près tous les pouvoirs des évêques, sauf celui de conférer la confirmation et d'ordonner les prêtres. Ils jouissaient à l'origine des droits seigneuriaux sur tout le Val de Galilée.

Le Chapitre nommait les curés des paroisses soumises à sa juridiction, mais, contrairement à l'usage du temps, il en percevait les dîmes.

Si l'autorité spirituelle du Chapitre restait à peu près intacte, sa souveraineté temporelle s'était peu à peu amenuisée.

Pour se défendre contre les violences et empiétements des seigneurs laïcs, il avait dû, suivant la coutume de l'époque, se mettre sous la protection de seigneurs *voués* chargés de défendre ses biens moyennant redevance.

Les ducs de Lorraine avaient été les premiers voués de monastère de Saint-Dié. Ils avaient profité de cette situation pour usurper, les uns après les autres, les droits du Chapitre auquel ils n'avaient laissé qu'une illusoire souveraineté. Au XII^e^ siècle, ils commandaient en maîtres dans le Val de Saint-Dié. Sous leur autorité, les chanoines conservaient la seigneurie de certains domaines — comme le Ban Saint-Diey à Plainfaing, le village de Clefcy et des propriétés dont ils tiraient revenu dans toute l'étendue du ban de Fraize.

D'après un document que nous trouverons plus loin, à la date de 1677, on a de bonnes raisons de croire que la première église de Fraize — son cœur tout au moins — avait été bâtie par les sires de Ribeaupierre, possesseurs par moitié du Ban de Fraize, car leurs armes étaient sculptées à la clef des nervures de la voûte du chœur.

Il est vraisemblable qu'ils avaient introduit à Fraize la dévotion à Saint Florent qui mourut évêque de Strasbourg. « Saint Florent — dit l'abbé Flayeux — est un des patrons de l'Alsace ; les Ribeaupierre le tenaient en grande vénération. On ne s'étonnera donc pas de le voir devenir un des patrons secondaires de l'église de Fraize » [1] L'effigie de Saint Florent figure parmi les nouveaux vitraux de l'église (1950).

La première mention que l'on trouve de cette église est dans un titre du Chapitre, daté de 1307, par lequel « *Geoffroy doyen de Saint-Diey, paie 10 sols pour l'anniversaire de Ferry, jadis curé de Fraize.* »

Vieille de quatre siècles en 1660, l'église de Fraize avait sans doute été, jusque là, l'objet de maintes réfections, peut-être même d'une reconstruction totale. Toujours est-il qu'endommagée et à demi détruite par l'invasion suédoise, elle menaçait ruine ; le chœur surtout avait un besoin urgent de réparations.

À qui incombaient ces réparations ? Evidemment au Chapitre « curé primitif des églises du Val ». Malgré les demandes pressantes des paroissiens, les chanoines ne mettent aucun empressement à les satisfaire.

Craignant un accident, les habitants envoient un des leurs à Nancy afin de prendre conseil d'un homme de loi. Celui-ci les engagea à faire constater d'abord l'état des lieux par un homme compétent et leur recommanda « le sieur Demenge Thouvenin, maître maçon juré à Nancy ». Ce dernier vint à Fraize et dressa, le 10 août 1660, le rapport suivant qui nous a été conservé, ainsi que les documents qui viendront ensuite :

> « ... Ledit chœur se peut raccommoder sans mettre bas la voûte en défaisant les vieux éperons (*contre-forts*) qui sont au dehors, au nombre de six, parce qu'ils n'ont point de tenue (*liaison*) dans la muraille et sont trop courts, trop déliés, et n'ont pas assez de hauteur. Il est nécessaire d'y en refaire des autres, de quatre pieds d'épaisseur contre les murailles, et au dehors de la même largeur qu'ils ont présentement entre les deux anglies, et faut que les dits éperons aient trois bons pieds de saillie davantage que les vieux, et fondés sur le bon fond, et les levers de hauteur à deux pieds proche du toit,

[1] G. FLAYEUX. Ouvrage cité, p. 108.

le tout de pierres de taille, chaux et sable, et que les piliers soient liés dans la muraille en autant de lieux qu'il se trouvera être à propos et nécessaire, reboucher et relier toutes les fentes des murailles et toutes celles du chœur avec bonnes pierres à chaux et sable, étançonner les clefs et origines de la versure (*nervure*) par le dedans où il se trouvera nécessaire, mettre des étançons au dehors, de part et d'autre des piliers, pour empêcher que la voûte ne pousse en faisant les dits ouvrages... »

Malgré ce rapport et les instances des paroissiens, le Chapitre continue à faire la sourde oreille. Pendant dix-sept ans, l'église resta dans le même état de délabrement menaçant chaque jour la vie des fidèles.

Le 10 août 1677, nouvelle protestation des habitants de Fraize, cette fois aux autorités judiciaires ducales de Saint-Dié :

« À la requête des doyens, habitans et communauté du ban de Fraisse, soit signifié et duement fait à savoir à M.M. les vénérables doyen, chanoines et Chapitre de l'insigne église de Saint-Diey, seigneurs dîmiers du Val que comme le chœur de l'église parochiale dudit ban de Fraisse menace ruine entière et, qu'en ladite qualité de seigneurs dîmiers, l'entretien et réparation à neuf est à leur charge, lequel chœur néanmoins ils négligent de faire réparer, nonobstant diverses visites que les dits sieurs ont fait faire ci-devant et particulièrement une dernière du 6 juin dernier qui justifie la nécessité des dites réparations, faute desquelles lesdits habitans et paroissiens sont à la veille d'encourir de très grands dommages et intérêts, pour à quoi obvier iceux somment et interpellent les dits sieurs vénérables d'incessamment faire travailler à la réparation à neuf dudit chœur conformément à la dite visite, sinon et à faut de ce, protestent les dits requérants de se pourvoir par saisie sur lesdites dîmes et de tous dépens dommages et intérêts qui pourraient leurrésulter à leur défaut, dont acte que les dits supliants à M.M. les lieutenant, maître échevin et échevins de Saint-Diey, vouloir décerner commission pour leur être duement signifiée, afin qu'ils n'en ignorent.

Fait à Fraisse, le 10 août 1677,
Signé : G. Perrotey, doyen, Ruyer, Thaveney. »

Le ton de cette mise en demeure était, on le voit, franchement comminatoire, les habitants de Fraize ne parlent de rien moins que de saisir les dîmes du Chapitre. Mis au pied du mur, les chanoines leur font réponse le 15 septembre par une lettre où ils observent :

> « que le ban de Fraisse appartient pour moitié à la maison de Créhange et, pour l'autre moitié, aux Ribeaupierre représentés par le prince palatin de Birkenfeld ; et, qu'à la voûte, on ne voit que les armes des Ribeaupierre, et non celles du Chapitre ; que la voûte à réparer n'est pas fort ancienne et que son défaut provient d'une chapelle adossée aux murs et de l'habitude qu'ont les paroissiens de creuser des fosses pour enterrer leurs morts trop près des fondations des murs dudit chœur. »

Sans refuser formellement la réparation demandée, ils déclinent toute responsabilité en cas d'accident et somment les habitants de Fraize « de faire ôter incessamment leur grand autel et autres meubles d'église. »

En même temps, ils demandent l'avis de la cour de Metz pour savoir s'ils sont obligés de refaire la voûte en question et, au cas où ce travail serait mis à leur charge, « s'ils seront tenus de refaire la voûte comme elle était ou s'il ne leur sera pas libre de la remplacer par un lambris honnête (*plafond en bois*) et convenable au reste de l'église qui serait de moindre pesanteur et entretien. »

Les hommes de loi répondirent comme suit aux chanoines, le 28 novembre 1677 :

> « Les avocats au parlement de Metz soussignés, en répondant aux questions proposées, sont d'avis que M.M. de Saint-Diey sont obligés de réparer le chœur comme décimateur, et ce sans distinction de maîtresses murailles et toitures, et faudra y mettre une voûte, la réparation supposant que l'on remet les choses en l'état qu'elles étaient. La liberté de faire un lambris dépend de diverses circonstances, encore n'estime-t-on pas que, si les dîmes sont suffisantes, l'on laisse faire un lambris au lieu d'une voûte. »

Après cette consultation, les chanoines n'avaient plus qu'à s'exécuter. Ils se firent cependant tirer l'oreille pendant trois ans encore avant de commencer les travaux. Ils y mirent comme condition que les habitants feraient tous les charrois de matériaux, ce qui fut accepté avec empressement.

Comme le Chapitre, ménager de ses deniers, ne remettait pas les choses en leur état primitif, une nouvelle requête lui fut adressée, le 6 mai 1680 :

> « Supplient humblement les doyen et communauté du ban de Fraisse qu'il plaise à M.M. du Chapitre leur vouloir octroyer, en réparant le chœur de l'église, de remettre les deux arcades qui étaient à la chapelle Saint Nicolas, au bas du chœur de ladite église, vis-à-vis l'une de l'autre, une pour la chapelle Saint Nicolas, et l'autre pour la chapelle de Saint Joseph que l'on prétend y bâtir avec le collatéral, comme aussi d'y poser la porte de la

sacristie là où elle était, afin d'agrandir les collatéraux, se soumettant de satisfaire les maçons de leurs peines et pour lesdites arcades, ce qui ne peut aucunement nuire au chœur, ce que mesdits sieurs du Chapitre sont très humblement suppliés d'octroyer à ladite communauté, ce qui les obligera de continuer leurs prêtres à Dieu pour l'heureuse santé et prospérité de mesdits sieurs du Chapitre.

Signé : Jean Gérard, doyen. »

À cette demande si habilement présentée, les chanoines répondirent de la façon la plus aimable :

« M.M. du Chapitre, désirant de donner lieu aux paroissiens de Fraisse de rendre leur église plus ample et plus belle en faisant un collatéral au côté droit, semblable à celui qu'ils ont déjà fait au côté gauche, et considérant qu'ils ont usé jusqu'ici de beaucoup de diligence de faire les charrois des matériaux, pour en rebâtir le chœur et continueront avec la même diligence à faire les mêmes charrois qui sont nécessaires, tant en chaux, pierre que bois propre pour la toiture dudit chœur, ils ont consenti que les suppliants fissent faire à leurs frais les deux arcades mentionnées dans leur requête et posassent la porte de la sacristie là où elle était, attendu que cela ne peut nuire au chœur de cette église, comme ils exposent et, qu'au contraire cela peut servir d'appui. Fait au Chapitre, le 18 juin 1680. Signé : Grandfosse. »

Le conflit était clos. Nos ancêtres avaient finalement gain de cause.

On a vu, par les documents cités, qu'à l'époque, l'église de Fraize avait trois nefs : les deux collatérales se terminant par des chapelles, la nef centrale aboutissant au chœur. L'église actuelle, bien moins vaste, n'occupe plus que cette dernière partie. On pouvait s'en convaincre — avant la restauration de 1894 — en examinant les dalles qui pavaient autrefois les petites allées et se trouvaient alors sous les petits bancs des deux côtés de la nef. Les citoyens notables étaient enterrés dans les deux chapelles ; les prêtres seuls étaient inhumés sous le grand christ, dans l'allée centrale.

L'église de 1680, d'un beau style gothique était, au dire de la tradition, richement ornée. Deux vestiges seulement nous en ont été conservés : le portail sud — petite porte des hommes — remarquablement décoré d'ornements en feuilles d'acanthe, classé monument historique, qui paraît dater de la restauration de 1680 et le tableau du miracle de la Vierge aujourd'hui assez fâcheusement relégué dans un coin obscur, près de l'autel du Sacré-Cœur (chapelle de droite).

Mesurant environ 0 m 90 de haut sur 0 m 80 de large, il représente deux paysans, l'homme et la femme, à genoux devant l'image de la Vierge émergeant d'un nuage et tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. La femme élève vers Notre-Dame un enfant au maillot ; l'homme prie, les mains jointes. Dans le coin de droite se lit cette légende :

« Jean Nicolas dict de Sarrux, cordonnier, demeurant à Saint-Diey, ayant faict porter devant l'image de Notre-Dame de Saint-Diey un fils mort né, dont Elisabeth Cuitarde, sa femme, estait accouchée, obtient la vie et le bastême de son enfant en présence de 7 personnes, du 20 juin 1656. »

Ce tableau a été également classé monument historique [1]. Pourquoi, se demande-t-on, cet ex-voto se trouve-t-il dans l'église de Fraize, alors que les parents de l'enfant habitaient Saint-Dié ? L'abbé Flayeux y voit un souvenir de la consécration de l'église à Notre-Dame. Mais ne faut-il pas lire « Scarupt » au lieu de « Sarrux » [2] ? Ceci expliquerait que le père de l'enfant, natif de Fraize, ait fait don du tableau à l'église de son village.

L'église possédait aussi de grandes orgues, de fabrication allemande. Jean Ginès, d'origine alsacienne, était, en 1737, organiste à Fraize où il se maria.

La sonnerie de l'ancienne église était, dit-on, d'un timbre si harmonieux qu'on eût dit que les cloches étaient d'argent.

Elle comprenait quatre cloches. La plus puissante s'étant fêlée, on la refondit sur place en octobre 1719. Elle fut bénite, le 14 juillet 1720,

> « de part le seigneur Grand-Prévôt de Saint-Diey, par Blaise Perrotey, senier, official du Val. Laquelle cloche eut pour parrains le sieur Claude Renard, curé de Sainte-Marguerite et le sieur J.-B. Houssemand, prêtre habitué à Fraize, pour marraines, demoiselle Anne Noël, femme de maître Clause Ferrand, marchand à Sainte-Marie-aux-Mines et demoiselle Marie Joël, veuve du sieur Ferry Démange, dit Brabant, originaire de Fraize, habitant Saint-Diey. Lesquels parrains et marraines lui donnèrent le nom de Blaise... »

Elle pesait 2.250 livres.

[1] Arrêté du 21 août 1925 du sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

[2] À noter que Scarupt est orthographié Scarux dans la déclaration des limites du ban de Fraize en 1580, ce qui a rendu possible la confusion entre deux noms presque identiques.

Mais le timbre de cette cloche n'était pas d'accord avec celui des trois autres. Il fallut la refondre de nouveau. Le Grand-Prévôt de Mahuet vint la bénir, le 25 octobre 1723. Elle atteignait le poids respectable de 2.800 livres.

Une délibération de la communauté, du 26 février 1727, nous apprend que des réparations ont été faites, à cette époque, pour la consolidation de la tour de l'église et la réparation du bois de soutènement des cloches.

Les portes en fer forgé qui fermaient le cimetière à l'entrée du portail dataient du XVIII[e] siècle. On les a attribué avec beaucoup de facilité à Jean Lamour — serrurier du roi de Pologne, Stanislas Leczinski — auteur des merveilleuses grilles de la place Stanislas, à Nancy. Je les ai encore vues en place, quoique bien maltraitées par le temps et l'incurie des hommes. Les gamins de mon temps s'y accrochaient pour se balancer et achevaient de les disloquer. Leurs derniers vestiges ont disparu quand on a reconstruit l'église en 1894. Qu'elles aient été façonnées ou non par la main experte de Jean Lamour — ou par un de ses élèves — elles n'en étaient pas moins un petit chef d'œuvre de serrurerie qu'il est regrettable de n'avoir pas su conserver.

Incendie et reconstruction de l'église (1782-83)

Dans la nuit du 6 février 1782, vers une heure du matin, l'église de Fraize fut complètement détruite par un incendie. Le vicaire et le marguillier, qui revenaient de Habeaurupt après l'administration d'un mourant, aperçurent les premiers les flammes et donnèrent l'alarme. En quelques instants, l'église couverte d'*aissis* (bardeaux) flamba comme une torche. De tout ce qu'elle contenait, il ne resta rien, pas même les cloches qui se brisèrent dans leur chute. Le tableau du miracle de la Vierge, dont nous avons parlé, échappa seul au désastre. Sans doute ses petites dimensions avaient-elles permis de l'emporter ? Une note manuscrite du curé Vichard, citée par le chanoine Paradis [1], déclare que la cause du sinistre n'a pu être établie. D'après une tradition constante recueillie par l'abbé G. FLAYEUX [2], elle serait due à l'imprudence de l'organiste qui avait oublié à la tribune un réchaud rempli de charbons ardents apporté la veille, à l'occasion du mariage de Claude Voinquel et d'Anne Batremeix, pour réchauffer ses doigts engourdis. Reprenant cette version, Eugène MATHIS a conté, de façon émouvante, le beau

[1] Bulletin paroissial de Fraize Mars 1912.

[2] G. FLAYEUX. Le Ban de Fraize, p. 111.

dévouement du charpentier Dominique Fleurentdidier répondant à l'appel du curé Vichard pour aller chercher les vases sacrés dans la fournaise. [1]

L'incendie de l'église commune aux paroissiens de Fraize et de Plainfaing eut pour conséquence immédiate le démembrement de la paroisse d'ailleurs envisagé depuis longtemps. Le 20 juin 1782, Plainfaing qui possédait depuis deux siècles une chapelle de secours pour la messe du dimanche (chapelle saint Genest) se vit ériger en paroisse par l'évêque de Saint-Dié, successeur des grands-prévôts. Son église fut bâtie l'année suivante, en même temps que celle de Fraize était reconstruite.

Par suite de cette amputation, le nombre des paroissiens de Fraize se trouva réduit de moitié, ce qui explique qu'on donna à la nouvelle église des proportions beaucoup moindres, avec une seule nef.

« Joseph Cuny, laboureur à Scarupt » — ainsi le désigne le contrat — fut déclaré adjudicataire des travaux. Ce singulier entrepreneur était sans doute un de ces « Jean fait tout » de village travaillant au rabais avec plus de bonne volonté que de savoir-faire. Il n'y a pas de quoi s'étonner quand on sait que, la même année, « Blaise Léonard, marcaire à la Grange Lepour », bâtissait l'église de Plainfaing. [2]

Comme l'entrepreneur n'exécutait pas la tâche conformément aux clauses convenues, la communauté lui intenta un long procès qui devait se terminer par une transaction. En 1785, un expert, M. de Montigny, visite les travaux et constate des fissures, des lézardes à la tour et dans les murs de la nef « qui feraient que dans peu l'église tombera en ruines. »

Convaincu de malfaçon, Cuny consentit à refaire les choses défectueuses, et, pour se mettre à l'abri de toute réclamation ultérieure, accepta une diminution de 3.000 livres sur les 6.474 qui lui étaient encore dues et formaient le quart de la dépense totale.

Les trois premiers quarts déjà payés

se montaient à la somme de 6.475 x 3 =	*19.425 livres*
Dernier payement réduit	*3.475 livres*
Montant de la dépense à la charge du Chapitre pour la reconstruction du chœur	*6.000 livres*

---

[1] F. MATHIS. Récits Vosgiens du passé, p. 24.

[2] Archives de la Justice de Paix.

La nouvelle église avait donc coûté *28.900 livres*

Les cloches furent fondues sur place. Le furent-elles comme l'assuraient les anciens, dans le trou où l'on planta ensuite le vieux tilleul de la place de l'église ?... Je n'oserais l'affirmer, l'arbre paraissant beaucoup plus ancien. Ne s'agirait-il pas plutôt de la refonte d'une cloche en 1719?...

L'une des trois cloches, la plus grosse, « *la Blaise* » fut réquisitionnée pendant la Révolution et ne retrouva sa place au clocher qu'en 1803. Malencontreusement fêlée, voici quelques années, elle a dû, pour remplir son office, être renvoyée à la fonte.

L'évêque de Saint-Dié, Mgr de la Galaizière, avait obtenu, du gouvernement du roi Louis XVI, un don de 5.000 livres pour cette reconstruction. La communauté de Fraize, en donnant quittance, envoya *une adresse de reconnaissance « à Sa Majesté pour ses bienfaits »*. Une autre partie de la somme fut levée sur les deniers de la communauté et ceux de la fabrique et par une imposition extraordinaire de 6.475 livres sur les habitants.

Le bruit courut, à l'époque, que la subvention de l'Etat avait été détournée par de secrètes machinations au profit de la nouvelle église de Plainfaing, rumeur qui paraît sans fondement.

Restait à pourvoir à l'ornementation du temple. Il semble qu'elle fut réalisée grâce aux dons des fidèles. Un tableau, placé autrefois derrière l'autel, et qui se trouve maintenant au-dessus des fonts baptismaux, contre le mur du fond de la nef, à gauche de l'entrée, en est le témoignage. Cette toile, de grande dimension, représente, dans sa partie supérieure, Saint Blaise, en costume épiscopal, entouré d'enfants dont l'un tient deux cierges en croix. Plus bas, à droite, Saint Antoine, ermite, à la barbe broussailleuse sous le froc monacal, lisant dans un gros livre ; à gauche, Saint Roch au large chapeau plat, portant la houlette du pasteur, et laissant voir une plaie saignante au genou. À ses pieds, une levrette. Le tableau porte dans le coin droit la date 1785 et les noms des donateurs : *Cuny, Perrotey, prêtres, Antoine Cuny, père*.

Le grand christ de la nef est contemporain de ce tableau.

Il paraît que le chœur de l'église construit pour le compte du Chapitre par le même entrepreneur, Joseph Cuny, n'était pas plus solide que le reste. En effet, à la date du 9 septembre 1785, la communauté de Fraize représentée par son syndic, Blaise Adam, adresse une sommation respectueuse aux chanoines pour qu'ils aient à refaire à neuf le chœur qu'ils viennent de faire reconstruire. Ils exposent que :

> « Le chœur de l'église paroissiale de Fraize, que M.M. du Chapitre ont fait reconstruire depuis peu, comme décimateurs de la même paroisse, menaçant ruine, les requérants n'ont pu jusqu'à présent se déterminer à y faire ériger les ornements qu'il est d'usage d'y placer ; mais, comme la décence avec laquelle le service divin doit s'y faire exige que ce chœur soit orné, les requérants sont forcés d'inviter, comme en effet ils invitent, par ces présentes, mesdits sieurs du Chapitre de le faire reconstruire incessamment, sinon ils leur déclarent qu'ils orneront le même chœur aux risques de mes mêmes sieurs du Chapitre et protestent qu'au cas qu'il viendrait à s'ébouler et que les ornements en souffriraient de façon quelconque, d'en récupérer le prix contre les dits sieurs ou de les obliger d'en substituer d'autres en place qui seront de la même qualité que ceux-ci, et, à ce que MM. du Chapitre n'en ignorent, sans préjudice à tous droits et notamment sans que leur adjudicataire, qui est celui des requérants pour la nef et la tour de leur dite église, puisse induire des présentes que ces derniers acceptent ses ouvrages. Dont acte. » [1]

Malgré ces doléances, le chœur resta tel. La Révolution, qui survint quelques années après, abolit le Chapitre en même temps que les dîmes.

L'église de Fraize avec ses murs blanchis à la chaux, avec son plafond lambrissé, resta, jusqu'à la restauration de 1893-94, ce qu'elle était en 1785. On pouvait s'étonner d'y voir encore les armes de Ribeaupierre à la clé de voûte des nervures du chœur, puisqu'à cette dernière date les Ribeaupierre n'étaient plus seigneurs de Fraize depuis près d'un siècle déjà (1693). L'explication est simple : en refaisant le chœur, on s'était servi de l'ancienne clé de voûte. Combien de pierres taillées provenant d'anciennes constructions ont été ainsi incorporées dans de nouveaux édifices ?

La foudre sur l'église

Après avoir été incendiée en 1782, l'église devait, au siècle suivant, être frappée par le feu du ciel.

Le dimanche 11 mai 1851, à huit heures du soir, alors que les fidèles assistaient en grand nombre à la prière du mois de Marie, la foudre tombait sur l'édifice : une éblouissante lueur d'incendie... un craquement formidable... une

[1] Monographie COLIN, 1889.

odeur de soufre... des cris... des invocations... une panique folle précipitant tout le monde dehors.

Dans les bancs des hommes, on releva deux corps sans vie : un père de famille de 54 ans [1], un jeune homme de 15 ans. [2]

Les constatations faites avaient démontré que le fluide tombant sur la tour de l'église avait pénétré à l'intérieur en fracturant la grande porte d'entrée.

Une esquille de bois, projetée avec violence, avait traversé toute la nef pour aller se ficher dans le grand tableau de Saint Blaise suspendu derrière le maître-autel (en ce moment, au fond de la nef, du côté gauche). Pour garder mémoire de l'accident, cet éclat, d'une vingtaine de centimètres de long, fut fixé au bas du tableau, au moyen de deux attaches, à côté de la déchirure faite dans la toile. Il y est encore.

Les dégâts importants causés par la chute de la foudre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice, posaient, pour la commune, un gros problème financier.

Les réparations intérieures, dont le devis montait à 1.390 francs, étaient, il est vrai, à la charge de la Fabrique, mais, celle-ci, dénuée de ressources, présentait un budget en déficit. Aussi le Conseil de fabrique sollicite-t-il un secours du gouvernement. Sa demande est appuyée par une délibération du Conseil municipal, du 1er juin 1851.

À la même date, le Conseil municipal expose que le budget communal étant également en déficit, il sollicite, de son côté, un secours pour les réparations extérieures, estimées à la somme de 2.025 francs.

Mais le sous-Préfet ayant envoyé les dossiers relatifs à ces demandes de secours, en invitant le Conseil à voter au moins les deux tiers des dépenses portées aux devis, celui-ci « Considérant que les réparations à faire sont très urgentes et qu'il est nécessaire que la Commune se crée des ressources pour y satisfaire » vote une somme de 2.276 frs 67 « faisant les deux tiers du montant des devis. Le Conseil déclare en outre que, pour arriver à la somme précitée, il sera vendu des parcelles de terrains communaux non louées et dont la vente a déjà été demandée précédemment » (délib. du 15 juin 1851).

Les secours du gouvernement se font bien attendre ! estiment les édiles fraxiniens. Comme « les réparations à la tour de l'église sont devenues

[1] Jean Baptiste Saint-Dizier, cultivateur aux Aulnes.

[2] Jules Schaffhauser, dont les parents étaient marchands d'étoffes, au centre.

indispensables », ils décident, le 17 août, de parfaire la somme votée précédemment.

Réfections intérieures et extérieures ne sont pas le plus gros souci de la municipalité. L'orgue n'a-t-il pas été si gravement endommagé qu'il devient nécessaire de pourvoir à son remplacement ?

Dans la séance du 19 octobre, « le Président a communiqué au Conseil un devis estimatif et descriptif d'un orgue de 8 pieds, et composé de 19 registres pour remplacer celui mis hors de service par la foudre qui a éclaté sur l'église de Fraize, le 11 mai dernier.

Ce devis dressé par M. Callinet cadet, facteur d'orgues à Rouffach (Haut-Rhin) se porte à la somme de 6.000 francs.

Considérant qu'un orgue, dans l'église de Fraize, est vivement réclamé par toute la population qui, du reste, a manifesté son intention par les offres généreuses qui lui ont été faites pour le rétablissement de cet instrument, que la Fabrique est dans l'impossibilité d'entreprendre cet ouvrage s'il ne lui est venu en aide. Considérant que le devis proposé renferme des jeux suffisants et proportionnés à la grandeur du vaisseau de l'église.

Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de l'adopter et vote une somme de 2.500 francs à titre de secours à la Fabrique de l'église de Fraize. »

On se fera une idée de la modicité des ressources communales en ce temps-là quand on saura que, pour se procurer le montant de la subvention votée, il fallut, non seulement, aliéner de nouveaux terrains communaux, mais prélever chaque année, pendant trois ans, une taxe affouagère de 75 centimes par tête sur les 620 affouagistes de la commune (délibération des 9 et 30 novembre).

Réparés les dégâts causés par la chute de la foudre, on songea à éviter le retour de nouveaux sinistres. La délibération du 31 mars 1852 expose que « par sa situation, l'église de Fraize est exposée à être atteinte de la foudre ; que, depuis environ 60 ans, elle l'a été plusieurs fois et qu'il est de la plus haute importance de prendre des mesures pour prévenir des accidents tels que celui qui a eu lieu en 1851 ; qu'en conséquence, il serait urgent de placer des paratonnerres sur cet édifice... que c'est le vœu général des habitants qu'il y soit pourvu, mais que pour réaliser le projet sans nuire aux dépenses courantes de la commune, il est nécessaire de créer des fonds pour cet objet... » Une fois de plus, il fallut recourir à la vente de biens communaux pour payer le paratonnerre.

À l'époque, l'église, comme toutes les maisons du pays, était encore couverte en *aissis* (bardeaux). Une délibération du 10 février 1841, nous apprend, en effet, qu'à cette date, le conseil municipal demandait à l'administration de distraire, sur la coupe affouagère, le bois devant produire 40.000 aissis destinés au remplacement de la couverture de l'église sur le versant nord.

C'est seulement en 1855 que l'ardoise remplacera le bois sur le toit de l'église écartant ainsi le risque d'incendie. [1]

L'église actuelle

En 1893, l'église bâtie par Joseph Cuny, « laboureur à Scarupt », avait plus d'un siècle d'existence.

Ses murs fissurés, sa voûte du chœur sur le point de s'effondrer, sa toiture faisant eau de toutes parts, exigeaient une réfection immédiate parce que trop longtemps différée.

La restauration de 1893-94 a fait de l'église un élégant vaisseau à trois nefs que supportent de sveltes colonnes en pierre blanche avec chapiteaux de l'ordre ionique. La voûte du chœur à laquelle aboutit la nef principale aux arcs surbaissés est soutenue par de délicates nervures finement sculptées. L'édifice a été consolidé extérieurement par des piliers de soutien en grès rouge encastrés dans les murailles.

À côté d'un bijou de chaire à prêcher de style gothique — œuvre d'un modeste artisan du pays, Jean-Baptiste Haxaire, qui s'est inspiré de l'art populaire alsacien — le visiteur porte un regard admiratif sur les boiseries du chœur, les autels des collatéraux, le buffet d'orgue, autant de petits chefs d'œuvre d'ébénisterie.

Au fond de l'allée de droite, le monument de la reconnaissance aux morts de la guerre de la paroisse dont les noms s'inscrivent sur le marbre en lettres d'or autour d'un autel surmonté d'une radieuse statue de la Vierge retient longuement l'attention. On se souvient et on prie...

Détruits pour la seconde fois par les bombardements de 1944, les gracieux vitraux qui décoraient notre église ont fait place à d'autres de facture originale et

[1] L'église Saint Martin de Saint-Dié, encore couverte de bardeaux, fut détruite vers 1893 par un incendie allumé par le feu d'artifice du 14 juillet.

très moderne... qui font regretter les anciens... Mais l'art a évolué comme le reste, et, sans doute, nos arrière-neveux les trouveront-ils du meilleur goût ?...

Saint patrons et fêtes patronales

L'église de Fraize — rappelons-le — était comme l'oratoire primitif, dédiée à saint Blaise et à Notre-Dame. Saint Blaise, évêque de Sébaste (Asie Mineure) qui vivait au II^e^ siècle, subît le martyre. On lui attribue de nombreux miracles. « Un jour, on lui amena une enfant qui étouffait sous l'action d'une arête de poisson fichée dans sa gorge. L'évêque pria N.S. de guérir l'enfant qui fut délivrée. » [1]

C'est, dit-on, à cause de cette guérison que saint Blaise est invoqué contre les maux de gorge. Une très ancienne tradition voulait que l'on place, devant le cou malade, deux cierges en forme de croix, en priant saint Blaise pour obtenir la guérison. Faut-il voir dans cette pratique, aujourd'hui disparue, une superstition ou simplement un symbole ?

De nos jours, on invoque surtout saint Blaise en faveur des animaux domestiques. Cette dévotion est restée très vivace. La messe du 3 février, jour de la fête du saint, voit accourir nombreux à l'église de Fraize, les marcaires des Hautes-Vosges et des communes alsaciennes voisines : Le Bonhomme, Lapoutroie et Orbey. Ils font bénir le sel, le pain, les graines que l'on donnera au bétail pour le préserver des maladies [2], le cierge qu'on allumera dans l'étable pour chasser les mauvais sorts.

Ces braves gens, dont la plupart viennent de loin, ont apporté leurs provisions de bouche.

Voici quelques années, par un affreux temps de neige, le curé de Fraize ne crut pas manquer au respect du lieu saint en les autorisant à manger à l'église.

À côté des cérémonies religieuses, il y a eu, de tout temps, des festivités populaires, celles-ci tirant leur raison d'être de celles-là. Le double patronage de l'église de Fraize nous a valu deux fêtes patronales : la Saint Blaise (3 février) et la Nativité de Notre-Dame (8 septembre). Cette dernière était autrefois désignée sous le nom de « *Petite Notre-Dame* » par opposition à la fête de l'Assomption, dénommée « *Grand Notre-Dame* ».

---

[1] G. FLAYEUX. Ouvrage cité, p. 107.

[2] Jadis, on apportait, paraît-il, de mignonnes bottes de foin.

Si la saint Blaise se plaçait à l'époque de l'année où la nature au repos laisse des loisirs à l'homme de la terre, il n'en allait pas de même de la fête de la Nativité qui s'inscrivait au calendrier dans un moment où l'activité agricole était sollicitée par des tâches multiples : rouissage du lin et du chanvre, battage des grains de semence, rentrée des regains, etc. On conçoit aisément que pour nos rustiques aïeux, si ménagers de leurs temps, la première de ces fêtes, célébrée avec un éclat particulier et assortie de jouissances gastronomiques qui en rehaussaient le prix, comptait beaucoup plus que la seconde qu'elle avait fini par éclipser : « Nous n'avons pas le temps de faire la Petite Notre-Dame — disait ma bonne grand'mère — nous nous rattraperons à la saint Blaise ! »

Les temps ont changé. La fête de septembre, la *Saint Chédez* — pour les anciens — que favorise une température plus douce, est maintenant célébrée avec autant, sinon plus d'éclat que la saint Blaise.

D'où lui vient ce nom de saint Chédez, qui ne figure point au calendrier ?... Fils d'un apothicaire de la Costelle, François Louis Chédez, greffier de la mairie de 1830 à 1842, dont la réputation de bon vivant est parvenue jusqu'à nous, a-t-il, grâce à ses fonctions officielles, redonné quelques lustres à la fête de septembre et contribué à la remettre en honneur ?... Ou bien, le joyeux compagnon qu'il était s'y amusait-il si follement qu'on l'a baptisé de son nom ?...

Quelle qu'ait été la part de Chédez dans la rénovation de notre seconde fête patronale, il n'en a pas moins laissé son nom à la postérité.

De combien de nos concitoyens disparus depuis un siècle pourrait-on en dire autant ?...

Avec les veillées, seules distractions de la jeunesse, les fêtes patronales étaient autrefois très brillantes. On s'en réjouissait longtemps à l'avance. À une époque où l'argent était rare, les jeunes gens économisaient, sou par sou, de quoi tourner quelques danses avec leur « bonne amie ».

Les distractions plus nombreuses et plus variées de notre temps (sports, dancings, cinémas, soirées théâtrales, etc.) ont enlevé de leur faste à nos fêtes de village.

Où sont-elles ces fêtes d'antan, fleurant bon le terroir, où l'on savait s'amuser avec sagesse et mesure ?...

La paroisse. Les curés

Ferri est le plus ancien curé de Fraize que nous connaissions. Son nom nous a été révélé par un titre de 1307 où il est question d'une donation de 10 sols faite par le doyen du Chapitre pour l'anniversaire de Ferri, ce qui laisse supposer qu'il est mort en 1306.

S'il n'est pas le premier, il est, probablement, l'un des premiers curés de Fraize devenu chef-lieu de la paroisse, après son détachement de Mandray, vers le milieu du XIII^{e} siècle.

Cette paroisse avait alors en étendue celle du ban lui-même, c'est-à-dire qu'elle comprenait les communes actuelles de Fraize, Plainfaing, le Valtin ; elle desservait en outre l'annexe de Mandray.

Les curés étaient nommés au concours par le Chapitre de Saint-Dié jouissant en cette matière des pouvoirs épiscopaux. Mais le Chapitre n'avait le droit de nomination que pendant quatre mois dans l'année seulement. Pendant les huit autres mois, dits mois réservés, les curés étaient nommés par le pape sur présentation du Chapitre. En vertu du privilège qu'il tenait de Saint-Dié, son fondateur, des bulles des papes, il conservait jalousement le titre de curé primitif de toutes les paroisses du val. Aussi les curés n'étaient-ils, à ses yeux, que des « vicaires perpétuels ». Il ne les autorisait à prendre le titre de curé que par condescendance, et dans les actes sans importance ne portant pas atteinte à ses prérogatives. Il s'ensuivait que, dans les paroisses soumises à l'autorité du Chapitre, celui-ci se réservait la pleine jouissance des dîmes, son bon vouloir ne laissant aux desservants qu'une faible partie de celles-ci.

Désignés par le Chapitre, les curés de Fraize reçoivent leurs lettres de provision (nomination) du pape lui-même.

Après celui de Ferri, les plus anciens noms de curés connus sont ceux du sieur Grandidier qui vivait probablement au XV^{e} siècle ; de Pierre Cleuveci [1] « prebtre demeurant à Deuville, près de Lunéville », auquel le Chapitre refusa son traitement (1562), parce qu'il ne résidait pas dans sa paroisse ; de Jean Prévost (1567), dont nous avons relaté, à propos de la sorcellerie, la courageuse conduite.

La série des desservants qui administrent la paroisse peut être reconstituée presque complète à partir du XVII^{e} siècle, à l'aide des archives.

[1] Tirait-il son nom du village de Clefcy qui se disait alors Cleuvecy dont il aurait été originaire ? L'analogie est pour le moins frappante.

Nicolas Gérardin était curé de Fraize au moment de la Guerre de Trente Ans. Il meurt en 1638 victime, peut-être, de la peste ou des souffrances de cette époque malheureuse.

Claude Gegoulx le remplace. On lui doit les premiers registres paroissiaux d'état-civil. [1]

Vient ensuite, en 1643, Pierre Richard, nommé par le pape Urbain VIII.

Gérard de Habay (ou de Habain) lui succède. Il est parrain de Catherine, fille de Monjean Bertrand [2]. Il permute en 1649 avec le curé de la Croix-aux-Mines, André Gérardin, dont la bulle de nomination par le pape Innocent X nous a été conservée. On trouve à l'état-civil le nom d'André Gérardin en 1651, comme parrain d'André, fils de Nicolas Ruyer, de la Costelle [3].

En 1655, le curé était messire Eric Cotte qui résidait tantôt à Fraize, tantôt à Mandray.

Son successeur « *messire Jean Cordonnier, vivant curé de Fraisse et Mandra, mourut le 8 mai 1667, après avoir desservi ladite cure l'espace de sept ans environ.* » Il semble avoir résidé de même à Mandray.

On remarquera que, dans cet espace de 24 ans, six prêtres se sont succédé à la cure de Fraize, tous, sauf un, trouvant la mort après quelques années de service. Cette circonstance ne passa point inaperçue du Grand Prévôt, François de Riguet. Il fit une enquête et reconnut que la mort prématurée des desservants de Fraize et Mandray provenait des fatigues que leur imposait le service des deux églises. Il en forma donc deux cures distinctes en 1667. Celle de Mandray, dédiée à Saint Jacques, avait comme annexe l'église d'Entre-deux-Eaux, sous l'invocation de Saint Vincent. Les considérants qui suivent, tirés de l'ordonnance d'érection de la cure de Mandray, en donnent clairement le motif :

> « Et avons trouvé que le plus grand et le plus pressant mal est dans les deux paroisses de Fraisse et de Saulcy, la première desquelles a quatre lieues d'étendue et est dans une situation si incommode que, depuis peu d'années, sept ou huit curés consécutifs sont morts en fort peu de temps, et presque tous d'une semblable maladie, dont on attribue la cause à la difficulté du chemin de l'une à l'autre des églises dont elle est composée : l'une (Fraize)

[1] Anciens registres paroissiaux d'état-civil des archives communales, versés en 1938 aux archives départementales.

[2] Anciens registres paroissiaux d'état-civil des archives communales, versés en 1938 aux archives départementales.

[3] Idem.

étant du côté du midi, auprès d'une montagne haute et rapide, et l'autre (Mandray), au pied de la même montagne, du côté du septentrion, de sorte qu'après qu'un curé s'est échauffé à monter du côté du midi, il trouve dans la descente une autre difficulté, en ce qu'étant exposé au septentrion, il respire un air frais et tout différent du premier, et particulièrement lorsqu'il faut traverser un bois de sapin dont la hauteur et l'ombrage conservent une fraîcheur extrêmement nuisible à un homme échauffé. Ensuite de ces changements d'air incommodes et malsains, il faut dire la messe, faire un prône, et, après retourner sur ses pas à jeun pour dire une seconde messe et un second prône au lieu d'où il est parti, n'y pouvant pas dire la première messe, parce qu'il est obligé de ne la dire que tard pour donner loisir aux habitants du Valtin d'y assister, lesquels en sont éloignés de trois heures. »

Partant de l'église à travers les prés des « Secs Prés », le chemin, grimpant tout droit par lequel le prêtre escaladait la montagne de Mandray, passait près de la ferme du « Pré du Bois ». On l'avait surnommé « *la Voie le Prêtre* », nom qu'il porte toujours.

Disons ici que le Chapitre avait conservé à Mandray des droits de seigneurie importants, qu'il y possédait de vastes forêts, des moulins, de nombreuses propriétés rurales.

Le premier curé de Mandray est Louis de Bariton (1668) qui devient, en 1685, curé de Clefcy. Après lui, on voit Charles Boquenon. Ce dernier n'aurait-il pas possédé une métairie dominant le vallon de Strazy (Plainfaing) qu'on nomme le « *Pré Boquenon* » ?... On peut se le demander.

Nous arrêterons là notre énumération des curés de Mandray. Furent-ils tous des saints ? Oui, peut-être... à une exception près. Nous trouvons en effet, en 1724, un jugement rendu par la cour spirituelle du Chapitre de Saint-Dié contre Adolphe Colnat, curé de Mandray, pour « *refus de sacrements, yvrognerie, et familiarité scandaleuse avec les personnes du sexe*. » [1]

Dénoncé par ses paroissiens, le curé Colnat était-il tellement coupable ?... Les langues tournent si vite au village...

Vingt ans après l'érection de la cure de Mandray, l'église de Fraize devait subir un second démembrement.

Le village du Valtin, perdu dans la montagne, à trois lieues de la paroisse, possédait, depuis le XV^{e} siècle, une chapelle édifiée par les sires de Ribeaupierre.

[1] Dossier de la procédure conservé aux archives de la Commune de Mandray, déposé au fonds départemental en 1938. Série F.F.l.

Le curé de Fraize y venait parfois officier aux grandes fêtes, mais habituellement les habitants assistaient à la messe paroissiale à Fraize. Ils avaient obtenu plus tard du Chapitre l'autorisation d'avoir un prêtre à demeure. C'était le plus souvent un religieux carme qui célébrait la messe le dimanche, baptisait les nouveaux-nés, administrait les mourants. Par contre, mariages et enterrements avaient obligatoirement lieu à Fraize.

Le Père Gabriel, administrateur de la chapelle du Valtin, se fit l'infatigable promoteur de l'érection d'une paroisse à laquelle le Chapitre, les curés de Fraize et Clefcy, se montraient peu disposés. Sans se laisser décourager par les refus qu'il essuyait, il multiplia ses instances au Grand-Prévôt. Une relation écrite des faits par Claude Renard, un des premiers curés du Valtin, veut que le père Gabriel ait fait remettre à Louis XIV, lors de son passage à Saint-Dié, une pétition des habitants du Valtin et du Grand-Valtin. La protection du grand roi eut raison des résistances du Chapitre. Le Grand-Prévôt, François de Riguet, accorda d'abord l'autorisation de créer un cimetière autour de la chapelle et d'y inhumer les défunts. L'année suivante (9 septembre 1689), il érigea le Valtin en paroisse ou vicariat perpétuel :

> « Sçavoir faisons, *dit l'ordonnance d'érection*, que vue la requeste à Nous présentée par les habitans des Grand et Petit Valtins et du Rudelin, dépendant, sçavoir : le Grand-Valtin, de la paroisse de Cleuvecy ; le Petit-Valtin et le Rudelin, de celle de Fraisse, remontrans qu'à cause des lieux de leur résidence à celle de leur paroisse et de la difficulté des chemins, qui Nous sont connus, il leur est impossible d'y assister ponctuellement et que, pour éviter les accidents, ils ont été obligés depuis quelque temps d'avoir chez eux un prestre à leur frais pour leur dire la messe et faire autres fonctions dans une église érigée audit Petit Valtin. À quoy ils ne peuvent plus satisfaire. À ces causes ils supplient de leur établir un vicaire audit Valtin, aux frais des curés desdites paroisses de Cleuvecy et de Fraisse, aux offres par lesdits habitants de fournir le logement audit vicaire.

Déclaration faite par lesdits habitans du Petit Valtin et Rudelin, ils sont vingt-neuf habitants (*ménages*) et tout au moins cent communians et qu'il y a plusieurs fondations faites à la chapelle du Petit Valtin pour la sûreté desquelles on a hypothéqué plusieurs héritages... »

Ensuite de quoi, le Valtin, le Rudlin et Xéfosse furent détachés de la paroisse de Fraize, le Grand-Valtin, de celle de Clefcy, les curés de ces paroisses

renonçant, en faveur de cette érection, à tous les droits et revenus qu'ils avaient aux dits lieux.

Une église, dédiée à Saint Sylvestre, remplaça l'antique chapelle. Si pauvre était le lieu qu'on mit quinze ans à la bâtir. Les seigneurs de Ribeaupierre, qui avaient pour le pays une particulière prédilection, y contribuèrent assez largement, les habitants firent le reste. Pour doter la nouvelle église, c'est-à-dire assurer le traitement du prêtre, le Chapitre donna 2.000 livres, le Grand Prévôt de Riguet, 1.000 livres, Bariton, curé de Clefcy, 700 livres, les habitants, 2.105 livres.

Après le Père Gabriel, véritable fondateur de la paroisse, les premiers curés furent Drouël (1697), Claude Renard, de Fraize (1709), Nicolas Chevalier (1717).

*
* *

Revenons aux curés de Fraize dont on retrouve les noms dans les anciens registres paroissiaux d'état-civil.

Plusieurs d'entre eux figurent parmi les notabilités ecclésiastiques du temps : Philippe Charles Guenault qui mourut à Fraize, en 1708, et fut inhumé dans le chœur de l'église, au pied de l'autel, était « licencié de l'un et l'autre droit », chanoine de Saint-Dié. C'est sous son ministère que fut reconstruite l'église, en 1680.

Une note de Riguet, dans les *Titres de Saint-Dié*, nous apprend qu'il laissa son bénéfice et sa fortune, qui était fort belle pour le temps, à son successeur Blaise Perrotey. Celui-ci, originaire de Fraize, faisait ainsi mentir le vieil adage : « Nul n'est prophète en son pays » qui se traduit chez nous par le dicton patois : « *Un saint n'est jamais honoré en son lieu* (natal) ». Né à Fraize, en 1673, il était fils de Blaise Perrotey et de Jeanne Grandcolin, du Mazeville. C'est assurément le plus illustre de nos anciens curés. Lorsqu'il mourut, le 10 août 1725, il cumulait avec son ministère les titres et dignités de docteur en théologie, chanoine honoraire et senier [1] de l'église de Saint-Dié, official et protonotaire apostolique. C'est lui qui faisait venir de Rome toutes les bulles et dispenses pour le Val de Saint-Dié.

Ses exécuteurs testamentaires furent le sieur Lançon et le curé Renard, de Sainte Marguerite. Ses *imaux* (redevances en nature payées par les laboureurs) vendus par leurs soins montèrent au chiffre respectable de 600 livres. L'inventaire dressé à cette occasion nous apprend que le défunt laissait dans son

[1] Le senier, élu par les curés du Val, était le président du tribunal connaissant des affaires ecclésiastiques.

cabinet « une montre à étui d'argent, plusieurs tapisseries et tapis de Bergame, trois moules d'étain propres à faire des images, et dix-sept volumes » traitant de religion, de littérature, de chirurgie. L'un d'eux, intitulé « L'Enterrement du dictionnaire de l'Académie », montre qu'on « blaguait » déjà l'Académie en ce temps-là. [1] « La sépulture du curé Blaise Perrotey se trouvait à l'intérieur de l'église, sous le grand crucifix.

C'est à partir de 1705 que l'on voit un vicaire à Fraize ; à cette occasion fut construite pour le loger la maison appelée Vicariat à l'emplacement de l'ancienne école de filles, aujourd'hui démolie (cour de l'école des garçons). On trouve, à cette date, mention sur le registre de martelage des bois de 40 sapins délivrés à Claude Noël, de la Costelle, pour bâtir la maison du Vicariat.

Plus tard, est créé un second vicaire chargé spécialement de la desserte de la Chapelle Saint-Genest, de Plainfaing, dont nous parlerons plus loin. Il porte le titre de « vicaire fondé », son traitement étant assuré par le curé, grâce à des fondations pieuses. C'est à cheval que les vicaires se rendaient à travers la vaste paroisse de Fraize, et jusqu'aux Hautes-Chaumes, pour y remplir leur ministère. Il y aura, jusqu'à la Révolution, deux vicaires à Fraize.

Parmi les anciens curés, celui qui détient le record de la durée est Jean-Baptiste Finance, de Remémont (Entre-deux-Eaux), qui mourut le 24 mai 1779, âgé de 81 ans, après avoir administré la paroisse durant 54 ans. Il fut inhumé à l'église, à droite de la grande porte. Personnage marquant, lui aussi, il était chanoine, official, provicaire général.

Messire Nicolas Vichard, natif de Bru, près de Rambervillers, qui nous occupera plus longuement à propos des événements révolutionnaires, avait pris sa place quand Plainfaing fut détaché à son tour de la paroisse.

*
* *

Au XVI[e] siècle, Jean Herquel, dit Herculanus, originaire de Plainfaing, chanoine de Saint-Dié, qui s'illustra dans les lettres, avait fait bâtir, au centre de son village natal, à peu près à l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville actuel, une chapelle de secours sous le vocable de Saint Genest. Une fontaine, voisine de la chapelle, avait, disait-on, la propriété de guérir les maladies de la vue. Une certaine Catherine Durand dota ladite chapelle en 1634 d'une fondation pour une messe hebdomadaire, à l'intention des habitants des hauts très éloignés de

[1] Ch. GEORGEOT. Annuaire des Vosges. 1900.

l'église de Fraize. La tradition a conservé le souvenir de la mignonne cloche aux sons argentins qui les appelait à l'office divin.

Le deuxième vicaire, obtenu en 1725 par le curé Blaise Perrotey, était chargé du service de la chapelle où, dès lors, on baptisa et on maria les fidèles.

Les paroissiens de Plainfaing, desservis par un prêtre non résidant, auraient voulu davantage. À maintes reprises, ils avaient demandé au Chapitre la création d'une cure distincte de celle de Fraize. Leurs démarches restées infructueuses durant plus d'un demi-siècle furent renouvelées, en 1781, dans une pétition adressée à l'évêque qui venait de prendre à Saint-Dié la place des Grands-Prévôts, pétition signée de tous les habitants de Plainfaing et de ses hameaux. Ils s'engageaient à construire l'église à leurs frais et à respecter les fondations des anciens donateurs de la chapelle.

Le 20 juin 1782, Mgr de la Galaizière, premier évêque de Saint-Dié, démembra de la paroisse de Fraize, « Plainfaing, Noirgoutte, Habaurupt, la Hardalle, Chaume, Forest et les fermes » pour en former la paroisse de Plainfaing, sous l'invocation de Saint Nicolas et de Saint Barthélémy [1].

L'année suivante vit bâtir l'église. Il semble que les pierres de la chapelle Saint Genest, démolie peu après, aient été employées à la construction des maisons du village. La jolie sculpture représentant une tête d'ange qui orne le linteau d'une porte, paraît provenir de cette démolition.

Marcel Thiébaut est le premier curé de Plainfaing ; il mourut en 1786. Son successeur, Alexis Jacotel, était en fonctions quand survint la Révolution.

Redevances ecclésiastiques

Sous l'Ancien Régime, les desservants des paroisses rurales ne recevaient pas de traitement. Ils étaient rétribués en nature par leurs ouailles au moyen du prélèvement de la dixième partie des produits de la terre, prélèvement qui se nommait la *dîme*, et de diverses redevances souvent aussi payables en nature.

La dîme remontait aux premiers temps du christianisme. C'était le *denier du culte* d'autrefois, avec cette différence qu'il ne s'agissait pas d'une offrande facultative, mais d'une contribution imposée par les lois de l'Etat, à laquelle nul ne pouvait se soustraire.

[1] D'après les archives communales de Fraize, suivant d'anciens auteurs, le second patron de la paroisse est saint Genest, fêté le 26 août. Pour les habitants du pays c'est Saint Louis (25 août).

On distinguait les grosses et menues dîmes. Les grosses dîmes se prélevaient sur les grains, les pommes de terre, le gros bétail, le vin ; les menues dîmes étaient prises sur le menu bétail, la volaille, la laine, le lin, le chanvre, les peaux, les fruits et légumes, etc.

En règle générale, chaque curé percevait pour son compte les dîmes et redevances de sa paroisse. La récolte laissée sur le champ après la moisson, le collecteur de la dîme comptait les gerbes et faisait mettre de côté la part du curé. Dans les temps anciens, la dîme devait être apportée par les redevables au pied du *pal* (en patois *paulî*), longue perche plantée en terre. De là est venu le nom de *paulier* donné au percepteur de la dîme.

Le paulier engrangeait les gerbes de céréales dans de vastes bâtiments construits à cet effet dont quelques uns se reconnaissent encore. Après battage, la récolte était vendue au profit du *décimateur*. La maison de Clairegoutte, dite « *La Cour* » (propriété Didier), dont le pignon est porte la date de 1576, paraît, par ses dimensions, avoir servi autrefois de *grange aux dîmes*. La haute et massive bâtisse au portail orné d'une niche Renaissance, qui s'élevait à Anould, sur le chemin du Pair, avant le sinistre de 1944, semble avoir eu pareille destination.

*
* *

Alors qu'à Bruyères, à Corcieux... et ailleurs, les curés bénéficient des dîmes de leurs paroisses, ceux de Fraize, de Saulcy, de Laveline, de Wisembach, de Provenchères, etc. en tout d'une quinzaine de paroisses des vallées de la Haute-Meurthe, de la Morte et de la Fave n'en jouissaient pas. Leurs dîmes appartenaient au Chapitre de l'église de Saint-Dié. Héritier de Saint Déodat, son fondateur, le Chapitre des chanoines — anciennement souverain temporel et spirituel du Val de Saint-Dié — continua, jusqu'à la Révolution, à jouir de privilèges particuliers qui en faisaient une sorte de principauté ecclésiastique.

Le Chapitre était *gros décimateur*, c'est-à-dire qu'il se réservait la totalité des grosses dîmes. En compensation, il était tenu de payer aux curés, soit en argent, soit en grains à prélever sur les dîmes, une pension dite *portion congrue*.

Le Chapitre ne percevait pas directement les dîmes. Moyennant payement d'une somme convenue, il déléguait ses droits à un particulier qui prenait le nom de *Fermier de la dime*. C'est dans une enchère publique à Saint-Dié que s'adjugeait chaque année la dîme. Le 11 juillet 1651, la « Cour Souveraine de Lorraine »

ordonne qu'une « sauvegarde » soit accordée aux adjudicataires de dîmes se rendant à Saint-Dié.

Dans chaque paroisse, le fermier de la dîme rétrocédait avec bénéfice son privilège à des sous-fermiers qui, eux-mêmes, avaient d'autres sous-fermiers. Ainsi, à Mandray par exemple, on comptait trois *dixmeries* (Haute-Mandray, Mi-Mandray, Basse-Mandray) ; Fraize et Plainfaing, qui ne faisaient qu'une paroisse avant 1783, en avaient une demi-douzaine.

En 1706, la dîme sur les céréales se percevait, non plus au dixième, mais à l'onzième. En fin de dîme, s'il restait cinq gerbes ou moins, le paysan ne devait rien ; s'il en restait six, il devait une demi-gerbe ; s'il en restait davantage, il devait la gerbe entière.

La dîme était, pour le Chapitre, une source de revenus considérable. Dans les livrets des dîmes du *sonrier* [1] du Chapitre, le ban de Fraize est imposé en 1568 pour 86 muids de seigle ; en 1600 pour 122 muids ; en 1660 pour 80 muids.

En 1746, aux enchères des grandes dîmes, celles du ban de Fraize sont affermées 750 livres.

En 1788, d'après les renseignements fournis par la communauté de Fraize, en réponse au questionnaire de l'Assemblée provinciale de Lorraine et Barrois, la dîme sur les grains et les pommes de terre ne se perçoit plus qu'au douzième.

À ce moment, *la communauté de Fraize produit :*

400 gerbes de dime pour le blé

3000 gerbes « « pour le seigle
400 gerbes « « pour l'avoine.

Nous savons aussi qu'en 1753, la dîme des pommes de terre (Fraize et Plainfaing) fut adjugée pour 1405 francs barrois. On se rend compte du rapide développement de cette culture en constatant qu'en 1787 celle de Plainfaing seulement rapportait au Chapitre 1450 francs. [2]

*
* *

Comparée à celle des chanoines du Chapitre pourvus de revenus qui leur permettaient de vivre largement, la situation des curés du Val de Saint-Dié était

[1] Sonrier, chanoine trésorier du Chapitre.

[2] Monographie COLIN, 1889.

assez précaire et même, pour certains d'entre eux, nettement misérable. Aussi une ordonnance de Louis XIV, dont les armées occupaient alors la Lorraine, avait-elle, en 1686, fixé à 300 livres le revenu minimum annuel qui devait être assuré aux curés. C'était la portion congrue. L'expression est restée dans la langue pour désigner des moyens d'existence extrêmement réduits.

Cependant, dans toutes les paroisses, sauf peut-être au Valtin, la portion congrue est toujours dépassée, parfois même triplée ou quadruplée.

Le Chapitre fait délivrer annuellement aux curés une certaine quantité de grains variable avec les revenus de chaque église.

À Fraize, *il appartient au curé un préciput de quatre muids [1] de seigle et le resal [2] d'autel qui se prend sur la dîme*. Il partage avec le Chapitre la menue dîme et la dîme des pommes de terre.

Il perçoit la *rente des imaux* due par tous ceux qui labourent. Cette rente consiste dans un *imal* de seigle qui fait le quart du resal. Elle n'est pas négligeable : les imaux de Blaise Perrotey, curé de Fraize, vendus en 1726 par son exécuteur testamentaire, se montent à la jolie somme de 600 livres.

Le *casuel*, partie importante du revenu des curés, varie suivant les ressources des paroisses.

Une sentence arbitrale de 1562 règle ainsi le casuel du curé de Fraize et Mandray, son annexe [3].

« Chaque paroissien ayant charrue paye au curé chacun an un demi-bichet [4] de seigle.

Les non labourant payent 6 deniers.
Il est dû au curé :
3 gros pour administrer les saintes huiles,
2 gros pour la recommandation de l'âme,
2 gros pour les offrandes,
3 gros pour les jours de service,
5 gros pour le droit de corps ; pour le baptême à l'église,
1 geline pour un mariage,
5 gros ou 3 gros pour la messe du lendemain des noces,
1 geline pour la bénédiction du lit nuptial,

[1] Le muid valait deux réseaux.

[2] Le resal de Nancy, mesure comble = 1 hl. 547.

[3] Arch. Vosges. G. 547.

[4] Le bichet valait 2 imaux.

10 gros pour un corps inhumé à l'église.
Aux quatre grandes fêtes de l'année, Pâques, Pentecôte, Toussaint, Noël, chaque ménage doit l'offrande de 3 deniers.
Toute fille ou femme non mariée faisant faubon à l'honneur doit au curé 24 aunes de toile. »

24 aunes, environ 15 mètres de toile !... Voilà qui devait donner à réfléchir aux pécheresses d'amour de ce temps-là, fussent-elles les plus habiles fileuses de la paroisse !...

Le *bouverot* consistant en prés et champs dépendant de la cure s'ajoute aux avantages précédents.

À diverses reprises, les curés se plaignirent de l'insuffisance des revenus dont ils disposaient et de la rapacité du Chapitre. Pour mettre fin à leurs doléances, le Grand-Prévôt ordonna, en 1565, une enquête sur les biens et revenus de chaque cure. Des témoins notables furent appelés à déposer sous la foi du serment.

Nous trouvons, pour la cure de Fraize, les dépositions suivantes :

FRAISSE :

Témoins produits :

Mengeon Mengeon, consorcier [1], 40 ans.
Nicolas Gaillard, demeurant à Plainfaing [2], 60 ans environ.
Claudin Olry, doyen au ban de Fraisse, 36 ans.
Nicolas Andreu, de Belrepaire, 46 ans.
Le maire Claude Gabourey, de Mandray [3], 30 ans.
Jean Bertremin, paroissien de Fraize, 36 ans.

Dépositions :

« Il y a, au dit Fraisse, et joignant le cimetière, une maison presbytérale de beau et suffisant édifice, et, proche d'icelle, une grange et estable. À l'entour de ces édifices, il y a meix et jardin suffisant pour entretènement (entretien) d'un bon mesnaige (ménage).
Le curé ou chapelain a la jouissance de trois pièces de prés à l'entour de l'église [4] et d'une autre à Belrepaire, le tout d'une contenance d'environ 3 journaux et portant 6 charrées de foin environ, sans compter 4 à 5 journaux de terres arables au village de Belrepaire.

---

[1] consorcier : administrateur des biens de l'église et des confréries.

[2] La paroisse comprenait alors Plainfaing, Mandray et Le Valtin.

[3] Idem.

[4] Le pré attenant à la cure dit «pré du curé» a conservé cette destination jusqu'à la fin du XIX[e] siècle. C'est aujourd'hui le nouveau cimetière.

Les laboureurs au ban de Fraisse sont nombreux, de sept à huit vingt feux (de 140 à 160), sans compter Mandray, mère église de la cure de Fraisse ; ils doivent annuellement au curé 1 imal de seigle — 6 imaux font le resal — en tout de 18 à 20 resaulx environ, admodiés (loués) 40 francs. Les non-laboureurs tenant mesnaige doivent 6 deniers chacun.
Les offrandes des 4 hauts jours peuvent se monter à 10 francs ; le curé en a la moitié, l'autre moitié revient aux sommiers de messieurs du Chapitre ; chaque mesnaige doit 3 deniers d'offrande.
Chacun an, le curé touche 10 reseaulx seigle et 10 reseaulx avoine que M.M. du Chapitre lui assignent sur la grosse dixme de Fraisse, ainsi qu'un resal de blé, dit le resal d'autel, et un resal de febves (fèves).
Il y a également plusieurs héritaiges (terres) qui lui doivent gerbaige (dîme).
Dans une année, le sieur curé a touché près de 30 francs de casuel, rien que pour les fiançailles. [1] »

*
* *

Presque tous les curés faisaient valoir leur *bouverot*.

Ainsi qu'on l'a vu, le presbytère de Fraize avait grange et étable. Comme tous les confrères du temps, le prêtre tenait du bétail, quelquefois plusieurs vaches. Il rentrait son foin, cultivait ou faisait cultiver ses champs.

Le curé de Fraize déclare en 1693 que les terres et les prés de sa cure peuvent suffire à un cheval et deux ou trois vaches.

À Mandray, le curé dispose d'un pré donnant *12 châtées de foing* et de *10 jours de terre*.

Au Valtin, le prêtre jouit de *8 pièces de pré rapportant 10 châtées de foin*.

Pauvre curé du Valtin ! sa paroisse est si déshéritée qu'elle ne compte pas un seul laboureur. Quelques menues dimes que lui abandonne le Chapitre, un maigre casuel... c'est tout ! Il faut que la communauté se cotise pour parfaire sa portion congrue. [2]

Plus favorisé est son confrère de Plainfaing dont le revenu fixe en 1788 se monte à 1242 livres.

---

[1] Abbé Ad. FRESSE. Etat des biens et revenus des curés du Val de St-Dié en 1565, d'après un registre des antiquités des églises de Saulcy et St-Léonard. Bull, de la Sté. Philomatique vosgienne, 1934, p. 120.

[2] Avant l'érection de l'église, en 1689, le prêtre chargé des fonctions d'administra teur de la chapelle vivait des aumônes des habitants qui l'hébergeaient à tour de rôle.

Plus favorisé encore était le curé de Fraize. Son revenu fixe au XVIII[e] siècle a été évalué à 3.500 livres faisant environ 8.000 francs or, valeur 1914. [3]

À la lumière de ces précisions, on comprend que les curés des campagnes, trop souvent réduits à la portion congrue, aient salué avec enthousiasme l'aube de la Révolution et qu'à l'Assemblée constituante les votes d'une notable fraction du clergé se soient mêlés à ceux du tiers-état pour réclamer plus de justice sociale.

*
* *

Source perpétuelle de contestations, la perception des redevances ecclésiastiques a — nous l'avons vu à propos de la dîme des pommes de terres — donné lieu jadis à maints procès : ceux-ci intentés aux récalcitrants par le Chapitre ou les curés ; ceux-là intentés au Chapitre par des gens se prétendant imposés à tort ; d'autres enfin — qui le croirait ? — engagés par les curés contre le Chapitre, leur chef spirituel, pour faire respecter les droits acquis.

Pour ne citer qu'un exemple, un arrêt du Parlement de Metz condamne, en 1788, le Chapitre de Saint-Dié à abandonner au curé de Plainfaing la totalité de la menue dîme, la dîme des pommes de terre, le droit d'imal et à lui délivrer, sur la grosse dîme, six muids et demi de seigle et autant d'avoine.

*
* *

Franchement impopulaire aux yeux du paysan à qui elle arrachait le fruit de son labeur, la dîme devait être abolie en 1789, en même temps que les droits féodaux.

Pour éviter la banqueroute menaçante, l'Assemblée nationale, sur la proposition de Mirabeau, avait disposé, au profit de la Nation, des biens de l'Eglise. En compensation, elle se chargeait de l'entretien des ministres du culte et leur servait un traitement. La dîme n'avait donc plus raison d'être.

Cependant les différends auxquels elle avait donné lieu devaient subsister quelques années encore :

« Le 27 janvier 1791, Alexis Jacotel, curé de Plainfaing, assigne devant le Juge de Paix les fermiers de la dîme : Joseph Cuny, marcaire au-dessus de Scarupt, Quirin Vincent et

[3] Monographie COLIN, 1889.

Nicolas Flayeux, du dessus de Plainfaing, en payement, 1e : de 263 livres 6 sols pour prix de 6 muids et demi de grain échu à Noël dernier, de 2 réseaux d'avoine et 100 gerbes de seigle ; 2e : de 13 louis d'or pour la dîme des pommes de terre. » Mais les fermiers se dérobent en prétendant qu'ils ont cédé leurs droits à des sous-fermiers et la conciliation ne peut aboutir.

Requête analogue, le 7 février 1791, de « *Marie-Anne Ruyer, Veuve de Joseph Fleurant-Didier, demeurant à Fraize qui expose qu'elle avait recédé à Joseph Flayeux du Prey Caré au-dessus de Fraize, le quart de la dixmerie de la Costelle à charge de lui payer annuellement 15 livres 10 sols de Lorraine »* somme qu'elle lui réclame. Le dit Joseph Flayeux vient déclarer qu'il a « recédé le quart de la dixmerie » en question à un troisième larron qui doit indemniser la plaignante. [1]

Dans ce cas, comme dans le précédent, les fermiers de la dîme, profitant des circonstances, trouvent de bonnes raisons pour ne rien donner.

Le curé Jacotel et Marie-Anne Ruyer reçurent-ils jamais un sol de leurs créances ?... Il est permis d'en douter.

*
* *

À suivre les démêlés des curés du val de Saint-Dié avec le Chapitre, on s'aperçoit que leurs rapports n'ont pas toujours été cordiaux, ni même simplement confiants.

Pouvait-il en être autrement ? Le Chapitre défendait âprement les privilèges qui lui assuraient une vie large et facile, alors que les prêtres des paroisses, traités en parents pauvres, se voyaient réduits à la portion congrue, c'est-à-dire au minimum vital strictement nécessaire. Faut-il s'étonner que, soumis au spirituel à l'autorité du Chapitre, ils se soient dressés contre lui chaque fois qu'il voulait empiéter sur leurs droits. Déboutés par les tribunaux ecclésiastiques, ils ne se tiennent pas pour battus et vont porter leurs revendications devant les tribunaux ducaux ou la justice royale.

Il est curieux de constater qu'en pareil cas, ils sont chaque fois soutenus par leurs paroissiens.

En veut-on des exemples ? En 1565, le maire de Taintrux, qui était sous la dépendance, non du Chapitre, mais des seigneurs de Créhange, défend aux habitants de louer au Chapitre les granges nécessaires pour y loger le produit de

[1] Archives de la Justice de paix de Fraize.

la dîme. Il en résulte que, pendant quinze ans, la dîme est absorbée, soit par les frais de garde, soit par le pillage.

Une sentence de 1665 rendue par le Grand-Prévôt contre plusieurs habitants de Fraize nous apprend que ceux-ci ont refusé le paiement de la dîme au Chapitre préférant s'acquitter à leur curé.

Cette solidarité entre le prêtre et ses paroissiens s'est affirmée parfois dans des circonstances graves. Ainsi que nous l'avons dit, en 1567, le curé Jean Prévôt, fort de l'appui des habitants de Fraize, n'hésita pas à s'opposer courageusement à l'exécution d'une prétendue sorcière condamnée au supplice du feu par la justice du Chapitre.

À LA VEILLE DE LA REVOLUTION

Perte de la nationalité lorraine

Stanislas et la route du Bonhomme

Après plus de soixante ans d'occupation française, la Lorraine était rendue, par le traité de Ryswick, en 1697, à son souverain légitime, le duc Léopold. Prince aimable et populaire, celui-ci s'efforce avant tout de garder la paix à son peuple et fait tout ce qu'il peut pour rendre au pays une prospérité qu'il ne connaissait plus depuis longtemps. Son gouvernement paternel lui a mérité des Lorrains le titre de « Père du Peuple ».

Son fils, François III, qui lui succède en 1729, ne devait régner que quelques années. Il avait épousé Marie-Thérèse, fille de l'empereur d'Autriche et future impératrice. Abandonnant ses fidèles Lorrains avec un oubli qu'on peut qualifier d'ingratitude, il consentit, malgré les larmes de sa mère, malgré les représentations et les prières de la noblesse et de la magistrature, à céder ses états à la France par le traité de Vienne, en 1737. Il recevait en compensation le grand-duché de Toscane, en Italie. Devenu plus tard empereur, il est la tige de la maison de Lorraine-Habsbourg qui a régné en Autriche jusqu'en 1918.

Le duché de Lorraine et de Bar fut donné en viager au beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, roi dépossédé de Pologne, pour revenir à la France à sa mort. L'avènement de Stanislas au trône ducal n'était qu'une annexion déguisée. Pendant ses trente années de règne nominal (1737-1766), il ne fut guère qu'une sorte de régisseur laissant le pouvoir à un haut fonctionnaire français, l'intendant Chaumont de la Galaizière, qui gouvernait en son nom avec le titre de chancelier. Ni Français, ni Lorrain, le roi de Pologne en se substituant aux descendants de Gérard d'Alsace, devait, plus que tout autre, ménager la transition et préparer tout doucement la fusion entre Lorrains et Français.

La perte d'une nationalité sept fois séculaire, si elle fut infiniment pénible pour la noblesse et la bourgeoisie lorraines, laissa-t-elle d'aussi amers regrets au cœur du peuple de nos campagnes ? Sans doute nos aïeux étaient-ils sincèrement attachés à la dynastie ducale par maints souvenirs tristes ou glorieux... Sans doute, comme de nos jours les Luxembourgeois et les Suisses, avaient-ils la fierté de leur petite patrie...

Mais, pour l'homme des champs, tant de fois meurtri par la guerre et décimé par la disette, le souci majeur de vivre en paix et de manger à sa faim ne 1'emportait-il pas sur un changement de maître ?... Et ce nouveau maître étant plus puissant, ne pouvait-il espérer en être mieux protégé ?...

Par ailleurs, les Français, ses voisins, gens de même race et de même langage, avec lesquels il entretenait depuis toujours des relations suivies, n'étaient pas pour lui des étrangers. Il avait appris à les mieux connaître et s'en était rapproché davantage pendant une très longue occupation.

Il est probable que l'annexion de la Lorraine à la France, si elle causa quelques regrets, ne fut pas pour les ruraux un événement sensationnel. Peut-être même passa-t-elle presque inaperçue à Fraize où les derniers seigneurs du ban, les Régnier de Cogney, plus tard les Clinchamp d'Aubigny, étaient déjà au service du roi de France.

Cependant les débuts de la mainmise française sur notre province ne furent pas heureux. Le roi de Pologne, on l'a vu, n'était souverain que de nom. « Il régnait, mais ne gouvernait pas ». En fait, toute l'autorité appartenait au chancelier qui commandait en maître et agissait comme s'il voulait étouffer chez les Lorrains tous les souvenirs de l'indépendance. Sa rude poigne se fit durement sentir et suscita force plaintes et protestations.

On lui a reproché les impôts très lourds, les corvées tyranniques et arbitraires dont il accablait les paysans. Dans un temps où le service militaire obligatoire n'existait pas, l'institution de la milice provinciale rendit la Galaizière franchement odieux. Un contingent permanent de 3600 hommes, habillés et équipés aux frais des communautés, était imposé à la Lorraine. Les miliciens, recrutés par voie de tirage au sort parmi les garçons ou veufs sans enfant, de 18 à 40 ans, étaient astreints à six ans de service.

En temps de paix, après six mois d'instruction dans les régiments de Nancy, Epinal, Toul ou Lunéville, ils étaient renvoyés en congé illimité dans leurs foyers, mais restaient à la disposition de l'intendant qui pouvait les rappeler à tout moment. Ils étaient, dans cette position, soumis à des exercices périodiques et

chargés, sous la direction du maire, d'assurer l'ordre et la tranquillité, dans le pays. Les anciens registres d'état-civil font mention d'un milicien en congé mort en service, le nommé « *Claude Vichard, milicien affilié au régiment de Thiange* » décédé aux Aulnes, le 28 mars 1748. Le milicien qui se mariait était, de droit, libéré du service, mais il ne pouvait le faire sans la permission de l'Intendant.

Il y eut, sous le règne de Louis XV, de fréquentes levées de miliciens, soit pour combler les vides creusés par les guerres et les très nombreuses désertions, soit pour remplacer les miliciens libérés. C'est ainsi qu'en 1741, Fraize (Plainfaing compris) a fourni 12 miliciens sur 69 conscrits prenant part au tirage au sort [1]. Terminons-en par cette citation, combien éloquente, du cardinal Mathieu : « La milice pesa sur les Lorrains comme le plus cruel des fléaux amenés par l'annexion française et par les deux guerres auxquelles ils furent condamnés à prendre part : la guerre de la Succession d'Autriche et la guerre de Sept ans. Stanislas, en effet, n'était pas assez indépendant pour rester neutre et il laissa son chancelier épuiser les deux duchés d'hommes, de vivres et de fourrages au profit de l'armée française. » [2]

Si son chancelier n'a laissé chez nous que de mauvais souvenirs, le roi Stanislas, par contre, sut se faire aimer des Lorrains. Il régna sur ses états avec une bonté toute paternelle, s'appliquant, dans la mesure d'un pouvoir limité, à rendre heureux ses nouveaux sujets et, quand il le fallait, à secourir leurs infortunes. Il justifia le surnom de « Bienfaisant » qui lui est resté.

Saint-Dié se souvient encore de ses bienfaits. Le 27 juillet 1757, un incendie se déclarait dans la Grande Rue. Attisé par le vent, le feu s'était propagé rapidement, courant le long des toitures en bardeaux : 116 maisons brûlées, 228 ménages sans abri. Détresse immense ! Stanislas informé envoie aux sinistrés des secours immédiats. Il affecte 100.000 livres à la reconstruction, suspend les impôts pour plusieurs années. Il fait dresser, par son architecte Baligand, un plan de réédification. La rue dévastée fut élargie, bordée de maisons de même hauteur et de même style. Une voie fut ouverte sur la route de Nancy. C'était la rue Stanislas avec la place du même nom. De l'œuvre, il ne resta rien après l'incendie de la ville en 1944 par les Allemands, qui appela une reconstruction nouvelle, mais la mémoire de Stanislas demeure impérissable à Saint-Dié.

Ami éclairé des lettres, des sciences et des arts qu'il fit fleurir en Lorraine, Stanislas s'intéressait surtout aux travaux d'urbanisme et de voirie. Passionné pour l'architecture, il agrandit et embellit le palais de Lunéville commencé par

[1] CLÉMENDOT. Philo. 1934, p. 46-47.

[2] Cardinal MATHIEU. L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois.

Léopold. C'est à Nancy, sa capitale, qu'il donne plein essor à ses goûts de grand bâtisseur. Il y crée cette admirable place Royale, dite maintenant place Stanislas — où s'élève sa statue — qui passe pour une des plus belles de l'Europe.

Ces clochers bulbeux (Fraize, Clefcy), assez nombreux en Lorraine, qui rappellent l'influence orientale, sont des souvenirs du temps de Sa Majesté polonaise.

Par les soins de Stanislas, la Lorraine se couvrit d'un vaste réseau routier. La vieille route du Bonhomme par Barançon est l'œuvre de ses ingénieurs.

Jusqu'alors, le grand chemin d'Alsace, tracé sur la rive droite de la Meurthe, venait du Souche d'Anould. Passant par le Belrepaire, les Aulnes, la Costelle, il atteignait le col par la vallée de Scarupt sous le nom de « Chemin de la Poste ».

La nouvelle voie, partie du Faubourg St-Martin, à Saint-Dié, suivait la rive gauche de la rivière, traversait Clairegoutte, Demenemeix, les champs de la Poutraut, franchissait la Meurthe à Plainfaing, pour gagner le col par la vallée de Barançon. Le trajet avait l'avantage d'être moins accidenté que l'ancien, sauf dans sa dernière partie où la montée comportait une pente fort raide. Cet inconvénient a été corrigé au siècle dernier (vers 1860). Des Auvernelles, la route, abandonnant le tracé par Barançon, s'infléchit à gauche sur le flanc de la montagne de Mougifontaine qu'elle gravit et contourne à une pente modérée, après avoir changé de direction au lacet du Fer à Cheval qui domine la vallée, pour aboutir au col par la forêt de Hangochet.

Cette route de Saint-Dié à Colmar, exécutée par corvées de 1750 à 1755, a été arrosée des sueurs de nos ancêtres. Toutes les communautés du voisinage, de Gérardmer à Saint-Dié et au-delà, y ont travaillé : les voituriers avec leurs attelages pour charroyer les matériaux, les autres de la pioche, de la pelle ou du marteau.

Les choses se passaient de la manière suivante : une portion de la chaussée mesurée par les piqueurs était mise à la charge de chaque communauté. Les travaux avaient lieu à date fixée, ordinairement aux mois de mai et d'octobre. Le syndic [1] qui en recevait l'ordre du subdélégué de l'Intendant, réunissait les corvéables et surveillait le travail dont il était rendu responsable. Bon gré, mal gré, il fallait s'exécuter car des peines sévères frappaient retardataires et récalcitrants. Pour satisfaire aux corvées, le paysan doit abandonner ses travaux pour se rendre, à jour dit, au lieu du travail, souvent éloigné. L'âge et les infirmités ne suffisent pas toujours à motiver les exemptions. Plus d'un se fait

[1] Syndic : agent financier de la communauté.

tirer l'oreille et les syndics ont fort à faire pour décider leurs compatriotes à se rendre aux corvées. Qu'on se mette à leur place !

La vieille route de Barançon que les anciens appelèrent longtemps *route de Stanislas* verra passer les troupes Alliées en 1814 et le carrosse royal de Charles X en 1828.

Contrairement à ce qu'on croit généralement, le paysan d'avant 1789, s'il ne jouit pas de la plénitude de nos libertés, s'il souffre de l'inégalité de sa classe sociale et de l'injustice des institutions, n'est pas, pour autant privé de toute liberté.

Il y a loin, en effet, du servage du moyen-âge à l'état de semi-liberté qui est le sien. Au moyen-âge, le seigneur est un maître absolu et redouté. Il possède seul la terre qu'il fait travailler par ses serfs, esclaves misérables, soumis à sa volonté et à ses caprices.

L'établissement du pouvoir royal sur les tyranneaux féodaux, les progrès de la bourgeoisie dans les villes, l'affranchissement progressif des serfs des campagnes (loi de Beaumont en Lorraine au XIII^{e} siècle), ont considérablement réduit ses prérogatives.

Sans doute, sous l'autorité royale, les seigneurs restent-ils propriétaires de leurs domaines, sans doute conservent-ils sur leurs sujets des droits séculaires variables d'une seigneurie à l'autre : corvées, banalités, redevances en nature et en argent, justice, etc.

Bizarres étaient parfois les anciennes servitudes féodales, témoin l'obligation imposée aux bans de Fraize, de Clefcy, et d'Anould, de « *fournir les langes* (draps) *à la chambre de Madame la duchesse* », quand elle séjournait au château de Spitzemberg et, aux gens de Saint-Dié, celle de « *les laver aussy souvent qu'ils sont sales*. [1]

À la veille de la Révolution, leur complexité était encore extrême. Citons, à titre d'exemple, un avertissement non daté pour l'acquis des deniers seigneuriaux du ban de Fraize, qui doit remonter à la seconde moitié du XVIII^{e} siècle :

> « Jean Claude Fleurent, cy devant résidant au Mazuille, ban de Fraise, doit de rente annuelle payable au domaine de la seigneurie dudit Fraise, affecté sur les biens qu'il possède au Mazuille, Sçavoir :
>
> Trois gros trois deniers, un seizième d'imal de seigle et un tiers dudit imal [2].

[1] Ch. CHARTON. Vosges pittoresques et historiques, p. 211.

[2] L'imal ou ymal, appelé aussi "zette", était la huitième partie du resal, soit environ 19 litres.

Un ymal et un quart de demy tiers d'ymal d'avoine.

Et une pouille (*poule*), ladite pouille sur sa maison, et le surplus sur une tille de prey, au prey de Lagrange, finage du Mazuille.

Doit de plus un demy ymal d'avoine et un demy seizième de la livre de cire, à cause de succession à luy advenue de deffunt Joseph Fleurent son perre, sur un prey dit ez Giroux [1], aussy finage dudit lieu du Mazuille. » [2]

Convertie en argent, l'imposition totale se montait à « 24 livres, 4 sols, 6 deniers », somme inscrite au dos de la pièce.

Péniblement, au cours des siècles, l'homme de la glèbe a conquis, lui aussi, des droits. Partout, il a constitué des communautés pour la défense de ses intérêts. Maître de sa personne, il cultive, pour son propre compte, le sol dont il est souvent propriétaire. Il veut bien s'acquitter de ses obligations envers le féodal, mais à condition que celui-ci respecte les anciennes franchises dont jouissent les gens de son domaine.

Il existe entre le seigneur et ses sujets une sorte de contrat réglant leurs rapports et obligations réciproques. Souvent verbal, ce contrat, qui se réfère toujours aux us et coutumes anciens, existe parfois sous forme de document écrit.

Ainsi, au ban de Fraize, une déclaration de 1581 — citée dans le procès intenté en 1791 aux héritiers de Clinchamp par les communautés de Fraize et de Plainfaing [3] — mentionne cette curieuse redevance : « *les habitants du ban de Fraize doivent chacun an cent quarante-neuf poules à leur seigneur* ». Sur ce nombre « *les habitants du Valtin en fournissent dix.* »

Il est fait état dans le même procès d'un *arrêté d'appointé* (accord) du 17 janvier 1727, confirmé en 1765 par la cour souveraine de Lorraine, réglant les droits d'usage et de vaine pâture des habitants de Fraize et Plainfaing dans les forêts seigneuriales dites des Hautes Limites.

Moyennant une légère redevance, ils ont droit, non seulement au chauffage, mais à tous les bois qui leur sont nécessaires pour constructions, réparations, clôtures, etc. Citons de cette pièce, les deux articles suivants :

« *Art. 5 — Les boulangers, tonneliers, cuveliers, sabotiers, charrons et autres ouvriers, qui ont besoin de bois pour les ouvrages de leur profession, en obtiendront les quantités qui leur*

[1] Actuellement au Giron.

[2] Documentation personnelle.

[3] Documentation personnelle.

seront nécessaires en payant annuellement cinq francs barrais et autant pour le droit de marque.

Art. 7 — Il sera délivré gratuitement aux deux communautés tous les bois nécessaires pour la construction et la réparation des ponts de Plainfaing, la Costelle, Clairegoutte et ceux des moulins de la Costelle (Hôtel de Ville) et des Aulnes. »

Assemblées Municipales

Plaids Annaux

La communauté (Fraize et Plainfaing) avait ses assemblées annuelles, anciennement appelées *plaids annaux*. Elles se tenaient jadis, deux ou trois fois l'an, sur le cimetière jouxte l'église. Pourquoi au cimetière ? « Transformer ainsi le champ de la mort en un bazar des vivants n'était pas, pour nos pères, un manque de respect. Cette coutume témoigne, au contraire, de la solennité et de la bonne foi qu'ils mettaient aux choses sérieuses. Ils les traitaient devant leurs morts pour ainsi dire pris à témoins. » [1]

Les plaids-annaux, ébauche de nos conseils municipaux, étaient présidés par les officiers du seigneur et du Chapitre (ce dernier à cause de l'enclave du Ban Saint-Dié). Ils comprenaient tous les chefs de famille. On y élisait, ordinairement pour un an, les officiers municipaux : le maire ou *doyen*, chef de la communauté, le *lieutenant du Chapitre* au Ban Saint-Dié, l'*échevin*, sorte d'adjoint, le greffier, le *syndic*, receveur des deniers.

L'assemblée annuelle entendait le syndic sortant rendre compte de sa gestion, car la communauté avait, dès ce temps-là, son budget alimenté en recettes par une quote-part des habitants, les amendes et ressources de toute nature. Les dépenses comprenaient les cens, droits de banalité, de pêche, de pâturage payés au domaine seigneurial, les gages du greffier, du maître d'école, l'entretien de l'église, du presbytère, de la maison d'école, des chemins et, en général, tous travaux et fournitures incombant à la communauté.

L'assemblée désignait les *bangards* (gardes du ban ou gardes-champêtres) les *gardes de cabaret*, discutait les affaires de la communauté (voirie, pâturages en

[1] G. FLAVEUX. Le ban de Fraize, p. 39.

commun, etc.), écoutait les doléances et suggestions de chacun. Elle prenait parfois d'importantes décisions.

Aux plaids-annaux, le maire rendait la justice au nom du seigneur dans les affaires de simple police. Après interrogatoire des prévenus, il entendait les témoins, consultait les anciens avant de rendre un jugement sans appel. Les peines encourues étaient presque toujours l'amende ou la corvée au profit de la communauté.

Misère paysanne

Un questionnaire figurant, avec les réponses qu'il comporte, au registre des délibérations antérieur à 1789, nous donne une idée de la nature et de l'importance des produits agricoles récoltés à Fraize, ainsi que de la condition du paysan avant la Révolution. À l'époque, Plainfaing venait de se séparer de Fraize pour former une communauté distincte (1783).

Voici le document qui ne manque pas d'intérêt :

« Programme des questions sur le produit des récoltes de toutes espèces de grains de l'année 1788 demandé par l'assemblée provinciale de Lorraine et Barrois

District de Saint-Dié.

Communauté de Fraize.

1e - Quelle est la nature des grains qui se cultivent avec le plus de succès dans votre finage ? Quelles en sont les productions les plus ordinaires ?

Le seigle et la pomme de terre.

2e - Où passe le plus communément le produit de vos récoltes en grains ? Est-ce à des propriétaires dont vos habitants sont les fermiers ? Ou bien vos terres appartiennent-elles pour la plus forte partie aux habitants de la communauté ?

Les biens qui sont dans la communauté appartiennent, pour la plus forte partie à des particuliers, étrangers qui les louent à prix d'argent, et la récolte en grains n'est pas suffisante pour subvenir à la subsistance du tiers des habitants de la communauté.

3e - La partie de vos récoltes qui reste à vos habitants, soit comme fermiers, soit comme propriétaires, se consomme-t-elle tout entière dans le lieu où se porte-t-elle dans les marchés voisins ?

La récolte en grains qui se fait dans la communauté se consomme dans la communauté et suffit à peine à la nourriture du tiers des habitants et, loin d'exporter des grains dans les marchés voisins, on tire d'eux une grande quantité, surtout du bled.

4e - Quelle est, année commune, la quantité des grains : bled, avoine, orge, seigle, etc... qui se récoltent sur votre finage et quelle est la quantité nécessaire pour la subsistance de tous les habitants dans l'intervalle d'une récolte à l'autre ?

Le produit des récoltes en grains, année commune, peut se porter à quinze cents résaux ; et la quantité nécessaire pour la subsistance de tous les habitants ne peut se démontrer, parce qu'il y a au moins la moitié des habitants qui ne vit que de pommes de terre étant, à cause de la grande misère, dans l'impossibilité de se pourvoir de grains.

5e - Existe-t-il dans les greniers des fermiers, propriétaires ou commerçants qui peuvent se trouver dans votre communauté quelque partie des récoltes de 1787 ?

Il ne reste, soit chez le fermier, soit chez le propriétaire ou commerçant, aucune partie des récoltes de 1787, la récolte de cette année ayant été très modique et n'ayant fourni que le tiers de la subsistance de la communauté.

6e - Quel est le produit en quantité et nature des grains de la récolte de 1788 ?

On ne peut décider au juste de la récolte de 1788, le grain n'ayant pas été de bonne qualité et ayant produit, à cause de la sécheresse, un tiers en moins que dans les bonnes années.

7e - Combien le jour de terre produit-il de gerbes de bled, seigle ou avoine ?

Le ban de Fraize ne possède aucune terre de bonne qualité pour la plus grande partie et le jour de terre médiocre produit environ 30 gerbes et celui de mauvaise qualité ne produit que de 12 à 15 gerbes.

8e - Combien faudra-t-il de gerbes pour fournir la mesure ordinaire du pays ? Combien pèse, poids de marc, cette mesure ? Et quelle est sa proportion avec le sac de 200 livres ?

Il faut 15 gerbes, année bonne, pour former le resal de seigle pesant 180 livres. Le produit en bled étant de si peu de conséquence qu'on ne peut le faire entrer dans le présent état.

9e - Quel est le prix annuel des grains, soit dans la communauté, soit dans les marchés les plus voisins ?

Le prix annuel des grains se règle, toutes les années sur les marchés de Raon l'Etape.

Délibéré en l'Assemblée municipale de la communauté de Fraize, cejourd'huy, douze octobre mil sept cent quatre vingt-huit, en la salle du conseil, quatre heures de relevée. » [1]

Ce tableau paraît avoir été un tantinet poussé au noir. Pour exciter la pitié, afin d'éviter les impositions trop lourdes, nos ancêtres n'exagéraient-ils pas volontiers leurs doléances ?

Ainsi n'est-il pas exact de prétendre que « les terres appartiennent pour la plus forte partie à des particuliers étrangers. » Les déclarations foncières de 1791, conservées aux archives communales, nous apprennent, en effet, que les gens de Fraize sont, pour les deux tiers au moins, propriétaires de leurs terres.

Inexacts et fantaisistes aussi, les rendements en céréales : ce n'est pas 30 gerbes que pouvait produire un jour de terre (20 ares), mais certainement quatre fois plus.

Il n'en reste pas moins que les récoltes en grains sont insuffisantes pour nourrir la population et que beaucoup de gens — la moitié dit le texte cité — se nourrissent exclusivement de pommes de terre. Grande misère !

Complétons par quelques précisions cet aperçu de l'économie du pays.

Avant la Révolution, l'impôt d'état était surnommé *la taille*. Une partie, *la subvention*, allait aux finances royales ; l'autre partie était affectée aux *ponts et chaussées*.

En 1783, la communauté de Fraize, qui comprend pour la dernière année Plainfaing, est imposée à la taille pour une somme de 11.400 livres qui se répartissent de la manière suivante :

le Bas de l'Eglise	2.067	livres
Fraize et Scarupt	*3.814*	» »
Plainfaing	*3.050*	» »

[1] Archives communales versées aux archives départementales.

Noiregoutte et Habaurupt 2.469 » »

En 1789, le seul village de Fraize, qui compte 319 chefs de famille imposés, paie 5.187 livres de taille.

Sur le même rôle de 1789, on trouve une liste de 65 chefs de famille indigents exempts d'impôts sous la rubrique suivante : « *Pauvres à la charge de la communauté auxquels on délivre les aliments nécessaires provenant de ce que chaque habitant donne par ordre et taxe conformément à l'édit du Roy.* » Suit la liste des noms assortis de qualificatifs tels que : caduc, estropié, bancal, infirme, aveugle, insolvable, etc.

Sont exemptés aussi, mais pour un an seulement, 12 nouveaux mariés. Quatre pères de famille, qui ont dix enfants ou plus, sont exemptés de la subvention, mais imposés pour les ponts et chaussées.

À la fin du rôle se lisent les noms des *exempts et privilégiés*. Ce sont :

Le sieur Nicolas Vichard, prêtre et curé de Fraize.
Le sieur Jacques Odin, prêtre et vicaire fondé.
Messire de Clinchamp, seigneur de la communauté de Fraize, résidant à Metz, lequel est haut et bas justicier.
Claude Chrétien, salpêtrier.
Jean Nicolas Mangeonjean, milicien.
Jean-Baptiste Saint-Dizier, milicien.
Nicolas Lamaze, milicien.
Jean-Baptiste Claude, milicien.
Jean-Baptiste Ruyer, milicien. [1]

Promenade dans le vieux Fraize

Suivons cet indigène du Dessus de Scarupt qui se rend, vers 1789, à la messe paroissiale du dimanche. Large feutre plat, veste et culotte de droguet, gros souliers ferrés, notre homme, un houx noueux à la main, chemine à larges foulées, de son pas lourd de montagnard.

Le voici à la Costelle. À gauche, des prés, rien que des prés, arrosés par le ruissel qui borde le chemin. À droite, une longue rangée de maisons bien assises au soleil, serrées les unes contre les autres, qui s'alignent presque sans interruption (rue de la Costelle actuelle) jusqu'au chemin de la Grand'Voie.

[1] C'est à cause du service de police qu'ils exerçaient dans la localité que les cinq miliciens en congé, de Fraize, étaient exempts de l'impôt, de même que le « salpêtrier » Claude Chrétien, chargé de la fabrication de la poudre.

Devant chacune, un jardinet clôturé d'une murette en pierres sèches. À côté, une courette donnant accès à la grange au large cintre, unique entrée de la demeure.

Ces maisons vétustes, aux toitures en *aissis* (bardeaux) sont basses, toutes en profondeur, avec des pièces sans lumière et de vastes engrangements. Elles prennent issue sur les *meix* appelés « Champs derrière » qui prolongent assez loin vers le nord la propriété (act. Quartier Neuf).

D'une maison à la voisine, il y a communication par les greniers, à peine séparés par une cloison à claire-voie, ce qui a fait dire plaisamment qu'au temps de leurs ébats amoureux, les chats pouvaient, à leur aise, s'y pourchasser d'un bout à l'autre de la rue.

Ce vieux bourg de la Costelle qu'un incendie ravage de temps à autre, tant il est difficile de lutter contre la propagation du feu à cause de la mitoyenneté de constructions où le bois est l'élément dominant, a été, dans le passé, le noyau de Fraize. Il est encore, en 1789, une manière de petit chef-lieu administratif et judiciaire.

L'école des garçons, une vieille bâtisse aux murs lépreux, est une des premières maisons (actuellement propriété Pierron). C'est là, dans une salle basse et enfumée voisine de l'écurie des vaches, que le magister, maître Jacques Cuny, fait classe, de la Toussaint jusqu'à Pâques.

Voici, un peu plus loin, l'étude du tabellion, maître Claude Batremeix [1]. À partir du XVIII[e] siècle, le ban de Fraize a deux notaires. À l'époque où nous nous plaçons, l'une des deux études avait pour titulaire Maître Jean Georges Toussaint, notaire royal à la résidence de Plainfaing.

Habitent aussi à la Costelle, les avocats chargés de la défense des accusés devant le tribunal seigneurial, le procureur général du ban, sorte de juge d'instruction pour les affaires criminelles, le greffier de la communauté, le contrôleur de la gruerie, chargés de la surveillance des *gruyers* (gardes forestiers). Les noms d'un certain nombre de ces fonctionnaires et hommes de loi sont parvenus jusqu'à nous. Ils appartiennent souvent aux familles Perrotey (ancienne maison George, act. café Marchal), Saint-Dizier, Batremeix, Vincent, qui comptent parmi les plus anciennes et les plus influentes du pays.

Tout le commerce et le mouvement des affaires se concentrent à la Costelle où se tiennent, depuis un temps immémorial, les marchés du vendredi devant les Halles, dont nous parlerons tout à l'heure, et à l'entrée du chemin de la

[1] Le plus ancien notaire de Fraize connu est Dominique Perrotey dont il est fait mention dans un acte de l'état-civil de 1669.

Grand'Voie. Ce chemin conduit aux *Chaux Fours* (act. maison Emile Lamaze) où l'on tire la chaux de la pierre du Chipal et la brique de la glaise de Mandray.

Les Halles ou la *Maison aux Arcades* (act. immeubles Knür et Schwartzel), aux grandes portes cintrées, forment l'angle du chemin qui conduit au moulin et à Demenemeix, de l'autre côté de la rivière.

Ce sont alors, avec le moulin, les seules constructions à gauche du chemin. Par contre, l'autre côté de la future rue de l'Hôtel-de-Ville, (act. rue du Maréchal de Lattre), est bâti.

Les Halles, où l'Assemblée communale tient séance, abritent le tribunal seigneurial et les cachots. Un geôlier et un sergent de police y sont logés. Le geôlier tient des vaches et le sergent Georges Dabert, est, en même temps, marchand d'étoffes.

Au coin du bâtiment (angle nord-ouest de la maison Knür) se trouve un poteau planté en terre, à côté d'une énorme pierre arrondie, haute et large, où est scellé un anneau de fer [1]. Les anciens l'appelaient à tort « *pierre de la potence* ». Sans doute n'y a-t-il jamais eu de potence à Fraize, puisque les causes criminelles entraînant la peine capitale se jugeaient, suivant les cas, à Saint-Dié ou à Taintrux. Sur la *pierre des Halles*, on juchait les condamnés au *pilori* : voleurs, blasphémateurs, ivrognes, débauchés, mauvaises langues... Liés au poteau par le cou, au moyen d'un collier de fer appelé *carcan* [2], ils avaient les pieds enchaînés à la pierre. Ils demeuraient ainsi exposés aux quolibets des passants et au mépris des honnêtes gens pendant toute la durée des foires et marchés. Un écriteau, placé au-dessus de la tête du condamné, indiquait la faute qui lui avait valu ce châtiment déshonorant.

Notre « Scaruné » voit encore, détournant la tête sous les sarcasmes, une femme de Mandray attachée au pilori, portant au cou le caillou qu'elle avait frauduleusement enrobé dans un « pain de beurre » vendu au marché.

Face aux Halles, l'imposante demeure où habitait autrefois l'intendant des Ribeaupierre. Elle appartient au bourgeois Dominique Deloisy (act. Coopérative agricole).

Devant une croix adossée à la maison d'en face (Pierrel-Henry), l'homme soulève son grand chapeau et se signe dévotement. Cette croix lui remet en mémoire l'aventure advenue, quelque soixante-dix ans plus tôt, à huit habitants

[1] Disparue depuis plus d'un demi-siècle, elle était encore en place, au temps de mon enfance, dans le jardinet bordant alors la maison Knür.

[2] En patois, « carcan », signifiant méprisable, se dit encore, par extension, des mauvais sujets.

de son village, les nommés « Claude Didier, maréchal, Claude Grivel, Claude Humbert, Nicolas Blaise, Sébastien Chenal, Antoine Saint-Dizier, Jean Cuny et Jean Vincent ». Ces gens qui portaient un mort à l'église avaient, suivant la coutume, déposé un instant le cercueil sur la table d'autel de la croix. Un peu éméchés, n'eurent-ils pas l'idée, pour le moins saugrenue, d'entonner un « libéra » de leur façon assorti de refrains bachiques ?... Poursuivis devant la Cour spirituelle de la Grande Prévôté de Saint-Dié (1717), ils se virent condamnés à « *faire amende honorable pendant trois dimanches de suite devant la grande porte de l'église et à payer solidairement 500 livres de cire à la confrérie des morts érigée en l'église de Fraisse.* » Châtiment mérité, sans doute, mais combien sévère !..

Voici, à main droite, le logis de Maître Augustin Gaillard (act. René Petitdemange, Vins), contrôleur des actes des notaires (nous dirions aujourd'hui receveur de l'enregistrement), personnage très en vue qui va jouer à Fraize un rôle marquant dans les événements révolutionnaires.

Un peu plus loin, du même côté, en retrait sur le chemin, l'antique demeure du chirurgien Jean Bte Masson (act. Mme Wald). Il soigne les gens et les bêtes par la médecine des simples. Amateur de plantes exotiques, il a rapporté, d'un voyage dans le Midi, le mûrier planté devant sa maison. On peut l'y voir encore de nos jours, réduit à l'état squelettique avec ses moignons où chaque printemps fait éclore quelques feuilles. Venus à Fraize au début du XVIII^{e} siècle, les Masson, médecins-chirurgiens de père en fils, se sont consacrés avec un dévouement parfaitement désintéressé au soulagement de leurs compatriotes. Ils continueront ce rôle bienfaisant jusqu'à la mort du dernier d'entre eux, à la fin du XIX^{e} siècle.

Tout auprès du logis des Masson, une maisonnette bordant le chemin (act. Jacques, coiffeur) où, depuis quelques années, sœur Marie-Anne Michel, originaire de Gérardmer, de la congrégation des sœurs de la Providence, de Portieux, a ouvert à Fraize la première école spéciale de filles.

Là finit la Costelle qui comprenait aussi la rue de l'Eglise actuelle.

*
* *

Après la célébration de l'office divin, par messire Nicolas Vichard « très digne prêtre et curé de Fraize », dans l'église nouvellement reconstruire (1783), le paroissien de Scarupt est retourné sur ses pas.

Par le chemin qui franchit sur des ponts de bois le déversoir du moulin, puis la Meurthe, il va maintenant se rendre de l'autre côté de l'eau, au magasin à sel de Demenemeix, pour y prendre la provision de la famille. La vente du sel qui faisait l'objet d'un impôt appelé « la gabelle » était alors strictement réglementée. Chaque habitant était tenu d'en acheter, à un prix taxé, la quantité fixée pour sa consommation, soit environ 6 lt, 50 par tête et par an. Le sel pour les bestiaux et le fromage, vendu à part, bénéficiait d'une réduction de prix.

À Demenemeix se trouve, depuis l'ouverture de la nouvelle route du Bonhomme, un poste d'*Employés aux Fermes du Roy* avec un capitaine, un lieutenant, un receveur et un certain nombre d'agents. Ces fonctionnaires sont chargés de réprimer les fraudes sur le sel, le tabac, et, en outre, de percevoir les droits sur les entrées en Lorraine de marchandises telles que les toiles, les fers, les vins d'Alsace, le bétail, les bêtes de trait. C'était *la Foraine*, sorte de douane intérieure comme il en existait de province à province. « La Barrière » d'Anould, sur la route de Gérardmer, était également un bureau de perception des droits. Au dire de Jollois, qui l'appelle « la Capitainerie », la ferme de la Capitaine, commandant l'ancien « Chemin de la Poste », avait été jadis un poste de douane chargé de la surveillance de la contrebande.

Notre homme, chiqueur comme tous les montagnards, va aussi s'approvisionner de tabac en carotte au bureau la *Ferme des Tabacs*.

Il ne remontera pas seul « sur les hauts », ayant rencontré, chemin faisant, une demi-douzaine de gens de sa colline. Ils ont convenu de s'attendre, leurs commissions faites, autour d'un pot de vin d'Alsace à l'auberge portant enseigne « *Aux Trois Rois* », tenue par Michel Cuny (maison Didier-Marie). Débaptisée à la Révolution, elle deviendra « *Aux Trois Citoyens* ». Elle sera désignée, plus tard, en 1811, sous le nom de *Café de la Comète* qu'elle a conservé après son transfert sur la place de la Gare en 1890.

Par la sente des prés qui passe devant le moulin (ruelle de l'Hôtel de Ville) « ceux de Scarupt » vont rejoindre la Costelle. Leur gosier est-il encore altéré ?... Nos gens y trouveront d'autres cabarets, tenus par les nommés Nicolas Saint-Dizier, Nicolas Cuny, Dominique Chaxel et Joseph Grossier (maison Delétang, radio) [1]. Laissons là les « Scarunés ». Peut-être ne remonteront-ils pas de sitôt « la basse ». Ce n'est pas tous les jours — n'est-ce pas ? — qu'on a l'occasion de trinquer avec les amis ?...

[1] Monographie COLIN, 1889.

Les cabarets, en nombre limité, étaient l'objet d'une étroite surveillance de la part des *gardes de cabaret*. Des ordonnances très sévères réglaient les consommateurs admis, les jours et heures de vente, la quantité de boissons à vendre. Défense absolue de servir à boire pendant la durée des offices religieux.

Nous trouvons dans les délibérations de l'assemblée communale la nomination de gardes de cabaret spécialement assermentés, chargés de faire respecter ces ordonnances. Le 15 septembre 1789, « *les membres de la dite assemblée ont décidé que, dorénavant, le jeu de quilles sera défendu dans toute la paroisse et que ceux qui y seront pris seront punis arbitrairement, ainsi que ceux qui fourniront le jeu, et que l'argent au jeu sera confisqué au profit des pauvres. Et, à l'instant, ont arrêté que défenses seront faites au nommé N. Vital, employé dans les fermes, de tenir cabaret et de vendre du vin dorénavant.* »

Par délibération du même jour, Nicolas Cuny, cabaretier à la Costelle, est condamné à une « *amende d'une livre de cire pour avoir donné à boire à des jeunes gens qui ont ensuite fait du tapage dans le village*. » Ceux-ci sont de même condamnés à l'amende. Ils feront de plus une journée de prison. [1]

Excessive nous paraît l'interdiction du jeu de quilles. Mais n'était-elle pas inspirée surtout par le souci fort louable de proscrire les jeux d'argent ?...

L'Instruction primaire avant 1789

C'est au clergé que revient, sans contredit, le mérite de l'institution de nos premières écoles. Les délibérations communales, nous apprennent que le sieur Blaise Perrotey, curé de Fraize, avait, en 1697, fondé une *école franche* (gratuite) qu'il entretenait de ses deniers. En fait, elles furent avant tout, jusqu'à la Révolution, des écoles paroissiales. Elles se proposaient un double but : l'éducation religieuse et l'instruction des enfants.

Il est fait mention, dès 1654, de « *Claude Vanon, mestre d'eschole à Fraisse* ».

L'absence de documents antérieurs à la Guerre de Trente Ans ne permet pas de remonter plus haut dans le temps, mais il est à peu près certain qu'il existait des écoles — au moins dans les villages de quelque importance — depuis le commencement du XVII[e] siècle.

[1] Monographie COLIN.

*
* *

En règle générale, l'instituteur était choisi par les communautés, c'est-à-dire par un jury local composé du maire et des notables sous la présidence du curé. Le rôle de ce dernier était prépondérant.

Le candidat, examiné d'abord sur la lecture, l'écriture, les premiers éléments de la grammaire et du calcul devait ensuite faire la preuve de ses aptitudes comme chantre et sacristain. Il était indispensable qu'il connût le plain-chant et soit doué d'une voix forte et agréable. On a dit que ce dernier avantage primait les autres et suppléait, au besoin, à l'insuffisance d'instruction du futur magister.

Le candidat, une fois agréé, était engagé par la communauté, ordinairement pour un an, quelquefois pour deux ou trois ans. Un bail en bonne forme, où ses obligations se trouvaient minutieusement énumérées, en faisait foi. L'instituteur d'alors n'était pas un fonctionnaire, mais un agent de la communauté, gagé comme un domestique et révocable à l'expiration de son contrat.

Sa situation matérielle était variable selon la richesse et l'importance des communautés. Généralement, il percevait de celles-ci une certaine somme par élève, et chaque habitant lui devait, en outre, une contribution en argent ou en nature pour le service d'église, mais le gain total restait trop souvent insuffisant. À cette médiocrité de ressources s'ajoutait l'inconvénient que, le maître étant engagé temporairement, les communautés pouvaient le remercier au gré de leur fantaisie.

La plupart du temps, le maître d'école ne possédait qu'un bagage intellectuel fort maigre. Il s'efforçait d'apprendre aux enfants le peu qu'il savait. Chantre, sonneur et sacristain, il remplissait de son mieux ces fonctions extra-scolaires afin de se concilier les bonnes grâces du curé dont dépendait sa situation.

Le recrutement des maîtres par voie de contrat, entre l'instituteur et les communautés s'est effectué, dans des conditions à peu près identiques, jusqu'à la loi Guizot sur l'enseignement primaire (1833).

*
* *

Jusqu'en 1772, il n'y eut à Fraize qu'une seule école. Elle était mixte, mais tout porte à croire que peu de filles la fréquentaient car on ne concevait pas

encore la nécessité de l'instruction pour les femmes vouées uniquement à leur mission familiale, aux tâches domestiques et aux travaux de la campagne.

Où se trouvait la première maison d'école ? À la Costelle d'après les dires des anciens. Mais où ?... Etait-ce — comme le croyait l'abbé Flayeux — la vieille maison Haxaire-Houlné à l'emplacement de l'actuelle propriété Ruyer ?... J'avoue que la question m'a beaucoup intrigué. J'ai trouvé le fil conducteur aux archives de la Justice de paix. Il y est fait mention, à la date du 6 ventôse An 6 (mars 1799), d'une contestation concernant « un passage entre la maison du citoyen Chrétien et celle ci-devant dite de l'école de la Costel ». Pour retrouver l'école, il fallait donc identifier d'abord la maison Chrétien.

Recherches faites aux documents cadastraux [1], la maison « du citoyen Chrétien », cadastrée section A, N° 1484, appartenait, en 1812, à la veuve Chrétien J.-Bte. Elle est actuellement propriété Grosgeorges.

De l'autre côté du passage, qui existe toujours, était la « ci-devant dite école de la Costel » — section A, N° 1487 — possédée, en 1812 par Chaxel J.-Bte et actuellement propriété Pierron. Aucune hésitation possible : *la première maison d'école de Fraize occupait l'emplacement de la maison Pierron.*

Cette maison appartenait à la commune [2] qui la vendit, en 1792, au citoyen Chrétien.

Minable, délabrée, malsaine et malodorante par surcroît, était, en 1788, la maison d'école de la Costelle, si l'on en juge par la curieuse délibération que nous empruntons à la Monographie Colin :

> « Cejourd'hui, neuf novembre mil sept cent quatre-vingt-huit, en la maison d'école, à midi,
>
> L'assemblée municipale de la communauté de Fraize réunie sur la nécessité de bâtir à neuf une maison d'école pour les garçons ;
>
> Considérant que la maison d'école actuelle tombe en ruine ; que tous les planchers sont totalement pourris ; que la charpente de la toiture est dans le même état ; que le tout ne peut plus subsister sans être reconstruit à neuf ; les murs totalement délabrés et croulants ; que la salle d'école est très basse n'ayant que sept pieds de Lorraine au plus haut ; que la cave, qui est au-dessous, n'est séparée que par un simple plancher pourri ; que le logement du maître d'école est aussi placé au-dessus de l'écurie des vaches séparée

[1] Par les soins de l'obligeant M. Robert CLAUDE.

[2] Déclarations foncières de 1791.

seulement par un plancher fort mince et rempli d'ouvertures occasionnées par la pourriture, ce qui procure, soit au logement du maître d'école, soit à la salle d'école, une odeur puante qui incommode les écoliers et le maître ; que la seule cheminée qui est dans la maison est en très mauvais état ; passe à travers le grenier dans lequel sont déposés les fourrages destinés à la nourriture des vaches du maître d'école ; qu'en 1782, lors de sa visite qui fut faite de l'église de Fraize après l'incendie, le sieur Ballet, architecte, qui avait été nommé pour cette opération, fit aussi la visite de la maison d'école et reconnut la nécessité indispensable de la rebâtir,

Arrête, qu'attendu le consentement du sieur curé, ici présent, d'abandonner un petit coin du pré appartenant à la cure qui avoisine le verger du Vicariat pour servir à l'emplacement de la maison d'école à faire, les susdits officiers reconnaissent la nécessite de rebâtir la maison d'école. »

La construction projetée d'une école dans « un petit coin de pré appartenant à la cure qui avoisine le verger du Vicariat » fut, en effet, commencée. Mais les événements révolutionnaires et le manque de ressources interrompirent les travaux. Le bâtiment ne fut finalement édifié que sous le Premier Empire, à une date que nous ne pouvons préciser.

Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que « le Vicariat » (ancienne maison où le curé logeait autrefois ses deux vicaires), propriété privée achetée par la commune en l'An XIII (1805) et la nouvelle école de garçons figurent au plan cadastral de 1812 comme propriétés communales. Lequel des deux immeubles était le Vicariat ?... Lequel était l'école ?... On ne peut être affirmatif. Le Vicariat, qui servit de mairie jusqu'à la construction de l'Hôtel-de-Ville (1858) et en même temps d'école de filles, paraît être la maison en bordure du chemin des Aulnes démolie lors de la construction du nouveau groupe scolaire de filles vers 1925. Une inscription gravée sur le mur de clôture en rappelle le souvenir.

L'école de garçons, qui se trouvait en retrait à une douzaine de mètres à l'est du Vicariat, existe toujours. Elle a été prolongée en direction de l'église vers 1888. En avancée sur le groupe scolaire de garçons, elle abrite maintenant les ateliers de travail manuel.

Faute d'un local convenable, les classes furent-elles interrompues durant la période révolutionnaire ?... Nous ne le croyons pas. Les noms d'instituteurs relevés aux archives indiquent que l'école continuait à fonctionner. Par ailleurs, une délibération de la communauté du 30 janvier 1790 a été prise « en la maison

d'école ». Etait-ce toujours l'école vétusté, incommode et malsaine de la Costelle ?... La commune n'avait-elle pas plutôt loué un autre immeuble ?...

De toute façon, nous savons qu'en 1812, l'école des garçons était bâtie à son emplacement actuel.

*
* *

C'est en 1772 qu'une religieuse de la congrégation de la Providence, sœur Anne Marie Michel, native de Gérardmer, vint à Fraize créer la première école de filles.

Elle fit classe d'abord dans un local de fortune mis à sa disposition par une personne charitable. Les concours désintéressés, qu'elle avait gagnés à sa cause par son zèle et son dévouement, lui permirent, quelques années plus tard, d'entreprendre la construction d'une maison d'école. Cette première école de filles était — nous apprend le chanoine Paradis — la maison Jacques, coiffeur, rue de l'Eglise. [1]

En 1792, la sœur Anne Marie Michel se déroba par la fuite aux poursuites dont elle était l'objet et Fraize resta sans école de filles jusque vers 1805. La maison avait été vendue. Rachetée par le sieur Jean Bte Masson, maître en chirurgie, elle reprit, pour quelques temps, sa première destination. Peu après, l'école fut transférée au Vicariat devenu propriété communale.

*
* *

Avant la Révolution, les habitants de Scarupt, soucieux de l'instruction de leurs enfants, trop éloignés pour fréquenter à la Costelle, avaient engagé un maître à leurs frais. Une contestation entre gens de Scarupt nous apprend qu'en 1777 « *les habitants du village de Scarupt ont touché de la communauté 10 livres pour l'occasion (*location*) du poël de la maison Jacquel destiné à tenir l'école pendant l'hiver.* » [2]

*
* *

[1] Bulletin paroissial Juillet 1914.

[2] Archives de la Justice de Paix.

Le chanoine Paradis a relevé aux anciens registres paroissiaux d'état-civil les noms des régents d'école de Fraize jusqu'à la Révolution. Ce sont par ordre chronologique :

1654 — Claude Vanon « mestre d'escholle » à Fraisse.
1665 — Sébastien Larminach « régent d'escolle au ban de Fraisse. »
1665 — « Mestre Michel, chirurgien et aussy maistre d'escolle. »
1695 — « Maistre » Nicolas Perrotey.
1710 — Joseph Perrotey, régent d'école.
1711 — Joseph Simon.
1718 — Maître Jean Melot, régent d'école de la paroisse.
1725 — Maître Nicolas François Gaudier, originaire de Saint-Dié.
1735 — Charles George, maître d'école.
1738 — Claude Erlot, chantre et régent d'école.
1747 — Claude Michel, régent à Fraize.
1755 — Pierre François, maître d'école.
1756 — Joseph Morel, chantre, organiste et maître d'école.
1780 — Jacques Cuny, régent d'école.
1793 — Jean Nicolas Cuny, fils du précédent.
? — Jean Baptiste Barthélémy.
1802 — Simon Georges, de la Graine. [1]

À quelques exceptions près, ces noms sentent le terroir, ce qui nous indique que les anciens maîtres d'école étaient, le plus souvent, recrutés sur place et dans les mêmes familles. La liste compte, en effet, deux Michel, deux Perrotey, deux Cuny, deux George.

Il est difficile de se faire une idée exacte de l'enseignement à l'époque. Allait en classe qui voulait, aussi les abstentions étaient-elles sans doute fort nombreuses. Un seul maître d'école, cela suppose quand même un effectif passablement chargé. Joignez à cela toutes sortes de difficultés : fréquentation limitée à la saison d'hiver, local insuffisant et malsain, manque de matériel et de livres scolaires, absence total de directions pédagogiques, et vous conviendrez que les maîtres de ce temps-là enseignaient dans des conditions fort difficiles.

Une salle basse, obscure, enfumée, aux relents d'étable... Une centaine d'écoliers tassés dans un étroit espace... Quelques bancs où les plus grands écrivent sur leurs genoux, les autres debout ou accroupis à même le plancher... Une discipline rigoureuse où l'autorité du magister s'appuie constamment sur la férule (ce dont personne ne songe à se plaindre !) Cela devait être ainsi.

[1] Bulletin paroissial Janvier 1912.

Avec une telle pauvreté de moyens, les régents s'en tiraient comme ils pouvaient. Il faut croire qu'ils en manquaient pas de zèle, ni leurs élèves de bonne volonté, puisqu'on obtenait quand même des résultats.

Vaille que vaille, avec des procédés où la répétition tenait lieu de méthode, on apprenait d'abord à lire dans « *la croisette* ». L'écriture venait ensuite. En possession de ces premiers éléments du savoir, les écoliers étaient initiés à la science du nombre : ils apprenaient à effectuer « *les quatre règles* ». Les plus avancés recevaient quelques notions de grammaire et d'orthographe. Les leçons de catéchisme et d'instruction religieuse alternaient avec le tout. Ordinairement, les études n'allaient pas plus loin.

Pour les plus assidus et les mieux doués — ceux-là peut-être qui se destinaient à l'enseignement — il devait y avoir quand même des exceptions. Le livre de mathématiques du régent Jacques Cuny, que nous possédons, en est la preuve. C'est un copieux ouvrage de 528 pages, solidement relié cuir. Il comprend :

1 ° L'arithmétique en sa perfection (racine cubique comprise)
2 ° Traité d'arpentage
3 ° Traité de la mesure des solides et du toisé
4 ° L'abrégé de l'algèbre.
5 ° Traité de l'arithmétique par les jetons.

Sur la page de garde, une main a calligraphié l'inscription :

« *Ce livre appartient à Jacques Cuny, Régent d'école à Fraize, ce 28 février de l'an 1784.* »

et, au-dessous :

« *Hic liber pertinet — Hic liber est meus — Post mortem nescio cujus — Adaspice nomen adest Cuny — Ludi magister.* »

(Ce livre m'appartient, est à moi. Après ma mort, je ne sais à qui il sera. Regardez ! le nom y est ! Cuny, Maître d'école.)

Mon vénérable collègue avait-il appris un peu de latin ?...

En traçant cette inscription où il s'inquiète du sort futur de son livre, il ne pouvait se douter qu'un siècle et demi après lui le volume se retrouverait entre les mains d'un « maître d'école » de sa vallée.

*
* *

M. Colin, ancien directeur d'école à Fraize (de 1868 à 1893), auteur d'une monographie communale écrite en 1889, a recherché dans les registres de l'état-civil antérieurs à 1789, la proportion des signatures et des croix tenant lieu de signature à ceux qui ne savaient écrire.

Pour une période de 10 années, de 1765 à 1774, sur 492 jeunes époux, 295 ont apposé leur signature et 97 n'ont pu faire qu'une croix. La proportion des illettrés totaux pour cette période était donc de 40 %.

Il faut remarquer qu'à ce moment, Plainfaing faisait encore partie de la paroisse et que cette localité, dépourvue d'école dans ses nombreux hameaux, devait nécessairement fournir un fort contingent d'illettrés.

Aussi, en examinant la période de 7 années précédant immédiatement la Révolution, trouve-t-on une notable amélioration dans la seule communauté de Fraize, dont Plainfaing venait d'être séparé (1783).

Pour ces 7 années, sur 178 conjoints, 146 ont signé, 32 ont fait une croix. La proportion des illettrés complets est tombée à 18 %.

Il ne faut pas s'exagérer la portée de ces constatations. Beaucoup de gens, sans doute, savaient tout juste faire leur nom. Ils n'en étaient pas moins illettrés.

Nous pouvons cependant conclure qu'à la veille de la Révolution, l'instruction était en progrès. Toutes les signatures sont lisibles, quelques-unes, tracées d'une main ferme et agrémentées d'un élégant paraphe, sont vraiment remarquables — à faire rougir de honte nos contemporains dont beaucoup croient se distinguer en signant illisiblement, comme si une signature convenable n'était pas à la fois un acte de politesse envers autrui et l'affirmation de sa personnalité.

Le 26 septembre 1722, la communauté de Fraize prend une délibération où elle constate « *la nécessité d'avoir dans la paroisse des maîtres d'école de bonne vie et mœurs capables de l'instruction des enfants et de la jeunesse.*

« *Lesdits habitants ayant considéré que les gages étaient trop petits et ne suffisaient pas à faire vivre le maître d'école, même avec ce qu'on lui donnait pour le chant d'église, la communauté veut bien conséquemment en augmenter le gage qui sera à l'advenir de 10 gros, 2 blancs pour chaque paroissien.* »

L'instituteur de ce temps-là était Maître Gaudier. Il profita quelques années durant de l'augmentation accordée, mais une partie des habitants ayant refusé de verser un supplément fort minime, une nouvelle délibération, décida, en 1728, qu'à moins de se contenter de l'ancien gage de 10 gros, le sieur Gaudier serait

remercié. N'ayant sans doute pas d'autres moyens d'existence, Maître Gaudier s'inclina et garda sa place.

Dans un registre des recettes et dépenses de la communauté de Fraize, en 1784, on trouve, au chapitre des dépenses, la mention :

« Art. 4 - Déboursé, quatre vingts francs barrois faisant trente quatre livres cinq sols neuf deniers au maître d'école pour ses gages. »

« Art. 5 - Dix francs barrois faisant quatre livres, cinq sols, neuf deniers au susdit maître d'école pour la conduite de l'horloge. »

M. Colin a estimé à 400 livres (800 francs valeur 1914) le montant total, service d'église compris, des revenus de l'instituteur de Fraize en 1789. Il est douteux que ce chiffre ait été jamais atteint.

La situation généralement pitoyable des instituteurs sous l'ancien Régime ne fait aucun doute. Elle n'était pas ignorée des pouvoirs publics.

Dans une lettre du 8 mai 1779 à M. de la Porte, Intendant de Lorraine, Mgr. Chaumont de la Galaizière, évêque de Saint-Dié, est d'avis qu'« *il conviendrait que les habitants ne fussent point maîtres des traitements des maîtres d'école ; c'est un abus d'une conséquence d'autant plus dangereuse que l'intérêt devenant presque toujours la première considération du peuple, ces sortes de places seraient, pour ainsi dire, au rabais, par conséquent occupées par des sujets médiocres qui se trouveraient, chaque année, dans le cas d'être supplantés dès qu'il se trouverait quelqu'un pour remplir ces fonctions à meilleur compte... »*

Quant au recrutement des maîtres, l'évêque souhaite qu'ils ne soient plus admis « *que par la voie du concours, au jugement de l'Ordinaire, conjointement avec M.M. les subdélégués des lieux.* »

L'Intendant, ému de cette situation, ordonna, dans toute la province, une large enquête en vue d'y porter remède.

Rien n'avait été fait quand éclata la Révolution... Pour relever le mérite de leurs fonctions, les instituteurs furent, tout au plus, exemptés des corvées et de la milice.

Si misérable qu'ait été la condition de la plupart des maîtres, il ne faut pas oublier que les longues vacances des classes, de Pâques à la Toussaint, leur laissaient des loisirs prolongés. Ils se faisaient alors cultivateurs, parfois tisserands ou ouvriers en bois (Gérardmer), ce qui leur permettait d'améliorer leur état. En 1665 — nous l'avons vu — maître Michel était à la fois chirurgien et maître d'école.

À Fraize et dans maintes autres localités, l'instituteur tient du bétail ; il se nourrit, lui et les siens, des produits de sa culture. C'est, tout compte fait, un paysan parmi d'autres paysans.

Jacques Cuny, régent d'école à Fraize, dont nous avons parlé, devait être assez gros propriétaire puisqu'il figure au rôle de la taille (subvention) de 1788 pour la somme de 47 livres 9 sols.

*
* *

Autant qu'on peut en juger d'après les documents de l'époque, l'instituteur — désigné le plus souvent sous le nom de régent d'école — était tenu en haute estime. C'était un personnage respecté. On faisait précéder son nom du titre honorifique de Maître. Les meilleures familles du pays recherchaient son amitié, l'invitaient à leur table, se disputaient l'honneur de le donner comme parrain à leurs enfants. Etait-il célibataire ? Il pouvait prétendre aux plus riches alliances.

À Fraize, plusieurs régents d'école : Nicolas Perrotey, en 1695, sa veuve, en 1702, Joseph Perrotey, en 1710, ont été inhumés à l'intérieur de l'église, faveur strictement réservée aux prêtres et aux hauts personnages.

Il y a mieux. On sait que les préjugés du temps ne permettaient pas à un gentilhomme de se mésallier, c'est-à-dire d'épouser une fille du peuple. Ceci n'empêcha pas un noble authentique, Dieudonné François de Courrey, d'épouser à Fraize, le 7 janvier 1744, avec le consentement de son père, Anne Josèphe Erlot, la fille du régent d'école.

On voit que, si la condition matérielle de l'instituteur laissait fort à désirer, il jouissait par ailleurs de beaucoup de considération. Auxiliaire du curé, il était, après lui, le premier dans la paroisse. Son autorité auprès des élèves et des familles ne pouvait assurément qu'y gagner.

Sa subordination vis-à-vis du clergé lui pesait-elle autant qu'on l'a dit ?... Le prêtre — ne l'oublions pas — avait besoin de l'instituteur pour le service d'église. Celui-ci, de son côté, disposait au village d'une influence qui n'était pas négligeable. Les deux hommes avaient intérêt à s'entendre. Pour peu qu'ils fussent l'un et l'autre d'esprit conciliant, la bonne harmonie n'était point impossible.

Une chose apparaît certaine, c'est que le maître d'école de jadis vivait péniblement, pauvrement, mais entouré de respect dans sa personne et ses fonctions.

PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Les prémices de la Révolution

En 1789, Plainfaing, qui venait d'être séparé de Fraize (1783), pouvait avoir 1700 habitants ; Fraize n'en avait guère que 1500.

Fraize n'en gardera pas moins la primauté qu'il doit à sa situation d'ancien chef-lieu du ban, à son activité commerciale, à ses foires et marchés. Il sera tout désigné comme futur chef-lieu du canton.

Jean Bte Flayeux, marchand épicier au Château de Pierosel (Château Sauvage) a été élu, pour un an, maire de Fraize en 1789. Il remplace Joseph Gaudier, cordonnier à la Costelle. Son homonyme, Jean Bte Flayeux, des Aulnes, est greffier de la municipalité, fonctions qu'il exerça durant de longues années. Jean Naré, de la Costelle, a été élu procureur-syndic (agent financier).

Le curé Nicolas Vichard, natif de Bru, près de Rambervillers, est à Fraize depuis 1779. Au cours du cruel hiver de 1788, sa bienfaisance lui a gagné tous les cœurs. Après une mauvaise année où la récolte en grains avait été presque nulle, survint un hiver extrêmement rigoureux. À Noiregoutte, à la Costelle, aux Aulnes, les roues des moulins, arrêtées par la glace, cessèrent de tourner. Les pommes de terre furent gelées dans les caves. Le curé Vichard, qui s'intéressait d'un cœur de père à la détresse de ses paroissiens, leur vint efficacement en aide. Sa sollicitude s'étendait à tous leurs besoins.

Nicolas Vichard est tenu en haute estime par ses concitoyens qui lui font l'honneur de l'appeler à présider les assemblées municipales. Sa charité et son esprit conciliant vont avoir la plus heureuse influence sur le comportement des gens de Fraize aux jours sombres de la Révolution.

Jacques Nicolas Dominique et Joseph Jacopin (qui deviendra curé constitutionnel du Valtin) sont respectivement premier et deuxième vicaire de la paroisse.

Jacques Cuny, dont nous avons parlé, est régent d'école à la Costelle. L'école de filles est tenue, nous l'avons dit, par la sœur Marie Anne Michel.

*
* *

Le 26 février 1789, le lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié, de Bazelaire de Colroy, recevait l'édit royal du 7 février convoquant les Etats-Généraux. Il prescrivait aussitôt aux assemblées communales de se réunir pour élire leurs délégués à l'assemblée du bailliage. L'élection des députés devait comporter trois degrés :

1e - Election des délégués de la communauté.
2e - Election des délégués du bailliage.
3e - Election des députés.

C'est en présence « du sieur Nicolas Vichard, très digne prêtre et curé de Fraize », qui présidait les assemblées de la communauté, que furent élus les délégués de Fraize. Combien étaient-ils ?... Quels étaient leurs noms ?... Nous n'en savons rien. Les archives départementales où sont conservés les *cahiers de doléances* exprimant les réclamations et les vœux des communautés n'en contiennent pas de notre localité. Il semble qu'on n'en ait pas rédigé, ni à Fraize, ni dans aucune commune du canton.

Le 15 mars, assemblée générale des délégués du bailliage à Saint-Dié pour la nomination des électeurs des trois ordres. Y eut-il des électeurs de Fraize ?... Nous l'ignorons.

La réunion à Mirecourt des électeurs des bailliages des Vosges eut lieu le 31 mars. Furent élus deux députés de la noblesse, deux du clergé, quatre du tiers-état. Parmi ceux-ci, un seul, Petitmengin, procureur du roi à Saint-Dié, intéresse notre région.

Dans la pensée du roi et de son entourage, la réunion des Etats-Généraux, imposée par une crise financière très grave, avait surtout pour objet de demander au pays de nouvelles ressources pour combler le déficit menaçant.

Les représentants de la nation avaient une ambition plus haute, c'était de porter remède aux maux dont souffrait la France en modifiant, de fond en comble, son organisation politique et sociale. Les cahiers de doléances remis aux députés contenaient, sous une forme modérée, les vues les plus justes et les plus élevées et portaient en germe la Révolution tout entière. Bien vite, ils furent distancés par les événements.

Il n'entre pas dans le cadre de notre sujet de suivre le mouvement révolutionnaire. Nous nous bornerons à rechercher et à mettre en lumière ses répercussions sur le plan local.

L'ordre public

Le 14 juillet 1789, les Parisiens insurgés prenaient la Bastille, symbole du despotisme royal.

Dans un bel élan de justice sociale, l'Assemblée nationale abolissait, le 4 août, les privilèges du clergé et de la noblesse et proclamait l'égalité des citoyens.

Un Te Deum d'actions de grâces chanté, le 12 août 1789, dans l'église de Fraize, salue les décrets de l'Assemblée nationale.

Le grand souffle de liberté qui soulevait le pays avait-il quelque peu troublé les têtes de nos compatriotes, les jeunes surtout, qui confondaient volontiers liberté et licence ? Les plus frondeurs se réunissaient le soir, menant grand tapage dans les rues, poussant des cris sauvages, causant des dommages aux récoltes et aux propriétés.

Pour mettre fin à leurs exploits et ramener l'ordre et la tranquillité, l'assemblée municipale désigna des habitants qui devaient, à tour de rôle, « *faire patrouille pendant la nuit afin d'arrêter les brigandages que des malintentionnés pourraient y faire* ».

Ces policiers improvisés eurent fort à faire avec « les mauvais garçons » de l'endroit. Une petite mutinerie, dont nous empruntons le récit aux archives communales, nous en donne la preuve :

« *Dans la nuit du 14 septembre 1789, les hommes commandés pour faire la patrouille, sous les ordres du brigadier Dominique Blaise, trouvèrent, vers 9 heures et demie, quatre jeunes gens de Fraize, criant, chantant, faisant un tapage de démons* ». Nous en avons les noms. C'étaient Claude Mangeonjean et Jean Barthélémy, de Scarupt ; Joseph George, de Clairegoutte, et Joseph Herquel. Ils se mirent à injurier les représentants de l'autorité et se portèrent sur eux à des excès « *qui obligèrent les dits gens de la patrouille à requérir main-forte pour appréhender les délinquants*. » On ne put se saisir que de Claude Mangeonjean et de Jean Barthélémy ; mais, lorsqu'ils arrivèrent devant la porte des Halles pour être enfermés dans la prison, Jean Barthélémy s'échappa des mains de ses gardes qui ne purent emprisonner que Claude Mangeonjean. Arrivent le maire et quelques notables qui se mettent à faire la chasse aux fugitifs qui continuaient à travers les rues leurs cris séditieux. Grâce à l'énergie du brigadier Dominique Blaise, on parvient à s'emparer de nouveau de celui qui venait de s'échapper. Mais, en voulant s'emparer de celui-ci, l'autre prisonnier, déjà à l'ombre, réussit, en se précipitant au milieu de la patrouille, à s'évader à

son tour. Il délivre son compagnon repris et, tous les deux « *entrant dans la cuisine du geôlier, s'emparent des tisons de l'âtre et s'en forment des armes. Ils se portent à des excès sur les dits commis, brisent le fusil du brigadier, déchirent les vêtements d'un autre et assomment à coups de poing ceux qui leur résistent. On appelle au secours et, sans l'assistance de plusieurs notables qui arrivent à temps, les dits commis pour la patrouille auraient couru grand risque pour leur vie. Enfin, au moyen d'un nouveau renfort, on parvient à les enfermer.* »

Procès-verbal des faits fut adressé au comité du district [1] de Saint-Dié qui se borna à conseiller : « *Laissez-les reclus quelques jours en prison et condamnez-les à payer les choses qu'ils ont brisées et quelques aumônes pour les pauvres. Votre prudence vous conseillera ce que vous devez faire en cette circonstance.* »

À quelque temps de là, la patrouille trouva les mêmes perturbateurs et quelques autres renouvelant leur tapage nocturne et tirant des coups de feu dans les rues. Instruite par l'expérience, elle réussit, cette fois, à les mettre à la raison.

L'institution d'une milice bourgeoise, créée sous le nom de *garde nationale*, permit, peu de temps après, d'assurer plus efficacement l'ordre et la tranquillité. On construisit en 1791, sur la place Demenemeix, (devant la pharmacie Canet, face au café Gerl) un corps de garde destiné à abriter un poste de police permanent de 4 hommes assurant une faction de 24 heures. Il comprenait deux salles : l'une avec fourneau et lit de camp pour les hommes de garde, l'autre devant servir de prison ou de salle d'arrêt. Le corps de garde fut d'une grande utilité à la garde nationale pour son service nocturne.

À partir de ce moment, et grâce à ces sages mesures, le calme des nuits ne fut plus troublé et les habitants de Fraize purent dormir tranquilles.

Une rixe dans un cabaret à Clairegoutte est le seul incident survenu jusqu'à la fin de la Révolution. Regagnant son domicile à la Graine, Antoine George, fils de l'ancien régent d'école Simon George, fut copieusement rossé et laissé pour mort dans le cabaret tenu par Marie Gérard, veuve Villaume, où semblables méfaits s'étaient déjà produits. Traduite devant les autorités locales, la tenancière fut condamnée à une amende de 25 francs au profit des pauvres de la paroisse.

Assurément, la police était bien faite à Fraize. Elle comprenait, en dehors des 40 gardes nationaux, bon nombre d'autres représentants de l'autorité. L'assemblée générale des habitants réunis le 17 mai 1790 aux Halles sous la présidence du maire, J.B. Flayeux, pour procéder à l'élection des *bangards, gardes*

[1] La division en districts (arrondissements) n'existait pas encore, mais le mot district avait déjà remplacé celui de bailliage.

de cabaret, forestiers communaux « *et autres pour le bien public »* nous renseigne à cet égard.

Nous apprenons que :

Dominique Blaise et François Vincent, de la Costelle, sont chargés de « *veiller autour de l'église pendant la messe et les offices, les jours de dimanche et de fête, afin que personne ne reste dans le cimetière au moment de l'office divin*. »

Sont désignés : *6 gardes de cabaret* (trois à la Costelle, un à Demenemeix, deux à Scarupt) ; *huit gardes forestiers communaux ; 12 bangards* chargés de la surveillance des champs, des prés, des jardins, des vergers dans chacune des sections de la commune. L'un d'eux est préposé spécialement *à la garde du cimetière « afin qu'on n'y introduise aucun bétail pour y vain pâturer*. »

À cette longue liste s'ajoutent *2 sergents* pour la communauté, *3 vérificateurs des viandes de boucherie.*

Tous ces fonctionnaires sont invités à prêter serment. Etaient-ils rétribués ? Heureusement non !...

Une certaine effervescence se manifeste à Fraize au moment de l'émeute de St-Dié, en 1793. Rappelons les faits :

Pour défendre nos frontières menacées, la Révolution demanda d'abord des volontaires. Des milliers de Vosgiens avaient répondu magnifiquement à l'appel de la Patrie. En 1793, après la mort de Louis XVI, toute l'Europe s'était coalisée contre nous. Déjà, l'ennemi avait franchi le Rhin. La France courait le plus grand péril. Pour sauver le pays, la Convention décréta la levée en masse.

Furent les premiers appelés sous les drapeaux les hommes de 18 à 25 ans, non mariés ou veufs sans enfant. Combien étaient-ils de Fraize ? Nous ne savons.

Le 1er septembre 1793, un contingent de 2.000 recrues provenant des districts de St-Dié et de Senones était rassemblé à St-Dié, sur le point d'être envoyé à l'armée du Rhin. Avant le départ des jeunes soldats, parents, amis, fiancées, étaient accourus pour recevoir leurs adieux. Les rues étaient noires de monde. Dans les auberges combles, des groupes compacts devisaient amèrement sur la rareté et la cherté des vivres, la conscription forcée, mal accueillie des paysans qu'elle arrachait à la terre, ou commentaient en récriminant les dernières nouvelles : les lignes de Wissembourg perdues, l'Alsace envahie... Sur cette foule excitée par de copieuses libations soufflait un vent de mécontentement et de révolte.

Tandis qu'on se grise ainsi de vin et paroles, neuf détenus — anciens nobles et ecclésiastiques — considérés comme suspects, sont alors emprisonnés à l'évêché. C'est contre eux que va se déchaîner la colère populaire.

Au moment où les recrues se rassemblent au roulement du tambour, un vieux laboureur des Censés de la Planchette (commune de Saulcy-sur-Meurthe), à qui la réquisition enlevait ses trois fils, ameute la foule : « Voilà mes fils qui vont partir pour battre les aristocrates aux frontières, clame-t-il, mais avant, il faut verser le sang des aristocrates d'ici !... »

À son appel, les conscrits débandés, encadrés par une multitude houleuse, se rendent à l'Hôtel de Ville pour demander qu'on leur livre les détenus qu'ils rendent responsables de leur départ. En vain le maire les exhorte au calme, au respect de la loi. Une bande d'émeutiers armés de sabres et de piques se rue vers l'évêché : « On va faire la fin des aristocrates !... » s'écrie la belle Cécile, une fille de Taintrux.

Avertis par la rumeur grandissante et les menaces de mort qui montent vers eux, les otages se sont enfuis en escaladant le mur du jardin de l'évêché. On leur donne la chasse à travers la campagne. L'un d'eux, Hugo de Spitzemberg, qui s'est foulé la cheville en sautant le mur, est rattrapé, ramené en ville, traîné jusqu'à la chapelle de Périchamp (act. rue d'Alsace), et là, égorgé sauvagement.

Sous les yeux des autorités de la commune et du district et de la garde nationale impuissante, d'odieuses scènes de pillage et de vandalisme se déroulent en ville où l'émeute gronde dans un tumulte indescriptible. Elles dureront trois jours.

L'évêché envahi est mis à sac. Chez Hugo de Spitzemberg (librairie Weick, rue Thiers) — dont le cadavre ramené sur un chariot agricole, au son du violon, a été jeté nu dans le jardin — la cave est vidée jusqu'à la dernière bouteille. Dans les appartements, des gens avinés font main basse sur l'argent, les bijoux... sur tout ce qui peut s'emporter. On souille..., on brise..., on jette le reste par les fenêtres.

Après les demeures des aristocrates, qui subissent le même sort, on s'attaque à celles des simples particuliers. Colporté on ne sait par qui, le bruit court qu'on égorge les patriotes à St-Dié. Le tocsin sonne aux clochers. Les paysans affluent vers la ville. Certains, peu scrupuleux, vont prendre part à la curée.

Sur de grandes voitures à échelles qui ont approvisionné le marché du mardi, les plus audacieux entassent pêle-mêle leur butin : linge, vêtements, vaisselle,

argenterie, meubles, tableaux, tapisseries, livres... et jusqu'aux objets les plus hétéroclites.

Honnis, montrés du doigt par leurs concitoyens, les pillards de 1793 sont restés pour l'opinion, jusque dans leur postérité, « *les héritiers de Spitzemberg* », ainsi les désignait-on naguère dans nos villages.

Le 3 septembre, qui devait voir la fin de ces tristes journées, un officier de la garde nationale, François Ribaucourt, qui s'était courageusement opposé à l'émeute, est ramené de Senones où il avait fui. Une meute hurlante l'arrache aux autorités qui voulaient le mettre en sûreté à l'Hôtel de Ville. On le traîne à son tour à la Croix de Périchamp où il est immolé avec un raffinement de cruauté.

Y eut-il, chez nous, des pillards de St-Dié ? On l'a dit. La légende — la méchanceté et la jalousie aussi — s'en mêlèrent. Ne contait-on pas — qu'après avoir « crevé son cheval » à Sondreville — un des voleurs avait ramené à bras sa voiture lourdement chargée et qu'il renfermait son butin dans une chambre noire où nul ne pénétrait jamais ?... De toute façon, les faits ont été démesurément grossis.

Comment expliquer l'opprobre immérité qui pesait encore sur les descendants du coupable, plus d'un siècle après les événements ? Faut-il croire, comme l'a écrit Eugène Mathis, qu'« on se lave plutôt du sang versé que de la honte du vol ? »

En y regardant d'un peu près, ne trouverait-on pas, à l'époque révolutionnaire, d'autres voleurs que ceux qui rapportèrent quelques épaves du pillage de Saint-Dié ?... Les forêts communales, par exemple, furent mises en coupe réglée : « La forêt de la Chalnevée, dépose un témoin à la justice de paix, en l'An III, est à « *blanc étoc* » par l'effet des délits qui s'y commettent tous les jours. » [1]

Les hommes de la Révolution

Qu'on ne s'y trompe, si les terriens étaient, par tradition, royalistes parce qu'ils ne concevaient pas d'autre forme de gouvernement que celle qui régissait la France depuis des siècles, ils avaient — à Fraize comme ailleurs — accueilli avec enthousiasme les réformes salutaires qui mettaient fin aux abus de toutes sorte

[1] Archives de la Justice de Paix.

de l'Ancien Régime et faisaient d'eux des hommes libres et égaux. Aucun n'aurait voulu retourner en arrière.

À côté des exaltés entraînés par un courant qui les portait aux mesures extrêmes, voire aux excès, il y avait la masse des gens paisibles, attachés, certes, aux conquêtes de la Révolution, mais soucieux du respect des lois et de la tranquillité publique. Et ceux-ci étaient, dans les campagnes, la grande majorité.

Trois hommes, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, ont été, à Fraize, d'ardents propagandistes des idées nouvelles : le receveur-enregistreur Augustin Gaillard, le maire Jean-Baptiste Flayeux, le cabaretier Joseph Grossier. Conviction ou opportunisme ?... Sait-on ?

À côté de Flayeux et Grossier, nous trouvons, dans la municipalité élue en 1790, des hommes respectés qui appartiennent aux familles les plus anciennes du pays. Ce sont : Joseph Gaudier, cordonnier à la Costelle, François Petitdemange, du Chêneau et Blaise Adam, des Aulnes, tous deux gros propriétaires ; Joseph Simon, cultivateur au-dessus de Scarupt ; Jean Naré, laboureur à la Costelle (mon trisaïeul maternel) ; François Vincent, J.B. Chenal et le charpentier Dominique Fleurentdidier, de Scarupt ; Nicolas Enaux, tailleur ; Blaise Barthélémy et André Vincent de la Costelle ; J.B. Voinquel, de Demenemeix ; François Houssemand, du Belrepaire ; Claude Perrotey, du Mazeville ; J.B. Masson le jeune, chirurgien à la Costelle [1] ; et, comme procureur et greffier de la communauté, J.B. Flayeux [2], laboureur aux Aulnes, futur juge de paix du canton.

Leurs signatures relevées aux registres municipaux ne manquent pas d'élégance et dénotent l'habitude d'écrire, ce qui suppose une certaine culture.

Celui qui devait être à l'avant-garde des idées nouvelles est un étranger au pays. *Joseph Augustin Gaillard, homme de loy*, comme il s'intitule lui-même [3], né à Rambervillers, le 18 mars 1752, de parents inconnus [4], avait d'abord été avocat au parlement de Metz. Il abandonne cette carrière pour venir à Fraize, vers 1780, comme contrôleur aux actes des notaires (receveur de l'enregistrement).

Au temps de mon enfance, les anciens du village se souvenaient encore de lui (il est mort en 1839). Il habitait, rue de l'Eglise, la maison actuellement occupée

[1] D'une famille dont les membres ont été médecins de père en fils pendant deux siècles.

[2] Qu'il ne faut pas confondre avec le maire J.B. Flayeux.

[3] Déclaration des biens fonciers en 1791. Archives communales.

[4] D'après son acte de décès.

par M. René Petitdemange, marchand de vins en gros, (N° 520 du plan cadastral, section B) qu'il avait acquise avant 1791 [1].

C'était, disaient-ils, un bel homme, parlant d'abondance. Son extérieur sympathique, son commerce agréable, lui avaient ouvert les portes des familles bourgeoises. Il fréquentait chez les Deloisy, les Batremeix, ses proches voisins, chez les Saint-Dizier, les Salmon.

Il affichait alors des convictions profondément religieuses, en harmonie avec celles du milieu. C'est ainsi que, le 17 juin 1784, il fait bénir une seconde fois, en l'église de Fraize, après avoir obtenu dispense de l'empêchement au 4e degré de consanguinité qui existait avec Marie Libaire Drouel, sa femme, le mariage qu'il avait contracté devant le curé de Rambervillers [2].

Sa situation, son instruction, ses relations faisaient de Gaillard l'homme le plus influent de Fraize. Cette influence, il va la mettre au service de la Révolution. Nourri de l'esprit des philosophes du XVIIIe siècle qui ont trouvé en lui un adepte, il se fera à Fraize le propagandiste des nouveaux principes.

À la formation de la Garde Nationale, en 1790, il en est élu commandant. Il assiste, le 8 septembre, à la fête de la Fédération municipale et à la bénédiction religieuse des drapeaux dont un acte rend compte en ces termes :

Cejourd'hui, 8 septembre 1790, sur les 11 heures du matin, la municipalité de Fraize et les paroissiens assemblés en l'église paroissiale, à la messe paroissiale, Messieurs le Commandant, Officiers et fusiliers de la garde nationale de Fraize, et en présence de plusieurs officiers de la garde nationale de Saint-Dié et autres ont présenté à bénir les drapeaux qu'ils ont fait faire, conjointement et de concert avec la municipalité. Je soussigné, Curé de Fraize muni de la permission expresse de Mgr l'évêque de Saint-Dié en date du 25 août dernier, ai fait solennellement la bénédiction des drapeaux de la garde nationale de Fraize, le tout avec les cérémonies prescrites et la messe ensuite. Dont acte signé N. Vichard, curé, Dominique, vicaire, Gaillard, commandant [3].

En 1792, le commandant Gaillard est devenu chef de la légion du district de Saint-Dié. Patriote sincère, il s'occupe activement du recrutement des volontaires envoyés aux Armées.

Le 4 octobre 1790, Gaillard a succédé comme « notaire public » au tabellion Perrotey dont il avait acheté la charge. Jusqu'au 15 frimaire, An IV [4]. Il cumule

[1] Déclaration des biens fonciers en 1791. Archives communales.

[2] Registre paroissial d'état-civil.

[3] Registre paroissial d'état-civil.

[4] Archives de la Justice de Paix.

alors — on ne sait trop pourquoi — ces fonctions avec celles de receveur des domaines. Il redevient ensuite « *receveur de la région nationale du droit d'enregistrement* ». L'Empire, puis la Restauration de 1815 le retrouveront dans cette situation.

On a reproché à Gaillard son intolérance et son sectarisme : « Il tomba — écrit l'abbé Flayeux — dans les excès du fanatisme révolutionnaire et devint bientôt un persécuteur et un destructeur. »

Au moment le plus sanglant de la Révolution, alors que les prêtres se cachaient pour exercer en secret leur ministère ; alors qu'on dépouillait les églises de tout emblème religieux, on rapporte que c'est lui, Augustin Gaillard, qui se chargea d'être l'iconoclaste et d'enlever de l'église de Fraize les *images de la superstition*. Il fit tout enlever, dit la tradition, excepté la croix du clocher, car personne ne voulut tenter l'ascension. Il était présent lorsque le grand Christ de la nef, celui qui existe encore aujourd'hui, fut arraché de la muraille. Les ouvriers, ont rapporté les anciens du pays, pressentant de grandes précautions pour ne pas endommager le crucifix. Et cette manière de procéder exaspérait le citoyen Gaillard qui eût désiré, paraît-il, le voir s'effondrer sur le pavé en mille morceaux. Ce crucifix, comme le tableau de Saint-Blaise, fut caché au Belrepaire dans la maison de M. Petitdemange. » [1]

Augustin Gaillard a-t-il tenu le triste rôle qu'on lui prête ?... Encore que je n'aie pas entrepris de réhabiliter sa mémoire, je n'en suis pas du tout convaincu. Les faits énoncés ne s'appuient que sur la tradition et chacun sait combien les traditions les plus respectables sont souvent inexactes et déformantes.

Au surplus, ce n'est pas à Gaillard qu'il appartenait de faire disparaître les emblèmes religieux, mais à la municipalité, comme le prescrivait l'arrêté du *27 nivôse an II* (16 janvier 1794) daté de Sarrelibre (Sarrelouis), du Représentant du peuple, en mission, *Balthazard Faure aux citoyens des départements de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges*, dont l'article premier était ainsi conçu :

« Tous signes qui rappellent un culte religieux, comme croix, images ou statues et qui ne seraient point encore enlevés des lieux où ils sont publiquement en évidence, disparaîtront dans les trois jours, à compter de la publication du présent arrêté, de telle sorte qu'il ne reste aucune trace de leur existence. »

L'article 2 rend responsables et passibles de poursuites « *chacun des membres des municipalités* » dans lesquelles subsisteront des emblèmes religieux, et prévaricateurs les juges qui ne les auront pas condamnés.

[1] G. FLAYEUX, le Ban de Fraize, p. 154-55.

L'article 6 faisait peser une grave menace sur les prêtres. En cas d'inobservation de l'arrêté « *tout prêtre résidant dans la commune, qui aura conservé le caractère sacerdotal, sera saisi, mis en état d'arrestation et déporté*. » [1]

Or, en 1794, le curé de Fraize, Nicolas Vichard, s'il n'exerce plus le culte public, continue à administrer en secret ses sacrements.

Du Belrepaire où il se cache, il vient dire la messe et baptiser les enfants dans une cave de la Costelle [2]. Cela, beaucoup de gens le savent. Le citoyen Gaillard, qui habite à deux cents mètres, ne peut l'ignorer. Ne le saurait-il pas, les patrouilles de gardes nationaux qui sillonnaient la commune n'eussent pas manqué de lui en faire rapport. Pourtant, ce farouche persécuteur ne veut pas attirer sur son curé les foudres de la loi.

Si le prêtre ne fut pas directement inquiété, la plupart des croix des chemins furent abattues, en même temps qu'on enlevait des églises, réputées lieux publics, les statues et emblèmes religieux.

N'oublions pas, pour juger ces choses, qu'en janvier 1794, nous sommes sous la dictature de Robespierre, en pleine Terreur !...

Ne fallait-il pas « hurler avec les loups » ?...

N'en déplaise à la tradition, qui sait si le jacobin Gaillard — jadis fervent catholique — en faisant descendre sous ses yeux le grand christ de la nef, n'avait pas surtout le souci de la conservation de l'image sacrée ?... Le fait que le crucifix a pu être sauvé, et qu'il nous est parvenu intact, n'en est-il pas le témoignage ?...

*
* *

Jean Baptiste Flayeux, commerçant, est propriétaire de la maison où il habite, au *Château de Pierosel* (Château Sauvage), sur le chemin de Plainfaing ; il possède aussi, en 1791, une autre maison à la Costelle, en face des Halles, voisine de celle de Gaillard, et divers terrains dans la commune. [3] C'est un bourgeois à l'aise pour son temps, ce qui lui donne dans le pays une certaine influence.

Elu maire de Fraize, en 1789, il voit son mandat renouvelé les années suivantes. L'ascendant que Gaillard exerce sur lui en a fait un chaud partisan de

[1] A. Philippe. Les Représentants du peuple en mission. La Révolution dans les Vosges. Octobre 1922, p. 119-21.

[2] Suivant une tradition restée vivace à Fraize.

[3] Recensement des biens fonciers en 1791. Archives communales.

la Révolution. En 1792, les électeurs l'envoient siéger au Conseil général des Vosges.

Lors de la proclamation de la République (20 septembre 1792), il signe, un des premiers, l'adresse d'adhésion du Conseil général au nouveau gouvernement de la France, puis revient en hâte à Fraize où il s'empresse de le proclamer. Son attachement à la République lui vaut, peu après, de faire partie du directoire du district de Saint-Dié dont il devient bientôt le président. Le directoire du district (arrondissement) assumait à peu près les fonctions d'un sous-préfet. C'est dire que Flayeux était devenu, aux yeux de ses concitoyens, un personnage considérable.

Joseph Grossier était cabaretier au bas de la Costelle [1] où je n'ai pu situer exactement sa demeure. J'ai lieu de croire qu'il habitait au voisinage de l'ancien hospice aujourd'hui démoli (en ce temps-là maison Dominique Deloisy), c'est-à-dire entre le syndicat agricole et la maison Delétang (radio). Sans doute sa profession de cabaretier lui conférait-elle une grosse influence dans le pays.

Il est, en tout cas, un des agents les plus actifs de la Révolution et, nous le verrons tout à l'heure, un enragé *clubiste*. Notable de la municipalité en 1790, il est élu, l'année suivante, procureur syndic de la commune.

La notoriété de Grossier dépasse le cadre communal, puisqu'il devient, lui aussi, membre du directoire du district de Saint-Dié, en 1792.

*
* *

À l'imitation des clubs jacobins de Paris, des « sociétés populaires » s'étaient fondées, dès 1791, dans beaucoup de localités vosgiennes. Fraize a eu aussi son club dont les réunions, faute d'autre local, se tenaient dans les cabarets.

Ouvrons une parenthèse pour indiquer que Fraize comptait alors au moins quatre auberges, notamment deux à la Costelle tenues par la veuve Joseph Cuny et Joseph Grossier, deux à Demenemeix, celles d'Urbain Olry et de Michel Cuny.

C'est cette dernière, semble-t-il, qui était plus particulièrement lieu d'élection des clubistes. L'enseigne « *Aux Trois Rois* » qu'elle arborait naguère s'était démocratisée pour devenir « *Aux Trois Citoyens* » [2].

[1] Recensement des biens fonciers en 1791. Archives communales.

[2] J'ai trouvé mention de cette substitution de nom aux archives de la justice de paix.

Flayeux, Gaillard et Grossier sont les entraîneurs et les orateurs de ces réunions qui n'ont rien d'académique et où le brouhaha est tel qu'ils n'arrivent pas toujours à se faire entendre. Suivant la mode du jour, on s'y tutoie à bouche que veux-tu, on s'y traite de citoyen, grand comme le bras. On y jase autant des travaux agricoles que de ceux de la Convention, des récoltes futures que des « immortels principes ». On critique, comme il se doit, les actes de la municipalité et tout ce qui se peut critiquer. On vitupère contre les « tyrans » et les « aristocrates », mais on ne dénonce personne. Et comme tant pérorer dessèche les gosiers, on n'oublie pas, dans la fumée des pipes, de vider force bouteilles à la santé de la République. C'est à quoi, je crois, se réduisaient à Fraize les activités de la société populaire qui n'ont pas laissé la moindre trace écrite.

Le civisme révolutionnaire de Flayeux et Grossier s'élevait-il jusqu'au désintéressement ? Il est permis d'en douter quand on les voit se porter acquéreurs à toutes les ventes de « biens nationaux ». C'est un pré de 9 jours appartenant « au ci-devant Chapitre de St. Dié » que Flayeux achète avec Michel Léonard, de Plainfaing, à la vente du 20 octobre 1791. Il achète aussi, le 2 novembre 1791, des biens de la cure et, plus tard, une propriété de l'émigré Lambert, de Paris. Grossier, de son côté, a eu sa part des terrains de la cure. Ni l'un ni l'autre, on le voit, ne dédaignent les petits profits de la situation. Nous n'en pouvons dire autant de Gaillard qui — peut-être parce qu'il avait été chargé d'estimer les immeubles mis en vente — s'est toujours abstenu d'acheter.

*
* *

Je n'ai pas suivi Flayeux et Grossier après la Révolution. Je sais seulement que le premier est redevenu maire de Fraize, de 1806 à 1808. Grossier a dû quitter le pays sous l'Empire. Son nom, en effet, ne figure plus en 1812 sur la liste des propriétaires fonciers de la commune.

Pour ce qui est de Gaillard, les documents conservés en mairie et les archives de la justice de paix me permettent de compléter son « curriculum vitae ».

Jusqu'à sa mise à la retraite, vers 1816, il exercera à Fraize les fonctions de receveur de l'enregistrement. Je lui connais deux fils, comme lui fonctionnaires : l'aîné, Joseph Augustin, receveur des douanes impériales, décédé le 23 juillet 1810, à l'âge de 28 ans, à Port Maurice, département de Montenotte — royaume d'Italie — [1], le second, Antoine Benoit, receveur des domaines.

[1] Acte transcrit à Fraize, le 31 août 1810. Registres de l'état-civil.

La Restauration verra finir la carrière politique de Gaillard. L'ex-jacobin, en habile homme qu'il était, se range alors du côté du « trône et de l'autel ».

La confiance de ses concitoyens l'appelle à la mairie de Fraize, de 1821 à 1823. C'est ici que se place un curieux incident qui montre à quel point ont évolué ses idées politiques.

Le 15 août 1822, le maire Gaillard a organisé un bal à l'occasion de la Saint-Louis, fête du roi. Jean-Baptiste Noël, le jeune fils de Jean-Baptiste Noël, cabaretier à la Costelle, qui avait sans doute bu un coup de trop, a troublé la fête et causé du scandale. Plainte a été portée par Jacques Le Roi, adjoint de la commune. Le Juge de Paix après avoir entendu neuf témoins, condamne Noël à l'amende [1].

Joseph Augustin Gaillard, est décédé à Fraize, le 6 septembre 1839 [2] à l'âge de 87 ans. Cet homme avait « flirté » avec tous les régimes. Talleyrand, Fouché... combien d'autres révolutionnaires de marque, ont-ils agi autrement ?...

Au fond, l'ancien jacobin, patriote et homme intègre malgré tout, valait peut-être mieux que sa réputation !...

L'exercice du culte

La Constitution civile du clergé votée par l'Assemblée Nationale en 1790 et mise en application au début de 1791 va poser pour les ecclésiastiques un délicat problème de conscience. Nombre de prêtres — dits réfractaires — refusèrent de prêter le serment imposé, en ce qu'il méconnaissait l'autorité du pape et la hiérarchie de l'église catholique, et furent mis en demeure de cesser leurs fonctions. D'autres — peut-être de bonne foi — prêtèrent le serment constitutionnel dont voici le texte « *Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont la direction m'est confiée. Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, et au roi. Je jure de maintenir àe tout mon pouvoir la Constitution civile du clergé.* »

Le curé Vichard et son premier vicaire, l'abbé Dominique, furent du nombre des prêtres jureurs (13 février 1791). Pris de remords, le vicaire se rétracta publiquement peu de temps après et dut s'exiler en Suisse. Nicolas Vichard, qui avait voulu apporter des réserves à son serment, se vit contraint de le renouveler

[1] Archives de la Justice de Paix.

[2] Registres de l'état-civil.

dans les formes de la loi. Il accepta finalement l'autorité de l'évêque constitutionnel Maudru.

En général, les populations voyaient d'un mauvais œil les prêtres assermentés, les « curés intrus » comme on les appelait. Pourquoi n'en fut-il pas ainsi à Fraize où Nicolas Vichard garda l'estime et l'affection de ses paroissiens ? Il le dut — pense l'abbé Flayeux — « à sa charité, à la simplicité de ses mœurs édifiantes. »

C'est le curé Vichard qui souscrit, en 1791, la déclaration des biens fonciers appartenant à la fabrique de l'église, en voici le texte :

DECLARATION DES BIENS D'EGLISE

Section B

Je soussigné Nicolas Vichard, curé de Fraize, pour satisfaire au décret de l'Assemblée nationale, déclare posséder sur ladite section le presbytère et les terres cy-après :

		Jours	*Omées*	*Verges*
300	*Le presbytère où je réside contient*			
	une omée deux verges		*1*	*2*
	La rabaissée de devant contient neuf verges			*9*
	Le jardin potager contient			
	un jour deux omées vingt-deux verges	*1*	*2*	*22*
302	*Le verger à côté avec la cour contenant cinq jours*			
	trois omées neuf verges, mesure de Lorraine	*5*	*3*	*9*

À Fraize, le 15 9bre 1791. [1]
N. Vichard, curé de Fraize

On voit Nicolas Vichard présider les assemblées municipales, exercer les fonctions d'officier public chargé de la tenue des registres de l'état-civil jusqu'au 9 novembre 1793, époque où il est obligé de se cacher parce que, sous le coup de la loi des 29 et 30 vendémiaire, il devait à peine de déportation renoncer au ministère et s'éloigner de 4 lieues de sa paroisse.

Il n'alla pas si loin ayant trouvé une retraite sûre dans une maison de Belrepaire (aujourd'hui propriété Emile Didiergeorges). De là il rayonnait dans le pays et administrait en secret les sacrements. Au moment où la persécution redoublait et l'exercice du culte était partout suspendu, c'est dans une cave de la

[1] Le jour de Lorraine, 20 ares 44, valait 10 omées, soit 250 verges (ou toises). La conversion en mesures modernes des terres dépendant du presbytère donne un total de 138 ares 33.
À noter que les prés et terres cultivées du Belrepaire appartenant à la cure, suivant la déclaration de 1565, ne figurent plus dans l'énumération. Ils ont dû être vendus bien avant la Révolution.

Costelle (actuellement maison Marchal) qu'il célébrait la messe du dimanche. On le savait... Personne ne fut assez lâche pour le dénoncer... Personne, pas même Augustin Gaillard, le plus farouche révolutionnaire du pays.

Au début de l'année 1799, les temps redevenus meilleurs, le curé Vichard est de nouveau reconnu comme ministre du culte à Fraize. À partir de ce moment, on perd sa trace. Que devint-il ?... Le lieu de sa retraite et la date de sa mort sont restés inconnus. L'abbé Flayeux pense qu'il a dû mourir à l'étranger dans les premières années du XIX^{e} siècle.

J'ai trouvé aux archives de la Justice de Paix, à la date du 12 frimaire An VII, la mention de procédure suivante qui apporte quelque lumière sur la question :

> *« Jean Bte Vichard, commerçant patenté résidant à Strasbourg, chargé « du recouvrement de la succession de feu Nicolas Vichard son oncle, « ci-devant curé de Fraize, réclame à Blaise Claude des Sèches-Tournées 72 livres « cours de la ci-devant province de Lorraine prêtées par promesse du « 5 février 1790.* »

Nous savons ainsi de façon certaine que le curé Vichard était décédé à la fin de l'année 1799. Or, son acte de décès ne figure pas aux registres de l'état-civil de la commune de Fraize. Ne serait-il pas allé mourir à Strasbourg chez son neveu ?

On a pu reprocher à Nicolas Vichard sa faiblesse de caractère dans une conjoncture difficile. À moins d'être plus sévère que ses contemporains, on ne saurait, sans injustice, refuser à ce prêtre au cœur généreux le bénéfice d'une vie vertueuse et bienfaisante.

Une religion sans prêtres

Le culte décadaire

Après avoir, dans la Déclaration des droits de l'homme, proclamé la liberté des cultes, les Constituants de 1789 avaient commis une lourde faute en exigeant des prêtres un serment en opposition avec la doctrine fondamentale de l'église catholique, serment qui les déliait de l'autorité spirituelle du pape pour les placer sous celle de l'Etat.

Nous avons vu le curé Nicolas Vichard prêter ce serment, dit constitutionnel, ce qui lui permit d'exercer publiquement son ministère jusqu'en 1793. Le 16 septembre 1792 — lisons-nous au « plumitif » de la justice de paix — *le procureur de la commune, Jean Bte Fleurentdidier, de Scarupt, appelé en conciliation, ne s'est pas présenté, étant à la messe.* [1]

La Convention fit pis encore que l'Assemblée constituante en abolissant le culte, même constitutionnel, et en interdisant à tout prêtre, quel qu'il soit, l'exercice du ministère sacerdotal. C'est à ce moment que Nicolas Vichard quittait son église pour se cacher.

Dans le même temps, un décret du 5 octobre 1793 supprime le calendrier grégorien pour le remplacer par le *calendrier républicain* [2]. Le début de l'ère républicaine s'y trouve rétrospectivement fixé au 22 septembre 1792 — date de la proclamation de la République. Ce calendrier comporte douze mois de trente jours pourvus de bien jolis noms. Ce sont pour l'automne : *vendémiaire, brumaire, frimaire* ; l'hiver : *nivôse, pluviôse, ventôse* ; le printemps : *germinal, floréal, prairial* ; l'été : me*ssidor, thermidor, fructidor*. Pour rester d'accord avec l'année solaire, on ajoute aux douze mois, en fin d'année, cinq ou six jours complémentaires dits *sans culottides*. Le mois comprend trois décades dont les jours s'appellent *primidi, duodi, tridi, quatridi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*. Comme si l'on voulait effacer toute trace du culte catholique, les noms des fêtes religieuses, ceux des saints, font place à des noms empruntés aux productions de la nature, aux instruments de travail et aux souvenirs historiques de l'antiquité. Mises à part les appellations poétiques des mois, ce calendrier froissait des croyances et des coutumes séculaires. Le *décadi* substitué au dimanche devint jour de chômage et de repos obligatoires consacré aux cérémonies d'un culte nouveau, le *culte décadaire*.

Il fallait bien, aux yeux du peuple, remplacer par quelque chose les cérémonies religieuses. On songea d'abord à la Raison dont on fit une déesse à laquelle, dans les églises désaffectées et vides d'ornements, on éleva des autels. Le 10 novembre 1793, la première « fête de la Raison » était célébrée à l'église Notre-Dame de Paris. Le 8 février 1794, la cathédrale de Saint-Dié étant transformée en « temple de la Raison » ; il en fut de même de l'église d'Epinal [3].

L'abbé Flayeux rapporte, d'après la tradition, qu'une fête de la Raison fut célébrée à Fraize. Ecoutons-le :

[1] Archives de la justice de paix.

[2] Le calendrier républicain est resté en vigueur jusqu'au 1er janvier 1806.

[3] Léon Louis. Le Département des Vosges, Tome V, p. 308.

« La déesse était une fille de Plainfaing dont plusieurs, peut-être, pourraient citer le nom ; elle fut conduite de Plainfaing à Fraize sur un char, légèrement, pour ne pas dire immodestement vêtue, coiffée du bonnet phrygien. Une sorte de trône lui avait été préparé dans l'église dépouillée. » [1]

Je suis, à dix années près, le contemporain de l'abbé Flayeux. Comme lui, j'ai connu des vieillards chez qui les souvenirs révolutionnaires, qu'ils tenaient de leurs parents, étaient encore très frais. Ma grand-mère, par exemple, m'a conté ce qu'elle avait appris des siens qui avaient vécu toute la Révolution [2] : le serment du curé Vichard et de son vicaire à la grand'messe..., la rétractation à la prière du soir du vicaire Dominique que les gendarmes attendaient à la sortie de l'office..., les enrôlements volontaires devant les Halles..., les tournées de la garde nationale dans la commune, ce qui n'empêchait pas la mise « à blanc étoc » des forêts par les délinquants..., les nouveaux-nés qu'on portait baptiser en cachette dans ces paniers d'osier, à deux couvercles, dits *bostés*, en usage autrefois..., les meurtres et pillages de Saint-Dié en 1793 et la part qu'y avaient prise certains habitants de Fraize.

Jamais mon aïeule aux souvenirs si précis ne m'a parlé de la mascarade relatée par l'abbé Flayeux. J'en demande pardon à la tradition, j'ai de bonnes raisons de croire que les faits ne se sont pas passés à Fraize, mais peut-être à Saint-Dié ?...

Le culte de la Raison était si ridicule qu'il n'eut, d'ailleurs, qu'une existence éphémère. On lui substitua celui d'un E*tre suprême* dont Robespierre qui avait fait proclamer son existence par la Convention, se fit le grand-prêtre.

Disciples de Voltaire et de Rousseau, la plupart des Conventionnels, tout en poursuivant ouvertement la ruine de l'église catholique, se défendaient, en effet, d'être des athées. Le besoin d'un culte extérieur hantait les Jacobins. De là naquit chez eux cette conception d'une divinité vague, incertaine, l'E*tre suprême*, à laquelle ils rendaient, dans les églises sans prêtres, un culte de leur façon. Resté officiellement en vigueur sous le Directoire, le *culte décadaire*, qui avait fini par se dépouiller de toute apparence religieuse, ne devait prendre fin qu'avec le Concordat de 1802.

« Il fut, dans les Vosges, officiellement inauguré à Epinal, le 10 frimaire an II (30 novembre 1793) en présence des administrations du département et de la cité. Mais, soit force de l'habitude, soit réel attachement à la religion des

[1] G. FLAYEUX. Le Ban de Fraize, p. 161.

[2] Son père était né en 1777.

ancêtres... le culte décadaire gagne peu de prosélytes. Après un court succès de curiosité, ses fêtes tombèrent dans l'oubli et si elles se célébraient encore en quelques localités, c'était parmi l'indifférence générale, uniquement en présence du personnel administratif. Les populations continuaient à chômer le dimanche, à ignorer la décade. » [1]

*
* *

Baptisée du nom de *Temple de l'Etre suprême*, la vieille église de Fraize a vu, comme toutes celles du pays, se célébrer le décadi.

Nous avons trouvé à ce sujet deux pièces fort intéressantes dans les archives de la Justice de Paix. La première que voici est un procès-verbal dressé par le juge de paix, constatant que de nombreuses vitres ont été volontairement brisées à l'église par jets de pierres :

« Cejourd'hui vingt-huitième ventôse, an trois de la République française, une et indivisible.

Moi, Jean Baptiste Flayeux, Juge de Paix, du canton de Fraize, à la résidence des Aulnes, informé par la rumeur publique que des malveillants, dans la nuit du vingt-cinq au vingt-six de ce mois ont commis dans les vitres du temple de l'être suprême du dit Fraize, plusieurs fractures, qu'étant important de les reconnaître à l'effet d'informer contre les auteurs de ce délit et, en cas de découverte, leur faire subir les peines relatives à un pareil procédé. Je me suis rendu au dit temple où, étant accompagné de l'agent national de la dite commune et de mon secrétaire ordinaire, j'ai reconnu aux vitres de la nef, du côté du midi, vingt-cinq à trente fractures de différentes grosseurs et trente à trente-cinq à celles du nord, également de différentes grosseurs, lesquelles fractures ont été faites avec des pierres qui ont été trouvées au temple au nombre de plus de cinquante, et de celles de quatre à cinq livres, d'autres plus ou moins grosses. J'ai également reconnu des fractures aux vitres du chœur du côté du midi ainsi qu'à une de la sacristie au nord.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal les an et jour avant dits ; présents le secrétaire ordinaire et le dit agent qui ont signé avec moi lecture faitte.

Flayeux, J.B. Barthélémy agent, J.B. Ruyer.

Vous avez bien lu : *plus de cinquante pierres de quatre à cinq livres*, sans compter les autres de moindre grosseur, ont été lancées des deux côtés à la fois, dans les

[1] Ch. Chapelier. Les décadis dans les Vosges. La Révolution dans les Vosges. Juillet 1922, p. 5.

vitres de l'édifice causant de nombreuses « *fractures* ». Un véritable bombardement avec projectiles de gros calibre !...

Un tel méfait, certainement prémédité, n'est pas l'œuvre d'un seul. Qui a bien pu faire le coup ?... Des athées, ennemis de toute religion ?... Des catholiques outrés de voir leur église profanée ?...

Le bon juge de paix Jean Bte Flayeux devait avoir son idée là-dessus. Le mot « *malveillants* » qu'il emploie judicieusement pour désigner les coupables me paraît significatif.

Ces *malveillants* ne devaient pas être des fidèles du décadi.

*
* *

Imaginons — d'après les instructions officielles [1] — comment pouvait se dérouler la cérémonie décadaire dans une église de campagne comme la nôtre.

Cérémonial peu compliqué, rites bizarres singeant ceux du catholicisme.

Aux roulements du tambour, la garde nationale sans armes fait son entrée dans l'église, précédant les officiers municipaux ceints de leur écharpe. Viennent ensuite les instituteurs et leurs élèves, les fonctionnaires, les fidèles du nouveau culte.

L'assistance ayant pris place, on chante un hymne patriotique terminé par le cri de : « Vive la République ! » Puis le maire ou « *l'orateur du décadi* » monte dans « *la ci-devant chaire à prêcher* » qui va lui servir de tribune. Il prononce une harangue de morale civique, analyse, commente les lois et arrêtés, donne lecture de la Déclaration des droits de l'homme, des nouvelles politiques, des bulletins de la Convention.

Un roulement de tambour annonce la fin de la cérémonie. Tous se lèvent, se découvrent et le maire prononce :

> « Citoyens, le Peuple français a déclaré reconnaître l'existence de « l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme ; ce jour est consacré à la « fête de la Divinité ; nous allons offrir à l'Eternel nos vœux et nos « hommages ; que tous soient attentifs et que chacun unisse son cœur « à ma voix. » Il ajoute cette étrange invocation : « Etre suprême !

[1] Manière de célébrer les fêtes décadaires par le sieur Thiébaut, Chef de bureau de l'Administration de la Meurthe. Nancy, chez Grisvard, imprimeur des sans-culottes.

« agrée l'hommage de ce peuple qui te bénit de la Révolution
« heureuse qui lui a rendu la Liberté et l'Egalité ! »

Le maire Jean Baptiste Flayeux, le cabaretier Joseph Grossier, le citoyen Gaillard — dont nous avons parlé — avaient été les premiers orateurs du décadi. La fin de l'année 1795 vit arriver à Fraize un nouveau sermonnaire, qui les surclassait de haut.

Fils d'un « maître tanneur de la paroisse Saint-Martin », Joseph Mengin, né à Saint-Dié le 15 février 1750, était, depuis 1786, avocat et assesseur au bailliage et à la prévôté lorsque survint la Révolution. Premier maire de Saint-Dié, le 8 février 1790 [1], il devint l'année suivante, conseiller général et fut élu, le 31 août 1791, (le premier sur huit des députés vosgiens) à l'Assemblée législative [2]. Après la clôture de la session, il fut nommé, en novembre 1792, procureur syndic du directoire du district de Saint-Dié.

Le 19 frimaire an IV, il renonce à ces fonctions pour venir habiter Fraize où il avait acheté l'étude notariale d'Augustin Gaillard qu'il devait céder à son fils François Joseph, le 20 messidor an XI. Joseph Mengin est mort à Saint-Dié, le 10 juin 1821.

Sous le Directoire et le Consulat, Joseph Mengin a tenu à Fraize un rôle de premier plan. Il appartenait à cette bourgeoisie de robe toute pénétrée de l'esprit nouveau qui avait salué avec enthousiasme les conquêtes de la Révolution, mais que ses excès avaient plus tard effrayée.

Pourquoi avait-il résigné la situation politique qu'il occupait à Saint-Dié, les honneurs et les relations qu'elle lui valait, pour s'exiler à Fraize ? Après les tragiques journées d'émeute de septembre 1793 auxquelles il avait assisté, sans doute recherchait-il, loin de l'agitation de la ville, le calme et la tranquillité au sein d'un milieu rural paisible ?

Le 13 prairial an IV, le notaire Joseph Mengin achète pour 5.400 francs « *la ci-devant maison presbytérale de Fraize* » [3] mise aux enchères comme bien national. Disons, à sa décharge, qu'il revendit, en 1806, son acquisition à la commune, ce qui indique clairement qu'il ne songeait pas à profiter de la situation pour s'approprier à vil prix le presbytère, mais que son intention était plutôt d'en assurer la sauvegarde.

---

[1] Son nom a été récemment donné à une des nouvelles rues de la ville.

[2] Madame Lorrain, arrière petite-fille de Joseph Mengin, conserve précieusement sa médaille de député à la Législative.

[3] C'est le presbytère actuel, incendié en 1914 par le bombardement allemand et reconstruit à peu près tel.

L'abbé Flayeux cite Joseph Mengin parmi les orateurs du décadi [1]. L'ancien avocat, l'ancien député de la Législative, à la parole facile, devait tout de même faire meilleure figure à la tribune que l'épicier Flayeux et le cabaretier Grossier.

J'ai trouvé souventes fois, dans les annales de la Justice de Paix, le nom de Joseph Mengin qui occupe le siège du ministère public sous le nom de *commissaire du pouvoir exécutif du canton de Fraize*.

C'est sur sa réquisition que, le 22 pluviôse an VII, comparaissent devant le *Tribunal de police judiciaire : « J.E. Villaume le jeune, cultivateur à Fraize, Renard, canonnier d'artillerie légère résidant chez François Jacquot, son vitric (?), aubergiste à Fraize et Jean Nicolas Cunin, volontaire en congé à Ban-sur-Meurthe ; pour avoir : le premier, contrairement aux lois et aux ordres du gouvernement, fait danser chez lui, le quinze du courant, pour la ci-devant fête patronale de Fraize, le deuxième pour avoir dansé avec des camarades qu'il avait invités et le troisième pour avoir joué de la clarinette*. » [2]

Le 15 pluviôse, c'était la Saint Blaise et « le dénommé Blaise » n'ayant pas sa place dans le calendrier républicain, il était interdit de célébrer « *la ci-devant fête patronale* », même si les réjouissances avaient lieu en un domicile privé, comme c'était le cas.

De tout quoi les prévenus « écopèrent » chacun de trois francs d'amende. O liberté !...

*
* *

Si, pour établir la stricte observance du culte décadaire, la Convention ne va pas jusqu'à la contrainte légale, elle recourt à la contrainte administrative et, n'osant amener de force les citoyens aux cérémonies nouvelles, elle interdit le chômage du dimanche, elle défend le travail du décadi.

En contraignant les paysans à chômer les décadis, on espérait que, ne pouvant abandonner le travail de la terre deux jours sur dix, le besoin... et peut-être la misère, ne tarderaient guère à les forcer au travail du dimanche, ce qui ne manquerait pas de favoriser l'assistance aux réunions de la décade de plus en plus impopulaires.

L'administration départementale, les directoires des districts, les municipalités, stimulés par les représentants en mission, déploient le plus grand zèle pour briser

[1] G. FLAYEUX, le Ban de Fraize.

[2] Archives de la Justice de paix.

les résistances.

Vains efforts : la préoccupation dominante du paysan est de garder intactes les traditions ancestrales. Pour éviter l'amende et la prison, il chômera les jours fixés par le calendrier républicain (c'est-à-dire les décadis et les fêtes civiques : le 14 juillet, 10 août, 21 janvier, 31 mai), mais, puisque les décrets mentionnent seulement la participation obligatoire au nouveau culte des fonctionnaires et de leurs familles, puisqu'ils ordonnent seulement l'assistance des instituteurs avec leurs élèves aux réunions décadaires, il reste libre, respecte le repos du dimanche et s'inquiète peu de la religion sans prêtres.

*
* *

Le Directoire (1795-99) avait persisté dans les errements de la Convention en s'acharnant à maintenir un culte officiel laïque dont personne ne voulait. Cette obstination contre le vœu des populations fut une des causes de l'impopularité du Directoire.

Il semble qu'à Fraize, les fêtes décadaires aient été observées jusqu'à la fin de 1799. On avait essayé de leur donner un attrait de curiosité en y faisant figurer les mariages qui devaient être obligatoirement célébrés au chef lieu par le président de l'administration municipale du canton. Peine perdue. On usa alors de la manière forte. « La garde civique de Fraize faisait la chasse et amenait de force les récalcitrants. On rapporte aujourd'hui les noms de certaines personnes des Aulnes qui assistèrent plusieurs fois par force à cette fête du décadi. » [1]

Cependant, le culte catholique, exercé par des assermentés, se réorganisait ouvertement et les rites décadaires sombraient de plus en plus. Nous en trouvons la preuve dans une lettre du directoire départemental des Vosges (administration préfectorale) au commissaire près de l'administration municipale de Fraize du 11 ventôse an VII — 1er mars 1799 : « *Il paraît que la loi sur les décadis est ouvertement violée dans votre canton et que les agents municipaux donnent des permissions de travailler indistinctement ou négligent de constater les contraventions.*

On assure que les ministres du culte, qui pourraient beaucoup seconder à ce sujet les autorités constituées, sont ceux qui opposent le plus d'entraves… ; s'il est vrai que celui de

[1] G. Flayeux. Le Ban de Fraize, p. 161.

Fraize nommé Vincent [1] *soit réquisitionnaire* [2]*, il faut le faire partir pour les frontières où il aura un champ plus vaste pour exercer son zèle* [3] »

Jean Nicolas Vincent « ministre du culte » à Fraize qui avait reçu de ses paroissiens, en fructidor an V, une attestation « comme quoi il se conformait aux décadis et s'engageait à les observer » avait-il l'âme assez noire pour encourager le travail du dixième jour ?...

Fut-il inquiété ? Je ne sais, mais il est certain que l'administration représentée par *le citoyen Mengin, commissaire du pouvoir exécutif du canton de Fraize*, se montra jusqu'au bout impitoyable pour les fauteurs du décadi. Témoin le curieux jugement du *deuxième jour complémentaire de l'An VI* (24 septembre 1798) que nous rapporterons en bref :

Plusieurs personnes sont poursuivies devant le *Tribunal de police judiciaire* pour travail du décadi : un particulier du Chêneau, craignant la pluie, a fait poser des *aissis* sur son toit découvert ; d'autres sont allés chercher de l'herbe pour le bétail. Détail piquant : le juge de paix lui-même figure parmi les prévenus comme civilement responsable de sa fille mineure qui a retourné du regain le jour de la décade. C'est pourquoi il est remplacé au tribunal — qui siège aux Aulnes, dans sa propre maison — par un de ses assesseurs *pour cause de suspition*. (sic)

« Ont comparus : Jean-Baptiste Petitdemange qui a déclaré qu'il est bien vrai qu'il avait le dit Aubry pour recouvrir son toit le jour indiqué, mais que le travail qu'il faisait était une nécessité pressante parce que son toit était découvrit (sic) et qu'il fallait le recouvrir en cas de pluie.

Joseph Didier George du Belrepaire a répondu qu'il ne sait point si son fils a travaillé le jour indiqué, qu'il ne lui avait point recommandé de le faire [4]*, demande à être renvoyé de la demande.*

Thérèse Simon a déclaré qu'elle n'a point travaillé quelle fut seulement chercher un fardeau d'herbe, elle croit que ce travail devrait être permis.

François Gérard du Mazeville déclare que lui et sa femme vers onze heures et demi du matin furent chercher un fardeau d'herbe pour leurs bestiaux.

---

[1] Jean Nicolas Vincent, originaire de Plainfaing.

[2] Appelé sous les drapeaux par la réquisition.

[3] Archives du Département des Vosges, cité par Ch. Chapelier. La Révolution dans les Vosges, 12e année, p. 33.

[4] Joseph Didier George était un malin !...

Et le citoyen Jean-Baptiste Flayeux Juge de Paix, a répondu qu'il est bien vrai qu'une de ses filles fanait le jour indiqué mais qu'elle n'a fait ce travaille que d'après avoir eue la permission de l'agent de la commune de Fraize. »

Le Tribunal, ayant donné acte « de la déclaration faite par le citoyen Jean-Baptiste Chenal, agent (garde-champêtre) de la commune de Fraize de ce que, le dix-huit fructidor, il a permis les travaux voulus par l'article dix de la loi du 17 thermidor dernier et après la cérémonie finie », rend son jugement. Sans suivre le citoyen Mengin qui demandait pour chacun des prévenus « trois francs d'amende au profit de la République », il se contente de condamner « Jean-Baptiste Petitdemange comme responsable des faits levés (?) de son ouvrier à un franc d'amende pour avoir fait recouvrir la toiture de sa maison le jour de repos sans permission de l'administration et à un tiers des dépens. Attendu la permission accordée par l'agent de la commune » les autres prévenus sont acquittés, mais — ceci ne s'explique guère — ils devront néanmoins payer « le surplus des dépens ». [1]

À la même audience était rendu un jugement acquittant des citoyennes « qui ont ramassé du chanvre le jour de la décade » avec l'autorisation de l'agent de la commune. Elles sont toutefois condamnées aussi aux dépens.

*
* *

L'année suivante, le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), Bonaparte prenait le pouvoir. Le premier Consul eut le mérite de dominer les préjugés, les antipathies de son entourage qui voulait maintenir le culte décadaire expirant. Un arrêté du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799) confirmait le droit des communes à disposer des édifices religieux et donnait toute liberté au dimanche en rendant le décadi facultatif. Les offices religieux furent célébrés publiquement dans toutes les églises. Le Concordat du 26 messidor an IX, qui rétablissait en France le culte catholique, déclare « *qu'aucune fête, à l'exception du dimanche, ne pourra être établie sans la permission du gouvernement* ». C'était l'arrêt de mort du décadi vite oublié... comme quelqu'un qui ne laisse pas de regrets.

Saviez-vous que « *la Blaise* », la grosse cloche de l'église de Fraize, si malencontreusement fêlée, voici quelques années, qu'on dut la renvoyer à la fonte, avait eu pour marraine Marie-Anne Barthélémy, épouse de

[1] Archives de la Justice de Paix.

Jean-Baptiste Flayeux, de Pierosel ?... Ceci se passait en 1803. Quelques années auparavant, le dit Jean-Baptiste Flayeux pontifiait aux cérémonies du décadi.

Je pourrais citer d'autres bons bourgeois de Fraize qui firent pareille volte-face. C'est humain !... direz-vous et je crois bien que, de notre temps, il en serait encore ainsi...

La justice de paix

L'Assemblée Nationale avait décrété, le 4 mars 1790, la division de la France en 83 départements.

Dans « la ci-devant province de Lorraine et Barrois » l'Assemblée, brisant les anciennes organisations territoriales, avait découpé, assez arbitrairement, quatre nouvelles divisions administratives : les départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges.

Ce dernier était divisé en 9 districts (ou arrondissements) : ceux de « Saint-Diez », Bruyères, Remiremont, Darney, Lamarche, Neufchâteau, Mirecourt, Rambervillers, Epinal. La principauté indépendante de Salm, annexée à la France en 1793, devait, par la suite, former un dixième district, celui de Senones.

Le district de Saint-Dié n'allait pas plus loin vers le sud que « l'extrémité du territoire du Valtin » ; la ligne de partage des eaux des bassins de la Meurthe et de la Vologne le séparait de celui de Bruyères auquel appartenaient alors les cantons de Gérardmer, Corcieux, Brouvelieures.

Le district de Saint-Dié comprenait neuf cantons : Saint-Dié, Raon l'Etape, La Voivre, Etival, Saales, Bertrimoutier, Laveline, Fraize, Saint-Léonard.

Le 8e canton — le nôtre — se composait des communes de Fraize, chef-lieu ; Plainfaing, Le Valtin, Le Ban-le-Duc, Clefcy.

Le 9e canton de Saint-Léonard, chef-lieu ; Taintrux, La Bourse [1], Les Rouges et Basses Eaux [2], Anould, Mandray, Entre-deux-Eaux, Saulcy, La Varde [3], Le Chênois [4].

[1] Actuellement Commune de Taintrux.

[2] Actuellement Commune de Saulcy-sur-Meurthe.

[3] Idem.

[4] Idem.

La Croix-aux-Mines était du canton de Laveline [1].

Sauf Saulcy et Taintrux, rattachés à Saint-Dié, toutes ces communautés firent retour au canton de Fraize en 1801, au moment de la suppression des cantons de Saint-Léonard et Laveline.

La création d'un juge de paix par canton, en remplacement des anciennes justices seigneuriales, date de la même époque (1790). Le beau nom de juge de paix n'indique-t-il pas le rôle conciliateur qu'on attendait avant tout du nouveau magistrat ?

On ne demandait pas alors au juge de paix d'être licencié en droit..., de satisfaire à un examen professionnel..., de subir un stage de plusieurs années. Il était choisi à l'élection. Qu'il soit homme de bon sens et homme de bien, cela suffisait !... N'était-ce pas une garantie, sinon de savoir juridique, du moins de sagesse et d'impartialité, que d'être investi de ces délicates fonctions par la confiance de ses concitoyens ?

En exécution de la proclamation du Roy du 24 août 1790 concernant l'administration judiciaire, les citoyens actifs des municipalités de Fraize, Plainfaing, Le Valtin, Le Ban-le-Duc, Clefcy, étaient convoqués, le 25 octobre 1790, pour procéder à l'élection du juge de paix du canton. Les citoyens actifs, c'est-à-dire jouissant du droit électoral, devaient avoir vingt-cinq ans d'âge, résider de fait depuis un an dans le canton et payer une contribution égale au moins à trois journées de travail. Les non électeurs étaient dits citoyens passifs.

Faute d'un local assez vaste, la réunion avait lieu à l'église de Fraize. Plusieurs candidats étaient, semble-t-il, en présence, puisque le plus favorisé, Jean George Toussaint, « notaire royal » et maire de Plainfaing, ne recueillit que 224 suffrages sur 500 votants [2]. Il y avait, dirions-nous, ballottage.

Un second tour de scrutin eut lieu le 31 octobre. Cette fois, *Jean George Toussaint fut élu, par 319 voix sur 517 votants [3], juge de paix du canton de Fraize.*

Dans la même séance, on procéda, à raison de quatre par commune, à l'élection des *prud'hommes* ou *assesseurs* qui devaient, au nombre de deux, siéger avec le juge de paix au tribunal cantonal.

En voici la liste :

---

[1] D'après documents rares ou inédits de l'Hist. des Vosges Tome III, p. 330-337.

[2] Chiffres donnés par le Chanoine Paradis. Bulletin paroissial de Fraize. 1914.

[3] Idem.

Fraize : Joseph Fleurent, Scarupt ; Claude Voinquel, Demenemeix ; Joseph Petitdemange, le Belrepaire ; Joseph Augustin Gaillard, notaire.

Plainfaing : J.B. Humbert, de Chaume ;Nicolas Léonard, de Habeaurupt ; François Noël, du Bas ; Claude Didiergeorge, de Noiregoutte.

Ban-le-Duc : Georges Durand, le Chêne ; J.B. Sonrel, Grand-Valtin ; Joseph Ferry, Claude Antoine.

Clefcy : Humbert Vichard, J.B. Grivel, François Bernard, Jacques Bernard.

Le Valtin : J.B. Grivel, Joseph Husson, Gérard Michel, Antoine Morize.

De son côté, le canton de Saint-Léonard avait élu pour juge de paix le citoyen Jean Jeandel, cultivateur, remplacé plus tard par Jean Joseph Grosgeorge.

L'actuel canton de Fraize comptait donc, à ce moment, deux Justices de paix. Il en fut ainsi jusqu'en 1801 [1].

*
* *

Jean George Toussaint, premier juge de paix du canton de Fraize, était né à Wisembach, en 1732.

D'abord « notaire royal » à la résidence de Bertrimoutier [2], il exerce ensuite les mêmes fonctions à Plainfaing. Cette localité, jusque-là réunie à Fraize, s'en était séparée pour former une communauté distincte au moment de la construction de l'église (1783). Il en fut l'un des premiers maires... peut-être le premier.

Son autorité dans le pays, ses connaissances en matière de législation, le désignaient naturellement pour le poste de Juge de paix et, sans doute, accueillit-il avec joie son élection.

Il ne tarda guère à s'apercevoir que tout n'était pas pour le mieux. L'élection du maire de Plainfaing avait vraisemblablement déçu les Fraxiniens qui eussent préféré voir à sa place un des leurs. Et ceci peut nous expliquer pourquoi la municipalité de Fraize, réunie deux mois après, le 5 décembre 1790, sous la présidence du maire J.B. Flayeux, cordonnier à Pierosel, exprime ainsi ses doléances au sujet de l'administration de la justice :

---

[1] Date de la suppression du canton de Saint-Léonard. Les archives de la Justice de paix ont été transférées à Fraize.

[2] Différents actes qui se situent vers 1770-80 lui donnent cette qualité.

« *Le procureur de la communauté, J.B. Flayeux* [1]*, laboureur aux Aulnes, se plaint des déplacements que doivent faire les justiciables pour se rendre à Plainfaing, résidence du Juge, des démarches et des frais qui en résultent.*

Il souhaite que le juge se déplace pour venir à Fraize, à la Costelle, les vendredis et jours de foire en dehors du vendredi : et suggère même qu'il pourrait consacrer un jour de chaque semaine pour administrer la justice dans chaque commune.

L'Assemblée émet le vœu que le juge se rende à Fraize tous les vendredis et jours de foire pour rendre la justice. »

Jean-Baptiste Flayeux, laboureur aux Aulnes, auteur de la plainte qu'on vient de lire, n'avait-il pas été candidat malheureux à l'élection de 1790 et n'en gardait-il pas une dent à son concurrent, Jean George Toussaint ?... On est tenté de le croire.

Nous ne savons pas si le juge, se conformant au vœu exprimé, consentit à se déplacer pour éviter aux justiciables de se déplacer eux-mêmes. Depuis la mise en vente des Halles où était la salle de justice, il n'avait plus, à Fraize, de local pour tenir audience. C'est sans doute la raison pour laquelle il rendait la justice chez lui.

Les Juges de paix étaient élus pour deux ans. À l'expiration de son mandat, Jean George Toussaint fut réélu de justesse, le 25 novembre 1792, par 55 suffrages sur 105.

Il devait avoir sur les bras une affaire minime en soi, mais que les conjonctures rendaient pour lui ennuyeuse et délicate :

Un certain Nicolas Flayeux, débitant à Plainfaing, en mauvais termes avec son cousin, Valentin Hanry, sabotier à Sachemont « ancien soldat aux gardes du roy » l'avait dénoncé comme « coupable d'avoir tenu des propos inciviques ». Hanry est arrêté à Mandray par Joseph Mouginat, commandant de la garde nationale de Saint-Léonard ; Plainte est rendue par le dit Mouginat, Joseph Augustin Gaillard, chef de la légion du district de Saint-Dié, Cuny, capitaine. Les dépositions des témoins montrent que l'accusateur a agi par rancune et que ses dires sont sans fondement. Aussi le juge Toussaint rend-il la liberté à Valentin Hanry et le renvoie-t-il chez lui : « *Enjoignons à la garde nationale de Fraize* — ordonne le jugement — *de le conduire hors du village, à cette fin qu'il ne lui arrive autre chose.* » (28 mai 1793) [2].

---

[1] Il y avait deux J.B. Flayeux : le maire et le procureur de la communauté.

[2] Archives de la Justice de paix.

Il semble que l'affaire n'eut pas d'autre suite. Il est possible cependant qu'elle ne soit pas étrangère à la démission de Jean George Toussaint survenue quelques mois après.

Le 15 frimaire An II (6 décembre 1793), Jean-Baptiste Flayeux, procureur et greffier de la communauté, le remplaçait dans des fonctions qu'il avait probablement convoitées.

Jean George Toussaint « ancien notaire », dit son acte de décès [1], est décédé à Plainfaing, le 15 décembre 1815, à l'âge de 83 ans. Sa sépulture, où, sur une dalle moussue, on lit à grand'peine le nom du premier Juge de paix du canton, se voit encore au cimetière de cette localité.

Le Juge de paix aux Aulnes (1793-1813)

Un homme de loi avait été le premier juge de paix de Fraize. Ce fut un simple paysan qui lui succéda, un de ces terriens de raison froide, d'esprit lucide, nantis d'une suffisante instruction élémentaire, comme il s'en trouvait plus qu'on ne pense à une époque qui passe, à tort, pour arriérée.

Jean-Baptiste Flayeux, laboureur aux Aulnes, où il était né en 1752 [2], habitait la dernière maison du hameau, sur le chemin du Belrepaire[3].

Procureur de la communauté et greffier de la municipalité de Fraize depuis 1789, il garda ces dernières fonctions (qu'il occupait encore en l'an VII) après son élection comme juge de paix, ce qui donne à penser que ses services l'avaient rendu indispensable. C'était, à coup sûr, parmi ses concitoyens, un homme de valeur supérieure.

En 1793, les Halles, où siégeait la justice seigneuriale, avaient étaient vendues, en dépit des protestations de la municipalité. Où trouver à Fraize une autre salle d'audience ?...

Le nouveau juge de paix tourna la difficulté en édifiant, à ses frais, un pavillon contigu à sa maison qui la prolongeait vers l'ouest, en bordure du chemin, et dont il fit le siège de son tribunal. Cette annexe, visible sur le plan de

[1] Aimablement communiqué par M. Jean Garnier, secrétaire de mairie à Plainfaing.

[2] De Nicolas Flayeux et de Barbe Batremeix.

[3] Ancienne maison Eugène Barbe, actuellement propriété Steffann.

1812, a disparu, vers 1890, depuis l'incendie de l'immeuble qui a été reconstruit sur un plan différent.

Je me souvient fort bien de cette *chambre de justice*, comme on l'appelait dans mon enfance, à laquelle des murs lépreux où s'accrochait le lierre, de petites fenêtres aux vitres en losange, donnaient un aspect vétuste et mystérieux.

En ce temps-là, très vivace et presque générale, était encore l'habitude des surnoms. Agathe, la fille du Juge, avait légué à ses enfants son prénom patois *Gagué* auquel s'accolait l'épithète *do Juge* (du Juge). Les *Gagué do Juge*, cela voulait dire les fils d'Agathe, fille du Juge. C'est sous ce nom généalogique que j'ai connu les petits-fils de Jean-Baptiste Flayeux, deux vieux garçons fort sympathiques qui exploitaient la ferme familiale.

De la salle où l'aïeul rendait la justice, ils avaient fait une pièce de débarras, une sorte de « fourre-tout » où, sous les toiles d'araignée qui pendaient du plancher supérieur en longues draperies, voisinaient pêle-mêle, à côté des sacs de grain et des bandes de lard suspendues à la muraille, les vieilleries les plus hétéroclites. C'est ce « capharnaüm » qu'on me fit voir un jour où, mû par la curiosité, j'avais demandé à visiter la « chambre de justice ». La gente « trotte-menu », qui pullulait en toute quiétude dans ce réduit, n'ayant pas été dérangée depuis des semaines, ce fut, quand la porte s'ouvrit, un sauve-qui-peut général.

Le local où gîtait ce « beau désordre » ne m'avait pas inspiré, je dois le dire, une haute idée du magistrat d'autrefois, et mes douze ans se représentaient volontiers le juge de paix des Aulnes, en bonnet à rayures avec un gland dans le dos, déchaussant à la porte de la « chambre de justice » ses gros *sabots à courte gueule* bourrés de paille pour entendre les plaideurs et discuter avec eux en patois. Singulier juge de paix !... me disais-je.

À feuilleter les vieilles archives où j'ai glané pas mal de choses intéressantes, je suis revenu de mes préventions à l'égard du juge-laboureur. Si peu préparé soit-il à sa tâche, Jean-Baptiste Flayeux sut, dans des circonstances difficiles, rendre la justice avec autant de sagesse que d'équité.

À côté de minimes affaires civiles inscrites à la conciliation et qui n'ont guère varié depuis, on retrouve, dans nombre de jugements rendus, le reflet de la vie et des préoccupations de la période révolutionnaire.

En fait de justice pénale, les difficultés vinrent, plus d'une fois, au juge Flayeux, comme à son prédécesseur, du zèle, souvent maladroit, de la garde nationale qui était la gendarmerie de ce temps-là.

En voici des exemples :

Nous sommes en l'an II de la République (22 septembre 1793-22 septembre 1794). C'est l'époque tragique où les têtes roulent sous le couperet. C'est aussi — ne l'oublions pas — l'époque grandiose où les « va nu-pieds superbes » défendent, contre l'Europe coalisée, la Patrie et la Liberté.

Sur les campagnes, agitées par ces grands événements, déferle une vague de fausses nouvelles, venues on ne sait d'où, colportées on ne sait par qui. On ne parle que de brigands..., d'assassins..., d'ennemis du peuple. Une hantise de frayeur, qu'on a surnommée la *panique de l'an II*, s'empare des populations. Tout étranger au pays devient suspect ; tout inconnu est présumé nourrir des intentions malfaisantes.

C'est le cas de « Joseph Ory, manœuvre, demeurant au Blanrupt, paroisse d'Orbey, arrêté par la garde nationale de Plainfaing, le 5 germinal, dans la forêt appelée Le Raing des Chèvres, dépendant du dit Plainfaing et ensuite constitué prisonnier dans la maison d'arrêt de la commune de Fraize, sur la réquisition de l'Agent national de la dite commune de Plainfaing. »

Il n'a commis, il est vrai, aucun acte délictueux. Que peut-on lui reprocher ?...

Après l'avoir interrogé et entendu quatorze témoins, le juge, désireux de se débarrasser d'une affaire qui pourrait l'exposer à des ennuis, rend un jugement portant « qu'il y avait lieu de soupçonner le dit Joseph Ory d'avoir eu dessein de voler et d'attenter à la vie de plusieurs citoyens. » Il « ordonne en conséquence que ce dernier sera conduit dans la maison d'arrêt du district de Saint-Dié. »

Mais le tribunal du district, après avoir décerné un mandat d'arrêt contre Ory, le renvoie devant le Juge de Paix qui tranche la question dans un jugement où nous lisons :

« Vu la liasse de pièces de la procédure par nous instruite et par le Directeur du Jury près le Tribunal du district de Saint-Dié.

Vu le jugement intervenu au dit Tribunal, le dix du mois de germinal, par lequel il renvoie le dit Joseph Ory par devant nous pour être pris contre lui tel parti que notre prudence nous suggérera, après avoir de nouveau vu, examiné et considéré les dites pièces, ensemble le Code pénal.

Considérant que le tribunal n'a pas trouvé les faits dont le dit Ory était accusé assez graves pour mériter de continuer plus longtemps la procédure qui ne ferait qu'occasionner des frais, arrêté que le dit Joseph Ory sera sur le champ

mis en liberté, à l'effet de quoi les portes de la maison d'arrêt de la commune de Fraize lui seront ouvertes et le dit Ory tenu de se rendre dans la commune d'Orbey où il dit être domicilié.

Fait et jugé en notre domicile au dit lieu des Aulnes, le deux floréal, An deuxième de la République une et indivisible. » [1]

Pourquoi, au lieu de relaxer purement et simplement le prévenu en le déclarant innocent, le juge Flayeux éprouve-t-il le besoin de parler de « *faits pas assez graves* » et d'invoquer « *les frais* » que causerait la continuation du procès ?...

Il voulait, je pense, ménager la susceptibilité de la garde nationale qui avait procédé, un peu légèrement, à l'arrestation !...

À quelques jours de là, nouvel incident :

Les gardes nationaux « chargés par la municipalité de Fraize de faire rejoindre les volontaires de la première réquisition qui étaient rentrée dans leurs foïers se sont rendus dans plusieurs maisons où étaient de ces jeunes citoiens pour les inviter de rejoindre leur poste... »

Dans un temps où le service militaire obligatoire n'était pas encore entré dans les mœurs, il faut croire que cette mesure rencontra une certaine résistance, puisque Claude Léonard, meunier aux Aulnes [2] et Madeleine Balthazard « femme à Jean Saint Dizier », du dessus du Mazeville, ont accueilli les représentants de l'autorité par des insultes et des menaces et traité leurs officiers d'*Officiers de m... !*

De tout quoi, la garde nationale, après avoir arrêté et conduit sous bonne garde à Saint-Dié le meunier Léonard, a, dans son procès-verbal adressé au directoire du district, demandé, dans un jargon dithyrambique, la punition des coupables :

« Si ses actions restait impuni ou en serait l'administration, quel est le citoyen qui serait sur dans ses opérations qui tendrait à affermir la République. Se serait assurément détruire touts nos travaux qui nous sont si précieux et à toute la postérité dont la Garde National de Fraize n'a cessé de vous seconder dans vos opérations et vous jure une amitié éternelle nous espérons de vôtre patriotisme que vous nous rendrez justice suivant la loi toute la loi et rien que la loi soit pour nous, soit pour les individus ci-dessus accusé. Salut et fraternité. Les officiers de la garde national de Fraize. Signé : *Salmon, capitaine ; N. Enaux, lieutenant ;*

[1] Archives de la Justice de Paix.

[2] Claude Léonard avec acheté le moulin seigneurial des Aulnes, le 30 janvier 1792, d'Elisabeth Thérèse Régnier de Cogney, veuve d'Aubigny de Clinchamp, dernier seigneur du Ban de Fraize.

Didiergeorge, sous-lieutenant [1] *; Naré, sergent ; Léopold Didier, sergent ; Dominique Toussaint, caporal ; Joseph Marchal, caporal.* »

Un arrêté du directoire du district a libéré provisoirement Léonard et renvoyé l'affaire devant le juge Flayeux et ses assesseurs « assemblés en tribunal de police correctionnelle » qui rendent le jugement suivant :

> « Le tribunal considérant qu'aux termes de l'article 20 de la loi du 22 juillet 1791 relative à l'organisation d'une police municipale, les délits imputés aux dits dénommés consistent à des résistances et propos envers la garde nationale, mais non à des coups et excès, que *cette garde nationale paraissant avoir agi avec beaucoup de vivacité dans son opération puisque Madeleine Balthazard s'est plaint d'avoir reçu différents coups, notamment un de sabre*, condamne le dit Claude Léonard à tenir prison dans la maison d'arrêt de la commune de Fraize, pendant deux jours, et Madeleine Balthazard pendant un jour ; avons condamné en outre cette dernière à quatre livres pour frais de course des quatre garde nationales qui la sont allés chercher pour prêter son interrogatoire sur le refus de comparaître aimablement, à l'effet de quoi le présent jugement sera notifié aux dits Claude Léonard et Madeleine Balthazard pour y être satisfait dans les vingt-quatre heures, faute de quoi, il sera remis au capitaine de la garde nationale pour le faire exécuter.
>
> Fait et jugé en séance publique, le quinze floréal, l'an 2 de la république une indivisible et démocratique.
>
> *Signé* : Flayeux, Pierron, Voinquel. » [2]

Les gardes nationaux — on l'a bien vu — avaient la main prompte. Le 29 vendémiaire an VI, plainte est portée contre « *le nommé Fleurentdidier, de Scarupt, garde national, qui a frappé Marie Anne Hanry et sa mère résidant à la Costelle, parce que la première n'avait pas voulu lui dire ce quelle portait dans un sac, et sous prétexte que c'était une aristocrate* [3]. » Fleurentdidier, qui prétend avoir été insulté, est renvoyé des fins de la plainte par le Juge [4].

*
* *

[1] L'écriture est de Didiergeorge qui était en même temps secrétaire du juge de Paix. Elle est aussi déplorable que le style et l'orthographe

[2] Archives de la Justice de Paix.

[3] Archives de la Justice de Paix.

[4] Archives de la Justice de Paix.

Que d'autres menus faits à citer dans les annales de la justice de paix ?

Voici, inscrits au registre des conciliations, deux échos des pillages de 1793 à Saint-Dié, auxquels prirent part plusieurs personnes du pays:

« 23 ventôse An II — Jean Samson de Plainfaing a dit à Nicolas S... de Fraize qu'il avait pris des lits et vendu des choses qui ne lui appartenaient point et qu'on en avait pendu plusieurs qui n'en avaient pas fait tant que lui. »

« 29 janvier 1809 — Jean-Pierre P..., de La Croix-aux-Mines, se plaint que Jean-François Feltin, du mêle lieu, lui aurait dit qu'il vivait du bien d'autrui et de la bourse de Spitzemberg. [1]»

Curieuse évocation des campagnes de la Révolution que celle qui amène devant le juge un ancien volontaire et son capitaine, celui-ci se prétendant diffamé par les propos de l'autre !

« 14 octobre 1807 — Chez Jean Georges Cornât, cabaretier à Mandray, pendant une enchère publique faite par le notaire impérial, François Joseph Mengin, le nommé Jean Claude Mathieu, manœuvre à la Hte-Mandray, faisant le récit des campagnes qu'il avait faites comme soldat au 11e Bataillon des Vosges, et qu'un jour entr'autres, plus de 150 militaires, lui compris, et Jean Nicolas Durand, cabaretier à la Mi-Mandray, alors capitaine de la 7e Compagnie du dit Bataillon avaient eu « la savate » [2] pour s'être trouvés à la bataille d'Escott et cela pour avoir abandonné la compagnie au moment où elle était aux prises devant l'ennemi. [3] »

Je n'ai pas trouvé de conclusion à l'affaire qui a dû être abandonnée par le demandeur.

*
* *

Un ou deux jours d'emprisonnement... trois au plus, c'est le maximum des peines infligées par le juge.

Il est fait mention dans les jugements d'une *maison d'arrêt* ou *prison municipale* de la commune de Fraize. Où était exactement cette maison d'arrêt ?... J'avoue

[1] Archives de la Justice de Paix.

[2] « La savate », punition corporelle, en usage dans la troupe sous l'Ancien Régime. Bien que les peines de cette nature aient été supprimées par l'Assemblée Constituante, celle-ci, si l'on en croit le volontaire de la Hte Mandray, existait encore dans les armées de la Révolution.

[3] Archives de la Justice de Paix.

que je n'en sais rien. Elle devait se trouver dans une maison de la Costelle. Ceci ressort d'un jugement du 2 frimaire an VIII où il est dit en substance :

> Le Commissaire près l'Administration municipale requiert contre Quirin Vincent du dessus de Scarupt qui est sorti de la prison municipale « avant son temps voulu » et contre Nicolas Thiébaut de la Costelle, son geôlier, qui a coopéré à son élargissement. Ce dernier est condamné à un jour de prison.

Qui garda, pendant sa détention, le débonnaire geôlier de la Costelle donnant si libéralement la clé des champs à son prisonnier ?... L'histoire ne le dit pas... Après tout, peut-être se garda-t-il lui-même ?...

Une loi du 16 ventôse An XII sur l'organisation judiciaire modifiait le statut des juges de paix nommés désormais par le gouvernement. Les assesseurs étaient supprimés et le juge siégeait seul. Deux suppléants assuraient ses fonctions en cas d'empêchement.

Maintenu sous l'Empire comme juge de paix du canton de Fraize, J.B. Flayeux démissionna après vingt ans d'exercice pour des raisons qui nous échappent. Sa dernière audience est du 29 juillet 1813. Il eut pour successeur Charles Michel Petitdidier.

Jean Baptiste Flayeux avait atteint le grand âge de quatre-vingt-six ans quand il décéda, le 16 février 1838, en sa maison des Aulnes.

Son souvenir est aujourd'hui presque complètement effacé. Quand ceux de ma génération auront disparu, il n'en restera plus rien.

Il me souvient du vieux chêne centenaire qui, jadis, étendait ses ramures tout auprès de la « chambre de justice ». C'est sous son ombre tutélaire, assuraient les anciens, que, par les jours où brûlait le soleil, les plaideurs attendaient le juge laboureur. Je l'imagine abandonnant la faux ou la charrue pour venir à eux...

N'est-ce pas qu'elle avait sa noblesse, cette humble magistrature rustique qui fait penser au bon roi Saint-Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes... ?

Volontaires aux Armées

Pour défendre la Patrie en danger, l'Assemblée législative avait d'abord demandé des volontaires.

Le 1er août 1792, le Conseil général [1] de la commune de Fraize faisait publier un arrêté des administrateurs du département des Vosges fixant à 33 le nombre des gardes nationaux de la commune qui devaient être envoyés à l'armée du Rhin. Ordre fut donné à tous les hommes en état de porter les armes de se réunir à l'église, le lendemain, à 6 heures du matin, pour désigner les partants.

Or, au jour fixé, il ne se trouva, parmi les gardes nationaux, que deux volontaires pour s'enrôler. Les jeunes gens de Fraize, faisant cause commune avec ceux de Plainfaing, présents à la séance, ne refusaient pas, disaient-ils, de servir, mais, poussant de hauts cris, ils exigeaient que les volontaires soient choisis par voie de tirage au sort.

Devant leurs récriminations, le conseil débordé remit la séance au lendemain. Donna-t-on satisfaction aux gardes nationaux ?... Ceux-ci, après réflexion, comprirent-ils mieux leur devoir ?... Nous savons seulement que le conseil général trouva sans peine les 33 volontaires réquisitionnés et qu'ils rejoignirent l'armée sans retard.

Le sentiment patriotique n'était pas en cause dans l'incident. Ce qui le prouve bien, c'est que deux des volontaires « en mal du pays » étant revenus à Fraize, après six semaines de présence au corps, furent arrêtés comme déserteurs par la garde nationale et reconduits de poste en poste jusqu'au district d'Ormont, (ci-devant Saint-Dié).

Les 33 volontaires fraxiniens furent incorporés aux IIe et IIIe Bataillons des Vosges. Ce dernier était commandé par le lieutenant-colonel Nicolas Haxo, de Saint-Dié. Après avoir combattu victorieusement à Landau, Spire, Worms, Mayence, ils subirent, dans cette ville, un siège mémorable. Décimée par la famine et les maladies, la garnison obtient du roi de Prusse une capitulation honorable ; le 24 juillet 1793, elle quittait la place avec armes et bagages.

Les « Mayençais » furent ensuite envoyés combattre l'insurrection de la Vendée où Haxo, devenu général, trouva une fin glorieuse.

Nous trouvons, aux registres de l'état-civil, les actes de décès de deux de nos compatriotes, les frères Adam, tombés en Vendée.

« Thomas Adam, caporal à la 7e Cie du 3e bataillon des Vosges a été tué à Cholet en combattant les rebelles de Vendée », le 18 floréal An III.

Jean Baptiste Adam, brigadier au 7e Régt de Chasseurs à cheval « a été tué par les rebelles de Vendée, au mois de nivôse An IV ».

[1] Nom sous lequel on désignait le conseil municipal.

Un voiturier réquisitionné, Nicolas Chipot « charretier au Grand Parc d'Artillerie de l'Armée de Sambre et Meuse » est décédé, à la suite de ses blessures, le 4 frimaire An IV, à l'hôpital de Douai.

Parmi les noms des officiers vosgiens cités par Félix Bouvier [1], on relève pour notre canton :

« 2e Bataillon des Vosges : Capitaines Jean Nicolas Toussaint et Jean Nicolas Durand, de Mandray ; Dominique Marchal, de Habeaurupt ; lieutenant Jean Joseph Petit, de St-Léonard ; Jean Baptiste Michel, de Clefcy ».

"3e Bataillon : Sous lieutenants François Grivel, du Valtin ; Jean Baptiste Houssemand, d'Anould ; Jean Pierre Lotz, de Mandray.

Un seul nom d'officier de Fraize, *le lieutenant Jean Baptiste Vincent (né à Fraize), du 14e Bataillon (contingent de réquisitionnaires), congédié le 1er nivôse An II.*

Les registres de l'état-civil contiennent les transcriptions d'actes de décès d'un bon nombre de militaires morts aux armées pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, la plupart décédés dans les hôpitaux par maladie ou des suites de leurs blessures. Nous en donnerons la liste dans le *Mémorial des Enfants de Fraize morts pour la France.*

Cette liste est nécessairement fort incomplète. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, qu'il n'existait pas alors de service de l'état-civil aux armées. Les soldats tués au combat étaient, le plus souvent, inhumés à la hâte dans des fosses communes et ne faisaient que rarement l'objet d'un acte de décès. Il en était autrement de ceux qui décédaient dans les hôpitaux.

On s'étonne, par exemple de ne trouver aucun nom de soldat de chez nous tombé pendant la campagne de Russie, de toutes la plus meurtrière, alors qu'une dizaine de nos compatriotes, peut-être, y ont laissé leurs os.

Réquisitions

Inflexible dans son œuvre de salut national, la Convention avait édicté des mesures d'une extrême rigueur : conscription, emprunt forcé, réquisitions en nature. Ces dernières devaient peser lourdement sur notre contrée où les produits du sol ne suffisaient qu'à grand'peine à l'alimentation des habitants.

[1] F. BOUVIER. Les Vosges pendant la Révolution p. 457.

D'après les relevés faits par l'Assemblée municipale, la Commune a versé au magasin de Saint-Dié, le 23 septembre 1792, 26 quintaux de froment et 123 quintaux de seigle. À la même époque, les voituriers sont requis de conduire à Wissembourg une vingtaine de voitures de foin. Si minime était la rétribution allouée pour un voyage aussi long que la municipalité leur accorde une indemnité supplémentaire de trois sols par lieue et par 100 livres de chargement.

Le 29 nivôse An II (19 janvier 1793), réquisition du district de St-Dié, mandant à la commune de Fraize de livrer, dans les magasins militaires de Strasbourg, 32 sacs d'avoine en plus de ce que les habitants ont déjà fourni. Le Conseil général proteste en déclarant qu'« *il ne reste plus dans la commune que la moitié de ce qui est réclamé et encore cette petite quantité d'avoine est nécessaire pour les semailles*. » Cette réclamation ne fut pas admise. Il fallut, bon gré mal gré, livrer la quantité fixée. Des commissaires, nommés à cet effet, visitèrent les greniers. Quatre propriétaires récalcitrants de la Costelle et un de Scarupt qui avaient dissimulé du grain, se virent menacés des foudres de la loi.

En octobre 1793, le canton doit fournir 6 chevaux équipés, 72 réseaux d'avoine, 36 milliers de foin, à livrer au chef-lieu du district. Répartition faite entre les communes, au prorata de leur population, Fraize, Plainfaing et Ban-sur-Meurthe fournissent chacune 18 sacs d'avoine et 9 milliers de foin.

À peine cette fourniture effectuée, nouvelle réquisition des représentants du peuple près de l'armée du Rhin ordonnant à la commune de Fraize de livrer :

1er - 19 sacs d'avoine, à rendre à Sélestat dans les 12 jours.

2e - 334 quintaux de foin, à livrer immédiatement au magasin d'Ormont (Saint-Dié).

3e - 20 sacs d'avoine pour la nourriture des chevaux du contingent.

Ces fournitures, nous dit la délibération, furent « levées sur chaque contribuable de la Commune, selon ses forces et facultés. »

Ces réquisitions, faites coup sur coup, étaient accablantes. À la pénurie d'avoine pour les chevaux et les semailles s'ajoutaient la rareté et la cherté des céréales panifiables. Aussi beaucoup de malheureux souffraient-ils de la faim. Pour leur venir en aide, la municipalité avait fait prendre à Gerbéviller 44 quintaux de froment à distribuer aux indigents de la Commune. Quantité bien insuffisante, car on ne peut attribuer qu'un boisseau, deux au plus, par ménage.

Un secours en blé de 600 quintaux fut demandé au district. Cent quintaux seulement furent accordés... trois mois après.

Ce n'est pas seulement sur les grains et fourrages que portaient les réquisitions. Ne fallait-il pas aussi vêtir nos soldats ?...

Le 18 germinal An III (7 avril 1794), le Conseil général de la Commune recevait du district une circulaire demandant — pour la seconde fois — « *des habillements pour les défenseurs de la Patrie* », savoir : *« neuf habits, onze vestes, vingt-quatre paires de culottes* [1]*, vingt-trois paires de bas, cinquante-quatre paires de souliers, trente-six chemises, quatre capotes, vingt-six paires de guêtres, quatre pantalons, deux manteaux.* »

Séance tenante, six commissaires furent choisis pour collecter les vêtements et mettre en réquisition toute la toile qui se trouvait dans la commune.

Leur tâche s'avérait difficile car, peu de temps auparavant, le citoyen Rovel, administrateur du district de Saint-Dié, avait « raflé » toutes les étoffes en magasin chez les marchands de la localité, en sorte que les habitants ne disposaient pas d'autres vêtements que ceux qu'ils portaient. « Voilà ce qui excuse qu'un pauvre homme de la Costelle, Blaise Vincent, qui refuse de donner la jupe de sa femme parce que celle-ci, probablement, n'en avait point de rechange. » [2]

Les commissaires chargés de la levée d'habits dénoncèrent le mari au Conseil général qui en fit rapport au Comité de surveillance. Nous pensons que l'affaire en resta là.

Tant de réquisitions successives en denrées, en linge, en vêtements, avaient appauvri le pays, épuisé les provisions, amené la gêne dans les ménages et vidé les armoires des mères de famille.

[1] On dit encore en patois « une paire de chausses ».

[2] Chanoine PARADIS. B.P. novembre 1913.

PREMIER EMPIRE

En feuilletant les Archives

Effrayée par les excès de la Révolution, fatiguée de l'anarchie dans laquelle la laissait vivre le Directoire, gouvernement sans force et sans dignité, la France s'était jetée dans les bras du jeune général au renom prestigieux qui avait conduit nos armées de victoire en victoire.

Maître du pouvoir, Napoléon Bonaparte donna tous ses soins au rétablissement de l'ordre dont le pays avait un si grand besoin. Il proclama l'oubli du passé, la réconciliation des partis. Une ère nouvelle s'annonçait pour la France. Les populations rassurées respirèrent.

Le rétablissement du culte catholique auquel nos aïeux étaient profondément attachés fut, dans les campagnes, la mesure qui le rendit le plus populaire.

En 1802, François Pierrot, premier curé concordataire de Fraize, est installé dans ses fonctions par le Conseil général de la commune. Il devait administrer laparoisse pendant 32 ans [1]. Ouvrons ici une parenthèse pour signaler le beau geste du curé Pierrot en faveur de l'instruction populaire. Une délibération du 28 mars 1817 nous apprend que « *par acte passé devant M^e^ Mengin, notaire royal, M. Pierrot, très digne prêtre et curé de la paroisse de Fraize, fait don à la dite commune de la somme de 800 francs, à la charge que les intérêts de ce capital seraient annuellement employés à payer l'écolage des enfants les plus indigents de la paroisse* », ce qui est accepté avec reconnaissance.

La paroisse avait un curé, mais où le loger, l'ancienne maison curéale ayant été vendue comme bien national ? Le 18 juin 1806, la commune la rachetait au sieur Joseph Mengin avec 40 ares de terrain attenant pour la somme de 6.600 francs.

En 1792, le directoire du district de St-Dié avait fait procéder à la vente des deux maisons d'école, celle des garçons à la Costelle, celle des filles, rue de l'église. La construction d'un bâtiment à usage d'école commencée en 1793, près

[1] Il avait pour vicaire son frère Dominique Pierrot. Habile artisan, celui-ci avait sculpté dans le grès, un magnifique cadran solaire qui couronnait le portail sud de l'église. Cet ornement a malheureusement disparu lors de la restauration de l'édifice (1894).

de l'église, avait été interrompue par les événements (levée en masse, rareté des matériaux) et finalement abandonnée.

Par suite du rachat du presbytère, le « Vicariat », vendu également comme bien national, et acquis par la Commune dès 1805 (18 vendémiaire An XIII) par Urbain Olry [1] pour la somme de 6.944 frs dans l'intention d'y loger le curé et l'instituteur, devenait libre. Il servira désormais de maison d'école, de salle de mairie et de justice de paix.

L'instituteur d'alors était Nicolas Saint-Dizier. Nommé par le Conseil, le 27 vendémiaire An XII, en remplacement de Simon George, il avait été admis, après examen, par le jury d'instruction de Saint-Dié, « pour faire l'école, l'espace de deux ou trois ans, aux conditions suivantes :

« Il s'oblige de tenir l'école pendant toute l'année, les jours non fériés, depuis huit heures du matin jusqu'à midy et depuis une heure de l'après-midy jusqu'à cinq heures de relevée. Il pourra, néanmoins, donner à ses élèves des jours de congé qui ne pourront se porter à plus de quatre par mois et pour une seule demi-journée seulement chaque congé.

Il sera tenu d'enseigner gratuitement le cinquième des élèves qui fréquenteront son école d'après le tableau qui lui sera donné par le maire des indigents qui formeront le cinquième.

Il lui sera payé tous les mois par les parents des élèves non indigents la somme de soixante centimes pour chaque élève qui apprend la lecture et le calcul et celle de cinquante centimes pour chaque élève qui apprend seulement à lire.

Il s'oblige d'apprendre à ses élèves la morale, le calcul décimal et le nouveau système métrique et de n'introduire dans son école d'autres livres que ceux approuvés par le gouvernement et de veiller à leur moralité.

Dans le cas que le nombre d'élèves deviendrait considérable et qu'il ne puisse suffire seul à leur instruction et aux fonctions de marguillier et de chantre, il s'oblige de se pourvoir d'un coopérateur à ses frais, lequel coopérateur sera tenu de se faire admettre par le jury d'instruction établi à Saint-Dié.

Il sera tenu de faire les fonctions de chantre et marguillier de la paroisse de Fraize et de se contenter pour les dits objets des émoluments qui lui seront alloués par le règlement que l'évêque diocésain est autorisé de faire d'après

[1] Le Vicariat appartenait, avant la Révolution, à un abbé Cuny, émigré. D'entente avec le père de celui-ci, Urbain Olry, cabaretier, l'avait acheté à la vente des biens nationaux. Simple prête-nom, il déclare, au moment de la revente à la Commune, agir comme mandataire du sieur Cuny.

l'article 69 de la loi du 18 germinal An X et, avant d'exercer cette fonction, il fera prendre l'inventaire des ornements et articles qui lui seront nécessaires.

Et, attendu qu'il n'existe aucune maison pour loger le dit instituteur, le conseil déclare autoriser le maire à se pourvoir d'un logement convenable.

Délibéré les an mois et jour avants dits et ont, tous les membres présents, signé avec ledit Nicolas Saint-Dizier. »

Le 3 août 1807, Nicolas Saint-Dizier demande et obtient une indemnité annuelle supplémentaire de 90 francs pour l'instruction donnée aux élèves indigents. De plus, comme il est dans l'obligation aux termes de son contrat d'occuper à ses frais un aide qu'il nourrit, « ce qui absorbe la rétribution qu'il perçoit des parents aisés », il lui est accordé annuellement une somme de 50 francs.

Signalons ici que, le 2 mai 1808, les habitants de Scarupt présentent une demande d'ouverture d'école dans leur hameau. Le conseil accueille favorablement leur requête et accorde au maître — d'occasion, sans doute — un traitement de 24 francs par an (!)

*
* *

Le 28 prairial An XII (1805), François Petitdemange, maire de Fraize, avait reçu le serment de fidélité à l'Empereur des Maires, adjoints, curés, instituteurs, fonctionnaires de tous ordres du canton ; les signatures de tous figurent au registre.

Le nouveau régime dont on attendait la tranquillité publique dans le libre exercice des droits des citoyens avait été favorablement accueilli : les Gaillard, les Flayeux, les Grossier, les Mengin, chauds révolutionnaires de la veille, n'étaient pas les moins empressés, les moins enthousiastes, à proclamer leur attachement à l'Empire.

Quelques glanes intéressantes dans les registres communaux de l'époque permettent de reconstituer les annales locales. La question des forêts y tient une place importante :

La Révolution avait, nous l'avons vu, laissé aux anciens seigneurs du ban de Fraize leurs immenses forêts. Ils s'en considéraient toujours comme les seuls maîtres. Les archives de la justice de paix font mention des nombreux procès-verbaux dressés par leurs gardes forestiers, dans les premières années de

l'Empire (les femmes Flayeux, du dessus de Scarupt, « pour avoir arraché de l'herbe à la hollée du Boucherand », deux marcaires du Louchpach pour avoir fait paître leurs chevaux en forêt, etc...)

Or, les habitants du ban de Fraize avaient, sur les forêts seigneuriales, des droits d'usage et de vaine pâture incontestables, consacrés par l' »arrêté d'appointé » de 1727 et, pour un certain nombre, par les « cens » qui leur avaient été autrefois concédés. Ils entendaient les faire respecter.

Ce fut l'origine d'un long procès qui ne dura pas moins de six ans entre les communes de Fraize et Plainfaing, d'une part, et les héritiers de Madame de Clinchamp, veuve du dernier seigneur.

Au commencement de l'An XI (1803), ceux-ci assignent les deux communes devant le tribunal civil de St-Dié. La demande des propriétaires tendait à « cantonner » les communes usagères, c'est-à-dire à leur délivrer en propriété certaines portions de forêt pour leur tenir lieu de droits d'usage.

Sans entrer dans le détail de la procédure, disons seulement que François Petitdemange, maire de Fraize, et Jean-Georges Toussaint, maire de Plainfaing [1], défendirent avec beaucoup de dévouement et de désintéressement les intérêts de leurs concitoyens.

Après plusieurs jugements, le tribunal condamna, en 1806, les héritiers de Clinchamp qui, depuis quelques années, refusaient la délivrance de l'affouage aux habitants, à livrer à chaque chef de famille 6 stères, 72 décistères de bois de chauffage pour l'affouage de 1805.

Le 28 juillet 1807, le tribunal de Mirecourt, devant lequel l'affaire fut ensuite portée, condamnait les propriétaires à délivrer aux communes, non seulement les affouages de 3 ans, mais les bois de clôture et de construction qu'elles réclamaient.

Un arrêt de la cour d'appel de Nancy, du 28 août 1809, mettait fin à cet interminable procès en ordonnant le cantonnement. Les communes de Fraize et Plainfaing obtenaient une portion de forêt indivise de plus de 400 hectares, à Vieille Charrière, commune de Plainfaing.

Ce n'est que bien plus tard, en 1824, qu'eut lieu le partage et l'abornement entre les deux communes.

Ce procès avait coûté gros : démarches et frais de justice, consultation de juristes, honoraires d'avocats... Si minces étaient les ressources communales qu'il avait fallu recourir aux dons volontaires des habitants. Comme ils étaient

[1] Premier juge de paix du canton dont nous avons parlé.

insuffisants, force fut de vendre des terrains communaux pour parfaire la somme nécessaire (délibération du 20 août 1808).

Qu'on ne s'étonne pas trop de l'impécuniosité de la caisse communale ! Sa situation était loin d'être brillante !

Au budget de l'an XI, nous trouvons en recettes la somme de 136 frs versée par l'adjudicataire des places pour foires et marchés. Avec les centimes additionnels, les 8 centimes par franc des patentes, la location des chasses, les impositions foncières, on arrive péniblement à un total de 896 frs. À cette date, les dettes de la commune se montaient à 2.716 frs.

Les dépenses de l'An XII — budget en déficit — s'élèvent à 1.520 frs, y compris une somme de 200 francs « pour soutenir le procès intenté par la commune aux héritiers de Clinchamp » et... 120 frs pour le traitement du secrétaire de mairie.

Pour fragmentaires que soient ces données, elles suffiront à comprendre la nécessité pour la commune de se procurer des ressources et l'intérêt que présentait pour elle la reconstitution de son patrimoine forestier mis au pillage pendant la Révolution et que l'heureuse issue du procès engagé augmentait de 200 hectares.

*
* *

Notons ici l'établissement en 1803 d'un octroi, destiné à suppléer à l'insuffisance des recettes communales. C'était une taxe locale acquittée par les marchands de vins, cabaretiers et bouchers sur les denrées de consommation. La taxe était minime :

20 centimes pour 50 litres de vin vendu en fût.
50 centimes pour 50 litres de vin vendu au détail.
75 centimes par bœuf ou vache débité.
25 centimes par mouton ou veau.

Par la suite, la taxe fut perçue par abonnement, d'après les déclarations des intéressés.

Une délibération du 4 mars 1819 observe que « depuis 1814, cet octroi n'a plus produit aucune recette, par suite de l'occupation des troupes étrangères. » Il a été supprimé à cette date.

*
* *

Un usage particulier du temps, qui mérite mention, c'est la sonnerie de la retraite :

« Depuis longtemps avant la Révolution — lisons-nous dans une délibération du 17 pluviôse An XIII — on était dans l'usage de sonner la retraite tous les soirs pour prévenir les habitants qu'ils aient à se retirer dans leur famille et, qu'après la fin de la retraite, les gardes de cabaret se rendoient dans les cabarets et auberges pour en faire la visite et faire retirer la jeunesse qui pouvait y être.

Considérant qu'un des avantages attribués au son de la retraite est celui de prévenir le voyageur égaré qu'il approche des lieux habités où il peut trouver à se loger et les choses qui peuvent lui être nécessaires.

Se détermine à faire sonner la retraite tous les jours de l'année, savoir : à neuf heures du soir, depuis le 1er vendémiaire (21 septembre) jusqu'au 1er germinal (21 mars) ; et, depuis le 1er germinal au 1er vendémiaire, à dix heures, à charge pour l'instituteur de cette opération, moyennant la rétribution de vingt-quatre francs par année. »

À Fraize, la sonnerie de la retraite, qu'il ne faut pas confondre avec l'Angélus du soir, s'est perpétuée jusqu'à la fin du Second Empire. Ma mère (née en 1848) se souvenait l'avoir entendue dans sa jeunesse.

*
* *

Le plan cadastral de la commune date de 1812 [1]. Il n'existait pas, avant la Révolution, de documents cadastraux. En vue d'une répartition équitable de l'impôt foncier, un décret de l'Assemblée nationale, du 23 novembre 1790, ordonnait le recensement de toutes les propriétés. Une commission de 12 membres avait été chargée de l'établir d'après les déclarations des intéressés qui ont été conservées en mairie. Elle avait divisé le territoire de la commune en trois sections :

[1] Travaux sur le terrain exécutés sous l'administration du maire J.B. Barthélémy, par M. Bruyant, géomètre du cadastre.

1e section, dite du levant, limitée à l'est par les terres de Plainfaing et du Bonhomme, au nord par celles de la Croix-aux-Mines, au couchant par le chemin de la Grand-Voie, au midi par la Meurthe.

2e section, dite du nord, comprise entre la Grand-Voie, les communes de Mandray, au nord ; d'Anould, à l'ouest, la Meurthe, au midi.

3e section, dite du midi, entre Plainfaing, à l'est ; la Meurthe, au nord ; Ban-sur-Meurthe et Clefcy, à l'ouest et au midi.

Le plan cadastral adopta la même disposition en désignant respectivement les trois sections par les lettres A, B, C. Avec des procédés d'arpentage fort simples, ce plan a été remarquablement exécuté. Vieux d'un siècle et demi, il ne tient pas compte des modifications parcellaires effectuées depuis son établissement, et surtout de l'extension considérable de la propriété bâtie. Il n'en constitue pas moins un document de premier ordre pour l'étude de l'histoire de la cité.

En 1813, l'administration des domaines avait pris possession de la presque totalité des biens ruraux non loués de la commune. Là-dessus, vigoureuse protestation de la municipalité. Nous en extrayons les passages suivants qui évoquent l'activité agricole de la population et le dénuement de la classe indigente :

« La commune de Fraize située à l'extrême frontière du département, dans un vallon fort resserré [1], a été obligée, de tout temps, de borner son industrie au nourrissage du bétail, d'en faire son commerce et ses principaux moyens d'existence, aussi, les biens ruraux qu'elle possède en commun, quoique répandus sur des côtés arides, couverts en grande partie de rochers inaccessibles [2], lui ont toujours été d'une nécessité absolue. Toujours, ils ont été exploités en commun. Toujours, leur produit a tourné au profit de la masse de la commune...

En vérité, depuis un certain temps, la Commune, par considération, et pour diminuer une charge qui lui revenait trop onéreuse, a permis à la classe malheureuse d'en défricher ça et là quelques portions à travers le parcours et de les cultiver, mais elle l'a permis que jusqu'à concurrence de leur part et, à charge de les rendre au parcours au bout de trois ans...

Cette mesure (reprise par l'Etat) enlèverait à plus de six cents pères de famille [3] la seule ressource qui les fait exister, eux et leurs familles. »

[1] Exagération évidente.

[2] Exagération évidente.

[3] Idem.

À la suite de cette réclamation, les terrains communaux de la Beurée, des Sèches-Tournées, de Scarupt, dont il s'agit, furent restitués à la commune et les pauvres gens continuèrent à y mener paître leurs vaches, leurs chèvres ou leurs moutons.

Si nombreux étaient encore les moutons, au début du XIX[e] siècle, que, pour se garder de leur déprédations, on leur assigna des lieux de parcours séparés de ceux des bovins. C'étaient, pour les « bêtes à laine », des Sèches-Tournées et fermes adjacentes, au-dessus du Pré Carré ; pour celles de Scarupt, au bas de la forêt du Faing de l'Orge ; de Fraize et du bas de l'église, au rain du Buisson, finage de Clairgoutte [4].

Les guerres

Fraize est loin du théâtre des opérations militaires. Les bulletins officiels, les envolées vibrantes des cloches, les Te Deum triomphants apportent au pays l'écho de victoires renouvelées. Une légende a pris corps propagée par les vieux soldats qui ont fait de l'empereur leur idole : Napoléon est invincible !

En attendant, les guerres succèdent aux guerres, les levées d'hommes aux levées d'hommes. Après les garçons, on a pris les veufs ; après les veufs, les hommes mariés. Quand il n'en restera plus, après la campagne de Russie, on prendra les « Marie-Louise », de tout jeunes gens de 18 ans.

Fréquentes sont les réquisitions de transports, de fournitures d'objets les plus divers. Peu banale est celle-ci : Le 29 janvier 1806, le conseil municipal est appelé à répartir entre « les citoyens les plus aisés de la commune *la fourniture de 17 chemises et 17 livres de linge à pansement* » ordonnée par le préfet des Vosges.

Etes-vous soucieux de savoir quels étaient ces citoyens les plus à l'aise appelés à fournir chacun une chemise ? En voici la liste :

J.B. Grandjean, du Belrepaire ; J.B. Flayeux, juge de paix ; François Gérard, des Aulnes ; Joseph Vincent, de Clairgoutte ; Joseph Saint-Dizier, de la Beurée ; J.B. Masson, de Fraize ; Jean Blaise Nicolas Masson, Joseph François Mengin, Joseph Gaillard, J.B. Flayeux, de Fraize ; Claude Nicolas Batremeix, Blaise Barthélémy, Nicolas Cuny, J.B. Salmon, Nicolas Salmon, de Fraize ; J.B. Fleurentdidier, de Scarupt : Joseph Simon, du dessus de Scarupt.

[4] Délibération du 16 mai 1822.

Les sieurs J.B. Houssemand, du Mazeville et Blaise Jean, de Fraize, sont chargés de « faire la réquisition, tant des chemises que celle du linge à pansements. »

Jusqu'en 1812, l'attachement à l'empereur ne faiblit pas. On en a la preuve dans l'adresse suivante des maires du canton de Fraize, en date du 20 janvier 1812 :

« Les Maires du canton de Fraize voulant donner une nouvelle preuve du zèle patriotique qui a distingué dans tous les temps les montagnards des Vosges, jaloux également de faire connaître à l'Empereur leur dévouement à sa personne sacrée, ont décidé, à l'unanimité, qu'il serait offert à l'empereur trois chasseurs montés et équipés aux frais du canton de Fraize, et que M. le Préfet des Vosges serait prié de faire parvenir la présente offre jusqu'aux pieds du trône de Sa Majesté. »

Le contingent de la commune dans la dépense avait été fixé à 600 francs. Faute de fonds libres, on décide de distraire 100 pièces de bois dans l'affouage de l'année pour faire face à la dépense.

Il semble qu'après la répudiation de Joséphine et le nouveau mariage de Napoléon, une certaine désaffection se manifeste, dans nos campagnes, pour la personne de l'empereur. Joséphine n'était pas inconnue dans les Vosges où elle était venue, à plusieurs reprises, prendre les eaux de Plombières. Son nom y était populaire. Contraire aux lois de l'église, le divorce de Napoléon fut sévèrement jugé. Après les revers de la campagne de Russie, les anciens ne disaient-ils pas, en hochant la tête, que la protection divine dont il avait été couvert jusque là, s'était retirée de Napoléon ?...

Il faut le dire aussi, on était las de la guerre qui moissonnait, chaque année, par milliers, de nouvelles vies. Les mères, les femmes, les fiancées maudissaient celui qu'on appelait tout bas « l'ogre de Corse ». Pour échapper à la conscription, des jeunes gens se mutilaient volontairement, tel ce garçon de Clairgoutte qui se coupa le pouce en fendant du bois.

Sans doute, l'empereur a toujours ses fidèles : les grognards rentrés au pays avec un congé de réforme. On les écoute, à la veillée, parler de lui comme d'un dieu. Mais l'enthousiasme n'y est plus !...

Des fils de Fraize sont tombés sur tous les champs de bataille de l'Europe, à Essling... à Lutzen... Il en est qui sont restés dans les neiges de Russie... D'autres ont fermé les yeux dans les hôpitaux : à Salamanque, Burgos, Madrid (Espagne) ; Corfou (Iles Ioniennes) ; Conegliano, Crémone (Italie) ; à Namur, Anvers, Landau... Connaissons-nous les noms de tous ?... Il s'en faut.

Citons quelques officiers de l'épopée, originaires de Fraize, dont nous avons retrouvé les noms :

Jean Nicolas Adam, lieutenant du Train d'artillerie, décédé le 7 avril 1813, à Hermsdorff (royaume de Westphalie).

Jean Nicolas Perrin, du dessus de Scarupt, sous-lieutenant d'infanterie en non activité épouse, le 7 mai 1816, Marie Jeanne Mangeonjean. L'autorisation de contracter mariage est signée du Maréchal, duc de Feltre, ministre de la guerre.

Joseph Fleurentdidier (43 ans en 1815), sous-lieutenant retraité, résidant à Scarupt, marié, le 9 avril 1815, avec Marie Anne Fleurent, de Scarupt.

« Il avait — nous dit, dans ses notes manuscrites, Joseph Haxaire — fait presque toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, notamment celle d'Egypte. Cet ancien officier avait beaucoup de bon sens et une certaine instruction. Sa petite bibliothèque était composée d'ouvrages sérieux et instructifs. » D'abord adjoint au maire, il fut nommé maire de Fraize, après les événements de 1830, fonctions qu'il conserva de longues années (1830-42).

1814

Vaincu à Leipzig, Napoléon a dû battre en retraite vers la France. Fin 1813, les armées alliées, qui le poursuivent, ont passé le Rhin. C'est un Vosgien, le maréchal Victor, de Lamarche, que l'empereur a chargé de défendre les défilés des Vosges. Faute de forces suffisantes, il ne peut s'opposer au passage de l'ennemi. Les cosaques, envoyés en éclaireurs, ouvrent la marche. Derrière eux, le V^{e} corps bavarois (général de Wrède).

Avec une poignée d'hommes, le patriote Nicolas Wolf, de Rothau, à la tête de partisans, arrête plusieurs jours, devant Schirmeck, les progrès de l'invasion ; mais il est débordé par le nombre [1].

Au col du Bonhomme, une redoute, dont on a retrouvé les vestiges, avait été hâtivement élevée, des abatis de sapins obstruaient les chemins.

Les premiers Cosaques arrivaient à Fraize vers le 6 janvier 1814. Longtemps, par la suite, on évoqua aux veillées ces sauvages cavaliers montant, avec des étriers de corde, de petits chevaux rapides à long poil. D'un appétit dévorant, ils engloutissaient tout ce qui leur tombait sous la dent, y compris le suif des chandelles et le savon.

[1] Cette page d'histoire vosgienne a été puissamment évoquée dans le roman historique d'Erckmann-Chatrian : « L'Invasion ou le fou Yégof ».

Ne les vit-on pas, en plein hiver, prendre un bain glacé dans la Meurthe, ce qui ne les empêchait pas d'être d'une saleté repoussante ?

Les Cosaques ne firent que passer, vint ensuite la division bavaroise Reichberg qui occupa, sans résistance, le col du Bonhomme et séjourna quelques temps à Fraize avant de se diriger vers St-Dié. D'autres unités la suivirent. Nous en avons trouvé la preuve dans les archives de la justice de paix où, à la date du 2 mars 1814, le juge de paix, Charles Michel Petitdidier, mentionne qu'il n'a pu se rendre à Clefcy pour lever des scellés « à raison du gros passage de troupes des armées alliées ».

Pendant combien de temps les cantonnements alliés se sont-ils succédé à Fraize ? Cette durée ne doit pas être inférieure à trois mois. Le registre d'état-civil de 1814 contient, en effet, les actes de décès de cinq soldats bavarois décédés à « l'hôpital militaire de Fraize » entre le 13 février et le 17 avril. [1] Il s'agit évidemment d'un hôpital de campagne, installé chez un habitant, « le sieur Jean Nicolas Olry, marchand », désigné dans les actes sous le nom de « directeur de l'hôpital. » L'existence de cet hôpital, les cinq décès qui s'y sont produits, n'indiquent-ils pas que Fraize était un gîte d'étapes assez important ?

Le séjour des troupes alliées à Fraize ne donna lieu à aucun indicent grave. Une tradition recueillie par Eugène Mathis [2] rapporte cependant que le commandant d'armes, victime par méprise d'une innocente plaisanterie, fit fustiger cruellement la jeune fille qui en était l'auteur.

Marquée par de lourdes réquisitions en nature (bétail, grains, fourrages) et des contributions de guerre en argent, l'occupation ennemie pesa durement sur l'habitant.

En veut-on un exemple ? Voici, au nom de Jean-Baptiste Saint-Dizier, de Clairegoutte [3], un avertissement pour l'acquit des contributions de 1815 :

Les impositions ordinaires s'élèvent à	65 frs 70
Il s'y ajoute :	
Contingent du passage	*51 frs 45*
Contingent du Camp	*6 frs 55*
Contingent de cantonnement	*26 frs 10*
Course du garnisaire en écroûment	*0 fr. 50*
Au total	*150 frs 30*

[1] Joseph Hotzer, Jean Dôbel, Frédérik Brumhuber, Antoine Klughamer, Jean George Jessel.

[2] E. MATHIS. L'héritière des Spitzemberg (en feuilleton Gazette Vosgienne).

[3] Documentation personnelle.

On conçoit avec quel soulagement les gens de Fraize virent s'éloigner sur la route de Saint-Dié les derniers de leurs hôtes indésirables !

DU PREMIER AU SECOND EMPIRE

Serments de fidélité

De Louis XVI au retour des Bourbons en 1815, en passant par la Première République, le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Première Restauration, les Cent Jours, que de gouvernements en un quart de siècle !

Faut-il s'étonner des serments de fidélité que magistrats communaux et fonctionnaires prêtent successivement aux divers régimes ? En 1814, on a juré obéissance et fidélité à Louis XVIII. À son retour de l'île d'Elbe, on prête pour la seconde fois serment à Napoléon. Après Waterloo, nouveau serment à Louis XVIII.

À Fraize, on ne s'en tient pas là. Une adresse en style ampoulé et grandiloquent est envoyée au roi, le 28 mars 1816. Elle vaut d'être citée :

> « Le maire et les membres composant le conseil général de la commune, pleins de confiance dans cette bonté qui caractérise le souverain légitime que la divine Providence a daigné rendre à leurs vœux comme à tous ceux des vrais Français et unis par les sentiments de respect, d'amour, de soumission, de fidélité et d'attachement dont ils ont toujours été pénétrés pour l'auguste famille des Bourbons ont arrêté et unanimement délibéré de faire supplier Sa Majesté Louis XVIII de daigner agréer l'hommage ainsi que les actions de grâce qu'ils lui rendent pour le grand acte de justice qu'il a fait en chassant du territoire français les exécrables auteurs de l'attentat commis le 21 janvier 1793 sur la personne sacrée du meilleur des rois ; que le souvenir odieux et un crime aussi inouï retombent entièrement sur eux ; que leurs noms et ceux de leurs adhérents soient à jamais marqués du sceau de la réprobation et qu'ils ne trouvent nulle part un coin de terre pour reposer leur tête. [1]
>
> Vive et vive éternellement pour le bonheur des Français la dynastie des Bourbons.
>
> Ils ont également délibéré de porter le présent à la connaissance des fonctionnaires publics et des intéressés de toutes les classes pour y adhérer.

[1] Une seule phrase. Ouf ! diront ceux qui ont eu le courage d'aller jusqu'au bout.

> En outre d'en envoyer une expédition en original à Monsieur le Sous-Préfet avec prière de la faire parvenir aux pieds du Trône. »

Les fonctionnaires et la population avaient été, on l'a vu, invités à signer l'adresse. Indifférence à l'égard du changement de régime ?... Méfiance dans le rétablissement de la dynastie ?... Toujours est-il que, municipalité comprise [1], on ne récolte en tout que 25 signatures.

L'ex-Jacobin Gaillard, receveur des domaines, a signé des premiers. Le juge de paix Petitdidier éprouve le besoin de faire précéder sa signature de cette mention :

> « Le juge de paix du canton se fait un devoir de joindre ses vœux à ceux de la Commune de Fraize et de partager les sentiments énoncés dans la présente adresse. »

N'est-il pas piquant de constater que le dit Charles Michel Petitdidier, ancien sous-officier de la garde nationale de Saint-Dié, devait à l'Empire sa place de juge de paix et qu'il avait assisté avec la délégation vosgienne des gardes nationales, aux cérémonies du sacre de Napoléon, le 2 décembre 1804, à Notre-Dame de Paris ? [2] Le receveur des contributions indirectes, Moine, pousse plus loin encore la flagornerie quand il écrit :

> « *Le soussigné a toujours envisagé avec horreur le crime du 21 janvier ; il adhère de tout cœur aux sentiments exprimés par l'adresse ci-dessus* »

Nous verrons par la suite les mêmes hommes qui avaient juré fidélité aux Bourbons de la branche aînée, saluer avec non moins d'enthousiasme l'avènement la 2e République de Louis-Philippe, voter des adresses au Prince-Président et, quelques années après, donner leurs voix au plébiscite pour le rétablissement de l'Empire.

Pareils reniements ne sont-ils pas de tous les temps ?...

La Chère Année

1816,1817. Années de misère. Années de famine.

Du 12 mai au 12 septembre 1816, soit pendant 125 jours, on compte 90 jours de pluie tombant en averses impétueuses.

---

[1] À l'exception du sieur Nicolas Salmon, négociant, qui a refusé sa signature.

[2] D'après une note de J. Kastener.

Ce fut surtout par les longs retards apportés dans les différentes récoltes que les pluies furent désastreuses.

On ne peut couper que fin août les foins qui pourrissaient sur pied.

La moisson des céréales fut plus retardée encore. Gelées blanches, brouillards, orages, chutes de grésil empêchèrent la maturité. Le 3 septembre, une couche de neige couvrait les blés couchés depuis plusieurs semaines et ensevelis sous les herbes. Désolation générale. Ce n'est qu'à la fin du mois qu'on put se livrer à la moisson. Si mouillé était le grain qu'on le séchait au four avant de le porter au moulin.

Avec le mois d'octobre, la saison redevient pluvieuse et froide. Dès le 16, fortes gelées à glace. Une partie de la récolte des pommes de terre est perdue.

Le blé se vend au cours jamais atteint de 80 francs l'hectolitre. La moitié de la population ne vit plus que d'aumônes.

En 1817, pluies persistantes, hiver très précoce. Les ressources en grains étant épuisées, misère plus grande encore. On vend le blé jusqu'à 105 francs l'hectolitre. Les pommes de terre se font rares. L'on voit des hommes se jeter goulûment sur la pâtée préparée pour les porcs. D'autres, comme le bétail, cherchent leur nourriture dans les prés ou en forêt. L'oxalis ou « pain de coucou », l'oseille, la renouée bistorte, la racine et les feuilles du rumex patience..., d'autres plantes encore, tout leur est bon pour « tromper la faim » qui les tenaille. Dans un discours prononcé en 1819 à la Chambre des Députés, M. Voyer d'Argenson s'écriait, rappelant ces temps malheureux : « Je ne puis oublier que j'ai mis en herbier 22 espèces de plantes que nos habitants des Vosges arrachaient dans les prés pendant la dernière famine. » [1]

Mauvaise conseillère que la faim. De mendiants, les plus audacieux se font voleurs de grands chemins. Le voyageur attardé s'expose à voir se dresser devant lui un quidam menaçant qui lui donne le choix entre « la bourse ou la vie !... »

À proximité du hameau de la Haute Fontaine où vivait une population extrêmement misérable, le col du Plafond, sur la route de Corcieux, garda longtemps mauvaise réputation. La nuit tombée, les gens qui rentraient, le gousset bien garni, de la foire de Corcieux où ils avaient vendu leur bétail, y firent plus d'une fois de fâcheuses rencontres. Aussi prenait-on de longs détours par les bois pour éviter cet endroit mal famé.

[1] PARISOT. Annuaire des Vosges, 1829, p. 296. Léon LOUIS. Le département des Vosges, Tome I, p. 196-197, 285-286.

« La Chère Année » est restée tristement mémorable. Afin de se prémunir contre pareille calamité, nos ancêtres séchaient au four, dans les années d'abondance, pommes de terre, carottes et navets pour en assurer la conservation.

Le relais de poste de Fraize

La création d'un relais de poste à Fraize date de la Restauration. On comprenait autrefois sous le nom de poste tout ce qui avait trait au transport des voyageurs et de la correspondance.

Les routes de France étaient, en ce temps-là, sillonnées de diligences, lourdes voitures fermées, aux hautes roues, aux flancs ventrus, où s'entassaient comme ils le pouvaient les voyageurs. À « l'impériale », sur le toit du véhicule, on juchait les bagages.

Les diligences, dont le souvenir n'est point encore effacé, ont été, avant l'établissement des chemins de fer, l'unique moyen de transport des voyageurs. Elles existaient déjà, sous le nom de coches, du temps de Louis XIV sur les principales routes allant de Paris vers la province.

S'échelonnant le long du trajet, des relais — espacés de vingt à quarante kilomètres — où les chevaux fourbus étaient remplacés par des animaux frais, permettaient d'assurer au maximum la rapidité du transport. Quelle rapidité !... Compte tenu d'un arrêt à Nancy, il ne fallait pas moins de trois jours pour aller de Paris à Saint-Dié !...

L'établissement d'une liaison Saint-Dié-Colmar, en 1818, amena la création d'un relais de poste à Fraize. Ce service d'Etat fut confié à l'aubergiste et voiturier Xavier Maire. Il habitait, rue E. Mathis (section C, n° 302 du plan cadastral), la maison occupée actuellement par le magasin Sanal, maison qui dut, à cette circonstance, son nom d'Hôtel de la Poste. Xavier Maire avait ses écuries à cinquante mètres (act. maison Bruant).

Il nous paraît intéressant de placer sous les yeux du lecteur le brevet de maître de poste octroyé à Xavier Maire :

« **Au nom de Sa Majesté,**
Roi de France et de Navarre,

Le Conseiller d'Etat, Directeur général des Postes, sur le compte qui lui a été rendu en Conseil d'administration de la fidélité et de l'affection du sieur Xavier Maire au service

du Roi pour remplir la place de Maître de Poste aux chevaux de Fraize, situé dans le département des Vosges, route de Saint-Dié à Colmar, nomme ledit sieur Xavier Maire maître de Poste à Fraize, à la charge pour lui d'avoir le nombre de postillons, chevaux et équipages prescrits pour le service de ce relai et de se conformer en tous points aux lois et règlemens sur le fait des postes, à peine de révocation.

Le présent brevet délivré à Paris, en l'Hôtel des Postes, le 4 octobre de l'an 1818.
Les membres du Conseil, Le Directeur général des Postes. »

Les quatre chevaux attelés à Fraize n'allaient pas plus loin que la Poutroye, dernier relais avant Colmar. Après s'être reposés, ils refaisaient, en sens inverse, le chemin pour rentrer à leur point de départ.

En terrain plat, les bêtes allaient au trot. La montée du col par Barançon et, au retour, par la vieille route de la Chapelle, était la partie la plus accidentée, donc la plus pénible du trajet. Les voyageurs, du moins les plus valides, étaient alors invités à cheminer à pied pour ménager l'attelage.

Dans les débuts, le service n'avait lieu que trois fois par semaine dans les deux sens. Il devint plus tard journalier. C'est à ce moment (vers 1845) qu'un bureau de poste fut installé à Fraize avec trois facteurs pour desservir tout le canton (sauf La Croix-aux-Mines rattaché à Saint-Dié). Auparavant, les lettres nous venaient du bureau de Saint-Dié (jusqu'en 1832), ensuite celui de Corcieux. [1]

Nous empruntons à Eugène Mathis cette pittoresque description du passage de la diligence à Fraize :

> « La diligence apparaissait-elle dans un nuage de poussière, avec un bruit de ferraille et de grelots, des valets en sabots, des servantes en tablier blanc, se précipitaient. Le lourd véhicule arrêté, les coursiers blancs d'écume étaient dételés et remplacés par des chevaux frais ; les voyageurs descendus se dégourdissaient les jambes ou, entrant à l'hôtel, expédiaient un déjeuner.
>
> Un coup de trompe du postillon : chacun reprenait sa place dans la caisse pansue chargée d'un monceau de bagages ; un facteur apportait les dépêches et fouette cocher !»

Le passage de la diligence au galop des chevaux fut-il parfois cause d'accidents ? [2]... On peut le croire en lisant une délibération du 16 décembre 1821 où il est dit que les foires et marchés qui, depuis les premières années du

[1] En 1845, Bodinot, conducteur de la diligence, portant les dépêches et Valentin Lemaire, postillon, ont accroché un chariot sur la route du Col (archives de la Justice de Paix).

[2] Eugène MATHIS, Contes d'Ennsequan, p. 128-29.

siècle se tenaient à Demenemeix « sur la route qui conduit de Saint-Dié à Colmar, route assez fréquentée par le roulage et la poste dont les passages, durant la tenue des foires et marchés, occasionnent trop souvent des accidents, auront lieu désormais sur la place, à l'entrée de la Costelle, à l'embranchement des chemins de l'église, de Gerva, de Scarupt ». On en revenait ainsi à l'ancien emplacement.

Jean Georges Maire succède à son père Xavier. Son brevet de maître de poste, daté du 7 janvier 1840, est enregistré au registre des arrêtés du maire.

Outre le service de la diligence, Georges Maire, très entreprenant, consacre son activité au roulage, c'est-à-dire au transport des marchandises par route. Il a jusque vingt chevaux dans ses écuries. Ses lourds chariots vont au Havre prendre le coton qu'ils conduisent jusqu'à Mulhouse. Ils s'en reviennent chargés de sacs de blé et de muids de vin d'Alsace. Trafic intense entre les deux versants.

Grâce à l'intelligente initiative de Georges Maire, Fraize était devenu, sous le Second Empire, un centre de relations commerciales entre les Vosges et l'Alsace.

Vint la guerre de 70. Le traité de Francfort éleva au col du Bonhomme une barrière douanière qui paralysa complètement les transactions.

La création des chemins de fer dans la région devait enfin porter un coup fatal aux transports routiers. En 1876, la ligne de la Vologne est prolongée de Laveline à Saint-Dié. La même année voit la mise en service du tronçon Saint-Léonard-Fraize. C'en est fait des diligences !

Georges Maire continue cependant à organiser pour son compte, de 1875 à 1879, un service de voitures Fraize-Colmar. Une voiture partait de Fraize à 9 heures 30 du matin, une autre, à la même heure, quittait Colmar. Trois chevaux étaient attelés jusqu'à la Poutroye, deux seulement de la Poutroye à Colmar. Le prix du voyage était de 5 frs 50. [2]

Comme le rail avait supplanté la voiture hippomobile, l'auto a, de nos jours, détrôné le rail et donné à la route une extraordinaire animation jamais atteinte au temps des diligences et du roulage.

Qui dira la stupéfaction du maître de poste Georges Maire s'il lui était donné de voir passer à une allure de bolide parmi les coups de klaxon déchirant l'air, les centaines de voitures sans chevaux qui gravissent journellement cette côte du Bonhomme dont tous les lacets lui étaient familiers ?... Où sont-ils ces joyeux

[2] Renseignements recueillis en 1900 auprès de Wantz Henri, ancien conducteur.

tintinnabulements de grelots qui berçaient harmonieusement le grand silence de la forêt ?...

Le Roi chez nous

Le roi va passer !... C'était, en ce début de septembre 1828, le thème de toutes les conversations de nos villages.

Sentant la popularité du régime fortement ébranlée, le roi Charles X (1824-1830) entreprend, en effet, dans les provinces de l'Est, ce que nous appellerions, de nos jours, une tournée de propagande. Des officiers d'ordonnance, qui l'ont précédé, en ont, à l'avance, arrêté l'itinéraire et fixé le détail.

C'est le 12 septembre 1828 que le souverain, venant d'Alsace, passera au col du Bonhomme. Parti à sept heures et demie de Colmar, il doit aller coucher le soir à Lunéville, où est réunie, pour des manœuvres d'apparat, une grande partie de la cavalerie française.

En montant la côte du côté alsacien, Charles X — s'il faut en croire la relation officielle — admire beaucoup le paysage et contemple le spectacle d'un orage qui se formait sur la montagne, orage qui n'éclata que dans la soirée.

Au col, où l'attendait le préfet des Vosges, M. de Champlouis, le roi, sentant le besoin de dégourdir ses jambes, fit arrêter son carrosse et mit pied à terre. Il y avait « s*ur le Haut »* grand concours de populaire.

À l'annonce de l'arrivée du souverain, les montagnards, *en blaude*, chaussés de gros souliers ferrés, arborant de vastes chapeaux, avaient déserté leurs toits et étaient accourus nombreux, un houx noueux dans la main. Des femmes en bonnet gaufré, fichu à ramages sur la poitrine, semaient dans la foule une note pittoresque. À l'ombre des sapins majestueux, ces paysans venus de toute la contrée, attendaient une autre Majesté.

Tous ces braves gens n'avaient jamais vu de roi et s'en faisaient la plus extravagante idée. Leur imagination lui donnait, dans l'ordre physique, la place qu'il occupait dans l'ordre social. Ce devait être un personnage surnaturel, au port superbe, au regard imposant, le front nimbé d'or comme les saints de l'église, revêtu du manteau à fleurs de lys et portant une couronne de diamants. Sans doute étaient-ils disposés à tomber à genoux devant cette image olympienne !...

Grande fut leur déconvenue lorsque Charles X, descendant de voiture en costume de voyage, se présenta à la multitude stupéfaite de sa ressemblance avec le commun des mortels. Le roi était donc un homme comme un autre ?...

L'étonnement cessa pourtant quand Charles X souriant s'entretint familièrement avec le maire et les notables de Plainfaing qui lui présentaient leurs hommages, et la montagne se fit l'écho des acclamations et des cris, cent fois répétés, de « Vive le roi ! ». La scène a été « filmée » par Eugène Mathis avec autant d'humour que d'imagination. [1]

On a rapporté que les « *marcaires* » du Valtin, déçus dans l'image qu'ils se faisaient de la personne royale, contèrent au retour leur désappointement en exprimant le regret de s'être, pour si peu, dérangés de si loin. Et ce fut longtemps, pour leurs compatriotes restés à la maison, sujet d'ironiques allusions.

Le roi voulut descendre à pied la pente rapide qui menait à Plainfaing, par Barançon (la nouvelle route, par le Fer à Cheval, ne date que du Second Empire).

> « Dans ce moment, deux grotesques ménétriers, l'un boiteux et l'autre bossu, l'un jouant du violon et l'autre de la clarinette, perçant avec peine les rangs serrés de la foule, se placèrent résolument devant le monarque et se mirent à faire entendre, sans s'inquiéter le moins du monde des sons criards et discordants de leurs instruments, l'air si populaire, si répandu alors : « En avant, Fanfan la tulipe ». Loin de s'en fâcher, le roi rit de tout son cœur de cette rustique ovation. Il voulut même que les musiciens le précédassent, en continuant de jouer le même air, jusqu'au bas de la côte. Là, il remonta en voiture.» [2]

C'est à bride abattue que le cortège traverse Plainfaing sans s'y arrêter.

Tout au long de la route de Plainfaing à Fraize, une foule enthousiaste saluait de ses acclamations le carrosse royal attelé de quatre chevaux blancs, avec un aide de camp galopant à chaque portière. On avait, paraît-il, dressé des échafaudages dans les prés pour mieux voir le roi à travers les glaces de la voiture.

Nous savons, par les notes manuscrites de Joseph Haxaire, ce qui se passa à Fraize où un arrêt était prévu. Ces souvenirs d'un témoin oculaire concordent avec le récit recueilli de la bouche de ma grand-mère, présente elle aussi.

---

[1] Eug. MATHIS. Nouveaux Contes lorrains, p. 59-66.

[2] Ch. CHARTON. Les Vosges pittoresques et historiques, p. 193.

À l'entrée de la place Demenemeix, la foule s'écrase devant un arc de triomphe à trois arches, fait de sapins que relient des guirlandes de verdure. Un tapis de fleurs jonche le sol... Temps menaçant. On s'éponge le front avec d'immenses mouchoirs bleus grands comme des toiles à foin.

Onze heures. Le roi met pied à terre au milieu des vivats, cependant que le brigadier de gendarmerie et ses trois hommes lui rendent les honneurs militaires.

Discours de bienvenue de M. Mengin, maire, et du curé Pierrot. Réponse bienveillante du roi qui remercie les autorités et la population de la chaleur de leur accueil et leur promet sa puissante protection. Les acclamations redoublent quand il décore de la Légion d'Honneur le brigadier de gendarmerie, Etienne, un vieux brave qui avait fait toutes les campagnes de Napoléon.

Charles X a regagné son carrosse, salué par une dernière salve de pétards. Les cloches sonnent à toute volée. Le cortège royal, au grand trot, disparaît sur la route de Saint-Dié.... Le roi a passé !...

Courte réception à Saint-Dié. Le roi prend ensuite une collation à la sous-préfecture.

Vers deux heures et demie, le long cortège de voitures arrive à l'entrée de Raon-l'Etape. « L'orage, que Sa Majesté a vu se former au col du Bonhomme, éclate avec une violence inouïe. Les nuages, s'élevant du flanc des montagnes, s'accumulent sur les sommets et versent des torrents de pluie mêlés de grêle. La voiture du roi et celles de sa suite traversent la ville au milieu d'éclairs continuels et de coups répétés de tonnerre. » [1]

Echangeant leurs impressions sur le spectacle auquel ils avaient assisté, les montagnards des Hautes-Vosges avaient regagné leurs foyers pour y continuer, dans la paix des champs, leur vie obscure et laborieuse. Deux ans après, Charles X, « le prince à la volonté immuable », renversé par la Révolution, quittait le trône et la France pour prendre le chemin douloureux de l'exil.

S'il ne revint jamais à Fraize, le souvenir de sa visite, aujourd'hui oubliée, alimenta, un demi-siècle durant, les « *couarails* » et les « *loures* ». Un vieillard des Aulnes, contemporain de l'événement, m'a dit souventes fois son émerveillement à la vue des quarante voitures du cortège royal encadrées de cavaliers sabre au clair, roulant à la file, au galop des chevaux, vers Saint-Dié.

[1] Louis SADOUL. Raon l'Etape, il y a cent ans. Pays lorrain. XIX[e] Année, décembre 1927, p. 570.

Les événements de 1848

L'avènement de Louis-Philippe (1830-48) avait été bien accueilli des Vosgiens. Lorsque le roi vint à Epinal, le 16 juin 1831, accompagné de ses fils, les ducs d'Orléans et de Nemours, une délégation de la garde nationale de Fraize assista à sa réception. Louis-Philippe plut beaucoup par sa simplicité et reçut un accueil chaleureux.

Pour les anciens que j'ai encore connus, la Monarchie de Juillet avait été une époque de prospérité. Les produits agricoles prenaient le chemin de l'Alsace où ils se vendaient bien. Le flottage sur la rivière acheminait vers les fours de la cristallerie de Baccarat le bois de nos forêts. L'industrie commençait à s'installer dans la montagne (papeteries du Souche, filature de Habeaurupt). Le commerce trouvait des facilités nouvelles dans l'établissement des voies de communication (amélioration des chemins vicinaux, création des chemins de fer). L'instruction primaire se développait, grâce à la loi de 1833 qui voulait une école dans chaque commune.

Ces progrès n'avaient pas désarmé l'opposition républicaine qui réclamait une réforme électorale. Dans notre canton qui comptait, en 1848, 17.092 habitants, 26 seulement (ceux qui payaient un minimum de 200 francs de contributions) avaient droit de suffrage aux élections législatives.

C'étaient pour la commune de Fraize :

Batremeix Jean-Claude, notaire.
Deloisy Dominique, marchand.
Mengin Charles Joseph Nicolas, notaire et maire de Fraize.
Olry Jean Nicolas, marchand de fer.

Quatre noms seulement : deux notaires, gros propriétaires terriens, deux commerçants. Moins favorisé par la fortune, un homme de science, le Docteur Masson, se voyait refuser la capacité électorale. Quelle dérision !...

L'agitation créée à Paris et dans les grands centres, l'attitude du ministère Guizot qui se refusait à toute concession, la crise économique qui sévissait alors, furent les causes directes du soulèvement de février 1848 et de la chute inopinée du gouvernement de Louis-Philippe remplacé aussitôt par la 2eme République. Révolution si rapide qu'elle étonna à la fois vainqueurs et vaincus !

Il ne semble pas qu'à Fraize, l'opinion se soit passionnée pour ces événements. Notre population, alors exclusivement agricole, restait à l'écart des

grands courants d'idées qui bouleversaient le pays. Chez ces ruraux qui avaient vu trois révolutions, fait l'expérience de maintes constitutions et changements de régime et qui continuaient à vivre comme avaient vécu leurs pères, peut-être aurait-on pu noter aussi une certaine indifférence à l'égard de toute nouveauté politique ?...

Tout allait pour le mieux à Fraize en 1848 ? À lire la lettre du maire Choffel au sous-préfet (29 janvier 1847) il n'y paraît guère. La récolte en grains et pommes de terre a été franchement mauvaise, les denrées de première nécessité sont montées à des prix jamais atteints, la disette menace une partie de la population, et le maire s'inquiète du ravitaillement des *600 indigents* que compte la commune.

Pour donner du travail et du pain à la population pauvre, le conseil municipal a d'abord songé à la création d'un chemin vicinal partant de Scarupt pour rejoindre au Fer à Cheval la nouvelle route du Bonhomme en voie d'établissement et voté à cet effet un crédit de 1200 francs. Les objections du service vicinal le font renoncer à ce projet : le chemin ne sera ouvert que plus tard. En attendant, les 1200 francs votés seront affectés à la création d'un « *Atelier de charité employant les ouvriers indigènes à défricher les terrains communaux qui offriraient une grande ressource étant rendus productifs...* » (20 mars 1847).

En 1847, la saint Philippe (1er mai) — qui n'était pas encore la fête du Travail, mais celle du roi — est célébrée avec éclat, malgré la misère des sans-travail. Le maire en rend compte au sous-préfet dans une lettre dont nous détachons ce passage :

> *« Les pauvres ont ressenti tout le fruit de la fête de Sa Majesté dans notre commune par une distribution de comestibles qui leur a été faite. Cette distribution, qui se monte à une valeur de 300 francs, a été répartie entre 154 familles indigentes...* »

Vous avez bien lu ?... 300 francs pour soulager 154 familles !... Moins de 2 francs chacune ?... Il est vrai qu'une belle pièce de 40 sous, sonnant clair, avait alors un pouvoir d'achat égal à celui du billet de 500 francs de la quatrième République.

*
* *

Le 28 février 1848 avait lieu à Fraize l'enterrement d'une personne du « Bas de l'Eglise ». À la sortie du cimetière, les assistants se rendaient au cabaret voisin

pour y boire le verre traditionnel offert par la famille du défunt. C'est là qu'un quidam venu de Saint-Dié leur apprit l'événement :

— Vous ne savez pas la nouvelle ?... Louis Philippe est renversé !...
— Pas possible !... s'exclame-t-on de toutes parts.
— C'est comme je vous le dis !
— Et qui va-t-on mettre à sa place ?... questionnent les femmes curieuses.
— Nous aurons la République, pardi !...

Ainsi, m'a-t-on conté, fut connu dans mon village l'avènement de la Seconde République annoncé officiellement le soir même par le tambour de la ville.

Le premier soir du Gouvernement provisoire de la 2e République avait été la proclamation du suffrage universel. Les préfets de Louis Philippe remplacés par des commissaires nationaux nantis de pouvoirs discrétionnaires, l'épuration des municipalités commença.

Nicolas Romary Choffel, un ancien brigadier forestier, maire de Fraize, depuis le 12 septembre 1846, est d'abord maintenu provisoirement en fonctions.

Le 8 mars 1848 selon l'Abbé Flayeux — *un Arbre de la Liberté* planté sur la place du marché est béni solennellement par le curé Miche, en présence de la garde nationale.

En dehors de la relation de l'abbé Flayeux, on ne retrouve ni dans le registre de correspondance du maire, ni dans celui des délibérations du conseil, aucune mention de la plantation de l'arbre symbolique qui n'eut sans doute, ainsi que la République, elle même, qu'une existence éphémère.

C'est seulement le 12 avril qu'un arrêté des commissaires du Gouvernement provisoire nomme maire de Fraize le citoyen Eugène Nicolas Mengin, en remplacement du citoyen Choffel qu'on a trouvé finalement trop tiède.

Le nouveau maire appartient à une vieille famille de notaires et d'hommes de loi réputée pour sa pondération et son attachement à la cause républicaine.

Le 23 avril 1848, élections à l'Assemblée Constituante avec application du suffrage universel. La nouvelle en fut accueillie dans nos campagnes avec un certain enthousiasme. Pour la première fois, la masse du peuple, tenue à l'écart du vote pendant la monarchie, allait être consultée, manifester sa volonté. Elle en attendait un soulagement aux maux réels que la prospérité industrielle du règne qui venait de finir ne lui avait pas évités. Notre canton avait été partagé en deux sections de vote. Le vote eut lieu, pour la première section, dans la salle d'école des garçons de Fraize. Les électeurs de Fraize, Plainfaing, Anould, Ban-sur-

Meurthe, Saint-Léonard, Clefcy, furent appelés successivement, commune par commune, suivant un horaire fixé par arrêté du maire de Fraize. Celui-ci, en notifiant cet arrêté à ses collègues n'omet pas d'ajouter : « *Veuillez, citoyen maire, prier le curé de votre commune d'en faire l'annonce et la publication à la messe principale des jeudi et vendredi prochains 20 et 21 avril courant. Salut et fraternité »* (lettre du 17 avril 1848).

Malgré le déplacement imposé aux électeurs des communes voisines, on compta moins d'un quart d'abstentions.

14 mai 1848. Election de 21 membres du Conseil municipal de Fraize. Vient en tête avec le plus grand nombre de suffrages, Masson Jean-Baptiste Hyacinthe, docteur en médecine. Pourquoi le maire Eugène Mengin, dont le nom ne figure pas parmi les élus, ne s'était-il pas représenté ?... Je n'ai pu le savoir. Toujours est-il qu'il fut remplacé — après deux mois seulement de fonctions — par le docteur Masson. (arrêté des Commissaires du 17 juin).

Rallié par la suite à l'Empire, Jean Baptiste Hyacinthe Masson restera maire de Fraize jusqu'en 1870.

*
* *

L'organisation dans toutes les communes des Gardes Nationales, dont il attendait beaucoup pour le soutien du régime, semble avoir été un des soucis majeurs du gouvernement républicain. Ces Gardes Nationales — qui réunissaient tous les hommes valides de 18 à 50 ans — existaient déjà sous Louis Philippe dans les localités d'une certaine importance ; la nôtre était du nombre :

« *À Fraize où les tableaux, registres matricules, etc... ont toujours été tenus au courant, la Garde Nationale a des chefs plus ou moins capables...* (lettre du maire au sous-préfet, du 14 mars 1848).

Un bataillon cantonal est créé à Fraize, contrairement à la délibération du Conseil municipal et à une pétition présentée par les gardes nationaux de la commune qui demandaient un bataillon communal. M. Journet, directeur des papeteries du Souche, en est élu commandant le 24 avril.

À la suite des protestations de la municipalité, Fraize finit par obtenir son bataillon communal de 509 hommes commandé par Chrétien avec le sous-inspecteur des forêts Caille comme porte-drapeau. Il était ainsi organisé :

Compagnie des sapeurs-pompiers du Centre avec deux subdivisions de 20 hommes chacune dans les sections de Scarupt et du Bas de l'Eglise	*100 hommes*
1e Compagnie de Fraize ou du Centre	*81 hommes*
2e Compagnie de Scarupt	*122 hommes*
3e Compagnie du Bas de l'Eglise	*85 hommes*
4e Compagnie de la Beurée et des Sèches Tournées	*121 hommes*
Total	*509 hommes*

(délibération du conseil du 25 juin 1848)

Officiers commandant les compagnies : Joseph Haxaire, Vincent (de la Costelle), Léonard, huissier, Charles Batremeix, Mottet, directeur des postes. Ce dernier remplissait en outre les fonctions de capitaine rapporteur du Conseil de discipline ; il avait pour greffier l'instituteur Nicolas Marande.

Comme on le voit, le bataillon était sérieusement organisé, ce qui explique que « la garde nationale de Fraize se fit remarquer par sa bonne tenue et sa discipline lors de la réception du drapeau à Saint-Dié, le 31 décembre 1848. [1]

Braves gardes nationaux !... C'est avec des fusils de bois que, faute d'armement suffisant — le bataillon ne dispose que de dix fusils de guerre — ils font l'exercice le dimanche matin. Il en sera ainsi jusqu'au 14 juillet 1852, date de la dissolution des gardes nationales par décret du Prince-Président.

Aussi bien cette fameuse Garde Nationale, en butte aux railleries des vieux soldats de Napoléon, qui ne lui ménageaient pas les épithètes malsonnantes, ne joua-t-elle jamais qu'un rôle de parade assez effacé.

Les officiers seuls portent l'uniforme, les hommes sont en blouse et, sauf les gradés qui se distinguent par un shako monumental, coiffés de casquettes.

La troupe, qui n'a rien de martial, se réunit pour les exercices et les revues, assure le service d'ordre dans les grandes occasions, assiste aux cérémonies patriotiques et religieuses, suit la procession de la Fête-Dieu. Au commandement de « Genou... terre ! » lancé d'une voix tonnante au moment où le prêtre élevait l'ostensoir, on voyait, m'a conté un ancien, tout le monde se prosterner avec ensemble.

C'est le dimanche 9 novembre 1848 que fut proclamée la constitution votée par l'Assemblée Nationale. Cette fête — écrit le maire — « *a été célébrée avec un enthousiasme vraiment remarquable. Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber, la Garde*

[1] G. FLAYEUX. Ouvrage cité, p. 186.

Nationale s'est montrée beaucoup plus nombreuse que de coutume. Après la cérémonie religieuse, la Constitution a été lue sur la place en présence des autorités, de la Garde Nationale et d'un bon nombre de citoyens. À midi un banquet fraternel a réuni 150 personnes. Les communes d'Anould et de Plainfaing y étaient dignement représentées par leurs commandants (Vincent Journet et Nicolas Géliot) et leurs officiers.

Jamais réunion semblable n'a eu lieu dans notre localité, jamais non plus n'a régné nulle part la meilleure entente et la plus franche cordialité. »

L'abbé Flayeux nous apprend que le banquet coûtait 1 fr. 25 par tête et que les dames s'étaient croisées pour offrir le dessert (et sans doute le cigare...). Heureux temps !...

Le 18 décembre 1848, les électeurs eurent à désigner le Président de la République. Des deux candidats en présence : le prince Louis Napoléon Bonaparte, neveu du grand empereur, et le général Cavaignac qui avait dompté l'insurrection de juin, le premier réunit à Fraize, comme dans les Vosges et dans toute la France, la grande majorité des suffrages. Il y eut cependant des opposants, tel cet électeur — qui me tient de près — répliquant au maire qui, à la porte du scrutin, prodiguait les appels en faveur de Louis Napoléon, en assurant qu'il était seul capable d'assurer la prospérité du pays et le bonheur du peuple : « Monsieur Masson, je vous estime beaucoup, mais votre Badinguet ne m'inspire pas confiance !... » (Le surnom de Badinguet, donné par dérision à Louis Napoléon, était le nom du maçon sous l'accoutrement duquel il avait réussi à s'évader du fort de Ham où il était détenu par le gouvernement de Louis Philippe.)

Le vent a tourné, dès lors les événements se précipitent. L'élection des représentants à l'Assemblée Législative, le 13 mai 1849, ne fait qu'accentuer les sentiments conservateurs et bonapartistes des électeurs. Sur 8 députés vosgiens, un seul des républicains qui avaient siégé à l'Assemblée Constituante fut réélu.

Cette évolution politique ne causa pas chez nous la moindre perturbation. Le Coup d'Etat du 2 décembre 1851, prélude du rétablissement de l'Empire, ne suscita de la part de nos ancêtres aucune réaction.

À quelques jours de là, le 11 décembre, le Conseil municipal de Fraize approuvait le nouvel état des choses par une adresse au Prince Président dont voici le texte :

« Le Conseil municipal de la commune de Fraize, réuni au nombre de 14 membres sur l'invitation de M. le Maire, son président,

Ayant appris avec satisfaction les grands événements politiques consacrés par le décret présidentiel du 2 courant a décidé, au nombre de 13, qu'il y avait lieu de voter des remerciements à M. le Président de la République pour les grandes, sages et patriotiques mesures de salut public qu'il a prises. »

Constatons que, sur les 21 membres du Conseil, 14 seulement assistaient à la séance, ce qui ne dénote pas précisément un grand enthousiasme à répondre à l'invitation du maire. Les opposants étaient bravement restés chez eux. Un seul conseiller — on l'a vu — s'était refusé à voter l'adresse. Celui- là avait le courage de ses convictions. Je regrette de ne pouvoir avec certitude donner son nom.

À quelques années d'intervalle, les mêmes hommes qui, après avoir témoigné leur loyalisme à Louis-Philippe, avaient salué sa chute comme une délivrance, se courbaient servilement sous un nouveau joug.

IL Y A CENT ANS

Croquis fraxinien

Nous voici en 1855, l'empereur Napoléon III régnant.

Du chemin de la Grand'Voie, embrassons du regard le Fraize d'autrefois : un gros village de cultivateurs, bien groupé, qui gît paisible au creux de la vallée — le bourg se séparant nettement de ses hameaux par de larges espaces cultivés.

Ses toits plaqués d'*aissis* (bardeaux) — seule couverture de l'époque — lui font un manteau de grisaille qui met une note pittoresque sur le décor verdoyant des prés et de la forêt. Semé de taches noires sur fond blanc nous apparaît le paysage à la fonte des neiges.

Les maisons sont vieilles ; la plupart datent de la seconde moitié du XVII^{e} siècle, après la Guerre de Trente Ans. Cette vieillesse qui s'exprime dans les toitures basses, les murs gris, les petites fenêtres aux minuscules carreaux en pointe encadrés de plomb, cette vieillesse même, leur donne un air paisible, familial et accueillant.

L'ensemble se présente sous la forme d'un H couché : deux rues parallèles barrées par une transversale. Cette rue transversale est entièrement bâtie, du côté ouest, jusqu'à la place Demenemeix. Jadis simple passage conduisant de la Costelle au moulin et à Demenemeix, elle est devenue l'artère principale du bourg, depuis la construction, en 1833, de deux ponts de pierre, l'un sur la Meurthe, l'autre sur le bras de rivière (aujourd'hui souterrain) alimentant le canal de la scierie qui se trouvait à l'emplacement de l'actuelle filature.

Dans le même temps, on comblait et on nivelait, pour en faire la place du marché, le terrain vague, coupé de fondrières, s'étendant entre le moulin et la rivière — le « *pécu* », comme on disait — où les habitants lâchaient leurs porcs et blanchissaient la toile sur le pré.

De l'autre côté de la rue, où les anciennes Halles (act. immeubles Knür et Schwartzel) avaient été longtemps, avec le moulin, les seules constructions, on bâtissait dans les prés de nouvelles maisons : pharmacie Canet (1834), magasin d'ameublements Barthélémy (1836).

Avec la construction de l'Hôtel-de-Ville (1858) — à laquelle nous consacrons plus loin une étude spéciale — Fraize va prendre sa physionomie moderne.

Vie spirituelle

Pratiques religieuses

Très vivaces sont les croyances religieuses. Aux yeux des aïeux, le prêtre, homme de Dieu, est d'une essence supérieure. Nul n'oserait contester ses enseignements, encore moins les tourner en ridicule. Aussi bien, le bon curé Miche (1832-1867) a-t-il su, par sa bonhomie légendaire et son inépuisable charité, gagner le cœur de ses ouailles.

Les prescriptions de l'église sont scrupuleusement observées. On se montre du doigt ceux qui ne font pas leurs Pâques. Presque tous les hommes assistent à la messe du dimanche, quel que soit le temps. La seule personne « qui garde la maison » — vieillard ou infirme le plus souvent — n'oublie pas de lire sa messe et de se recueillir à l'Elévation annoncée par une courte sonnerie de cloches.

« La Petite Messe », à sept ou huit heures, suivant la saison, est surtout fréquentée par les mères de famille qui ont le souci de la préparation du repas du midi. « La Grand'Messe », à neuf ou dix heures, réunit les fidèles venus de toute la paroisse. On y accourt des fermes les plus éloignées : de la Capitaine..., du Bouxerand..., du Rond-Chaxel ; et, l'hiver, presque toujours en sabots.

Suivant l'antique coutume, le pain bénit est offert, à tour de rôle, par les paroissiens aisés suivant un roulement établi, section par section, pour une durée de deux à trois ans. En portant le dimanche matin à la sacristie les deux miches de pain blanc achetées à la boulangerie, le donneur de pain bénit ne manque pas d'en prélever un petit quignon qu'il transmet à son voisin afin qu'il ait souvenance de son tour le dimanche suivant. Pour leur compte, les boulangers offrent de petites brioches.

Le moment venu, sur la fin de l'office, un essaim de « servants de messe », en soutanelles rouges, dégringolent vivement les marches du chœur. Chacun puise, à son tour, dans les panetons, pleins jusqu'au bord de petits cubes de mie, qu'ils font circuler, banc par banc, du haut en bas de la nef. On se signe avant de porter à sa bouche le pain bénit et l'on n'omet pas de rapporter à la maison la part des absents.

Aux « *hauts jours* » (fêtes solennelles), si nombreuses est l'assistance qu'elle reflue « sous les cloches » et jusqu'au parvis.

À la sortie de l'office, après la visite aux tombes familiales, les groupes se rassemblent pour écouter les annonces de l'appariteur et pour bavarder sous le vieux tilleul de la place, dispensateur d'une ombre fraîche aux chaudes journées de l'été. Les garçons, au premier rang, guettent le passage de leur « bonne amie » qu'ils se réjouissent de saluer d'un timide bonjour auquel répondra le doux sourire attendu.

Comme il était notoire que le travail du dimanche n'avait jamais enrichi personne, toutes les tâches de la campagne étaient suspendues. Pourtant, le curé autorisait les travaux dans des cas exceptionnels : en temps d'orage, lorsque la moisson ou les foins dépérissaient ou lorsqu'il s'agissait d'une corvée pour rentrer les récoltes d'un malade ou d'une veuve.

Les femmes et les jeunes gens ne manquaient pas les vêpres, cependant que les hommes désœuvrés visitaient leurs champs ou allaient se distraire à l'auberge et « sur le jeu de quilles ».

Fêtée le jour de son échéance était autrefois la saint Nicolas, patron de la Lorraine [1]. Il y avait, ce jour-là, foule à la messe. Il en était de même le jeudi de la Fête-Dieu, où les paysans s'abstenaient, par respect, de tout travail champêtre.

Ainsi que dans toute la montagne, le culte des défunts est en honneur. Remarquons en passant que c'est une des pratiques religieuses que le matérialisme moderne n'a pas réussi à entamer. Il n'est pour le constater que d'assister aux offices de la Toussaint. Dans les familles, la nuit du 1er au 2 novembre se passait jadis en prières pour les morts. Jusqu'à minuit sonnait le glas funèbre.

À la messe de Saint Blaise, patron de la paroisse, assistent tous les cultivateurs. Ils font bénir le pain, les grains, le sel qu'on distribue au bétail pour le garder des maladies.

Le dimanche des Rameaux, sont bénites de jeunes pousses de saule garnies de leurs chatons, des branchettes de buis. Au sortir de l'église, on en pique sur la tombe des défunts ; les autres, rapportées à la maison, sont placées sur le bénitier, à la tête du lit, pour éloigner le tonnerre. On en porte aussi dans les champs de blé.

[1] Depuis 1881, la St-Nicolas n'est plus jour férié. On la célèbre le 1er dimanche de l'Avent (Abbé FONTAINE, Pays Lorrain, 23e année, p. 490).

Aux Rogations, les paysans suivent le prêtre à travers la campagne, demandant à Dieu de bénir leurs récoltes et d'assurer le débit des fontaines.

Les processions de la Fête-Dieu revêtent un éclat particulier. Pas un mètre de chaque côté du chemin qui ne soit garni de verdoyants « *mazeux* ». On se dispute l'honneur d'avoir le reposoir dans son quartier ; on y travaille des jours à l'avance. C'est à qui élèvera le plus somptueux. Après les enfants des écoles conduits par leurs maîtres, viennent la garde nationale en armes, la municipalité, les fonctionnaires... Précédant le dais porté par les fabriciens, les enfants de chœur jonchent la chaussée d'une profusion de fleurs. La rue, ce jour-là, appartient au Saint-Sacrement. Pas une note discordante.

Pendant l'Octave de la Fête-Dieu, on fait bénir de petites couronnes ; les unes en papier de couleur, les autres tressées avec une plante grasse qui pousse sur les murailles (sedum). Accrochées au mur, dans toutes les pièces de la maison, au rucher, à l'étable, elles préserveront de l'incendie.

L'abstinence du vendredi, les jeûnes (Quatre-temps, Carême, Semaine-sainte) sont observés à la lettre. Le Vendredi Saint, on mange de la soupe aux pois ou aux haricots sans graisse.

*
* *

Les cloches annoncent — outre les trois angélus et la sonnerie des offices — la retraite à neuf heures du soir, l'agonie d'un mourant, les incendies... mais leurs joyeux carillons ne saluent pas l'entrée dans le monde des enfants naturels qu'on baptise, sans sonnerie, à la nuit tombante. On enterre sans prêtre et sans cloches les suicidés. De même que les protestants et les juifs, ils ont leur sépulture dans un petit clos entouré de murs, à la partie nord-ouest de l'ancien cimetière. C'est le « cimetière des pendus », aujourd'hui disparu. Il n'est pas, à l'époque, d'autres enterrements civils.

Venue la Semaine-Sainte, les cloches, muettes du Gloria du Jeudi-Saint à celui du Samedi-Saint, sont remplacées par des crécelles (en patois « *teurlaques* ») que les gamins, heureux de faire du vacarme, agitent furieusement dans les rues, à l'heure des offices.

En ce temps où les montres étaient rares, les cloches, messagères de l'heure, étaient d'une grande utilité. Associées, presque à chaque instant, à la vie monotone de l'homme des champs, elles lui apportaient un moment de répit

dans ses travaux ; le charme particulier de leurs voix s'ajoutait aux mille bruits de la nature en face de laquelle il se sentait moins isolé.

Que d'autres pratiques à citer, témoignages de la foi qui imprégnait la vie journalière des ancêtres, depuis le signe de croix tracé à la pointe du couteau par le père de famille sur la miche de pain qu'il entamait jusqu'au « *Dé y ôt pouât !* » (Dieu y ait part !) par lequel moissonneurs et faucheurs saluent la dernière javelle...., le dernier andain !...

Notons, pour être juste, que les habitudes religieuses du siècle dernier, si sincères fussent-elles, étaient encore entachées de pas mal de superstitions, héritage du vieux temps, superstitions qui n'ont pas tout à fait disparu.

*
* *

Il me sied d'illustrer d'un exemple concret la foi naïve et solide des ancêtres.

Contemporain du curé Michel, Jean-Baptiste Vincent (1808-1888), le suisse de l'église de Fraize, est un vieux garçon. Il habite, à Clairgoutte, l'ancienne maison seigneuriale dite « La Cour ». Je l'ai encore connu. Très cultivé pour son temps, il lit beaucoup. Tout enfant, j'ai assisté à la vente, après son décès, des livres de sa bibliothèque qui comprenait une centaine de volumes. À côté d'ouvrages purement religieux comme la Vie des Saints, les Sermonts de Bossuet, les Conférences de Lacordaire, on y trouvait le Télémaque de Fénelon, l'Histoire naturelle de Buffon, les Martyrs de Chateaubriand, l'Histoire de France de Henri Martin.

Dans sa dévotion à la Vierge, Vincent a conçu et réalise le vœu de lieu, élever une chapelle, en un sien champ, sur la crête montagneuse qui sépare notre vallée de celle de Clefcy.

Cette chapelle, bien connue des promeneurs sous le nom de « *Chapelle du Suisse »*, est entièrement l'œuvre de ses mains.

Il lui faut d'abord extraire les pierres nécessaires à la construction, en creuser les fondations. Cela fait, il portera là-haut, à dos d'homme, le sable et la chaux dont il a besoin. L'eau lui faisant défaut pour préparer le mortier, il la monte, seau par seau, de « la fontaine du Coucou », une source distante d'un kilomètre. Tour à tour terrassier, maçon, charpentier, il façonne sur place les « aissis » (bardeaux) nécessaires à la couverture. Tout cela lui demande deux années de labeur. Que de fatigues !... Que de sueurs !...

Vincent ne connaîtra le repos... et la joie que le jour où sa chapelle, pourvue de l'ornementation nécessaire, sera solennellement bénie par le prêtre. Une inscription qu'il a, lui-même, maladroitement gravée sur une pierre de base, en rappelle la date : 17 juin 1868.

Un jardinet floral [1] où foisonnent les rosés jouxte alors la chapelle devant laquelle se dresse, émouvant, un christ en croix de grandeur naturelle coulé dans la fonte. Il a fallu plusieurs paires de bœufs pour le grimper là-haut.

Pieusement entretenue par les petits-neveux de Vincent, la chapelle est toujours là, le Christ aussi. Le décor seul a changé. Jadis couverte de champs jusqu'au sommet, la côte est aujourd'hui boisée. De toutes parts, les sapins cernent le petit oratoire perdu au fond des « hagis ».

Vous qui visitez « la Chapelle du Suisse », n'accorderez-vous pas une pensée — une prière, si vous êtes croyant — à l'humble suisse qui fut, à sa manière, un mainteneur d'idéal ?...

Les Ecoles

En 1855, la commune de Fraize possède trois maisons d'école :

l'école primaire et primaire supérieure de garçons, bâtie au début du 1er Empire (act. bâtiment le plus rapproché de l'église) ;

l'école primaire de filles, installée dans l'ancien « Vicariat » (démolie en 1925);

l'école mixte de Scarupt, (bâtiment actuel construit en 1838).

L'école n'est alors ni obligatoire, ni gratuite. Il en sera ainsi jusqu'en 1882 (lois Jules Ferry).

Les élèves non indigents qui fréquentent les classes paient une rétribution mensuelle de 60 centimes, dit écolage (plus tard 70 centimes), portée à 1 fr. 25 pour ceux qui sont inscrits à l'école supérieure. Le payement « par abonnement » pour les onze mois de l'année scolaire est fixé à 6 frs.

Ci-dessous, à titre documentaire, un avertissement pour le payement de l'écolage :

[1] Vers 1882. Témoignage d'une visiteuse.

Commune de Fraize

Année 1862

M. Mengin
Receveur municipal

AVERTISSEMENT pour l'acquit de la rétribution scolaire due pour le 3e trimestre de l'année 1862.

Art. 56 du rôle

M. Petitdidier Honoré, aux Aulnes, payera pour la rétribution scolaire de sa fille Honorine, 11 ans,

Juillet, Août 1 fr. 40

la somme de un franc quarante centimes pour le 3e trimestre de 1862,

Certifié conforme au rôle.
Fraize, le 25 août 1862.
L'Institutrice,
Sœur St-Louis

En 1855, 443 élèves, soit environ les 2/3 des enfants d'âge scolaire, fréquentent — plus ou moins régulièrement — les écoles de la commune. Fréquentation très faible à la belle saison. 165 indigents ne paient pas l'écolage. Aucune fourniture scolaire gratuite.

À l'école des garçons, Nicolas Marande, originaire de Corcieux, enseigne avec deux adjoints qu'il loge et nourrit à ses frais. L'un est un aide, un « sous-maître », sans diplôme ni traitement. L'autre, nommé par l'administration, avec le titre d'instituteur-adjoint, reçoit de M. Marande une indemnité annuelle de 150 frs.

L'école primaire supérieure (cours complémentaire actuel), créée par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, du 10 octobre 1845, est dirigée par M. Marande, « instituteur-chef », les adjoints étant chargés des classes élémentaires. Le conseil municipal, consulté par lettre du « Recteur de l'Académie des Vosges » a été unanime à déclarer qu'« il désire que l'école de Fraize soit confiée à un instituteur laïc » (5-2-1853).

Trois religieuses de la congrégation des Sœurs de la Providence de Portieux font classe aux filles ; l'une d'elles est spécialement chargée de la salle d'asile (école maternelle).

Il n'existe alors qu'un inspecteur des écoles, à Epinal, mais le canton a ses inspecteurs, nantis des pouvoirs de nos actuels inspecteurs primaires, et consultés par l'administration pour la nomination et le déplacement des instituteurs. Ce sont : M.M. Masson, docteur en médecine ; Géliot, fabricant à Plainfaing ; Mengin, notaire et conseiller général ; Journet, fabricant au Souche d'Anould ; Miche, curé.

Compte-tenu de la rétribution scolaire perçue au profit des maîtres, la dépense à la charge de la commune pour le traitement des instituteurs se monte à 1.100 francs. Vient s'y ajouter un crédit de 100 francs (!) pour réparation et entretien des trois maisons d'école.

L'instituteur de Fraize a reçu, en 1854, un traitement de 1072 francs dont il faut défalquer l'indemnité de 150 francs à l'instituteur-adjoint. Chantre et marguillier, M. Marande perçoit de plus 400 francs pour le service d'église.

Le traitement global des trois religieuses institutrices est fixé à 900 francs.

L'instituteur de Scarupt reçoit 600 francs, minimum fixé par la loi pour le traitement de l'instituteur à la tête d'une école.

Puisque nous sommes à Scarupt, signalons que cette section a eu, comme instituteurs, plusieurs membres de la famille Flayeux. En 1849, le conseil approuve une délibération du Comité cantonal de l'instruction primaire qui « *propose le sieur Jean-Baptiste Flayeux, fils, pourvu du brevet de capacité comme instituteur à Scarupt en remplacement de son père, J.B. Flayeux, qui n'exerce qu'en vertu d'une autorisation provisoire du Comité supérieur.* » En souvenir de quoi, les descendants de la famille virent s'ajouter à leur prénom le surnom patois « *do mâte d'écaule »* (du maître d'école). Aimé Flayeux, père du maire Louis Flayeux, était, pour tous ses concitoyens, « *Aimé do mâte d'écaule ».*

Braves gens de Scarupt ! Ils se sont cotisés, en 1848 « pour l'achat d'une petite cloche qui serait placée sur la maison d'école pour servir à l'appel des enfants en classe, sonner l'alarme en cas d'incendie et dans d'autres circonstances importantes. » Mais la cloche coûtera 200 francs et la souscription n'a recueilli que 85 francs. Le conseil municipal, reconnaissant l'utilité de la dépense, vote le complément de 115 francs.

Cette cloche, tant désirée, c'est Joseph Marchal, marchand de bois à Scarupt, qui l'a montée bénévolement sur le toit où elle est encore.

*

* *

Comparer l'école de ce temps à celle d'aujourd'hui, c'est mesurer le chemin parcouru. Quels que soient leurs aptitudes et leur dévouement, les maîtres se heurtent à de grosses difficultés : mauvaise fréquentation avec des classes surchargées en hiver, un effectif très réduit à l'époque des travaux agricoles, locaux défectueux, souvent insalubres, manque de matériel scolaire, indifférence ou mauvais vouloir de certains parents auxquels l'école payante sert le plus souvent de prétexte.

L'instruction accuse cependant un net progrès. D'année en année, les croix servant de signature se font de plus en plus rares sur les registres de l'état-civil. Pour une période de dix ans (1845-55), je n'en ai relevé qu'une quinzaine sur environ 2.000 signatures.

Sur un contingent cantonal de 37 conscrits incorporés en 1845, 30 savent lire et écrire, 5 lire seulement, 2 sont réputés illettrés.

Sous l'intelligente direction de M. Marande, l'école de Fraize porte ses fruits. Un cours d'adultes assidûment fréquenté permet de se rattraper aux jeunes gens qui n'ont pu suivre la classe du jour. On s'y attache surtout à la lecture, à l'écriture et à l'orthographe. Nos grands-parents lisaient beaucoup et — j'ai pu maintes fois le constater — écrivaient lisiblement, correctement, et presque sans fautes.

Il m'est tombé sous la main un cahier du Cours de Géométrie appliquée à l'arpentage de la classe de M. Marande. On y trouve, avec des notions de trigonométrie, la résolution de problèmes pratiques d'un niveau élevé. Le cahier, illustré de figures et de plans à l'encre de Chine, est remarquablement tenu. Il met l'accent sur la valeur du maître et le travail des élèves.

N'omettons pas de signaler que le Cours supérieur de M. Marande a fourni de nombreux instituteurs, des notaires et officiers ministériels, des percepteurs. Poursuivant leurs études, certains sont devenus médecins ou avocats.

Albert Ferry, né à Fraize en 1833 [1], avocat à Saint-Dié, chef du parti républicain dans cette ville sous l'Empire, journaliste [2], député et maire de Saint-Dié sous la III[e] République, avait été élève de l'école de Fraize.

Un autre enfant de Fraize, de famille très pauvre, Jean François Mangeonjean, que M. Marande poussa jusqu'au brevet, devint inspecteur primaire de la circonscription et termina sa carrière comme maire de Saint-Dié [3].

[1] Albert Ferry n'avait aucun lien de parenté avec Jules Ferry et son frère Charles.

[2] Fondateur du journal "La Gazette Vosgienne".

[3] Avec M. Léon Jacquerez, encore vivant, Fraize a donné trois maires à Saint-Dié en moins d'un siècle.

La Vie Economique

l'Agriculture

De quoi vivent, en 1855, les 2.500 habitants de Fraize..., les 17.000 habitants du canton ?... [4]

Faute des moyens de transport dont nous disposons aujourd'hui, ils ne peuvent échanger leurs produits contre ceux de l'extérieur, et c'est pour eux nécessité vitale de tirer du sol toute ou presque toute leur subsistance. Ils se nourrissent du grain, des pommes de terre de leurs champs, des produits de leur bétail, se vêtent du lin et du chanvre de leur récolte. On vit sur place, et de bien peu. C'est l'autarcie, mot barbare mis à la mode par le système d'économie en vase clos appliqué à l'Allemagne sous le régime hitlérien.

Défalquons un millier d'ouvriers de l'industrie (papeteries de Plainfaing et du Souche d'Anould, filature de Habaurupt), autant d'artisans et de commerçants, tous les autres bras valides, c'est-à-dire la grande majorité, sont occupés au travail de la terre ou de la forêt. Même les bourgeois ont leur petite culture ; toutes les maisons de Fraize et de Plainfaing comportent des granges et des étables, et l'abbé Miche, curé de Fraize, ne croit pas manquer à la dignité de son état en « nourrissant » une vache comme le plus humble de ses paroissiens. Il engraisse même un porc.

L'agriculture — nous l'avons dit — doit pourvoir à tous les besoins. Dans les vallées où le sol et le climat permettent la culture des céréales, on y arrive non sans peine. Mais comment expliquer que les 565 habitants du Valtin puissent ainsi vivre de leurs ressources sur une terre marâtre au climat sibérien ?... Ils y parviennent cependant à force de travail et de ténacité. Allez au Valtin. On vous montrera « le Jeu de Cartes ». C'est, au penchant d'une montagne, un bizarre assemblage de carrés de terre qui s'étagent en gradins, soutenus de hauts talus. À l'époque où nous nous plaçons, tous ces lopins — aujourd'hui en friche — sont ensemencés. On y cultive le seigle de printemps (trémois), les pommes de terre, le lin. Colorés diversement selon la culture, ils présentent à distance l'aspect d'un vaste damier. D'où le nom de « Jeu de Cartes ».

[4] Population actuelle (recensement de 1954) Fraize 3.540 habitants, le canton 12.428.

Au printemps, avant que la neige ait complètement disparu, on y porte le fumier à la hotte, on y remonte de même la terre du bas en haut de la pente, on laboure à la bêche (pas une charrue au Valtin !). La récolte du seigle, qui mûrit difficilement, n'est pas toujours suffisante pour l'alimentation du pays. Les plus à l'aise vont acheter un peu de blé aux marchés de Saint-Dié ou de Bruyères. Les autres incorporent à la pâte de la pomme de terre cuite. Vaille que vaille, on arrive à s'en tirer jusqu'à la récolte suivante.

*
* *

Quelques champs de blé (beaucoup moins qu'aujourd'hui) dans les meilleures terres. Partout ailleurs du seigle et, accessoirement, un peu d'orge, d'avoine, de sarrasin. On ne compte pas moins de 33 moulins dans le canton, la plupart saisonniers, leur activité se limitant à quelques mois d'hiver. Il y en a 5 à Anould, 3 à Ban-sur-Meurthe, 3 à Clefcy, 7 à La Croix, 4 à Fraize (Scarupt, la Costelle, les Aulnes, le Mazeville), 3 à Mandray, 5 à Plainfaing, 2 à Saint-Léonard, 1 au Valtin [1].

La pomme de terre couvre des surfaces considérables [2]. Comme variétés, on ne connaît guère que la blanche du pays (type Jeuxey) et la haute rouge venue d'Alsace. Depuis trop longtemps sur le même sol, ces espèces dégénèrent et sont la proie des maladies cryptogamiques. La récolte de 1846 a été mauvaise, celle de 1847 médiocre.

Si petite soit-elle, chaque exploitation a son carré de lin ou de chanvre.

À part l'irrigation des prés, très bien conçue, les procédés de culture sont routiniers, les instruments de travail rudimentaires (charrue à un seul versoir de bois dans la montagne).

En 1847, les prix moyens des denrées agricoles s'établissaient ainsi :

Blé : 25 frs le quintal. Seigle : 19. Orge : 13. Avoine : 8. Foin : 30 les 500 kg. Paille : 20. Pommes de terre : 30.

---

[1] D'après Lepage (Statistiques des Vosges).

[2] Observons que la surface des terres cultivées (575 Ha. en 1855) a diminué de moitié. Par suite de l'exode de la population des hauteurs, la forêt a gagné du terrain couvrant maintenant des croupes et des pentes jadis en culture. Ailleurs, les champs ont été laissés en fourrière (jachères vertes). Bon nombre ont reçu des constructions : usines, cités ouvrières, maisons d'habitation.

Produits de la ferme : Beurre : 1,50 à 2 le kg. Fromage : 0,40 à 0,60. Œufs : 0,40 à 0,50 la douzaine. [3]

*
* *

Au dire de contemporains que j'ai connus, cette époque fut, pour nos paysans, une période de prospérité.

Vivant sobrement, pour ne pas dire chichement, de pain noir, de pommes de terre, de lait caillé, d'un peu de lard, et de viande de porc, le terrien amasse, sou par sou, de quoi acquérir le lopin qu'il convoite et arrondir peu à peu son domaine à force de travail, de privations, d'économies. La terre se vend bien et mon grand-mère, sabotier, pouvait dire avec quelque exagération, qu'il lui avait fallu couvrir de sabots tel champ qu'il avait acheté.

À côté de celui qui possède, il y a le fermier qui n'arrive que difficilement à faire honneur à ses affaires. Il a beau travailler dur, pour peu qu'il soit chargé de famille, les mauvaises années, les pertes de bétail pèsent lourdement sur sa situation. L'huissier prend le chemin de la maison. Et cela finit le plus souvent par la saisie et la misère ! C'est le temps où, s'il n'a pas été payé le jour même de l'échéance, le curé Barthélémy, de Saint-Léonard, accourt à cheval, le lendemain, chez mon bisaïeul, Jean-Baptiste Petitdidier, son fermier de Mandramont, pour lui réclamer son terme.

Il y a aussi la foule des manœuvres et journaliers, nombreux à l'époque, qui font de ci, de là, des journées à la belle saison. Ils reçoivent la nourriture et un salaire variant entre 15 sous (journée de faneuse) et 30 sous (journée de faneuse) et 30 sous (journée de faucheur). L'hiver, les femmes se font fileuses, les hommes battent en grange au fléau ou tissent au métier à bras.

Restent enfin ceux à qui leur âge ou leur état de santé interdisent toute activité. Beaucoup demandent des ressources à la mendicité. On les voit, la hotte au dos, aller de porte en porte, récitant d'une voix larmoyante le pater et l'ave, suivis d'une invocation appelant les bénédictions du Ciel sur la maison et ses hôtes. On leur donne quelques pommes de terre ou un morceau de pain. Chez les riches, la générosité va jusqu'au petit sou. Des familles entières mendient, de père en fils. L'affluence des mendiants est telle, pendant les repas de fête, qu'une personne doit rester en permanence à la cuisine pour dispenser les aumônes.

[3] Annuaire du départ, des Vosges. 1848.

L'industrie

Toiles de lin et de chanvre

Dans toute la montagne vosgienne, l'industrie familiale du lin et du chanvre est alors en honneur.

Les tiges arrachées sont rassemblées par poignées et mises à rouir sur les prés humides pour les débarrasser de la gomme qui colle les fibres textiles. Cela fait, on les sèche au four.

Vient ensuite — à l'aide d'instruments bizarres que l'on retrouve dans les vieux greniers — une série d'opérations destinées à préparer la filasse : l'écrasement des fibres impropres dans les mâchoires de bois de la « *braque* » (broie) ; leur élimination obtenue en frappant la matière avec le plat du « *sabra* » (sabre de bois) sur le pied à teiller ; et, pour finir, le nettoyage et le peignage au moyen du « *sri* » (peigne), sorte de brosse métallique suspendue à la muraille où de longues dents de fer groupées en faisceau circulaire font l'office de poils.

Le reste est l'affaire de la fileuse dont le rouet diligent animera de son ronronnement les longues veillées d'hiver.

Après retordage et mise en écheveaux, le tisserand confectionnera, sur son métier à bras, les toiles un peu rudes, mais combien solides, dont on fera draps de lit, linge de corps et vêtements. Ces métiers à tisser aux lourds bâtis de bois occupent presque toute la pièce ; il y en a dans la plupart des maisons. De la culture du lin au travail du tisserand, les seules mains de la famille ont œuvré.

Il faudra encore blanchir sur le pré, au voisinage de la rivière ou du ruisseau, les longues pièces de toile bise ; pour ce faire, on les arrose copieusement, plusieurs fois le jour, à l'aide d'une cuiller de bois à long manche.

Et les toiles s'empileront dans les « huches » massives et les armoires de chêne aux panneaux sculptés — des toiles qui dureront plus d'une vie humaine.

Il est encore de ces toiles en service dans les anciennes familles. On n'en fait plus depuis longtemps. Les tissus de coton qui coûtent beaucoup moins les ont remplacées. Et, depuis un demi-siècle, la culture du lin a été abandonnée. Il me souvient des deux derniers champs de lin que j'ai vus : l'un à la Combe du Valtin, en 1910, l'autre à Clairegoutte vers 1920.

Tissus de coton

L'industrie cotonnière — sur laquelle nous reviendrons — a été introduite à Plainfaing vers 1840 (?) par un Bourguignon, Nicolas Géliot, qui créa la première filature de Habeaurupt, incendiée en 1898 ou 99.

En 1848, cette usine de 8.000 broches, occupant 180 ouvriers filait annuellement 120.000 kilogrammes de coton qui lui venait du Havre par la route.

À la même époque, deux frères, Claude et Nicolas Martin, ont installé, le premier à La Truche, le second à Habeaurupt, deux petits tissages mus par la force hydraulique où ils travaillent les filés de Nicolas Géliot pour le compte des Etablissements Haussmann frères & Cie de Logelbach (Haut-Rhin). Ils prêtent des métiers avec leurs accessoires aux ouvriers travaillant à la maison et se chargent du blanchiment des toiles pour les particuliers. Au total, ils occupent environ 300 ouvriers.

Un autre tissage, dont je ne puis situer le lieu ni préciser l'importance, est dirigé à Plainfaing par Pierre Bourlier.

La production annuelle de tous ces établissements était de 2.325.000 mètres de calicot. [1]

Nicolas Marchal, fabricant à Chêneville (Ban-sur-Meurthe), avait aussi des ouvriers à domicile travaillant sur métier à bras.

Teinturerie — La teinturerie Jacquot, à Clairegoutte (maison Haxaire) teint les toiles de lin et de chanvre destinées à la confection des vêtements.

Papeteries —La papeterie du Souche (autorisée par ordonnance royale du 31 août 1840), directeur M. Journet, occupe 200 ouvriers environ et fabrique exclusivement le papier de chiffons. Celle de Plainfaing, dirigée par Eugène Richard, en a 220 et produit annuellement 550.000 kilogrammes de papier et carton [2]. Il existe aussi un petit « moulin à papier » (c'était le nom de l'époque) à Clefcy, 25 ouvriers appartenant à l'avocat Théodore Trexon.

Brasseries — La bière, très bon marché à l'époque, est la boisson la plus courante. On devait en consommer passablement, car nous ne trouvons pas moins de quatre brasseries dans le canton : deux à Fraize : Dillenseger (garage

[1] LEPAGE. Ouvrage cité.

[2] Idem.

Fournier), Bigot (café Gérard) ; une à Plainfaing, une autre à Anould (La Barrière) [1].

Savonnerie — Jean Baptiste Schmutz fabrique du savon à Plainfaing.

Huileries — On extrait l'huile à brûler de la graine du lin et du chanvre, l'huile comestible de la faîne du hêtre et des noix. Des huileries sont installées dans certains moulins à grains. On en relève trois à La Croix-aux-Mines, deux à Fraize (Scarupt, les Aulnes), deux à Plainfaing, une à Clefcy.

Taillanderies — Il y a des « martinets » à la Croix-aux-Mines pour le petit outillage agricole et au Louchpach où l'on fabrique des haches et des outils de sabotier. Il devait en exister un autre à Plainfaing, au lieu dit « Le Martinet ».

Industries extractives

La carrière du Chipal, exploitée par la Société des marbres des Vosges, a fourni les maître-autels des églises de Bruyères et Raon-l'Etape. Elle alimente les fours à chaux de Fraize (maison Lamaze à Gerva) qui fabriquent de la chaux blanche, ainsi que des briques avec la glaise du pays. Cette industrie a subsisté jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle.

Les fours à chaux de Mardichamp (Saint-Léonard) cuisent la pierre calcaire de Mandray et produisent de la chaux grise. Cette « chaux de Mandray », uniquement employée dans les anciennes constructions, faisait un mortier très solide et valait — au dire des professionnels — le ciment de nos jours.

Industries du bois

On fabrique des sabots un peu partout, particulièrement dans les hautes vallées : Clefcy, Le Valtin. La boissellerie (hottes, cuveaux, boîtes à sel, etc.) occupe, là aussi, un certain nombre d'ouvriers pendant l'hiver.

Une trentaine de petites scieries hydrauliques débitent dans le canton, le bois de nos forêts.

Tannerie — Joseph Gaudier, de Fraize, et Jacques Vincent, de Plainfaing, ont établi en commun une tannerie près du moulin de Fraize — Hôtel de ville

[1] D'après un document obligeamment communiqué par M. Jeannin, Inspecteur des Contributions indirectes.

actuel — dans la propriété appartenant maintenant à M. Bernard. Ils prennent l'eau au canal du moulin pour leur pilon d'écorce, ce qui leur a valu un procès en Justice de paix de la part du propriétaire, Jean-Bte Salmon. Finalement leur droit a été reconnu. [1] Jusqu'à quelle date cette tannerie a-t-elle existé ?... Je ne saurais le dire.

Le commerce

Les produits de la ferme : beurre, œufs, volailles, se vendent tous les vendredis, au marché — bien plus important qu'aujourd'hui — qui se tenait, de toute ancienneté, à l'entrée de la Costelle, face à la Maison aux Arcades [2]. Il a été transféré, voici un an (1854), devant le moulin, sur la future place de l'Hôtel-de-Ville. [3]

Avec, au bras, de volumineux paniers à une seule anse, vendeurs et vendeuses accourent de tout le canton : chemins et sentiers sont noirs de monde. Les « *cossons* » alsaciens venus de Kaysersberg, d'Ammerschwihr, de Colmar, sont les principaux acheteurs. Ils remplissent de « *pains de beurre* » (mottes) et de paniers d'œufs leurs grandes voitures bâchées.

Trois fois plus nombreuses dans le pays que de nos jours sont alors les chèvres, et les « *marchés aux cabris* » du printemps attirent pas mal de bouchers étrangers. Pour la facilité du transport, il en est qui égorgent, au coin de la rue, les charmantes petites bêtes. Faut-il dire que j'ai, plus d'une fois, détourné la tête à la vue de cet écœurant spectacle qui me poursuivait dans mes rêves d'enfant ?

Quelle animation ! quel brouhaha ! dans ces marchés où se donnent rendez-vous amis et connaissances.

Le paysan achète peu, beaucoup moins qu'il ne vend. Quelques étalages forains seulement : un ou deux marchands d'étoffes, une marchande de vaisselle..., un bazar à deux sous où l'on peut se procurer les articles les plus divers. Les curieux s'écrasent devant la voiture aux cuivres étincelants de la « Paysanne des Vosges », une superbe gaillarde au verbe truculent qui débite à vil prix des remèdes souverains contre toutes maladies. Plus loin, il y a foule autour

[1] Archives de la Justice de Paix.

[2] Aucun texte ne permet d'indiquer l'époque de la création des foires et marchés du vendredi, mais nous savons, de façon certains, qu'ils existaient bien avant la Révolution peut-être depuis plusieurs siècles.

[3] Le marché du beurre s'installera plus tard rue de l'Eglise. Depuis une vingtaine d'années, il a cessé d'exister, les produits de la ferme se vendant maintenant chez les épiciers.

d'un « arracheur de dents », habile au boniment. Il opère sans douleur, mais fait donner ses cuivres pour étouffer les cris du patient.

Autre attraction : « le marché des cochons » qui se situe sous un vaste hangar aux nombreuses cases (derrière l'immeuble Didier-Marie). Pas une famille capable de l'engraisser qui n'achète un petit porc. Les transactions ne se font pas sans d'interminables marchandages. Marché conclu et solennellement scellé par une tape dans la main, le vendeur offre la goutte comme il est d'usage. D'auberge en auberge, de goutte en goutte, il arrive que rentrent le soir, à la brune, des gens ébriolés ramenant à la maison, la corde à la patte, un goret qui n'en peut mais.

C'est aux foires du bétail très fréquentées qui ont lieu les deuxièmes vendredis de janvier, mars, mai, juillet, que se voit la plus grosse affluence. Vendeurs, acheteurs, curieux se pressent, se bousculent dans les rues, discutent bruyamment dans une clameur confuse. Les auberges sont prises d'assaut.

*
* *

Le fromage des fermes de la montagne est exporté partiellement vers Saint-Dié et Gérardmer où déjà il fait l'objet, dans cette dernière localité, d'un commerce de gros. Les *marcaires* du Rudlin, du Valtin, du Grand-Valtin, le portent aussi à la hotte à Munster, en Alsace, où ils transportent de même des sabots, et jusqu'à des veaux vivants. Ils en ramènent des fruits et un peu d'eau-de-vie. Longue et pénible est la route par le sentier grimpant du Tanet ! Aussi les porteurs, groupés en caravane, se passent-ils la charge à tour de rôle.

Nombreux dans le passé — les anciens registres paroissiaux du Valtin en font foi — sont ceux qui ont péri dans les neiges en traversant les Hautes-Chaumes. J'ai rapporté la fin tragique, en mars 1844, de deux jeunes gens du Valtin, Marie-Catherine et son frère, Jean-Baptiste Marchal, surpris là-haut par une tempête de neige au retour de Munster.

Vers Saint-Dié, on exporte des sabots, des planches, des toiles de lin, des tissus de coton, du papier.

Les plus beaux et les plus sveltes de nos grands sapins sont véhiculés de leur long jusqu'aux ports de la Manche où ils auront l'orgueil de devenir des mâts de vaisseau.

La Meurthe et la Petite Meurthe se chargent du transport du bois de chauffage. C'est le flottage. Au Rudlin, à Straiture, au Pont des Graviers, à

Clairegoutte, des milliers de stères, entassés au bord de la rivière, sont jetés à l'eau au moment des crues d'automne et de la fonte des neiges au printemps. Poussé, s'il est besoin, par le « *crochet d'eau* » (gaffe) des flotteurs qui, de la rive, font circuler les bûches, le bois ira, le plus souvent, jusqu'à Baccarat où il alimente en combustible les fours de la cristallerie, quelquefois beaucoup plus loin. [1]

Anciennement, on flottait jusqu'à Metz où, à l'entrée des remparts, une herse de fer, qui barrait le lit de la Moselle, permettait le repêchage des bûches. De là est venue l'expression encore usitée en patois pour parler d'un indésirable : « Je voudrais qu'il fût aux grilles de Metz !... »

Les voies de communication

Sous la monarchie de Juillet, le réseau routier a été notablement amélioré (loi sur les chemins vicinaux) ; des chemins praticables relient toutes les communes du canton.

Les travaux de la nouvelle route du Bonhomme qui, par le Fer à Cheval, contourne la montagne de Mougifontaine, sont commencés. Son ouverture se fera désirer jusqu'aux premières années du Second Empire. En attendant, la route départementale N° 4, de Saint-Dié à Colmar, vieille route du Col, tracée en 1755 sous le règne de Stanislas, celle que suivit Charles X en 1828 pour se rendre de Strasbourg à Lunéville, monte par le fond de Barançon.

Très montante dans sa dernière partie, la vieille route nécessite l'emploi de chevaux de renfort que les rouliers se rendant en Alsace empruntent aux cultivateurs du pays. De Clairegoutte aux Auvernelles, on trouve dans les fermes des chevaux spécialement destinés à la conduite. La montée du Col est payée cinq francs par bête.

On parle beaucoup du chemin de fer. Le rail vient à Nancy, à Vesoul. Il est question de relier ces deux villes par une ligne transversale passant par Epinal.

En 1846, le Conseil d'arrondissement d'Epinal demande « que l'embranchement, qui pourra être établi dans la vallée de la Moselle pour relier le chemin de fer de Paris à Strasbourg à celui de Dijon et Mulhouse, passe par Epinal et Vesoul. » Même vœu du Conseil général des Vosges qui désire « que les études de cette ligne soient poussées avec activité. » Il faudra attendre jusqu'en

[1] On a flotté sur la Meurthe, à bûches perdues, jusqu'en 1873.

1857 pour que le premier tronçon ferré, greffé sur la grande ligne de l'Est exploitée depuis 1852, atteigne Epinal par Blainville.

La diligence part chaque matin de Saint-Dié pour arriver en fin d'après-midi à Nancy. De Fraize, on se rend à pied à Bruyères pour prendre celle qui conduit à Epinal. Une autre diligence, qui relie Saint-Dié à l'Alsace, s'arrête — nous l'avons dit — au relais de Fraize.

Nos ancêtres n'étaient point, comme nous, atteints de « la bougeotte », et nombre d'entre eux quittaient ce monde sans avoir dépassé Saint-Dié.

Hormis ceux que leurs affaires conduisent au loin et les conscrits appelés sous les drapeaux, on ne voyage guère qu'à pied dans les limites de l'arrondissement, et pour se rendre en Alsace. Quelques pèlerins cependant, font à pied, le voyage au sanctuaire fameux de Notre-Dame des Ermites, à Einsiedeln, en Suisse. Le trajet aller et retour dure une dizaine de jours. Il est aussi de nos compatriotes qui firent pédestrement le pèlerinage de Saint-Hubert, invoqué pour la guérison de la rage, à Liège (Belgique).

C'est à Saint-Dié que mon grand-père conduisait tous les mois, sur une charrette à bras, les sabots de sa confection. Partis avant l'aube, les Grand-Valtinois faisaient gaillardement leurs cinquante kilomètres en sabots dans la journée, pour porter à la ville les truites qu'ils estimaient heureux de vendre quinze sous la livre aux bourgeois déodatiens.

L'alimentation

Il nous faut faire effort pour réaliser ce qu'était, en 1855, le niveau de vie des ancêtres.

Sobriété Spartiate : pain noir et pommes de terre le plus souvent !... Le pain de seigle fabriqué à la maison, tous les quinze jours environ, en grosses miches de cinquante centimètres de diamètre, était souvent « ciré » près de la croûte inférieure. Il se conservait relativement frais, mais encrassait le couteau. À la saison des fruits, on ajoutait à la pâte des myrtilles, des quartiers de pommes ou de poires pour les enfants : c'était le *pain galus* (galeux). Quand on chauffait le four — chaque maison possédait le sien — on complétait la fournée par une *quiche* au lard, une tarte aux fruits ou de *môjïn* [1]. La miche de pain entamée restait

[1] Fromage blanc étendu de crème et d'œuf et légèrement sucré ou salé.

en permanence sur la table du poêle, entourée de la nappe qu'il suffisait d'étendre.

On déjeune le matin d'une soupe de pommes de terre si épaisse que la cuiller y tient debout. Au repas de midi, une tranche de lard avec les légumes retirés de la soupe. Le soir, on se contente du « *ho* » (pommes de terre en robe des champs), qu'on tartine de « *chic* » (fromage blanc), d'un peu de lait écrémé. Pas de couvert individuel : chacun puise à même dans la soupière ou le plat. On mange ordinairement dans de la vaisselle d'étain. C'est à la fête patronale et « *les hauts jours* » seulement qu'on se servira des assiettes en faïence décorée, si recherchées aujourd'hui des amateurs, qui ornaient les rayons du « *hhaff* » (buffet-vaisselier) à la cuisine.

Pour les travailleurs des champs, il y a, vers quatre heures du soir, « *la marade* » (collation ou goûter) : pain sec le plus souvent qu'on arrose avec l'eau claire de la source voisine.

« À la Saint Michel (29 septembre) la marade monte au ciel ! » énonce un vieux dicton patois, ce qui signifie en clair qu'à partir de cette date on ne mange plus aux champs.

Si les familles aisées se nourrissent de viande de porc, nombre de pauvres gens n'en consomment que rarement. Il n'y a qu'un seul boucher de profession à Fraize, deux dans le canton, mais on tue une vache pour « *la fête* » dans toutes les communes. La viande de bœuf dite « *grousse châ* » (grosse chair) n'apparaît, en effet, qu'à la fête sur les tables de la montagne.

Le sucre est une friandise. Est-ce pour cela qu'on assure aux enfants qu'il fait tomber les dents ?... Les épiciers débitent par demi-livres les énormes pains coniques enveloppés de papier bleu qu'ils brisent à coups de marteau.

Le café est un luxe. On en achète parcimonieusement « *un demi-quart* » (environ 60 grammes) pour le déjeuner du matin, le jour de « *la fête* ». On m'a cité telle ancienne famille du pays où la maîtresse de maison, voulant pour la première fois en offrir à ses hôtes et ne sachant comment le préparer, fit bouillir les grains non moulus et servit le tout en guise de soupe.

Sobriété aussi quant aux boissons : assurément les jours de liesse, il y avait déjà des ivrognes, mais l'alcoolisme causait infiniment moins de ravages qu'aujourd'hui, car après quelques jours de « *ribotte* », suivant le terme consacré, le buveur redevenait abstinent total pendant des semaines entières.

Pour sa fenaison, qui durait deux mois, Claude Petitdidier, mon trisaïeul, qui exploitait la chaume de Sérichamp, allait (vers 1825) quérir en Alsace un tonnelet de six litres d'eau-de-vie qu'il rapportait sur son « *brise-dos* » (hotte en bois façonné). Les faucheurs en lampaient chaque matin leur petite goutte avant de se rendre au pré. C'était tout pour la journée !...

Le vin qu'on rencontre aujourd'hui sur les tables les plus modestes ne se consomme en ce temps là que dans les auberges. Mais il s'en trouve pour les malades pauvres dans la cave du curé et du médecin.

Il y a cependant du vin à la maison pour « *les odes* » (fête patronale). Quelque temps auparavant, un voiturier du voisinage se charge de l'aller chercher en Alsace. Chacun lui apporte bonbonne ou tonnelet qu'il va faire remplir à Kaysersberg. Le grand jour venu, on boit à larges rasades dès le matin. Tous ceux qui se présentent à la maison : invités, voisins, mendiants même, en reçoivent libéralement leur part.

Après un repas plantureux copieusement arrosé, il arrive que le baril sonne le creux le soir même. De toute façon, il est de règle que la petite provision soit immanquablement épuisée le dimanche suivant. Et voilà nos gens au régime sec pour un an !...

Le vêtement

Les hommes se marient en solides vêtements de drap ou de « *droguet* », ceux-ci faits de toile à chaîne de fil tramée de laine. Ils portent ce jour-là une sorte de redingote — plus longue que le paletot, et n'ayant pas comme lui de poches extérieures sur les côtés — qui les suivra toute leur vie. Il arrive souvent d'ailleurs que le jeune marié n'a d'autres habits de noces que les vieux effets de ses aïeux rajustés pour la circonstance. Au Valtin, l'époux se contente de la veste et des « *chausses* » en toile de lin dite « *mohure* » (couleur de moisi) parce que teinte en gris. Un grand feutre noir à larges bords, de robustes souliers complètent l'équipement.

Tout le luxe de l'épousée consiste dans le grand châle en laine damassée qui couvre ses épaules, le petit crucifix d'or qui pend à son cou, le modeste anneau nuptial en argent passé à son doigt.

Point n'est encore question de modes féminines. Vous n'eussiez point vu à l'époque un seul chapeau de dame à la grand'messe de la paroisse !... Les jours de

fête, les femmes portent par dessus le corsage un « *moucheu* » (fichu) de laine ou de soie aux couleurs vives disposé en pointe comme en Alsace. Une coiffe de soie piquée dite « *cornette* » aux bords garnis de fronce tuyautée de tulle ou de dentelle couvre la partie postérieure de la tête. Les personnes âgées se coiffent de « *la cape* » plus enveloppante et plus chaude.

En fait de bijoux, on ne connaît encore que la petite croix dont nous avons parlé, remplacée parfois par un cœur d'or pendant à un ruban de velours noir et les boucles d'oreilles que le menuisier du lieu, bijoutier improvisé, se charge de poser en perforant avec sa pointe à tracer le lobe de l'oreille, ce qui ne va pas toujours sans douleur. Il m'a été donné de voir, dans ma jeunesse, des cercles d'or aux oreilles des hommes. Coquetterie masculine-?... Non pas ! Ces anneaux, croyait-on, conservaient la vue.

En semaine, hommes et femmes vont en sabots, souvent nu-pieds à la belle saison. Les hommes se vêtent de toile grise ou bleue, se coiffent de grands bonnets à rayures en coton ou en laine terminés par un gland qui retombe dans le dos.

Par dessus la « *camisole* » (corsage à lacets non ajusté qui tient lieu du corset inconnu de nos grands-mères) et la « *cotte* » (jupe), les femmes nouent le « *dévété* » (devantier ou tablier). La coiffe en tissu léger, l'hiver la capeline, ceignent leur front.

Mais le vêtement le plus caractéristique d'une époque révolue, celui que les hommes arborent les jours de marché ou de fête, est sans contredit la « *blaude* », blouse courte ne descendant pas plus bas que la hanche. Il est des blouses modestes en toile grise, ornées parfois de dentelures au col, d'autres plus riches, d'un bleu lustré, finement soutachées de blanc au col et sur le devant. Ce sont celles que les jeunes gens se font gloire d'endosser les soirs de bal. M. Voinesson, maire de Fraize en 1870, était resté fidèle à la blouse. Il me souvient non sans émotion de ma première blouse ; je n'en étais pas peu fier.

Le veston plus seyant, plus moderne, a détrôné la blouse. Qu'on me permette de regretter la disparition de ce vêtement ample et commode sous lequel on se sentait à l'aise en toute saison !

Vie familiale et sociale

Vous plaît-il maintenant que nous pénétrions plus avant dans l'intimité des familles de chez nous en l'an de grâce 1855 ?

Aucune qui n'ait alors son surnom. C'est l'usage, et les intéressés ne songent nullement à s'en offusquer. Et quelle variété dans ces surnoms patois !...

Les uns se réfèrent au lieu d'origine : *Honoré de Strichamp, Jean-Jean dé Spohhe, Giaude dé Capitaine, Constant do Boho, Joso do Groube, lo Mandrosé, l'Orbelet, lo Giromhé*.

Les autres au physique de l'individu : *lo Nâr* (noir), *lo Spa* (épais), *lo Hargoteur* (boiteux), *Grand José* ; à son caractère : *lo Herquinâ* (hésitant), *lo Herr* (fier), *lo Strem* (timide).

Ceux-ci aux noms et prénoms : *Guiaudat Vainqué* (Claude Voinquel), *Michel dé Guerite* (Michel fils de Marguerite), *Joujou Toino* (Joseph fils d'Antoine), *Chan Colas* (Jean fils de Nicolas).

Ceux là à la profession : *Aimé do Mâte d'écaule, lo Morcaire, Colas José Meurchau* (maréchal), *lo Soudaire* (soldat), *Passe lacet* (tisserand), *lo Permété* (tailleur d'habits), *Chando do Courrie* (Jean du Courrier), *Aymo do Ségaire* (Edmond du sagard).

Il en est quantité d'autres, donnés par dérision, tels : *lo bon Dû, lo Pape, lo Roje Curé, Bitis l'empereur, lo p'tit Jésus, lo Saint Homme*, ou simplement grotesques, baroques, parfois d'origine indéterminée : *Trâs Boyas* (trois beignets), *Jean j'te Quitte, François de Skièche, Bitis Messieurs, Colas de Baratte, Pichot* (pinson), *Poudrette, Papoiche (?), Falick (?), Darhaille (?), Palkach (?),* etc.

Ces surnoms, qui remontent ordinairement à plusieurs générations, se transmettent de père en fils, le plus souvent par l'adjonction d'un nouveau vocable. On se trouve alors en présence d'une kyrielle de surnoms ayant l'allure d'un titre nobiliaire.

Exemple : *lo fe Coliche de Ménane do Moli*. Traduisez : le fils de Nicolas, fils de Marie-Anne du moulin (c'est-à-dire dont les parents ou les ancêtres étaient meuniers).

En vertu du vieil adage patois : « *Mieux vaut un dosseau du lieu qu'une planche de l'extérieur* », les garçons ne vont pas chercher femme au loin. On se marie dans la commune ou dans les communes avoisinantes. C'est ce qui explique la parenté proche ou lointaine qui unissait, en ce temps-là, presque toutes les familles d'un même village. Mes ancêtres étaient de Ban-sur-Meurthe du côté paternel ; de

Ban-de-Laveline dans l'ascendance maternelle. Toutes les alliances de la famille ont été contractées dans l'étroit secteur de cinq ou six localités très voisines qu'elle n'a pas quitté depuis trois siècles.

Les jeunes gens se connaissant dès l'enfance, avec tout ce que l'hérédité et le caractère pouvaient comporter d'inégalités ou de différences, on évitait ces unions mal assorties nées d'un caprice passager et suivies bientôt d'amères désillusions.

Le divorce n'existait pas encore et on ne songeait guère à dénouer les liens du mariage pour « incompatibilité d'humeur ».

Est-ce à dire que les époux s'entendaient toujours parfaitement ?... Sans doute y avait-il déjà dans les ménages d'autrefois « *des hauts et des bas* » ; mais il y avait aussi cette confiance, cette affection, ce respect mutuels de l'homme et de la femme qui les retenaient et les rapprochaient.

Les époux — qui ne se tutoient jamais, pas plus que ne les tutoient leurs enfants — se gardent de donner à ceux-ci le spectacle de discussions et d'altercations qui diminueraient à leurs yeux leur autorité.

Si la mère règne sur le ménage, le père est le chef incontesté de la famille. Quand « *la grosse cloche* » a parlé, on se doit d'obéir. La maman en donne l'exemple à ses enfants : même si le père se montre dur et peut-être injuste à leur égard, elle se garde d'intervenir quoi qu'il lui en coûte.

La crise d'autorité dont se meurt notre société moderne, personne, alors, n'eût osé la concevoir. L'enfant a-t-il été puni au catéchisme, corrigé à l'école ?... Il se gardera de se plaindre à la maison, sachant fort bien qu'en ce cas la punition sera doublée par son père, eut-elle été trop sévère ou infligée à tort. On ne discute pas avec l'autorité !...

Cette éducation virile faisait vraiment des hommes. J'ai entendu maintes fois des personnes d'âge mûr rendre ce témoignage auquel je souscris pour mon compte : « Mon père m'a battu plus d'une fois et il n'y allait pas doucement... C'était pour mon bien... Je le comprends mieux maintenant qu'il n'est plus et j'en suis reconnaissant à sa mémoire. »

On ne nageait pas dans l'abondance. À l'enfant qui lui demandait une tartine, la maman, se souvenant de la grande disette de 1817, « *la chère année* », disait : « J'étais bien heureuse, à ton âge, d'avoir du pain sec !... » et, pour peu qu'il insiste : « Frotte ton pain contre le mur, cela te fera une tartine !... »

Des friandises ?... Les petits en connaissent à peine la saveur, heureux qu'ils étaient d'acheter de temps en temps pour un sou de « *tablettes* » (bergamotes) ou de pastilles à la menthe, les seuls bonbons qu'on trouvât chez l'épicier. À la fête, ils faisaient quelques tours de chevaux de bois, hasardaient deux sous au tourniquet dans l'espoir de gagner un « *bâton de sucre* » enrobé de mirlifiches en papier multicolore.

Saint-Nicolas apportait des amandes, des noisettes, une assiettée de fruits qu'il n'allait pas chercher bien loin. Des jouets ? Sa hotte n'en contenait jamais. En vendait-on seulement à Fraize ? Je ne le crois pas. Le premier bazar (Colin-Dubach) date de 1892 environ.

On amusait les enfants de peu de chose : un mouchoir roulé avec lequel l'aïeule, aux reflets dansants de l'âtre, projetait sur le mur de curieuses silhouettes d'animaux ; le « *ségaire* » (sagard), charpenté grossièrement dans une écorce de sapin et chargé, en guise de contrepoids, d'une pomme de terre qui le faisait se balancer au bord de la table à la grande joie des marmots.

Avec des chiffons bourrés de sciure, la maman confectionnait à sa fillette une gente poupée. Le papa fabriquait pour les garçons des outils à leur taille. Il leur montrait à tirer parti du bois en sève pour en faire trompes et sifflets, à vider de sa moelle un tube de sureau qui devenait entre ses mains seringue ou « *pétard* ».

Entre gamins, on jouait aux billes (vingt pour un sou), on faisait ronfler le « *zombard* » (bourdon), composé d'une ficelle double portant en son milieu un tourniquet de bois mis en mouvement par la torsion de la ficelle.

Ces joujoux primitifs suffisaient à l'amusement des bambins. Habitués à se contenter de peu, ils n'en appréciaient que mieux toute chose.

Les enfants gâtés — s'il y en avait — devaient être rares. C'est que les enfants n'étaient pas encore les petits dieux tyranniques qu'ils sont devenus dans trop de familles ; et qu'on ne les élevait pas « *dans des boîtes de coton* ». Jamais il ne leur serait venu à l'idée de faire de l'obéissance la condition d'une récompense. La récompense la plus douce, à leurs yeux, elle leur venait de l'approbation des parents :

« C'est bien !... Tu as bien travaillé à l'école !... Je suis content de toi !... » Je me rappelle avec attendrissement les mots affectueux et mesurés par lesquels ma mère savait si bien encourager mes efforts.

Les effusions, les longs discours ne sont pas le propre des gens de chez nous qui ne s'extériorisent pas. À son fils qui part au régiment ou quitte la maison pour entrer en apprentissage, le père fait, en l'embrassant virilement, ces simples recommandations : « Fais comme il faut !... Ceux qui font bien trouvent bien !... » Cela suffit : le partant fera honneur aux siens.

Façonnés de bonne heure au travail, les enfants aident de leurs petits bras aux tâches domestiques et agricoles : cette gamine en jupes courtes fait le ménage, bat le beurre, prépare le repas, pendant que la mère est aux champs ; ce garçonnet de dix ans manie le râteau tout comme un homme, s'essaye à faucher et s'enorgueillit de savoir déjà tirer les vaches. Voilà les jeunes armés pour la vie !

Cette union dans les familles de jadis, ce respect des enfants pour l'autorité paternelle, respect cimenté d'affection et de confiance, dureront autant qu'eux. Plus d'un jeune homme, plus d'une jeune fille ont renoncé à l'union de leur choix quand elle n'était pas ratifiée par les parents et l'on se montre du doigt ceux qui — âgés de plus de trente ans — ont passé outre au consentement, en faisant les sommations prescrites par la loi. La malédiction les poursuit, dit-on, dans leurs descendants.

Le lien familial n'était pas brisé à la mort des parents, et il est arrivé plus d'une fois que des enfants continuaient à mener ensemble la vie commune, préférant ne pas se marier plutôt que de rompre l'unité familiale. J'ai connu plusieurs de ces ménages de vieux garçons et vieilles filles, esclaves d'une conception trop étroite de l'esprit de famille.

Le patois

Hormis l'instituteur à l'école et le prêtre dans ses sermons, tout le monde, en ce temps-là, s'exprime en patois, un patois riche de mots et d'images, truffé d'expressions savoureuses, toujours finement nuancées, souvent intraduisibles en français, qui en soulignent tout le charme. Cette langue maternelle s'était conservée très pure à travers les siècles et n'avait pas encore subi les fâcheuses altérations, les additions de mauvais français et de mots d'argot qui en font, de nos jours, un idiome décadent.

On ne parle que patois dans les familles. Le médecin, le notaire, le percepteur parlent patois à leurs clients, le commerçant à ses pratiques, le bon curé Miche dans ses visites à ses ouailles.

Un déraciné, un Parisien, revenait-il au pays après une longue absence ?... Employer le français dans la conversation, c'était, de sa part, se montrer « *glorieux* », comme on disait, renier son village, son origine paysanne et, en quelques manière, manquer de respect à son interlocuteur. Aussi lui tournait-on bien vite le dos.

Quelle joie pour le conscrit dépaysé et nostalgique quand il retrouve au régiment un gars du pays avec lequel il peut converser dans le parler natal !...

Il y a quelque soixante ans de cela, un habitant de Fraize visitait un paquebot dans le port de Bordeaux. Quelle ne fut pas sa stupéfaction de s'entendre, d'une voix retentissante, interpeller du pont supérieur en patois : « *Qu'os-ce que te fout tola, Joujou do Beau* ? (Que fais-tu là, Joujou du Beau ?...) » La foudre tombant à ses pieds ne l'eût pas médusé davantage !... C'était un de ses citoyens, en voyage de noces, qu'un singulier hasard avait amené là, lui aussi. Je vous laisse à penser la joie d'une telle rencontre — lointaine autant qu'imprévue — entre compatriotes.

Là où deux patoisants se rencontrent, ils retrouvent le pays. N'est-ce pas des bouffées d'air vosgien que le patois apportait dans les stalags, les usines allemandes, les camps de déportation, par la voix des exilés de chez nous ; qu'il apporte encore — par la voix de ce journal — à nos soldats d'Indochine et d'Afrique du Nord, à nos compatriotes dispersés par toute la France et le vaste monde ?...

L'entr'aide - Les corvées

Un des traits les plus saillants des mœurs de nos aïeux, c'est l'esprit de solidarité qu'ils manifestaient en toute occasion.

Dans les temps anciens, l'entr'aide est née d'un besoin : les communautés de la montagne — séparées du reste du monde par des profondes forêts — vivaient isolées et n'auraient pu subsister sans la coopération étroite de leurs membres. D'une existence ainsi repliée sur elle-même étaient venues des habitudes d'assistance mutuelle, toujours en honneur en 1855, et qui n'ont pas tout à fait disparu.

C'était alors l'habitude des corvées (en patois *crouâies*) ainsi nommées — par analogie avec la coutume féodale dont elles différaient totalement — parce

qu'elles rassemblaient à titre gracieux, des travailleurs volontaires en vue de secourir une infortune.

Un père de famille malade ou victime d'un accident, une veuve abandonnée, une pauvre vieille, se trouvaient-ils dans l'impossibilité de faucher les foins, de moissonner les seigles, d'arracher les pommes de terre ?... Les voisins laissaient là leur propre besogne pour organiser une corvée, ou, comme on disait encore « *un hhé* » (grand nombre de personnes) et terminer rapidement le travail. Ceux-là même qui étaient en froid avec l'intéressé n'avaient garde d'y manquer, s'ils ne préféraient encourir le mépris général.

Les corvées, annoncées autrefois au prône de la paroisse, avaient lieu souvent le dimanche après-midi. Nos ancêtres, très attachés à la foi religieuse, ne croyaient pas violer le repos, dominical en accomplissant cet acte de charité évangélique. Les anciens du Valtin se souvenaient encore du curé Renaud (vers 1840-50) qui prêchait d'exemple en prenant part lui-même, soutane retroussée, à l'arrachage des pommes de terre.

On m'a conté que, dans les corvées de fauchaison, une bouteille de vin ou d'eau-de-vie, un verre, étaient déposés à l'extrémité du pré, pour stimuler le zèle des ouvriers. C'était, entre les faucheurs, une belle émulation à qui conduirait le premier son andain au but assigné et se verserait la première rasade.

J'ai vu, au Grand-Valtin, en 1908, relever par corvée un toit que la tempête avait emporté. En montagne, l'usage subsiste toujours, pour ceux qui ont les premiers terminé la fenaison ou l'arrachage des pommes de terre, de donner la main aux retardataires.

Qu'on n'induise pas de ces réflexions que je songe à sous-estimer les formes actuelles de la solidarité non plus que l'altruisme de nos contemporains. La Croix-Rouge, l'Entr'aide française, le Secours catholique, les Français épargnés par la guerre et les inondations, ont magnifiquement illustré le sentiment de solidarité nationale. Un peu partout, des Comités d'assistance viennent en aide aux vieillards nécessiteux. L'esprit d'entr'aide a même franchi les frontières pour secourir la Hollande et les îles Ioniennes.

Mais, à côté de cette solidarité collective et ordonnée, il me semble qu'il y avait dans l'entr'aide, telle que la pratiquaient nos pères, quelque chose de spontané, d'affectueux et de touchant — parce que plus direct — qui donnait à ce geste toute sa significations et en rehaussait la valeur.

Les « loures »

Un autre aspect de la vie sociale de l'époque, c'étaient « *les loures* » (veillées).

Dès l'automne — une fois terminés les travaux des champs — on se réunissait le soir entre voisins, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Economie d'éclairage ?... Peut-être !... Mais aussi désir de passer agréablement la soirée en devisant des nouvelles du jour, ce qui n'empêcha pas l'hôte de tisser sa pièce de toile, de façonner ses sabots ou ses « *aissis* ». C'étaient les loures ordinaires qui finissaient à neuf ou dix heures.

De temps en temps — la veille d'un jour de fête ou ce jour même — avaient lieu les « *grandes loures* », veillées plus longues, plus solennelles, si l'on peut dire, auxquelles étaient conviés la parenté et les amis ; elles duraient la majeure partie de la nuit. Pour s'y rendre, les montagnards n'hésitaient point à faire une lieue et plus dans la neige, portant « *à càdos* » les jeunes enfants sur leurs épaules ; ceux du Valtin montaient à Sérichamp, ceux du Louchpach descendaient au Valtin.

Il y avait enfin des « *poêles de loures* », spécialement organisés par la jeunesse pour y goûter le plaisir de la danse. Ils se tenaient à tour de rôle chez les jeunes filles du pays.

Représentons-nous les « *grandes loures* » d'autrefois. Elles se tiennent ordinairement à la cuisine, à la lueur fumeuse du « *heurchot* » (petite lampe à huile en bronze ou en étain). Dans l'âtre ou pend la crémaillère — et dont le fond s'orne d'une « *taque* » de fonte, armoriée au lys de France et aux alérions de Lorraine, qui chauffe par rayonnement le « *poêle* » contigu — un beau feu pétillant de souches ou de grosses bûches promène ses illuminations dans les recoins les plus obscurs. C'est le chauffage qui manque le moins ! Ne disait-on pas, en ironisant que, dans telle ferme — la plus voisine de Sérichamp — on faisait de si grand feux que les clenches des portes en devenaient chaudes au point de ne pouvoir les toucher ?...

Autour d'une longue table qui occupe le centre de la pièce, les hôtes ont pris place sur des « *escabelles* ». Les femmes sont venues avec leur rouet qu'elles mettent incontinent en action.

Les langues aussi vont tourner et le « *couarail* » (conversation) s'engage animé, bruyant parfois. De quoi est-il question ?... Les événements extérieurs passionnaient moins que nous nos aïeux ; l'écho ne leur en parvenait d'ailleurs qu'avec des retards considérables, encore que les grandes villes fussent déjà

reliées par le télégraphe électrique. Ainsi la proclamation de la 2e République (24 février 1818) n'est connue à Saint-Dié que trois jours après, le 27 [1], et à Fraize que le 28 février. Au surplus, on ne lit guère les journaux. Le « *Journal de la Meurthe et des Vosges* », hebdomadaire publié à Nancy, ne compte à Fraize et à Plainfaing qu'une demi-douzaine d'abonnés ; on se le repasse de mains en mains. Faut-il s'étonner que l'attention se concentre vers le milieu local qui prend le pas sur tous les autres sujets ?...

En fait, les nouvelles du pays font presque uniquement les frais du *couarail*. On s'entretient du temps, des récoltes, des bêtes, de la dernière foire de Corcieux ; on passe en revue, non sans malice, les potins du village. L'auditoire devient silencieux et attentif quand une bonne vieille narre, d'une voix chevrotante, les souvenirs de la grande Révolution, des *fiauves* du temps passé, quelque histoire de revenants ou de sorciers à vous faire dresser les cheveux sur la tête.

On a beaucoup parlé à l'époque de la dernière exécution capitale qui eut lieu à Corcieux où l'échafaud avait été dressé sur le Champ de foire. J'en ai recueilli les détails de la bouche d'un témoin, une vieille femme de Gerbépal ; elle en gardait un souvenir horrifié. Les arbres de la petite place pliaient sous le poids des curieux juchés là pour ne rien perdre du triste spectacle. Il s'agissait, si j'ai bonne mémoire, d'une femme qui avait empoisonné son mari. Un drame passionnel dans une ferme de la montagne défraya aussi longtemps la chronique. Il n'était bruit enfin que la *Haute Rue* (haute roue) d'Anould qu'un cultivateur du Vagodel avait installée pour monter jusqu'à son pré l'eau de la Meurthe qui coulait une dizaine de mètres plus bas. Elle réussit cependant, mais l'intéressé se ruina. J'ai vu encore, au temps de mon enfance, des vestiges de la roue fameuse.

Avec, aux dents, la courte pipe en terre à couvercle de cuivre, les vieux soldats de Napoléon — ils étaient encore nombreux — contaient leurs campagnes. Il me souvient qu'on me montra le shako de l'un d'eux conservé par sa fille qui s'en servait comme récipient pour contenir ses haricots.

Pour les anciens de l'épopée qui lui avaient conservé leur confiance, Napoléon était invincible ; la trahison seule l'avait abattu. Telle n'était pas alors l'opinion courante, celle des femmes en particulier. La protection divine, disaient-elles, qui avait si longtemps donné la victoire à Napoléon s'était détournée de lui après son divorce. Et c'étaient, entre les tenants des deux thèses opposées, de longues et véhémentes discussions.

[1] A. Ohl des MARAIS. Hist. chronologique du Val de Saint-Dié.

Il arrivait que, pour y mettre un terme, s'élevait une voix féminine et bien timbrée qui chantait les vieilles romances de la montagne : *La chanson du ségaire* ; *Il était trois capitaines.*

Les douze coups de minuit sonnant, l'assemblée passait au *poêle* pour *reciner* sur l'invitation de la maîtresse de céans.

L'hôtesse avait bien fait les choses. Dans la plantureuse *tourtière* fumait, odorante et rissolée, la grillade du cochon tué la veille ; une épaisse et croustillante *chalande* piquée de lardons dorés lui succédait, le tout arrosé de copieuses rasades de *brandvin* (eau-de-vie).

Les convives mis en joie jasaient de plus belle. Les anciens jouaient aux cartes, à la *marelle*, cependant que, dans les rires qui fusaient, les *boubes* lutinaient les *béïesses*, celles-ci ne se faisant pas faute d'y répondre par des taquineries de bon aloi.

Et le temps passait si vite que l'aube naissante surprenait nos gens à table. Depuis longtemps, les enfants allongés sur les *hugeottes* avaient cédé au sommeil. Il fallait les éveiller pour se remettre en route.

****

Finies, les veillées d'antan !... Là où l'industrie s'est implantée, modifiant profondément les mœurs ancestrales, elle a tué les *loures*. La coutume, cependant, en est encore religieusement conservée dans quelques hameaux de la montagne.

*
* *

Au terme de ce reportage sur un passé qui n'est pas si loin de nous — je l'ai encore connu ! — mesurons le chemin parcouru.

1855 : vie laborieuse, dure aux humbles, mais simple, paisible, sans heurts.

1955 : vie plus facile, plus confortable, mais inquiète, fiévreuse, compliquée, trépidante.

1855 : la diligence, le flottage sur la rivière, le métier à tisser à bras, la lampe à huile.

1955 : règne du machinisme et de l'électricité, l'auto, l'avion, le cinéma, la radio, la télévision, mille inventions utiles... et la bombe atomique.

Progrès matériel immense, prodigieux, plus marqué en ce siècle qui nous sépare que dans ses trois devanciers.

Qui donc oserait soutenir que le progrès moral a suivi la même courbe ascendante, autrement dit que les hommes sont devenus meilleurs et plus sages ?...

Cette constatation faite, ne nous hâtons pas trop de jeter la pierre à notre époque et reconnaissons de bonne foi que le « bon vieux temps » — dont on parle avec d'autant plus de complaisance que les années s'éloignent — n'est l'âge d'or à nos yeux que parce que nous ne subissons plus ses rigueurs, ses difficultés et ses tares.

Assurément, nous vivons mieux, beaucoup mieux qu'il y a cent ans, et personne ne songe à revenir en arrière, mais ne pensez-vous pas avec moi que le passé avait tout de même du bon ?...

HISTORIQUE DE L'HOTEL DE VILLE

Les Halles ou la Maison aux Arcades

En 1729, Jacques Régnier de Cogney, seigneur « haut, moyen et bas justicier » du Ban de Fraize, s'avisa de la nécessité de construire un tribunal seigneurial avec un cachot pour y enfermer les condamnés à des peines de prison.

Au lieu dit « *les Prés du Moulin* », dans l'angle formé par le chemin de la Costelle et la rue actuelle de l'Hôtel de Ville, à l'emplacement exact des maisons veuve Knur et Schwartzel, il fit édifier un assez vaste bâtiment aux grandes portes cintrées en forme d'arcades donnant sur la rue de la Costelle. Les anciens du pays l'appelaient *les Halles*. On disait aussi *la Maison aux Arcades*.

Au rez-de-chaussée, se trouvait, à côté des Halles — vestibule d'entrée servant occasionnellement de marché couvert — le logement du concierge et geôlier. Dans le fond, des cachots et même une étable.

En 1789, le sergent de justice, Georges Dabert, fonctionnaire seigneurial, occupait les Halles. Il était en même temps marchand d'étoffes et tenait boutique sur le pignon ouest, à peu près à l'emplacement de la maison Schwartzel.

Le premier étage était occupé par une grande salle d'audience exposée au nord et une petite chambre voisine prenant jour au nord et au couchant [1].

La communauté de Fraize avait fait par corvées, en 1729 et 1730, tous les charrois nécessaires à la construction des Halles. Tenant compte de ces services, les anciens seigneurs du ban de Fraize l'avaient, jusqu'à la Révolution, autorisée à y tenir les assemblées communales. Depuis plus d'un demi-siècle, les Halles de Fraize étaient donc à la fois tribunal et maison-commune. En 1789, la municipalité de Fraize s'y croyait légitimement chez elle.

Quand survint la Révolution, Madame Veuve de Clinchamp d'Aubigny, née Elisabeth Thérèse Régnier de Cogney, résidant à Metz, était propriétaire de la seigneurie du ban de Fraize. Effrayée de la tournure que prenaient les

[1] D'après un procès verbal d'expertise dressé le 28 mars 1791, à la requête du sieur Claude Batremeix. Archives de la Justice de Paix de Fraize.

événements, pressée aussi, peut-être, par des besoins d'argent, elle chargea son régisseur; Mathias Salmon, de mettre en vente les Halles. Annoncée par voie d'affiches, la vente était fixée au 13 octobre 1790.

La maison des Halles tenait une grande place dans la vie communale, aussi la nouvelle de sa vente fut-elle accueillie avec une émotion bien compréhensible. Les gens de Fraize allaient-ils être mis à la porte de la maison commune ?

D'un autre côté, la création au chef-lieu de canton d'une justice de paix remplaçant l'ancien tribunal seigneurial exigeait une salle d'audience. Cette salle était toute trouvée puisqu'elle existait aux Halles.

La municipalité et le conseil général de la commune élevèrent une vigoureuse protestation contre la mesure envisagée et formèrent opposition à une vente qu'elles considéraient comme un déni de leurs droits. En rappelant la part prise par la commune qui s'était imposée extraordinairement de 1.000 livres en 1731 [2], ils firent valoir une jouissance ininterrompue de plus de soixante ans et invoquèrent la prescription.

Devant l'attitude décidée des habitants et de la municipalité, il y eut — croyons-nous — ajournement à la vente et un procès s'engagea entre la communauté et la dame de Clinchamp.

À une date que nous ne pouvons préciser — fin 1792 ou début 1793 — la commune ayant été déboutée de son instance, les Halles furent finalement vendues.

On en fit deux lots. La partie nord (maison Mathieu-Knur, N° 1559 du plan cadastral), fut acquise par un nommé Cuny Nicolas. L'autre partie (maison Schwartzel, N° 1560) devint propriété de Salmon J.B. On peut supposer qu'ils s'entendirent amiablement pour partager l'acquisition suivant la ligne faîtière et en faire ce qu'on appelait anciennement une « double maison ». Les arcades disparurent, et des fenêtres régulières, qui accusent le style de l'époque, furent percées au rez-de-chaussée et au premier étage. De l'ancienne construction, il ne resta que les murs et la charpente qui subsistent encore.

Les Halles vendues, il fallut plier bagage. Faute d'autre local, le juge de paix, J.-B. Flayeux, fut — nous l'avons vu — contraint de tenir audience à son domicile, dans sa maison des Aulnes. Quant à l'administration municipale, elle transporta provisoirement ses pénates dans l'ancienne maison d'école de la Costelle (act. maison Pierron).

[2] Monographie COLIN, 1889.

« Le 10 août 1793, les assemblées de la communauté de Fraize se tiennent au domicile de Dominique Toussaint. » [1]

Le presbytère servit ensuite de maison commune. Une expertise de la « ci-devant maison presbytérale » vendue comme bien national, expertise dressée le 30 germinal An V, à la requête de l'acquéreur Joseph Mengin, fait état de « deux chambres hautes, à côté du corridor, prenant jour à l'orient et au midy, les quelles chambres servent à l'administration municipale, ainsi que la suivante. » [2]

Dans les premières années du siècle, la mairie quitta le presbytère pour se fixer au « *Vicariat* » qu'elle devait occuper pendant près de soixante ans.

Le Vicariat

L'ancienne maison d'école des filles, aujourd'hui démolie [3], dont l'inscription « *Ici était le Vicariat* », gravée sur le mur d'enceinte de l'école des garçons, marque l'emplacement et rappelle la première destination, a servi, jusqu'en 1858, de maison commune.

D'où lui venait le nom de « Vicariat » ? Construite vers 1705, cette demeure avait servi longtemps de logement aux « vicaires fondés », c'est-à-dire rétribués au moyen de fondations pieuses. On l'appelait aussi, on ne sait trop pourquoi, le Prémissariat.

Devenue propriété particulière, elle appartenait, en 1789, à un abbé Cuny. Vendue comme bien national au sieur Urbain Olry, aubergiste à Demenemeix [4], elle fut rachetée, en 1805, par la commune qui y installa l'école des filles.

Je me la représente très bien, telle que je l'ai connue, en façade sur le chemin des Aulnes, avec son mur tapissé d'une treille de raisin noir du pays, sa porte d'entrée surmontée de la croix.

Elle présentait au rez-de-chaussée deux salles de classe séparées par un couloir : école maternelle à droite, classe primaire à gauche. Au premier étage, même disposition : d'un côté, la salle de mairie donnant vers l'église ; de l'autre, le logement des sœurs.

---

[1] Archives de la Justice de Paix.

[2] Archives de la Justice de Paix.

[3] Au moment de la construction du groupe scolaire des filles vers 1928.

[4] Déclarations foncières de 1791 (archives communales).

Assez vaste, avec cinq grandes fenêtres, la salle de mairie, à peu près carrée, pouvait mesurer huit mètres de côté.

Après « les Halles », le « Vicariat » a été la seconde maison commune de Fraize.

Projets de construction

L'unique salle de mairie du Vicariat devait, à défaut d'autre établissement, servir en même temps aux audiences de la justice de paix, aux opérations du tirage au sort et du conseil de révision, aux adjudications, ventes de bois, réunions diverses, toutes choses qui ne pouvaient se dérouler simultanément et avaient le grave inconvénient d'apporter le trouble dans un local scolaire.

Dès le début du XIX^{e} siècle, la nécessité de la construction d'une maison commune se faisait impérieusement sentir.

Sans parler de Saint-Dié, capitale régionale, toutes les petites villes de la montagne de quelque importance comme Bruyères, Gérardmer, Raon l'Etape, Senones, Rambervillers s'enorgueillissaient de leur hôtel de ville datant parfois des siècles passés. Fraize, gros bourg et chef-lieu de canton, ne se devait-il pas d'avoir aussi le sien ? Toutes les assemblées municipales qui se sont succédé depuis le Premier Empire sont d'accord sur ce point.

Premier Projet (1806)

Le plus ancien projet de construction dont nous avons trouvé trace aux archives remonte à 1806. Il en est fait mention dans la lettre que voici surmontée de l'aigle impérial :

Empire Français
Saint-Dié, le 16 avril 1806
Le Sous-Préfet de l'arrondissement communal de Saint-Dié
au Maire de Fraize.

J'ai, Monsieur, l'honneur de vous adresser des affiches qui annoncent, pour le lundi 28 de ce mois, l'adjudication à laquelle je procéderai à Fraize des ouvrages de la construction de la Maison-commune.

Je vous prie de les faire placarder dans votre commune. J'en adresse de semblables dans les communes de l'arrondissement.

J'ai l'honneur de vous saluer
Bizot.

Où devait être édifiée la maison-commune ? On ne sait... Mais les plans et devis ayant été dressés, l'affaire devait être bien avancée puisque la date d'adjudication des travaux avait été fixée.

Pourquoi l'adjudication n'eut-elle pas lieu ?... L'absence de documents ne permet pas de le dire. Toujours est-il que, quelques mois après, le 16 juillet, le sous-préfet écrit au maire, en ces termes, pour appuyer une réclamation de l'architecte, auteur des plans et devis :

Le Sieur Allemand, Monsieur, qui a rédigé les plans et devis des ouvrages à faire pour la construction de votre maison commune, réclame le payement de ses honoraires dont il vous a remis l'état.

Quoi qu'il paroisse que cette construction n'aura pas lieu, vous ne devez pas moins payer à l'architecte ce qui lui est légalement dû, et ce payement doit avoir lieu sur les fonds qui étaient destinés à subvenir aux frais de cette construction. Je vous invite à terminer cet objet le plus tôt possible.

Je vous salue,
Bizot.

Les mots « *quoi qu'il paroisse que cette construction n'aura pas lieu* » indiquent que l'idée de bâtir avait été abandonnée, ou était sur le point de l'être. Nous n'en savons pas davantage.

Plus d'un demi-siècle va s'écouler avant que Fraize soit enfin doté d'un Hôtel de Ville, en 1858. Dans cet intervalle, quatre nouveaux projets de construction seront, tour à tour, abandonnés, pour une raison ou pour une autre.

L'histoire vaut d'être contée des tribulations, des vicissitudes, des difficultés de toute espèce, par lesquelles passa le projet de 1806 avant d'être réalisé cinquante ans plus tard.

Deuxième projet (1832)

On reparle de la construction de l'Hôtel-de-Ville en 1832, sous l'administration du maire Joseph Fleurentdidier.

Pour ce faire, la commune demande à acquérir une parcelle de 1 are, 95 dans le pré de M. Batremeix Claude Nicolas, à Demenemeix. Ce pré — dans lequel sont actuellement construits la maison Fleuret-Lamaze (Pharmacie Canet) et l'immeuble Gault-Barthélémy — cadastré Sect. C, n° 49 du plan, a une contenance totale de 17 ares 70. Il voisine le « corps de garde », habité par François Filard, concierge, servant à la fois de prison, de morgue et de magasin des pompes, qui a été construit en 1791, en avancée sur la Grande Rue, face au café D. Gerl [1]. La commune se propose de bâtir, partie sur cet emplacement, partie sur l'angle obtus formé par la propriété Batremeix (coin des rues de la Gare et du Maréchal de Lattre).

Des pourparlers ont été engagés. La commune offre 300 francs l'are pour la parcelle dont elle a besoin. Il est aussi question d'un échange de terrains. Mais Batremeix ne veut rien céder, rien échanger.

L'expropriation pour cause d'utilité publique est alors demandée au ministre de l'Intérieur. Il y a enquête de « commodo et d'incommodo ». Un avis inséré aux « Petites affiches commerciales et judiciaires du département des Vosges », du 18 décembre 1833, en fait ainsi l'annonce :

Mairie de Fraize — On prévient le public que le plan parcellaire de la propriété qui appartient au sieur Claude Nicolas Batremeix, propriétaire à Fraize, dont la commune du dit Fraize demande la cession en vertu de la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, pour construire un Hôtel-de-Ville sur, et à côté de l'emplacement du corps de garde actuel, selon le vœu exprimé par le Conseil municipal de la susdite commune, par délibérations prises le 1er novembre 1832 et le 26 octobre 1833, est déposé au greffe de la mairie dudit Fraize, où toutes personnes pourront en prendre connaissance et faire leurs déclarations et réclamations.

Fraize, le 8 décembre 1933
Le Maire,
Fleurent-Didier

Le procès-verbal de clôture de l'enquête mentionne « qu'aucune déclaration ni réclamation n'a été faite pendant la durée des affiches ».

Les choses en étaient là quand, le 22 février 1834, le sieur Batremeix informe le maire de son intention de bâtir dans son pré, face au corps de garde, précisément sur l'emplacement dont la commune a demandé l'expropriation. Les travaux de construction de la maison, dite depuis « maison Fleuret » sont

[1] Autorisation donnée par le Directoire au district de St-Dié, le 23 septembre 1791. (Archives Vosges). Tombant de vétusté, le corps de garde, devenu un dépôt de poteries et de chiffons, a été démoli en 1853 (Délibération du 9-10-1853).

commencés peu après. En réponse à une demande du sous-préfet, Batremeix — en roué compère qu'il était — lui écrit le 5 juillet « qu'elle est déjà bien avancée ». De fait, la maison était terminée en 1835.

Le terrain resté libre ne permettait plus la construction de l'Hôtel-de-Ville. Il fallut renoncer à l'expropriation. Bon gré, mal gré, le projet fut abandonné.

Troisième projet (1844)

En sommeil depuis dix ans, l'idée est reprise en 1844. M. Choffel est en ce moment maire de Fraize. Une commission présidée par le Docteur Masson a été nommée pour rechercher l'emplacement le plus convenable.

Dans sa séance du 17 mars, le conseil municipal reconnaît que « *la nécessité d'un Hôtel-de-Ville est incontestable. Il est de toute importance pour la localité que l'édifice soit construit sans luxe, mais avec l'élégance du goût et des besoins actuels* ».

Il comprendra :

« *au rez-de-chaussée, 1°un passage large et libre ;2°un emplacement pour les pompes et seaux. À gauche, en entrant, une chambre destinée à l'appariteur. Plus loin et joignant, un lieu pour établir une balance publique. L'escalier montant au premier se trouverait exister au bout.*

— 1er Etage —

Il devait consister en une salle de dix m² donnant accès par quatre portes latérales

1e à une salle de mairie large de 6 m 50 ayant, dans le prolongement, une salle d'archives contiguë, à droite ;

2e À une salle de justice de paix, large de 6 m 50, ayant aussi, dans son prolongement, une chambre pour les archives, à gauche du bâtiment ».

Suivant les conclusions de sa commission, le Conseil décide d'édifier l'Hôtel de ville en aval du pont, partie sur la Meurthe et sur un canal d'irrigation dont le lit serait voûté, partie sur une propriété, nature de pré, appartenant à Madame Veuve Bernard à laquelle il a été demandé de céder deux ares de terrain. Le pré en question, bordant la rivière occupait, semble-t-il, l'emplacement de la maison Paul Desjeunes, actuellement Cercle Ouvrier des Etablissements Géliot (N° 571, Section B).

S'il est impossible d'entrer en composition avec Madame Bernard, précise la délibération, le Conseil n'hésitera pas à demander l'expropriation pour cause d'utilité publique.

En conséquence, M. Grillot, architecte départemental, à Epinal, fut invité à venir à Fraize pour étude des lieux et confection des plans et devis d'après les directives données.

Pourquoi le projet de construction n'eut-il pas de suite ?... Nous ne savons. On peut supposer que l'architecte vit dans la couverture du lit de la rivière une sérieuse difficulté et qu'il n'approuva pas le choix de l'emplacement.

Quatrième projet (1847)

En 1847, la question revient sur l'eau. Une commission de cinq membres est de nouveau chargée de rechercher un emplacement pour le futur Hôtel de Ville.

Le rapporteur, M. Gerbaut, juge de paix et conseiller municipal, donne lecture au conseil, le 7 novembre 1847, de l'avis de la commission. Curieux et savoureux document que ce rapport, au style déclamatoire et emphatique, couvrant douze grandes pages d'une écriture fine et serrée, où l'auteur s'attache à démontrer qu'il n'existe pas d'emplacement plus désigné que celui qu'il a lui-même choisi.

L'importance de la question lui suggère une comparaison — aussi baroque qu'inattendue — à propos de la récente nomination d'un garde forestier communal :

« Si, écrit-il, le garde ne nous donne pas satisfaction, nous pourrons toujours demander son changement ou sa révocation. Pourrons-nous changer l'emplacement de l'Hôtel de Ville si nous reconnaissons plus tard que cet emplacement était mal choisi ? »

Il ajoute sur un ton grandiloquent :

« Cet édifice verra peut-être passer devant lui un grand nombre de générations avant de disparaître à son tour dans le néant, et, par conséquent, s'il n'était pas placé d'une manière convenable, ce serait une faute, je pourrais presque dire un malheur, non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir. En effet, nul ne peut prévoir le terme de son existence, nul ne peut dire à quelle époque il sera détruit par l'action du temps ou par la main des hommes. Qui sait même s'il ne subsistera pas encore lorsque, depuis plusieurs siècles déjà, il ne restera plus de nous qu'un peu de poussière au fond de nos tombeaux ? »

La maison commune, remarque-t-il judicieusement, doit occuper une position centrale. Elle ne serait pas à sa place à la Costelle, comme l'ont demandé

les gens de Scarupt. Il ne voit, dans ces conditions, qu'un seul emplacement bien approprié, la tannerie des sieurs Vincent et Gaudier (ancienne quincaillerie Bernard), au bord de la rivière, sur la place récemment aménagée (act. place de l'Hôtel-de-Ville).

C'est une vieille masure de piètre apparence. Un passage pour la sortie des prés la sépare d'une construction de belle allure, la maison Grandjean (act. Cuny-Bresson). La propriété présente 17 m de façade sur la place, ce qui donnerait aux pièces de l'Hôtel-de-Ville une largeur suffisante. Une voûte sur le passage est envisagée pour relier la construction à la maison Grandjean. Des travaux seront exécutés au bord de la rivière, afin de la mettre à l'abri des débordements.

Le rapporteur réfute ensuite les objections présentées par certains membres de la commission. Il s'indigne avec véhémence à l'idée de placer le marché aux porcs à côté de l'Hôtel de Ville :

« Vous aimeriez mieux, écrit-il plaisamment, dans votre tendre sollicitude pour ces quadrupèdes, sacrifier votre propre intérêt et celui de vos concitoyens que de priver notre maison commune d'un tel voisinage ? Ne voyez-vous pas d'ailleurs ce qu'il aurait de désagréable et d'inconvenant ? Ainsi, par exemple, il est possible qu'il y ait une audience extraordinaire, une enquête ou toute autre opération judiciaire dans le prétoire de la justice de paix pendant la tenue du marché ; il peut arriver que le même jour, l'officier de l'état-civil procède, dans la salle de la mairie, à la célébration d'un mariage, et vous iriez parquer, sous les fenêtres du bâtiment dans lequel on s'occuperait de questions aussi graves, aussi solennelles, des troupeaux de pourceaux dont les affreux grognements troubleraient le silence et le recueillement des assistants. Ne profanons pas ainsi, messieurs, le double sanctuaire de la justice et de l'administration !... Comme une mère détourne des regards de sa fille les objets qui pourraient souiller la pureté de son cœur, éloignons de lui ce fangeux réceptacle d'animaux immondes, ce bruit insupportable de cris rauques et discordants !... »

Que penser de ce verbiage ?... Le juge de paix Gerbaut était-il humoriste sans le savoir ?... Sa prose, pompeuse et cocasse à la fois, prend des accents lyriques quand il s'écrie :

« *Semblables à ces jolies filles qui se promènent dans les rues les plus populeuses, dans les lieux les plus fréquentés, afin que chacun puisse admirer l'éclat de leurs charmes et le luxe de leurs toilettes, ne devez-vous pas étaler avec coquetterie, dans l'endroit le plus beau et le plus apparent de notre commune, ce qu'elle peut offrir de plus beau et de plus remarquable aux yeux des étrangers qui viennent la visiter ?...* »

L'Assemblée municipale écouta-t-elle sans bâiller — et surtout sans sourire — ce singulier morceau d'éloquence ? Elle y eut, en ce cas, très grand mérite !

Mis aux voix, le projet de la commission fut adopté par 11 voix contre 6.

Mais la construction projetée n'eut pas lieu. Par une lettre du 10 décembre 1917, le sous-préfet informait le maire qu'il avait trouvé trop exigu l'emplacement choisi et qu'il invitait le conseil à en rechercher un autre.

Ainsi toute la prose du bon juge de paix Gerbaut avait été dépensée en pure perte. Gageons qu'il en fit une maladie !

Cinquième projet (1848)

L'obstacle majeur à la construction tant désirée était surtout, semble-t-il, le manque de fonds. Avant de bâtir, ne fallait-il pas, d'abord, se procurer les ressources nécessaires ?... Poursuivant son dessein, l'assemblée municipale finit par où elle aurait dû commencer. Pour trouver de l'argent, elle se décide à vendre des terrains communaux.

Le 14 novembre 1847, M. Philippe Bochet, arpenteur-géomètre au Valtin, conducteur des travaux de la route de la Schlucht, est chargé par le conseil de « lever les plans et dresser un atlas » de 112 parcelles de terrains communaux destinées à être mises en vente pour subvenir aux frais de la construction. Ainsi fut fait.

Le 1er février 1848, le maire Choffel rend compte au conseil « que le sieur Nicolas Voinquel offre à vendre à la commune pour la construction projetée un pré situé à l'extrémité du village sur la route départementale de Saint-Dié à Colmar » pour le prix de 3.000 francs. Ce pré (N° 45, Section C, du plan cadastral) est aujourd'hui bâti (ancienne maison Julien Pierrat, act. garage Bruant).

Le conseil accepte cette proposition. Ensuite de quoi, l'architecte, M. Grillot, dresse un plan général qui figure au dossier. Face aux maisons Aubert (Docteur Bernard) et Mengin (librairie Fleurent), la construction envisagée de 24 m, 80 de long et 14 m, 20 de large, devait être précédée d'une place sur la rue et entourée de parterres. De vastes jardins la prolongeaient jusqu'à la rivière.

L'Hôtel-de-Ville eût trouvé là un emplacement de choix, le meilleur assurément de tous ceux dont il avait été question jusqu'alors. Aussi, le 10 février 1848, le conseil approuve-t-il les plan et devis dressés par l'architecte.

Pourquoi les choses en restèrent-elles là ?... Je n'en ai pas trouvé l'explication. La Révolution de 1848 qui amena deux changements de maire successifs [1] en est vraisemblablement la cause.

Sixième & dernier projet

En 1850, les sœurs institutrices logées au « Vicariat », sous le même toit que la salle de mairie, demandent au conseil de « faire disparaître l'inconvenante mitoyenneté d'entrée qui existe » par la construction d'un escalier extérieur conduisant directement à la salle de mairie.

Si cette requête ne reçut pas satisfaction, il est permis de croire qu'elle hâta la réalisation du projet de construction de l'Hôtel de Ville restée jusque là en souffrance pour des causes diverses.

La question était mûre quand, en 1854, l'industriel Nicolas Géliot offrit à la commune de lui céder, pour 8.000 francs, le vieux moulin que faisait mouvoir un bras de la Meurthe dont les eaux traversaient ensuite la Grand'Rue pour alimenter plus loin une scierie (aujourd'hui Filature de Fraize).

D'une contenance totale de 3 ares, 60, bâtiment et jardin (N° 1565-66 du plan cadastral), le moulin se situait entre la Grand'Rue à l'ouest, la maison du sieur Salmon (aujourd'hui bazar Dubach) au nord, le passage dit « la Strâïe » à l'est [2]. Devant le moulin s'étendait jusqu'à la Meurthe un vaste quadrilatère, jadis terrain vague et marécageux. On y blanchissait la toile, on y lâchait les porcs.

Depuis la construction des ponts de pierre sur la Meurthe et le canal de la scierie en 1833, et l'endiguement de la rivière, ce terrain avait été asséché, exhaussé, aplani. Il était devenu, en 1854, la « Place du Marché » qui se tenait anciennement à l'entrée de la Costelle. C'est aujourd'hui la « Place de l'Hôtel de Ville ».

La délibération relative à l'offre de Nicolas Géliot est à citer :

---

[1] 12 avril 1848 : nomination par le sous-commissaire provisoire de l'arrondissement de Saint-Dié d'Eugène Mengin en remplacement de Romary Choffel. 17 juin 1848 : nomination de Jean Bte Hyacinthe Masson en remplacement d'Eugène Mengin.

[2] Comme on peut s'en convaincre par l'examen du plan cadastral (1812), le moulin était une petite bâtisse toute en longueur prenant façade sur le chemin dit « la Strâie » qui le reliait à la Costelle et venait déboucher sur la grande rue, au coin du bazar Dubach. Devant la façade, des prés. Derrière, la roue motrice regardait vers la Meurthe. Un canal de décharge longeait les maisons Bresson et Bernard pour rejoindre la rivière. Il en subsiste des vestiges souterrains.

« Le Président a exposé au conseil que la commune de Fraize ne possédant qu'une salle reconnue souvent insuffisante les jours d'audience de la justice de paix, l'est à plus forte raison au moment du recrutement et surtout de la révision ; qu'elle n'est pas assez spacieuse non plus pour les ventes de bois, opérations qui ont lieu maintenant à plusieurs reprises, dans l'année, et qui amènent à Fraize un grand nombre d'étrangers [2] ; qu'en outre de ces inconvénients, il en existe d'autres non moins marqués : en effet, cette unique salle est placée immédiatement au-dessus de l'école des filles qui, par ce seul motif, est souvent gênée ; l'escalier qui y conduit est commun au logement des sœurs qui, elles-mêmes, éprouvent beaucoup de gêne les jours d'audience, de tirage au sort et surtout de révision ; on pourrait même dire qu'il y a non seulement gêne, inconvenance, mais encore immoralité à laisser subsister un tel état de choses.

En vue de toutes ces considérations et pour répondre au désir d'un grand nombre d'habitants de Fraize, le maire croit le moment venu de proposer de nouveau la construction d'une maison commune. »

Il rappelle ensuite que la question a déjà été soulevée, notamment en 1844 et 1847, mais que « *le projet est resté sans résultat par le motif qu'on ne pouvait trouver un emplacement convenable.* »

Cette difficulté n'existe plus actuellement puisque, expose-t-il, « *M. Géliot concéderait, moyennant la somme de 8.000 francs, l'emplacement sur lequel se trouve le moulin, avec faculté de construire sur le canal après l'avoir couvert d'une voûte qui servirait de passage à celui de l'usine qu'il se propose de construire à Fraize.* »

Bien exposé au midi sur la Place du Marché, suffisamment spacieux, l'emplacement ne saurait être mieux choisi. Le maire, Jean Baptiste Hyacinthe Masson, demande au Conseil de voter les fonds nécessaires à l'acquisition.

Après délibération, l'assemblée est d'avis, par 9 voix contre 2 et une abstention, qu'il y a lieu, avant d'acheter, d'appeler sur les lieux un architecte pour « *donner son avis sur l'emplacement projeté et examiner s'il n'y aurait pas inconvénient à voûter le canal.* »

[2] Fraize était alors le siège d'une inspection forestière où avait lieu la vente des coupes.

À pied d'œuvre

Les choses allèrent rondement puisque, le 28 mai, le conseil « suivant l'avis de M. Grillot, architecte du département, partagé par la majorité de la population » décidait l'acquisition du moulin et la construction de l'Hôtel de Ville.

Le 30 août, les plans et devis de M. Grillot étaient approuvés à l'unanimité.

Le devis de l'architecte était précédé d'un mémoire explicatif dont le texte que voici n'est pas sans intérêt :

« La commune de Fraize ne possède point d'Hôtel de ville. La salle des séances de la mairie, qui sert en même temps pour la justice de paix, est placée dans le bâtiment de l'école des filles ; elle est beaucoup trop petite et n'est d'ailleurs accompagnée d'aucune des dépendances nécessaires. Le conseil municipal a, en conséquence, décidé qu'un projet serait rédigé et que le bâtiment comprendrait :

Au rez-de-chaussée, un marché couvert, un logement pour l'appariteur et une bûcherie ou cellier, enfin la cage d'escalier du premier étage ;

Au premier étage, une vaste salle pour les grandes réunions, telles que révisions, les enchères, etc. (cette salle sera précédée d'un antichambre, une salle pour les réunions du conseil municipal avec greffe y attenant, une salle pour les audiences de la justice de paix et un greffe).

Le bâtiment sera surmonté d'une tour destinée à recevoir une cloche d'appel.

Pour remplir de la manière la plus convenable le programme, on a donné au bâtiment vingt-quatre mètres quatre-vingts centimètres de longueur sur quatorze mètres nonante centimètres de largeur, et neuf mètres septante centimètres de hauteur. Il comprendra au rez-de-chaussée et au premier étage toutes les pièces indiquées précédemment, et tout le bâtiment est surmonté de greniers qui, quoique placés sous la comble, offrent un vaste emplacement suffisamment élevé. Le tout disposé suivant que l'indiquent les divers plans du projet.

L'emplacement choisi est situé au milieu de la commune, au fond de la place projetée, et le canal qu'il est question de recouvrir n'a qu'une largeur moyenne de trois mètres et sert d'alimentation à une scierie.

Les murs du bâtiment sont projetés en maçonnerie de moellons avec mortier de chaux hydraulique. Les chambranles de toutes les baies, les socles et les

chanaux ainsi que la face du portail sont en pierre de taille ; les charpentes sont en bois de sapin avec quelques pièces en chêne ; la couverture en tuiles à crochet de Saint-Dié ; les planchers en planches de sapin ; les plafonds en plâtre ; les cloisons en briques et en plâtre ; enfin les menuiseries en bois de chêne et de sapin.

Ces ouvrages seront exécutés conformément à ce qui sera expliqué dans les divers chapitres du présent devis. »

*
* *

L'élégant édifice conçu par M. Grillot était tel qu'il se présente aujourd'hui. Bâti en pierres de grès rosé taillées en parement, il avait vraiment belle ordonnance sur la place principale de Fraize avec ses hautes fenêtres régulières au linteau saillant, le relief des moulures qui couraient à leur hauteur, sa corniche largement ouvragée, son toit à quatre pans, coiffé en avant d'un beffroi-clocheton.

En façade sur la place, sept grandes baies cintrées donnant accès aux Halles ; autant de fenêtres au premier, celle du milieu, surmontée d'un ornement triangulaire, s'ouvrant sur le balcon placé au-dessus de l'entrée principale.

La disposition intérieure prévue a subi peu de changements, à part l'escalier conduisant au premier étage qui, selon le plan initial, devait se trouver dans le périmètre des murs, à droite du vestibule faisant suite aux Halles : escalier droit avec palier prenant jour sur la fenêtre nord-est du pignon.

*
* *

Sans m'arrêter, à propos du devis, à des détails oiseux pour le profane, j'ai eu la curiosité de relever quelques éléments des prix singulièrement suggestifs à notre époque. Qu'on en juge :

Prix de la journée		d'un manœuvre	1 franc 40
»	»	maçon	2,50
»	»	maçon de 2^{e} classe	2,00
»	»	tailleur de pierre	3,00
»	»	charpentier	2,75
»	»	voiture à 3 colliers	2,00

Le m3 de sable rendu sur place	2,00
» chaux grise (Fraize ou Mandray)	18,00
» moellons, rendu sur place	2,00
» pierres de taille, rendu sur place	21,60
Le m3 de fouilles transporté à 100 m. de distance	0,50
Plus-value par 100 m. de distance	0,10
Le m3 de maçonnerie de moellons en fouilles avec crépissage sur les 2 parements	7,50
Le m3 « hors fondations	8,48
» de maçonnerie, en pierres de taille	3,30
Le m. superficiel de parements	3,30
» briques simples	4,33
» briques creuses	3,62
» pavés de 10 cm d'épaisseur rendu posé	4,71
Le m3 de béton	14,78
Le m3 de bois de chêne rendu posé	70,00
» sapin	42,00
Le m superficiel de planches sapin de 12 cm raboté 2 faces, posé	2,75
plafond, plâtre blanc, sur lattis	1,90
enduit de plâtre blanc	0,50
couverture en tuiles de St-Dié y compris lattis jointif, rendu posé	3,75

Heureux temps ! N'est-ce pas qu'il y faisait bon bâtir ?

*
* *

C'est le 10 mai 1854 que le maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition du moulin pour la somme de 8.000 francs. Le conseil décide que la dite somme, ainsi que celle de 44.000 francs, montant des devis de constructions seront payées :

1) sur le produit de la vente de 2 coupes d'éclaircie dans la forêt communale	13.476 frs	92
2) sur la vente de 25 parcelles de terrains comm.	6.169	05
3) » 131 »	26.280	77
4) du quart de réserve		

des coupes affouagères	4.500	
au total	50.426 frs	74

Ainsi qu'on l'a vu, le plan primitif prévoyait un escalier à l'intérieur du bâtiment. Sur la suggestion d'un enfant de Fraize, Jean-Baptiste Haxaire, maître menuisier à la Costelle, on décida de placer l'escalier dans une rotonde demi-circulaire formant saillie sur le mur nord. Heureuse disposition qui faisait gagner de la place et permettait de donner aux degrés de l'escalier monumental la forme d'un fer à cheval. À moitié de sa hauteur, cet escalier forme palier et se bifurque en se retournant à droite et à gauche pour aboutir à chaque extrémité du vestibule intérieur donnant accès sur les bureaux de la mairie, le grand salon municipal et le tribunal de la justice de paix. Adopté par le conseil, le 22 avril 1855, le projet modificatif prévoyait en outre le logement des pompes à incendie sous l'édifice avec sortie sur le pignon est.

Au moment de commencer l'œuvre, M. Grillot, architecte départemental, auteur du projet, estima que « la surveillance des travaux lui serait très difficile, sinon impossible, à cause de l'éloignement d'Epinal ». On fit droit à sa demande en le déchargeant de ce soin et en réglant ses honoraires (13 mai 1855).

C'est M. Bruyant, architecte à Saint-Dié, qui lui succède dans la direction des travaux (29 juin 1855) qui furent adjugés peu après à la sous-préfecture de Saint-Dié (29 septembre 1855).

François Cordier, entrepreneur de bâtiments à Fontenay et ses associés, les frères Jean-Pierre et Romary Lièvre, entrepreneurs de maçonnerie à Bruyères, furent déclarés adjudicataires aux prix du devis.

À la fin de 1855, le vieux moulin était démoli. On en tira pas mal de ferraille et d'énormes pièces de chêne qui trouvèrent preneur dans le pays. Il me souvient d'en avoir vu encore des vestiges.

Poussés avec activité, les travaux de construction commencés au printemps de 1856 étaient terminés le 1er mai 1858. L'établissement de la voûte sur le canal, par lequel ils avaient débuté, conduisit à la suppression du petit pont sur la rue de l'Hôtel de Ville qui fut entièrement couverte, ce qui exigea un crédit supplémentaire de 4.639 francs (C.M. 24-8-1856).

Un autre crédit de 925 francs est également voté pour achat d'une horloge d'après le devis établi par M. Schwilgué, ingénieur-mécanicien à Strasbourg. Cette horloge fut mise en place en juillet 1858, ainsi que la cloche qui donne la sonnerie des heures et annonçait autrefois l'ouverture du marché.

Pour faire face aux payements, la commune avait vendu successivement une coupe extraordinaire de 1.500 stères sur le quart en réserve, puis deux coupes d'éclaircie dans la forêt communale, aliéné de nombreuses parcelles de terrains communaux à la Roche, Scarupt, les Sèches-Tournées, la Beurée, Mandramont.

Fin 1857, l'édifice a reçu sa toiture. Seul l'aménagement intérieur reste à terminer. À ce moment, l'un des deux entrepreneurs, François Cordier, frappé de paralysie, se voit contraint de renoncer à toute activité. Par acte notarié, il cède tous ses droits aux frères Lièvre qui mettront la dernière main à l'ouvrage.

« La construction de l'Hôtel de ville étant sur le point d'être terminée, il est nécessaire et même urgent de pourvoir à un ameublement en rapport avec cet édifice. » (CM. 10-2-1858). Il en coûte à la commune une somme de 3.500 frs, montant du devis détaillé ci-dessous :

10 fauteuils à 60 frs	*600 frs*
Draperies à 15 fenêtres	*700*
1 Grande table avec un tapis	*200*
36 chaises à 10 frs	*360*
Bureau et fourneau du cabinet du maire	*150*
Estrade justice de paix, bureau, fourneau pour le greffe	*200*
Bancs avec dossiers	*100*
Crucifix	*50*
1 table et un tapis pour la salle du conseil municipal	*100*
Bureau du secrétaire	*150*
1 fourneau pour ce bureau	*80*
» » le bureau du comm. de police	*50*
» » le concierge	*50*
Papiers peints	*400*
Dépenses imprévues	*310*

On s'apercevra plus tard qu'on a oublié dans cette énumération le lustre destiné à la grande salle de l'Hôtel de Ville. Acheté à Nancy chez M. Carlier, lampiste ferblantier, par l'Adjoint Marchal, il est mis en place. Jugé trop petit, relativement à la hauteur du local, il est renvoyé au fournisseur pour échange contre un modèle plus gros. (Correspondance du maire - 17 juillet 1860).

À quelle date les services municipaux quittèrent-ils la maison du « Vicariat » pour s'installer au nouvel Hôtel de ville ? Faute de documentation, on ne peut le dire exactement. Les travaux de constructions ayant pris fin le 1er mai, il est permis de croire que cette installation eut lieu au cours du 2e semestre 1858.

Toujours est-il que, le 19 décembre 1858, le conseil approuve le compte définitif de la dépense se décomposant comme suit :

Montant des travaux effectués	*46.633,97*
Mémoire supplémentaire	*142,94*
	46.776,91
Réduction pour travaux non effectués	*200,00*
	46.576,91
110e restant dû pour garantie	*4.663,40*
Payé aux entrepreneurs	*41.913,51*

Ainsi donc, la construction avait coûté 46.576 francs. En ajoutant à cette somme 8.000 francs pour achat du terrain, 2.500 francs pour honoraires des architectes, on arrive au chiffre rond de 57.000 francs.

Combien de millions une telle construction demanderait-elle aujourd'hui ? Compte tenu de la dépréciation de la monnaie, du prix des matériaux et de la main d'œuvre, le coefficient 600 [1], le plus modéré qu'on puisse actuellement appliquer, donne un chiffre global de 34.200.000 francs.

À une époque où les ouvriers du bâtiment ne gagnaient pas de quoi vivre, les entrepreneurs avaient-ils, eux, fait une bonne affaire ? Il n'y paraît guère. Tous deux sont morts à la tâche. La délibération du 16 janvier 1859 nous l'apprend : *« Considérant que les entrepreneurs ont subi une perte réelle et que leurs veuves se trouvent dans une position peu aisée »,* le conseil demande au Préfet de lever la garantie et d'autoriser le payement du dixième pour solde définitive sur le vu du certificat de réception délivré par l'architecte. Ainsi fut fait.

*
* *

Des jours lumineux..., des jours néfastes..., de la joie et des larmes..., trois guerres, deux invasions..., toutes les vicissitudes dans la vie des hommes et celle de la cité d'un passé déjà lointain..., notre Hôtel-de-ville, fier de sa croix de guerre, a connu tout cela.

Sa robe de grès rouge lui donne un air de jeunesse qui lui confère une grâce avenante.

Meurtri par la dernière guerre, il achève de panser ses blessures.

[1] Au dire de l'expert consulté.

Quelques années encore, et il sera centenaire. Il serait bon que cet anniversaire soit célébré et, qu'à cette occasion, une plaque soit apposée à l'édifice, portant les noms de ceux qui ont le plus contribué à son édification. Je voudrais voir figurer en tête de la liste, celui du docteur Hyacinthe Masson, maire de Fraize de 1848 à 1870, qui s'est dépensé sans compter pour la réussite de l'œuvre [1]. À côté de ceux des architectes Grillot et Bruyant, des entrepreneurs Cordier et Lièvre, il serait juste d'ajouter celui de J. Bte. Haxaire, le modeste artisan de la Costelle, dont les judicieux conseils ont grandement facilité la tâche des uns et des autres.

Les armoiries de Fraize

Un certain nombre de petites cités vosgiennes, autrefois villes fortifiées, comme Remiremont, Bruyères, Charmes, Rambervillers, etc..., sont dotées d'armoiries léguées par les siècles.

Fraize qui n'était, jusqu'au XIX[e] siècle, qu'un gros village agricole très dispersé, pouvait-il prétendre à des armoiries ? À vrai dire, personne n'y avait pensé. On ne songea à l'en pourvoir qu'au début de notre siècle.

Il y eut d'abord ces armoiries fantaisistes et ridicules des trois fraises des bois qui s'étalaient sur le papier avec en-tête de la mairie et la couverture des livrets de famille, voici un demi-siècle.

L'erreur reconnue, on adopta plus sagement les *armoiries du Chapitre*, possesseur primitif du pays : *trois roses en bande sur l'écu sommé d'une tour crénelée* et portant en pendentif la croix de guerre. Elles figurent au-dessus de la porte du cabinet du maire à l'Hôtel-de-Ville, sur le vitrail central du chœur de l'église et le Monument aux Morts de la place de la Gare.

Sont-ce bien les armoiries qui conviennent à Fraize ?...

Si le Chapitre a été le premier maître du lieu, il l'était aussi de toutes les localités de l'Ancien Val de Galilée comprenant les vallées de la Haute-Meurthe, de la Fave et de la Morte, en sorte que ses armoiries n'étaient pas particulières à Fraize, puisqu'elles pourraient tout aussi bien s'appliquer à Wisembach, Sainte Marguerite ou Saulcy-sur-Meurthe.

[1] On en a la preuve tangible dans ses interventions au conseil, sa correspondance avec le sous-préfet, l'architecte, les fournisseurs d'or de la bande d'azur chargée de 3 rosés boutonnées du champ, à 5 pétales du champ et 5 pétales d'argent.

D'autre part, la suzeraineté du Chapitre a fait place, dès le Moyen Age, à celle des seigneurs laïcs. *Les Comtes de Ribeaupierre ont ainsi possédé la seigneurie du ban de Fraize pendant plus de quatre siècles (1221-1693). Leurs armoiries : d'argent à trois écussons de gueules, deux et un*, ont figuré jusqu'à la restauration de 1894 à la clé de voûte de l'église. Elles se voient encore — nous l'avons dit — sur une cheminée monumentale au syndicat agricole.

Armes du Chapitre ou blason des Ribeaupierre ? Les armoiries de Fraize seraient conformes à la vérité historique en se présentant sous la forme des deux écus accolés avec la Croix de guerre en pendentif [1]. Un rameau de frêne — arbre qui a donné son nom à notre ville — pourrait, heureusement, couronner l'ensemble.

[1] À l'exclusion de la tour crénelée, ornement héraldique sans raison d'être, la ville n'ayant jamais été fortifiée.

L'INDUSTRIE COTONNIÈRE

Avant la Révolution

L'industrie cotonnière vosgienne, qui devait, par la suite, prendre le magnifique essor que l'on sait, ne daterait-elle, comme on l'a cru, que du début du XIX[e] siècle ?...

Il n'en est rien. Trente ans avant la Révolution, on travaillait déjà le coton, non pas dans notre vallée, mais à Remiremont et dans les vallées voisines. Nous en avons le témoignage d'un contemporain, le moine bénédictin dom Pierre-Tailly. Il écrit en 1789 :

> « Il y a une autre branche de commerce qui est d'un grand rapport dans toute la Vôge ; je veux parler de diverses manufactures de coton en filasse. Depuis Bussang, Saint-Maurice, la Bresse en particulier, Remiremont, Epinal, Gérardmer, on trouve quantité de maisons considérables remplies de fileuses de coton... Il y a de fort riches négociants qui amènent des voitures énormes, chargées de cette matière brute, grossière, telle qu'elle est dans sa coque. Ces négocians en distribuent autant de quintaux qu'il en faut pour occuper des familles très nombreuses et très laborieuses, qui souvent n'y travaillent que pendant l'hyver, parce qu'elles s'occupent pendant l'été, la plupart à cultiver les légumes champêtres, qui font leur principale nourriture. Les préposés de ces entreprises occupent quantité de petits enfants, de l'un et de l'autre sexe, qui ne font autre chose que de nettoyer ce coton brut, d'en tirer toutes les paillettes et toutes les matières hétérogènes. D'autres, plus forts et plus expérimentés, le cardent et le mettent en état d'être employé pour des ouvrages de boutique, pour du picot ou pour de la broderie, ou enfin pour le filer...
>
> Chaque ouvrière a son petit tour à filer ; elle a en outre son dévidoir si joliment composé que, quand l'écheveau a sa grosseur, la fileuse en est avertie par un cliquetit que fait le dévidoir ; de là vient que les écheveaux de coton ne sont jamais plus volumineux les uns que les autres...
>
> J'ai vu des maisons comme des hôpitaux et autres lieux publics où il y avait plus de deux cents enfans, garçons et filles, occupés à travailler le coton ;

quelques-uns, plus expérimentés, étaient sur des métiers et faisoient de fort beaux mouchoirs de diverses façons... » [1]

Des documents originaux conservés aux archives confirment et précisent la relation de dom Tailly.

L'année même de la réunion du duché de Lorraine à la couronne (1766), deux Romarimontains, François Delorme et Théodore Leduc, adressent à l'Intendant des Finances « pour être présentée au Roy en son Conseil » une requête tendant à obtenir divers privilèges et exemptions pour « l'établissement dans le bailliage de Remiremont de filatures et d'une manufacture de toiles de coton. » [2]

Ils exposent que s'étant approvisionnés en coton à Marseille « ils ont fait venir de Suisse des fileuses qui ont dirigé les premiers essais des Vosgiens. Leur objet n'est point de renfermer dans un même bâtiment un certain nombre d'ouvriers uniquement livrés à ce genre de travail, mais de distribuer aux habitants de la campagne, lorsque la culture des terres ou leurs travaux ordinaires ne les occupent pas, des cotons à filer pour les moments vides. Les femmes et ceux que leur âge ou leurs infirmités rendent incapables de tout autre travail, pourront se livrer sans peine à celui-cy... »

Consulté par le ministre sur le bien-fondé de la demande, l'Intendant de Lorraine demande un rapport sur la pétition à M. Delamarre, subdélégué [3] de Remiremont. Rapport extrêmement intéressant où nous apprenons que l'on file le coton à La Bresse, Gérardmer, Cornimont, Ventron, Bussang, Plombières et autres villages et hameaux de la région, que l'essai des toiles de coton tissés à bras à Remiremont a parfaitement réussi, que « le débouché en est assuré en Suisse où ces toiles vont recevoir les lessives et la peinture. »

Le subdélégué estime que le travail du coton organisé par les sieurs Delorme et Leduc présente une importance considérable puisqu'il occupe de 1.200 à 1.500 ouvriers et que la manufacture de Remiremont livre chaque année dix mille pièces de toiles de coton.

En donnant à la pétition son approbation chaleureuse, il conclut : « *On doit considérer cet établissement comme le germe d'une manufacture qui deviendra infailliblement un*

[1] Dom Pierre TAILLY. Lettres Vôgiennes, 1789, p. 218 28.

[2] Il faut entendre par filatures le travail à domicile des fileuses et par manufacture l'ensemble des tisserands travaillant chez eux pour l'entreprise.

[3] Le subdélégué était une sorte de sous-préfet, représentant de l'Intendant dans chaque bailliage.

jour considérable. » [1]

Le subdélégué Delamarre n'avait-il pas une claire vision de l'avenir quand il prophétisait le merveilleux développement de la première industrie vosgienne ?...

Interrompue par les guerres de la Révolution, l'industrie du coton ne devait reprendre sa place dans les Vosges qu'au commencement du XIX[e] siècle.

C'est en 1805 qu'un ingénieur anglais, John Heywood, fonda une société qui, s'étant rendue acquéreur des bâtiments de la célèbre abbaye de Senones vendue douze ans auparavant comme bien national, y installa, sous le nom de « Manufacture Saint-Maurice », la première filature mécanique de coton du département. Dans le même temps, l'Alsacien Sébastien Lehr fondait à Saint-Dié un établissement de tissage et filature dans les locaux de l'ancien séminaire vendu par l'Etat.

Il faudra attendre 1818 pour qu'une maison alsacienne installe « Aux Fougères » (Plainfaing), le premier tissage de coton de la vallée.

Nicolas Géliot

Son œuvre

Le nom de Nicolas Géliot est lié à la prospérité économique de notre région. Il est véritablement le père de l'industrie cotonnière dans la vallée de la Haute-Meurthe.

Nicolas Géliot est né à Selongey (Côte-d'Or), le 24 mai 1805. Comment ce Bourguignon de naissance est-il devenu notre compatriote d'adoption ?...

Agé d'une douzaine d'années, il vint à Saint-Dié où il fut élevé au foyer de son oncle maternel et parrain, le général Guye (1778-1835).

Nous entrons ici dans la grande histoire : Engagé volontaire en 1792, Nicolas Guye, fils d'un aubergiste du Jura, avait fait glorieusement toutes les campagnes de la Révolution. Chef de bataillon en 1803, il se distingue à Austerlitz (1805), sous les ordres de Joseph Bonaparte, frère de l'empereur. En 1806, il passe, comme aide-de-camp, au service de ce dernier devenu roi de Naples. Il l'accompagne en 1808 en Espagne, sa nouvelle couronne et y fait campagne. Sa

[1] Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges. Tome III, p. 304-317.

brillante conduite lui vaut alors la dignité de « Grand d'Espagne ». Nous retrouvons le général Guye au combat de Craonne, pendant la Campagne de France (1814). Il était à la tête d'une division à Waterloo (1815). Mis en non-activité au retour des Bourbons, il s'était retiré à Saint-Dié où il prit femme. Il a été maire de cette ville, de 1829 à 1830. À cette date, il reprend du service sous le gouvernement de Louis-Philippe. Il est mort à Saint-Dié, en 1835. [1]

Revenons à Nicolas Géliot. Hôte du général Guye, il fit, croit-on, ses études au collège de Saint-Dié.

Nous le suivons aux ateliers de construction mécanique de Bitschwiller (Alsace) où il entre comme ingénieur. Il vint, dit-on, dans notre région pour diriger une exploitation de tourbe sur les Hautes-Chaumes.

À l'époque, il existait déjà, dans la vallée de la Haute-Meurthe, un tissage de 150 métiers construit en 1818 par une maison de Mulhouse, au lieu dit « les Fougères ». C'est le plus ancien établissement industriel de la colline. Peu d'années après, s'ouvrait à « la Truche » un second tissage exploité également par une firme alsacienne. Ces usines travaillaient les filés de Mulhouse.

Au cours de ses visites dans le pays, Nicolas Géliot a été frappé de la force hydraulique inemployée que peuvent fournir les cours d'eau à pente rapide de la montagne qui n'ont fait mouvoir jusqu'alors que moulins et scieries. L'exemple de ses devanciers lui a prouvé qu'il trouverait une main-d'œuvre abondante dans un pays pauvre où les habitants vivaient misérablement de la culture de quelques lopins de seigle et de pommes de terre.

Le jeune ingénieur a trente ans quand, en 1835, il achète, à un sieur Fleurent, le vieux moulin de Habeaurupt pour y installer sa première filature équipée de machines des ateliers de Bitschwiller et commanditée par les industriels alsaciens. En 1837, l'usine « démarre ». Débuts modestes : quelques milliers de broches. On ne connaît alors d'autre moteur que la force hydraulique et la roue classique. On lui adjoindra plus tard des machines à vapeur de secours pour suppléer à l'insuffisance de l'eau pendant les sécheresses.

Rapidement, l'entreprise prend de l'extension. On lui annexe un petit tissage mécanique, en même temps qu'on fait travailler à domicile sur le métier à bras.

En 1849, Nicolas Géliot acquiert la papeterie de Plainfaing qu'il transforme en filature de 10.500 broches. C'est aujourd'hui le siège social et les Grands Bureaux des Etablissements Géliot.

---

[1] Le général GUYE, Maire de St-Dié. Philomatique, Tome XXIV, p. 133-153.

Devenu, en 1852, maire de Plainfaing, Nicolas Géliot entreprend, à la même époque, la construction du tissage de la Croix-des-Zelles.

Descendant la vallée, l'industrie textile va maintenant s'installer à Fraize. Il y a là, sur la rive droite de la rivière, au centre du village, un ancien moulin seigneurial et, un peu en aval, lieu dit « Aux Chauds Moulins », une petite scierie et de vastes terrains attenant auxquels sont attachés d'importants droits d'eau. Nicolas Géliot en fait l'acquisition.

Le moulin — nous l'avons vu — est revendu à la commune de Fraize, pour y bâtir son Hôtel de Ville. La scierie — qui se trouvait exactement à l'emplacement de la petite maison du portier — fait place en 1858-59 à une vaste filature dotée d'une force hydraulique considérable de 200 C.V. Sa gigantesque roue d'eau, de 13 m de diamètre et 4 m, 70 de largeur d'augets, débite 1.400 litres à la minute. Pourvue des machines les plus perfectionnées pour l'époque, la filature de Fraize est complète, en 1866 avec 22.312 broches. [1]

Comme avait été incendiée la filature de Habeaurupt, en 1891 (le directeur, M. Dubach, grièvement brûlé par les flammes, succomba trois jours après), celle de Fraize fut accidentellement détruite par le feu en 1899. L'une et l'autre de ces usines ont été immédiatement reconstruites, sous forme d'imposants bâtiments à plusieurs étages dotés des machines les plus modernes.

En 1867, Nicolas Géliot, conseiller général du canton depuis de longues années, est porté à la députation des Vosges par les suffrages de ses concitoyens [2]. Il a retourné ses bailleurs de fonds et se trouve seul propriétaire d'établissements industriels dont la situation est florissante. Ses fils, et surtout son gendre, Emile Gillotin, capitaine du génie démissionnaire, y sont intéressés et vont poursuivre son œuvre après sa mort survenue à Plainfaing, en 1873.

*
* *

Après la guerre de 1870-71, le traité de Francfort qui transporte sur notre versant une notable partie de l'industrie textile alsacienne et bon nombre d'ouvriers désireux de rester Français, cette industrie va prendre chez nous un nouvel essor. Le chemin de fer monte à Fraize, en 1876. Il va contribuer à sa prospérité en lui amenant à pied d'œuvre le coton et la houille dont elle a besoin.

---

[1] Raymond MEYER, élève à l'Ecole supérieure des Sciences Economiques et Sociales, Paris : Etude sur les Etablissements N. Géliot & Fils.

[2] Il était, sous l'Empire, candidat officiel.

La mise en marche de l'importante filature de Fraize avait provoqué un excédent sérieux de filés non absorbés par les besoins des tissages. Il s'ensuivit alors un développement intensif des tissages de la maison Géliot.

Elle achète, en 1873, le tissage de la Truche cédé par un manufacturier de Lapoutroie. Un nouveau tissage est construit, l'année suivante, à Noiregoutte. C'est à cette époque que les héritiers de Nicolas Géliot se constituent en société sous la raison sociale N. Géliot & Fils.

1881 voit construire une nouvelle filature à Fraize, celle des Faulx terminée en 1883 avec 23.038 broches. Elle comporte une roue d'eau presque aussi monumentale que celle de Fraize (9 m de diamètre, 5 m, 50 d'augets), une turbine verticale de 120 C.V. et une machine à vapeur de soutien de 500 C.V. [1]. Détruite par le bombardement allemand en 1914, la filature des Faulx a fait place à l'atelier central d'entretien (ouvriers spécialistes de la maison Géliot).

En 1883, fondation d'un important tissage aux Graviers.

1888 : Agrandissement du tissage de la Croix-des-Zelles et construction du tissage de Habeaurupt.

C'est en 1891 que fut édifiée la vaste filature des Aulnes, dans les champs dits « Aux Avelines », entre les écoles de Fraize et le hameau des Aulnes. Conçue sans préoccupation de force hydraulique, ses 1.200 C.V. lui venaient uniquement du moteur à vapeur. 50.000 broches y furent installées. [2]

Contigu à cette filature, et mû également par la vapeur, le tissage des Aulnes avait été construit, en 1888, par Gustave Haussmann. La société Géliot en fit l'acquisition (1895). Il est aujourd'hui électrifié.

En 1908, la firme transformée prenait le nom de « Société Anonyme des Etablissements N. Géliot & Fils, à Plainfaing ». Elle achetait, en 1908, le tissage des Fougères (ancien tissage Bluche), le seul établissement industriel de la vallée qu'elle ne possédât pas encore. L'acquisition du tissage d'Eloyes (1932) est venue compléter l'activité de la Société.

Ardouin Dumazet, qui a visité notre vallée industrielle vers 1890, en a laissé une description charmante. Nous citons :

> « Les grandes ruches ouvrières s'épanouissent dans un site aimable. Elles n'ont rien de la ville industrielle, ce sont des hameaux échelonnés au bord de la rivière, entre les montagnes couvertes de sapins. Chaque usine est le

[1] Raymond MEYER. Etude citée.

[2] Raymond MEYER. Etude citée.

centre d'un quartier, au-delà duquel s'échelonnent des habitations avenantes, grâce à la blancheur des façades se détachant sur le vert doux des prés et la verdure sombre des bois. » [1]

Suivons un autre écrivain dans la visite de nos usines en 1913 :

« De Fraize à Plainfaing, sur une longueur de 5 kilomètres, la vallée n'est qu'une suite d'usines. Des filatures et des tissages y alignent leurs bâtisses monotones. On les distingue à leurs longues cheminées, à leurs murs sans fenêtres, à leurs toitures disposées comme les dents d'une scie…

Rien d'intéressant comme la visite d'une filature. On y voit peu d'ouvriers, mais une infinité d'étuis qui pivotent, de roues qui tournent, de courroies qui se déroulent. Le coton est jeté par brassées dans un chargeur. Des machines le battent, le débarrassent de ses impuretés, le peignent, l'étirent, le dévident en longs rubans, le transforment en des milliers de fils qui s'enroulent autour de milliers de bobines. Chaque bobine fait de 7.000 à 8.000 tours à la minute. Quelle différence avec les rouets d'antan qui, sous le pied le plus agile, faisaient 60 tours à la minute seulement.

Plus étonnants encore sont les tissages. De nombreux métiers s'alignent dans de longues salles. Chacun d'eux est alimenté par 7 ou 800 broches qui se dévident et forment la chaîne, c'est-à-dire un réseau de fils disposés suivant la longueur de l'étoffe. Entre ces fils, la navette va et vient d'un mouvement rapide et continuel ; elle les entrecroise avec d'autres et forme ainsi une longue nappe de tissu qui s'enroule autour d'un cylindre. Chaque métier mécanique produit plus en un jour que le métier familial en un an. » [2]

Situation actuelle

Pendant la guerre 1939-45, les usines Géliot, souvent touchées par les bombardements aériens, ont été mises à sac par l'ennemi en retraite qui a fait main basse sur tout ce qu'il était possible d'emporter : machines et marchandises.

À la Libération, les usines n'avaient plus de moteurs ni de courroies. Il fallut, d'autre part, remplacer 6.000 mètres carrés de vitres brisées.

Depuis 1945, des aménagements nombreux ont été apportés à la marche des usines. Le matériel a été remplacé, modernisé, l'hygiène et la sécurité de l'ouvrier

[1] Ardouin DUMAZET. Voyage en France, 22e série.

[2] Emile GORÉ. La Lorraine, p. 16.

accrues. Le tissage perfectionné de Noiregoutte peut être cité comme un modèle du genre. Un nouveau tissage est venu doubler celui des Aulnes auquel a été rattaché un atelier de confections. L'activité des Etablissements Géliot s'est étendue jusqu'au Maroc où ils ont participé à la création d'une usine textile à Fès.

Actuellement, la Société Anonyme des Etablissements Géliot, au capital de 400 millions de francs, exploite :

3 filatures : Habeaurupt, Fraize, les Aulnes.
6 tissages : les Fougères, les Graviers, Noiregoutte, la Croix-des-Zelles, les Aulnes, Eloyes.
1 atelier d'ourlage : les Aulnes.
1 atelier central : les Faulx.

Un personnel de 820 ouvriers et ouvrières est occupé dans les filatures, de 1.065 dans les tissages.

850 personnes travaillent aux usines de Fraize, 810 à celles de Plainfaing, 225 à Eloyes.

Dans les filatures (140.360 broches), 280.000 kgs de coton brut sont consommés annuellement, produisant environ 241.300 kgs de filés.

Les 3.348 métiers installés dans les tissages n'en consomment guère que les 3/4, soit 202.400 kgs (le reste étant vendu à l'extérieur). Ils produisent, en moyenne, par mois 1.645.900 mètres de tissu.

En donnant à ce tissu une largeur moyenne de 80 cm, *la production annuelle couvrirait une surface de 1.580 hectares*, c'est-à-dire — et au-delà — tout le territoire de la commune de Fraize (1.325 hectares).

Avec les cotons d'Amérique, on tisse principalement des articles courants : calicot, satin, croisé ; des articles spéciaux : brillanté, satin à bandes, reps, broché Jacquard, piqué fantaisie, tissu couches, tissu parapluie, tissu basque.

Les cotons d'Egypte, dits « Jumel », servent à la fabrication des popelines, toiles d'avion, percales, batistes, sazettes.

Une partie seulement des articles fabriqués est destinée au marché intérieur français. Le surplus est exporté : Indochine, Afrique du Nord, A.O.F., A.E.F. [1]

*
* *

[1] Renseignements aimablement communiqués par la Direction des Etab. Géliot.

Une ombre sur ce tableau. Causée principalement par la fermeture de certains débouchés coloniaux et la concurrence étrangère, la crise que traverse en ce moment l'industrie cotonnière suscite, dans les milieux ouvriers, de graves et légitimes préoccupations.

Déjà, faute de commandes, des usines connaissent le chômage ; d'autres ont dû réduire le nombre des heures de travail, renvoyer des ouvriers.

Le spectre du chômage et de la misère hante douloureusement les esprits.

La classe ouvrière n'est pas seule menacée : c'est toute l'économie du pays qui est en jeu. À Fraize et à Plainfaing, les trois quarts de la population vivent du textile : petits fermiers à qui la paye des enfants apporte un appoint de ressources, commerçants, artisans, producteurs agricoles.

Sans épiloguer sur les causes multiples et complexes de la crise actuelle et les solutions qu'il est possible d'y apporter, félicitons-nous qu'elle n'ait, jusqu'ici, affecté que très faiblement l'industrie de la vallée, et gardons le fervent espoir d'une situation meilleure dénuée de toute inquiétude.

Regards sur le passé et le présent

Veut-on se faire une idée juste de la prospérité dont notre vallée est redevable à l'industrie du coton ? Il n'est que de se reporter à un siècle en arrière.

En ce temps-là, tous les gens de chez nous demandent leur subsistance à la terre. Des hauteurs de la Beurée au col du Louchpach, en passant par Scarupt, Hangochet, la Hardalle, Chaume, on cultive, jusqu'au sommet de la montagne, de maigres lopins de glèbe péniblement conquis sur le roc. Sans doute, on vit..., mais comment... ?

À côté des petits propriétaires parvenant, à force de labeur, à donner le pain de seigle quotidien à leurs familles, il y a ceux qui n'ont pas un pouce de terre au soleil. C'est la foule des journaliers recevant la nourriture et quelques sous pour prix de leur travail à la bonne saison, se faisant l'hiver sabotiers, tisserands, batteurs en grange pour le compte d'autrui. Les plus déshérités demandent des ressources à la mendicité. Des familles entières mendient. Aux jours consacrés, les rues de Fraize et de Plainfaing sont pleines de quémandeurs sordidement vêtus. Grande misère !...

L'usine va donner du travail et du pain à tous ces bras inoccupés. Le petit cultivateur de Noiregoutte, de Barançon ou des Sèches-Tournées améliorera son sort en y envoyant ses enfants.

Une comparaison entre le peuplement des vallées de la Meurthe et de la Petite-Meurthe souligne nettement le mouvement de population dû à l'installation de l'industrie.

En 1830, avant la création des premières usines, notre vallée comptait 4.900 habitants (2.340 à Fraize, 2.560 à Plainfaing). Sa population actuelle est de 6.756 habitants (Fraize 3.540, Plainfaing 3.216) [1], soit une augmentation de 38 %.

Dans la vallée non industrialisée de la Petite-Meurthe, la population était, en 1830, de 2.676 habitants (Clefcy 612, Ban-sur-Meurthe 2.064). Elle n'est plus maintenant que de 731 habitants (232 à Clefcy, 199 à Ban). Diminution : 72 %, près des trois-quarts. Villages qui meurent, faute de gagne-pain ! La petite culture ne paie plus... Dans notre canton, elle est partout en régression [2].

L'introduction de l'industrie cotonnière au XIX^{e} siècle a marqué d'une transformation profonde la vie économique et sociale du pays. La moralité y a-t-elle gagné ?... De respectables coutumes ancestrales n'ont-elles pas disparu ?... Mettons sur l'autre plateau de la balance le mieux-être qui en est résulté pour une population à demi indigente et misérable, et nous pourrons conclure que le travail des usines a été véritablement un bienfait.

*
* *

Les 2.000 ouvriers et employés du textile dans la Haute-Meurthe proviennent en majorité de Fraize et de Plainfaing, un certain nombre des villages voisins. D'autres sont venus des communes alsaciennes d'Orbey, Labaroche, le Bonhomme, Lapoutroie. Tous appartiennent à des familles fixées depuis longtemps au pays. Conséquence : population stable, parfaitement incorporée au milieu.

Comme celui des champs, le travail en usine a sa noblesse aujourd'hui hautement reconnue. Par son labeur et sa dignité de vie, la classe ouvrière s'est acquis l'estime et la sympathie générales.

---

[1] Ces chiffres ont été largement dépassés. Avant 1914, Fraize a eu 4.500 habitants, Plainfaing plus de 5.000. C'est dans l'exode des jeunes vers les grands centres urbains qu'il faut rechercher les causes de la diminution.

[2] Les communes exclusivement rurales se vident de plus en plus de leurs habitants. Partout la forêt, prenant la place des cultures, descend jusqu'au fond des vallées.

Il existe entre ouvriers un esprit de solidarité très vif qui se manifeste dans les revendications corporatives et dans maintes autres circonstances. Qu'un camarade tombe malade, qu'un deuil ou un événement malheureux vienne à frapper sa famille, aussitôt s'établit un courant de sympathie agissante qui apporte, à ceux que le sort a frappés, aide et réconfort.

Peu enviable autrefois — il faut le dire — avec onze heures de travail journalier, des salaires insuffisants, la condition de l'ouvrier du textile s'est grandement améliorée, surtout depuis une vingtaine d'années : lois sociales pour la protection de la famille, semaine de 40 heures, congés payés, conventions collectives, etc. Ajoutons-y les œuvres sociales dues à l'initiative patronale : habitations à loyer modéré, cercle ouvrier, cinémas, terrains de sports, ambulance automobile pour le transport des malades et blessés, allocations aux anciens ouvriers, achats en commun, etc.

Est-ce à dire que tout a été fait dans ce domaine ?... En tout état de cause, l'ouvrier doit recevoir, en échange de son travail, une rémunération qui lui permette de vivre décemment, de faire face aux besoins de sa famille, à l'éducation de ses enfants. Il faut compter sur le bon esprit de la classe ouvrière, la compréhension et le sens social des chefs d'entreprise et, sans doute, sur la sagesse du législateur, pour que cette *Association Capital-Travail* porte tous ses fruits.

LA PREMIÈRE GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

À la veille de 1870

Aucun fait marquant ne s'est passé à Fraize pendant la période de 1852 à 1870. Deux institutions importantes, dans la vie de notre cité, datent de cette époque : la création d'une succursale de la Caisse d'Epargne de Saint-Dié en 1862 et la fondation de l'Hospice de Fraize en 1867.

La Caisse d'Epargne de Saint-Dié, une des plus anciennes de France, date de 1835. En 1863, sa première année d'exercice, la succursale créée à Fraize totalisait 634 versements d'un montant total de 79.368 francs. D'année en année, elle n'a cessé de prospérer. C'est actuellement une des plus florissantes de l'arrondissement s'inscrivant, en 1955, pour 49 millions de versements et 102 livrets nouveaux contre 15 millions de remboursements. [1]

C'est à l'initiative généreuse de Joseph Deloisy qu'est due la fondation de l'Hospice. Pour cette affectation, celui-ci, un vieux garçon, avait légué à la commune une vaste maison qui occupait l'emplacement compris entre le syndicat agricole et la maison Delétang (radio). Elle a été démolie, voici quelque quarante ans (après la construction d'un nouvel hospice) pour permettre le percement d'une rue rejoignant au Gerva la route de la Croix-aux-Mines.

L'hôpital-hospice tenu, jusqu'à nos jours, par les Sœurs de la Congrégation de St-Charles avec un dévouement au-dessus de tout éloge, ne comprenait à l'origine (1868) qu'une douzaine de lits et vivait presque uniquement des subventions communales. Des dons généreux pourvurent à son aménagement et vinrent augmenter ses revenus. Par la suite, de nombreux bienfaiteurs [2] lui ont

[1] Chiffres communiqués par M. Robert Claude, caissier.

[2] **HOPITAL DE FRAIZE. Fondateurs** : Deloisy Joseph, legs de 1866. Batremeix Charles, 1862. Curé Michel, 1867. Oesterlé Benoit, 1869. Mme Noël, Vve Pierrat, d'A-nould. Mme Chrétien Vve Benoit, 1870.
Bienfaiteurs : Mme Marchal née Dengler, 1876. Mlle Bigot Anne, 1881. Mme Marchal née Chanel, 1881. Mme Vve Bertrand née Batail, de Plainfaing, 1882. M. et Mme Maire Jean, 1882. Mme Hanzo Agnès, 1882. Mme Bresson née Arragain, d'Epinal, 1885. Mme Vve Vincent née Durand, 1888. Mangin Jean 1891. Petitdemange Eugène, 1892. N. Géliot et Fils, 1899. Mme Vve Dumuid, 1901. Mlle Poirot Joséphine, 1902. Mme Vve Aubert née Batremeix, 1899-1906. Mme Chanel Marie épouse Martin, 1905. Mlle Maire ...269

constitué, petit à petit, un véritable patrimoine composé de titres de rente sur l'Etat et d'importantes propriétés foncières (prés et champs). Grâce à ces dernières qu'il exploite directement, avec le concours des bras valides de l'établissement, l'hospice est devenu une petite ferme nourrissant du bétail, cultivant légumes, pommes de terre et céréales, pourvoyant ainsi, pour une notable partie, à ses besoins alimentaires.

D'une vingtaine qu'il était vers 1885, le nombre des hospitalisés avait considérablement augmenté à la fin du siècle, conséquence de l'accroissement de la population. D'autre part, les bâtiments vétustes de l'ancienne maison Deloisy, laissant beaucoup à désirer sous le rapport du confort et de la salubrité, ne répondaient plus à leur destination.

C'est alors que le docteur Marius Durand, maire de Fraize, entreprit la construction d'un nouvel Hospice aux Adelins, à l'extrémité de la rue de la Costelle, sur le chemin de Scarupt. Emplacement magnifique sur une petite pente bien ensoleillée. Secondant cette initiative, Madame Veuve Claude Aubert avait offert gracieusement le vaste terrain nécessaire.

Une subvention de 60.000 francs du Pari Mutuel et un crédit de 40.000 francs voté par la commune permirent l'édification d'un imposant bâtiment présentant les meilleures conditions d'hygiène et de confort. L'ameublement de la maison fut assuré par une nouvelle subvention du Pari Mutuel et les dons de la Société Géliot. Une chapelle fut plus tard construite.

Inauguré en 1901, l'Hôpital-Hospice s'est agrandi d'un pavillon indépendant après la guerre 1914-18 (ancienne infirmerie militaire). Son effectif, personnel compris, est maintenant de 150 personnes environ.

*
* *

N'oublions pas de mentionner l'ouverture, sous le Second Empire, de la nouvelle route du Bonhomme par le Fer à Cheval et de celle de la Schlucht qui facilitèrent grandement les échanges entre les deux versants des Vosges. Notons aussi les fréquents séjours que firent, à Plombières, Napoléon III et l'impératrice Eugénie [1].

...268 Marie 1907. Desjeunes Paul 1908. C. Durand, percepteur à Fraize, 1909. Mlle Barthélémy, 1922. Mlle Lamaze Amélie, de Clefcy, 1924. Société Géliot, 1928. Parisot, Gérardmer, 1937. Mlle Houssemand Lucie, 1938. Docteur Durand Marius, ancien maire, 1940. Flayeux Louis, maire, 1942. Mme Jeandemange Victor, 1945.

Un de nos concitoyens, le marchand de vaisselle Henri Arnould, dit « Henri de la Ménelle » — qui avait fait dans l'armée deux congés de sept ans — contait, avec force détails amusants, que l'empereur l'avait reconnu sur le champ de foire de Plombières où il déballait sa marchandise, l'avait emmené à son hôtel et présenté à sa femme. Faut-il ajouter que le brave homme — un tantinet bavard et facétieux — n'était cru qu'à demi ?...

Il ne paraît pas que les échos des nombreuses guerres du Second Empire aient troublé la vie du pays. Vingt Fraxiniens y ont cependant laissé la vie, dont dix pendant la campagne de Crimée.

Les vieux soldats de Napoléon se réjouissaient de nos victoires répétées. J'ai retrouvé le nom de Nicolas Dutreux, né le 10 juillet 1793, qui recevait, le 4 août 1860, la médaille de Sainte-Hélène, des mains du maire de Fraize.

À la veille de la guerre de 1870, la quasi unanimité de l'opinion témoignait de son loyalisme envers le régime qui nous avait valu vingt ans de paix intérieure.

Euphorie trompeuse qui devait être suivie d'un cruel réveil !

La guerre chez nous

Le 19 juillet 1870, Napoléon III, tombé dans le piège machiné par l'astucieux Bismarck, déclarait la guerre à la Prusse.

Sous d'heureux auspices s'annonçait la campagne. L'armée était prête, archi-prête !... On le croyait du moins. Le ministre de la guerre n'avait-il pas déclaré qu'il n'y manquait « pas un bouton de guêtre ?... » Vainqueur en Crimée, en Italie, Napoléon III ne ferait qu'une bouchée des Prussiens. Une marche triomphale sur Berlin et c'était, disait-on, la fin de la guerre dans quelques semaines.

On déchanta bien vite : les désastres de Wissembourg, de Froeschwiller, de Spieckeren..., l'Alsace et la Lorraine envahies... Bazaine se laissant enfermer dans Metz... nos armées partout en retraite qui vont se reformer à Chalons avant d'aller se faire prendre dans la souricière de Sedan...

Et l'Empire s'écroulait le 4 septembre sous la honte et le mépris. La jeune République proclamée allait essayer de sauver l'honneur de la France.

---

[1] C'est à Plombières que Cavour, ministre de Victor-Emmanuel, roi de Piémont, vint trouver Napoléon III, en 1858, et que se noua l'alliance qui devait aboutir, l'année suivante à la campagne d'Italie.

Ce n'est qu'après la capitulation de Strasbourg (28 septembre) que les armées allemandes pénètrent dans les Vosges par la vallée de Celles.

Sous l'énergique impulsion du préfet George, organisateur des corps francs qui font songer à nos modernes F.F.I., la résistance s'organise de toutes parts.

Le 7 octobre, une brigade badoise venant d'Etival se heurte à une formation composée d'éléments d'infanterie, de mobiles des Vosges et de francs tireurs sur le plateau de Nompatelize La Bourgonce. L'ennemi subit de grosses pertes. Mais il est le plus fort ; au soir d'un héroïque combat qui avait duré toute la journée, les nôtres doivent battre en retraite vers Bruyères et Remiremont.

C'est tout le corps d'armée allemande du général Werder que l'immortelle défense de Rambervillers tient de longues heures en échec, le 9 octobre.

À l'approche de l'ennemi, des bruits alarmants couraient dans le pays : on disait que les Prussiens maltraitaient, dépouillaient les populations... incendiaient les maisons (déjà !), qu'ils enrôlaient de force les jeunes gens. Pour se mettre en sûreté, ceux-ci gagnaient les forêts. Ils s'y étaient construit de petites huttes en branchages et ne rentraient au village pour se ravitailler que la nuit. Cette situation fut de courte durée car les Allemands ne firent que passer.

De Saint-Dié qu'ils ont occupé, les ennemis poussent des pointes vers la vallée de la Haute-Meurthe. Le 10 octobre, une reconnaissance de uhlans tombe, à la Barrière d'Anould, dans une embuscade tendue par les francs-tireurs. Ceux-ci, postés dans l'ancienne brasserie (maison Petitdidier-Baradel, marchand de vins), l'accueillent de feux de salve nourris, lui infligent des pertes sévères, l'obligent à rebrousser chemin. Pour se venger, les Allemands, revenus en force, mettent le feu à plusieurs maisons d'Anould et frappent la commune de grosses réquisitions en nature [1].

Leurs patrouilles sillonnent la vallée : « Joujou du Bas-Rain », du Mazeville, qui « tourne l'eau » dans son pré du Belrepaire est cueilli par l'une d'elles. Encadré de casques à pointe et de baïonnettes, le brave homme, qui n'en menait pas large, est conduit devant le général, à la mairie d'Anould : « Il me demanda si je n'avais pas vu de francs-tireurs, me donna une pièce de quarante sous et me renvoya chez nous ! », me contait-il plus tard.

[1] On a raconté qu'un paysan des Gouttes lâcha sur les soldats un taureau furieux qu'il devait livrer. Sans doute y mit-il un malin plaisir car la bête fonça sur eux cornes baissées et piétina un homme. Il fallut l'abattre à coups de feu.

Un peu plus loin, dans les champs de l'Epine, la patrouille avise un quidam qui s'enfuit à son approche : « Halte !... » lui crie-t-on. L'homme, un simple d'esprit, continue à courir... Une salve arrête net son élan.

On a dit que, poursuivant leur marche vers Fraize, les Allemands avaient rencontré, à Clairegoutte, un individu en blouse et gros sabots. Celui-ci leur paraissant suspect (les francs-tireurs portaient la blouse), ils l'amenaient à la mairie. Quelle ne fut pas leur stupéfaction d'apprendre que celui qu'ils prenaient pour un franc-tireur n'était autre que le maire de Fraize, Jean-Baptiste Voinesson. Le communiqué officiel français du 12 octobre 1870 fait mention en ces termes de l'engagement de la Barrière : « ... À Clefcy, l'ennemi a perdu 60 hommes, nous avons eu 6 blessés » [2]. Il s'agit évidemment d'Anould et non de Clefcy. Quant au nombre des ennemis tués, il était peut-être risqué de donner une précision, les Prussiens ayant emmené leurs morts qui furent inhumés à Saint-Dié.

Vers la mi-octobre, les conscrits de la classe 1870 des cantons de Fraize, Corcieux, Gérardmer, Bruyères et Brouvelieures étaient convoqués devant le conseil de révision siégeant à Bruyères encore non occupé par l'ennemi. Me permettra-t-on de dire que mon père en était ?... La plupart des recrues furent, comme lui, incorporées à la 2e légion de marche d'Alsace et de Lorraine, un certain nombre à l'armée de Bourbaki.

Les grands événements de la guerre se déroulent dès lors loin des Vosges. Fin janvier 1871, au cours d'un cruel hiver qui ajoutait encore aux souffrances de nos malheureux soldats, le canon de Belfort, dont Fraize entendait depuis des mois les échos assourdis, se tut brusquement. C'était la capitulation de Paris ! C'était l'Armistice ! C'était la fin!...

Au traité de Francfort (1871) qui reculait jusqu'aux Vosges les limites de la France, Fraize devenait — hélas ! — commune frontière.

Quarante-sept ans durant, les gens du Bonhomme, nos frères « de l'autre côté », attendront leur libération.

Jamais le contact n'a été rompu.

Les vieux sont morts sans avoir entendu sonner l'heure de la délivrance. Les jeunes — ceux qui ont appris l'allemand à l'école — gardent quand même l'invincible espérance. Combien, au lendemain du Conseil de révision, ont passé subrepticement la frontière pour échapper au service militaire allemand et sont venus s'engager dans notre légion étrangère ?...

[2] Communication de M. René MATHIS.

De tous les chemins franchissant la montagne, on voyait chaque année les jeunes Alsaciens accourir nombreux vers Saint-Dié où ils venaient assister à la revue du 14 juillet, en brandissant de petits drapeaux tricolores pour affirmer leur fidélité à la Patrie toujours aimée. C'est sur les Hautes-Chaumes, au Louchpach, à Tanet, à Montabey qu'on retrouvait, les beaux dimanches d'été, cette ardente jeunesse dansant fraternellement aux sons joyeux de l'accordéon, dans les bras des filles de chez nous.

LA GRANDE GUERRE 1914-18

La guerre avec l'Allemagne ! Depuis des années, on en parlait comme d'une chose fatale, inéluctable. Le pitre couronné qui régnait Outre-Rhin n'avait-il pas sans cesse à la bouche les mots de « poudre sèche »..., d'« épée aiguisée » ?...

« La Grande Guerre » ! Les plus de quarante ans l'ont encore présente à l'esprit. Souvenir vivace de l'enfance chez les jeunes qui en furent les témoins, la mémoire en est gravée profondément au cœur des aînés qui l'ont écrite de leurs souffrances et de leur sang...

Le bref rappel des faits locaux que nous allons retracer s'inscrit dans le vaste cadre des événements de guerre où la défense de Fraize et de la charnière du col du Bonhomme, en 1914, a joué un rôle plus important qu'on ne pense en rendant possible la victoire de la Marne.

En 1912-13, devant l'attitude menaçante de l'Allemagne, les garnisons de la frontière ont été renforcées. Des casernes sont construites à la Costelle (actuellement logements ouvriers du Quartier Neuf). Un bataillon du 158^{e} RI vient y tenir garnison. Il est pourvu d'un stand de tir (toujours debout) à Clairegoutte et dispose d'un champ de manœuvre sur le plateau du Chéneau qui domine le Belrepaire.

Fin juin 1914 : la presse annonce l'assassinat de l'archiduc d'Autriche, à Sarajevo. Personne, à ce moment, n'y voit un motif de guerre. Fin juillet, la situation se gâte rapidement. On apprend, coup sur coup, l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie, la mobilisation russe, la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie, notre alliée. La France va-t-elle être entraînée dans le conflit ?... Jusqu'au bout, elle affirmera son désir sincère de paix.

La tension internationale est telle qu'il faut tout prévoir. Le 27 juillet, tous les soldats permissionnaires sont rappelés à leur corps. Le 29, la frontière allemande est fermée au col du Bonhomme. Douaniers et forestiers rejoignent leurs postes à la frontière. Les postes de douanes sont fermés de chaînes, des abattis d'arbres obstruent les chemins venant d'Alsace.

30 juillet : une commission de réquisition installée place de la gare prend livraison des chevaux et voitures. Départ dans la journée du 158e qui va prendre ses positions au col du Louchpach.

Vendredi 31 juillet au soir : distribution des ordres d'appel individuels aux réservistes. Départ dans l'enthousiasme par les trains du lendemain matin 1er août : « On y va !...» « À Berlin ! » écrit-on à la craie sur le flanc des wagons. Pouvaient-ils se douter, les braves gars, qu'ils seraient plus de quatre années absents de leurs foyers ?... que, pour beaucoup d'entre eux, l'au-revoir aux femmes, aux mères, aux fiancées devait être un éternel adieu ?...

Journée de fièvre et d'angoisse pour ceux qui restent. On court aux nouvelles... On s'arrache les journaux. L'émotion est à son comble quand, à 16 h 30, le tocsin sonne lugubrement : mobilisation générale !

Lueur d'espoir le dimanche 2 août ! Tout peut encore s'arranger, dit-on ; « la mobilisation n'est pas la guerre », le président Poincaré ne l'a-t-il pas déclaré ? Pour bien marquer la volonté pacifique de la France, il donne l'ordre aux troupes massées à la frontière de se replier à quelques kilomètres en arrière afin d'éviter tout incident.

On sait le reste. Sous un prétexte reconnu mensonger l'Allemagne, qui se croyait sûre de vaincre, nous déclare brutalement la guerre le lendemain, 3 août.

Tout n'est-il pas à craindre pour Fraize que sa position à l'extrême frontière expose aux premiers coups de l'ennemi ?...

*
* *

Les troupes de couverture de la 1ère Armée (21e Corps), aux ordres du général Dubail, occupent le secteur des Vosges. Le 152e R.I., de Gérardmer, tient les crêtes de la Schlucht au col du Louchpach ; le bataillon du 158e , de Fraize, du Louchpach au col du Bonhomme ; les 3e et 10e bataillons de chasseurs, de Saint-Dié, plus au nord.

Dès la déclaration de guerre, des patrouilles allemandes pénètrent en territoire français. Descendant de Tanet, le 3 août au soir, l'une d'elles, composée d'un officier et de quatre hommes, tombe à la Combe du Valtin, sur une position tenue par une section du 152e R.I. Deux Allemands sont tués, un troisième blessé, les deux autres faits prisonniers. Le 5 août, un soldat du 158e est blessé

aux Auvernelles. Accrochage de patrouilles, le 7 août, à Barançon : la fusillade crépite, un caporal est tué.

C'est le moment où la masse formidable des armées allemandes, violant le territoire belge, se rue sur notre frontière du nord : « *Nach Paris !* ». Pour décongestionner nos armées pliant sous le choc, l'état-major décide de prendre l'offensive en Alsace.

Une brigade de chasseurs alpins — venus de la Savoie et de l'Auvergne — commandée par le général Bataille, vient renforcer nos premiers éléments.

Pénétration relativement facile au début. Les crêtes sont vite enlevées. Le 9 août, prise du col de la Schlucht par le 152e : le poteau frontière allemand est arraché. Transporté à Paris, le glorieux trophée sera déposé sur la tombe du grand patriote, Paul Déroulède.

Vive résistance au col du Bonhomme et au Louchpach où les chasseurs alpins sont décimés. De courageux volontaires vont chercher les blessés qu'on amène à l'hôpital de Fraize.

Descente dans les vallées alsaciennes. Accueil délirant des habitants : au Bonhomme, les fûts de vin, mis en perce au bord du chemin, attendent nos soldats.

Sainte-Marie-aux-Mines, Lapoutroie, Kaysersberg, Munster sont libérés après de violents combats. Nos patrouilles poussent jusqu'aux faubourgs de Colmar. Plus au sud, Mulhouse est, à deux reprises, un moment occupé.

La fusillade et le bruit du canon se sont éloignés de Fraize. Dans l'ignorance de l'avance allemande vers Paris, on s'imagine volontiers l'ennemi battu, et prochaine la fin de la guerre. D'énormes bobards trouvent des oreilles complaisantes : prise de Berlin par les Russes... Guillaume II assassiné... le kronprinz prisonnier avec toute son armée :...

Las ! l'offensive d'Alsace se heurte bientôt à des forces puissamment organisées, et les échecs de nos armées en Lorraine contraignent nos troupes menacées d'encerclement à rebrousser chemin en abandonnant le terrain conquis.

Repli rapide sous la pression ennemie. Les cols du Donon, de Saâles cèdent les premiers. Le 21 août, les Allemands reprennent le col de Sainte-Marie. Leur intention est facile à deviner : ils cherchent à traverser la Meurthe, la Mortagne, puis la Moselle et, par la trouée de Charmes, à joindre Neufchâteau et

Chaumont, pour encercler nos armées par le sud. Entreprise gigantesque qui devait se briser au col de la Chipotte !

Devant l'imminence du danger, la classe 1914 a été appelée sous les drapeaux, le 25 août.

Fin août, les vagues allemandes déferlent vers Baccarat, Raon l'Etape, Saint-Dié, qui sont occupés après de vifs combats. Les populations affolées fuient devant l'ennemi en convois lamentables, poussant devant elles leurs bestiaux, traînant des charrettes, des voitures d'enfants chargées de provisions et d'objets les plus divers.

Grondement ininterrompu du canon qui se rapproche : on se bat maintenant à Entre-deux-Eaux, à Mandray, à Saint-Léonard, à Saulcy, à Taintrux... Chaque soir, la lueur sinistre des incendies allumés par l'ennemi colore le ciel.

À Mandray, les Allemands en force cherchent à gagner le col des Journaux pour déboucher à Fraize et prendre à revers le col du Bonhomme toujours entre nos mains.

Le 26 août, les 13e et 22e alpins sont dirigés sur Fraize pour soutenir les troupes qui occupent la crête de Mandray fortement menacée. Le lendemain, ils capturent par surprise un convoi de munitions allemand. Les prisonniers, au nombre de 250, sont dirigés sur Gérardmer par Fraize et Plainfaing. On les regarde passer, dans leur uniforme gris fer, avec une satisfaction non déguisée. Furieux de leur échec, les Allemands incendient l'église de Mandray et une douzaine de maisons du village, fusillent des civils innocents.

Pendant quinze jours, de terribles combats, où l'on en vient souvent au corps à corps à la baïonnette, vont se dérouler à Mandray. Le village est à plusieurs reprises pris... repris... perdu... reconquis de haute lutte. De l'église incendiée, dont ils ont crénelé les murailles, les alpins vomissent un feu d'enfer sur les assaillants. Saura-t-on jamais les prodiges d'héroïsme de nos « diables bleus » ?... D'heure en heure, on amène à l'hôpital des blessés de plus en plus nombreux. Jour et nuit sur la brèche, les docteurs Durand et Hartemann, qui secondent les médecins militaires, se prodiguent avec une abnégation admirable.

Derrière cette arête de Mandramont, seule barrière qui sépare Fraize du théâtre de la lutte, le canon tonne sans répit, la fusillade fait rage.

Le 5 septembre, l'ennemi, maître du val de Mandray, est aux portes de Fraize. Ses patrouilles sillonnent la forêt du Lange, dévalent les pentes de Mandramont. Un cavalier bavarois venu des Sèches-Tournées a poussé jusqu'à

l'entrée de la Costelle. L'arme à la main, un patrouilleur est descendu au Belrepaire. Il va droit vers la Meurthe. Gros émoi dans la prairie où les gens fanent les regains ! Un essaim d'hommes et de gamins s'élance à sa poursuite... Armé d'une fourche, le journalier Joseph Bastien qui l'a dépassé se campe résolument devant lui, menaçant, prêt à frapper. Rapidement, sans épauler, l'homme tire à bout portant. Bastien s'écroule... C'est la première victime civile de guerre.

Les 6 et 8 août, sept prisonniers civils capturés dans les maisons voisines de la forêt du Lange sont emmenés par l'ennemi.

À Fraize, la vie devient intenable. Les Allemands qui ont installé leurs grosses pièces à Sadey et aux Grandes Gouttes (La Croix-aux-Mines), à la Behouille (Mandray) bombardent la vallée qui reçoit plus de 6.000 obus. [1]

L'importante filature des Faulx, entre Fraize et Plainfaing, est incendiée le 5 septembre. Les jours suivants, c'est le tour du presbytère, d'une ferme à la Graine, d'autres fermes aux Sèches-Tournées ; les églises de Fraize et de Plainfaing sont touchées. À Plainfaing, deux pompiers sont tués en éteignant un incendie ; un enfant de sept ans subit le même sort.

Terrifiée, la population cherche refuge dans les caves. Abandonnant leurs maisons, une partie des habitants ont fui affolés vers Habeaurupt, Le Valtin, Clefcy, Sachemont, Gérardmer. Les Allemands vont-ils ce soir ou demain occuper Fraize ? se demandent ceux qui restent.

Les troupes même, qui défendaient Fraize, se sont repliées sur les hauteurs de Clefcy. Situation critique, sinon désespérée !

Mais un ordre du général Dubail est venu : « Il faut à tout prix tenir les crêtes et la charnière du col du Bonhomme dont dépend le salut de la France ! » Son appel a été entendu. Un moment perdus, les cols des Journaux et de Mandray sont repris le 6 septembre par la 41e division au prix d'efforts sublimes et de pertes sanglantes. L'offensive allemande est brisée, la bataille pour Fraize gagnée. L'ennemi se venge de sa défaite en incendiant le petit village du Chipal.

Le 8 septembre, nous prenons à notre tour l'offensive dans tout le secteur. Ce jour-là, le général Bataille, en tournée d'inspection, est tué par un obus au col du Bonhomme avec plusieurs officiers de sa suite. Leurs noms ont été gravés dans l'ancienne borne-frontière taillée en pierre tombale. [2]

---

[1] Notes de M. Charles JECQUEREZ, ancien agent-voyer.

[2] Enlevée par les Allemands pendant la guerre 1939-45, elle a été restaurée et remise en place.

En stoppant l'invasion à l'est et, par là, en permettant à Joffre le rétablissement sur la Marne, l'armée des Vosges n'avait-elle pas bien mérité de la Patrie ?...

Payé de tant de sang français généreusement versé, ce magnifique résultat devait définitivement écarter pour les Fraxiniens la menace d'invasion.

Combien sont-ils, venus de tous les coins du pays, dont les humbles croix s'alignent en longues rangées au cimetière, qui reposent dans cette terre de Fraize pour laquelle ils ont donné leur vie ?

Cette forêt de Mandray, il faut l'avoir visitée après les combats pour se faire une idée de l'âpreté de la lutte : arbres fauchés par les obus, hachés par la mitraille..., sous-bois piétines..., entonnoirs par milliers..., armes brisées..., munitions et équipements abandonnés. Partout des cadavres que des civils réquisitionnés enterrent hâtivement sur place : une croix faite de deux bâtons que surmonte un képi, un béret bleu... ou un casque. Ceux qui firent ce triste pèlerinage, en quête de quelque casque bavarois comme trophée de guerre, en ont rapporté une inoubliable impression d'épouvanté.

Dirons-nous ici qu'au plus fort des bombardements une famille de Fraize, invoquant la protection de la Vierge, avait fait vœu de lui élever une statue ?... Le vœu exaucé, la promesse a été tenue. En pleins champs, sur la crête d'un haut talus voisin de la gare, la statue de Notre-Dame de Fraize, œuvre d'art due au ciseau d'un sculpteur toulousain, s'érige sur une pyramide de granit en mosaïque. La Vierge soutient de son bras l'enfant Dieu, tourné vers le col des Journaux où se brisa l'avance germanique. Chaque année, à l'anniversaire de la délivrance, une cérémonie religieuse réunit au pied du monument ceux qui se souviennent.

Après la Marne

Après la Marne, l'ennemi a retiré ses troupes de la région de Saint-Dié pour s'arrêter et se retrancher sur les cols du nord de la chaîne. Nous nous maintenons au col du Bonhomme, au Louchpach, au Lac Blanc, au Lac Vert, à Sulzeren. À partir du col de la Schlucht, notre emprise en terre d'Alsace déborde plus largement sur l'ancienne frontière.

Tout danger immédiat est conjuré pour Fraize, mais la menace subsiste. L'ennemi occupe, en effet, trois sommets culminants assez proches : le Violu, au sud du col de Sainte-Marie ; la Tête de Faux, au-dessus du Bonhomme ; le Linge,

plus au sud, au centre d'un imposant massif montagneux, entre la Weiss et la Fecht. Il peut, de là, bombarder notre vallée et gêner considérablement les mouvements de nos troupes. Aussi le commandement français a-t-il décidé de s'en emparer, coûte que coûte.

Le premier de ces points névralgiques, le Violu, est conquis de haute lutte, le 1er novembre. En vain, pour nous le reprendre, les Allemands tenteront-ils, jusqu'à la fin des hostilités, des assauts formidables, au prix de lourdes pertes. Le Violu nous restera.

La Tête de Faux (altitude 1219 m.), crête élevée en forme d'éperon, domine le village du Bonhomme, face à la croupe du Bressoir, qui lui fait pendant de l'autre côté de l'étroite vallée. C'est un observatoire de première importance d'où la vue s'étend sur les deux versants. Le 3 décembre, après un mois de combats acharnés, nos chasseurs parviennent au sommet constitué par un entassement de rochers où les Allemands ont accumulé des défenses considérables. Ils s'y maintiennent par des prodiges de vaillance. Les plus furieuses contre-attaques ne parviendront pas à les déloger. La plus violente eut lieu le soir de Noël. Les Allemands croyant surprendre nos soldats au milieu du réveillon avaient amené de gros renforts. De notre côté, nous alertons en hâte les unités en cantonnement à Plainfaing.

On se bat toute la nuit. Corps à corps sauvage, farouche. La canonnade, le tac-tac des mitrailleuses ont réveillé les Fraxiniens. La terre tremble. Toute la montagne crépite... L'ennemi a beau lancer de nouvelles troupes dans la fournaise, grâce à l'héroïsme des chasseurs, son élan est brisé. Les bombardements, les coups de main, la fusillade, les torpilles feront rage autour de ce sommet puissamment fortifié où les lignes françaises et allemandes ne se trouvaient qu'à quelques mètres. L'ennemi ne pourra nous en déloger.

Véritable forteresse souterraine aménagée dans le roc à grand renfort de ciment armé, la Tête de Faux, telle que j'ai pu la visiter après l'Armistice, donne la mesure de l'opiniâtreté de ses défenseurs. Travail de géants que l'organisation de cette position.

Plus âpres, plus terribles encore que ceux de la Tête de Faux, les combats du Linge, en juillet-août 1915, nous ont permis, au prix de pertes douloureuses, d'enlever l'objectif convoité. Nous n'en voulons citer que cette poignante évocation d'un journaliste déodatien qui visita ces lieux au lendemain de l'Armistice :

« Qu'y a-t-il de plus sombre que nos cœurs, ô Français, tandis que nous nous arrêtons au col du Wettstein et que nous entrevoyons, à travers les squelettes des arbres, les tombes de nos soldats-martyrs, de nos soldats foudroyés dans une sinistre hécatombe aux soirs d'août 1915. Ces bois ont entendu les cris douloureux de notre fière jeunesse, holocauste pour le salut de la France ; ils ont vu des souffrances sans nombre, des membres broyés, des corps sanglants. Là, tous ces beaux jeunes gens sont morts, loin des leurs ; sous le bruit des canons, on les a glissés de leurs lits d'agonie à cette dernière couche où ils ont enfin trouvé le grand repos.

Que de mères désespérées, de veuves en longs voiles de deuil sont venues chercher ces tombes, retrouver un nom chéri ; ont sangloté, ont prié, ont parlé à ceux qui sont partis ; ont jeté un appel déchirant à la chair de leur chair qui ne répondra plus. Les tombes sont muettes et toutes les douleurs s'y engloutissent.

La forêt comme les tombes est muette à présent, les grands arbres ont été tués comme les soldats de France. Quelques-uns restent debout, tendent vers le ciel des bras éplorés, protégeant encore les petites croix blanches. Et la flore des montagnes a surgi des décombres et répand ses parfums : le chèvrefeuille enlace de ses guirlandes les ruines de deux ambulances incendiées ; des touffes d'épilobiums aux grappes rouges croissent dans les pierres croulantes. Dernier hommage de la nature toujours jeune, toujours renaissante, pleine d'espoir et d'amour. Les femmes en deuil, les femmes en pleurs cueillent des gerbes fleuries et les déposent avec leurs larmes et leurs baisers sur la terre gonflée par les corps des soldats français... Puis elles gagnent la côte sainte, le calvaire suivi par les combattants ; elles cherchent la trace de leurs pas durant la lutte effrayante dans les trous d'obus, les rochers éventrés, les tranchées sanglantes.

Ah ! il faut gravir à genoux ce Golgotha qui s'appelle le Linge, il faut baiser chacune de ses pierres broyées, chaque motte de ce sol bouleversé, car sanglants, ceux que nous aimions ont lutté jusqu'à la mort, sont tombés en face de l'Alsace qu'ils rachetaient... pour la France. » [1]

Est-il tableau plus pathétique de l'héroïsme et des souffrances de nos soldats et — pourquoi ne pas le dire ? — de la cruauté de la guerre maudite ?

[1] Georges FREISZ. La Gazette Vosgienne.

Le Violu, la Tête de Faux, le Linge et, plus au sud, l'Hartmannswiller fameux, où s'immortalisa le 152e R.I., sont les bastions avancés de la ligne de défense qui s'appuie sur la barrière des Hautes-Vosges.

La guerre de tranchées a stabilisé le front des Vosges. À peu de chose près, nos positions, dans ce secteur, resteront jusqu'à l'Armistice de 1918 ce qu'elles étaient fin décembre 1914.

Maintes fois jusque là, on entendra de Fraize tonner le canon, crépiter la fusillade... Des coups sourds ébranleront la terre pendant huit jours au moment de l'attaque de Verdun en 1916... À l'abri derrière le rempart montagneux que défendent les poitrines de nos soldats, Fraize restera inviolé.

Sur les Chaumes où se concentre l'activité militaire, vie intense. Les artilleurs qui ont pris position là-haut ont évidé les rochers pour en faire des observatoires, creusé des tranchées, construit des blockhaus, édifié des « cagnas » et des abris munis pour l'hiver d'appareils de chauffage.

Par les soins du génie, les chemins forestiers ont été empierrés, élargis pour permettre le passage des voitures. En temps de neige, on utilise les traîneaux tirés par des attelages de chiens de l'Alaska. Certaines positions du versant alsacien difficilement accessibles sont ravitaillées à dos de mulet. Des câbles aériens portent vivres et munitions au Lac Vert et dans les gorges les plus sauvages...

Pour transporter plus facilement et plus rapidement les troupes, les pièces d'artillerie, le ravitaillement, les munitions, le matériel lourd, on a établi à grands frais un chemin de fer à voie étroite qui part de la gare de Fraize, remonte la vallée jusqu'au Valtin, station terminus. Un embranchement se détache à Plainfaing, suit tous les lacets de la route du Bonhomme jusqu'au col, se continue vers le Louchpach, de là au Calvaire du Lac Blanc, passe le long des Hautes-Chaumes par la Reichberg, le Gazon du Faing, le Gazon Martin et a son point terminus à la Schlucht et au Honeck. Ce petit train remplace avantageusement les chevaux et mulets, les chiens de l'Alaska et leurs traîneaux.

« Rien de plus original que de voir passer le petit « *Tacot* » avec ses charges hétéroclites ! Derrière sa minuscule locomotive, suivent quelques wagons où s'entassent des caisses de vivres, de cartouches, de grenades, des torpilles, de lourds obus, des tôles ondulées, des poutres, des planches, des balles de foin. Souvent, au-dessus d'un échafaudage savamment édifié, entre des caisses et des ballots, on aperçoit des groupes de permissionnaires munis du bidon et des musettes gonflées.

D'autres fois, le petit train transporte en hâte des « poilus ». Ils vont à l'attaque, ils partent en renfort... Et le « Tacot » file toujours en déroulant le long des routes ses épaisses volutes de fumée blanche !... » [1]

Rien n'est resté du petit chemin de fer qui s'en allait si gentiment vers la montagne... rien qu'un souvenir ! Mais de nombreux vestiges des travaux de l'armée se voient encore sur les Chaumes. Le principal est cette belle route des Crêtes utilisée par le tourisme. Tracée légèrement en contrebas sur notre versant, elle part du col du Bonhomme, chemine par le Louchpach et le Calvaire du Lac Blanc jusqu'à la Schlucht... et bien au delà.

En 1915-16 et 17, Fraize n'avait plus été bombardé par le canon. Une légende avait pris corps : les obus, croyait-on, ne pouvaient atteindre la localité en raison de sa situation au pied de la côte de Mougifontaine qui domine de 370 mètres le centre de l'agglomération blottie dans une cuvette naturelle.

Erreur profonde que devaient démentir les bombardements de 1918 : les 22 et 25 avril, 209 obus sur les casernes et le centre ; les 4, 5, 6, 19 et 21 juin, 149 obus en direction de la gare ; le 8 septembre, 35 au château de Pierosel et aux Faulx [2]. C'est du Bressoir et de la côte de la Grimaude, à l'est de la Tête de Faux, que les Allemands nous gratifient d'un « marmitage » qui cause plus de peur que de mal. Simples dégâts matériels.

Plus meurtriers que le canon, les « *taube* » (avions allemands) ont survolé Fraize 71 fois en 1915 et ont lancé 44 bombes qui ont tué 4 personnes, blessé 7 autres, incendié une maison [3]. Un clairon militaire, posté sur la filature, annonçait leur arrivée par la sonnerie du « Garde à vous ». À ce signal, les habitants devaient descendre dans les caves [4].

Pour observer les mouvements de l'aviation ennemie, un ballon captif dit « Saucisse » a été installé en forêt de Mandray, au pied de la Behouille. Dans l'espace de 15 jours, les avions ennemis l'ont incendié deux fois à la bombe. Grâce à leur parachute, les observateurs sont descendus heureusement sans accident. Le 27 janvier 1918, on a pu assister de Fraize à la destruction du second appareil et suivre avec émotion la descente de l'observateur.

Les Allemands avaient également des « Saucisses » montées à Kaysersberg et Alspach, près de Lapoutroie.

---

[1] J. CORDIER. La Guerre 1914-18 dans les montagnes de la Hte-Meurthe, p. 49-50.

[2] Notes journalières de M. Ch. JACQUEREZ.

[3] Idem.

[4] Idem.

En 1916, Fraize a reçu 162 visites de « taube » : deux femmes et un adjudant tués, trois blessés [1].

On a compté 396 survols en 1918 : une seule victime, femme de mobilisé et mère de famille.

Le 16 mai, les aviateurs allemands avaient lancé des journaux (Gazette des Ardennes) et des tracts en français annonçant de nouveaux bombardements [2]. La menace, on l'a vu, a été mise à exécution.

Il nous faut mentionner ici l'explosion derrière la gare d'un important dépôt de cheddite (6 juin). Sauve qui peut... panique indescriptible dans tout le quartier !... Une immense gerbe de flammes et de fumée s'élève dans le ciel... Par miracle personne n'est touché !

Le 9 juin, on a pu observer un tragique combat d'aéroplanes, juste au-dessus de Plainfaing : un avion de reconnaissance de l'escadrille de Corcieux se dirigeait vers les lignes ennemies. Brusquement un « taube » surgit. On entend pendant quelques minutes le tac-tac des mitrailleuses des adversaires, puis le taube s'enfuit précipitamment vers les lignes. On voit notre avion prendre la direction opposée en exécutant une descente en vrille. Touché sans doute, il cherche pour atterrir sans danger un terrain convenable. Tout à coup, la descente se précipite et l'appareil vient s'écraser dans les fourrières, près de Noiregoutte. Un cri d'épouvanté et d'angoisse s'élève parmi les spectateurs !... L'appareil a pris feu en touchant le sol. Quand les flammes permettent d'approcher, on retire d'un amas informe de fers tordus et de bois enchevêtrés le corps du malheureux aviateur affreusement carbonisé.

À ce moment, l'offensive allemande sur l'Aisne et la Marne préoccupe le commandement. Tous les blessés de l'hôpital ont été évacués vers l'intérieur. La population a été prévenue que l'autorité militaire prenait des mesures pour évacuer le pays [3] et qu'il serait mis à sa disposition deux sections de camions le moment venu. Après avoir jusqu'ici échappé de justesse à l'invasion, les Fraxiniens devront-ils connaître l'amertume de l'exil ?... En attendant cette éventualité redoutée, il est prescrit de ne pas sortir sans le masque à gaz dont sont munis tous les habitants.

---

[1] Idem.

[2] Notes journalières de M. Ch. JACQUEREZ.

[3] Cette évacuation, on l'a su par la suite, aurait certainement eu lieu sans les démarches du préfet Linarès, des députés Schmidt et Verlot auprès du général commandant la VIP Armée.

La seconde victoire de la Marne (juillet 1918) vient heureusement dissiper l'inquiétude de tous.

Les événements qui se précipitent vont nous mener, en quelques mois à l'Armistice, fin glorieuse d'un long cauchemar de quatre ans, semé de deuils et de ruines.

La vie pendant la guerre

Passer brusquement de l'existence calme et libre du temps de paix à l'état de guerre avec ses exigences, ses contraintes, ses rigueurs, ses privations... ses soucis et ses inquiétudes surtout... ne fut pas sans apporter un trouble profond dans la manière de vivre du pays.

Le départ des mobilisés privait l'agriculture de presque tous les bras valides. On vit alors des femmes prendre la faux, conduire la charrue, de jeunes enfants manier la fourche ou le râteau comme des hommes, des vieillards chenus rassemblant leurs dernières forces apporter à la famille le secours de leurs bras. Il en fut ainsi pendant quatre ans. Une aide efficace fut donnée à nos paysans par les troupes en cantonnement qui prêtaient volontiers leurs attelages pour rentrer les récoltes.

Un des problèmes qui se posa en premier lieu fut celui du ravitaillement. Par suite de la mobilisation des chemins de fer, tous les transports avaient été suspendus. Faute d'approvisionnements chez les boulangers, Fraize manquera bientôt de farine. Le 3 septembre, il faut rationner les habitants à 200 grammes de pain par personne ; le 10, la ration est réduite à 150 grammes [1]. C'est bien peu !... On s'en tire grâce aux surplus des soldats logés dans chaque maison.

Le 12 octobre, les envois de farine du Canada qui se poursuivent régulièrement permettront de porter la ration à 250 grammes [2].

1916 verra les premières cartes d'alimentation avec coupons de tickets : le pain, le sucre, le café ont été les seules denrées contingentées. Rations normales ayant seulement pour objet d'éviter le gaspillage.

Et le vin, dira-t-on ? Jamais il ne manqua aux civils, encore moins aux soldats, ce bon « pinard » de France dont on a pu dire — avec un peu d'exagération et beaucoup d'humour — qu'il avait gagné la guerre.

[1] Notes de Ch. JACQUEREZ.

[2] Idem.

C'est la population ouvrière qui, dans notre vallée, a le plus souffert de la guerre. Privées de la bonne moitié de leurs ouvriers, nos usines avaient, dans les débuts, continué à travailler au ralenti. Mais elles étaient trop près de l'ennemi. Dès que les cheminées fumaient le « marmitage » commençait. Après la destruction par le bombardement de la filature des Faulx, il fallut renoncer à toute activité.

De quoi vécut alors notre population ouvrière ? Du concours apporté aux travaux de la campagne, et, pour les familles de mobilisés, des maigres allocations militaires. Les femmes se font quelque argent en lavant et raccommodant pour les soldats. Elles se disputent les « popotes » où les gosses mangent à leur faim.

À Fraize, malgré les obus, les classes n'ont été que rarement interrompues. On descend à la cave lors de la visite des « taube », voilà tout. Aucun accident n'est survenu aux enfants. Avec l'insouciance du danger, naturelle à leur âge, on les voit, après un bombardement, courir de cantonnement en cantonnement, discourir gravement avec des poilus.

Porter le fusil, le sac ou la musette du soldat, tenir dans sa main une croix de guerre, n'est-ce pas autrement intéressant que les leçons de l'école ?...

*
* *

Après la cristallisation du front, la VII^{e} Armée (général Debeney, puis de Villaret) tiendra, durant toute la guerre, le secteur des Vosges.

Fraize appartient à la 1ère zone des armées, dite zone de combat. L'autorité militaire y est souveraine. Toute administration civile s'efface devant elle.

Circulation sévèrement réglementée par crainte de l'espionnage. Interdiction de circuler à bicyclette.

Même dans la commune, il faut, pour se déplacer, un laissez-passer délivré par le maire. Des gendarmes de la prévôté postés le long des chemins exercent une surveillance rigoureuse... souvent ridicule.

L'adjoint au maire de Clefcy, qui délivre les laissez-passer, se voit dresser procès-verbal pour n'en être pas muni lui-même. Se rendant au marché de Fraize, les gens de Clairegoutte sont arrêtés en chemin : « Votre laissez-passer ?... » Ce papier, impossible de l'obtenir sans aller le demander à la mairie. Comment faire ?... Le gendarme inflexible ne s'embarrasse pas de logique. Et les contraventions pleuvent suivies de poursuites en justice de paix.

S'agit-il de plus longs déplacements : Saint-Dié, Nancy, Epinal, par exemple... ? Il faut, des semaines à l'avance, faire une demande de sauf-conduit à l'autorité militaire en produisant pièces d'identité, signalement, avis du maire, motifs du voyage.

Dans les dernières temps de la guerre, cette réglementation s'était quelque peu assouplie. Des cartes de circulation valables pour trois mois permettaient aux fonctionnaires et aux commerçants de se déplacer à bicyclette dans le canton.

Faut-il ajouter qu'on ne voyage guère au-delà ? Au début de la guerre, les trains ont été arrêtés pour le civil. Le 20 septembre 1914, on a essayé de les remettre en marche ; le 1er octobre, il fallait définitivement y renoncer à cause des bombardements sur la ligne [1].

À partir de ce moment, ils ne rouleront plus que la nuit, tous feux éteints, et pour le service de l'armée seulement. Ces arrivées et ces départs de trains de nuit ont un air lugubre : pas une lumière, pas un coup de sifflet.

Un train militaire de permissionnaires part tous les soirs de Fraize pour Epinal vers 10 heures. Il revient avant le jour chargé de ravitaillement. C'est celui qu'empruntent les permissionnaires de chez nous, rentrant au pays. Sont-ils tous en règle ?... Je n'en jurerais pas. Il en est — dois-je le dire ? — qui, casernés à Epinal ou affectés aux garde-voie, reviennent subrepticement passer 21 heures dans leur famille. Descendus à contre-voie, ils s'esquivent à travers champs dès l'arrivée du convoi, ce qui leur évite d'exhiber à la gare un titre de permission parfaitement irrégulier.

Ces voyages nocturnes ne sont pas sans danger. L'auteur de ces lignes se trouvait, le 14 juillet 1916, dans le train de nuit qui tamponna dans l'obscurité une locomotive en manœuvre en gare de Corcieux-Vanémont. L'accident causa plusieurs morts et de nombreux blessés. Un camarade de Plainfaing était parmi les victimes.

Les deux trains civils de la journée ne dépassent pas Corcieux, Fraize et Saint-Dié n'étant plus desservis. Des services de voitures partent de ces deux localités pour transporter les voyageurs à Corcieux et vice-versa. Le courrier de Fraize, un antique char-à-bancs attelé de deux chevaux [2] ne contient que dix places, aussi beaucoup font-ils le trajet à pied. On se croit revenu au temps des

[1] Notes de Ch. JACQUEREZ.

[2] Conduit par M. Guyot.

diligences. Au surplus, il ne fait pas bon circuler le long des routes encombrées par des files interminables de troupes et de convois militaires.

Chasseurs, fantassins, cavaliers, artilleurs, tringlots... Bretons et Savoyards, Flamands et Béarnais... troupes montant à l'attaque ou venant au repos..., des soldats de toute la France sont passés par Fraize.

Un cantonnement suivait immédiatement un autre. Les Aulnes, Clairegoutte, le Mazeville, le Belrepaire, Scarupt, pourvus de granges spacieuses pour les chevaux, logeaient les troupes montées. En marge de cette garnison fréquemment renouvelée, il y avait aussi, le long de la voie ferrée, ces bons « pépères » de garde-voie, la plupart du pays, qui trouvaient le moyen, entre deux factions, de faire un saut jusqu'à la maison pour embrasser la femme et les gosses.

Fraize, important centre de ravitaillement, distribue chaque jour quelque dix mille rations. Un détachement de C.O.A., installé à l'abattoir, approvisionne de viande fraîche les troupes du secteur.

Le ravitaillement en pain et denrées alimentaires, assuré par la manutention militaire d'Epinal, parvient à Fraize par le train de nuit. Des convois d'autos et de voitures l'acheminent aussitôt vers toutes les directions.

L'armée cultive elle-même ses légumes au champ de manœuvre du Chêneau transformé par la main-d'œuvre militaire en jardin potager.

*
* *

Une anxiété de tous les instants hante les familles des combattants : « Où est-il ?... Que fait-il ?... Mon Dieu ! pourvu qu'il ne lui soit rien arrivé !... Sainte Vierge, protégez-le !... »

La majeure partie de nos mobilisés affectés aux troupes de couverture (152^{e} , 158^{e} , bataillons de chasseurs) ont été engagés dans les combats meurtriers du début de la campagne. Que sont-ils devenus ?...

Pas de lettres des absents. Des cartes postales comportant une réponse permettent de s'enquérir de leur sort. Elles reviennent à l'envoyeur trois semaines après avec cette seule mention laconique et ambiguë : « Présumé en bonne santé. »

Fin août, premières missives des mobilisés qui ont subi le retard systématique imposé à toutes les correspondances militaires. Ni indication de

lieu ou d'unité, ni détail des combats, car la censure militaire est sévère ; quelques mots en patois, glissés parfois dans le texte, sont assez explicites.

Et voici qu'en septembre se répand le bruit des sanglants combats de la Chipotte où nos chasseurs ont été décimés. Après la retraite allemande, des gens de Fraize ont poussé jusque là avec l'espoir d'apprendre quelque chose des leurs.

De mauvaises nouvelles ont filtré : tué, Camille Jean, le « commis de la perception », un garçon si délicat et si sympathique... tué, le doux Gabriel Creusot... tués, mes bons anciens élèves, Henri Petitdemange [1], Georges Ritzenthaler, Henri Perrotey... tué, Jean Antoine, le directeur de l'usine des Faulx, que ses ouvriers adoraient... Combien d'autres ?...

Plus heureux ceux que la captivité a retirés de ce bain de sang. Au moins ont-ils la vie sauve !...

Dans les jours qui viennent arrivent en mairie les premiers avis mortuaires portant la mention « *Mort pour la France* ». Des familles accablées prennent le deuil ; les autres s'alarment et appréhendent le pire quand, après les attaques dont parlent les communiqués, elles restent quelques semaines sans nouvelles. Jusqu'à la fin l'angoisse pèsera sur le cœur des épouses et des mères. Il y a, dans la douleur même de ceux qui sont frappés, une dignité patriotique devant laquelle on s'incline.

La fin de 1915 verra rentrer les premiers permissionnaires. Quelle joie indicible pour eux et pour ceux qui les accueillent !... Mais pourquoi coulent-ils si vite ces sept jours bénis au bout desquels il faut reprendre la tenue bleue horizon et coiffer le casque d'acier ?...

Meurtris dans leur chair, certains combattants reviendront au pays avant le terme. D'autres, moins gravement frappés, bénéficieront, après guérison, d'une permission de convalescence. Hélas ! à cause de la proximité du front, ils ne pourront presque jamais la passer au pays... à moins que, usant d'un subterfuge, ils la demandent pour une localité proche (comme Bruyères) non interdite aux permissionnaires. Ils reprendront ensuite le chemin du dépôt, puis celui du front... quelquefois pour n'en plus revenir.

*
* *

[1] Classe 1914 appelée le 25 août. Tombé glorieusement le 10 septembre à Souain (Marne) 10 jours après son arrivée au front.

11 novembre 1918 — Envolées joyeuses des cloches ! Explosion d'enthousiasme ! Pourquoi faut-il que la joie de ce jour lumineux soit assombrie par la pensée de ceux qui ne reviendront pas ? 194 Fraxiniens ont payé de leur vie la victoire. Nous leur devons d'être restés français ! Souvenons-nous !

Au lendemain de l'Armistice, les troupes stationnées à Fraize abandonnaient précipitamment leurs cantonnements pour descendre en Alsace reconquise. Le pays qui, depuis quatre ans, connaissait la plus extraordinaire animation, reprenait sa physionomie habituelle. Là-haut, sur les crêtes qui dominent Scarupt, les bornes-frontières arrachées attestaient la victoire. Sur l'autre versant, c'était toujours la France !...

*
* *

Fraize n'a pas été la dernière des communes vosgiennes à perpétuer, par la pierre et le bronze, le souvenir de ses morts de la grande guerre. Un an après l'Armistice, un comité pour l'érection d'un monument à leur mémoire s'était constitué sous la présidence du maire, Louis Flayeux, et la présidence d'honneur du docteur Marius Durand, ancien maire. Une souscription ouverte parmi la population, à laquelle se joignirent de nombreux amis de l'extérieur, dépassa toutes les espérances.

Œuvre de l'artiste colmarien Victor Antoine, Déodatien d'origine [1], le monument, d'une puissante originalité, dresse fièrement sur la place de la gare sa svelte pyramide triangulaire en granit rosé, flanquée de deux ailes de bronze [2], symbole de la Victoire. À la base, à droite, une femme en deuil se penche maternellement vers les plaques de bronze portant les noms de 194 enfants de Fraize morts pour la France (187 soldats, 7 victimes civiles).

À parcourir ces colonnes de noms glorieux de chez nous pour y rechercher celui d'un parent ou d'un camarade, n'est-ce pas qu'il bat plus fort votre cœur, vous qui les avez connus et aimés ?...

Familles endeuillées pour lesquelles cette cérémonie fut une fierté et un réconfort..., rescapés de la grande hécatombe..., amis et connaissances, tous les Fraxiniens émus assistaient à l'inauguration qui eut lieu en 1922, en présence de

[1] Il est aussi l'auteur du monument de Plainfaing et de maintes autres productions parmi lesquelles le fameux monument du Vieil Armand, à la gloire du 152e R.I. Détruit par les Allemands en 40, il a été reconstitué et inauguré le 26 sept. 54.

[2] Elles furent enlevées et mises en lieu sûr pendant l'occupation.

hautes personnalités. Venu par la voie des airs, le député aviateur René Fonck avait eu la touchante pensée de lancer du ciel une gerbe de fleurs en hommage à nos héros.

Avec le reliquat de la souscription, un second monument de caractère rustique a été élevé au cimetière de Fraize. Il y est bien à sa place à côté des humbles croix de ceux qui sont tombés sur les champs de bataille des Hautes-Vosges pour la défense de notre sol.

Le 6 novembre 1921, un an avant l'érection du monument, la ville de Fraize avait solennellement reçu la Croix de Guerre, juste récompense de ses patriotiques sacrifices. Délégué du général Jacquot, commandant le 21e corps, le général Hoff donna publiquement lecture de la citation qui lui conférait cette distinction :

« La ville de Fraize (Vosges) située à proximité des lignes ennemies, a été endommagée par les fréquents bombardements dont elle a été l'objet. Par ses deuils et les souffrances qu'elle a vaillamment supportés, a bien mérité du pays. » (J.O. du 27-11-1921). [1]

[1] Ce texte inséré au registre des délibérations du conseil municipal porte la signature des personnalités présentes : général Hoff ; MM. Magre, préfet ; Goliard, sous-préfet ; Verlot, Fonck, de Lesseux, Kempf, députés ; Flayeux, maire ; Jeandemange et Gaudier, adjoints ; Antoine, conseiller général ; Gérard, Bourgeois, secrétaires généraux de la préfecture ; Chiappe, conseiller de préfecture ; Vergne, directeur des dommages de guerre ; Dr Durand, président d'honneur du Comité du Monument ; Fleurent, Klein, Knür, Baltz, Claude, Renard, Petitdidier, Michel, J.B. Henry, Claudepierre, Petit, Fleurentdidier, Béjot, Jacquot, Georges, Ruyer, conseillers municipaux.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE 1939-45

Les souvenirs de la dernière guerre sont encore si près de nous, si vivants dans les mémoires, qu'il nous paraît superflu de les évoquer dans leur intégralité.

Nous nous bornerons aux événements de 1940 à 1944 qui ont vu l'entrée des Allemands à Fraize, le 20 juin 1940 et la libération de la ville par les troupes américaines le 24 novembre 1944.

*
* *

1938 avait été une mobilisation pour rien : il y avait eu Munich et le retour des mobilisés. Ce n'était qu'une trêve, car les exigences tyranniques d'Hitler rendaient la guerre inévitable. Elle vint l'année suivante.

On voit passer, fin août 1939, des camions lourdement chargés d'un échafaudage de mobilier, de literie, d'ustensiles de toute sorte sur lequel se juchent des grappes humaines. Ce sont les habitants de Strasbourg et des cantons limitrophes du Rhin évacués par ordre de l'autorité militaire.

Avec une discipline parfaite, les hommes appelés sous les drapeaux ont rejoint leur centre mobilisateur. Il semble — faut-il le dire ? — qu'il y a, dans leur comportement, quelque chose de passif qui n'est plus l'enthousiasme de 1914.

Et « la drôle de guerre » commence !... Derrière la fameuse ligne Maginot, réputée infranchissable, l'automne, puis l'hiver s'écoulent dans une attente déprimante pour le soldat désœuvré : « Que se passe-t-il là-bas... ? » demande-t-on aux permissionnaires venant du front : « Oh rien !... la vie est belle !... On ne s'en fait pas !... » déclarent-ils unanimes. Pourquoi « s'en faire ?... » La prévoyance du ministre de la guerre n'a-t-elle pas doté la ligne Maginot d'appareils de T.S.F., de ballons de football et autres distractions ?...

Fraize est loin du front, loin des mouvements de troupes, loin du bruit du canon. On s'endort dans une quiétude trompeuse.

Il me souvient du propos que me tint, à Pâques 1940, un officier permissionnaire apparenté à Fraize : « Oui, la ligne Maginot est une barrière solide, mais elle présente des solutions de continuité, des vides à la frontière belge. Si les Allemands parvenaient à s'y infiltrer, notre défense s'écroulerait comme un château de carte. » L'avenir, hélas ! devait lui donner raison.

Le 10 mai 1940, à 8 heures, je bine mes pommes de terre. Par la fenêtre ouverte d'une maison proche, m'arrive très distincte — je m'en souviendrai toujours — la voix de la radio : « *Les armées allemandes ont envahi cette nuit la Belgique, la Hollande, le Luxembourg...* » [1]

Réveil terrible. Quelques semaines après, la ligne Maginot est tournée, nos armées du Nord écrasées. Puis c'est le rembarquement anglais à Dunkerque... l'ennemi sur la Somme... ô honte ! à Paris... la panique... la débâcle.

15 Juin — On a rappelé en hâte les derniers réservistes, ceux qui, nantis du fameux fascicule bleu, ne devaient se mettre en route que sur convocation spéciale. Avec eux sont partis les jeunes gens de 18 à 20 ans. Ils doivent rejoindre Dijon. Beaucoup n'iront pas plus loin que Bruyères où, ne trouvant plus de train pour les transporter, ils rentreront au pays. Les autres pousseront vers le sud jusqu'à Vesoul... Belfort... Dole... Pontarlier ; partout, ils se heurteront aux Allemands qui les ont devancés. On les verra revenir une dizaine de jours après.

À Fraize, un certain nombre d'habitants, possesseurs d'une voiture, ont fui avec leurs familles.

Venues pour la plupart de la ligne Maginot, nos troupes en retraite, sans liaison entre elles, sans ordres, trop souvent sans chefs [2], errent au hasard sur les routes bombardées dans un désordre inexprimable. Où aller quand les Allemands sont partout... viennent de partout ?... « Nous sommes pris dans la souricière !... » a déclaré à sa sœur le général B..., de passage à Fraize.

Dernier communiqué de la radio : « Les Allemands descendent vers le sud, sont à Vitry-le-François et à Saint-Dizier... » Le courant électrique est coupé par ordre de l'autorité militaire... Les gendarmes quittent Fraize... La poste ne fonctionne plus.

17 juin — Des rumeurs incontrôlables circulent : les Allemands seraient à Orléans, à Langres, à Chaumont, à Dijon... Reynaud démissionnaire, Pétain aurait pris les rênes... Il aurait demandé un armistice à Hitler... les Etats-Unis

[1] Tout ce qui va suivre est tiré des notes quotidiennes de l'auteur.

[2] On a vu passer à Clairegoutte un escadron de cavalerie commandé par un adjudant.

s'apprêtent à nous secourir... la Russie a déclaré la guerre à l'Allemagne et à l'Italie... Le soir, sur la petite place des Aulnes, d'ordinaire si paisible, les tringlots en cantonnement commentent bruyamment les informations les plus fantaisistes.

18 juin — Canonnade en Alsace. Un avion allemand lance des tracts en français invitant nos soldats à déposer les armes.

19 juin — Des avions ennemis volant assez bas sillonnent le ciel sans répit.

Les camions qui se succèdent sur la route nationale écoulent l'infanterie vers Saint-Dié.

Notre artillerie, en batterie dans la vallée de Clefcy, bombarde le col du Bonhomme.

Préparatifs de défense : des barricades sont élevées rue de la Gare, devant la quincaillerie Fournier ; rue de l'Eglise, devant la Coopérative agricole ; à l'entrée et à la sortie des Aulnes ; sur les ponts de Clairegoutte.

Le soir, nos canons se sont tus. Défilé de troupes d'artillerie en retraite.

On dit que les tanks légers de l'ennemi ont franchi le col du Bonhomme.

Jeudi 20 juin — Radieuse journée de soleil. Ciel sans nuages. L'ennemi est proche. Le 16, il avait franchi le Rhin à Neuf-Brisach. Il était, le 17, à Colmar ; le 18, à Kaysersberg, le 19, au Bonhomme, ne rencontrant devant lui qu'une résistance sporadique.

Au matin du 20, les obus allemands tombent sur la haute vallée de Scarupt.

10 heures : Crépitement des mitrailleuses. L'ennemi est au-dessus de Plainfaing. Des troupes de fantassins affolés, nu-tête, sans armes, fuient dans toutes les directions.

14 heures : Un obus allemand incendie une cité ouvrière de la filature des Aulnes.

Une femme de mobilisé, mère de famille, circulant à bicyclette, place de l'Eglise, est mortellement blessée par la fusillade.

Les troupes de choc venues, les unes par le Col du Bonhomme, les autres par le Louchpach et la vallée de Habeaurupt, ont occupé Plainfaing et descendent vers Fraize.

15 heures : Une poignée de braves, restés à leur poste dans l'affolement général, accueillent l'ennemi par une vive fusillade. Résistance incohérente, inutile.

Place de la Gare, des fourneaux de mines, placés de chaque côté du monument aux morts pour interdire le passage ont explosé, faisant voler en éclats les vitres du voisinage. Les excavations ont été facilement comblées par le chef de gare requis à cet effet. La mitrailleuse, mise en position sur le perron du Grand-Hôtel, n'a pas tiré.

La barricade qui obstruait la rue à la hauteur de la quincaillerie Fournier est rapidement enlevée.

Devant la Coopérative fromagère, un soldat (polonais, a-t-on dit) resté le dernier derrière l'échafaudage de sacs de sable fermant la rue de l'Eglise, refuse de se rendre et tombe en héros.

On a dit que le général allemand, qui suivait la bataille depuis le Fer à Cheval, s'était opposé à la mise en batterie de grosses pièces capables d'anéantir la ville.

16 heures : Le flot allemand : motocyclistes, petits tanks, infanterie, artillerie, s'écoule par la rue Eugène Mathis. Sur son passage, mise au pillage de la plupart des maisons. À l'entrée de la ville, celle du maire, Louis Flayeux, avait été dévalisée la première, ce fut ensuite le tour de la bijouterie Lamotte et d'autres maisons de commerce. Une flanc-garde, partie de la gare, couvre la marche de la colonne. Au bas de la Graine, un fantassin ennemi tombe sous les balles des tirailleurs embusqués dans les bois. Inhumé sur place au bord d'un champ, sa tombe restera là jusqu'à la libération. Un autre Allemand aurait également trouvé la mort au carrefour du Pont de la Forge.

Au soir de cette première journée d'occupation, pas un Allemand n'est descendu jusqu'aux Aulnes. La nuit venant, les derniers îlots de résistance pourront se replier par le Belrepaire vers le coteau du Chêneau. Sous ma fenêtre, un soldat du génie, le nez et les lèvres affreusement déchirés par une balle, boit un verre de vin, soutenu par ses camarades qui l'emmènent sur un caisson de mitrailleuse.

21 juin — Dès le grand matin, l'artillerie française, en batterie près du col du Plafond, bombarde, de la gare à Sondreville, les troupes allemandes en marche sur la route de Saint-Dié.

Sous la menace du revolver, les Allemands obligent plusieurs civils de Clairegoutte : MM. Grosdidier, Bonnevigne, Didierjean, Lucien Michel, Constant George, Ernest Dürr, à marcher devant eux [1]. Cendant ce temps, les maisons des deux premiers ont été pillées.

[1] Auparavant, M. Bonnevigne, escorté d'un soldat, l'arme au bras, avait été envoyé au presbytère avec mission d'en ramener, sur l'heure, M. le Curé Petitjean.

9 heures : Roulement de tambour sur la place des Aulnes. Le jarde-champêtre Colin, en casquette, annonce :

« *Par ordre de l'autorité allemande, tous les hommes, de 18 à 80 ans* [1] *doivent se rendre à Clairegoutte pour y être recensés. Ceux qui désobéiraient à cet ordre sont passibles des peines les plus sévères.* » Et le garde ajoute : « Vous avez des maîtres !... »

On a su plus tard que les Allemands, croyant que des signaux étaient faits à l'artillerie française, avaient dessein d'empêcher ces avertissements en rassemblant tous les hommes. Peut-être songeaient-ils aussi à les placer comme boucliers devant leurs troupes si le tir avait continué ?...

Moment d'angoisse pour les appelés auxquels ce singulier recensement ne dit rien de bon. Que veulent-ils faire de nous ?... Les plus pessimistes entrevoient déjà le camp de concentration...

À Clairegoutte, où les troupes allemandes défilent sans arrêt, les arrivants subissent la fouille du factionnaire qui retient leurs couteaux. On les dirige vers un grand verger, proche de la maison Michel, à quelques pas de la route. Ils sont là, quatre ou cinq cents, sous la garde d'une demi-douzaine de sentinelles, à deviser sous l'ombrage, en attendant le bon plaisir de l'ennemi. Le curé doyen Petitjean, arrivé des premiers, va d'un groupe à l'autre, s'efforçant de réconforter ses paroissiens... Deux vieillards impotents ont dû être couchés sur un matelas dans une maison voisine.

... Deux heures se passent !... Les femmes ont apporté aux prisonniers de pleines musettes de victuailles que laissent passer les gardiens. Assis sur l'herbette, nous faisons honneur au ravitaillement.

Midi : Le tir français a cessé... Précédée de motocyclistes, une auto, avec fanion de commandement, stoppe sur la route. Un général appelle : « Poste !... » Accourt l'un des hommes de garde. Le général, nous montrant de la main, s'informe... prononce quelques mots... Aussitot, l'homme de garde revient et nous fait dire en français, par le truchement d'un Alsacien : « Vous êtes libres !... Rentrez chez vous !...»

Notre captivité avait duré un peu plus de deux heures !...

5 heures du soir : Une longue colonne de prisonniers français remonte lentement la route nationale. Il y en a, dit-on, 3.000. Reconnu les dragons, tringlots, soldats du génie, qui ont cantonné à Fraize, les jours précédents. Ils ont été capturés près de Corcieux. À leur passage à Clairegoutte, l'un d'eux s'est

[1] Il y avait eu erreur, car l'ordre ne concernait — on l'apprit plus tard — que les hommes de 18 à 60 ans.

faufilé sous un aqueduc qui traverse la route. Il y attend la nuit propice qui lui rendra la liberté.

D'autres ont réussi à se glisser dans les bois sur la route du Col, où ils ont campé la nuit.

22 juin : Passage de nouveaux prisonniers venant, dit-on, de Saint-Dizier. L'un d'eux est mort d'inanition au bord de la route. Tous ont la conviction, qu'à Colmar, où ils se rendent, ils vont être libérés, les prochains jours. Leur moral reste bon. Harassés de fatigue, ils trouvent le moyen d 'être gais.

Le long ruban des captifs remonte sans arrêt la vallée. La colonne s'allonge, assure-t-on, sur 30 kilomètres. Partout, le long de ce douloureux calvaire, des âmes secourables tendent la main aux prisonniers. On donne du vin, du café, de l'eau-de-vie, des sardines, des biscuits... La boulangère apporte une pleine corbeille de petits pains... Une pauvre femme donne la bouteille de rhum qu'elle réservait pour le retour de son mari mobilisé. Elan unanime ! Générosité admirable ! « On s'en souviendra des femmes vosgiennes !... » a prononcé un capitaine. « Jamais peut-être — me confiait l'une d'elles — je n'ai eu le cœur aussi serré qu'en me trouvant dépourvue devant les mains qui se tendaient !... »

Détail touchant et bien français : ces infortunés n'ont pas voulu se séparer de leurs chiens. Ils partagent avec eux leur maigre pitance. Un officier tient à la ficelle un de ces amis, restés fidèles dans la mauvaise fortune. Un soldat porte dans sa musette un mignon petit caniche, fétiche de la compagnie.

Le lamentable troupeau de bétail humain remonte toujours la route d'Alsace.

« Qu'allez vous faire de tant de monde ?... » demande une femme à un cycliste d'escorte. « Travailler !... madame » répond-il en français. Il ne disait que trop vrai.

Combien de prisonniers ont défilé à Fraize pendant quatre journées successives ?... Trente mille... cinquante mille, peut-être. L'ennemi emmenait en même temps un butin de guerre immense : chevaux, voitures, camions, autos, pièces d'artillerie, armes et munitions, équipements, habillements, denrées alimentaires. La race et les biens de la France !...

Place de la Gare, devant la bijouterie Lamotte, des prisonniers français traînent une charrette chargée d'épées, de revolvers, d'équipements d'officiers prisonniers. Une auto s'arrête à leur hauteur. En descend un officier allemand. Il s'approche, choisit soigneusement, dans le tas, une épée qu'il emporte dans sa voiture comme trophée de guerre. Douloureux !...

24 juin — Une feuille alsacienne, en allemand : « l'Elsæsser Kurier », parvenue à Fraize, annonce que l'armistice entre la France et l'Allemagne a été signé le 22 juin, à 18 heures, dans la forêt de Compiègne entre le général Keitel, pour l'Allemagne, et le général Huntziger, pour la France. Il n'entrerait en vigueur que six heures après la conclusion d'un armistice entre la France et l'Italie.

25 juin — Le Maire croit savoir que l'armistice avec l'Italie a été signé ce matin. On n'en connaît pas les conditions. Les Allemands ont tiré des coups de feu en signe de réjouissance et leurs officiers auraient festoyé toute la nuit dans différents cafés. Pétain gouvernerait le pays avec l'indésirable Laval comme président du conseil.

La « Kommandantur » installée au Grand Hôtel. Un panneau, à l'angle des rues de l'Hôtel de Ville et de la Gare, indique la direction de « Kolmar ».

Rentrée de plusieurs prisonniers ayant réussi à se dégager. Capturé à Rupt-sur-Moselle, Marcel D... trouve le moyen de quitter la colonne à Vagney pour s'engouffrer, au passage, dans une rue transversale, et entrer dans la première maison qu'il rencontre. Là, il troque sa tenue militaire contre des vêtements civils trop étroits pour lui. Une pelle sur l'épaule, il sort tranquillement. Mais ne voilà-t-il pas qu'un peu plus loin, il croise la colonne de prisonniers à l'arrêt. Ses camarades, qui l'ont reconnu, l'interpellent. Il passe sans tourner la tête. Sauvé ! mais il a eu chaud !...

26 juin — Le tambour du garde Colin, en képi cette fois, rassemble la population sur la place pour de nouvelles injonctions de l'occupant :

« Par ordre de l'autorité allemande :

Les rues doivent être balayées tous les jours, l'herbe arrachée devant les maisons.

Les pillards de magasins, civils et militaires, sont tenus de remettre les choses volées à la place où il les ont trouvées.

Les armes et munitions doivent être rapportées à la Mairie.

Obligation est faite aux habitants de signaler les dépôts d'armes, munitions, matériel, etc. qui se trouvent dans leurs propriétés.

Les hommes mobilisables, rentrés dans leurs foyers, seront recensés, cet après-midi à 3 heures, place de la Mairie. » [1]

[1] La liste, dressée par le maire Louis Flayeux, ne contenait pas les noms des prisonniers évadés. Aucun d'eux ne fut inquiété.

Toujours dans l'incertitude au sujet de l'armistice.

Une réfugiée alsacienne, qui a pu faire le voyage de Strasbourg, rapporte qu'en Alsace occupée, villes et villages ont repris leurs vocables allemands d'avant 1914. Hitler a ordonné des sonneries de cloches durant cinq jours.

Les prisonniers rencontrés se plaignent de la faim. Les Alsaciens les ravitaillent fraternellement, du mieux qu'ils peuvent.

27 juin — Ration quotidienne de pain réduite à 100 grammes par personne. Circulation interdite à partir de 9 heures du soir.

9 juillet — Cantonnements de troupes allemandes qui se succèdent jusqu'au 12 janvier.

Une bien bonne histoire, colportée sous le manteau, qui fait le régal des commères : « Hitler doit venir cet après-midi manger de la truite dans une auberge de Sachemont. Ordre de se mettre en campagne a été donné à tous les pêcheurs du pays. Mais le Führer, qui craint d'être empoisonné, veut, qu'avant d'être accommodées, les truites lui soient présentées vivantes ! »

16 juillet — Des femmes ont pu aller voir leurs maris prisonniers parqués dans des usines ou des casernes à Belfort, Mulhouse, Haguenau, Baccarat... avant le départ pour les camps, et leur porter des provisions.

Journellement, des prisonniers évadés réussissent à rentrer chez eux. Capturé à Clamecy (Nièvre), un compatriote a pu fausser compagnie à ses gardiens et se procurer des effets civils. Payant d'audace, il est monté dans un train allemand qui l'a transporté à Epinal. C'est encore une auto allemande qui le ramène d'Epinal à Saint-Dié.

20 juillet — Ligne réparée, courant électrique rétabli. Par la T.S.F., nous connaissons maintenant la triste situation du pays coupé en deux par la convention d'armistice. Mais les cœurs ont tressailli à l'appel du général de Gaulle (qui remonte au 18 juin), petite flamme, parfois vacillante, qui entretiendra, pendant quatre ans, la plus invincible espérance.

Septembre — Pénurie de vivres. Magasins vidés par les troupes d'occupation qui bénéficient du cours forcé du mark coté à 20 francs, plus de 3 fois sa valeur d'avant-guerre. Plus de vin chez le marchand de gros, ni dans les débits. Les denrées alimentaires font défaut.

Sévères restrictions concernant le ravitaillement en pain, sucre, café, pâtes, corps gras. Ecrémage obligatoire du lait.

Octobre — Premières cartes-correspondance de nos prisonniers. Premiers colis. Retour quotidien d'évacués ou de démobilisés venant de la zone libre.

14 octobre — Ouverture de la vente ordonnée par l'autorité allemande du magasin juif de confections Kahn, place Demenemeix. Les soldats allemands sont admis à acheter les premiers jusqu'à concurrence de 400 francs par homme. Chaque matin, à l'aube, la maison est prise d'assaut par les chalands venus de toute la région pour acquérir, à vil prix, étoffes, vêtements ou chaussures. Pendant quinze jours, on se bouscule... on s'écrase à la porte.

11 novembre — Célébration — au fond des cœurs — de l'Armistice de 1918.

5 décembre — Déportation des Lorrains de langue française du département de la Moselle. Les Vosgiens subiront-ils le même sort ?... Anxiété.

9 décembre — Ordre de camoufler plus soigneusement les lumières.

Place de l'Hôtel-de-Ville, les soldats allemands font l'exercice sous l'œil amusé et les quolibets des gamins.

Devant la Kommandantur, nouvellement installée à l'entrée de la rue du Pont de la Forge, flotte, au haut d'un mât, un drapeau allemand de grande dimension. Suivant l'ordre publié à son de caisse, les civils, passant au moment où l'on hisse et où l'on abaisse les couleurs, doivent s'arrêter. On se hâte, on se détourne de son chemin, pour ne pas se trouver là à l'heure fixée.

17 décembre — 48 familles de Lapoutroie, 54 personnes du Bonhomme, connues pour leurs sentiments français, ont été brutalement expulsées et conduites en zone libre avec 30 kilos de bagages. Même mesure à Orbey et communes avoisinantes.

Interdiction aux Alsaciens de parler français. Internement pour le moindre motif dans les camps de concentration : le fait d'avoir écouté la radio anglaise suffit. La délation est organisée dans les plus petits villages.

25 décembre — Froid très vif ! Malgré d'abondantes chutes de neige, se multiplient les évasions de nos prisonniers. Ne pouvant traverser les Vosges au col du Bonhomme, où se tient en permanence un poste de garde, à la barrière qui ferme la route, ils franchissent la nouvelle frontière par les sentiers de la montagne, déjouant les rondes qui circulent, jour et nuit, sur la route des Crêtes. Il en arrive journellement dans les fermes écartées, à la Combe... au Rudlin... à Barançon... à Scarupt.

Des deux côtés des Vosges, des patriotes leur facilitent le passage, les orientent vers l'intérieur. Ces « filières », dont le point de départ est en Alsace, ont rendu à la liberté plusieurs milliers de prisonniers.

Après la débâcle de 40, Jean Sorel, qui tient à Fraize l'Hôtel de la Gare, devient un des anneaux de « la chaîne » qui assure l'acheminement des prisonniers évadés et des Alsaciens réfractaires au service militaire allemand. Admirablement placé pour cela au débouché des chemins d'Alsace, il les héberge bénévolement, leur donne l'hospitalité pour la nuit, les dirige sur Saint-Dié d'où ils sont transportés à Epinal. Là, un chef de train, qui fait partie de la filière, se charge de les faire passer en zone libre dans un wagon plombé... par les Allemands eux-mêmes.

Jean Sonrel a-t-il mesuré le danger ?... Il joue gros jeu !... Sans qu'il s'en doute, la Gestapo le surveille étroitement. Dénoncé par un faux Alsacien qu'on lui a envoyé pour lui tendre un piège, il est, ainsi que son épouse, arrêté à Epinal, où tous deux ont été convoqués, le 1er juin 1942. Entre temps, on perquisitionne chez lui.

Confronté avec son accusateur, il nie. On le soumet aux pires tortures. Sous les coups, sa pauvre chair faiblit et les bourreaux de la Gestapo finissent par lui arracher des aveux.

Transférés d'abord à Paris, ils sont, sa femme et lui, déportés à Cologne, le 14 juillet, pour y être jugés. Le 29 mars 1943, Jean Sonrel devait payer de sa vie son magnifique dévouement.

Devant la maison qu'il a quittée pour la prison... les tortures... la mort affreuse par décapitation [1], se lit sur la stèle qui complète le monument aux morts de la première guerre, le nom de Jean Sonrel, mort pour la France.

Me permettra-t-on de dire que je m'honore d'avoir été l'instituteur de ce pur héros ?...

Vous qui passez place de la Gare, souvenez-vous de Jean Sonrel, martyr d'une cause sacrée !...

*
* *

[1] D'après les dires d'un co-détenu. L'acte de décès, dressé par le Ministère des Anciens Combattants, porte seulement la mention « tué le 29 mars 1943, à 20 heures 10, tombe 81 ».

Faisons le silence sur trois années passées sous la botte..., les exigences de l'occupant..., les perquisitions..., les restrictions..., le marché noir..., l'égoïsme des uns, la misère des autres..., pour en venir plus vite à l'heure bénie de la délivrance.

*
* *

1er janvier 1944 — La France relève la tête... la France abattue, déchirée, ruinée, affamée, pantelante... la France qu'on disait morte !

Dès Septembre 1940, l'inspecteur des Eaux & Forêts Louis François, de Saint-Dié (torturé et fusillé par l'ennemi en 1944 avec son adjoint Pelet), s'était mis en rapport avec le général Laure, alors à Vichy, pour lui fournir des renseignements sur l'activité ennemie dans la région.

Sous son impulsion, furent mis sur pied, dès 1941, de nombreux chantiers forestiers composés de jeunes gens de 18 à 25 ans. Leur but était double : soustraire le plus possible de jeunes au travail en Allemagne et, le moment venu, faire de ceux-ci des éléments de résistance active. C'est ainsi que, dans notre région, se constituèrent, jour après jour, les noyaux de résistance qui devaient donner naissance à l'armée secrète.

En 1943, cette armée avait reçu une organisation. Les Vosges avaient un chef militaire : le colonel de Préval. L'arrondissement de Saint-Dié qui formait le groupement III était placé sous les ordres du capitaine Vallet (Jouvet dans la clandestinité), pasteur protestant de Saint-Dié. Arrêté début 1944, il devait tomber glorieusement sous les balles du peloton d'exécution. Son adjoint était le capitaine Goguel, dentiste à Saint-Dié, arrêté également par les Allemands et déporté ensuite dans les bagnes nazis.

Le groupement III comprenait les secteurs suivants :
Senones, chef : capitaine Frientz, à Saint-Dié.
Saint-Dié nord, chef : capitaine Claude, à Saint-Dié.
Saint-Dié sud, chef : capitaine Panin, à Saulcy.
Corcieux, chef : capitaine Vichard, à Corcieux.
Provenchères, chef : capitaine Claudel, à Ban-de-Laveline.
Fraize, chef : capitaine Mistler, à Anould.

Après l'arrestation du chef du groupement et de son adjoint, c'est le commandant Frientz (alias Legrand) qui a la responsabilité du groupement III.

Le secteur de Fraize, qui nous intéresse, était donc commandé par le capitaine Mistler (alias Louison) et couvrait Fraize, Plainfaing, Le Valtin, Anould, Clefcy, Ban-sur-Meurthe et Mandray. De bons éléments d'encadrement avaient été recrutés dans chaque commune.

Le 27 avril 1944, la Feldgendarmerie de Saint-Dié se présentait aux Papeteries du Souche avec ordre d'appréhender le capitaine Mistler. Celui-ci, prévenu à temps, lui échappa de justesse.

Ayant trouvé à Fraize, chez de bons patriotes, une retraite très sûre, il continuera, jusqu'à la Libération, à commander et à animer son secteur qui comptait, en août 1944, sept centuries (700 hommes), entièrement encadrés et décidés au combat [1].

Commencée, pour la cinquième fois, sous le signe de la guerre, l'année s'ouvre sur une immense espérance. Ce qu'on appelait, en 40, « le mouvement de Gaulle » a pris forme d'un gouvernement national reconnu par la grande majorité des Français. D'abord installé à Londres, il siège maintenant à Alger, en terre française.

Le recul allemand en Russie s'accentue dans une retraite désastreuse, comparable à celle de Napoléon. L'Afrique du Nord reconquise, les Alliés ont pris pied en Sicile ; ils menacent Rome.

Les Alliés disposent de ressources formidables en hommes et en matériel. La radio de Londres — que tout le monde écoute — ne fait pas mystère d'un prochain débarquement sur les côtes françaises. C'est pour cette année !... se dit-on.

Par les nuits claires, des nuées d'avions de la R.A.F. s'envolent vers l'est dans un puissant ronronnement en traçant dans le ciel de blanches parallèles. On apprend, le lendemain, qu'il s'agissait de raids sur Stuttgart, Munich ou Friedrichshaffen. Il arrive que les explosions soient entendues jusqu'ici.

Le jeudi 11 mai, le bombardement aérien de la gare d'Epinal a fait une victime de chez nous, Hubert Pernot, directeur de la station électrique. De passage à Epinal au moment du bombardement, il avait disparu. Son corps ne sera retrouvé que le 8 juin sous les décombres de l'abri où il avait cherché refuge.

27 mai, 11 h 45 — Vrombissement d'avions : des centaines d'oiseaux blancs volent très haut dans l'azur. Tout à coup, crépitement de mitrailleuses. Combat aérien dans le ciel des Hautes-Vosges entre chasseurs allemands et anglo-

[1] Communication de M. Henri Misler.

américains. La lutte dure près d'une heure. On voit sept appareils piquer du nez et s'effondrer en flammes. Un aviateur allemand, dont l'appareil a été touché, descend lentement en parachute dans la direction de la Folie. Il est indemne et se rend à la gendarmerie, son parachute au dos. Moins heureux, le parachutiste américain, blessé, qui atterrit au Thalet (commune du Valtin). Soigné d'abord dans une maison du pays, il est emmené par les Allemands à Gérardmer. Là, un policier le fusille lâchement dans le dos, à son arrivée.

Une forteresse volante américaine est tombée sur les hauteurs de la Maxerelle (Ban-sur-Meurthe). Sept des occupants ont été tués [1] et inhumés au cimetière de Clefcy après une cérémonie religieuse. Leurs cercueils avaient été pieusement fleuris par les habitants auxquels s'étaient joints bon nombre de nos compatriotes.

6 juin — La radio annonce ce matin la grande nouvelle du débarquement en Normandie.

On apprend presque aussitôt le coup de main de Corcieux-Taintrux où une poignée de résistants a surpris et capturé les postes allemands, tenant plusieurs heures l'ennemi en échec.

Dans la soirée du 5 juin 44, la B.B.C. de Londres lançait le message suivant : « *Croissez roseaux, bruissez feuillages* » suivi de « *Je porterai l'églantine* ». C'était l'ordre de soulèvement attendu.

À Corcieux, une fièvre sans nom gagnait tous ceux qui, depuis des mois, préparaient la lutte contre l'occupant.

Le lendemain, 6 juin, à 4 heures, 34 maquisards, 34 héros, sous les ordres du capitaine Vichard, gagnaient la campagne pour attaquer la garnison allemande de Taintrux forte de plusieurs centaines d'hommes.

L'ordre donné était-il prématuré ?... Avait-il été exactement compris ?... Toujours est-il que les patriotes de Corcieux croyaient à un soulèvement général du pays.

Las ! ils étaient seuls dans leur équipée héroïque.

Lutte inégale. L'ennemi, un instant surpris, se ressaisit et encercla bientôt toute la région.

---

[1] Le seul survivant a trouvé asile dans la ferme voisine. Deux autres aviateurs américains ont été également recueillis dans les fermes. Un parachutiste américain, tombé à Scarupt a pu, lui aussi, être recueilli dans une ferme du hameau. Tous ont réussi à s'y cacher jusqu'à la Libération.

Cruelles représailles le jour même : un tué aux Granges d'Anould..., cinq fusillés à Corcieux, deux à Saint-Léonard, d'autres, hélas ! les jours suivants. Patrouilles sur les routes. Circulation sévèrement contrôlée. Un habitant de Fraize [1], qui se trouvait de passage à Corcieux, n'a pu rentrer chez lui qu'à grand'peine. Pendant 48 heures, des battues ont eu lieu dans les bois de la région. À Anould, à Clefcy, à Saint-Léonard, on a perquisitionné... et volé.

27 juin — À la suite d'une dénonciation, arrestation de René Gaudel, de Plainfaing, soupçonné de cacher des armes, du docteur Prunier, maire de la commune, et de plusieurs personnes, ces derniers libérés 48 heures après ; Gaudel n'a été remis en liberté, faute de preuves, qu'après six semaines de détention.

14 juillet — Les couleurs nationales ont reparu sous forme de bouquets tricolores sur maintes fenêtres. Ailleurs, une couverture rouge, un drap blanc, une écharpe bleue, disposés avec art, réalisent un drapeau auquel manque seulement la hampe.

15 août — Avance foudroyante des Alliés. Paris libéré. « *L'armée de Dieu est en marche !* » a déclaré l'évêque du diocèse, Mgr Blanchet, dans une allocution prononcée lors de sa visite à Clefcy.

Fin août — Pendant quatre ans, le feld-gendarme circulant à moto, sa grosse médaille au cou, avait été, à Fraize, le seul signe visible de l'occupation. Venues les derniers jours d'août, les troupes allemandes en retraite refluent vers l'est. Il faut, de nouveau, loger ces hôtes abhorrés.

Dès le 21 août, les instituteurs et institutrices adjoints ont été chassés de leurs logements pour faire place aux services de police installés dans les écoles.

Les officiers de l'organisation Todt préparent la mise en état de défense de la vallée.

Septembre — Pour se battre, il fallait des armes, et le maquis en était dépourvu. Il ne pouvait en espérer que des parachutages alliés.

Le 20 août, un maquis allait attendre au lieu de parachutage choisi : le Haut de Steige (au sommet de la montagne entre Habeaurupt et Sachemont) les armes annoncées par les messages :

« Les fauves iront au Paradis »
« Je n'ai pas peur de l'obscurité »

[1] J.B. Bresson, tué quelques mois après, à la Roche, par l'explosion d'une mine.

L'attente fut vaine.

Grâce au capitaine Claudel (Colas) de Ban-de-Lavéline, qui fournit une partie du parachutage destiné à ses hommes, deux trentaines furent cependant armées.

Lorsque, le 1er septembre au soir, passa le message :

« L'âme de Solange est immortelle »

qui correspondait à l'annonce d'un parachutage diurne massif sur le plateau de Fouchifol (Entre-deux-Eaux), près du hameau du même nom, ces deux trentaines reçurent l'ordre de monter à Fouchifol pour assurer la sécurité de l'opération.

Une centaine d'hommes non armés appartenant aux divers secteurs du groupement III y étaient également convoqués avec des camions et des mulets, de façon à effectuer immédiatement l'enlèvement du matériel parachuté. Le mauvais temps ne permit pas le parachutage. Les sections armées restèrent à l'attendre les 2, 3 et 4 septembre.

Le 4 septembre, à 20 heures, le hameau fut cerné de toutes parts par les troupes allemandes.

Nos fusils-mitrailleurs, postés à toutes les issues, ouvrirent le feu avec mission de couvrir la retraite. L'opération réussit pleinement. Le sang-froid et la présence d'esprit des chefs avaient évité de lourdes pertes. Seuls, deux hommes faits prisonniers : Fleurentditier Fernand et Kuntzmann Marcel furent pendus sauvagement par l'ennemi qui laissait sur le terrain une trentaine de tués dont plusieurs officiers. Les Allemands assouvirent leur rage en incendiant le hameau.

Après l'affaire de Fouchifol, les hommes du secteur s'étaient repliés sur le maquis du Haut-de-Steige, où l'ennemi en force les attaquait le lendemain. Il nous en coûte la capture d'une dizaine de maquisards de Fraize et de Plainfaing dont plusieurs moururent en déportation.

Le chef de secteur donna alors l'ordre de dispersion. Il reçut, le 17 septembre, l'injonction de ne plus rien tenter et, le 7 octobre, une note de service lui enjoignant d'arrêter la guérilla et d'organiser un service de renseignements.

Quoiqu'en aient pu penser les esprits mal informés, il n'avait jamais été dans la pensée du commandement de l'armée secrète de faire du maquis — non entraîné et insuffisamment armé — une force de bataille.

Son rôle essentiel était de harceler l'ennemi, de le démoraliser, en l'obligeant à prélever sur ses effectifs des forces considérables. Dans nos Vosges, ce but avait été atteint, ce qui justifiait l'ordre de cesser la guérilla.

Jusqu'à la Libération, le maquis de la Haute-Meurthe n'en continue pas moins son activité en transmettant, jour par jour, par courrier d'abord, par poste émetteur ensuite, de précieux renseignements à la 36e D.I. américaine.

Le poste émetteur du capitaine Mistler ayant été détruit par un obus le 27 octobre, le contact fut rétabli par courriers spéciaux.

5 septembre — Appel à son de caisse de volontaires pour les travaux de fortification, avec cette menace : « Si les travailleurs aux tranchées ne se présentent pas en nombre suffisant, on prendra tous les hommes rencontrés... et même les femmes. »

Les chasseurs américains bombardent, à Sondreville, un convoi automobile. Onze véhicules détruits.

Un train transportant des jeunesses hitlériennes mitraillé à Saulcy. Des morts, des blessés, ceux-ci amenés à l'hospice de Fraize.

Soulèvement du maquis dans la région de Gérardmer-La Bresse (la Piquante Pierre). La compagnie cycliste cantonnée à Clairegoutte est appelée en renfort.

On commence à creuser un fossé antichar barrant la vallée au-dessous des écoles, du bas de la Graine à la forêt du Lange. D'une largeur de 5 mètres, sur 3 de profondeur, il est l'œuvre des travailleurs de l'organisation Todt, déportés de toutes nationalités, qui sont logés à la filature des Aulnes. De jeunes hitlériens, gamins de 13 à 15 ans, en uniforme, y sont employés ; l'un d'eux, juché sur un toit, signale l'arrivée des avions : un coup de sifflet !... tout le monde gagne les abris.

En aval, une ligne de tranchées destinées à abriter l'infanterie, part des hauteurs de la chapelle du Suisse pour aboutir au-dessus de la tête du Chêneau. Faute de volontaires pour ce travail, réquisition de tous les hommes de 18 à 65 ans (payés 8 francs l'heure). Beaucoup de réfractaires.

On voit passer en troupe, dès le matin, la pelle ou la pioche sur l'épaule, les travailleurs d'Anould et de Plainfaing. À midi, les femmes leur portent la soupe.

L'intention de l'ennemi se précise : faire de notre vallée un réduit fortifié pour retarder la poursuite des Américains.

Ces préparatifs de défense provoquent une vive émotion. Pris entre deux feux, n'allons-nous pas nous trouver en pleine bataille ?... Inquiétude générale.

Les uns descendent à la cave les vêtements, la vaisselle, enterrent ce qu'ils ont de précieux. Il en est qui chargent leur mobilier sur des voitures pour le conduire à Clefcy, à Sachemont (où il sera sinistré !) dans les fermes des hauteurs. D'autres disent simplement : « À la garde de Dieu !... »

15 septembre — Le chemin des Aulnes est coupé par le fossé anti-chars qu'enjambé une passerelle en planches. Sur la place des Aulnes, un écriteau, en allemand, indique qu'il est fermé aux voitures.

Départ vers Saint-Dié, via Saales, de dix grandes michelines garées à Fraize depuis quelques mois.

17 septembre — Un incident gai : Au petit jour, ébahissement général à la vue d'une douzaine d'Hindous, bronzés et crépus, à mine de fakirs, allant faire leurs ablutions à la rivière. Le brave homme qui les a logés, à leur arrivée dans la nuit, les avait pris pour des Anglais et avait couru avertir ses voisins de la bonne nouvelle. Déception : ce n'étaient que des prisonniers hindous enrégimentés par les Allemands.

29 septembre — La radio de Londres nous apprend la libération d'Epinal.

1er octobre — Fraize bourré de soldats. Sous couleur de réquisitions, les occupants s'arrogent le droit de tout emporter : bétail, fourrages, autos, bicyclettes, machines à coudre. Dans les usines, ils chargent sur des camions machines démontées et pièces de tissus. On dissimule, on cache ce qu'on peut.

7 octobre — Vers 15 heures, les vieillards de l'hospice sont occupés à rentrer les légumes du jardin ; au verger, les femmes cueillent des pommes... quand, subitement, surgissent quatre avions américains. Piquant vers le sol, ils lâchent leurs bombes sur le quartier de l'hôpital, voisin de l'usine électrique. Par miracle, personne n'est touché ; mais, à deux cents mètres, une femme occupée à l'arrachage des pommes de terre est tuée sous les yeux des siens [1]. Autour des pavillons hospitaliers, énormes excavations creusées par les bombes de 250 kg. Dégâts considérables à l'intérieur.

Le lendemain dimanche, à 7 h 30, nouveau bombardement sur le même objectif. Huit bombes ont atteint l'usine électrique dont les machines sont hors d'usage. Pas de victimes. La chapelle de l'hospice s'est effondrée. On retrouvera plus tard dans les combles de l'établissement deux énormes pierres de 50 kilos

[1] Mme Georgette Colin, née Marchal, mère de deux enfants, première victime civile.

projetées par l'explosion à 15 mètres de hauteur et arrêtées juste au-dessus de l'étage où logeaient les vieillards.

Devant le danger, l'hospice est évacué. Population alarmée. On étançonne, on aménage les caves.

11 octobre — Le front américain se rapproche. Incursions d'avions de plus en plus fréquentes : 2 maisons incendiées à La Beurrée.

15 octobre — Vingt alertes, vingt descentes à la cave.

25 octobre — Premier tir de l'artillerie américaine sur Fraize. Le lendemain, un jeune homme de 18 ans travaillant aux tranchées [1] est tué près de la Chapelle du Suisse.

31 octobre — Bombardement de l'usine des Faulx où les Allemands ont installé un atelier de réparations. Une femme tuée [2]. En gare de Fraize, les Allemands font sauter les voies, signe d'un prochain départ.

1er novembre — Bataille toute proche vers Saulcy. On entend le crépitement des mitrailleuses mêlé au bruit du canon. Nos sauveurs ne sont plus loin !...

4 novembre — Bombardement nocturne sur la Beurrée : une jeune fille tuée [3], sa sœur grièvement blessée.

8 novembre — Première neige lavée aussitôt par la pluie. Des troupes d'hommes (de 18 à 45 ans) d'Anould, Clefcy, St-Léonard, remontent la route, déportés vers une destination inconnue. Beaucoup ont été emmenés en sabots et vêtements de travail. Pareil sort ne nous attend-il pas ? se demande-t-on avec angoisse.

9 novembre — Les rumeurs d'évacuation ont provoqué un affolement fébrile. Pour la vingtième fois, on ouvre les malles..., on défait et refait les valises... On voudrait tout emporter. Parmi tant de choses utiles, de chers souvenirs de famille, comment choisir ?...

Déjà, ce matin, Anould, Clefcy, St-Léonard, ont été vidés de leurs habitants évacués vers Corcieux par un cruel temps de neige.

Il faut remonter à l'invasion suédoise pour voir ainsi des villages morts.

C'est pour piller plus à leur aise que les Allemands en ont chassé les habitants. Des camions chargés de mobilier passent sous les fenêtres. La maison

[1] Le jeune Barbe.

[2] Mme Munier.

[3] Mlle Renard.

voisine est transformée en magasin d'ustensiles et d'appareils de chauffage. Une autre est pareillement bourrée de matelas et de couvertures. Le menu butin : volaille, lapins, vins, provisions de bouche, objets divers, est laissé aux soldats qui font bombance dans les cantonnements. Aux papeteries du Souche, où sont d'immenses stocks de papier, ils chargent à volonté.

Un motocycliste, arrivant au bureau du détachement, porte, roulé sur son porte-bagage, un grand tapis de laine. Dans la chambre de l'oberfeldwebel cantonné à la maison, un chapeau de femme et un jersey de sport portant la marque : « Anould, Sté Saint Antoine ».

Bombardement au voisinage immédiat. En hâte, il faut gagner les caves. Quand le tir a cessé, on relève, en la maison la plus proche, une jeune femme, baignant dans son sang, qui expire une heure après, dans d'atroces souffrances [1].

16 novembre — Visions horrifiantes ! Dès le matin, l'incendie s'allume à Clefcy. Sur le penchant de la colline, les fermes, l'une après l'autre, font place à des brasiers, rougeoyants. Une fumée épaisse monte dans le ciel. Des particules de suie retombent jusqu'ici.

J'appelle le médecin allemand, docteur Egbert von Moërs, qui loge chez nous : « Venez voir, docteur, les Allemands brûlent les maisons !... » L'officier a blêmi. Il ne prononce qu'un mot : « Misérables !... » Il me déclarera plus tard, en me quittant : « J'ai honte d'être Allemand !... »

L'incendie dure plusieurs jours, allumé par des équipes spécialisées ; St-Léonard, Anould subissent le même sort que Clefcy. Si la construction résiste au feu, on emploie les explosifs... Nous ne verrons plus, se profilant fièrement à l'horizon, le clocher élancé de l'église d'Anould, détruite à la bombe, ainsi que celles de St-Léonard et de Saulcy.

Angoisse des derniers jours. Dès que le ciel se découvre, apparaissent les avions : vite, tout le monde à la cave !... Un sifflement sinistre... une descente en piqué... une explosion formidable qui ébranle les maisons, fait voler les vitres en éclats, souffle les tuiles... Par les toits découverts, une pluie diluvienne transperce les habitations du grenier à la cave.

Le tir américain se rapproche. Les obus tombent un peu partout. Une nappe opaque, produite par les obus fumigènes, flotte sur la vallée.

Nouvelles victimes du bombardement : Eugène Grandrupt, à Fraize, Mme Dumont, à Sondreville, quatre personnes à Plainfaing.

[1] Mme Veuve Noël, née Renée Bastien.

Les Allemands s'en vont, de nuit, par petits paquets. Avant leur départ, ils font sauter le pont en bois sur le fossé antichar qui coupe la R.N. (près de la maison Mège), les ponts sur la Meurthe. Gros dégâts dans le quartier de l'hôtel de ville, mais le pont, à peine endommagé, a résisté. Celui de Clairegoutte est détruit.

20 novembre — Consternation !... Dès 7 heures du matin, appel à son de caisse de « tous les hommes de Fraize et Plainfaing, de 17 à 55 ans, pour travailler aux fortifications » (*sic*). Peu d'enthousiasme, puisqu'une demi-douzaine seulement se sont présentés.

Sous la menace de représailles pour les familles des réfractaires, le capitaine Schmitt — de sinistre mémoire — réussit à en réunir de 60 à 80.

Ils partent le soir, sous une pluie battante, par la route de la Croix-aux-Mines et vont coucher à l'école de Verpellières (Ban-de-Laveline). À Saales, où ils arrivent le lendemain, ils sont enfermés dans l'église. Survient un violent bombardement qui disperse leurs gardiens. Ils en profitent pour se libérer. Deux ou trois jours après, ils rentraient chez eux, par petits groupes. Pas un ne manquait à l'appel.

23 novembre — Nous sommes une quinzaine : hommes, femmes, enfants, réunis, depuis trois jours, dans la cave voûtée du voisinage qui nous paraît la plus sûre. À la faible lueur d'une veilleuse, on y fait la cuisine, on y mange. On y dort sur des matelas, disposés en gradins, qu'il faut enjamber pour gagner sa place. Dehors, il pleut à verse.

Nous ne quittons notre tanière que pour aller, entre deux rafales d'obus, inspecter l'horizon. De la bataille, nous ne savons rien.

Une cinquantaine d'Allemands, arrivés la veille, ont quitté la maison durant la nuit. Un seul est resté pour garder le matériel. Ne voyant pas revenir ses camarades, il est parti, lui aussi, ce matin.

Les Américains, croyons-nous, sont maintenant tout près.

16 heures 30 : « Les voici ! » a crié, du dehors, une voix joyeuse qui précipite tout le monde sur le seuil.

Venant de Belrepaire, une patrouille d'une douzaine de soldats arrive à l'entrée des Aulnes. Les hommes, casque et tenue de tranchées, imperméable en toile de tente rayée, ressemblent, à s'y méprendre, aux fantassins allemands. À les observer de plus près, on est frappé par la marche silencieuse qu'ils doivent à leurs semelles caoutchoutées.

Un maquisard du pays [1] les précède et les conduit. En file indienne, ils vont, l'œil aux aguets, l'arme à la main, s'arrêtant à chaque maison, s'inquiétant s'il ne reste plus de « Boches ».

À l'approche de la nuit, ils ne dépassent pas la place des Aulnes. La petite arrière garde ennemie, qui se trouve à moins de cent mètres de là, n'a pas réagi. Elle attendra la nuit pour décrocher.

Le 24 au matin, le centre de Fraize était occupé sans combat par les libérateurs. Une joie débordante saluait leur arrivée. À toutes les fenêtres flottaient joyeusement les trois couleurs retrouvées.

*
* *

Le fameux fossé antichar n'avait pas arrêté l'avance américaine. Que s'était-il donc passé ?

À leur arrivée à Anould, les chars américains avaient trouvé les ponts sur la Meurthe détruits, mais il existait, à l'intérieur des papeteries du Souche, deux ponts particuliers donnant accès de l'autre côté de la rivière. Fin octobre, les Allemands s'étaient présentés aux papeteries pour faire sauter ces ponts. Le directeur général, M. Ploix, réussit à les faire renoncer à ce projet en leur assurant que l'usine, clôturée de murs, n'avait aucune communication avec l'extérieur du côté nord. Pour mieux donner le change, un mur de briques fut édifié devant la grande porte de sortie.

Ce fait avait été signalé par le capitaine Mistler à l'Etat-Major de la 36e D.I. américaine. À leur arrivée, les chars passèrent les ponts : une brèche pratiquée dans le mur..., un coup de boutoir des chars : la route était libre !...

Les Américains purent ainsi gagner le hameau de Venchères de l'autre côté de la rivière. De là, ils montèrent par la basse de Rougifaing jusqu'à la lisière de la forêt de Mandray. Ils tenaient alors la vallée sous leur feu. Prenant à revers les troupes allemandes, ils contraignirent celles-ci à une retraite précipitée vers les hauteurs de Scarupt et de Plainfaing.

Dans sa rage impuissante, l'Allemand bombarda furieusement la ville. De nouvelles victimes civiles vinrent s'ajouter au sinistre tableau, assombrissant la joie de la libération [2] !

---

[1] Eloi Schmidt.

[2] 2 tués : Petitgenay Joseph et sa fille Alice Jeanne ; Mme Cuny, née Claudepierre, blessée mortellement.

On peut se demander ce qui serait advenu si les Américains n'avaient, avec rapidité, tourné les défenses de l'adversaire.

S'ils en avaient eu le temps, les Allemands n'auraient-ils pas, avant leur départ, réduit en cendres Fraize, comme ils l'avaient fait des villages voisins ?...

Et, si les lignes de défense ennemies avaient tenu, n'étions-nous pas exposés à passer l'hiver sous le bombardement allié ?... à souffrir de la faim et du froid dans nos maisons ruinées ?...

On n'ose imaginer ce qui nous était réservé.

De toute façon, c'est de justesse que Fraize échappa à la destruction. Que l'on soit croyant ou sceptique, il faut bien constater que l'incendie s'est arrêté à nos portes : deux cents mètres à peine séparent la dernière maison du Belrepaire de la scierie Georges sinistrée.

Pourquoi, diront ceux qui voient au delà de l'humain, ne pas reconnaître là une preuve manifeste de la protection de la Vierge qui, en 1914, avait stoppé l'invasion au col des Journaux ? Une modeste chapelle élevée sur la route de La Croix porte témoignage de cette nouvelle intervention de Notre-Dame de Fraize.

*
* *

Une animation inaccoutumée règne dans les rues au lendemain de la libération. Les gens ont quitté les caves ; des groupes se forment ; on se conte les péripéties du cauchemar maintenant évanoui, les dangers auxquels on a échappé ; on se félicite d'avoir la vie sauve... et sa maison debout.

À côté de cette euphorie, un spectacle qui ne manque ni de variété, ni de pittoresque : ici, des gamins amusés forment le cercle autour de soldats américains qui se chauffent auprès d'un grand feu d'essence, ou bien dévisagent curieusement les lourds camions chargés de matériel et les « jeeps » rapides qui encombrent les rues ; là, des équipes de travailleurs bénévoles s'affairent à replacer les tuiles sur les toits éventrés ; un peu partout, on remplace par des feuilles de carton — faute de verre — les vitres brisées par les explosions et le bombardement.

Pendant les derniers jours de l'occupation, Fraize avait manqué de pain. On s'était souvent nourri de légumes et de pommes de terre. Beaucoup avaient mangé le pain de seigle des Allemands.

Dès leur arrivée, les Américains approvisionnent les boulangers. Largement ravitaillés, les soldats distribuent à la population les conserves qui constituent le fond de leur alimentation. Qui n'a profité du gaspillage qui leur permettait ces libéralités ?...

Ce fut, les jours suivants, l'arrivée des sinistrés de Clefcy, d'Anould, de St-Léonard, en quête d'un logis pour passer l'hiver qui s'approche. Pauvres gens n'ayant pour tout bien que ce qu'ils portent sur eux ! De 300 qu'ils étaient au début de décembre, ils atteindront le chiffre de 700 à la fin du mois. Il faut d'abord les abriter. Emus par leur détresse, ceux qui ont conservé un foyer se serrent pour faire une petite place à ceux qui n'en ont plus.

Pour eux, des soupes populaires sont organisées. Le Secours National, la Croix-Rouge distribuent linge, vêtements, chaussures. Les dons de la Suisse et de l'Amérique permettent de les doter des ustensiles de ménage et objets mobiliers les plus indispensables. La commune donne du bois de chauffage. Un vieux fourneau, une table boiteuse, des chaises dépaillées, une literie de fortune, et voilà les sinistrés installés, à l'étroit et sans confort, sans doute... mais chez eux quand même.

À la recherche de quelque cher souvenir de famille, d'un objet qui leur fait défaut, ils retournent fouiller les décombres de ce qui fut leur maison. Là où le feu a passé, on ne retrouve rien, sinon dans les caves où les précieuses pommes de terre sont presque partout intactes.

*
* *

La joie de la délivrance devait, hélas ! être suivie de tragiques accidents, douloureusement ressentis par les Fraxiniens.

Peu de temps après la libération, le jeune Didierjean, de Scarupt, saute sur une mine. La cuisse emportée, il a succombé.

Le 17 décembre, un camion militaire, transportant des mines et des munitions récupérées, explose devant la maison Aubertin, rue de la Costelle ; la déflagration a été si violente que toutes les vitres ont volé en éclats dans un rayon de cent mètres. Le premier moment de stupeur passé, on relève, hélas !, les corps de huit victimes : cinq soldats affreusement déchiquetés et trois de nos compatriotes : André Lamotte (21 ans) mortellement blessé, Marcel Saint-Dizier (20 ans) et un enfant, Bernard Mac Guinness (8 ans), ces deux derniers tués sur le coup.

Deux jours après (19 décembre), Jean-Baptiste Bresson, en promenade à la Roche, tombe sur un chapelet de mines, dans le jardinet de la maison Antoine. Les deux jambes coupées, il expire peu après. Son corps ne peut être relevé que le lendemain.

Le 4 mars 1945, Alphonse Simon, des Sèches-Tournées, est coupé en deux, par une mine, sur la côte de l'Epine, entre Fraize et Clefcy.

Le 10 mars, au Quartier-Neuf, quatre enfants victimes de leur imprudence, Michel Chauvanel, Jean Ferry, Jacqueline Georges et son frère Guy (blessé mortellement), sont tués par l'explosion d'un obus.

Les mines, pièges infernaux, laissés derrière eux par les Allemands !

Pauvres sinistrés qu'un aimant irrésistible ramenait vers vos foyers détruits, aviez-vous pensé à ces embûches mortelles semées sur le chemin du retour ?... Combien d'entre vous ont sauté sur les mines traîtresses, mutilés pour toujours, quand ils n'y laissaient pas la vie ? C'est par douzaines que se comptent les victimes !

L'organisation d'un service de déminage, auquel furent employés les prisonniers allemands, a, sans doute, sauvé bien des vies humaines ; mais la détection des mines, en terrain boisé, était chose difficile, et le beau dévouement des démineurs — trop souvent victimes eux-mêmes des engins maudits — s'il a considérablement réduit le nombre des accidents, n'a pu, malheureusement, les éviter tous.

Saluons ici un héros du déminage, M. Robert Colin, instituteur à Fraize [1] qui se voua volontairement à cette mission dangereuse.

Grièvement blessé, il n'en continue pas moins à se dévouer avec un « cran », une abnégation, qui lui ont valu l'admiration de ses concitoyens.

*
* *

Stoppée sur les hauteurs du col du Bonhomme, l'avance américaine risquait de piétiner longtemps encore sans l'arrivée de forces françaises de l'armée de Lattre.

[1] Actuellement instituteur itinérant, Maire de Saint-Léonard.

C'est aux légionnaires du 2e régiment étranger que devait revenir l'honneur d'enlever cette position clé et de descendre dans les vallées alsaciennes, vers la mi-décembre.

Après la légion, on vit à Fraize, en janvier 1945, par le gel et la neige, des « tabors » marocains venus au repos du front d'Alsace : défilé pittoresque de guerriers drapés dans de longs manteaux bruns à capuchon, portant le fusil en bandoulière et traînant à leur suite des mulets au bât lourdement chargé.

Au cantonnement, les Marocains frileux allument de grands feux au dehors, mangent accroupis sur le sol ; faces bestiales encadrées de cheveux crépus où brillent deux rangées de dents blanches sur un fond d'ébène.

Détail piquant : les goumiers ont avec eux un harem ambulant d'une trentaine de femmes, nourries aux frais de l'ordinaire, qui les suivent dans leurs déplacements.

Le 14 janvier, à leur départ, les goumiers — des lions au combat — emmenaient avec eux plusieurs jeunes gens de Fraize, engagés volontaires, séduits par la vie libre des tirailleurs marocains et le goût des aventures.

Vers la mi-janvier, des troupes américaines, en assez grand nombre, vont et viennent dans le pays.

La population s'émeut en apprenant que les Américains ont miné le pont de Plainfaing, posent des mines dans la vallée, et, un peu partout dans la campagne, des réseaux de barbelés et des chevaux de frise au passage des chemins.

C'est le moment de l'offensive de von Rundstett en Ardenne. Des bruits d'évacuation, propagés, on ne sait par qui, ont causé à Fraize un émoi bien compréhensible. Si les Allemands allaient revenir ?...

Ils ne reviendront pas !... le général de Lattre s'est refusé au repli envisagé par les Américains, il n'a pas voulu abandonner Strasbourg, et l'ultime offensive allemande a été brisée.

Le 4 février, Le Valtin, dernière commune vosgienne occupée par l'ennemi, était libéré, en même temps que Colmar tombait entre nos mains. Notre frontière de l'est était purgée de tout ennemi. Le Rhin franchi, la guerre victorieuse va se dérouler dès lors sur le sol allemand.

*

* *

7 mai — La radio annonce, à 16 heures, que les hostilités ont cessé, ce matin, sur tous les fronts.

Presque aussitôt, des salves de mousqueterie éclataient sur tous les points du pays ; les cloches ont sonné ; les sirènes, longuement, se sont fait entendre. Des drapeaux à toutes les maisons, et jusque dans les arbres et sur les toits. Jamais, on n'avait vu autant de drapeaux. Nombre d'entre eux avaient été confectionnés pour la circonstance avec des étoffes fournies par les usines et un bâton en guise de hampe.

Le soir, retraite aux flambeaux menée avec entrain par la musique reconstituée, vaille que vaille. Arrêt sur les places à la lueur des torches. De l'enthousiasme, de la joie partout ! Heureux rapprochement, la Victoire coïncide avec la Fête Nationale de Jeanne d'Arc !

Les 8 et 9 mai, jours fériés pour fêter la Victoire et la paix. La jeunesse a dansé, les 7, 8 et 9, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au petit jour.

*
* *

Dès le début de mars, étaient rentrés les premiers prisonniers et déportés de la rive gauche du Rhin et de la région de Karlsruhe libérés par l'avance rapide des Américains. À la joie du retour se mêle, pour les « revenants » des villages sinistrés, la douleur de trouver leur maison, leur village détruits.

Durant plusieurs mois, se poursuivront les retours de prisonniers [1] annoncés à la famille par un télégramme posté au premier bureau français :

De Hazebrouck, 14 mai, 13 heures,
Rentré France. Bonne santé. Arrivée imminente.
Pierre.

Le rescapé se hâte de troquer l'uniforme en loques, cent fois rapiécé — marqué dans le dos et aux genoux du petit triangle rouge qui désigne les P.G. — contre le « complet Pétain » que lui offrent les magasins des centres d'accueil.

Le voici parmi les siens... après cinq ans d'absence. Des baisers, des rires et des larmes !... On le fête — avec quelle joie ! — on l'assaille de questions :

Celui-ci était à Schwerin (au Mecklembourg) où il avait trouvé, dans une usine, un emploi de son métier. Assez bien traité, il n'y était point malheureux.

[1] Le dernier, Marcel Didiergeorges, n'est rentré qu'en septembre.

Ce sont les Russes qui ont occupé le pays. À leur approche, les prisonniers français ont pris la fuite. Ils ont rejoint les Américains après plusieurs jours de marche. Ramenés par camions, ils ont traversé l'Allemagne d'est en ouest. Par la Hollande et la Belgique, le chemin de fer les a transportés à la frontière française.

La liste des prisonniers, dressée par le Comité d'Assistance de Fraize, atteignait un total de 219 noms. Sur ce nombre, 185 prisonniers environ habitaient effectivement la commune avant les hostilités. Par suite de la libération anticipée de certaines catégories, les inscrits au Comité n'étaient plus que 162 en 1945. Un seul d'entre eux, Camille Martin, de la rue du Pont de la Forge, tué dans le bombardement de Kœnigsberg par les Russes, le 7 avril 1945, au moment même où il allait recouvrer la liberté, manquait à l'appel à l'heure du retour. Le même destin malheureux était réservé à notre compatriote Albert Kenner, déporté du travail, mort, lui aussi, pour la France, le 12 octobre 1943.

Un mot encore de nos prisonniers. Ceux qui n'ont pas subi l'esclavage de la captivité se représentent-ils la somme de privations, de souffrances morales et physiques de ces jeunes hommes arrachés brutalement pour cinq interminables années, à leur pays, à leurs affections ?... Cinq ans..., dix-huit cents jours retranchés de leur vie !...

Rançon de la défaite de 40, les prisonniers ont attendu, le cœur haut, la victoire libératrice. Par leur fière attitude dans les camps de l'ennemi, par leur bel esprit de camaraderie, ils ont servi la France. C'est à ces sentiments que nous avons obéi en publiant leurs noms en hommage rendu au courage dans l'adversité.

La « drôle de guerre » est finie... Il s'agit maintenant d'établir entre les peuples — tous les peuples — une paix si solide, si sincère, que jamais le monde ne revoie les souffrances, les horreurs qu'il a vécues. C'est l'aspiration profonde qui monte du cœur de l'humanité tout entière.

Prisonniers de Guerre inscrits à Fraize

(Liste établie d'après les documents communiqués
par le Comité d'assistance et l'Association des P.G.)

Rapatriés en 1945

Aubertin Alfred
Ancel Jean Baptiste
Ancel Camille Jules
André Emile
Antoine Angel
Antoine Edmond
Antoine Marcelin
Antoine Pierre
Antoine Raymond
Auweiller Jean
Balthazard Pierre
Barbe Raymond
Barbet Lucien
Barotte Albert
Barthélémy André
Barthélémy Henri
Barthélémy René P.
Barthélémy René Eug.
Barthélémy Roger
Baumann Emile
Becking Maurice
Bedez Marcel
Bianchi Noël
Binaux Emile
Blaise Adrien
Blaise Louis
Bolot Olivier
Bourgeois Marcel
Brabant Roger
Britsch Jean
Buclié Roland
Cité Justin
Claude René
Claudel Armand
Claudepierre André
Claudepierre Maurice
Clément Pierre
Clément Robert
Cleuvenot Germain
Colin Louis
Colson Pierre
Combeau Fernand
Courvoisier Roger
Courteaux Georges
Crovisier Hubert
Cuny Albert
Cuny Germain
Cuny Pierre
Dargot Georges
Delorme Robert
Delpeuch Jean
Defranoux Gaston
Didiergeorges Gilbert
Didiergeorges Marcel
Didiergeorges Pierre
Donner Paul
Durain René
Duvoid Denis
Ferry Louis
Ferry Maurice
Fesser Gilbert
Finance Roger
Gaudel René
Gauthier Jean
Georgeon René
Georges Angel
Georges Henri
Georges Jules
Gigon Henri
Gœury André
Gœury Marcel
Graner Ernest
Graner Paul
Groshens Camille
Guilleminot Louis
Guizot Emile
Hanzo Roger
Haxaire Gabriel
Henry Marcel
Herquel Joseph
Hesse René
Jean Adrien
Jacquot André
Janel Alphonse
Krauss Henri
Lacaque Paul
Laguin Marius
Lalevée Pierre
Lamour Georges
Leblanc Louis
Leroy René
L'Huillier Jules
Marchal Emile

Chanel Charles
Chanel Emile
Charoy Guy
Châtelain André
Chaunavel André
Christé Camille
Christé Georges
Christé Marcel
Cité André
Cité Gilbert
Munsch Lucien
Muntzer René
Masson Adrien
Noël Armand
Paulus Paul
Perrin Pierre
Petitdemange Armand
Petitdemange Jean
Petitdemange René
Petitdidier Roger
Pfeiffer Joseph
Pfeiffer Robert
Pierron Marcel
Piton Marcel
Poirot Camille
Flayeux Albert
Flayeux Maurice
Fleurentdidier Joseph
Fort Charles
Foucat Hubert
Gaudel Charles
Gaudel Gaston
Gaudel Gabriel
Gaudel Jean
Gaudel Paul
Remy Albert
Remy Pierre
Ritzenthaler Jean
Ruyer Marcelin
Ruyer André
Ruyer Pierre
Ruyer-Pêchey Roger
Saint-Dizier Eugène
Scheublé Jean
Sibille Emile
Sibille Henri
Sibille Roger
Simon Georges
Sommer Gaston
Stouvenel Louis
Marchal Georges
Marie René
Martin Roger
Mège Pierre
Meyer Raymond
Michel Pierre André
Michel Pierre Alfred
Michel Georges
Mougeot Raymond
Mougeot Yves
Thiébaut Marcel
Therr Emile
Thomas Jean
Vietzel Paul
Vincent Marcel
Vincent Marcel Jean
Vincent Robert
Voinquel Paul
Weber René

Mort pour la France en captivité :
Martin Camille René

Rapatriés avant 1945

Alison Maurice
Antoine André
Bengold Henri
Biecher René
Blaise Henri
Bonne Alfred
Colin Louis
Colin Louis Alphonse
Colin Robert
(évadé le 19.4.42)
Duceut Gabriel
Dutreux Henri
Durand André
Fleurent René
Garcia Georges
Georges Eugène
Gérard Raymond
Gerl René
Gley Joseph
Guidât Eugène
Mangematin Claude
Marande Henri
Marchal Marcelin
Masson Edmond
Miclo Léon
Munier Paul
Noël Albert
Ory Auguste
(interné en Suisse)
Roth Joseph

Chanel Constant
Chemet Raymond
Claudel Félix
Cuny Aimé
Dallafiora André
Dallafiora Louis
Didier Edmond
Didiergeorges Jean
Dietsch Louis
Duby Georges
Haxaire Robert
Hestin Marcelin
Houillon Joseph
Houvions Maurice
Jacquot Pierre
Jacquot Raymond
Jeanclaude Marcel
Jéhin Charles
Kuntzmann Jean
(évadé le 21.7.41)
Saint-Dizier René
Saint-Dizier Charles
Schmitt André
Schwartzel Julien
Thomas Louis
Thomas Marcel
Umhauer Henri
Vincent Robert

Rendons ici un hommage reconnaissant au dévouement du Comité local d'Assistance aux P.G. dont M. Louis François, secrétaire-trésorier, fut le principal animateur. Les prisonniers et leurs familles en gardent un souvenir ému.

Soulignons aussi le beau geste de l'école des garçons, de l'école des filles, de la classe 22, et des personnes généreuses qui ont servi de parrains à 16 prisonniers sans famille, ou de famille indigente, bénéficiaires de colis gratuits.

FIGURES DE FRAIZE

Le Curé Miche

Parmi les anciens curés, il en est un, très populaire, qui a laissé à Fraize d'inoubliables souvenirs. J'ai nommé le curé Victor Miche qui administra la paroisse pendant 35 ans de 1832 à 1867 [1].

Une vieille photographie le représente ainsi : front large encadré de cheveux blancs qui débordent de la calotte en longues boucles, nez fort, lèvres souriantes, figure empreinte de bonté, toute la physionomie de « Monsieur Vincent ».

Au moral, deux traits marquent l'homme profondément : sa bonhomie légendaire, son inépuisable charité.

Dans le milieu rural qu'il aimait — n'était-il pas cultivateur lui-même, tenant une vache en son étable ? - il avait gagné très vite la confiance de ses ouailles. On le voyait parcourir la campagne en gros souliers ferrés, s'arrêtant auprès des laboureurs ou des faucheurs, s'entretenant avec eux en toute simplicité du temps, des travaux, des récoltes.

Intimement lié à ses concitoyens, le curé Miche prend sa part de leurs joies et de leurs peines. Nous le voyons, le 8 mars 1848, bénir solennellement l'arbre de la liberté planté sur la place du marché ; le 9 novembre suivant, il assiste au banquet de 150 couverts donné à l'occasion de la proclamation de la constitution ; Mais son cœur saigne douloureusement à l'office du « Mois de Marie » du 11 mai 1851 où la foudre est tombée sur l'église. Descendu du chœur en toute hâte, il relève les corps sans vie de deux de ses paroissiens.

D'un commerce agréable, d'une conversation un tantinet malicieuse et souvent pleine d'humour, le bon curé ne dédaignait pas de recourir au patois pour lui donner un tour plus gai et mettre son monde à l'aise.

Pratiquants ou non, tous étaient ses amis. Dans ses visites à la maison, il acceptait, sans façon, de s'asseoir à table pour la « marande » et la petite goutte de tradition ne lui faisait pas peur.

---

[1] À son arrivée, le curé Miche eut, pendant quelques années, son frère comme vicaire. Celui-ci se fit plus tard missionnaire et devint évêque de Damsara (Océanie).

Quelques exemples rapportés par les anciens témoignent de sa bonté. Sa bourse, s'ouvrant devant toutes les détresses, était souvent à sec. Un jour qu'un malheureux lui demandait l'aumône et qu'il n'avait plus un liard en poche, il lui donna son mouchoir !

C'est à son initiative qu'est due la fondation du fourneau économique (cantine scolaire) pour les enfants pauvres. Comme les ressources manquaient pour l'entretien de l'œuvre, il parcourait les champs à l'automne et taxait les principaux propriétaires d'un ou de plusieurs sacs de pommes de terre. Et nul ne songeait à se soustraire à cette dîme de bienfaisance.

La sœur du prêtre, qui tenait son ménage, avait fort à faire pour le défendre contre les excès de sa charité. Ayant besoin de remplacer les draps de son lit, maintes fois rapiécés, elle usa de ruse pour s'en procurer :

« Je connais, lui dit-elle, un pauvre vieux qui n'a plus de draps à son lit. Il couche sur la paille...

— Et tu ne lui as pas donné les nôtres... ?

— Je n'oserais... Vous savez bien qu'ils tombent en guenilles !... »

Sans un mot de plus, le prêtre va chercher son dernier louis qu'il gardait au fond d'un tiroir comme suprême ressource :

« Tiens ! cours acheter des draps à ce pauvre vieillard ! » Le vieillard, il ne s'en doutait guère, c'était lui-même.

Maintes anecdotes rappellent la bonhomie familière du curé Miche. Ne le vit-on pas, un jour, soutane retroussée, pousser à la roue d'un chariot embourbé dans l'ornière :

« Rien à faire, voyez-vous, Monsieur le curé, mon cheval ne tire pas comme les autres jours » lui a déclaré le voiturier.

— Et pourquoi donc, mon ami ?

— C'est qu'il ne m'entend pas « jurer »... Je n'ose pas, parce que vous êtes là !...

— Vraiment !... Eh bien, nous allons tous les deux « prendre à la roue ». Tu verras qu'il démarrera ! » Ainsi dit, ainsi fait.

Les anciens m'ont rapporté que le curé Miche ne manquait pas d'annoncer, au prône de la paroisse, les corvées champêtres qui rassemblaient les travailleurs volontaires quand il s'agissait de faucher les foins, de moissonner les seigles,

d'arracher les pommes de terre d'une famille dans l'infortune (père malade ou blessé, veuve abandonnée, etc.). Bien mieux, il donnait l'exemple en y participant de sa personne.

Si grande était la mansuétude du pasteur qu'on en abusait parfois. Celui qui en fut le héros — je l'appellerai Emile par son prénom — m'a conté cette réjouissante histoire :

« Quand j'étais gamin, nous allions, avant le catéchisme du jeudi, pêcher à la main au Pont de la Forge. J'avais pris, ce matin-là, une truite d'un quart. Je cours la porter au presbytère, dans mon sabot :

— N'est-ce pas que c'est une belle, monsieur le curé ?

Oui, c'est un beau morceau... Va donc la porter au bassin de la fontaine ! »

Et il me donna dix sous.

Une demi-heure passée, je revenais avec la même truite. Le prêtre déjeunait après sa messe :

« Encore une, plus grosse que l'autre, monsieur le curé !... Ecoute, Emile, je n'ai pas le temps de m'occuper de cela. Va la mettre avec la première !

Et, cette fois, je reçus vingt sous.»

Vous pensez peut-être que, la supercherie découverte, le curé Miche se fâcha et fustigea le coupable en plein catéchisme ?... Eh bien non ! À quelque temps de là, rencontrant notre « carottier », il lui tirait affectueusement l'oreille en lui disant : « As-tu oublié, Emile, qu'un et un font deux ?... »

Le curé Miche prêchait mieux par l'exemple que par la parole. L'éloquence n'était pas son fort. Souvent, quand l'idée se dérobait, il faisait mine de se fâcher et ponctuait ses sermons de coups de poing sur la chaire. Et ses paroissiens, qui n'étaient point dupes de cet innocent subterfuge, avaient pour ces sorties des sourires indulgents. Ce qui ne les empêchait pas de faire tout ce que leur pasteur réclamait d'eux.

Quand il mourut, on ne trouva pas, dans son armoire, une chemise convenable pour l'ensevelir : il avait donné toutes celles qu'il possédait. Il laissa si peu de choses, après avoir administré pendant 35 ans une des paroisses les plus riches du diocèse, qu'il fallut que ses paroissiens se cotisassent pour élever un modeste monument sur sa tombe.

En vrai disciple du Maître, il avait tout donné pour suivre sa voie.

Un gentilhomme, maire de Fraize

Si je remonte au lointain de mes souvenirs, je revois, sur le pas de sa porte (act. René Petitdemange, Vins), M. Voinesson, un gros homme, de mine réjouie, en blouse et en sabots.

Maire de Fraize, de 1870 à 1876, Jean Baptiste Voinesson, marchand de vins, descendait, en ligne directe, des fameux gentilshommes-paysans de Laveline, anoblis en 1476 par le duc de Lorraine, René II.

On se rappelle la part prise par les villageois de Laveline dans la libération de Bruyères du joug des Bourguignons. René II voulut récompenser de façon éclatante les fidèles sujets qui l'avaient si bien servi, en leur accordant, pour eux et leurs descendants, le titre et les privilèges des gentilshommes que les filles transmettaient à leurs maris.

Le duc donna pour armes aux gentilshommes de Laveline « *de gueules à deux épées d'argent emmanchées d'or, mises en sautoir, et un râteau, la tête en bas, mis en pal d'argent, liés d'un cordon d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'une levrette d'argent colletée d'or ; pour cimier une épée de l'écu.* » [1]

Le râteau était l'emblème de l'humble profession des gens de Laveline ; les épées, de leur courage ; la levrette, de la fidélité dont ils avaient fait preuve.

Un ancien rôle de 1522 [2] donne la liste des gentilshommes de Laveline, formant 17 conduits ou ménages. On y relève le nom de Didier Wanneson. Ce nom s'est transformé au XVII[e] siècle en Voinesson.

Jusqu'au XVIII[e] siècle, les gentilshommes de Laveline n'ont pas accolé la particule à leur nom. L'autorisation de la porter leur est accordée en 1726 par « lettres de déclaration de gentillesse » du duc Léopold « *ne voulant pas qu'il y ait de différence entre eux et les autres nobles et gentilshommes de ses Etats*. » La même ordonnance leur permet de changer en partie leurs armes où le râteau et la levrette sont remplacés par « *un aigle d'argent éployé mis en chef.* » [3]

Le voyageur, qui s'arrête à la station de Laveline, ne se doute guère qu'il a y quelques centaines d'années, ce petit village n'était peuplé que de gentilshommes,

---

[1] Archives de Meurthe-et-Moselle. B. 1923-24.

[2] H. LEPAGE. Varin Doron de Bruyères et les gentilshommes de Laveline. Mémoire de la Société d'Archéologie lorraine 1877, p. 417-430.

[3] LEPAGE. Ouvrage cité.

ayant blason et jouissant des privilèges de la noblesse, bien qu'ils continuassent modestement à tenir les mancherons de la charrue.

Jamais leur noblesse héréditaire ne leur a tourné la tête. Leur seule fierté était de se rendre aux foires de la région, en blouse et gros souliers ferrés, portant l'épée au côté. [1]

Soit que leurs lignées se soient éteintes ou qu'ils aient quitté le pays, on ne connaît plus, à notre époque, que deux familles de descendants des premiers gentilshommes : celle des de Rozières [2] qui a conservé la particule [3] et celle des Voinesson, dont presque tous les membres l'ont abandonnée. [4]

Revenons à l'ancien maire de Fraize, issu de ces Voinesson que les anciens actes appellent « *Voinesson de Laveline* ».

Son bisaïeul, Nicolas Voinesson de Laveline, descend de ce Didier Wannesson figurant au rôle de 1522 dont nous avons parlé.

Jean Baptiste Voinesson, son grand-père, né à Laveline en 1744, fut en butte aux vexations des révolutionnaires en 1798, à cause de son titre nobiliaire. Bien qu'ayant trois fils dans les armées de la République, il vit ses propriétés ravagées et mises au pillage. [5]

Jean Henry de Voinesson, son père, naquit à Bruyères, en 1775.

L'acte de naissance du futur maire de Fraize figure également à l'état-civil de Bruyères où il est né, le 2 août 1825.

Son mariage avec Victoire Antoinette Leroy, de Fraize, en fit un de nos concitoyens.

Jean Baptiste de Voinesson est décédé à Fraize, le 13 janvier 1889 [6]. Il ne laissait pas d'enfant mâle. [7]

---

[1] D'après CHARTON. Vosges pittoresques et historiques, p. 92.

[2] Altération de Rozère. La Rosère, commune de Docelles, canton de Bruyères.

[3] Représentée par M. le chanoine de Rozières, à Bazailles-et-Ménil. Son frère, écrivain et poète lorrain, le lieutenant Pierre Fourier de Rozières, mort pour la France, en 1915.

[4] Les Voinesson, qui s'orthographient parfois Voinson ou Voinçon, sont encore nombreux dans la région. À notre connaissance, César de Woinnesson (avec deux n) et son fils Roland, à Epinal, ont seuls conservé la particule.

[5] LEPAGE. Ouvrage cité.

[6] L'acte de décès écrit Voinesson sans particule.

[7] Mlle Adèle Voinesson, sa fille, est décédée à Fraize voici quelques années.

Si l'histoire de ce maire de Fraize, descendant authentique des gentilshommes de Laveline n'offre rien de bien saillant, elle se rattache, en revanche, à l'un des plus grands événements des annales lorraines. À ce titre, nous lui devions cette mention.

Un poète de chez nous
Eugène Mathis (1864-1933)

La Beurrée. Un coteau ensoleillé, coupé de bosquets, semé de maisonnettes blanches, d'où l'œil ravi découvre le panorama des Hautes-Vosges aux amples et harmonieux contours. À vos pieds, le regard plonge sur la vallée familière.

C'est là-haut, dans une modeste ferme accrochée à mi-pente, que naissait Eugène Mathis, le 7 septembre 1864, aîné de sept enfants d'une de ces familles paysannes, pauvres et besogneuses, mais bien unies dans l'amour du travail, le culte du devoir.

Dès la prime enfance, un amour profond, irrésistible, de la terre natale a conquis le petit paysan. Ce sentiment dominera toute sa vie ; il est à la source de sa vocation poétique et littéraire. La poésie de la nature a suscité le poète qu'il sera toute sa vie.

Une vieille grand'mère a saturé son imagination émerveillée des récits d'antan : fiauves, légendes, histoires de sorciers et revenants. Ces souvenirs, la mémoire de l'enfant les recueille avec ferveur. Ainsi s'explique la place que tiendront, dans l'œuvre de l'écrivain, les survivances du passé.

Au contact de l'école, l'enfant du hameau s'est affiné, le goût de l'étude lui est venu. Dans sa fringale de savoir, il lit avidement tout ce qui lui tombe sous la main. Il lit surtout dans le livre grand ouvert de la nature : le murmure des fontaines, la chanson du vent dans les pins, le gazouillis des oiseaux, le verdoiement des prés et de la forêt, la ciselure et le coloris des fleurs, la splendeur des moissons blondes, les soleils couchants, les neiges immaculées..., tous ces spectacles magnifiques et variés exaltent sa jeune âme. Dès cette époque, il taquine la muse.

Fils de parents riches, Eugène Mathis eût été promis à de brillantes études, et sans doute, se fût-il élevé très haut. L'impérieuse nécessité où il était de gagner son pain le plus tôt possible, à une époque où la vie était, plus qu'aujourd'hui,

dure aux humbles, l'orienta vers la carrière de l'enseignement pour laquelle le désignaient ses qualités d'esprit et de cœur.

C'est une des fiertés de ma vie d'avoir été son élève : de tous les éducateurs de mon enfance et de ma jeunesse, aucun n'a laissé en moi une emprise aussi profonde.

Après soixante-dix ans écoulés, je l'entends encore nous lire de sa voix lente aux inflexions caressantes « la jeune captive » d'André Chénier, « les adieux à la vie » de Gilbert, les poèmes de Brizeux ou de Theuriet, ouvrant nos jeunes âmes à cette poésie rustique qui nous entourait sans les pénétrer.

Là où les hasards de la vie errante du fonctionnaire ont conduit ses pas, toujours Eugène Mathis s'est considéré comme un exilé. Quelle joie quand il peut s'évader quelques jours de ses absorbantes fonctions d'instituteur-secrétaire de Mairie pour revenir saluer nos sapins !...

L'heure de la retraite a sonné quand Eugène Mathis rentre à Fraize, à l'endroit retenu d'avance dans la vallée, bien en face de la maison paternelle.

C'est en cultivant ses fleurs, en taillant ses rosiers qu'il va composer, feuille par feuille, ses ouvrages tout imprégnés des sucs champêtres du terroir.

L'atmosphère est propice à l'inspiration : « Mon premier regard du matin — écrivait-il dans ses notes intimes — est toujours pour le paysage familier où ma jeunesse a tenu. Au fond, le Lange, couronné de pins, et, sur les pentes, le hameau cher à mon souvenir. Plus bas encore, l'école où j'appris à vivre et, autour du clocher, le lieu de repos où dorment mes chers morts. Enfin, devant moi, la Meurthe, dont la chanson a bercé mes premiers rêves.

De ce décor rustique devait sortir l'œuvre abondante et variée qui place Eugène Mathis au rang des meilleurs écrivains lorrains. À côté du poète délicat, du conteur savoureux, du romancier, le folkloriste y tient une place de premier plan.

Parmi une dizaine d'ouvrages en prose et en vers, l'œuvre maîtresse est, sans contredit « *Les Héros, Gens de Fraize* », épisode de l'invasion suédoise pendant la Guerre de Trente Ans. L'auteur y conte, d'une plume élégante, la résistance qu'opposèrent aux envahisseurs les bûcherons et paysans de la vallée. Aux tableaux de misère et de massacre — où se noue une charmante idylle — se mêlent de curieuses évocations de la vie du pays au XVII^{e} siècle.

« *Les Contes d'Ennsequan* », « *La Fille du Diable* » s'inspirent des mêmes souvenirs du passé, les uns appelant la gaieté et le rire, les autres profondément

émouvants dans leur simplicité.

Comme romancier populaire, Eugène Mathis s'apparente de très près à Erckmann-Chatrian ; ses scènes champêtres ont la fraîcheur, la finesse de notation d'André Theuriet ; ses portraits, ses traits de mœurs font songer à Balzac ; les nouvelles lorraines, où il excelle, revêtent la saveur des pages d'un Moselly. En prose comme en vers, la sensibilité délicate de l'écrivain marque son talent d'un cachet qui n'est qu'à lui.

Poète délicat, il a chanté, en strophes émues, sa vieille école, les cloches de son village, les travaux de la culture, la ferme paternelle et ses animaux familiers, les monts et la rivière.

Peut-on lui faire grief d'avoir écrit, en patois, une partie de son œuvre ? Ce serait oublier que le patois fut le premier parler de son enfance, comme il avait été, durant des siècles, l'unique langage des aïeux.

Lauréat de l'Académie française et de l'Académie de Stanislas, notre compatriote a vu couronner son œuvre des plus hautes consécrations littéraires et s'est classé parmi nos premiers écrivains régionalistes. Il est, hélas ! mort trop tôt pour pouvoir donner toute sa mesure.

Sa ville natale, reconnaissante, a tenu à l'honneur de perpétuer sa mémoire en donnant son nom à la rue où habitait « *Eugène Mathis, poète et écrivain lorrain, Enfant de Fraize* ».

Le Docteur Marius Durand (1861 -1940)

Vient, en 1888, s'établir à Fraize, son pays natal, un jeune médecin, fils de médecin, le docteur Marius Durand [1]. Un homme de petite taille, d'aspect plutôt chétif. Un timide, un modeste. On le voit chevaucher au galop, barbiche au vent, son inséparable pipe entre les dents, précédé de deux grands chiens noirs. Par temps de neige, c'est en traîneau qu'il fait ses tournées.

Où va-t-il ainsi par la nuit qui tombe ? On le demande au chevet d'un marcaire à la Combe du Valtin... À peine vient-il de se coucher, fourbu, que retentit sa sonnette. Cette fois, c'est au fond de la vallée de Straiture qu'on

[1] Avant lui, Fraize avait connu le vénérable docteur Masson, aujourd'hui encore inoublié. Il était le dernier représentant d'une lignée de praticiens qui, de père en fils, avaient, pendant un siècle et demi, prodigué leurs soins aux Fraxiniens avec le plus pur désintéressement.

l'appelle d'urgence. En hâte, il s'arrache au sommeil, selle un cheval frais (il en a deux) et reprend la route. Combien de nuits blanches a-t-il passées au chevet de ses malades ?...

En dépit de sa complexion délicate, « le petit Durand », comme le désignent familièrement ses clients, ne connaît pas la fatigue quand il s'agit de faire reculer la maladie et la mort.

Aussi désintéressé que dévoué, il soigne gratuitement les pauvres à une époque où n'existait pas encore l'assistance médicale. Bien mieux, il leur tend la main : « N'oubliez pas, recommande-t-il à sa bonne, de porter une bouteille de Bordeaux chez un tel. Sa femme a besoin de fortifiants !... »

Le docteur Durand ne sait pas compter. Il n'aime pas inscrire... relever. Il néglige de présenter ses notes d'honoraires aux clients qui doivent les réclamer... quand ils les réclament. Sans doute serait-il mort de faim sans la prévoyance de sa sœur qui tient son ménage ... et ses comptes.

C'est en 1900 que, sans abandonner le cheval qui ne lui servira plus que pour ses courses en montagne, le docteur fit l'acquisition d'une automobile..., la première à Fraize. La voiture, plus rapide, devait lui rendre grand service en ménageant son temps et ses forces.

En 1914, on le vit, avec une admirable abnégation, prêter, jour et nuit, son concours aux médecins militaires pour soigner les blessés des combats de Mandray amenés en grand nombre à l'hôpital de Fraize. La croix de la Légion d'Honneur devait récompenser son magnifique dévouement.

En 1939, il a 78 ans, un demi-siècle de pratique médicale. Sa santé chancelante lui interdit toute activité professionnelle. Seul médecin du canton non mobilisé, il n'en reprend pas moins du service à la veille de sa mort qui devait survenir l'année suivante.

Dès 1896, la confiance de ses concitoyens avait appelé Marius Durand aux fonctions de maire de Fraize. Il les gardera jusqu'en 1919.

Son activité débordante, son dévouement à la chose publique, lui ont permis de mener de front deux tâches également lourdes : celle de magistrat municipal et celle du médecin. Sous son impulsion furent exécutés d'importants travaux d'urbanisme : ouverture des rues du Pont de la Forge et de la Voie des Dames, agrandissement du cimetière, établissement des égouts, construction de l'abattoir. Son œuvre maîtresse fut la construction aux Adelins d'un nouvel hôpital doté de

l'aménagement et du confort modernes. Il en est, non seulement, le promoteur, mais aussi le bienfaiteur généreux.

Conseiller général pendant plus de vingt ans, le docteur Durand défend à l'assemblée départementale les intérêts du canton comme les siens... mieux que les siens.

Il est mort quelques mois après la débâcle de 40. Le vieux patriote républicain emportait dans son cœur blessé par la défaite l'espoir confiant du relèvement de la Patrie. Il avait bien mérité de la ville de Fraize. Reconnaissante, elle a donné son nom à la rue où il avait sa demeure.

L'amour des humbles, un dévouement absolu à ses malades et au bien public ont rempli la vie de ce serviteur du devoir.

Le général Ingold

Les anciens élèves de l'école de Fraize — ceux qui la fréquentaient au début du siècle — se souviennent-ils de deux garçonnets, au long tablier de lustrine noire, deux frères, qui avaient nom François et Maurice Ingold ? Ils étaient les fils de M. Hubert Ingold, Inspecteur des Eaux-et-Forêts à Fraize (1902-1914) et habitaient rue de la Gare (actuellement magasin Brignatz).

François, l'aîné, calme et méditatif, aux grands yeux bleus lumineux et comme chargé d'idéal ; Maurice, son cadet d'un an, nature ardente et généreuse, boute-en-train des récréations. L'avenir réservait aux deux frères des destins différents, mais d'égale grandeur ; celui-ci mourra dans un bagne nazi, victime du devoir patriotique ; l'autre, un des grands chefs de l'armée libératrice, conduira à la victoire, aux côtés de l'immortel Leclerc, la poignée de braves partis des rivages du lac Tchad pour atteindre, d'un bond prodigieux, la Méditerranée.

La déclaration de guerre de 1914 trouve François et Maurice sur les bancs de l'université de Nancy, où ils poursuivent leurs études. Frères très unis, ils s'engagent aussitôt dans le même régiment. Blessés et plusieurs fois cités, tous deux reviendront de la guerre avec le grade de sous-lieutenant et la Croix de la Légion d'Honneur.

C'est au cours d'une mission au Sénégal, où il avait été chargé du recrutement des troupes noires, que François Ingold — le futur général — prenait contact avec cette terre d'Afrique, à laquelle il devait s'attacher passionnément. Les

hostilités terminées, le lieutenant Ingold, qui a senti naître en lui une vocation militaire et coloniale, reste à l'Armée.

Au Maroc, de 1921 à 1929, il participe aux combats du Riff et du Sud-Marocain. Son troisième galon l'envoie tenir garnison à Aix-en-Provence. Sur sa demande, il en repart bientôt pour Madagascar.

Appelé, en 1935, au Service historique de l'Armée, il y publie ses premiers ouvrages très remarqués : « *Les troupes coloniales au combat* », « *Dix batailles avec la Légion* ».

La guerre de 1939 le surprend au cœur de l'Afrique, sur les bords du lac Tchad. Soldat loyal, il est de ceux qui n'admettent pas la défaite. C'est sans hésitation qu'après l'armistice de juin 40, le commandant Ingold se rallie à l'étendard à la Croix de Lorraine. Il prend, au nom du général de Gaulle, le commandement de la place de Fort-Archambault, garnison principale de l'Afrique Equatoriale Française.

Et voici que, le 26 août 1940, par une mer démontée, un inconnu débarque secrètement sur la côte africaine. C'est Philippe Leclerc de Hautecloque, que l'histoire connaîtra sous le nom glorieux de Leclerc. Envoyé personnel de De Gaulle, porteur de ses instructions, il rejoint le Tchad et prend possession de l'Afrique Equatoriale au nom des Forces Françaises libres.

Adjoint au général Leclerc, François Ingold, promu colonel, va organiser avec lui, l'expédition motorisée qui, à travers l'immensité du désert, devait, en bousculant les garnisons italiennes, gagner la Méditerranée.

La tâche s'avère longue et difficile. Les moyens font défaut : au début, les troupes ne comptent qu'une centaine d'Européens et 300 indigènes animés, il est vrai, du même esprit d'héroïsme, mais ne disposant que d'un matériel désuet, insuffisant.

En janvier 1941, les Français libres du Tchad livrent un premier combat victorieux à Mourzouk.

Deux mois après, le 1er mars 1941, c'est la prise de l'oasis de Koufra, défendue par une garnison italienne de 800 hommes, que Leclerc enlève en huit jours avec 250 combattants et un seul canon. Tandis que les trois couleurs apparaissent sur le fort, Leclerc prête, devant ses troupes, le serment fameux : « *Nous ferons ainsi, sur Metz et Strasbourg, flotter notre drapeau* ». Ce serment, l'histoire dira qu'il a été tenu.

Il faut ensuite revenir à la base d'opérations, sur les bords du Tchad, où de longs mois seront nécessaires pour la préparation de l'expédition vers le Fezzan. À d'autres que Leclerc et Ingold, les difficultés paraîtraient insurmontables. Veut-on s'en faire une idée ?

« Un des problèmes les plus importants que nous eûmes à résoudre — a dit le général Ingold — fut celui du ravitaillement en vivres, en eau, en essence, en munitions. Tout cela était transporté par des camions qui eurent à surmonter d'incroyables difficultés pour échapper à l'ensablement dans le désert. Pour acheminer 10.000 litres d'essence de Fort-Lamy au Sud-Fezzan (2.400 km., soit à peu près Paris-Moscou), il fallait en consommer 35.000 l. Pour la conquête du Fezzan et de la Tripolitaine, il fallut mettre en place un million et demi de litres. C'est dire que, pour avoir l'honneur de se battre trois semaines, il fallut travailler avec acharnement pendant onze mois ».

En décembre 1942, la petite armée de Leclerc, forte maintenant de 5000 hommes, avec 800 véhicules de première ligne et 1500 voitures de transport, poussant toujours plus au nord, achève la conquête du Fezzan. Au moment où il rejoint l'Etat-major de Leclerc, le colonel Ingold, commandant une colonne mobile, a la douleur d'apprendre la mort de son fils aîné, pilote de chasse dans les Forces aériennes libres, tué à vingt ans dans le ciel d'Angleterre.

Le 24 janvier 1943, un nouveau bond vers la Méditerranée conduit nos troupes victorieuses à Tripoli, où elles font leur jonction avec l'armée anglaise de Montgomery. Ce qui semblait impossible et inimaginable, l'audace de Leclerc, brillamment secondé par Ingold, l'a réalisé.

Après, ce sera Tunis où s'achève l'épopée africaine. Puis, dans une marche foudroyante, Leclerc, fidèle à son serment, conduira ses blindés à Paris, fera flotter les trois couleurs sur les cathédrales de Metz et de Strasbourg, et jusqu'à Bergsteschgaden, repaire du nazisme.

Plusieurs fois cité à l'ordre de l'Armée, le colonel Ingold recevait les étoiles en juin 1944. Directeur des troupes coloniales, il a été fait commandeur de la Légion d'Honneur avec une magnifique citation qui se termine ainsi : « *a été l'un des principaux artisans de la libération du continent africain* ».

Général de division du cadre de réserve, François Ingold, écrivain militaire de grand talent, membre de l'Académie des sciences coloniales, est l'auteur d'ouvrages remarquables. Sa plus belle œuvre littéraire restera : *Leclerc de Hautecloque*, dans laquelle, en loyal compagnon, il s'efface, avec une rare modestie, devant le héros dont il fut le bras droit et l'ami.

Fraize s'honore de compter parmi les siens le glorieux soldat doublé d'un éminent écrivain qui fut son enfant d'adoption.

FRAIZE PITTORESQUE ET TOURISTIQUE

Au confluent de la Meurthe et du ruisseau du Scarupt, Fraize s'assied gracieusement en un cirque verdoyant encadré de forêts, au pied de la dorsale des Vosges.

Ce n'est point ici le relief tourmenté des hautes vallées, non plus que l'horizon élargi où les eaux se libèrent des défilés de la montagne. Le site est fait un peu de tout cela ; un site où la mesure s'allie à la grâce ; où se retrouvent, à chaque pas, le pittoresque de la montagne et les lignes adoucies d'une riante vallée.

« De nos hauteurs la vue est si belle que c'est à donner envie d'y habiter.

Montons à la Beurée. On découvre la vallée de Fraize avec sa rivière qui se sauve en courant à travers les prairies ; le clocher blanc de la paroisse surmonté d'un coq doré entre un soleil et une lune d'or ; les usines et leurs hautes cheminées. Plus loin, les montagnes de Clefcy, les hauteurs de Plainfaing qui dentellent l'horizon et laissent entrevoir un ravissant mélange de rochers, de vallons, de pâturages et de forêts. C'est un beau spectacle à toutes les heures du jour, mais particulièrement en été, lorsque le soleil dissipe la poussière humide du matin et que ses légers brouillards semblent, comme des voiles de gaze, se replier dans le ciel. » [1]

Transportons-nous maintenant sur l'autre versant de la vallée. Des hauteurs de la Roche, c'est toute la côte en face qui se déploie en éventail, des coteaux du Belrepaire jusqu'au fond de la colline de Scarupt. Gracieux panorama couronné de sapins où s'égrènent capricieusement des demeures blanches entre des bouquets d'arbres, de petits « hagis », des champs cultivés.

L'œil s'attarde à suivre les contours, marqués par la diversité des cultures, de ces centaines de parcelles, rectangulaires en terrain plat, se déroulant en lanières courbes et concentriques au flanc des coteaux. Vue de là-haut, cette mosaïque rustique, où le travail de l'homme rejoint l'œuvre de la nature, respire l'harmonie et la paix.

[1] Chanoine PARADIS. B. P. Mai 1908.

Avec ses sites, aussi variés que pittoresques, avec cette coquetterie discrète qui s'harmonise à la fois avec les lignes du paysage et le caractère cordial et réfléchi de l'habitant, n'est-ce pas qu'elle est avenante notre belle vallée ?... Il faut avoir quitté le pays pour en goûter pleinement le charme :

— Voyez-vous, me disait un Fraxinien exilé à Paris — que la nostalgie ramène toutes les vacances au pays — quand, après avoir traversé les étendues dépouillées de la Champagne, les bois feuillus des coteaux meusiens, la plaine lorraine aux aspects monotones..., le train arrive enfin à Raon, je hume délicieusement la senteur des premières sapinières, il me semble déjà respirer l'air de chez nous et la joie s'installe en mon cœur.

Et mon interlocuteur, qui habite pourtant la riante banlieue parisienne, d'ajouter : « Pour moi, rien ne vaut l'air de Fraize ».

Cet air vif de nos sapins, ne lui trouvez-vous pas, vous tous qui revenez au pays, quelque chose qui vous manquera toujours ailleurs ?...

*
* *

Le tourisme, dans nos Vosges, ne date guère que d'un demi-siècle. Sans doute, auparavant, comptait-on déjà par centaines les riches estivants, Français et étrangers, passant chaque année la saison à Gérardmer, unique station touristique de la région montagneuse.

À quoi « La Perle des Vosges » devait-elle cette vogue qui lui conféra longtemps une sorte de monopole ? Incontestablement à la séduction de son lac ..., à sa proximité de sites fameux, comme la Schlucht et le Hohneck..., à l'organisation — servie par une intelligente publicité — de son industrie hôtelière..., mais aussi à la facilité des communications par voie ferrée qui reliaient directement Gérardmer à Paris et aux grandes capitales européennes, comme il était relié avec l'Alsace par le tramway Gérardmer - La Schlucht Munster.

Deux causes ont, de nos jours, favorisé le développement du tourisme dans la montagne vosgienne : l'apparition de moyens de transport rapides sur route, permettant de sillonner en tous sens monts et vallées ; l'institution des congés payés qui a fait entrer dans les mœurs et rendu accessibles aux classes populaires les vacances à la campagne, naguère réservées aux seules familles aisées.

Notre Val de Meurthe, privilégié de la nature, offre au touriste l'avantage de ses facilités d'accès. Sa situation, au pied des Hautes-Vosges, en fait un centre d'excursions d'où l'on peut rayonner vers le Valtin et Gérardmer, vers les Hautes-Chaumes et, par le Col du Bonhomme, vers l'Alsace voisine.

Cherchez-vous, loin du tumulte des villes, le repos pour vos nerfs fatigués ? Un séjour à Fraize, où vous trouverez la solitude sans l'isolement, sera pour vous une bienfaisante cure d'air et de repos.

Aimez-vous les randonnées pédestres ?... Vous pourrez, pendant des semaines, entreprendre chaque jour de nouvelles promenades sans jamais recommencer la même. Il s'en trouve pour tous les âges et tous les goûts : les unes, courtes et sans fatigue, dans le voisinage (coteaux de la Beurée et des Sèches-Tournées, vallée de Scarupt, chapelle de Montegoutte, statue de N.D. de Fraize, hauteurs de la Roche, chapelle du Suisse, etc..) ; d'autres, plus longues, vers les sommets (Vierge de Hangochet, cols du Bonhomme et du Louchpach, lac Blanc, vallée de Straiture, etc...).

Disposez-vous d'une auto ?... Vous irez, au gré de votre fantaisie, canoter à Gérardmer... déjeuner à Colmar ou à Ribeauvillé. Vous monterez aux Trois Epis... à Sainte-Odile... au Haut-Kœnigsbourg.

À défaut d'une voiture particulière, les cars « Saint-Dié - Mulhouse » vous achemineront vers la pittoresque Alsace ; la liaison automobile « Fraize-Gérardmer », vers les rives du lac enchanteur.

Toutes ces excursions ont un caractère commun : la beauté originale et la variété des sites qui éveillent constamment l'attention et l'admiration. Le cadre même où le promeneur se meut, et où « tout est vert sans que rien se ressemble », contribue à la sérénité de la pensée.

Au début du siècle, un Comité des Promenades, constitué à Fraize [1] s'était donné pour tâche de mettre en valeur les beaux sites du canton et de stimuler l'essor touristique de notre ville.

Cette initiative louable, où des gens de cœur avaient mis tout leur amour de la petite patrie, devait porter ses fruits :

Par les soins du C.P.C.F. (Comité des promenades du canton de Fraize), des sentiers furent tracés et améliorés dans nos forêts ; des bancs, kiosques, refuges, plaques indicatrices, établis à grands frais. Un guide illustré du touriste contenant

[1] M.M. Bagard, président ; Pognon, vice-président ; André, secrétaire ; Lartillot, trésorier ; Jeandemange, Cisterne, Emile George, Octave Aubert, Jean Cordier, Jacquerez, Georges, Voinquel, membres du Comité.

l'itinéraire détaillé de 25 promenades au départ de Fraize, avec une carte d'ensemble, connut un vif succès. Deux éditions successives furent rapidement enlevées. Oeuvre remarquable du regretté Jean Cordier, ancien directeur d'école à Plainfaing, il était pour l'excursionniste, le meilleur et le plus avisé des conseillers.

Le Comité des promenades fit plus et mieux encore en édifiant dans un coin charmant, qui se trouve derrière la gare, un coquet *Théâtre de Verdure*, campé sous un toit d'écorce. Ce théâtre populaire ne le cédait en rien, pour le cadre et la beauté, au « Théâtre du peuple » de Bussang, et au « Théâtre populaire » du Saut-des-Cuves.

Le programme de la fête inaugurale (1912) comprenait une comédie de mœurs lorraines, *Les fiançailles de la Sidonie Colas*, de Julien Pérette, interprétée par la troupe de la Comédie lorraine de Nancy. On joua ensuite, avec des acteurs du terroir, une charmante pièce, essentiellement locale, *Nonon Georges, duc de Lorraine*, due à la bonne plume du journaliste déodatien Charles Courtin-Schmidt. Ces spectacles, d'un caractère hautement éducatif, sous leur spirituelle gaieté, connurent un vif succès.

Las !... Peu après c'était la guerre. La fusillade crépitait dans les grands bois, là où naguère le chant des oiseaux et la mélodie du vent dans les ramures troublaient seuls un délicieux silence.

Refuges, kiosques, plaques indicatrices, disparurent au cours de quatre années de luttes sur le front des Vosges. Seuls, quelques robustes bancs de chêne témoignent encore de l'effort entrepris. Le théâtre populaire, croulant, s'est effondré voici une dizaine d'années ; son emplacement se devine encore.

Le Comité des Promenades avait vécu. Pourquoi son œuvre abandonnée ne fut-elle pas reprise ? À cause surtout du départ ou de la mort de ses animateurs. À cause aussi des conditions difficiles de l'après-guerre.

Regrettons-le sincèrement car il reste beaucoup à faire pour l'embellissement et l'avenir de notre ville et souhaitons pour sa prospérité, sinon la renaissance d'un Comité des Promenades, mais plutôt la création d'un Syndicat d'Initiatives groupant les sociétés et personnalités intéressées, comme en possèdent toutes les stations touristiques.

Encore que nos sites puissent soutenir la comparaison avec ceux de Gérardmer — son lac excepté [1] — point n'est question de faire de Fraize un

[1] Otez le lac, Fraize n'aura rien à envier à Gérardmer. Hélas !... les nouveaux guides touristiques « Alpina », très en vogue, qui s'étendent longuement sur Gérardmer, ses environs et les principales vallées de la ...339

autre Gérardmer. Il s'agit simplement, en rendant notre cité accueillante et gaie, d'attirer et de retenir chez nous les estivants aux ressources modestes désireux de passer d'agréables vacances dans la montagne, d'y goûter, avec les bienfaits de l'air pur, le calme et le repos.

Ces avantages n'ont pas échappé aux hôtes qui nous reviennent fidèlement chaque année, de plus en plus nombreux.

Parmi les attraits que réserve la ville à ses visiteurs, n'omettons pas de citer — entre maintes sociétés locales — l'harmonie municipale « la Sainte Cécile », avec ses 65 exécutants. Vieille de 78 ans [1], elle s'enorgueillit de la brochette de médailles obtenues dans les concours musicaux, qui parent fièrement sa bannière. Des chefs de marque l'ont dirigée : Denis Michel, Albert Petitgenay, Albert Barthélémy (« Câlin »)... pour ne citer que ceux-là. La Sainte Cécile vient, cette année même (1er juillet 1956, d'affirmer sa vitalité en organisant à Fraize un festival international de musique auquel participaient 22 sociétés de Lorraine, d'Alsace, de Suisse.. Ce fut, dans ses annales, un succès sans précédent, tout à l'honneur de Fraize et des Fraxiniens.

Qu'on nous permette de dire en terminant qu'une publicité discrète, l'amélioration du confort dans les hôtels et les appartements meublés, contribueraient, à coup sûr, à l'essor touristique de notre Fraize.

...338 région, ne mentionnent ni Fraize ni Plainfaing.

[1] Fondée en 1878 par Octave Bresson, greffier de la Justice de Paix et Idoux, directeur de la filature de Fraize.

MIETTES DU FOLKLORE CONTES DES « LOURES » [1]

La Voie des Dames

Une rue de Fraize se nomme « La Voie des Dames ».

Non loin de là s'élevait jadis, un antique château dont il ne subsiste pas le moindre vestige. On y donnait des fêtes magnifiques où se rencontraient nobles dames et gentils damoiseaux.

On dit que, le soir venu, les châtelaines de céans, quittant à la dérobée le castel, empruntaient ce chemin pour se rendre à des rendez-vous galants dans la futaie voisine. En expiation de quoi, les pécheresses d'amour hantent encore ces lieux par les belles nuits d'été.

Cette écharpe d'argent que la lune accroche aux branches des buissons, cette traînée vaporeuse qui flotte sur la rivière proche, c'est l'âme des belles châtelaines du temps jadis, revenant ici chaque année au jour anniversaire de leur faute.

Bonhomme Misère

À mon petit Jean

Une fois, il y avait, à Clairegoutte, un vieux mendiant, si vieux qu'il ne connaissait plus son âge. Il avait plus de cent ans. La mort l'avait oublié. Il ne possédait qu'une méchante bicoque en planches et, devant la bicoque, un vieux poirier qui portait, tous les ans, de beaux et bons fruits. Rien que de les regarder, l'eau vous en venait à la bouche. Il se nourrissait de ses poires et des croûtons de pain noir que lui donnaient ses voisins. De toute sa vie, il n'avait goûté qu'un seul plaisir : celui de jouer aux cartes. On l'appelait Bonhomme Misère.

[1] D'un village à l'autre de la montagne, les vieux « us et coutumes » étaient sensiblement les mêmes. Le lecteur qui s'intéresse à la question pourra se reporter à mon ouvrage « Au pays des Marcaires », p. 166-188.

Passent par là, un jour, Nôtre-Seigneur et Saint Pierre qui faisaient un petit tour dans le pays :

— Brave homme, demande Saint Pierre, pourrais-tu nous donner à dîner ? Nous avons grand faim.

Hélas ! messeigneurs, je suis si pauvre que je n'ai rien à vous offrir. Mais, si vous êtes fatigués, vous pouvez vous reposer un peu sur ce banc de pierre, près de ma porte.

Ainsi firent-ils. Au moment de quitter Bonhomme Misère, Nôtre-Seigneur lui parla ainsi :

— Mon ami, tu as fait pour nous tout ce que tu pouvais. Je veux t'en récompenser. Demande-moi trois choses et tes souhaits seront exaucés.

— Demande d'abord la grâce d'aller au ciel !... souffle Saint Pierre.

Voilà Bonhomme Misère qui réfléchit un instant...

— Je voudrais, répond-il, que celui qui s'assiéra sur ce banc, à votre place, ne puisse se lever sans ma permission.

— C'est accordé, dit Nôtre-Seigneur. Voyons ton second souhait.

— Demande le Paradis !... répète Saint Pierre.

— Je voudrais que celui qui montera sur mon poirier ne puisse descendre sans ma permission.

— Accordé !

— Attention ! insiste Saint Pierre, il ne te reste plus qu'un seul souhait. Pense à ton salut éternel !...

— Tais-toi donc, vieux radoteur !... riposte Bonhomme Misère,

et il ajoute aussitôt :

— Je voudrais toujours gagner au jeu.

—Ton désir sera satisfait comme les autres, promet Nôtre-Seigneur.

*
* *

Voilà qu'un jour, la Mort, sa grande faux sur l'épaule, vient chercher Bonhomme Misère.

— Es-tu prêt ?...

— Une minute seulement, le temps de chercher mes sabots, et je vous suis. Vous pouvez, en m'attendant, vous asseoir un instant sur ce banc.

Et voilà la Mort enchaînée au banc. Elle essaie inutilement de se lever.

— Ecoute ! propose-t-elle, rends-moi la liberté. Que te faut-il donner en échange ?...

— Cent ans de vie ! réplique Bonhomme Misère.

— C'est convenu !

Au bout des cent ans, la Mort revient. Elle aperçoit le poirier chargé de fruits magnifiques :

— Voilà, dit-elle, des poires qui doivent être joliment savoureuses. Veux-tu que je les goûte ?...

— À ton aise. Tu n'as qu'à monter dans l'arbre pour en cueillir.

Une fois là-haut, la Mort ne peut plus descendre :

— Que veux-tu, cette fois, pour me délivrer ?...

— Il me faut, dit Bonhomme Misère souriant de sa malice, deux cents ans de vie.

Bon gré, mal gré, la Mort prise au piège, dut s'exécuter. Mais elle revint au bout de deux cents ans, et, cette fois, notre homme fut bien forcé de la suivre.

*
* *

La Mort porta tout droit Bonhomme Misère au Paradis :

— Ah ! te voilà, forte tête ! dit Saint Pierre. Tu n'as pas voulu m'écouter quand je te conseillais de demander le ciel. Tant pis pour toi ! Et il lui ferma la porte au nez.

Au purgatoire, on ne voulut pas davantage loger Bonhomme Misère.

La Mort l'emmena en enfer. Un diablotin, coiffé de cornes aussi longues que celles d'un bouc, l'attendait à l'entrée, la fourche à la main. Il avisa, dans la poche de son gilet, un jeu de cartes.

— Tu es joueur... peut-être ?... questionna-t-il.

— Oui, et ce que je regrette le plus, ce sont les bonnes parties que j'ai faites sur la terre. Jamais personne n'a pu me « rouler ». Le grand diable lui-même ne me ferait pas peur !...

Justement passait par là le grand diable en tournée d'inspection. Il entendit ces paroles :

— Quel est ce rien qui vaille, s'écria-t-il, qui prétend me battre au jeu ?... Qu'on apporte des cartes !... Nous allons bien voir ! Qu'est-ce que tu joues ?... demanda-t-il à Bonhomme Misère.

— Je ne possède « ni crisse, ni misse » ; mais, si vous voulez, je vous joue mon âme.

— C'est dit !

On joua à la bourre... au Noir homme... au bézigue... à l'écarté... au piquet... à toutes sortes de jeux. Chaque fois, le diable perdit la partie.

Il tint son pari et mit Bonhomme Misère à la porte de l'enfer.

Celui-ci reprit le chemin du Paradis :

— Comment, te voilà encore !... tonna Saint Pierre. Ta place n'est pas ici, je te l'ai déjà dit. Es-tu allé voir au purgatoire ?...

— J'en viens. On n'a pas voulu de moi.

— Alors, tu es bon pour l'enfer !...

— J'en viens. Le diable m'a chassé !

Le Bon Dieu se trouvait à ce moment-là derrière la porte du Paradis. Il avait tout entendu.

— Comment ! dit-il à Saint Pierre, voilà un homme qui a vécu pauvrement sur la terre..., qui s'est joué de la Mort... qui a roulé le diable... et tu trouves qu'il n'a pas mérité le Ciel ?... Fais-moi le plaisir de le laisser entrer.

Et la porte s'ouvrit toute grande devant Bonhomme Misère.

Au Sabbat [1]

Je ne suis ni peureux, ni superstitieux, conta le vieux tisserand des Aulnes, ce qui n'empêche pas qu'il m'advint jadis une aventure singulière dont le souvenir

[1] Victor Lalevée. À l'ombre des Hautes Chaumes, p. 199.

me donne encore le frisson.

Ce jour-là, j'avais œuvré jusqu'au coucher du soleil pour finir une pièce de toile que je devais livrer, le soir-même, chez le fils Colnat à Bénifosse [1].

C'était, je m'en souviens, un vendredi. Le jour n'était guère indiqué pour se mettre en route, mais bast ! ce n'était pas la première fois que cela m'arrivait, et il n'en était rien résulté de fâcheux. En cette douce soirée de juillet, où la grosse chaleur du jour était assoupie, trois kilomètres à travers bois ne me faisaient pas peur. Ce me serait, après toute une journée à pousser la navette, une reposante promenade.

Le rouleau de toile chargé sur mon « brise-dos », je m'en fus, à la brune, par le chemin de Mandramont.

À l'entrée du bois du Lange, deux grosses branches, mises en croix, barraient le chemin. Fâcheux présage !... Je me rappelai, alors, qu'une de mes poules avait « chanté le coq » pendant la journée. Autre signe néfaste !... Fallait-il retourner sur mes pas, comme le commandait la prudence ? J'en eus bien envie !... J'étais quand même trop près du but de ma course pour reculer... Domptant mes appréhensions, je m'enfonçai dans la forêt.

À Bénifosse, le client m'attendait. Il me reçut suivant la tradition montagnarde ; on ne laisse pas partir un hôte sans lui offrir la goutte. Il avait justement une eau-de-vie de sureau délectable. Combien de rasades m'en versa-t-il dans un grand verre à vin ?... Je ne saurais le dire. Toujours est-il qu'il était minuit sonné quand je me remis en route.

Me voilà grimpant la raidillon qui mène à la forêt... À un moment donné, il me semble, dans le grand silence qui régnait sur la nature endormie, percevoir derrière moi un froissement d'herbes. Je me retourne. Un gros chat aux yeux de braise, que j'avais remarqué en quittant la maison, me suit pas à pas.

Le diable — m'avait appris ma mère-grand — emprunte quelquefois la forme d'une bête, souvent d'un chat, animal maléfique. Il est imprudent, s'il vous escorte la nuit, de le chasser et surtout de lui jeter des pierres. Mieux vaut lui dire doucement : « Balle chette, te vola bïn éneutie » (beau chat, te voilà bien «anuité»). Ainsi fis-je, et le matou disparut dans les buissons qui ourlaient le sentier.

Mes étonnements ne faisaient que commencer. Arrivé près de la vieille chapelle, à l'orée de la forêt, j'aperçois de loin la lueur d'un foyer : quelque feu de

[1] Hameau de la commune de Mandray.

bûcheron qui rougeoie encore !..., me dis-je.

Et je poursuivis ma route sous bois, en direction de la lumière entrevue, par un chemin qui m'était familier « comme ma poche », malgré l'obscurité.

Je débouche, tout à coup, dans une clairière si brillamment éclairée qu'on eût dit l'illumination d'un éclair à travers la nuit sombre. Une foule d'inconnus s'y trouve réunie. On dirait qu'ils m'attendent...

Dominant toute l'assemblée, un personnage de haute taille, aux cornes de bique, aux yeux flamboyants, tout de rouge vêtu, dont les larges pieds de bœuf se dressent sur un brasier rutilant. Autour de lui, un groupe de gens ayant des corps d'homme, de femme, mais des têtes hideuses en bec d'oiseau..., en gueule de fauve... en mâchoire de reptile.

À cette vue, un froid me passa dans l'échiné. Je compris que j'avais devant moi « la Menée Hennequin », l'assemblée du sabbat diabolique dont j'avais maintes fois ouï parler aux veillées sans trop y croire.

Transi d'effroi, me faisant tout petit, je me coule derrière un buisson de houx, espérant échapper à la vue de Satan et de ses adeptes.

Voilà-t-il pas que trois lièvres, sortis je ne sais d'où, éventent ma présence, en se livrant autour de moi à de folles cabrioles.

À cet instant, tous les yeux se sont tournés vers moi... Le diable m'a montré d'un doigt griffu. Une puissance irrésistible me pousse en avant.... Deux habitués du sabbat me prennent les mains et m'entraînent avec eux dans le cercle qui se forme autour du Maître.

Une fanfare sauvage éclate tout à coup. Etrange cacophonie d'un orchestre invisible où les accords plaintifs du violon se mêlent au son des cloches, à la voix puissante du cor, au hululement de la chouette, au glapissement du renard... Tout cela scandé par des bruits de chaînes, des heurts de chaudrons, des tintements de grelots... à vous faire dresser les cheveux sur la tête.

Sur un signe du Malin, la ronde se déroule à folle allure, vite..., plus vite..., si vite que, bientôt, les pieds des danseurs n'effleurent plus le gazon.

Enlevé de terre par la sarabande maudite, j'essaie en vain de me dégager des poignes de fer qui me retiennent. Et la ronde tourbillonnante s'élève dans les airs franchissant les monts à la vitesse du vent, au-dessus des sombres forêts.

À peine ai-je le temps de reconnaître, à mes pieds, le sommet du Roosberg que, déjà, nous survolons la croupe allongée du Brézouard. Me sentant défaillir,

je n'ai que le temps de recommander mon âme à Dieu.

****

Il faisait « haut jour » et, déjà, les flèches d'or du soleil transperçaient la voûte des sapins, quand je me retrouvai le lendemain, le corps endolori comme si l'on m'avait battu dans « la basse »de Rougifaing [1]. Comment étais-je venu échouer là ?...

Je me le demande encore.

[1] Hameau de la commune d'Anould.

EPILOGUE

Le Champ des Aïeux

Avant de clore cette évocation de l'œuvre des anciens, j'ai voulu leur rendre visite. Je suis allé les voir dans la ville morte, une ville où les rues sont des allées de cimetière.

Combien sont-ils en cet étroit enclos où ils se serrent, corps contre corps, pour tenir moins de place ? Cinquante mille ? Cent mille, peut-être ?... Songez qu'on enterre ici depuis douze siècles ! Jusqu'en 1689, on y portait en terre les gens du Valtin ; jusqu'en 1783, ceux de Plainfaing.

La terre du cimetière est faite de la cendre de cinquante générations, poussière subtile où se mêle intimement le peu qui reste de nos morts.

Il est là le disciple de saint Déodat qui bâtit ici son oratoire... Ils sont là les premiers colons de la Costelle... Ils sont là les défricheurs de la vallée, ceux qui ont déroché la montagne, conquis sur les sapins nos champs et nos prés, bâti les premières demeures : marcaires des chaumes, laboureurs des vallées, bûcherons de la montagne, serfs courbés sur la glèbe... ceux qui moururent de la peste ou de la famine... ceux qui périrent sous la lance des « soudaires »... ceux qui ont travaillé, peiné, souffert, chacun d'eux ayant ajouté patiemment sa pierre à l'œuvre ébauchée par ceux qui s'établirent en ces lieux dans les temps reculés.

Ils étaient nés à Fraize ou dans les proches villages. Ils devaient mourir au pays. Leur esprit n'avait jamais été plus loin que leurs yeux. Et, pour eux, l'univers tenait dans la vallée qu'enfermait l'horizon.

Leur tâche finie, ils se sont couchés dans la terre fécondée de leurs sueurs. Au son du glas tombé du vieux clocher, leur cerceuil, descendu dans la fosse profonde, a été — suivant l'antique usage — recouvert de branches de sapin. Après les prières du prêtre, la terre, lancée à pelletées, a résonné sur la bière. Deux morceaux de bois mis en croix ont signalé un petit tertre où la famille viendra prier le dimanche au sortir de l'office. C'est tout ce que permet la rudesse du temps. Un jour viendra où tombera la croix, où s'effacera le souvenir..., où de nouveaux occupants prendront la place.

À ces morts anonymes des siècles passés ont succédé d'autres disparus plus près de nous. Leurs noms gravés sur la pierre des tombeaux ne nous sont pas tous inconnus. Il en est qui nous sont très chers : un père... une mère... un époux... une épouse..., ceux que nous aimons et qui nous aimaient. [1]

Et voici, au chevet de l'église, les tombes des anciens pasteurs d'âmes qui veillent encore sur le repos éternel de leurs ouailles.

Ne sont-ils pas aussi des nôtres ces héros venus de toutes les provinces françaises et même des pays de l'Islam qui, en 14-18, en 39-45, se sont fait tuer pour garder notre coin de terre ?... [2]

[1] Primitivement groupé autour de l'église, le cimetière a été agrandi vers 1895, par l'adjonction du pré de la cure qui le prolonge vers l'est. On a dégagé l'esplanade sud de l'église dont les sépultures ont été transférées dans le nouveau cimetière.

[2] Le cimetière militaire de Fraize, enclos dans le cimetière communal, contient environ 318 sépultures (chiffre imprécis à cause des exhumations intervenues).

1° Guerre 1914-18 : 300 tombes de soldats français, dont plusieurs Musulmans et un Anglais, tués dans les combats du col des Journaux, de Mandrey du col du Bonhomme, ou décédés à l'hôpital de Fraize des suites de leurs blessures.

2° Guerre 1939-45 : 3 tombes françaises, 12 allemandes, 2 marocaines (tabors).

COMPLEMENTS

Origine des noms de lieux

À part quelques îlots de population le long des voies romaines et autour des points fortifiés, la région montagneuse était fort peu habitée pendant la période gallo-romaine.

Aussi la quasi totalité des noms de lieux proviennent-ils d'influences naturelles. Il y a, dans la nomenclature des lieux de la montagne, une véritable imitation de la nature qui les entoure, et, en lisant ces noms, on lit l'état du sol au moment où ils ont été créés. Presque tous ces noms nous viennent du latin populaire ou du patois issu du latin.

INFLUENCES NATURELLES

EAU

La Meurthe. Vient probablement du mot celtique « *mar* » ou « *mer* », prononcé « *mé* » dans les Vosges, désignant, soit un lac (Gérardmer), soit un cours d'eau se frayant difficilement passage parmi les obstacles et formant des *mares* ou *mortes* sur son parcours, comme c'était le cas pour la Meurthe avant le défrichement de la vallée et l'endiguement de la rivière.

Même étymologie pour la Morte (le Chipal, la Croix-aux-Mines).

La Goutte. Filet d'eau coulant au fond d'un ravin (du bas latin *gotta*, torrent). Il y a aussi la Goutte (finage du Belrepaire) et la Goutte le Meunier (Mazeville).

Clairegoutte. Ruisselet à l'eau limpide.

Scarupt. *Rupt* (du latin *rivus*, ruisseau). Le préfixe *sca* indique un ruisseau à pente rapide formant des cascades. *Rupt* se retrouve dans Habeaurupt, le Rudlin, Xonrupt et maints autres noms de la montagne.

La Poutreau. "*Peute roye*", (du patois *peut* [1], laid, vilain). Il s'agirait — pense le chanoine Paradis (B.P. 1908) — d'une rigole ou *roye* où croupissait une eau sale. Autre étymologie possible : vieux français « *peinture* » dont on a fait le mot patois « *péture* », pâturage assigné à la communauté.

Le Giron. *Ez Giroux* en 1791. Point de jonction de plusieurs ruisselets.

Plainfaing. Pleinefein en 1704. Un « *faing* » ou « *feigne* » (du germain *fenn*, *fenna*, marais) est un lieu marécageux. Plainfaing signifie marécage plan ou horizontal.

CONFIGURATION DU SOL

La Costelle. Petite côte ensoleillée où s'établirent les premiers habitants du pays. *Le Costé*, au dessus du Mazeville, même étymologie.

Mandramont. Montagne de Mandra (Mandray).

La Roche. Sommet couronné d'un amas de rochers qui a donné son nom au hameau.

La Rochière. (Scarupt). Petite roche isolée.

Damont. En patois « *Daumont* », finage de champs au dos de la colline qui sépare les vallées de Fraize et de Clefcy.

Autres noms de finages en coteau : *Féaumont* (probablement d'origine féodale), l'*Eurimont*, *Hindimont*, la *Témont*, *Meimont* : meix ou champ sur la côte.

NATURE DU SOL

Les Caluches. Terrain défriché couvert de troncs d'arbres ou souches (en patois *caleuches*).

L'Espouxe. Bois épais (du patois *spa*).

Le Bouxerand. (En patois *Bohh'rand*) lieu couvert de buissons ou bien planté de hêtres (en patois *Bohh'o*).

Le Rondchachay. (En patois *Ro'hha'hay*), francisé en *Rond Chaxel*, peut signifier terrain envahi par les ronces, ou bien clairière forestière de forme arrondie portant le nom de son propriétaire.

[1] D'après René PERROUT : Goëry Cocquart, ce mot viendrait du bas latin "putus".

Le Pré du Bois. Clairière herbeuse au flanc de la Beurée.

VEGETATION

FRAIZE. Vient du latin *fraxinus*, le frêne, arbre qui couvrait les pentes de la Costelle, lors de l'établissement des premiers colons.

Variations du nom de Fraize : *Fraximatum* (VIII[e] siècle), *Fraxia* (1221), *Fraxe*, *Frasce* (1302), *Fraze* (1646), *Fraisse* (1689), *Fraise* (1726), *Fraize* (1788).

Les Aulnes. (Du latin *alnus*, l'aulne). Cet arbre qui affectionne les sols humides trouvait un habitat favorable au voisinage de la rivière, là où s'est bâti le hameau.

Les Faux. (Du latin *faiacus*, le hêtre, *fagetum*, lieu où il y a des hêtres). Contrairement à l'orthographe, le mot n'a aucun rapport avec la faux, instrument agricole.

La Folie. En patois « *Faulie* », même étymologie qui se retrouve dans la « *Tête de Faux* ».

Le Chêneau. Coteau planté de chênes.

Les Avelines. (Du latin *corylus avellana*, noisette gentille), ancien finage de champs, actuellement bâti, entre les Aulnes et les écoles.

Les Trexaux. *Ez Trezaux* (1791), ferme au-dessus de Clairegoutte, en patois *Troh'ho*, trochées, touffes de buissons.

À la Vigne, Au Meix de la Vigne. Au-dessus de la Costelle. Anciens noms de finages (1791) qui rappellent l'ancienneté de la culture de la vigne en ces parages.

INFLUENCES DE L'HOMME

Belrepaire. Du latin *parium*, signifie belle portion de terre taxée d'une redevance fixe.

Mazeville. Qu'on a trop facilement traduit par ville de masures, paraît plutôt composé des mots *mas* [1] ou *meix* signifiant fonds, héritage, et du latin *villa* qui

[1] Le mot « mas » se retrouve dans les pays de langue d'oc. En Provence, une ferme se nomme un « mas ».

désigne une ferme ou maison des champs. Primitivement, le Mazeville a dû être un domaine rural isolé, dépendant d'une seigneurie.

Demenemeix. Du latin *dominus*, le seigneur. Signifie *meix* ou champ appartenant en propre au seigneur.

Les Sèches-Tournées. Suivant l'abbé Flayeux, les religieux carmes du couvent de Baccarat, qui avaient droit de quête au ban de Fraize, en recueillaient que de maigres aumônes dans ce finage infertile, à cause de la pauvreté des habitants, et faisaient de sèches, c'est-à-dire de maigres tournées. Explication peu vraisemblable, si l'on songe que jusqu'au XVIII^{e} siècle, cette côte n'était qu'un finage inculte et peuplé de rapailles, de pâtures, de petits bosquets.

L'extension de la population amena le défrichement du coteau où il ne se rencontrait pas encore d'habitations. On procédait par écobuage, en brûlant sur place les brousailles et les gazons desséchés, et le sol ne recevait pas d'autre engrais. On labourait sans fumier. C'était donc un labour à sec. De là serait venue l'expressioh Sèches-Tournées (d'après J. Valentin).

Autre étymologie : Il est possible qu'en raison de la configuration du sol au relief tourmenté, on ait qualifié de sèches les tournées de la charrue faisant de brusques retours sur elle-même.

La Straîe. Du patois *staâ*, étroit. Ruelle faisant communiquer la place de l'Hôtel de Ville et la rue de la Costelle. Autrefois, passage conduisant au Moulin.

Les Poncéz. Petits ponts sur le ruisseau de Scarupt dans sa partie supérieure.

Bon Repos. Halte au-dessus de la Grand'Voie, sur le chemin du col des Journaux.

Les Chaux Fours. Fours à chaux où l'on cuisait la pierre du Chipal. Vocable tombé en désuétude.

La Gerva. En patois *Geurvoua*. On retrouve, dans la 2^{e} syllabe du vocable patois, le mot *voua* qui signifie garde (en vieux français *varde*). Le *banvoua* était le garde-champêtre du ban.

Faut-il penser qu'à l'époque où chaque finage agricole avait son *banvoua* ou *bangard* (on en comptait 12 en 1789 dans la communauté de Fraize), l'un d'eux — dont la 1ère syllabe serait peut-être une déformation du nom — était spécialement affecté à ce secteur ?...

Ou bien que le lieu, situé au débouché du chemin de la Grand' Voie où la circulation devait être intense au moment de l'exploitation des mines de la Croix qui amenaient à dos de mulet le minerai pour le fondre à Barançon, avait jadis, un poste de garde ?...

Les Sèches-Praies. Prairie marécageuse qui a été asséchée.

Les Adelins. *Er Adelis* (1791).

À la Fabrique de Fraize. Ancien lieudit situé derrière la Costelle. Il s'y trouvait jadis une fabrique de poteries dont on a retrouvé des vestiges. Le nom de *À la Fabrique* figure aux déclarations foncières de 1791.

La Graine. Grange, en patois *Grainge*.

Le Château Sauvage. Maison d'habitation autrefois propriété des sires de Ribeaupierre qui portaient le titre de comtes sauvages du Rhin.

Le Faubourg. Petit groupe de maisons au-dessus de la Beurée. Appellation récente.

Rue du Pont de la Forge. Souvenir d'un ancien établissement industriel sur la rive gauche de la Meurthe, encore connue sous le nom de Plaine de la Forge.

Quartier Neuf. Ancien casernement du 158^{e} R.I. transformé en cités ouvrières.

ANIMAUX

La Beurée. En patois *Bûrâïe* (du mot latin *beura*, bélier). Lieu affecté autrefois au pacage des moutons. Les anciens titres écrivent toujours le mot avec une seul r. Aucun rapport avec le beurre contrairement à l'opinion courante.

Au Haut du loup. Trou le loup. Anciens noms de finages (1791) voisins du « *Trou le Loup* » (piège à loups), hameau de la Cne de Plainfaing.

Maires, Curés, Instituteurs de Fraize aux XIX^{e} et XX^{e} siècles

MAIRES

François PETITDEMANGE	*1800-1806*
J.B. FLAYEUX	*1806-1808*
J.B. BARTHELEMY	*1808-1821*
Augustin GAILLARD	*1821-1823*
Charles MENGIN	*1823-1830*
J.B. FLEURENTDIDIER	*1830-1842*
Auguste MENGIN	*1842-1846*
Romary CHOFFEL	*1846-1848*
Eugène MENGIN	*1848-1848*
Hyacinthe MASSON	*1848-1870*
J.B. VOINESSON	*1870-1876*
Eugène PETITDEMANGE	*1876-1879*
Mansuy PETITDEMANGE	*1879-1880*
Olympe MASSON	*1880-1889*
Eugène PETITDEMANGE	*1889-1890*
Victor HOUËL	*1890-1894*
Auguste EVRARD	*1894-1896*
Marius DURAND	*1896-1919*
Louis FLAYEUX	*17 déc. 1919 - 6 jan. 1942*
Louis FLEURENT	*mars 1942 – nov. 1944*
Denis GERL	*13 fév. 1945 - 26 mai 1945*
René BERNARD	*26 mai 1945 - 12 oct. 1946*
Denis GERL	*12 oct. 1946 – fév. 1956*
André RICHARD	*18 mars 1956*

CURES

François PIERROT	1802-1832
Victor MICHE	1832-1867
Georges TOUSSAINT	1867-1893
Constant PARADIS	1893-1921
Léon PETITJEAN	1921-1943
Léon MUNIER	1944-1951
André ZERRINGER	1951-

INSTITUTEURS

Simon GEORGE	*1802-1814*
Nicolas SAINT-DIZIER	*1814-1834*
Nicolas MARANDE	*1834-1852*
Charles MARCHAND	*1852-1864*
Emile TREMSAL	*1864-1868*
Joseph COLIN	*1868-1893*
Constant CHOLEZ	*1893-1909*
Jean POIROT	*1909-1913*
Emile LEGRAS	*1913-1929*
Henri PIERRE	*1929-1933*
Georges ROSE	*1933-1938*
Louis FRANÇOIS	*1938-*

MEMORIAL DES FRAXINIENS MORTS POUR LA FRANCE

(depuis les Guerres de la Révolution jusqu'à nos jours)

Ceux de chez nous qui ont donné leur vie pour la Patrie, avant 1914, ne sont inscrits sur aucun monument. Leurs noms sont aujourd'hui oubliés. Connaissons-nous seulement les morts de la guerre de 1870, pourtant si proche de nous ?...

C'est pour réparer un oubli, dont le temps est le grand responsable, que sont réunis, dans ce mémorial, les morts au champ d'honneur de notre commune, depuis les guerres de la Révolution jusqu'à nos jours, avec le dessein de voir leurs noms glorieux conservés à la postérité.

Les transcriptions d'actes de décès figurant aux registres de l'état-civil nous ont permis d'en dresser la liste.

Cette liste — nous l'avons dit — est loin d'être complète. On ne s'étonnera pas moins du petit nombre de soldats tués au feu pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, alors que, durant la même période, un bien plus grand nombre sont morts dans les hôpitaux. C'est qu'il n'existait pas, en ce temps-là, de service de l'état civil aux armées. Les soldats tombés dans les combats étaient inhumés sur place, dans des fosses communes, sans reconnaissance de leur identité. Rarement, ils faisaient l'objet d'un acte de décès. Ceci nous explique pourquoi on ne relève à l'état-civil aucun nom de Fraxinien mort pendant la campagne de Russie, de toutes celles de Napoléon la plus meurtrière. Or, les vieillards citaient encore, dans mon enfance, les noms de garçons du pays restés dans les neiges de la Russie.

Quant aux hommes décédés dans les hôpitaux — comme c'est le cas de la plupart de ceux dont nous avons trouvé les noms — leur acte de décès, régulièrement dressé, était transmis à la mairie de leur lieu de naissance pour y être enregistré.

Guerres de la Révolution

PERROTEY Jean-Baptiste « volontaire au service de la République », décédé le 29 août 1793, à l'hôpital militaire de Metz.

FLEURENT DIDIER Jean-Baptiste, « volontaire agricole » 27 pluviôse An II, hôpital de Saint-Dié.

SAINT-DIZIER François, 21 pluviôse An II, « mort au champ d'honneur à la bataille de Pfaffenhaufen (Deux-Ponts) contre les ennemis de la République ».

MARCHAND Jean-Baptiste, « volontaire », 19 nivôse An II, hôpital militaire de Colmar.

VAUTRIN Jean « volontaire », 16 messidor An II, au domicile de ses parents, à Clairegoutte.

FLEURENT DIDIER Blaise, « volontaire », 22 messidor An II, au domicile de ses parents, à Scarupt.

SALMON Jean-Nicolas, « volontaire », 9 brumaire An III, au domicile de ses parents, à La Costelle.

MASSON Barthélémy, 23 frimaire An III, hôpital de Lille.

MARCHAL Charles, 14 ventôse An III, hôpital de Poitiers.

BLAISE Félix, 5 pluviôse An III, hôpital de Libreville (Ste Menehould).

ADAM Thomas, 18 floréal An III, « tué à Cholet en combattant les rebelles de Vendée ».

ADAM Jean-Baptiste (frère du précédent), nivôse An IV, « tué par les rebelles de Vendée ».

CHIPOT Nicolas, « charretier au Grand Parc d'Artillerie de l'Armée de Sambre-et-Meuse, décédé à la suite de ses blessures », 4 frimaire An IV, hôpital de Douai.

DIDIER Sylvestre, 19 messidor An VIII, hôpital de Nice.

ANTOINE Jean-Baptiste, 17 ventôse An VIII, hôpital de Grenoble.

L'HOTE Nicolas, « volontaire », 27 nivôse An VIII, hôpital d'Aix (Bouches-du-Rhône).

SAINT-DIZIER Nicolas, 22 pluviôse An X, hôpital de Gand (Belgique).

Premier Empire

COLIN Quirin, 4 juin 1806, hôpital militaire de Namur (Belgique).

DIDIER Nicolas, 28 septembre 1806, hôpital de Conegliano (Italie).

DIDIER Jean-Baptiste, 25 septembre 1807, hôpital militaire de Boulogne.

GERMAIN Jean-Baptiste, 19 mai 1809 (chute de cheval), Salamanque (Espagne).

MARCHAL François, 25 avril 1809, hôpital de Burgos (Espagne).

LAURENT Charles, 22 mai 1809, « tué par un boulet à la bataille d'Essling ».

FLEURANT DIDIER Jean-François, 24 octobre 1809, hôpital de Crémone (Italie).

BRESSON Nicolas, 8 novembre 1809, Grand Hôpital militaire de Madrid.
GAILLARD Joseph, receveur des douanes impériales, 23 juillet 1810, Port Maurice, département de Montenotte (Italie).
DEMANGE Jean Baptiste, 8 janvier 1810, hôpital militaire de Corfou (Iles Ioniennes).
COLIN Martin, 31 octobre 1811, hôpital de San Lucar (Espagne).
MICHEL Joseph, 9 novembre 1812, hôpital des Minimes, Anvers.
ADAM Jean-Nicolas, sous-lieutenant, 7 avril 1813, Hermsdorf (Westphalie).
MICHEL Jean-Baptiste, 2 mai 1813, tué à la bataille de Lutzen.
HUMBERT Sébastien, 9 août 1813, hôpital militaire de Magdebourg (Allemagne).
SAINT-DIZIER Blaise, 17 octobre 1813, hôpital militaire de Strasbourg.
GEORGE Joseph, décédé le 6 décembre 1813, en captivité à Klein St Nilas (Hongrie).
PARISOT Jean-François, décédé le 31 décembre 1813, hôpital militaire de Landau.
FINANCE Jean-Baptiste, 3 janvier 1814, hôpital militaire de Metz.
BARTHELEMY Jean « chasseur de la garde », 25 janvier 1814, hôpital militaire de Metz.
EVRARD Blaise, 7 mars 1814, hôpital militaire de Hambourg (Allemagne).
FLEURANT Blaise, 25 avril 1814, hôpital militaire de Landau.
COMBEAU Blaise, 1er juin 1814, hôpital militaire de Landau.
ARNAND Jean Claude, 25 juillet 1814, hôpital de la Salpétrière, Paris.

Du Premier Empire à 1914

SUSELIN Antoine, 6 janvier 1820, hôpital maritime de Fort Royal (Martinique).
HUMBERT Jean Augustin, 25 octobre 1823, hôpital militaire de Madrid.
MARCHAL Jean Baptiste, 17 novembre 1823, hôpital militaire de Baddelona (Espagne).
NAVEL Jean François, 28 mars 1831, hôpital militaire de Paris.
ANTOINE Jean, 3 octobre 1831, hôpital militaire de Nancy.
L'HOTE Jean-Baptiste, 5 novembre 1832, hôpital militaire de Lille.
CHAXEL Nicolas, 26 mars 1835, hôpital militaire de Besançon.
L'HOTE Blaise, 20 mai 1843, hôpital de Montbrison.
TOUSSAINT Charles, 15 mars 1846, hôpital de Saint Pierre (Martinique).
MARCHAL Blaise, 24 septembre 1846, hôpital de Tarbes.
MANGEONJEAN François, 28 novembre 1846, hôpital militaire de Tlemcen (Algérie).
MARCHAL Jean François, 26 juin 1847, hôpital d'Auxonne.
CLAUDE Nicolas, 18 août 1848, hôpital d'Auxonne.
MARIE Nicolas, 11 septembre 1848, hôpital militaire de Verdun.
FLAYEUX Nicolas, 5 mai 1849, hôpital militaire du Roule, Paris.
MANGEONJEAN Quirin, 2 octobre 1849, hôpital militaire de Bastia.

MINETTE Jean-Baptiste, 23 février 1850, hôpital militaire de Paris.

TOUSSAINT Joseph, 16 juillet 1850, hôpital militaire de Toulon.

ORLY François, 6 juillet 1851, hôpital militaire de Tlemcen (Algérie).

LITAIZE Isidore, 30 septembre 1853, hôpital militaire de Constantine (Algérie).

LITAIZE Cyrille, 13 janvier 1855, tué devant Sébastopol (Crimée).

SIMON Nicolas, 19 juin 1853, hôpital de Chalon-sur-Saône.

VINCENT Nicolas, 14 décembre 1855, hôpital militaire de Fera, Constantinople (choléra).

VOYEN Joseph, 3 octobre 1855, hôpital militaire de Péra, Constantinople (choléra).

HAGIMONT Jean Joseph, 17 juin 1855, hôpital militaire de Péra, Constantinople, (choléra).

NARRE Jean Blaise, 4 août 1855, hôpital militaire de Péra, Constantinople, (choléra).

MANGEONJEAN Joseph, 11 février 1856, hôpital militaire de Péra, Constantinople, (choléra).

FRANÇOIS Nicolas, 23 novembre 1855, Ambulance, Armée de Crimée.

PETITDEMANGE Jean Blaise, 9 mars 1856, Ambulance, Armée de Crimée.

SIMON Eugène, 22 septembre 1855, Ambulance, Armée de Crimée.

VINCENT Charles, 22 septembre 1855, hôpital militaire de Constantinople.

ZABE Jean-Baptiste, 27 mai 1856, hôpital militaire, Crimée.

DIDIER Jean Nicolas, 9 janvier 1857, hôpital militaire de Nevers.

RUYER Jean Blaise, 29 juin 1859, tué à Solférino (Italie).

VALENTIN Jean-Baptiste, 8 octobre 1859, hôpital militaire de Cambrai.

KUNTZMANN Dominique, blessé à Magenta, 5 septembre 1859, hôpital militaire de Milan (Italie).

FLEURENTDIDIER Jean Claude, 18 juin 1859, Mustapha (Algérie).

THIRIET Jean-Baptiste, 26 septembre 1861, hôpital militaire du Dey, Alger.

BASTIEN Jean Joseph, 22 novembre 1862, mort en mer, Cochinchine.

FRANÇOIS Joseph, 23 juillet 1863, hôpital militaire de Saint-Pierre (Martinique).

VINCENT Félix, 12 octobre 1863, hôpital militaire de Mexico (Mexique).

PILLARD Edouard, 26 juin 1864, (Division d'occupation), hôpital militaire de Rome.

PERROTEY Aimé, 17 juin 1868, tué à l'ennemi, Rach-Gia (Annam).

CHAXEL Jean-Baptiste, 9 septembre 1868, hôpital militaire de Laghouat (Algérie).

PETITDEMANGE Eugène, 2 novembre 1870, hôpital militaire de Metz.

ANTOINE Jean-Baptiste, 23 janvier 1871, hôpital militaire de Lunéville.

JARDINIER Joseph, 24 janvier 1871, Ambulance, Chalon-sur-Saône.

RENARD Léon, 25 février 1871, hôpital militaire de Lyon.

VINCENT Jean-Baptiste, 28 février 1871, Zurich (Suisse), Armée de Bourbaki.

DELACOTE Victor, 24 juillet 1871, hôpital militaire de Bourg-en-Bresse.

LANDVERLIN Charles, 22 janvier 1873, Tra-Vinh (Cochinchine).
MICLOT Sébastien, 1er août 1873, hôpital militaire de Bône (Algérie).
PERRIN Jean Isidore, 21 août 1874, (accident), Pau.
WŒHRLING Auguste, 25 août 1874, hôpital militaire de Blidah (Algérie).
GRUNN Théodore, 25 mars 1876, hôpital militaire de Tlemcen (Algérie).
DURAIN Paul, 1er mai 1878, hôpital militaire de Sedan.
UMHAUER Alphonse, 15 mars 1879, gendarme, Cherchell (Algérie).
CUNY Félix, 14 décembre 1879, hôpital militaire de Toul.
DIDIERGEORGES François, 10 juillet 1881, hôpital militaire de Tiaret (Algérie).
BARBE Jean-Louis, 15 septembre 1885, ambulance maritime, Dakar (Sénégal).
STEM Paul, 17 septembre 1886, hôpital militaire Saint-Mandrier, Toulon.
MICLOT Albert, 10 octobre 1886, Ambulance Tourane (Annam).
FLEURENTDIDIER Célestin, 18 janvier 1889, hôpital militaire de Lang-Son (Tonkin).
VALENTIN Charles Joseph, (mort au service), 5 mai 1892, Montargis.
LEROGNON Albert Louis, 16 mai 1896, hôpital militaire de Batna (Algérie).
BARBE Gustave André, (mort au service), 26 août 1897, Gérardmer.
JACOB Martin, (mort au service), 23 janvier 1903, hôpital d'Epinal.
VINCENT Eugène, (mort au service), 27 août 1904, Langres.
HOUSSEMAND Joseph Julien, 16 avril 1908, Colomb-Béchar.
BLAISE Jules, 7 décembre 1908, ambulance militaire Tourane (Annam).
JACQUES Albert, 12 juin 1914, hôpital militaire de Saint-Dié.
BALTZ Marcel (mort au service), 6 mars 1914, Saint-Dié.

Guerre 1914-18

VALENTIN André, capitaine, 25 février 1919, Temesvar (Hongrie).
MICHEL Paul, capitaine.
MAUBEUGE Paul, capitaine, 11 juin 1918, Canly (Oise).
CLEVENOT Denis, lieutenant.
NOËL Georges, lieutenant, 17 septembre 1916, Estrées Dénie-court (Somme).
THIEBAUT Joseph, lieutenant, 6 octobre 1918, Marseille.
ANDRE Camille, 17 août 1915, hôpital militaire de Saint-Brieuc.
ANDRE Félix, 25 janvier 1915, Steinbach (Alsace).
ANTOINE Adrien.
ANTOINE Charles, 27 avril 1916, Fraize (ambulance).
ANTOINE Eugène, 16 mai 1916, Verdun.
ANTOINE Ernest, 13 septembre 1914, Suippes (Marne).

ANTOINE Jean, 26 décembre 1914, Aspach-le-Bas (Alsace).
AUWEILER Louis, 16 juillet 1917, Aizy (Aisne).
BALTHAZARD Albert, 20 mai 1915, Aix-Noulette (Pas-de-Calais).
BALTHAZARD Paul, 28 novembre 1914, Ambulance militaire, Saint-Dié.
BARBE Joseph Emile, 6 octobre 1915, Bois Raquette, Suippes (Marne).
BARBE Lucien, 4 mai 1917, Vrigny (Marne).
BARETH Marcel, 3 septembre 1914, Saint-Benoît (Vosges).
BARLIER Joseph, 12 juillet 1915 ; Ranspach-Wesserling.
BARTHELEMY Ernest, 17 septembre 1916, Ferme de l'Hôpital (Somme).
BARTHELEMY Louis.
BASTIEN Charles, 25 août 1914, Thiaville (M.-&-M.).
BEDEZ Emile, 2 juin 1915, Noulette (Pas-de-Calais).
BEDEZ Lucien, 27 juin 1915, Neufmaisons (M.-&-M.).
BLAISE Camille, 8 octobre 1918, Ferme Médéah (Marne).
BONNET Constant.
BONTEMPS Gérôme René.
BRALLET Marcel.
BRICE Emile, 4 juillet 1916, Mesnils-les-Hurlus (Marne).
CAVARE Georges.
CHANEL Joseph Constant, 2 octobre1914, Saint Benoît (Vosges).
CHALMANDRIER Jules, maréchal des logis de gendarmerie, 18 avril 1915, Fraize.
CHRETIEN Jules Charles.
CHRISTE Denis André.
CHRISTE Edouard, 21 août 1914, Abreschwiller.
CITE Jean-Baptiste, 20 octobre 1918, hôpital de Sens.
CLAUDE Georges, 31 mars 1915, Fort de Vaux, Verdun.
CLAUDE Henri, 9 mai 1915, Neuville Saint-Waast.
CLAUDE Joseph, 11 décembre 1914, Noulette (Pas-de-Calais).
CHASSARD Emile, (instituteur à Fraize), 8 mai 1917, Craonne (Aisne).
CLAUDEPIERRE Denis,26novembre1916,Garniécourt (Somme).
CLAUDEPIERRE Lucien, 1er août 1918, Combats de l'Aisne.
CLAUDEPIERRE René Louis, 28 août 1914, Wettolsheim (Alsace).
CHEVRIER Camille, 15 novembre 1914, Hollebecque (Belgique).
COLIN Joseph, 3 mars 1915, Notre-Dame de Lorrette.
COLIN Albert, 21 juillet 1918, Cocherel (S.-&-M.)
COLIN Charles.
COMBEAU Charles Constant.

CREUSOT Gabriel, 24 juillet 1917, Craonne (Aisne).
CUNIN Joseph Adrien, 29 août 1914, Audigny (Aisne).
CUNY Emile Julien.
DELACOTE Albert, 30 mai 1918, Berzy-le-Sec (Aisne).
DELORME Emile, 12 juin 1915, Hersin (Pas-de-Calais).
DEMANGE Camille, 19 septembre 1914, Souain.
DEMANGE Charles, 17 janvier 1915, Galonné (Pas-de-Calais).
DEPARIS Anatole.
DIDIERJEAN Joseph Edouard, adjudant, 23 mars 1915, Hartmansweilerkopf.
DIDIERJEAN Edouard Dominique.
DORFFNER Denis, 10 septembre 1914, Suippes (Marne).
DORNIER Lucien, sergent, 29 mai 1918, Branges (Aisne).
DORNIER Paul Emile, 23 mai 1918, Rosendaël (Belgique).
DORNIER René.
DOSSMANN Charles, 21 septembre 1914, Domèvre-sur-Vesouze (M.-&-M.)
DURAIN Charles, 8 mars 1916, Douaumont.
DURAND Léon, 14 mai 1915, Noulette (Pas-de-Calais).
DUVOID Victor Gustave, 29 juin 1916, Vadelaincourt (Meuse).
EISELE Laurent, 27 septembre 1915, Noulette (Pas-de-Calais).
FAIVRE Auguste (instituteur à Fraize).
FERRY Eugène, 25 août 1914, Pexonne (M.-&-M.)
FERRY Henri, 5 novembre 1914, Witschaëte (Belgique).
FINANCE Léon, 25 mai 1915, Augres (Pas-de-Calais).
FLECK Albert, gendarme, 8 mars 1918, Fraize.
FLEURENCE Raymond, 26 décembre 1914, Steinbach (Alsace).
FLEURENT Georges, 13 avril 1917, hôpital militaire de Besançon.
FLEURENTDIDIER François, 23 août 1914, Vacqueville (M.-&-M.)
FLEURENTDIDIER Georges, 27 septembre 1915, Souchez (Pas-de-Calais).
FLEURENTDIDIER Jean Baptiste, 6 novembre 1914, Ypres (Belgique).
FOLATRE Paul
FOUNE Paul, 30 janvier 1915, Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais).
FRANÇOIS Edouard, 24 août 1914, Thiaville (M.-&-M.)
PRESSE Arthur.
FUCHS André, 9 novembre 1914, Ypres (Belgique).
GAUDEL Eugène Camille, 5 octobre 1914, Vingles (Pas-de-Calais).
GEORGES Camille, présumé 3 mars 1915, Notre Dame de Lorette.
GEORGES Gaston, 22 septembre 1918, Edelinghofen.

GEORGES Jean Baptiste Auguste 1er octobre 1915, Hersin Coupigny (Pas-de-Calais).
GEORGES Paul, 8 septembre 1917, Laffaux (Aisne).
GERARD Charles Joseph, 14 novembre 1914, Saint Eloi (Belgique).
GERARD Emile, 27 janvier 1915, Bruyères.
GERARD Louis, 5 août 1914, Saint Laurent (Vosges).
GERL Paul, 14 mai 1915, Aix-Noulette (Pas de Calais).
GERIG François Henri, 24 décembre 1919, Colombo (Ceylan).
GEROME Joseph Alphonse, 25 août 1914, Sainte Barbe (Vosges).
GEROME Joseph Lucien, 20 septembre 1914, disparu.
GŒURY Paul Emile, 12 octobre 1918, hôpital militaire de Lure.
GRANDHOMME Joseph Pierre, 15 novembre 1914, Witschaëte (Belgique).
GROSGEORGE Camille, 30 août 1918, Bois Quesnoy (Oise).
GUEDON Camille, 20 août 1914, Vallerystal (Moselle).
HANZO Charles Albert,7novembre1916, Goniécourt (Somme).
HAOUY Charles Hubert, 16 décembre 1914, Gommécourt (Pas de Calais).
HAOUY Lucien Adrien.
HAXAIRE René, 24 octobre 1916, Verdun.
HESTIN Eugène, 29 septembre 1915, Gérardmer.
HESTIN Emile, 7 mai 1917, Fraize.
HOULNE Ernest, août 1914, Epinal.
HUMBERT Lucien, 3 octobre 1915, Frévin Capelle (Pas de Calais).
HUMBERT Jules, 16 juin 1918, Vicence (Italie).
ITTEL Aloïse, 18 février 1916, hôpital militaire de Nice.
JACQUES Henri Paul.
JEAN Albert, 23 juin 1916, disparu, Thiaumont (Meuse).
JEAN Camille, 20 août 1914, Abreschwiller (Moselle).
JEANDEL Louis.
JEANNEL Emile Alfred.
JEANTET Jules, 9 juin 1916, Verdun.
JEHIN Léon J.-B. Eugène, 29 mai 1918, Coincy (Aisne).
JOANNÈS Louis.
KISSLIN Camille, 12 novembre 1914, Witschaëte (Belgique).
KORNEMANN Ernest, 19 avril 1917, Berméricourt (Marne).
LALEVEE Julien, 6 octobre 1915, Souain (Marne).
LALEVEE Louis.
LALEVEE Marie Joseph Ernest, 25 août 1914, Thiaville (M.-&-M.)
LAIS Joseph, 31 août 1917, Ailles (Aisne).

LECLERC Arthur, 19 novembre 1914, Ménil (Vosges).
LECLERC Henri.
LECOMTE Eugène J.B.
LECOMTE Marcel, 21 août 1914, Col de Saint Léon (Moselle).
LEROGNON Camille, 29 avril 1916, Verdun.
LEROGNON Marius, 8 octobre 1914, Carency (Pas de Calais).
LEROY Adrien, 3 juin 1917, Jouy (Aisne).
L'HOTE Albert, 8 octobre 1914, Carency (Pas de Calais).
L'HOTE Denis, 16 juin 1915, Aix Noulette (Pas de Calais).
L'HOTE Edmond, 7 mars 1915, Aspach-le-Bas (Alsace).
L'HOTE Eugène Alphonse, 3 septembre 1916, Harbonnières (Somme).
L'HOTE Marcel, 13 mars 1915, Mesnil-les-Hurlus (Marne).
LOUIS Jean Baptiste, 18 juin 1915, Souchez (Pas de Calais).
MAIMBOURG Albert, 18 mars 1915, Mesnil-les-Hurlus.
MASSEROLI Paul, 24 juillet 1917, Craonne (Aisne).
MATHIEU Paul, 10 mars 1915, hôpital militaire Langres.
MICHEL Joseph Félicien, 3 octobre 1914, Saint Benoît.
MICHEL Jules, 28 juillet 1915, hôpital militaire Langres.
MICLO Léon, 6 juillet 1915, Glasbach (Alsace).
MILLAN Lucien Emile.
MOÏSE René, 23 octobre 1917, Vaudesson (Aisne).
NOËL Emile, 15 novembre 1914, Witschaëte (Belgique).
NOËL Joseph.
NOËL François,17septembre1916,Estrées Deniecourt (Somme).
NOËL Xavier, 6 juillet 1915, Ste Menehould (Meuse).
NOURDIN Paul, 30 septembre 1918, Senlis.
PAULUS Auguste, 18 mai 1915, N.D. de Lorette (P. de C).
PERRINLéon.
PERROTEY Albert, 21 août 1914, Abreschwiller (Alsace).
PERROTEY Adrien, 13 octobre 1915, Souchez (P. de C.).
PERROTEY Pierre Joseph, 21octobre 1916, Sailly-Saillisel (Somme).
PERROTEY Henri, 25 août 1914, Sainte Barbe.
PETIT Joseph Emile, 28 septembre 1915, Souain (Marne).
PETITDEMANGE Blaise Ernest, 9 mars 1916, Fleury-dt-Douaumont (Meuse).
PETITDEMANGE Henri Denis, 25 août 1914, Ménil (Vosges).
PETITDEMANGE Henri, 14 septembre 1914, Souain (Vosges).
PETITDEMANGE Henri, 14 septembre 1914, Souain (Marne).

PETITDEMANGE Eugène, 7 juillet 1918, Ostrovo (Macédoine).
PETITDEMANGE Robert, 20 juin 1918, Boursault (Marne).
PETITDEMANGE Victor, 11 juin 1917, Bouconville (Meuse).
PIERRE Marcel (époux Cazal).
PRUDHOMME Joseph.
RENARD René Louis (époux Wéber).
RICHARD Joseph Emile, 7 juillet 1915, hôpital militaire de Paris.
RIOTTE Alfred, 3 janvier 1915, Thann (Alsace).
RITZENTHALER Georges.
RODIER Jacques, 25 août 1914, Thiaville (M.-&-M.)
SAINT-DIZIER Emile Henry, présumé 28 mai 1918, St Thierry (Aisne).
SAINT-DIZIER Camille, 5 avril 1916, Verdun (Fort de Vaux).
SAINT-DIZIER Joseph Gustave.
SAINT-DIZIER Louis, 22 décembre 1915, Hartmannsweilerkopf.
SAINT-DIZIER Lucien, 24 juillet 1917, Plateau de Vauclerc (Aisne).
SAMSON Jean Gaston, 30 septembre 1918, Fond d'Aure (Ar-dennes).
SCHEUBEL Joseph, 31 août 1917, Cuissy-Gény (Aisne).
SCHWARTZEL Joseph, 16 mai 1915, Sains en Gohelle (Pas de Calais).
SIMON Joseph Albert, 26 mai 1915, Nœux les Mines (Pas de Calais).
SIMON Georges Alfred, 27 juillet 1915, Lingekopf.
SIMON Joseph, 4 décembre 1916, Saint Genis-Laval (Rhône).
STEINER Paul Jean Baptiste, 23 mars 1917, Tête de Faux.
STOUVENEL Louis, 27 mars 1919, Emp. Ch. Fer, Fraize.
TOUSSAINT Isidore, 24 août 1914, Thiaville (M.-&-M.)
VALENTIN Camille Marcel, 1er mars 1919, hôpital de Rambervillers.
VALENTIN Etienne, 3 septembre 1914, Saint Benoît.
VALENTIN Joseph Clément, 20 décembre 1914, Aix-Noulette (Pas-de-Calais).
VALENTIN Marcel,12 mars1915, Mesnil les Hurlus (Marne).
VERDENAL Pierre,9novembre1916, Harbonnières (Somme).
VILLEMAIN Charles Modeste, 16 juin 1915, Aix Noulette (Pas de Calais).
VINCENT Armand Félicien.
VICHARD Charles Lucien, 18 avril 1919, hôpital de Fraize.
VINCENT Joseph Félicien, 9 mai 1915, Archibaba (Turquie).
VALLANCE Lucien Maurice, 26 avril 1918, Ricquebourg (Oise).
VOYEN Emile, 16 mai 1915, Noulette (Pas-de-Calais).
WIRTH Henri, 24 août 1914, Sainte Barbe (Vosges).

Victimes Civiles

Madame KLEIN, née SAINT-DIZIER Célestine, 5 août 1915, Fraize.
Mademoiselle KŒHLY Marguerite, 5 août 1915, Fraize.
Madame COURVOISIER, née VALENTIN Joséphine, 5 mai 1918, Fraize.
Madame CLAUDE, née DERCHE Clémentine, 22 septembre 1916, Fraize.
BASTIEN Joseph, 29 août 1914, Fraize. MOREL Joseph Albert.
L'HOTE Ernest, 7 septembre 1914, Plainfaing.
RAMPANEL Charles, 10 décembre 1915, Fraize.

Guerre 1939-45

LEGRAND Pierre Félix, lieutenant, 29 mai 1940, Zuydcoote (Belgique).
JARDEL Raymond, 12 mai 1940, lieutenant, Morsbach.
BARTHELEMY Pierre, 3 septembre 1944, Marc-en-Barceul (Nord).
BATOT Adolphe, 2 avril 1940, hôpital de Saint-Dié.
BONAFOS Denis Marc, 14 juin 1940, Vaux les Palameix (Meuse).
CUNY René Lucien, 13 avril 1945, Fort Louis.
DALLAFIORA Ernest, 24 novembre 1944, Chalonvillars (Terr. de Belfort).
DIETSCH Luc, 21 juin 1940, Engenthal.
FERRY Joseph Albert, juin 1940.
GRIVEL Joseph Louis, 28 février 1940, Chaumont.
COLLETTE Jules Nicolas, 11 juillet 1941.
HANZO René, 18 juin 1940.
JEAN Gabriel, 11 juin 1941, Le Grau du Roi (B.d.R.).
MARTIN Camille René, P.G., 7 avril 1945, Koenigsberg (Allemagne).
PERROTEY Gaston, 5 juin 1940, Long le Catelet.
SAINT-DIZIER Gilbert, 18 juin 1940, Vaucourt.
SCHWAB Adrien, 7 mai 1940, Autun.
Madame BARBE Marie Marguerite, déportée, 6 mars 1945, Ravensbruck (Allemagne).
CITE Marcel Emile, S.T.O., 28 juin 1943, Berlin.
DIDIERJEAN Olivier André F.F.I., 26 novembre 1944, Fraize.
FESSER Marcel, F.F.I., déporté 25 janvier 1945, Monowitz (Allemagne).
GERARD Albert, déporté, 17 février 1945, Buchenwald (Allemagne).
GRANER Georges, F.F.I., 19 janvier 1945, Saint-Dié.
KENNER Albert Georges, S.T.O., 12 octobre 1943, Rotenburg (Allemagne).

LAMOTTE André Camille, F.F.I., 17 décembre 1944, Plainfaing.
RENARD Marcel Pierre, F.F.I., déporté, décembre 1944 (Allemagne).
SONREL Jean Sylvestre, déporté, 29 mars 1943, Cologne (Allemagne).
THIRIET Armand, déporté, 1944, Dachau.
BRADANT Paul, décédé en Allemagne.
APY Albert, décédé en Allemagne.
ROUZIER Louis.

Victimes Civiles

Madame ALISON Hélène, 24 novembre 1944, Fraize.
BARBE Louis, 26 octobre 1944, La Chapelle du Suisse (Clefcy).
Madame BASTIEN Renée, veuve NOËL, 9novembre 1944, Fraize.
BRESSON Jean Baptiste, 19 décembre 1944, Fraize.
BRICE Marie, épouse CITE, 11 janvier 1945, Fraize.
CITE Roger Paul, 11 janvier 1945, Fraize.
Mme CLAUDEPIERRE Simone Georgette Marie, épouse CUNY, 24 novembre 1944, Fraize.
CHAUNAVEL Michel André (enfant), 10 mars 1945, Fraize.
FERRY Jean Marie (enfant), 10 mars 1945, Fraize.
GEORGES Jacqueline Marie (enfant), 10 mars 1945, Fraize.
GEORGES Guy Charles (enfant), 10 mars 1945, Fraize.
GRANDRUPT Eugène, 20 novembre 1944, Fraize.
Mme HERRY Célestine, veuve MUNIER, novembre 1944, Fraize.
MAC GUINNESS Bernard (enfant),16 décembre 1944, Fraize.
Mme MARCHAL Marie Georgette, épouse COLIN, 7 octobre 1944, Fraize.
PAULUS Xavier, 4 décembre 1944, Fraize.
PERNOT Hubert, 11 mai 1944, Epinal.
PRINCE René Raymond, 7 décembre 1944, Besançon.
Mlle PRUDHOMME Marie Thérèse, 21 novembre 1944, Or-bey.
PETITGENAY Joseph, 25 novembre 1944, Fraize.
Mlle PETITGENAY Alice Jeanne, 25 novembre 1944, Fraize.
Mlle RENARD Marie Denise, 11 novembre 1944, Colmar.
Mme RUYER Joséphine Marie, épouse THOMAS, juin 1940, Gérardmer.
SAINT-DIZIER Marcel, 16 décembre 1944, Fraize.
SIMON Alphonse, 4 mars 1945, Ban-sur-Meurthe.

*
* *

BABEL Michel, sergent, 9 juin 1955, hop. mil. de Tunis.
BARTHELEMY André, 6 mars 1948, An-Chau (Tonkin).
LHUILLIER Gilbert, 11 novembre 1952, Kha-ly, secteur de Ninh-Giang (Tonkin).
SAINT-DIZIER Henri Albert, 20 octobre 1946, Tourane (Indochine).

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie

(Victor HUGO)

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS....1
CROQUIS HISTORIQUE....3
ABREGE CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRAIZE....5
LES COMMENCEMENTS....9
Aux temps préhistoriques....9
Période celtique....10
Sous les Gallo-Romains....11
Les moines civilisateurs....12
La Costelle, berceau de Fraize....15
Le nom de Fraize....16
Grande misère des temps féodaux....18
LA SEIGNEURIE DU BAN DE FRAIZE....21
Le Chapitre de Saint-Dié....21
Le ban de Fraize....22
Les seigneurs de Fraize....24
La Maison de Ribeaupierre....25
Les co-seigneurs des Ribeaupierre....31
Derniers seigneurs de Fraize....35
LA PATRIE LORRAINE....37
Guerres de l'Indépendance....37
Gérard d'Alsace....37
Bataille de Bulgnéville....38
Invasion des Bourguignons....39
Les Rustauds (1525)....41
LE VAL DE FRAIZE AU XVI^{e} SIÈCLE....43
Aspects du pays....43
Les chemins....44
Population....46
Les pâturages....46
Les cultures....48
Industrie minière....51
Les forêts....55
TEMPS DOULOUREUX....59
La sorcellerie....59
Lépreux & pestiférés....63

Grandes guerres du XVII[e] siècle....65
Renaissance....74
Cent ans avant Parmentier....76
L'EGLISE DE FRAIZE....80
A l'origine annexe de Mandray....80
Restauration de 1680....82
Incendie et reconstruction de l'église (1782-83)....88
La foudre sur l'église....91
L'église actuelle....94
Saint patrons et fêtes patronales....95
La paroisse. Les curés....97
Redevances ecclésiastiques....103
À LA VEILLE DE LA REVOLUTION....112
Perte de la nationalité lorraine....112
Stanislas et la route du Bonhomme....112
Assemblées Municipales....118
Plaids Annaux....118
Misère paysanne....119
Promenade dans le vieux Fraize....122
L'Instruction primaire avant 1789....127
PERIODE REVOLUTIONNAIRE....137
Les prémices de la Révolution....137
L'ordre public....139
Les hommes de la Révolution....143
L'exercice du culte....150
Une religion sans prêtres....152
Le culte décadaire....152
La justice de paix....162
Le Juge de paix aux Aulnes (1793-1813)....166
Volontaires aux Armées....172
Réquisitions....174
PREMIER EMPIRE....177
En feuilletant les Archives....177
Les guerres....184
1814....186
DU PREMIER AU SECOND EMPIRE....189
Serments de fidélité....189
La Chère Année....190

Le relais de poste de Fraize....192
Le Roi chez nous....195
Les événements de 1848....198
IL Y A CENT ANS....205
Croquis fraxinien....205
Vie spirituelle....206
Pratiques religieuses....206
Les Ecoles....210
La Vie Economique....214
l'Agriculture....214
L'industrie....217
Toiles de lin et de chanvre....217
Tissus de coton....218
Industries extractives....219
Industries du bois....219
Le commerce....220
Les voies de communication....222
L'alimentation....223
Le vêtement....225
Vie familiale et sociale....227
Le patois....230
L'entr'aide - Les corvées....231
Les « loures »....233
HISTORIQUE DE L'HOTEL DE VILLE....237
Les Halles ou la Maison aux Arcades....237
Le Vicariat....239
Projets de construction....240
Premier Projet (1806)....240
Deuxième projet (1832)....241
Troisième projet (1844)....243
Quatrième projet (1847)....244
Cinquième projet (1848)....246
Sixième & dernier projet....247
À pied d'œuvre....249
Les armoiries de Fraize....255
L'INDUSTRIE COTONNIÈRE....257
Avant la Révolution....257
Nicolas Géliot....259

Son œuvre....259
Situation actuelle....263
Regards sur le passé et le présent....265
LA PREMIÈRE GUERRE FRANCO-ALLEMANDE....268
À la veille de 1870....268
La guerre chez nous....270
LA GRANDE GUERRE 1914-18....274
Après la Marne....279
La vie pendant la guerre....285
LA SECONDE GUERRE MONDIALE 1939-45....292
Prisonniers de Guerre inscrits à Fraize....319
FIGURES DE FRAIZE....322
Le Curé Miche....322
Un gentilhomme, maire de Fraize....325
Un poète de chez nous Eugène Mathis (1864-1933)....327
Le Docteur Marius Durand (1861 -1940)....329
Le général Ingold....331
FRAIZE PITTORESQUE ET TOURISTIQUE....335
MIETTES DU FOLKLORE CONTES DES « LOURES » 340
La Voie des Dames....340
Bonhomme Misère....340
Au Sabbat 343
EPILOGUE....347
Le Champ des Aïeux....347
COMPLEMENTS....349
Origine des noms de lieux....349
INFLUENCES NATURELLES....349
EAU....349
CONFIGURATION DU SOL....350
NATURE DU SOL....350
VEGETATION....351
INFLUENCES DE L'HOMME....351
ANIMAUX....353
Maires, Curés, Instituteurs de Fraize aux XIX^{e} et XX^{e} siècles....354
MAIRES....354
CURES....355
INSTITUTEURS....355
MEMORIAL DES FRAXINIENS MORTS POUR LA FRANCE....356

(depuis les Guerres de la Révolution jusqu'à nos jours).....356
Guerres de la Révolution.....357
Premier Empire.....357
Du Premier Empire à 1914.....358
Guerre 1914-18.....360
Victimes Civiles.....366
Guerre 1939-45.....366
Victimes Civiles.....367

OUVRAGES DU MEME AUTEUR

AU PAYS DES MARCAIRES

René FLEURENT, Editeur, 1950

À L'OMBRE DES HAUTES CHAUMES

Imprimerie LOOS, Saint-Dié, 1956

Histoire de Fraize – 1re édition : René Fleurent, Editeur - Fraize -1957
Réédition Juin 1995 : Flash 88, en collaboration avec la mairie de Fraize
Achevé d'imprimer en septembre 1995

Prix de vente : 120 F

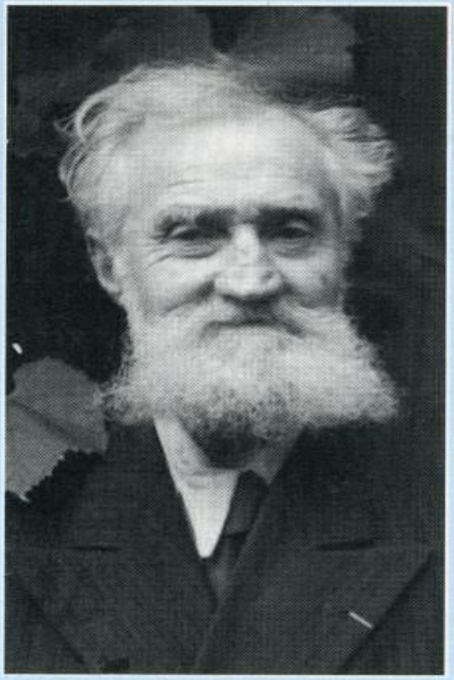

Victor LALEVÉE

(1878 - 1962)

Victor Lalevée est né le 25 août 1878 au foyer d'Aubin Lalevée, menuisier aux Aulnes, à Fraize. Issu d'une famille dont l'histoire est intimement liée à celle de la Haute-Meurthe - un de ses ancêtres Pierre de La Levée, vivait au pied de la Chaume de Sérichamp au XVIIème siècle - Victor Lalevée était très attaché au beau pays valtinois ainsi qu'à Fraize où il s'installa dès sa retraite.

Instituteur au Grand-Valtin de 1907 à 1934, il voulait, comme le rapporte l'un de ses biographes et ancien élève George Baumont, faire de ses élèves plus et mieux que des lauréats de certificat d'études : des hommes et des citoyens.

Soucieux d'adapter sa pédagogie à la réalité, à la vie du village, il choisit d'exercer sa mission d'éducateur avec originalité. Les cours de ski (fabriqués à l'école) qu'il prodigua à ses élèves lui valurent par exemple la visite du ministre de la guerre Noulens en 1912.

Bien souvent, il puisa dans l'histoire de la région pour communiquer à ses élèves sa passion immodérée pour les légendes et coutumes locales, ainsi que son profond attachement à la vallée de la Haute-Meurthe.

Aujourd'hui encore, on relit avec bonheur les pages ô combien vivantes et documentées que Victor Lalevée a laissées.
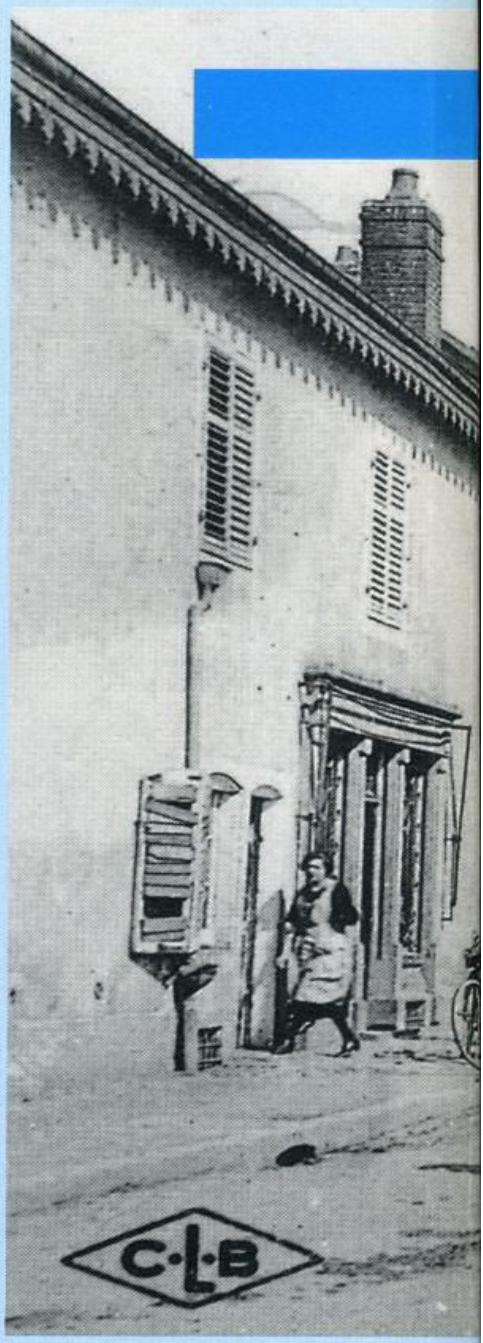
Rééditée dans sa version originale, celle de 1957, l'Histoire de Fraize et de la Haute-Meurthe demeure l'incontournable ouvrage retraçant le passé de la vallée.